MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME DIXIÈME



VERSAILLES

L. AUBERT
IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
6, Avenue de Sceaux.

1874

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME DIXIÈME

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME DIXIÈME



VERSAILLES

E. AUBERT
IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
6, Avenue de Sceaux.

P.-F. ETIENNE
LIBRAIRE
46, Rue de la Paroisse.

1874


BODLEIAN
P
8 NOV 1971
LIBRARY

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES, DES LETTRES ET DES ARTS
DE SEINE-ET-OISE

SÉANCE ORDINAIRE
DU 6 DÉCEMBRE 1872

Allocution de M. RIMBAULT,
A l'occasion de son installation comme Président.

Messieurs et chers Collègues,

En prenant possession de la place d'honneur où m'appelle la bienveillance de vos suffrages, mon premier sentiment (après toutefois la surprise de m'y voir) doit être de vous remercier de m'y avoir élevé.

Cette distinction, dont vous désirez que chacun de vos membres puisse se glorifier à son tour, je la trouve à mon égard bien prématurée, quand je considère les titres que j'avais pour l'obtenir. Vous n'avez pas pu vous proposer de récompenser en moi une collaboration qui n'a ni le mérite de l'importance, ni celui de la durée. Toutefois votre indulgence a, par son excès même, cet effet doublement avantageux qu'elle m'interdit toute envie de me prévaloir de l'honneur que vous me faites, et ne me laisse que le besoin de m'en rendre digne.

C'est en effet dans ces dispositions que j'aborde aujourd'hui le fauteuil de la présidence. Je succède à un homme depuis longtemps habitué, quoique jeune encore,

à vous charmer par l'agrément de son esprit, la variété de ses connaissances, la facilité piquante de son langage, et en même temps par cette franchise du caractère qui, jointe à la bonté, fait de M. Chardon un de ces présidents qu'on choisit avec bonheur, et qu'on ne quitte qu'avec regret.

Pour moi, les qualités que je viens d'énumérer me rappelant celles qui me manquent, je m'effraierais à bon droit de mon insuffisance, si je ne comptais sur vos habitudes de complaisance toute fraternelle. Mais je suis rassuré par la pensée que, dans cette société où (comme on l'a dit déjà) tout va de soi, vous saurez alléger ma tâche, et la rendre facile. Je le suis encore (et j'en appelle ici au souvenir de ceux qui m'ont précédé) en sentant à côté de moi le savant modeste qui, sous un titre secondaire, est en réalité le premier parmi nous, et qui, par son expérience aplanit toutes les difficultés, comme par son savoir il résout toutes les questions : vous avez reconnu notre digne secrétaire perpétuel.

Nous allons donc, Messieurs, reprendre de concert le cours de nos travaux, et faire, si nous le pouvons, un pas de plus vers le but que doit se proposer toute œuvre qui veut vivre : *l'utilité.*

Quand je dis que nous devons être utiles, je ne prétends pas exagérer la portée de ce mot appliqué à notre société. A notre époque agitée, ce n'est pas dans la sphère des études spéculatives que se trouvent ceux qui travaillent le plus efficacement au salut du pays : la première place est aux hommes d'action. Toutefois la régénération d'un peuple n'est pas seulement l'œuvre d'une loi : organiser la force armée, prendre de bonnes mesures financières peut réparer un désastre, mais ne suffirait pas à en prévenir le retour. Il faut toujours en arriver à

relever le caractère moral, qui est la véritable force d'une nation. Aussi ne sommes-nous pas surpris de voir toujours, à ces époques critiques, les hommes sérieux porter leurs préoccupations sur l'éducation de la jeunesse.

Le rôle des sociétés comme la nôtre touche de près à celui de l'éducation. Il ne s'adresse pas à l'enfance; mais il pourrait n'être pas sans influence sur la génération présente. Que lui reproche-t-on à cette génération? De n'avoir de goût que pour les plaisirs énervants; de rejeter les choses de l'esprit. De tous côtés nous entendons dire: on ne lit plus, on n'étudie plus!

On ne lit plus! par conséquent les trésors de sagesse et d'expérience amoncelés par trente siècles sont perdus pour nous; nous sommes livrés au hasard de l'inspiration du moment; nous flottons dans un abîme de théories mouvantes! En effet le caractère de la plupart des productions du temps est de n'avoir aucun lien avec le passé. Dans les lettres comme dans les arts, les anciens modèles sont abandonnés pour je ne sais quelle manière fantaisiste qui plaît un jour par sa nouveauté, mais ne laisse aucune trace durable.

Ne serait-il pas digne des sociétés philosophiques et littéraires de travailler à ramener les esprits vers les saines doctrines dans la pensée comme dans l'art?

Ces réflexions vous paraîtront peut-être prétentieuses entre nous. Toutefois, mes chers collègues, ne nous amoindrissons pas à plaisir, pour nous dispenser de mettre la main à l'œuvre. Si notre ambition doit être modeste, ce n'est pas que notre but ne soit élevé, c'est parce que notre action est restreinte. Mais si une seule pierre ne fait pas un monument, chaque pierre supporte sa part de l'édifice et contribue à sa solidité.

Que chacun de nous prenne donc à cœur l'œuvre que

nous poursuivons un peu platoniquement; promettons-nous d'être exacts à nos séances parfois trop délaissées. Depuis la reprise de nos travaux, nous constatons avec plaisir qu'elles sont plus nombreuses, plus animées, et pour mon compte je me réjouis de cet heureux présage sous lequel commence mon année de présidence. Espérons que ce mouvement favorable ne se ralentira pas, et travaillons au contraire à l'accroître en recrutant de nouveaux collaborateurs : une société ne vit qu'à la condition de se propager.

Messieurs, les événements terribles qui se sont accomplis récemment dans notre pays ont pu pour un temps nous détourner de nos paisibles travaux. Comme le disait notre préfet regretté, M. Cochin, dans la séance solennelle où il est venu nous donner le concours de sa belle éloquence et de ses ardentes convictions, ce n'était pas le moment de nous livrer à des études désintéressées quand nos familles, nos fortunes, nos existences même étaient en péril : le trait d'Archimède au siége de Syracuse a de tout temps rencontré plus de panégyristes que d'imitateurs. Je n'ose vous dire que les temps soient plus calmes, mais du moins n'avons-nous pas à craindre le retour prochain de la tragédie lugubre qui, pendant une année entière, a fait saigner nos cœurs. Les inquiétudes d'aujourd'hui sont de celles qui trouvent leur remède dans le travail et l'étude. Les circonstances mêmes qui avaient arrêté les patientes élucubrations de l'esprit semblent devenues favorables à leur essor. Les esprits sérieux ont reconnu le besoin de se retremper dans la méditation. D'un autre côté la jeunesse qui, des douceurs un peu molles de la vie aisée, a passé subitement aux privations, aux rudes labeurs de la guerre, et qui, comme le disait, il y a huit jours, un de nos bons collègues, de frivole

qu'elle était s'est tout à coup montrée héroïque, la jeunesse, dis-je, n'oubliera pas cette terrible leçon. Tout indique que les âmes sont préparées pour une vie plus ferme et plus virile.

Profitons de ces dispositions que nous devons à nos malheurs. Appelons à nous les jeunes gens. Quelques-uns nous ont demandé naguère l'hospitalité de notre toit; il n'y a peut-être qu'un pas à faire pour qu'ils nous demandent aussi celle de nos séances. Croyez-le bien, Messieurs, les têtes blanches (je puis bien me porter garant pour elles) ne sont pas jalouses de mériter seules le témoignage que notre secrétaire perpétuel leur a rendu dans son dernier rapport.

Je lisais, en parcourant les statuts et les annales de notre Société, qu'à l'origine des cours suivis étaient faits par divers membres, pendant la durée des séances hebdomadaires. Pourquoi n'en est-il plus de même aujourd'hui? Il y a parmi nous des hommes jeunes encore, et pleins de dévouement, qui à un talent remarquable joignent une élocution facile, charmante même. Pourquoi par de bonnes conférences ne chercheraient-ils pas à attirer à nous les jeunes gens d'esprit cultivé qui sont avides d'accroître encore leur savoir? Par là notre société deviendrait comme une école publique, où, en même temps que l'étude des lettres procurerait des jouissances distinguées, on trouverait de précieux éléments de travail, ou même des règles de conduite dans les graves leçons de l'histoire, de la philosophie et de la législation.

Pour ce qui est de nos communications ordinaires (et c'est par là, Messieurs, que je veux terminer), combien il serait désirable que tous y prissent un intérêt actif! On ne saurait mieux atteindre ce but qu'en les soumettant

toujours, autant que possible, à la discussion. Je ne suis pas de ceux qui pensent que la discussion devrait être bannie de nos séances. Renfermée dans les limites où vous savez si bien la contenir, le respect des personnes et des convictions, c'est elle qui leur donne la vie. L'auditoire parfois laisse échapper la pensée de l'orateur qui parle seul; la controverse a toujours pour effet de ranimer l'attention, et de mettre en relief les arguments employés. L'esprit s'échauffe à cet exercice; la vérité s'élabore; un travail donne lieu à un autre travail, et c'est ainsi que nos réunions successives sont attendues avec impatience, et suivies avec empressement.

Pour moi, Messieurs et chers collègues, qui dès mon entrée au milieu de vous ai voué à votre société une sympathie qui s'accroît aujourd'hui d'un devoir de reconnaissance, vous me verrez, à défaut de talent, mettre tout mon zèle à entretenir parmi nous cette favorable activité d'où naîtra l'intérêt de nos séances, comme aussi la cordialité, qui fait le charme de nos relations.

Lorsque M. Rimbault prononçait cette allocution, il ressentait déjà depuis quelques mois les premières atteintes du mal qui devait l'emporter le 10 novembre 1873. Le 15 mars il présida pour la dernière fois notre réunion hebdomadaire, et déjà l'altération de ses traits trahissait, malgré tous ses efforts, des douleurs qui ne lui laissaient aucun repos. Les études sur Chamfort et sur Fontanes, qu'on trouvera dans ce volume, disent assez quelle perte a faite notre Société, encore que l'auteur n'y eût pas mis la dernière main et qu'il se proposât d'en compléter ou d'en modifier certains passages, si la mort ne l'eût prévenu. (*Note du Secrétaire perpétuel.*)

SÉANCE SOLENNELLE

DU 16 JANVIER 1874

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. H. LIMBOURG

Préfet de Seine-et-Oise, Président d'honneur.

La séance a été ouverte par une courte allocution de M. le Préfet, remerciant la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à la présidence. « Je suis nouveau parmi vous, a-t-il dit, et encore inconnu ; mais il y a entre nous tous un lien, ce sont les souffrances de l'invasion. Nul n'a senti ces souffrances plus douloureusement que moi ; car ce qui n'a été pour vous que l'occupation, est demeuré pour moi la conquête : Metz n'appartient plus à la France que par le cœur. » M. le Préfet a rappelé en terminant que jamais l'étude de toutes les sciences morales ne fut plus nécessaire dans notre pays.

Discours de M. DURAND DE LAUR.

Vice-Président.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans cette séance solennelle, nous n'entendrons pas le discours que le président annuel prononce d'ordinaire

en quittant ses fonctions. La mort récente de M. Rimbault, notre président si regretté, explique douloureusement cette dérogation à un usage traditionnel. Vice-président de l'année dernière, si je prends la parole, c'est moins pour faire un discours que pour vous entretenir simplement des trois membres distingués que nous avons perdus dans le cours de cette même année. J'ose espérer que vous écouterez avec indulgence cette rapide notice, consacrée à des hommes qui n'ont pas seulement fait honneur à notre Société, mais qui, à des titres divers, ont bien mérité de la cité versaillaise. Vous oublierez l'insuffisance de celui qui parle, pour ne songer qu'au mérite de ceux dont il va esquisser la vie.

M. Louis-Auguste Montalant, connu de tous sous le nom de M. Montalant-Bougleux, naquit à Paris le 8 avril 1794. Il se félicita souvent d'être né assez tard pour ne pas voir les crimes de la Terreur, comme dans ses dernières années, il regrettait de n'être pas mort assez tôt pour ne point voir les attentats de la Commune. Il commença ses études au Lycée Bonaparte ; mais il les termina au Lycée de Liége, ville alors française et demeurée toujours sympathique à la France par l'esprit, les goûts et les sentiments. Il n'avait pas atteint sa dix-huitième année, lorsque le 27 février 1812, il fut admis comme élève pensionnaire à l'Ecole spéciale de Saint-Cyr. Ainsi qu'il l'a dit lui-même, il fut soldat avant d'être homme. Dans la suite il publia, sous le titre de *Saint-Cyr en* 1812, un écrit plein d'intérêt, où il retraça la vie et les mœurs de la jeunesse militaire à cette époque. Moins d'un an après son entrée à l'Ecole, un décret du 30 janvier 1813 le nomma sous-lieutenant au 48e de ligne. On était au lendemain de l'expédition de Russie

qui avait dévoré tant de soldats et tant d'officiers. Il fit la campagne de 1813 en Saxe. Grièvement blessé d'un coup de lance le 23 août, à l'affaire de Goldberg, il tomba six jours plus tard dans les mains des Russes, à la suite du combat de Lowemberg où huit mille Français soutinrent le choc de trente mille ennemis, tant que les munitions ne leur firent pas défaut. Il ne recouvra sa liberté qu'en 1814 après la conolusion de la paix. Ce qu'il eut à souffrir dans cette captivité de dix mois au milieu d'ennemis impitoyables qui menaçaient de la Sibérie tout prisonnier jaloux de maintenir sa dignité d'homme et de soldat, il nous l'a fait connaître dans un récit animé où respirent les sentiments du patriotisme et de l'honneur militaire.

De retour en France, M. Montalant entra le 16 août 1814 au 25e régiment de ligne. Mais la vie oisive que la paix semblait promettre aux officiers, n'était pas faite pour plaire à un homme qui devait être toute sa vie un si grand travailleur. Il donna donc sa démission, le 3 novembre suivant, et rentra dans la vie civile pour n'en plus sortir. Il fit son apprentissage dans le commerce, et quelques années après il s'allia par le mariage à une des familles les plus anciennes et les plus estimées de Versailles. Bientôt il se fixa dans notre ville où il dirigea de 1830 à 1858 une imprimerie qui dut pour une bonne part son importance à l'activité et au goût de son directeur.

Dès l'année 1835, l'élection le porta au tribunal de commerce où M. Bougleux, son beau-père, avait siégé avant lui comme président, où M. Léon Bougleux, son beau-frère, devait siéger après lui comme juge. D'abord juge suppléant, puis juge titulaire, les suffrages de ses concitoyens lui conférèrent quatre fois la présidence qu'il occupa ainsi pendant huit années. C'est le témoi-

gnage le plus éclatant du zèle et de la capacité qu'il déployait dans l'exercice de ses fonctions.

Les habitants de Versailles n'ont pas oublié les services sans nombre qu'il rendit dans le cours de ces laborieuses années. Gardien fidèle des droits et des prérogatives de la magistrature consulaire, pour les défendre dans une circonstance bien connue de ses concitoyens, il ne craignit pas de mettre en péril sa fortune et sa liberté : fermeté d'autant plus honorable qu'elle s'alliait chez M. Montalant à une modération incontestée et au respect scrupuleux des lois.

Lorsqu'on réorganisa la garde nationale, il fut appelé au commandement de sa compagnie. Là aussi il se distingua par son zèle et sa vigueur. Une ordonnance royale du 30 avril 1844 le nomma chevalier de la Légion-d'Honneur : distinction méritée par des services récents que relevait encore le souvenir du blessé et du prisonnier de 1813.

Ami des institutions libres, comme il était intrépide soldat de l'ordre, il fonda en 1848 un journal qui porta d'abord le nom de *Caducée* et bientôt après celui d'*Union de Seine-et-Oise.* Il montra, comme publiciste, ces sentiments sages et patriotiques qui se révèlent dans tous ses écrits; mais ce que je veux surtout marquer en ce moment, c'est la place importante que la littérature occupa dans ce journal durant tout le temps qu'il en eut la direction.

Dans sa profession d'imprimeur, M. Montalant avait entretenu le goût des nobles études qu'il avait aimées et cultivées dès son enfance. Vers la fin de 1834, quand la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise fut établie, il prit rang parmi les vingt-sept fondateurs de cette Société dont il devait être plus tard

le président, et le 16 janvier 1835, il prononça, pour l'inauguration, un discours en vers sur l'Etude. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, sa collaboration ne cessa pas d'être active et féconde.

Il serait difficile et peu opportun d'énumérer devant vous ses travaux aussi nombreux que divers. Qu'il me suffise de citer parmi les plus importants ses *Notices biographiques* sur les personnages dont les statues décorent la cour d'honneur du palais, ses *Etudes littéraires et morales* sur les relations des poètes avec les cours, ses *Recherches originales et piquantes* sur le poète Santeul et la poésie latine au XVII[e] siècle, enfin une *Notice sur les couleurs nationales, sur les drapeaux et sur les emblèmes de la France* (1).

M. Montalant était poète. A la justesse des pensées, à la noblesse des sentiments, il joignait le feu poétique, une versification mâle et ferme, mais qui laissait voir l'effort quelquefois. Il mettait le plus grand soin à polir ses œuvres, plein de respect pour lui-même comme pour ses lecteurs. Un grand nombre de ses vers sont devenus proverbes. *Exercices poétiques*, *Musée de Versailles*, *Chants et récits de la berceuse*, *Chants de ma retraite*, *Effusions poétiques* : tels sont les titres des principales productions qu'il a publiées en ce genre. Elles sont aussi variées dans la forme que dans le fond. Tantôt l'auteur emploie exclusivement la forme poétique; tantôt il mêle la prose aux vers.

Nous ne parlons pas de tant d'autres pièces dont il a fait seulement confidence à la Société des sciences mo-

(1) Aux écrits déjà nommés, on peut ajouter les suivants : 1° *Souvenirs de l'Ecole militaire de Saint-Cyr*, qu'il ne faut pas confondre avec l'écrit intitulé : *Saint-Cyr en 1812*; 2° *Port royal des champs*; 3° *Monographie du Griphe*; 4° *D'une anagramme sur le nom de Voltaire*; 5° *Notice biographique sur J.-F. Ducis*, etc., etc.

rales. Pendant vingt années chacune de nos séances solennelles vit paraître une nouvelle pièce toujours accueillie avec la plus grande faveur. On se souvient des stances gracieuses qui en 1872 ajoutèrent un précieux ornement à la distribution des prix de l'exposition florale. Dans ces vers, M. Montalant célébrait les travaux des champs et les triomphes de nos horticulteurs. Six mois plus tard, peu de semaines avant sa mort, une dernière pièce était lue en son nom dans notre séance solennelle. C'était un hommage délicat à M. Emile Deschamps, son ami regretté, qui dans des vers charmants, comme il avait le secret d'en faire, avait caractérisé l'homme et le poëte avec autant de grâce que de vérité. Permettez-moi de les rappeler ici :

Tandis qu'un moment libre à ma plume est laissé,
Qu'elle vous dise un peu ce que j'ai tant pensé :
L'inspiration et l'étude
Vous font des jours bénis et doux.
Le travail obstiné, votre trop longue habitude
Amène incessamment la Muse au rendez-vous.
On vous nomme à la fois le poëte et le sage.
Ah ! qu'honneur et bonheur fêtent votre passage !
C'est ce que chacun dit et moi plus haut que tous.

Ce n'était pas seulement à Versailles que le talent poétique de M. Montalant était goûté. Lorsque débarrassé des affaires, il visita Liége qu'il n'avait pas revue depuis son enfance, les anciens amis qu'il y avait conservés célébrèrent avec joie son retour. La *Société libre d'Emulation*, dans laquelle il paraissait précédé d'une épître gracieuse, l'admit dans son sein, comme membre correspondant. Son entrée dans la salle des séances fut véritablement une fête littéraire. Depuis lors, il prit la douce

habitude d'aller chaque année retremper ses souvenirs de jeunesse dans une cité qu'il aimait comme une seconde patrie. L'année même qui précéda sa mort, il entreprit encore ce pieux pèlerinage. Ce culte des souvenirs l'a heureusement inspiré. Les pièces, consacrées à Liége et aux amis du vieux temps, sont rangées par les connaisseurs au nombre des meilleures qu'il a composées. Modeste et discret dans la publication de ses œuvres, comme dans toute sa vie, il ne les faisait imprimer qu'à un petit nombre d'exemplaires qui ne sortaient pas du cercle de la famille et de l'amitié.

Dans ses dernières années, M. Montalant eut à supporter de cruelles épreuves. Sa blessure se rouvrit, non sans péril pour ses jours. Sa vue s'étant affaiblie, il dut subir l'opération de la cataracte. Puis il perdit la digne compagne de sa vie. Cette perte laissa dans son cœur un vide que ne put remplir la tendre affection de ceux qui lui restaient. Enfin, dans les derniers temps, la maladie qui devait l'enlever, lui fit endurer de cruelles tortures et lui imposa de pénibles privations. En dépit de la fermeté de son âme, il ne pouvait plus goûter comme il aurait voulu, la douceur des plaisirs studieux, ni assister régulièrement à nos réunions hebdomadaires, ainsi qu'il en avait l'habitude; mais les douleurs patriotiques du vieux soldat de 1813 contribuèrent plus que tout le reste à précipiter sa fin. Au milieu des désastres publics, sa muse presque octogénaire, qui n'avait plus que des accents d'une philosophique douceur, retrouva la mâle énergie d'autrefois pour flétrir les excès de l'invasion et l'abus de la victoire. Il écrivit alors ces pièces connues (1) où éclate l'indignation de son âme, et les dédiant à ses

(1) *Attila II à Versailles*, avec un supplément.

petits-fils, encore enfants, il y ajouta une préface remplie du plus ardent patriotisme.

M. Montalant expira le 22 janvier 1873, entouré du respect universel. Ses concitoyens se pressèrent en foule à ses funérailles, et notre secrétaire perpétuel, interprète du sentiment de tous, fit entendre sur sa tombe des paroles que l'on n'a pas oubliées. Liége, comme Versailles, témoigna hautement ses regrets. Le journal belge, la *Meuse*, s'exprimait ainsi : « La perte de ce bon et aimable vieillard sera sensible aux Liégeois comme à ses concitoyens. Montalant fut un homme de bien et un homme de talent, un gracieux poète. Pour les Liégeois, il fut en outre un ami chaleureux et fidèle. A ce titre, il nous appartient, comme aux Versaillais, de déposer une fleur sur sa tombe. »

Un mois s'était à peine écoulé depuis la mort de M. Montalant, lorsque nous avons perdu M. Le Roi. Que de chers souvenirs, que d'éclatants services, que de nobles travaux, ce nom vénéré nous rappelle ! Enfant de Versailles, M. Joseph-Adrien Le Roi vint au monde, le 19 mars 1797. Quoique dans une position modeste, ses parents le firent instruire avec assez de soin. A une époque où tous les jeunes gens étaient appelés sous les drapeaux, il fallait songer de bonne heure à l'emploi que l'on pourrait avoir dans l'armée. Il résolut d'entrer dans le service médical. Dès l'âge de seize ans, il était élève à l'hospice civil. L'invasion apporta le typhus. En soignant les malades, il prit le germe de la maladie, ainsi que plusieurs de ses camarades. Il guérit, comme son condisciple Penard ; mais d'autres tombèrent à ce champ d'honneur. M. de Puységur, au nom du comte d'Artois, adressa des félicitations à l'intrépide phalange et le com-

missaire du roi de Prusse lui fit offrir des décorations prussiennes qui ne furent pas acceptées. Une mention honorable, inscrite au registre de l'hospice, attesta le dévouement courageux du jeune Le Roi.

Son intelligence était ouverte et prête à tout. D'après le témoignage de ceux qui l'ont connu à cette époque, sa jeunesse fut bien différente de son âge mûr. Autant dans sa maturité il se montra calme, réfléchi, mesuré; autant dans ses jeunes années il était insouciant, plein de saillie et d'impétuosité. Un visage régulier et expressif, une taille souple et bien prise, une démarche noble, une mise élégante et même coquette, un esprit de bon aloi, d'un tour vraiment français, en firent un des jeunes hommes les plus recherchés de son temps.

Mais bientôt l'amour de l'étude l'emporta sur le goût des plaisirs frivoles. Reçu officier de santé, il négligea, chose étrange! de prendre le diplôme du doctorat, quoiqu'il eût dix fois plus de connaissances qu'on n'en demande à un docteur. De l'aveu des maîtres, il avait à un haut degré tout ce qui fait le bon médecin, esprit pénétrant, sang-froid, jugement sûr, savoir profond, parole consolante, causerie aimable. Pendant plusieurs années, il se livra presque tout entier à la pratique de la médecine. En 1825, il se fit gratuitement le médecin des pauvres du quartier Notre-Dame, et douze ans après, une décision du conseil de bienfaisance le confirma dans ces fonctions toujours épineuses. Devenu en 1830 chef de clinique à l'hôpital, il put continuer et perfectionner son instruction médicale. Médecin des pompiers de la ville, il s'acquitta si bien de ses devoirs qu'ayant plus tard renoncé à ce poste, il fut nommé lieutenant par la compagnie reconnaissante. M. Le Roi, dont l'esprit savait se plier à tout, mérita la confiance absolue des chefs et

des soldats par sa fermeté dans le commandement non moins que par la justesse du coup d'œil et l'à-propos dans les manœuvres.

Sa clientèle était assez nombreuse, et la plupart de ses clients devenaient ses amis. Il aimait beaucoup la médecine comme science; mais il supportait avec peine les ennuis de la profession. Observateur attentif, il recueillait avec soin les faits intéressants et curieux qu'il s'empressait de faire connaître au public. Appelé un jour en toute hâte auprès d'un malade, il juge qu'une saignée est urgente : un homme présent est invité à tenir la cuvette, mais aux premières gouttes de sang il s'évanouit. Le lendemain, M. Le Roi apprend que cet homme si sensible est le bourreau de la ville. La femme du personnage met le comble à sa surprise en disant que la vue du sang produit toujours cet effet sur son mari.

Voulant joindre la théorie à la pratique, pour mieux apprendre l'anatomie et la physiologie, ces deux bases de la science médicale, il se mit à les professer avec soin à la Société des sciences naturelles.

Dans les années qui suivirent 1830, il se produisit à Versailles un mouvement intellectuel qui donna naissance à plusieurs sociétés savantes. M. Le Roi fit partie de toutes sans exception, et dans toutes occupa une large place. En 1831, six jeunes gens ayant eu la pensée de créer une Société des sciences naturelles, il répondit un des premiers à leur appel et se fit inscrire parmi les membres fondateurs. Toujours assidu, ses réflexions judicieuses suscitaient et animaient la discussion. Analyses d'ouvrages d'autrui, travaux personnels, conférences préparées avec un soin extrême, cours suivis, il mit tout en œuvre pour rendre sa collaboration fructueuse. Botanique, zoologie, horticulture, médecine,

hygiène, anatomie, physiologie, phrénologie, toutes ces sciences furent successivement l'objet de ses études et de ses leçons.

Bien des fois élu président, il montra toujours cette rectitude d'esprit, ce tact parfait dont il était si heureusement doué. Il savait trouver des paroles bienveillantes et incisives pour encourager les travailleurs et stimuler les indifférents.

Lorsque la section de médecine se fut constituée avec un règlement distinct, M. Le Roi, comme membre fondateur, comme secrétaire général, comme vice-président, se distingua entre tous par son zèle et son activité. M. le docteur Le Duc, qui a écrit sa biographie, a énuméré ses travaux les plus importants en ce genre. Pour abréger, vous voudrez bien me permettre de ne pas en parler après lui (1).

Beaucoup plus ancienne que la Société des sciences naturelles, la Société d'agriculture était née avant la Révolution. Admis dans son sein, comme membre titulaire en 1837, M. Le Roi savait combien les connais-

(1) Entre autres mémoires, M. Le Roi a donné sur la phrénologie : 1° une classification par tableaux des facultés primitives de l'âme, d'après Spurzheim; 2° un mémoire sur un crâne existant à la Bibliothèque, d'abord désigné comme celui de la Brinvilliers, mais appartenant à la femme Tiquet, célèbre aussi dans les annales des criminels; 3° un mémoire sur le crâne de Jean Bouche, crâne donné sans indication aucune et dont M. Le Roi, par ses recherches, caractérisa les instincts féroces avec une précision que vint plus tard vérifier la lettre d'un magistrat, l'un des juges de cet assassin.

La médecine lui doit : 1° une étude sur les épidémies de rougeole à Versailles, avant 1789; 2° une note sur quelques observations tendant à établir un rapport entre la marche du choléra épidémique et les différentes phases de chaque période lunaire; 3° un compte-rendu très complet et très méthodique des travaux de la Section pendant, l'année 1856-1857; 4° la statistique médicale de la ville, pendant les années 1859 et 1860; 5° des recherches sur l'*Acarus Scabiei*, à une époque où beaucoup niaient encore l'existence de ce parasite; 6° enfin une foule de communications disséminées dans le Bulletin, sur la fièvre typhoïde, sur la grippe. etc.

sances en chimie, en physique, en histoire naturelle, en hygiène, sont utiles aux agriculteurs pour vaincre la routine et améliorer la culture. Presque toujours membre du conseil d'administration, il faisait partie de toutes les commissions. Ses nombreux rapports sont pleins de sagesse et de bon sens. Nommé président en 1855, il prononça dans la séance annuelle un discours sur l'histoire de l'agriculture en France, où il rappelait les efforts soutenus de tous les gouvernements pour la mettre en honneur.

Plus tard, en 1864, à côté de la Société d'agriculture, se forma la Société de zootechnie qui avait pour but de favoriser, par une étude raisonnée, l'élevage et le perfectionnement des animaux domestiques. M. Le Roi promit encore et donna son concours à une institution qu'il regardait comme très utile, mais qui vient de disparaître sous l'influence des événements politiques.

L'horticulture fut toujours en grand honneur dans le département de Seine-et-Oise, surtout à Versailles. Au mois de septembre 1839, plusieurs personnes résolurent de fonder une Société où seraient discutées les méthodes en usage. M. Le Roi fut au nombre des fondateurs. Présent à toutes les séances, il se mêlait fréquemment aux discussions qu'il rendait instructives par ses observations pleines de justesse. Parmi ses nombreuses communications, on peut citer une note lue en 1846 sur la destruction des insectes nuisibles. M. Le Roi savait donner aux matières les plus ingrates une tournure agréable.

Plusieurs fois rapporteur du jury des expositions florales, ses discours, toujours applaudis, étaient des modèles de goût où les poètes qui ont chanté les jardins et les fleurs devenaient tour à tour ses tributaires. Sobre à l'égard des maîtres auxquels une vieille réputation et

une capacité reconnue assuraient suffisamment le succès, il réservait pour leurs jeunes rivaux les encouragements les plus chaleureux, afin de les exciter à redoubler d'efforts.

Ses études sur les jardins de Versailles et de Trianon sont de véritables cours de jardinage comparé qui font voir les progrès accomplis par l'horticulture moderne. Depuis longtemps premier vice-président de l'association, il savait, mérite rare ! engager chacun à émettre son opinion suivant ses aptitudes particulières. Excités avec adresse, les hommes timides prenaient la parole au profit de tous et trouvaient l'occasion de se produire avec succès.

Quoique les sciences naturelles eussent occupé de préférence la première partie de sa vie, M. Le Roi était porté par les tendances de son esprit vers la littérature et l'histoire. Aussi quand la Société des sciences morales prit naissance, non-seulement il fut un des membres fondateurs, mais nul ne contribua plus que lui au développement et au succès de cette Société. Sa parole, toujours écoutée, avait un charme qui lui était propre. Élu plusieurs fois comme président par acclamation, il déploya un zèle à toute épreuve. La Société reconnaissante prit sous son patronage l'impression de ses œuvres dont elle avait reçu la primeur. Elle était fière de contribuer à la publication de savants travaux dont l'éclat rejaillissait un peu sur elle-même.

Lecteur assidu de notre bibliothèque, M. Le Roi devint peu à peu l'auxiliaire du conservateur, M. Huot, homme très instruit, mais absorbé par des travaux scientifiques. Quand au bout de quelques années il lui succéda, en 1845, il la trouva dans le plus grand désordre. Les livres et les collections étaient dispersés dans toutes les salles,

sans aucun moyen d'arriver aux ouvrages demandés. Par son assiduité, sa patience, sa méthode, M. Le Roi opéra une véritable transformation; il établit d'abord un répertoire général par catégories qui, répondant à la disposition nouvelle des rayons, permettait d'aller droit au livre cherché. Les salles de lecture furent dès lors très fréquentées, grâce au dévouement et à l'affabilité de tout le personnel. Les visiteurs étaient charmés de l'accueil et de l'obligeance du nouveau conservateur, toujours prêt à donner un conseil ou un renseignement. Les libéralités de l'administration municipale, comme celles de l'Etat, provoquées par des sollicitations incessantes, accrurent rapidement les richesses de notre bibliothèque, les legs particuliers en livres, médailles, panoplies et objets d'art de toute nature, lui apportèrent de nouveaux trésors. C'est ainsi que, grâce au travail, au zèle, au mérite reconnu de son directeur, elle devint, comme on l'a dit heureusement, un véritable joyau.

Ai-je besoin de rappeler à votre pensée la magnificence de l'installation première; ces bibliothèques spéciales, si précieuses pour l'érudit et pour le simple amateur, bibliothèques de M. Pernot, de l'abbé Gouget, de Mme du Barry, de Marie-Antoinette, bibliothèque musicale si riche et si curieuse, que Paris même peut nous envier; ce musée de reliures, qui renferme tant de bijoux; cet exemplaire de gravures coloriées, reproduisant tous les actes et toutes les scènes du carrousel de 1662; cette collection d'incunables, ce recueil d'autographes, ce cabinet ethnologique, ce médaillier installé avec tant de goût et de méthode; ces catalogues spéciaux d'une si grande utilité; celui des ouvrages de médecine déjà publié; d'autres presque terminés comme celui des sciences, et surtout ce catalogue des livres si nombreux

et jusque-là dispersés qui se rattachent à l'histoire de Versailles? Ce bel ordre, ces créations multipliées attestent l'activité laborieuse, le savoir et le tact judicieux du conservateur.

Aucun effort ne lui coûtait pour réaliser l'idéal d'une bibliothèque. Les vacances qui précédèrent sa mort furent employées tout entières à la rédaction du catalogue de la belle collection léguée par M. le marquis du Prat. Si vingt-huit années de labeur n'ont pu terminer tout ce qu'il avait entrepris, son digne successeur achèvera son œuvre en suivant sa trace et en s'inspirant de ses exemples.

M. Le Roi était heureux au milieu de sa bibliothèque. Il aimait qu'on vînt la visiter et plus encore qu'on mît à contribution ses richesses. Il y cherchait lui-même les matériaux épars qui devaient servir à la composition de ses ouvrages. Passionné pour sa ville natale, il dirigea principalement ses études sur ce qui avait rapport aux règnes de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI. Ennemi de l'injustice et du mensonge, il ne pouvait supporter les contradictions choquantes et les exagérations ridicules des chroniqueurs. Pour découvrir la vérité dans cette confusion de récits passionnés et contradictoires, il vérifia lui-même les faits avec une patience de bénédictin et couvrit de notes les mémoires et les autres écrits du temps, publiés ou inédits.

De ces études consciencieuses sortirent plusieurs volumes d'une grande importance pour l'histoire :

1° *Les eaux de Versailles*, où l'on voit les travaux exécutés ou conçus, les tentatives multipliées, les recherches minutieuses, les combinaisons incroyables des ingénieurs, pour satisfaire les désirs de Louis XIV et amener de l'eau dans la nouvelle ville;

2° *Le Journal de la santé du roi Louis XIV*, publication aussi intéressante pour le médecin que pour l'historien, où le monarque au milieu de ses infirmités physiques reste grand par la fermeté de son âme;

3° *Les curiosités historiques sur Louis XIII, Louis XIV et Louis XV*, où l'auteur a voulu redresser certaines faussetés historiques en vogue dans le monde;

4° *Le Journal de Narbonne*, ce premier commissaire de police de Versailles, où l'on trouve des documents précieux sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV;

5° Enfin *l'Histoire de Versailles*, le plus important de ses ouvrages, celui qui résume tous les autres, où l'on suit avec émotion, rue par rue, monument par monument, maison par maison, les événements de la monarchie et les grandes scènes de la Révolution. Elle a eu déjà trois éditions, et une quatrième est devenue nécessaire. Pour la compléter, M. Le Roi avait entrepris depuis longtemps l'histoire de Trianon dont quelques fragments ont déjà paru. Espérons qu'un habile éditeur mettra la dernière main à cet ouvrage et le livrera au public.

Combien d'autres travaux sont restés ensevelis dans l'ombre de nos séances hebdomadaires, comme ce minutieux dépouillement des registres si volumineux où l'on retrouve toutes les dépenses en bâtiments faites sous Louis XIV et par son ordre !

M. Le Roi avait la patience infatigable de l'érudit, la sagacité pénétrante du critique, la délicatesse exquise de l'homme de goût. Il a résolu une foule de problèmes historiques restés jusque-là sans solution (1). Tous ceux

(1) Ces questions en particulier : 1° Où était le château de Versailles construit par Louis XIII, et dans quelle partie de ce château s'est passée la *journée des Dupes*? 2° Quels événements parti-

qui voudront écrire l'histoire de Louis XIV et de ses successeurs devront avoir recours à ses ouvrages. On dirait qu'il a vécu dans l'intimité ou dans l'entourage de ceux qu'il met en scène. Son style est simple et pur, rapide et attachant. Il a complété les gracieux récits de Mme de Sévigné. S'il n'a pas l'incomparable vivacité de la célèbre marquise, il n'a point la sécheresse de Dangeau. S'il n'a pas le grand style de Saint-Simon, il n'a pas non plus sa bizarre partialité.

M. Le Roi n'aimait pas seulement Versailles, comme on aime sa ville natale; il l'aimait aussi en historien et en artiste. La majesté harmonieuse de ses lignes, de ses palais, de ses parcs, de ses jardins, de ses jets d'eau, avait fait sur lui une impression profonde et ineffaçable. Mais s'il sentait très vivement la grandeur de l'ancienne monarchie, il ne fermait pas les yeux sur ses erreurs et sur ses fautes. Jamais il ne sacrifia la vérité de l'histoire aux préjugés et à l'esprit de parti.

On a peine à comprendre comment M. Le Roi, avec une constitution frêle en apparence, a pu suffire à tant de travaux. Mais ce n'est pas tout encore. Durant quarante années, membre des comités et des délégations pour la surveillance des écoles, il a toujours été le plus actif et le plus dévoué dans cette armée pacifique de volontaires qui ne font la guerre qu'à l'ignorance. L'un des

culiers ont marqué la naissance du duc de Bourgogne? 3° Quels événements particuliers ont accompagné la grande opération faite à Louis XIV en 1686? 4° Louvois est-il mort empoisonné ou de mort naturelle? 5° Quel est l'inventeur de la machine de Marly, Deville ou Rennequin Sualem? 6° Où était, dans le château, l'appartement de Mme de Maintenon? 7° Quelles sont les paroles adressées au dauphin par Louis XIV à son lit de mort? 8° A quelle somme peuvent s'élever les dépenses de Mme de Pompadour pendant son règne? 9° Qu'est-ce que le Parc-aux-Cerfs? 10° A quelle somme s'élèvent les dépenses faites par Mme Du Barry? quel était son vrai nom?

fondateurs de la Bibliothèque populaire, il lui consacra bien des heures, bien des journées. Il donna également son concours à la Caisse des écoles qui, fondée depuis peu, a déjà rendu de notables services.

D'abord simple membre, ensuite président de la commission chargée d'examiner les aspirants et les aspirantes au brevet de capacité, il fut pendant trente années un modèle d'exactitude, de justice, de bienveillante aménité. Dans la commission de météorologie récemment instituée, il se montra un des membres les plus assidus et les plus zélés, soutenant et encourageant les instituteurs qui, par l'envoi régulier de leurs observations, en sont les auxiliaires naturels. Nommé en 1838 membre de la commission des prisons, il y siégea régulièrement jusqu'à sa mort. Une association médicale s'étant formée en 1859 pour venir au secours de nobles infortunes, on vit encore M. Le Roi parmi les fondateurs. Tant de mérite, tant de services devaient appeler sur lui les distinctions. Nommé successivement officier d'Académie, officier de l'Instruction publique, membre du comité des travaux historiques, il reçut en 1857 la croix de la Légion-d'Honneur, qui ne fut jamais plus dignement placée.

Chez lui le cœur était au niveau de l'esprit; et c'est sans doute à cet équilibre parfait des facultés morales, qu'il devait ce goût exquis pour l'art sous toutes ses formes, dessin, musique, littérature. N'ayant de la vieillesse que les années, il se plaisait au milieu de l'enfance. Il prodiguait à la jeunesse les encouragements et les conseils inspirés par la bienveillance et l'affection. Simple dans sa vie, dans ses mœurs, dans ses goûts, il fuyait le bruit autant que d'autres le recherchent. Bon pour tous, il avait des égards délicats pour ses auxiliaires les plus

modestes et prenait en main leurs intérêts avec une chaleureuse sollicitude.

Au milieu de tant de soins divers, il n'oubliait pas les devoirs de famille. Se retrouver au milieu des siens, c'était son meilleur délassement, sa plus douce joie. En 1830, il avait épousé la fille du docteur Noble, praticien plein de mérite qui mourut médecin en chef de l'hospice. Il perdit cette compagne excellente et dévouée après vingt-neuf ans de mariage qui avaient été vingt-neuf ans de bonheur.

Profondément affligé, il trouva un adoucissement à sa douleur dans l'affection et les tendres prévenances de ses enfants. Sa fille était mariée à un honorable médecin et son fils venait d'embrasser la carrière des armes. Leur bien-être, leur avenir, étaient l'objet de sa constante préoccupation.

En 1870, les désastres de la patrie l'affectèrent d'autant plus que dès le principe il ne se berça point d'illusions. Après un demi-siècle, il revoyait l'invasion plus terrible et plus humiliante.

Il resta ferme à son poste, gardien fidèle de cette bibliothèque en grande partie créée par ses soins. Il reçut dans les salles de lecture les bureaux de l'état civil qui purent ainsi fonctionner en sûreté, loin des menaces de l'ennemi.

Comme dans sa jeunesse, il donna ses soins aux blessés, et en les soignant, il tomba malade. Il était à peine en convalescence, quand le prince royal de Prusse et d'autres princes allemands vinrent visiter la bibliothèque. Tous se montrèrent pour lui pleins d'égards, ils lui parlèrent avec éloge de ses ouvrages et principalement de son histoire de Versailles. Mais ces témoignages flatteurs qui en d'autres temps auraient pu le charmer, n'avaient alors qu'une douceur mêlée d'amertume. Sa

fille et ses petits-enfants avaient été éloignés de Versailles avant l'occupation. Ils revinrent enfin. M. Le Roi, qui avait craint de ne plus les revoir, oublia un moment au sein des joies domestiques les malheurs de la patrie. Mais hélas ! au mois de décembre 1871, sa fille était ravie à sa tendresse par un de ces coups imprévus que tous les efforts de la science et de l'affection ne peuvent conjurer. Le cœur du père fut brisé. Une famille bien-aimée, un gendre qui était pour lui un autre fils, rien ne put combler ce vide immense que la mort avait fait autour de lui. Les livres, le travail, sa consolation accoutumée, n'avaient plus pour son âme le même attrait. Toutefois, au milieu de cette tristesse silencieuse et concentrée qui frappait douloureusement ses amis, il n'abandonna jamais la Société des sciences morales ; il manquait rarement à nos séances, et quelques semaines avant sa mort, il nous lisait encore d'une voix affaiblie un dernier travail où l'on retrouvait tout le piquant de son esprit.

Après avoir lutté longtemps contre le mal physique et la douleur morale qui le minaient, il s'éteignit le 24 février 1873. Qu'il me soit permis de répéter ici les belles paroles qu'un ami prononçait devant sa dépouille mortelle : « Quand, soutenu comme lui, par les grandes vérités de la foi, on est assez heureux pour ne voir dans sa dernière heure que l'instant béni qui nous réunit à ceux que nous avons tant aimés ici-bas, la mort n'est pas amère. »

Pour nous, privés d'un collègue si pieusement vénéré, nous n'oublierons jamais cette figure tout à la fois si vive et si calme, cette physionomie si expressive et pourtant si contenue, ce sourire si bienveillant et si fin, cette voix si douce et si pénétrante, qui ajoutait tant de charme à sa parole.

M. Le Roi et M. Montalant, le dernier surtout, étaient parvenus presque à la limite ordinaire de la vie humaine. M. André Rimbault touchait à peine à la vieillesse. Né à Etampes, le 3 avril 1814, il fit ses classes avec distinction au collége de cette ville. D'abord maître d'études, ensuite professeur d'humanités dans cet établissement, il en devint principal en 1844. Au bout de dix ans, il passa avec le même titre au collége de Pamiers, un des plus importants du Midi, et l'année suivante, à celui de Chartres. Il releva cet établissement par la sagesse de son administration et l'on parla sérieusement de l'ériger en lycée. Mais la ville satisfaite d'avoir un collége florissant et parfaitement tenu, recula devant la dépense.

L'autorité supérieure, voulant reconnaître le dévouement et les services de M. Rimbault, le nomma chevalier de la Légion-d'Honneur en 1866.

Après vingt-trois ans de principalat, il commença à sentir la fatigue, et aux vacances de 1867 il demanda un congé en attendant sa retraite. L'année suivante, il vint s'établir à Versailles; mais la douceur du repos ne le fit pas renoncer à cette vie active et dévouée qui était un besoin de son cœur. Nommé membre de la commission de surveillance près de l'Ecole normale primaire, puis de la commission chargée d'examiner les aspirants et les aspirantes au brevet de capacité, il se fit remarquer par son assiduité consciencieuse et par son rare bon sens. Devenu administrateur de la Bibliothèque populaire, il organisa toute une comptabilité nouvelle qui a déjà rendu les plus grands services et qui lui survivra. C'est grâce à la sagesse de son administration que la bibliothèque va pouvoir bientôt faire imprimer un catalogue. C'est lui qui rédigeait les rapports mensuels sur la situation morale et financière de la Société : rapports excel-

lents dans lesquels il indiquait les meilleures mesures à prendre dans l'intérêt de l'œuvre. Les membres du conseil étaient habitués à compter sur lui, et à se reposer à peu près pour tout sur son zèle et sur la rectitude de son jugement. Il organisait, contrôlait, réformait, améliorait; et toujours avec la plus grande modestie et un tact parfait, de manière à ne blesser personne.

A la Caisse des écoles, pour me servir d'un mot familier, c'est lui qui était la cheville ouvrière. Trésorier de l'œuvre, il l'avait administrée dès sa création et l'avait faite sienne. Lui mort, il faudra réorganiser tout le conseil, pour accomplir ce qu'il faisait tout seul par des visites fréquentes dans les écoles, par des démarches de toute nature, par des enquêtes dans les familles pauvres, par des achats continuels de livres, de vêtements et d'autres objets de même ordre. Il était le grand et unique répartiteur des bienfaits dus à cette institution; bienfaits de détail qui demandent beaucoup de temps et d'attention. Tous les instituteurs et toutes les institutrices de Versailles connaissaient M. Rimbault et avaient l'habitude de s'adresser à lui, toutes les fois qu'ils désiraient quelque chose pour leur école ou pour leurs écoliers. Soit par les fonds de la Caisse des écoles, soit par des démarches auprès de l'administration municipale, il réussisait à leur donner ce qui leur était nécessaire. Comme délégué inspecteur des classes, il n'était pas moins utile. Il se plaisait dans ses inspections à faire la classe pendant quelque temps, et ces leçons étaient aussi profitables aux maîtres qu'aux écoliers.

L'*Histoire de Versailles pendant l'occupation*, publiée par M. Delerot, nous fait connaître quel fut le dévouement de M. Rimbault pendant ces tristes mois. Les familles expulsées des villages voisins par l'ennemi, ame-

naient avec elles de nombreux enfants qui trouvèrent en lui le protecteur le plus dévoué et le plus paternel. Il voua tous ses soins à ces victimes de l'émigration forcée. Il les distribua dans les écoles, où ils reçurent l'enseignement gratuit donné par la ville. Il les surveilla, les habilla et les aida de toute façon. Grâce à lui et à la Caisse des écoles, il y eut un soulagement de plus apporté par Versailles à la détresse de ces pauvres émigrés.

Au mois de septembre, le conseil municipal ayant voté 10,000 francs pour l'établissement de fourneaux économiques, M. Rimbault se fit inscrire parmi les délégués qui eurent la charge pénible de les administrer. Les distributions commencèrent le 10 octobre, et dès le lendemain cette création était devenue populaire. Elle rendit pendant tout l'hiver les plus grands services, grâce à la direction intelligente et au dévouement des délégués.

Ce qu'était l'ami, le père de famille, ceux qui ont vécu dans l'intimité de M. Rimbault pourraient vous le dire. Entouré de l'amour et de la vénération de tous les siens, nul ne goûtait mieux que lui les joies du foyer domestique. Simple et droit, il inspirait l'estime et l'affection à tous ceux qui l'approchaient.

Dès son arrivée à Versailles, il devint membre de la Société des sciences morales. Il y apporta cette activité intelligente et laborieuse qui l'accompagnait partout. Il débuta par deux études remarquables sur Chamfort et sur Fontanes, l'un mort victime d'une révolution dont il avait été l'apôtre, l'autre élevé par la fortune aux plus hautes dignités de l'empire. Plus tard, dans un mémoire plein de faits et de vues judicieuses, il traita certaines questions relatives à l'enseignement populaire, spécialement en ce qui touche les classes d'adultes et d'appren-

tis. Je ne parlerai pas de plusieurs autres études de moindre importance. Sous le voile d'une modestie vraie, ses communications révélaient un savoir solide et varié, un jugement droit et ferme, une élocution pleine de simplicité qu'animait une douce chaleur. Au mois d'août 1872, les suffrages unanimes de ses collègues le portèrent à la présidence.

Toujours actif, toujours infatigable, M. Rimbault préparait une étude approfondie sur un des esprits les plus brillants et les plus singuliers de la fin du XVIIIe siècle, sur Rivarol, quand, vers le milieu de mars, les progrès alarmants de la maladie qui devait lui donner la mort le contraignirent au repos. Malheureusement il ne céda que beaucoup trop tard à une impérieuse nécessité ; car M. Rimbault était avant tout l'homme du devoir. Tant que ses forces ne lui ont pas fait complétement défaut, il a voulu remplir avec une ponctuelle exactitude les charges diverses qu'il avait acceptées avec un entier dévouement. Que de fois l'hiver dernier, bravant des souffrances presque intolérables, il est venu par un temps froid et humide présider nos séances ! A voir la sérénité de son visage, l'attention soutenue qu'il prêtait aux communications de ses collègues, la présence d'esprit avec laquelle il dirigeait la discussion et l'empêchait de s'égarer, nul n'aurait pu croire aux ravages de la maladie cruelle qui minait sa forte constitution. Tel était le collègue aimé et respecté de tous, qui a été sitôt ravi à notre Société, ou pour mieux dire à la ville de Versailles.

En retraçant dans ses principaux traits, quoique avec de faibles paroles, la vie de trois hommes de bien, j'ai satisfait à un sentiment de confraternité ; mais je ne crois pas m'être écarté du but moral que notre Société ne doit jamais perdre de vue. A ceux qui vivent surtout

pour eux-mêmes, et ils ne sont que trop nombreux, il est bon d'opposer ceux qui ont vécu surtout pour les autres, qui toujours fermes dans l'accomplissement du devoir, toujours pleins d'ardeur pour les nobles travaux de l'intelligence, ne se sont jamais lassés d'être utiles à leurs semblables.

RAPPORT du Secrétaire perpétuel sur les travaux de l'année académique 1872-1873.

MESSIEURS,

Il y a quelques années, l'Académie des sciences morales et politiques mettait au concours l'examen des doctrines philosophiques de l'un des plus beaux génies de la France, le P. Malebranche, de l'Oratoire. Le prix fut décerné à M. Ollé-Laprune, alors professeur de philosophie dans notre Lycée, et l'auteur reçut de ses juges les témoignages les plus flatteurs. La publication du mémoire, largement complété sur les indications de la section de philosophie, a pleinement justifié ces éloges; et le public, malheureusement restreint, qui s'intéresse aujourd'hui aux spéculations de la métaphysique, a joint ses suffrages à ceux de l'Institut. M. Bérard-Varagnac vous a entretenus un peu sommairement du beau travail du lauréat ; même dans nos séances intimes, il n'a pas osé s'appesantir beaucoup sur les idées de l'auteur de la *Recherche de la Vérité*, de la *Théorie de la Vision en Dieu*. A-t-il fait sagement ? Je n'ai point à me prononcer sur

sa réserve, peut-être excessive, et je me borne à cette simple mention de son travail.

M. Durand de Laur vous a lu une série d'études dans lesquelles il s'est proposé de rechercher quel fut le mouvement de la pensée philosophique à Rome, depuis Cicéron jusqu'à Tacite, quelles idées les esprits les plus éclairés de cette époque avaient sur Dieu, sur la providence, sur l'âme humaine ; quelle influence les écoles philosophiques d'une part, le gouvernement impérial de l'autre, purent exercer sur ces idées, afin de bien marquer le point où la croyance religieuse était arrivée au commencement du second siècle. C'est en s'attachant surtout aux écrits de Cicéron, de Sénèque, de Pline l'Ancien et de Tacite, que M. Durand a rédigé ces études qui l'ont conduit à des conclusions dont je vous rappellerai le sommaire.

Dans l'intervalle qui s'étend de Cicéron à Tacite, il est manifeste que l'idée de la Providence s'altère et se perd de plus en plus : l'ancien polythéisme a perdu tout empire sur les âmes ; c'est une forme qui subsiste encore, mais dont la vie s'est retirée. Trois grandes écoles philosophiques apparaissent dans Cicéron : l'épicuréisme qui nie la Providence et place les dieux en dehors du monde ; la nouvelle Académie que Cicéron cherche à ramener aux doctrines positives du platonisme, mais qui, en dépit de ses efforts, reste sceptique ; le stoïcisme enfin, qui, tout en s'enfermant dans un matérialisme décidé, maintient la morale du devoir et la doctrine de la Providence, mais compromet la liberté humaine par le dogme du destin, comme il met en péril les croyances religieuses par ses explications allégoriques des dieux grecs et romains, par ses rêves sur la divination et sur les prodiges.

Sous Sénèque, le stoïcisme conserve son caractère religieux, et tend à se dépouiller des éléments superstitieux qui altéraient sa doctrine philosophique.

Avec Pline et Tacite, la morale stoïcienne garde sa mâle austérité, mais la notion de Providence disparaît; on ne reconnaît plus qu'une fatalité ou indifférente ou ennemie; l'immortalité de l'âme, niée par l'épicurisme et par une branche du stoïcisme, est de plus en plus contestée ou méconnue, et le vide religieux s'est fait dans toutes les intelligences.

Pour remplir ce vide, une nouvelle expansion philosophique ou religieuse est nécessaire. Le christianisme d'un côté a déjà paru, et il fait chaque jour de nouveaux prosélytes, surtout dans les rangs inférieurs de la vieille société païenne; la philosophie d'un autre côté va tenter un effort nouveau sous les Antonins, et de cet effort naîtra un peu plus tard la grande école d'Alexandrie; le néoplatonisme qui, luttant avec éclat contre la religion nouvelle, s'efforcera mais en vain de ranimer la vieille foi religieuse dans les âmes où elle a été presque éteinte par les malheurs des temps, par l'épuisement des anciennes sectes philosophiques et par le complet discrédit de tous les dogmes et de toutes les formules du polythéisme.

Mais j'anticipe ici sur le travail de notre collègue : il s'est arrêté pour le moment au seuil du second siècle, et le chemin qui lui reste à parcourir n'a été qu'indiqué par lui. Nous espérons qu'il reprendra bientôt sa marche.

L'économie politique est-elle une science? On lui conteste parfois ce titre; mais ce qu'on ne peut contester, c'est le mérite et l'intérêt d'un certain nombre d'ouvrages qui sont dans toutes les mémoires et dont la connaissance est indispensable à tous ceux que préoc-

cupe le grand problème de l'organisation sociale. M. Bérard-Varagnac a consacré plusieurs séances à l'examen des différents traités d'un publiciste bien connu, M. Audiganne, et il a particulièrement insisté sur le plus récent de tous, intitulé : *Mémoires d'un ouvrier de Paris*. Là, sous la forme d'un journal rédigé par un ouvrier sage et rangé, qui hait l'utopie mais non le progrès réalisable, vous avez pu passer en revue toutes les questions qui agitent et passionnent les classes ouvrières : coalitions, grèves, sociétés coopératives, participation des ouvriers aux bénéfices ; et vous avez pu surtout remarquer, chemin faisant, les graves changements qui se sont introduits depuis un quart de siècle dans les conditions de l'industrie, dans la condition des ouvriers et dans la législation spéciale qui règle leurs relations avec les patrons, législation dont la critique est aisée, dont la réforme ne laisserait pas d'être bien ardue et bien périlleuse.

A l'occasion de cette étude, M. Bérard-Varagnac s'est trouvé naturellement appelé à vous entretenir de quelques chapitres de l'intéressant travail de M. le comte de Paris sur la situation des ouvriers en Angleterre, travail qui n'est en partie que le développement de la déposition faite par l'auteur devant la Commission d'enquête ouvrière instituée par l'Assemblée nationale. M. Bérard-Varagnac a surtout examiné les divers modes d'association préconisés et pratiqués jusqu'à ce jour avec des succès fort divers. Du reste, non plus que l'auteur, il ne vous a formulé de conclusions précises et absolues, et c'est là preuve de sagesse, car les éléments de la question sont tellement nombreux, tellement complexes, tellement obscurs et, disons-le, tellement inconciliables, que l'heure de trancher n'est point arrivée, si jamais

elle arrive, et les passions humaines, avec lesquelles trop d'économistes négligent de compter, permettent de douter que cette heure soit prochaine.

Enfin M. Bérard-Varagnac vous a entretenus d'un opuscule de notre collègue, M. Gazo, intitulé : *Etudes politiques*, livre plein d'idées saines et justes, qui peut sembler un peu timide aux utopistes, mais qui se recommande en revanche à tous ceux qui ne se paient ni de grands mots, ni de grandes phrases.

Outre cet ouvrage, dont il vous a fait hommage, M. Gazo vous a soumis d'importantes considérations sur la situation respective des ouvriers des champs et des ouvriers des villes d'une part, et de l'autre sur la participation des ouvriers aux bénéfices des patrons. Il ne m'est point permis, il ne m'est pas possible de discuter ni même d'analyser ce mémoire; qu'il me suffise de vous rappeler que M. Gazo goûte assez le *Télémaque*, mais qu'il ne voudrait point être enfermé (Voltaire s'est servi d'un autre mot) dans la triste Salente; qu'à ses yeux, si la connaissance du réel et du possible n'est pas tout, si la recherche, non-seulement du mieux, mais encore du bien absolu, n'est point interdite, en revanche la spéculation doit rentrer dans la demeure calme et sereine d'où jamais elle n'aurait dû sortir; car l'idée, la conception la plus humaine et la plus féconde devient fatalement stérile ou meurtrière, aussitôt qu'elle est mise au service de l'envie et de la convoitise. Dieu nous garde de tomber jamais sous le joug abrutissant des pygmées qui prêchent l'égalité des salaires, des philosophes qui font litière du cœur humain, des libérateurs qui font table rase de la liberté! J'ai traduit M. Gazo, et j'espère qu'il ne me démentira pas.

En 1858, un Espagnol, bien jeune alors, M. Emilio

Castelar, publiait sous le titre de : *La Formule du progrès*, un ouvrage qui eut un grand retentissement en Espagne et dans les divers Etats de l'Amérique espagnole, et ne demeura même pas inconnu en France, où pourtant l'on est déshabitué depuis longtemps, et bien à tort, de s'intéresser aux productions de la littérature d'outre-monts. Amené par ses études à s'occuper de cette littérature, et particulièrement des œuvres contemporaines, M. Bérard-Varagnac appelait, il y a près d'un an, votre attention sur cette œuvre du publiciste auquel des événements extraordinaires allaient donner bientôt une notoriété si grande : notre collègue nous parlait alors d'un publiciste, d'un orateur, il est vrai, mais d'un simple particulier; quelques jours après, il vous aurait parlé d'un chef d'Etat, ou plutôt je me trompe, il eût gardé le silence par un scrupule de réserve facile à comprendre, la crainte de paraître effleurer la politique contemporaine. Quoi qu'il en soit, il vous a fait ressortir les qualités et les défauts d'un auteur éminemment espagnol, d'un idéaliste doué d'une grande élévation, que Louis XIV aurait, sans nul doute et je ne dis pas sans quelque raison, traité de bel esprit chimérique, d'un orateur singulièrement ardent, prodiguant sans mesure les images poétiques et n'épargnant ni les rédondances ni les périodes ampoulées et sonores. N'oublions pas toutefois que bon nombre de réformes pratiques que le publiciste demandait il y a seize ans sont désormais accomplies ; et quant à l'absolu chimérique vers lequel il s'élançait, ne perdons pas de vue, nous a répété plusieurs fois notre jeune collègue, que l'expérience ne lui avait pas encore mis aux pieds ces *souliers de plomb* dont parle Bacon.

Vous devez à M. G. Haussmann une étude sur l'orga-

nisation des tribunaux administratifs connus sous le nom de Conseils de préfecture. L'auteur, après vous avoir rappelé les attaques dirigées en 1828 par le duc de Broglie contre la juridiction administrative, attaques renouvelées depuis à plusieurs époques, vous a fait connaître le projet de loi présenté le 14 juin 1872 à l'Assemblée nationale, et tendant non à la réforme, mais à la complète suppression des conseils. Faut-il les supprimer? faut-il les maintenir? L'auteur du mémoire, après avoir fait l'histoire de la législation depuis l'origine des conseils jusqu'à nos jours, a examiné les principaux arguments invoqués par les partisans et par les adversaires de l'institution ; puis après avoir discuté un à un les articles du nouveau projet, il vous a fait connaître un contre-projet qui maintiendrait les conseils de préfecture, mais en apportant des modifications importantes d'une part à leur composition, de l'autre à leur compétence.

M. Ploix n'a pas consacré moins de sept ou huit séances à l'examen approfondi de l'œuvre capitale d'un des plus célèbres érudits de l'Allemagne, l'*Histoire de la République romaine*, de Mommsen. L'auteur, vous a-t-il dit, appartient à cette école historique qui, depuis Nieburh, a pris à tâche la démolition de l'histoire romaine telle que les historiens de Rome nous l'ont léguée. Aucun de ces historiens n'a trouvé grâce devant cette école, pas même le judicieux Polybe. Pour M. Mommsen l'histoire des trois premiers siècles et même au delà n'est qu'un amas de légendes, et la chose est tellement évidente à ses yeux qu'il ne daigne pas en alléguer une seule preuve. L'érudition française (et le bel ouvrage de Beaufort en est la preuve, ainsi que les savants mémoires qui abondent dans le grand Recueil de notre Académie des inscriptions et belles-lettres), l'érudition française procédait

autrefois avec plus de mesure : elle discutait les faits et les témoignages, acceptait les uns, écartait les autres et rendait raison de ses jugements. M. Mommsen a changé tout cela, il prononce *ex cathedra*, en pontife infaillible, des oracles qui ne se discutent pas; bref, il a le don de seconde vue, et il voit l'histoire.

Ce n'est pas le seul paradoxe que M. Ploix ait signalé, et je n'ai garde de les énumérer tous; il en est toutefois que je ne puis passer sous silence. On s'était imaginé, et les Romains le croyaient, que la République romaine ne finissait qu'à l'avénement d'Octave au principat; M. Mommsen fait remonter la naissance de l'empire à la journée de Pharsale et à la mort de Caton, et ne prolonge point son histoire au delà; de là vient que le nom du second Brutus est à peine mentionné : son attentat, criminel ou héroïque, n'appartient point à l'histoire de Rome républicaine, et ne doit pas plus figurer à la fin que le nom légendaire du premier ne doit figurer au commencement. Nous serait-il permis de remarquer qu'avant César d'autres despotes, sous le titre de dictateurs, avaient mis la main sur la liberté publique? Je ne sache pas cependant qu'on se soit encore avisé de dater la fin de la République de la dictature de Sylla.

M. Mommsen fait un brillant tableau des vertus romaines au temps des guerres contre les Gaulois et les Samnites, contre Pyrrhus et même contre Carthage, au temps, dit-il, où le peuple et les tribuns avaient la sagesse de laisser au sénat le gouvernement des affaires, et où ce sénat, malgré son aspect pauvre, semblait à Cinéas une assemblée de rois (car M. Mommsen, dans l'intérêt de sa thèse, croit à Cinéas que d'autres Germains ont regardé comme un mythe). Mais pour lui la décadence commence avec la bataille de Zama : lors-

qu'après la conquête de la Grèce et de l'Asie les généraux et les soldats reviennent chargés de dépouilles, laissant derrière eux de rapaces proconsuls, peuple et sénat tout se corrompt, et la République, en perdant ses mœurs, se perd elle-même. M. Ploix n'a eu garde de contredire ce jugement, et il a rendu un juste hommage à l'habileté avec laquelle l'historien a su rajeunir ce lieu commun; mais de ce que depuis les Gracques Rome s'est trouvée déchirée par des factions conduites tour à tour à l'assaut du pouvoir par les Sylla, les Marius, les Carbon, les Cinna, les Pompée, les César, conclure que le dernier est l'homme de la Providence, parce qu'il est le plus habile et le plus fort, c'est une théorie souverainement immorale, souverainement dangereuse, c'est la théorie du succès, contre laquelle a protesté énergiquement M. Ploix. Certes vous n'avez pas oublié les portraits de tous ces personnages et d'autres encore que je ne nomme pas; notre collègue n'entend point contester à M. Mommsen l'art de peindre; mais quand il trace de Cicéron, et cela pour faire valoir César, le portrait que vous n'avez point oublié, lorsqu'il le représente comme un politique sans portée, un orateur sans talent, lorsqu'il range Caton dans la catégorie de ces vertueux inintelligents, de ces patriotes ineptes qui ont la naïveté et la niaiserie de croire au droit et aux lois, et qu'il se raille de son obstination à ne se point courber sous un maître, M. Ploix proteste avec la conscience publique contre ces funestes enseignements.

Mais le temps me presse, et je terminerai ce sommaire par la dernière réflexion que M. Ploix a soumise à nos méditations. Mommsen écrivait son histoire avant 1870, et il ne se faisait pas faute d'y intercaler de fréquentes allusions aux événements de notre siècle; souvent à propos

de Rome, les noms de Stein, d'York, de Schernox, de Blucher se rencontrent sous sa plume, et l'historien se plaît à faire contre la France l'étalage assez intempestif d'une haine que les deux invasions de 1814 et de 1815 n'avaient point assouvie. Mais il est mort depuis, et il n'effacera point de son livre cette maxime qu'à propos du traité des Fourches-Caudines il a formulée et proclamée comme un dogme : c'est qu'une nation que la force brutale a contrainte de souscrire un traité qui la mutile et l'humilie a toujours le droit de le rompre. Je ne juge pas la maxime; je me contente de dire avec notre collègue : Voilà le principe qu'a consacré un Allemand glorifié dans sa patrie, où il a réuni la triple autorité du jurisconsulte, de l'historien et du publiciste.

M. Rodouan a commencé l'examen critique du premier volume de l'*Histoire des Chevaliers romains*, par M. Em. Belot, aujourd'hui l'un de nos correspondants, ouvrage plein d'une érudition solide, mais dont toutes les parties ne sont pas également à l'abri de la critique. M. Rodouan vous a fait voir comment M. Belot, marchant ici du reste sur les traces de Nieburh, mais avec plus de rigueur et plus de méthode, a tracé le véritable caractère de la plèbe romaine, sur l'origine de laquelle il reste encore beaucoup d'obscurité. Les bornes de ce rapport m'obligent à ne donner que quelques indications. La plèbe n'était formée ni de serfs ni de clients; c'était une population libre fournie par les villes vaincues. Unis à Rome par les liens d'une fédération, les plébéiens à l'origine n'appartenaient point à la cité romaine; ils payaient l'impôt, devaient le service militaire, mais n'avaient ni droits politiques ni droits de famille : en un mot, c'étaient de véritables étrangers, et leur admission dans la cité ne date que de la transformation

profonde subie par l'assemblée des centuries entre la première et la seconde guerre punique. Telle est la théorie de l'historien, et cette théorie est la base de l'ouvrage dont M. Rodouan se propose de continuer l'examen.

Dans son examen critique de l'*Histoire romaine* de Mommsen, et spécialement de la partie de l'ouvrage où l'historien traite de la législation, M. Ploix, ayant eu l'occasion de rappeler la disposition bien connue qui autorisait les créanciers à couper par morceaux le corps de leur débiteur insolvable, vous a dit que la formule pourrait bien n'être qu'un symbole, et que la loi n'autorisait que le partage des biens saisis. Les avis des historiens et des jurisconsultes aujourd'hui même encore sont fort partagés sur ce point, et M. Rodouan vous a fait connaître les raisons qui paraissent s'opposer légalement à l'interprétation *la moins inhumaine* : 1° Au temps des Douze Tables, sous le système *des actions de la loi*, la saisie de la *personne* est la règle générale, l'autre est l'exception et ne se pratique que dans des cas nominativement énumérés ; 2° le débiteur insolvable, une fois adjugé sans recours, devenait esclave de fait et de droit et subissait la *grande dégradation*. Et comme tout maître avait droit absolu de vie et de mort sur ses esclaves, on peut inférer que le droit attribué aux créanciers de le couper par morceaux n'était qu'une conséquence naturelle du premier. Je ne juge pas, j'expose ; seulement rien n'autorise à penser que la prescription ait jamais été exécutée, le silence de l'histoire ne laisse pas de faire naître bien des doutes, et il n'est pas étonnant que l'authenticité même du texte ait été controversée, ce qui mettrait les contestants d'accord, et ce ne serait pas malheureux pour l'honneur des vieux Romains.

Vous devez à M. Chardon un travail sur Pline le Jeune

et sur l'antiquité romaine au siècle de Trajan, résumé, vous a-t-il dit, d'une étude très développée de M. Grasset sur le même sujet. Il vous a montré d'abord Pline le Jeune, simple dans ses goûts, aimant, alors même qu'il se livre aux travaux rustiques, à converser avec les esprits cultivés de son temps, et vous a fait apprécier l'homme dans sa vie intime, dans sa langue, dans ses lettres où se montrent à chaque page des témoignages irrécusables d'un spiritualisme des plus élevés. Puis il a peint le panégyriste, l'avocat, le fonctionnaire public et vous a rappelé ce mot si vrai qu'il appliquait à ses plaidoiries : « Bien plaider m'a fait plaider souvent, plaider souvent m'a fait plaider moins bien. » Mot qu'on pourrait à bon droit généraliser en l'appliquant à toutes les productions des lettres et des arts. M. Chardon vous a aussi rappelé que les querelles littéraires entre classiques et romantiques ne sont pas nées seulement en nos jours, et que Pline s'est rangé de son temps parmi les partisans de l'antiquité. Ensuite il a montré le gouverneur de Bithynie remplissant ses fonctions avec un zèle intelligent, veillant à la bonne exécution des travaux publics, à la salubrité des villes, à l'économie et au bon usage des finances; enfin il a étudié spécialement sa correspondance avec Trajan et spécialement sa conduite envers les chrétiens à l'égard desquels il poussa la tolérance aussi loin que le permettaient les circonstances et les dispositions des esprits; et il s'est associé à cette conclusion de l'auteur qu'il prenait pour guide : « Réservons quelques hommages pour ces renommées modestes, pour ces dieux mineurs du génie, plus rapprochés de nous que les grandes figures de l'antiquité par leurs défauts mêmes, et plus propres par conséquent à nous faciliter l'accès des génies supérieurs. »

Vous devez à M. Guégan, l'un de vos correspondants, deux notices sur les découvertes archéologiques récemment faites dans l'arrondissement de Versailles. Dans la première il s'agit d'une tombe gallo-romaine, fort bien conservée, découverte à Conflans-Sainte-Honorine sur le haut du plateau qui sépare l'Oise de la Seine et tout près de leur confluent; dans la seconde, il s'agit de l'endroit désigné sous le nom de Tour-aux-Païens, à Marly-le-Roi, non loin d'un de ces monuments druidiques connus sous le nom d'*allées couvertes*, signalé il y a trente ans et qui fut à cette époque l'objet d'un rapport inséré dans le tome III de nos Mémoires. M. Guégan a trouvé dans ce lieu, et en quantité considérable, des armes et des ustensiles appartenant à *l'âge de pierre*. Une partie de ces objets vous a été offerte par notre correspondant, dont les deux notices, complétées sans doute par des découvertes postérieures, trouveront légitimement leur place dans le dixième volume de nos Mémoires.

Vous devez à M. Mercier une notice sur le duché-pairie de la Roche-Guyon, un de ces travaux qui ne s'analysent guère, et que je me borne à rappeler, en ajoutant toutefois que cette notice forme le complément nécessaire de la notice de M. Auger insérée dans le sixième volume de nos Mémoires, notice dont l'auteur n'a pas voulu étendre ses recherches au-delà du château même et de son histoire.

Vous devez aussi à notre collègue un essai d'introduction à une véritable géographie du département, où se trouveraient réunis tous les documents, depuis l'âge de pierre jusqu'aux singulières transformations opérées pour ainsi dire sous nos yeux par l'industrie moderne. Souhaitons que l'auteur de la belle carte que vous voyez sur ces murs puisse réaliser, avec le concours de tous, l'œuvre dont il vous a esquissé le projet.

Il fut un temps où les thèses du doctorat ès-lettres ne roulaient que sur de véritables lieux communs que les candidats prenaient à peine le temps de rajeunir plus ou moins par la forme. Il n'en est plus de même aujourd'hui. L'une des deux thèses exigées, au moins, est devenue un travail approfondi, comportant de patientes recherches et demandant une longue préparation. Ce ne sont plus des œuvres d'un jour, et la France savante pourrait non sans orgueil les opposer à ses détracteurs d'outre-Rhin. Une thèse de M. Tessier sur Gaspard de Coligny, dont M. Cougny vous a rendu compte, vous en a fourni une preuve éclatante. Ce n'est pas, vous a dit notre collègue, que le sujet fût absolument nouveau; mais l'auteur l'a su rajeunir en présentant l'amiral, non plus comme l'homme d'un parti, mais comme le serviteur passionné des intérêts permanents de la France et de son roi, et prenant l'initiative de tout ce qui s'est fait, de tout ce qui aurait pu se faire de grand : colonisation de la Floride et du Brésil, organisation d'une armée vraiment nationale, projets rendus stériles par l'opposition violente des hommes de parti qui sacrifièrent l'amiral et avec lui les plus chers intérêts du pays. Et cette appréciation n'est point une de ces fantaisies comme en produit souvent le besoin d'innover et de contredire : elle s'appuie sur des documents inédits, mais authentiques, tirés de la correspondance de l'amiral avec tous les personnages les plus importants de son époque.

Le 17 janvier dernier, M. Le Roi assistait pour l'avant-dernière fois à notre réunion hebdomadaire, et d'une voix claire et nette encore, quoique singulièrement affaiblie, il complétait ses communications sur la dernière favorite de Louis XV, par un long récit des interminables procès auxquels donna lieu l'ouverture de sa succession.

Une seule date suffira; le dernier jugement intervenu dans l'affaire est du 12 mars 1839 et il a été rendu à Versailles. Le procès a donc duré quarante-cinq ans. On assure que d'autres procès encore pendants remontent plus haut. En pareil cas, on peut admettre que les écailles subsistent, mais il est permis de penser que l'huître est mangée et digérée depuis longtemps.

Il y a vingt ans M. Duchâtellier, aujourd'hui l'un de nos correspondants, membre résident alors et qui fut appelé par vous à la présidence de nos réunions, vous faisait connaître les circonstances curieuses qui l'avaient mis en possession de toute la correspondance de Hoche à l'époque où celui-ci, moins encore par l'habileté des combinaisons stratégiques que par la droiture et la loyauté de son caractère, sut mériter le titre de *pacificateur*. Dès cette époque M. Duchâtellier songeait à publier cette correspondance, mais jusqu'à présent tout est demeuré à l'état de projet. Toutefois un premier pas est fait : membre correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques, M. Duchâtellier non-seulement a fait connaître à ses confrères le précieux dépôt qui se trouve entre ses mains, mais encore il a rédigé, en grande partie d'après ces documents, un essai biographique sur Hoche dont il vous a fait hommage et dont votre secrétaire d'abord, et plus tard M. Fontaine vous ont entretenus. Il s'agit de Hoche, d'un enfant de Versailles, il s'agit de devoir et d'honneur militaire; permettez-moi de m'arrêter un instant sur quelques-uns des traits qui vous ont le plus frappés.

Il est une légende, accréditée dans presque toutes les rapsodies biographiques : Hoche fut un des vainqueurs de la Bastille, et c'est même pour plusieurs son plus beau titre de gloire. Ce n'est pas tout ; on a brodé sur ce pre-

mier thème, on a fait de Hoche l'un des chefs de ces hordes sauvages qui, dans les néfastes journées des 5 et 6 octobre ensanglantèrent le palais de Versailles ; on a même osé en faire un des héros du 10 août, demain peut-être en fera-t-on l'un des septembriseurs. M. Duchâtellier a réduit à néant toutes ces fabuleuses inventions de l'esprit de parti : soldat, Hoche ne déserta jamais ni son poste, ni son drapeau ; quels que fussent ses sentiments sur le mouvement populaire du 14 juillet, il restait à sa caserne, il la protégeait contre l'émeute, il l'empêchait d'y pénétrer pour s'emparer des canons, et ce qu'il faisait ce jour-là, pas un seul jour il ne faillit à le faire. Mainte et mainte fois dans cette salle, M. Vatel, M. Le Roi, plus récemment encore M. Digard, mainte et mainte fois la famille même de notre illustre compatriote a protesté contre le mensonge ; le mensonge a prévalu jusqu'ici, jusque dans Versailles, et sans qu'une voix s'élevât pour défendre Hoche contre cet excès d'honneur ou plutôt d'indignité. Parmi ses titres à la reconnaissance et à l'estime publique, Hoche ne compte pas seulement ceux qu'on lit sur le piédestal de sa statue, il compte l'honneur d'avoir mérité la haine d'un Saint-Just, l'honneur d'avoir été traîné dans les cachots de la Terreur par un Collot-d'Herbois. Il existe encore cet ordre infâme : rapporteur, je n'ai pas le droit, pas plus que je n'ai le goût de rien taire, mais il est triste de penser que non-seulement cet ordre est signé de celui qu'on appelait l'*organisateur de la victoire*, mais que celui-ci a corrigé de sa main jusqu'aux fautes de français, jusqu'aux fautes d'orthographe du sanguinaire histrion. Voilà l'histoire, la légende réussira-t-elle toujours à l'obscurcir ? J'en ai peur, les propagateurs n'ont-ils pas à leur service, quoi ? l'audace, l'audace, l'audace qui fut le seul génie d'un Danton.

Sous ce titre : *Un séjour en France de* 1792 *à* 1795, *Lettres d'un témoin de la Révolution française*, M. Taine a récemment publié la traduction d'un ouvrage écrit par une dame anglaise et qui contient les plus curieux détails sur l'état des provinces pendant la Terreur. M. Delerot vous a donné une analyse de ce document écrit avec une entière bonne foi et sans aucune malveillance pour nous ; et cependant, le traducteur en convient, c'est un amer breuvage, mais il ne laisse pas d'être salutaire. Et en effet, nous a dit M. Delerot, trop souvent nos plus grands historiens eux-mêmes nous ont amenés à n'envisager les événements de la révolution qu'à un point de vue général et à laisser dans l'ombre tous ces milliers de menus faits quotidiens qui sont en somme la substance, la moelle de l'histoire, et qui frappèrent le plus les contemporains. De là vient qu'en mainte circonstance, à force de planer sur les hauteurs, l'histoire voit mal et ne présente plus un vrai tableau du passé. Notre confrère, sans nier tout ce qu'il y a d'utile dans les vues d'ensemble, sans nier surtout les bienfaits durables qui sont dus au grand, au généreux mouvement de 1789, estime qu'il est bon, et aujourd'hui plus que jamais, de rappeler combien de désordres, d'actes violents, de tyrannies odieuses sont inséparables des agitations populaires. L'auteur de ces lettres, vous a dit en finissant M. Delerot, aimait la liberté, le règne de la loi ; elle aimait donc, et beaucoup de ses compatriotes les plus illustres pensaient comme elle, l'esprit de 1789, mais elle détestait d'autant plus les orgies et les cruautés qui ont souillé notre histoire à cette époque. Ainsi loin de lui en vouloir, nous devons la remercier de nous avoir donné l'occasion de flétrir une fois de plus les crimes des misérables qui perdraient la cause de la liberté, si cette cause n'était celle de l'humanité même.

M. Delerot a tiré des manuscrits de la Bibliothèque un rapport très curieux fait en 1793 à la Société populaire de Versailles, une succursale des Jacobins, par les commissaires chargés par elle de trouver les meileurs moyens d'établir un club dans l'ancienne salle de l'Opéra, alors inoccupée, et dont nul ne prévoyait la future destinée. Ce témoignage des passions et du style de l'an II, dans notre ville, est trop curieux pour que vous ne me permettiez pas de m'y arrêter un moment. Le rapport reconnaissait que la Société pouvait y tenir ses séances « *digrement et convenablement* » et que la salle offrait tous les avantages que l'on peut désirer par sa forme et par sa solidité « les différents étages pouvant servir à l'un et à l'autre sexe sans confusion »; mais les commissaires trouvaient en même temps la scène trop grande, et après s'être ingéniés à trouver le moyen de la réduire, ils s'écriaient en style dithyrambique : « Citoyens ! c'est, vous le savez, une chose bien sublime que la réunion d'un grand nombre d'individus qui n'ont pour objet que le bonheur de la société. Vous savez que c'est de la Convention qu'est émané le droit de nous former en assemblées populaires ; c'est de la Montagne que sont lancés comme la foudre les décrets lumineux qui nous ont régénérés et rendus à la liberté. Eh bien ! citoyens ! il faut que notre salle d'assemblée offre cette Montagne ; il faut qu'elle soit terminée par une masse de rochers, que les droits de l'homme soient gravés sur le sommet des monts voisins du ciel, à l'abri des vapeurs immondes des marais fangeux ; il faut que votre bureau, le centre de vos volontés soit placé au milieu de ce rocher.... » Quel dommage que ce rocher n'ait pas été élevé et qu'il ne surmonte pas aujourd'hui le fauteuil du président de l'Assemblée ! Mais quoi ! les architectes ne songent pas à tout.

Tout cela peut sembler étrange, fabuleux, ce que le poète appelle le *rêve d'un cerveau malade ;* mais les archives sont là, et ces archives nous apprennent que les acteurs du Théâtre-Français, alors théâtre de la République, étant venus donner trois ans plus tard, en 96, une représentation au théâtre, aujourd'hui démoli, qui occupait l'aile Gabriel, une dénonciation foudroyante fut adressée contre eux à la municipalité, parce qu'on avait négligé d'y faire entendre des hymnes patriotiques.

Il y a sept mois, au moment même où paraissait la quinzième volume de l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, M. Bérard-Varagnac, après avoir caractérisé rapidement les publications historiques qui concernent la même époque, vous a dit quelles étaient les qualités du nouvel historien, sans vous dissimuler les parties faibles qu'on regrette de rencontrer dans l'ouvrage. C'est ainsi qu'il vous a signalé les traits effacés du talent discret et peu original de l'auteur, son équité tolérante et son impartialité quelque peu timide ; un style lucide, correct, soutenu, une simplicité qui se garde de viser à l'effet, mais qui exagère la nudité et arrive à la sécheresse ; un manque de nerf et de vie qui provient surtout de ce que l'écrivain, se croyant obligé de tout dire et se faisant un cas de conscience de rien omettre et de rien abréger, ne songe pas toujours assez à ce que peut endurer la patience des lecteurs. S'il m'était permis d'aller plus loin que notre confrère, j'oserais dire, et d'autres histoires sont dans le même cas, qu'un futur historien trouvera là tous les matériaux nécessaires pour construire un meilleur édifice. Une bonne histoire est avant tout une œuvre de vérité, mais elle ne peut prétendre à vivre qu'à la condition d'être en même temps une œuvre d'art.

M. Chardon a consacré, comme par le passé, plu-

sieurs séances à la lecture d'une Étude sur le dernier Salon ; je me trompe, sur une portion des œuvres de peinture exposées au dernier Salon, genre et paysage. Et M. Chardon n'a eu garde de prendre l'une après l'autre chacune de ces œuvres, dont le nombre va toujours croissant ; il s'est particulièrement attaché à faire sortir de son examen des jugements plus larges, des considérations plus générales que ne le comporterait une discussion technique. Certes celle-ci ne serait point dépourvue d'intérêt, mais nos séances ne la comportent que dans une mesure très restreinte : il est inutile d'en dire la cause.

Notre collègue a donc commencé par vous entretenir des éléments que l'on peut distinguer dans toute œuvre d'art : l'étude de la nature qui mène à la réalité ; la tradition qui mène à la science et à l'adresse ; la théorie des milieux qui conduit à ne voir dans les écoles et dans les artistes que des faits historiques et physiologiques ; et il a montré que l'inspiration, l'originalité, la personnalité peut seule produire des œuvres d'art vraiment remarquables, aussi bien le *Mendiant* de Murillo que la *Ronde de Nuit* de Rembrandt, les *Madones* de Raphaël (pardon du rapprochement) que les *Petits Bonshommes* de Meissonnier. Toutefois M. Chardon veut que cette personnalité passionne l'artiste et demeure toute spontanée ; il veut aussi que l'artiste n'oublie jamais que la reproduction du beau est le fond même de l'art. Mais qu'est-ce que le beau ? M. Chardon en a passé en revue les plus célèbres définitions anciennes ou modernes, et les a trouvées insuffisantes et superflues ; il a donc cru pouvoir se borner à cette formule, dont il ne fait point un dogme : c'est que du moment où le peintre aura produit ce qu'il nomme une toile individuelle, personnelle, émue,

l'œuvre sera belle. Je ne discute pas, j'analyse ; mais je ne suis pas éloigné de croire que plus on s'attache à définir tout ce qui se perçoit par le sentiment, et c'est le cas du beau, plus on l'obscurcit.

Appliquant sa théorie au genre et au paysage, M. Chardon vous a tracé une rapide esquisse de ces deux branches de la peinture en France depuis le XVIIe siècle. Il vous a montré le paysage historique avec Poussin, champêtre avec Claude le Lorrain, fantaisiste avec Watteau et Boucher, plus vrai avec Lancret et Potel, plus intelligent avec Joseph Vernet, et redevenant historique avec Valenciennes ; enfin il vous a fait assister à la dernière transformation de l'art qui lui paraît dater chez nous de l'apparition des paysages anglais aux Salons de 1824 et de 1827. Alors seulement, vous a-t-il dit, l'on vit de vraies campagnes, de vraies prairies, de vrais ruisseaux et de vrais moulins tournants, ombragés par de vrais arbres ; en un mot, de là date l'école naturaliste, ce beau fleuron du paysage moderne, ce vaste musée dont vous me dispenserez de vous rappeler les décorateurs, car leurs noms sont dans toutes les mémoires. Si l'école paysagiste française tient aujourd'hui le premier rang en Europe, vous a dit M. Chardon, c'est que les artistes, les vrais, ceux qui aiment et cherchent le beau sous toutes ses manifestations, se sont placés franchement devant la nature, se réservant le droit de choisir, non celui de refaire, afin d'y chercher des impressions et d'en rendre l'aspect réel en même temps que le côté idéal et poétique ; puis, mêlant non sans raison les observations morales aux observations purement esthétiques, M. Chardon vous a montré que ce développement du paysage est un progrès incontestable, destiné à exercer une heureuse et saine influence sur le goût et

sur les cœurs, et il incline à penser que les hommes seraient meilleurs et qu'ils auraient plus de bon sens s'ils n'avaient pas rompu tous liens sympathiques avec la nature.

De la peinture de genre M. Chardon a cherché la définition et n'a pu la rencontrer, ce qui n'a rien de bien étonnant ; il s'est donc borné à vous rappeler ce qu'elle a produit à diverses époques, passant en revue les noms de ses plus illustres interprètes, depuis Valentin jusqu'à M. Gérôme et aux autres artistes contemporains. M. Chardon n'a point manifesté pour la peinture de genre la même prédilection que pour la peinture de paysage : le genre compte moins de peintres vraiment originaux, soit que par un secret attrait presque tous les artistes de talent se soient laissé attirer vers le spectacle de la nature, soit que trouvant une route commode, où se rencontre aisément et vite le succès et la vogue, la plupart s'y soient engagés sans souci des intérêts sacrés de l'art, travaillant avec la tête plus qu'avec l'âme, suivant la vile multitude au lieu de la guider et de l'éclairer, et s'asservissant misérablement à toutes les fantaisies, à toutes les démences de la mode au lieu de réagir virilement contre un abaissement continu de l'art. Et pourtant, vous a dit en finissant M. Chardon, la carrière est vaste et des artistes consciencieux (et il y en a bien quelques-uns) pourraient y cueillir encore bien des palmes ; l'artiste a le droit de mettre en scène des caractères dans leurs attitudes ordinaires, quotidiennes ; il a le droit de peindre les usages, les habitudes qu'on rencontre et qu'on coudoie pour ainsi dire à chaque pas, mais pourvu que la peinture soit non pas servilement fidèle, mais idéalement bonne, pourvu que derrière ce que l'artiste nous montre il y ait ce je ne sais quoi qui trahit une idée, qui

pique l'intelligence et fait deviner une pensée. A ce prix, mais à ce prix seulement, il peut y avoir encore de beaux jours pour la peinture de genre. — Vous me pardonnerez de m'être appesanti sur ces idées, si vous voulez bien vous rappeler le titre même de notre Société, et ne pas perdre de vue que l'influence de l'art sur la moralité publique n'est pas moins grande que celle de la littérature.

M. l'amiral Touchard a publié il y a quelque temps une remarquable étude sur les transformations que rend inévitables et prochaines dans l'organisation de la marine militaire le progrès continu des engins de destruction, aujourd'hui qu'on peut, et à des distances énormes, percer les vaisseaux les mieux cuirassés, les murs d'airain des poètes, comme de minces feuilles de papier. Si M. Ploix vous a entretenus de cette étude, ce n'est pas pour s'en faire le juge ni pour la soumettre à notre jugement, c'est que rien de ce qui touche à la défense nationale ne saurait nous être étranger, c'est surtout que l'auteur est un enfant de Versailles, un des brillants élèves de notre Lycée, et qu'une cité qui se respecte ne doit point oublier ceux qui lui font honneur par la haute situation qu'ils tiennent, non de leurs aïeux, mais de leur travail et de leur seul mérite.

C'est pour obéir à ce même sentiment que M. Ploix vous a entretenus d'un livre récemment publié dans la *Bibliothèque des Merveilles* : l'*Héroïsme*, par M. Arm. Renaud, l'un de nos concitoyens. Et comme ici les comptes rendus ne sont point de simples politesses d'où s'échappent des bouffées d'encens, notre collègue, en louant les mérites très réels de l'ouvrage, ne vous en a point dissimulé le principal défaut, et je ne le dissimulerai pas plus que lui : c'est que l'auteur a plus d'une fois paru confondre le simple courage, la simple énergie morale avec

l'héroïsme proprement dit. N'avilissons pas, en les prodiguant trop aisément, les beaux mots inventés pour représenter les grandes et belles choses : ce n'est pas seulement au nom du goût que notre confrère vous a fait, que je prends la liberté de faire à mon tour cette requête; c'est au nom de la morale elle-même qui s'y trouve intéressée.

M. Digard vous lisait, il y a sept mois, une lettre dans laquelle notre correspondant, M. César Cantû, racontait les funérailles vraiment nationales que l'Italie venait de faire à l'un de ses plus illustres écrivains, Manzoni, et cette lecture vous montrait, au sein d'un pays bien divisé pourtant, tous les partis oubliant leurs querelles pour s'associer unanimement à un grand deuil public. La foule est partout la même : belle, quand un sentiment noble la saisit et la domine; hideuse, quand, suivant l'énergique expression de Platon, elle se laisse enivrer par de perfides échansons.

Beaucoup de personnes voyagent, mais combien peu savent voyager ! Cela est vrai, surtout quand on voyage dans des pays qui, comme la Grèce et l'Italie, occupent une si large place dans l'histoire du monde. Pour voyager utilement dans ces contrées privilégiées, il faut s'y préparer par les études les plus variées : histoire, géographie, art, littérature, religion, institutions de toute nature et de toutes les époques. Voilà ce que vous rappelait, il y a un an, M. Digard, au moment où il songeait à faire en Italie un voyage qui pour lui n'était pas le premier. Peut-être est-ce exiger beaucoup, mais enfin l'idéal n'est jamais à dédaigner, et dans tous les cas, il n'y a rien là qui nous doive décourager; le médiocre ici n'est point interdit, et ce n'est pas pour le voyageur qu'Horace a dit par la bouche de Boileau :

Il n'est point de degré du médiocre au pire.

C'est pour eux au contraire qu'il a dit dans un latin meilleur que mon français :

Tu ne peux aller loin! Risque au moins l'entreprise,
Marche un peu.

M. Cougny vous a fait connaître par la lecture de divers extraits de la *Médée* d'Euripide la traduction par lui entreprise des œuvres qui nous sont restées du grand tragique. Vous avez remarqué, et notre collègue a pris soin de vous en prévenir, qu'il s'est attaché à reproduire exactement la physionomie de l'original, et à donner une idée de ce style tour à tour familier sans bassesse, magnifique sans emphase, toujours d'un naturel parfait, et d'un pathétique exempt de toute affectation et de tout effort. Ce n'est donc pas une traduction brutalement littérale que M. Cougny a tentée; un tel système conduit infailliblement à la platitude ou à la bizarrerie, souvent même demeure inintelligible; il a voulu donner un reflet lumineux et comme un écho vivant de cette poésie, dont, au dire des anciens, rien n'égala jamais la puissance et la vertu tragique.

Que la langue française se soit appauvrie à partir de la deuxième moitié du XVIIe siècle, on l'a tant dit que c'est presque un *truism* de le redire encore. Mais beaucoup de faits contredisent cette assertion au moins dans sa généralité, et la langue de Bossuet, de La Fontaine, de Molière, de bien d'autres démontre que l'appauvrissement fut bien moindre qu'on ne l'a prétendu. Néanmoins il faut avouer que par suite d'influences diverses un certain nombre de mots tombaient en désuétude, bannis comme vulgaires ou comme peu harmonieux ou

même par un simple caprice de la mode, et ces pertes très réelles furent regrettées de nos meilleurs écrivains: il suffit de rappeler les doléances de La Bruyère et de Fénelon. Partant de là, M. Cougny vous a montré que leurs sentiments ne restèrent point sans écho; il vous a dit entre autres comment, jaloux de défendre la vieille langue nationale, et recourant à l'arme de la raillerie toujours si puissante en France, Saint-Evremond fit sa comédie des *Académiciens*, Ménage sa *Requête des Dictionnaires;* et il a fini en exprimant le vœu de voir réimprimer ces deux ouvrages trop oubliés et où nous trouverions tant à apprendre.

Le poète latin disait :

Comme on voit dans les bois au déclin de l'année
La feuille choir plus tôt que la première est née,
Ainsi les mots anciens périssent de langueur
Et ne gardent qu'un temps leur séve et leur vigueur.
La mort a droit sur nous et sur tous nos ouvrages...
Tout meurt; comment pourraient nos langues immortelles
Rester seules debout, toujours jeunes et belles?
Que de mots renaîtront qu'on a vus succomber!
En honneur aujourd'hui, combien doivent tomber,
Selon qu'en son caprice ordonnera l'usage,
Arbitre souverain des formes du langage!

L'histoire de la langue latine a été, elle est, elle sera l'histoire de la nôtre, car elle est en somme l'histoire de l'humanité elle-même.

M. Bérard-Varagnac vous a rendu compte d'un récent ouvrage publié par M. Gidel sous ce titre : *Les Français au* XVIIe *siècle*, une série d'études dont l'auteur, mettant à profit les documents historiques et les chefs-d'œuvre littéraires du grand règne, a décrit les mœurs, l'esprit, la physionomie propre des différentes classes de la

société : noblesse, clergé, bourgeoisie, gens de loi, médecins, journalistes même, car il y en avait déjà. Certes il est difficile d'être neuf en un tel sujet, car quelle partie de ce siècle n'a été étudiée à fond? Mais c'est un mérite qui n'est point à dédaigner que d'avoir rempli son livre de faits et d'anecdotes bien choisis et de l'avoir écrit dans la bonne et savante langue qu'on parlait alors. Sans prétendre à la profondeur, vous a dit M. Bérard-Varagnac, l'auteur a su exciter et soutenir l'intérêt, et s'abstenir du paradoxe sans cesser d'être attachant. Ajouterai-je cependant que le livre est une série de conférences un peu indépendantes les unes des autres, et que de ce manque d'unité primitive dans le dessin résulte plus d'une lacune? C'est l'écueil de ce genre de livres comme de ceux qu'on forme uniquement d'articles de journaux.

M. Noël vous a fait connaître un opuscule de Bossuet, édité pour la première fois par M. Floquet et qui a pour titre : « Sur le style et la lecture des écrivains et des pères de l'Eglise pour former un orateur » (travail composé pour Emmanuel-Théodore de la Tour d'Auvergne, plus tard cardinal de Bouillon). Vous avez pu remarquer quel bon sens, quelle sagacité préside aux conseils du grand orateur; et vous n'avez pas oublié qu'à ses yeux il importe peu de lire beaucoup si on ne lit bien, et que pour connaître vraiment un grand tragique par exemple, il suffit de la lecture sérieuse de *Polyeucte* ou de *Cinna*, de *Britannicus* ou d'*Iphigénie*.

Les réimpressions de nos classiques français sont l'objet d'un soin qui fait honneur à la fois aux libraires et aux professeurs. Il ne serait pas difficile de citer ici des éditions scolaires qui sont de vrais modèles du genre et qui font dire aux écoliers des anciens jours que les écoliers d'aujourd'hui sont bien heureux d'avoir entre les

mains des secours qui jadis nous faisaient complétement défaut. Telle est la réflexion qui nous venait à tous pendant que M. Noël nous lisait non-seulement la substantielle introduction de son édition de Malherbe, mais encore un choix de notes historiques, philologiques et littéraires qui accompagnent chaque pièce et qui souvent sont indispensables pour le lecteur après un intervalle de plus de deux siècles.

L'étude de la poésie ancienne (l'étude de notre poésie classique, que M. Villemain a si heureusement appelée une seconde antiquité), ne vous fait point négliger les productions de la Muse contemporaine, alors même qu'elles ne sont point à l'abri de tout reproche, ou qu'elles affichent même d'intolérables prétentions. C'est ainsi que M. Anquetil vous a entretenus du drame prétendu antique de M. Leconte Delille, les *Erinnyes*, drame où votre collègue n'a guère trouvé à vous signaler qu'une étrange altération de la mythologie, un parti pris de ne laisser subsister de notre métrique que la rime, comme si l'auteur pensait que son public n'a point d'oreilles, ou mieux qu'il en a, mais d'énormément longues.

L'année précédente M. Courteville vous avait entretenus du dernier drame d'un poète justement regretté, et dont il fut l'ami, M. Louis Bouilhet. Cette année notre confrère nous a entretenus d'un Recueil de poésies détachées auquel le poète, par modestie sans doute et par réminiscence du vers si connu de Boileau, a donné le nom de Festons et Astragales. Vous avez pu constater avec M. Courteville que sans doute tous les petits poèmes n'ont point une égale valeur, que çà et là l'idée et le cadre qui la renferme peuvent manquer de proportion ; mais vous avez applaudi à l'expression de sentiments vrais et honnêtes, à des peintures à la fois riches et

sobres, à un heureux mélange de simplicité et d'éclat; vous avez applaudi surtout la charmante épître à M. Clogenson, le savant commentateur de Voltaire, à l'occasion de sa mise à la retraite en vertu du décret sur la limite d'âge dans la magistrature.

Enfin M. Chardon vous a entretenus des œuvres de M. Sully-Prudhomme, publiées sous les titres de *Stances et Poèmes*, *Epreuves et Solitudes*. Il vous a fait remarquer que l'auteur à son insu peut-être, mais non à son détriment, appartient moins à l'école musicale et descriptive qu'à l'école philosophique. Entendons-nous pourtant : le poète semble avoir pris à cœur de dérouter le lecteur qui le voudrait pénétrer, et M. Chardon n'a pu nous dire s'il est épicurien ou stoïcien, spiritualiste ou sensualiste, attendu qu'il va sans cesse de Platon à Lucrèce et de Kant à Hégel. Certes il serait ridicule d'exiger du poète cette tenue, cette rigidité de doctrines que comporte la philosophie ; Horace ne l'a point connue et l'on ne s'en plaint pas ; toutefois M. Chardon vous a fait remarquer qu'ici l'ensemble du recueil est quelque peu gâté par de choquantes disparates, mais il vous a fait observer qu'au moins la sensibilité est réelle, que l'auteur éprouve, poétiquement bien entendu, tout ce qu'il écrit, et que, quant au rhythme, quant à la couleur, là où tant d'autres s'abandonnent à tant d'aberrations, les poésies de M. Sully-Prudhomme, généralement timides, mais sans être jamais plates et vulgaires, sont toujours riches et brillantes. Peut-être serait-il permis d'ajouter qu'en plus d'un endroit le travail de l'artisan dépasse trop sensiblement la valeur de la matière. Ovide a dit du char du Soleil : *Materiam superæbat opus.* Fort bien, mais la matière n'était pas du clinquant mais de l'or, mais des rubis d'un prix inestimable. N'est-il pas quelque peu

puéril de ciseler avec tant de soin une rivière de strass?

La correspondance de jeunesse de Lamartine, récemment publiée, a fourni à M. Delerot le sujet d'une étude et d'une critique approfondies. Dans ces épanchements intimes de celui qui fut le plus grand génie lyrique de notre temps, notre collègue a cherché et retrouvé la première expression des sentiments qui plus tard devaient s'épanouir avec tant de richesse en strophes harmonieuses. Ces lettres, vous a dit M. Delerot, laissent pressentir tout ce que sera plus tard le poète; il y est tout entier avec ses qualités comme avec ses faiblesses; si l'on admire la noblesse instinctive de cette âme toujours entraînée vers tout ce qui est généreux, on aperçoit aussi le germe des imperfections que l'âge ne diminuera pas. Mais, comme vous l'a montré votre collègue, si la malignité humaine peut trouver sa part dans ces lettres, elles n'en demeurent pas moins un livre d'une lecture charmante, et un document d'une valeur inappréciable pour ceux qui veulent connaître l'histoire littéraire de notre temps. Toutefois a-t-on fait aussi sagement de publier un recueil de pièces que Lamartine lui-même avait condamnées à l'oubli? La gloire du poète a-t-elle gagné quelque lustre à cette publication rétrospective? M. Delerot ne le pense pas : des ébauches ne sont point de véritables œuvres. Peut-être un critique pourrait-il, la loupe à la main, découvrir comment certaines de ces ébauches ont pu se transformer plus tard en chefs-d'œuvre, mais en vérité le profit en serait fort mince.

M. Delerot vous a fait connaître de curieux fragments inédits d'une correspondance intime de Ducis récemment donnée à la Bibliothèque de notre ville. Toutes ces lettres, appartenant à toutes les époques de la longue

vie du poète, et presque toutes inconnues de ses biographes, attestent et souvent avec un rare bonheur d'expression et une éloquence communicative toute la tendresse d'âme et le bon sens exquis du poète versaillais. Vous en avez particulièrement remarqué un certain nombre adressées à sa nièce, et qui sont comme un fragment d'un cours de morale spécial pour les jeunes femmes douées d'une imagination vive qui seraient tentées de se laisser aller trop aisément aux séductions de la plus aimable, mais aussi de la plus périlleuse de nos facultés. J'aurais voulu par quelques traits vous montrer comment Ducis, avec une clairvoyante bonté, sait doucement rappeler sa nièce aux exigences de la vie réelle : rien ne pourrait mieux justifier ce jugement de Sainte-Beuve qui appelle la correspondance de Ducis (et il ne la connaissait pas toute) « la poésie même de la vie intérieure et du foyer. » Et pourtant, vous a dit M. Delerot, le foyer ne fut pas toujours pour Ducis un asile aussi paisible qu'on l'a cru et qu'on l'a répété. Des fragments extraits d'un journal intime, inédit, que Ducis rédigeait pour lui seul, attestent que le bon Ducis a donné une grande preuve de mansuétude le jour où rédigeant l'épitaphe de sa femme, il l'appelait une « épouse parfaite. » Hélas! cette épouse parfaite, le journal intime de Ducis atteste que, dans un jour de colère (et ces jours n'étaient pas rares), elle avait *battu* son mari... parfaitement.

Une autre correspondance d'un savant illustre, J.-J. Ampère, a été également étudiée par M. Delerot. Il s'agit encore de la jeunesse d'un homme de génie, mais presque aussi célèbre par certains côtés naïfs de son caractère que par la grandeur de ses découvertes scientifiques. M. Delerot nous a fait assister à ses débuts dans la

vie, débuts pénibles qui ne réussirent point à le distraire du travail, ni à décourager son dévouement à la science; il nous a fait assister en même temps à la naissance d'un amour plein de candeur qui se développe aux regards du lecteur avec un charme de parole dont les plus habiles romanciers pourraient envier la peinture naïve. Ce n'est pas tout : vous avez pu jeter un coup d'œil sur la vie de famille telle qu'elle existait jadis, telle qu'elle existe encore souvent, Dieu merci! au sein de notre bourgeoisie française. M. Delerot a trouvé et il a saisi heureusement l'occasion de protester contre ces calomnies d'outre-Rhin qui, abusant contre nous des vices qui s'étalent en effet dans nos grandes villes où tant d'étrangers viennent afficher leurs désordres, voudraient faire croire que la race française ignore et méprise les vertus domestiques. Peut-être les trouverions-nous en France aussi florissantes que partout ailleurs, si nous n'avions contracté la détestable habitude de nous décrier nous-mêmes et de nous vanter plutôt de nos défauts que de nos qualités.

Le vieil Hésiode a dit : le potier est jaloux du potier, le poète est jaloux du poète; il aurait pu ajouter : l'artiste est jaloux de l'artiste, et ce texte pourrait servir d'épigraphe à la courte étude de M. Taphanel sur une querelle dont il croit avoir reconnu les traces entre les partisans de Lebrun et ceux de Mignard. Ces traces, M. Taphanel vous les a signalées dans deux poèmes publiés à la même époque, l'un de Molière (*la Gloire du Dome du Val-de-Grâce*), dédié à Mignard, son ami; l'autre de Ch. Perrault, l'auteur des *Contes* et des *Parallèles*, dédié à Lebrun.

M. Taphanel vous a lu également, avant leur publication, une série d'articles destinés à un recueil littéraire

et intitulés : *Histoire anecdotique de la conversation.* Dans la première partie de son travail, il s'est occupé des hôtels de Rambouillet, d'Albret et de Richelieu, des soirées de Mlle de Scudéry et des mercuriales ou réunions du mercredi qui se tenaient chez Ménage.

Vous devez à M. Gueullette deux nouvelles intitulées la première : *Une double chaîne*, la seconde, *la Cocarde tricolore moderne.* Les récits que notre confrère nous envoie chaque année ne comportent point d'analyse, et aujourd'hui, comme toujours, je dois me borner à vous en rappeler le titre.

Dans la dernière séance solennelle, j'avais l'honneur de vous lire, au nom de M. Montalant-Bougleux, une pièce de vers intitulée : *les Œuvres d'Emile Deschamps, hommage à ses éditeurs.* Cette pièce, qui fait partie du neuvième volume de nos Mémoires, et qui sera reproduite à la fin du sixième volume des œuvres de l'éminent collègue que nous avons perdu il y aura bientôt trois ans, a été le dernier travail de M. Montalant. Bien qu'il fût mortellement atteint à l'heure qu'il la composait, elle n'attestait chez le poète aucune défaillance, et ceux qui l'entendaient ne pouvaient pressentir que l'auteur fût si près de sa fin.

Des volumes dont je parle, M. Digard a détaché, encore inédites, quelques pièces de vers et quelques compositions en prose dont il serait superflu de vous redire les titres. M. Ach. Taphanel en a détaché une autre qui méritait bien de ne pas rester en oubli : je veux parler du *Médecin malgré lui*, de Molière, mis en vers français. Ce n'est là sans doute qu'une étude, mais c'est l'étude d'un poète, et même à côté de l'inimitable prose de Molière, la traduction d'Emile Deschamps ne laisse pas d'avoir souvent un grand charme et qui ne provient pas

seulement de la difficulté vaincue. Et pourtant la difficulté est bien plus grande ici que dans le *Don Juan*, dont l'imitation a fait tant d'honneur à Thomas Corneille.

Enfin, votre Secrétaire a terminé la traduction en vers français de la seconde partie des Œuvres d'Horace, et il a de plus entrepris un travail de révision qui embrasse en ce moment même toute la partie des œuvres lyriques publiée il y aura bientôt vingt-quatre ans. Quand cette révision sera terminée, alors seulement l'auteur aura le souci d'examiner si l'œuvre est en état d'être publiée, ou s'il ne serait pas plus sage de suivre le précepte du poète et de la laisser dormir durant neuf années, c'est-à-dire de laisser ce soin à ses héritiers, sous bénéfice d'inventaire.

La séance a été terminée par les lectures suivantes :

Jeanne d'Arc, étude sur une épopée latine du XVe siècle, par M. Cougny;

Crucifix, poésie, par M. Courteville;

Esther et le Théâtre de Saint-Cyr, fragment d'étude, par M. Achille Taphanel;

La Mort de mon petit chien, stances par M. de Loinville.

ETUDE

SUR

LE CARACTÈRE ET LES ŒUVRES

DE

CHAMFORT

Par M. RIMBAULT, membre titulaire.

Quand on lit les mémoires relatifs aux années qui précèdent la Révolution française, on est frappé de l'inconséquence que montrait la haute société par rapport aux hommes et aux événements qui préparaient sa ruine. Une catastrophe était prévue et annoncée. Le ministre anglais Chesterfield disait : « Tout ce que j'ai jamais rencontré dans « l'histoire de symptômes avant-coureurs des grandes « révolutions, existe actuellement et s'augmente de jour « en jour en France. » Voltaire, quelques années seulement avant sa mort, écrivait : « Tout ce que je vois « jette les semences d'une révolution qui arrivera im- « manquablement, et dont je n'aurai pas le plaisir d'être « témoin. Les Français arrivent tard à tout, mais enfin « ils arrivent. La lumière s'est tellement répandue de « proche en proche, qu'on éclatera à la première occa-

« sion. Les jeunes gens sont bien heureux : ils verront « ces choses. »

Les jeunes gens de Voltaire devenaient des hommes, et pendant ce temps la noblesse française, comme autrefois Charles VII à Chinon, « perdait gaiement son royaume. » Soit calcul, soit confiance aveugle dans la puissance de ses priviléges, elle attirait à elle, elle recherchait avec empressement ceux mêmes qui travaillaient ostensiblement à la renverser ; le bel esprit était plus que jamais à la mode ; les satires et les épigrammes contre l'aristocratie couraient les salons des aristocrates ; les coryphées de la philosophie encyclopédique étaient choyés des grands ; ce fut une Montmorency qui leva les obstacles opposés à la publication de l'*Emile*, et les pièces de Beaumarchais étaient jouées sur les théâtres intimes par des princes et des princesses. Les choses allèrent ainsi jusqu'au dernier moment, sans masques, sans plus de menées souterraines de la part des agresseurs ; et quand enfin la maison s'écroula sur les maîtres, il se trouva que les hôtes pensionnés avaient disparu. Singulière époque que celle où l'on peut à peine taxer d'ingratitude ceux qui abandonnent leurs bienfaiteurs !

Cette précaution oratoire n'était pas sans utilité au commencement d'une étude sur le caractère et les œuvres de Nicolas Chamfort, car il fut un des plus remarquables parmi ces ingrats célèbres. Il devait sa fortune à la cour, et on le vit s'avancer hardiment dans la Révolution jusque par-delà le 10 août auquel il applaudit ; ses œuvres littéraires avaient été honorées de tous les suffrages de l'Académie, et il composa contre l'illustre assemblée qui l'avait reçu dans son sein un réquisitoire qui devait amener sa suppression.

Mais n'anticipons pas sur les événements. Nous pouvons, pour établir le caractère de Chamfort, trouver des exemples dans les événements de sa première jeunesse. Ce fut, dès ce temps-là, un esprit brillant, mais déjà satirique, et souvent paradoxal. Au collége des Grassins, où il fit ses études comme boursier, il avait remporté en rhétorique quatre prix sur cinq : le prix de vers latins seul lui manquait. Ses professeurs, dans l'intention sans doute de développer chez lui des dispositions littéraires qu'ils jugeaient remarquables, voulurent qu'il doublât cette classe. Il le fit, et l'année suivante remporta les cinq prix. « L'an dernier, dit-il à ce sujet, j'ai manqué « le prix de vers latins, en imitant Virgile ; cette année « je l'ai gagné en imitant Buchanan. » Il y avait, comme on voit, dans cette saillie plus de malice que de justesse.

Un peu plus tard il disait : « Tout ce que j'ai appris, « je l'ai oublié ; ce que je sais, je l'ai déviné. » Toujours du piquant aux dépens de la vérité. Eût-il deviné ce qu'il savait, s'il n'eût pas appris ce qu'il avait oublié?

Quoi qu'il en soit, avec son esprit facile, enjoué, sceptique et railleur, avec une jeunesse aimable et un physique charmant, Chamfort devait plaire dans le monde. Il y réussit en effet ; mais ses succès ne furent pas toujours d'une nature bien avouable. C'est ainsi qu'admis successivement dans plusieurs familles en qualité de précepteur, il en fut bientôt éconduit, parce que, suivant l'expression d'un de ses biographes, « il y dérangeait le « bon ordre domestique. »

Après un séjour très court en Allemagne, pendant lequel il reconnut judicieusement « qu'il n'y avait rien à « quoi il fût moins propre qu'à faire un Allemand, » il revint en France. Il conserva toujours son antipathie

pour la race germanique, dont les calculs froids et égoïstes avaient failli le rendre dupe, et plus tard, dans sa comédie du *Marchand de Smyrne*, celle de ses œuvres dramatiques qui eut le plus de succès, on le verra égayer le public aux dépens d'un baron allemand.

Chamfort sentait en lui cette énergie qui conquiert le monde, et cependant il était encore pauvre et obscur. Ce n'est pas que la pauvreté lui fût à charge : il donna même plusieurs fois la preuve d'un louable désintéressement. Mais sa philosophie à cet égard consistait plutôt à savoir se passer de ce qu'il n'avait pas, qu'à faire mépris de ce qu'il possédait.

Je ne cours pas après la pauvreté :
D'un cynisme orgueilleux c'est l'absurde manie.
Il suffit de la voir avec tranquillité.
La souffrir, c'est vertu; la chercher, c'est folie.
Ce fou de Diogène est trop sage pour moi.
J'aime sa fermeté, son mépris de la vie,
Mais son manteau percé ne m'irait pas, je croi.

Il tenait donc modérément à la fortune; mais il était dévoré de l'ambition de jouer un rôle sur la scène du monde où il sentait que ses talents devaient lui donner une place distinguée ; car s'il était modéré à l'endroit des richesses, il l'était peu dans son opinion sur son mérite, et ce n'est pas sans le connaître que Diderot disait de lui c'était que avec les apparences de la modestie, « un « petit ballon dont une piqûre d'épingle fait sortir un « vent violent. » Pour se produire, il eut recours au moyen alors usité : il chercha des patrons et des introducteurs, et s'attacha à d'Alembert et à Duclos.

Ce dernier surtout devait lui être utile par la similitude de leurs talents. Nous avons dit que c'était l'époque du bel esprit; il avait été mis à la mode par Duclos et

Crébillon fils. Chamfort s'attacha à imiter Duclos, et c'est à cette imitation qu'il faut attribuer le *trait* qu'il cherche, quelquefois avec effort, à donner aux saillies de son esprit, et qui fait que quelques-unes des pensées et des maximes qu'il a laissées se gravent heureusement dans l'esprit et s'y fixent, bien qu'elles ne soient pas toujours d'une grande justesse.

En peu de temps Chamfort se vit recherché comme un des hommes les plus distingués de la société littéraire. Sa conversation vive, ornée, mordante quelquefois, le posa dans le monde brillant ; des succès académiques, dans le monde lettré, et des succès de théâtre, à la cour. Pour ne négliger aucun moyen de réussir, il céda à une faiblesse. Nous disons une faiblesse, car il est juste de reconnaître que Chamfort ne demanda jamais rien à l'intrigue, à la bassesse ni à la servilité. Il céda donc à une faiblesse : il changea son nom. Jusqu'alors il n'avait été connu que sous le nom de Nicolas ; il se fit appeler M. de Chamfort. On peut voir dans l'anecdote suivante le mobile de cette prétention puérile, et l'un des traits de Chamfort que nous avons voulu préciser autant que possible, avant d'analyser ses œuvres.

Chamfort était enfant naturel, et cette circonstance devait le mettre mal à l'aise dans une société qui, dit Sainte-Beuve, tenait tout son éclat de la naissance. Un jour le duc de Créqui, dans une intention bienveillante sans doute, soutenait devant lui qu'un homme d'esprit était l'égal de tout le monde, et que le nom n'y faisait rien : « Vous en parlez bien à votre aise, monsieur le duc, « repartit Chamfort ; mais supposez qu'au lieu de vous « appeler M. le duc de Créqui, vous vous appeliez « M. Criquet ; entrez dans un salon, et vous verrez si « l'effet sera le même. »

Il faut noter cette parole de Chamfort; elle n'est pas seulement chez lui une boutade spirituelle et passagère, mais l'expression d'un sentiment qui fermentait dans son cœur, et qui plus tard dégénéra en haine et en rancune, quand il lui fallut reconnaître que toutes ses qualités n'aboutissaient à l'établir dans le monde que sur le pied d'un poète aimable, d'un bel esprit, et que l'aristocratie veut bien condescendre, s'abandonner même quelquefois, mais jamais se confondre.

La période de production fut pour Chamfort de douze années, de 1764 à 1776, production peu féconde et de courte haleine, il faut le reconnaître. Grâce aux habitudes de vie qu'il avait prises, bien plus qu'à sa nature, il reconnut trop tôt qu'il n'était pas fait pour le travail méditatif du cabinet, et que sa gloire était dans les conversations brillantes des salons, où toutes les ressources de son esprit se donnaient carrière. Il paya son tribut au titre académique qu'il ambitionnait et s'en tint là. Un critique moderne a dit de lui « qu'il avait toujours quelque chose à dire et jamais rien à écrire. » Pour nous, si nous voulions imiter son goût pour les antithèses, nous dirions que tout ce qu'il a écrit pour la postérité est oublié, et que la postérité ne sait de lui que ces mots, heureux surtout par leur spontanéité, qui semblaient ne devoir prétendre à d'autre avantage que de soutenir son rôle parmi ses contemporains. On ne connaît plus depuis longtemps ni l'*Epître d'un père à son fils*, composition froide et fade qui lui valut son premier prix à l'Académie, ni la *Jeune Indienne*, son début dans la carrière du théâtre, ni la tragédie de *Mustapha* qui en fut le couronnement; mais on n'oubliera jamais, par exemple, la réplique qu'il donna à Rulhière à qui on reprochait devant lui la fréquence de ses mauvais procédés. « Moi!

disait Rulhière, je ne me souviens d'avoir commis qu'une *seule* méchanceté dans ma vie. » « Combien de temps durera-t-elle ? » reprit aussitôt Chamfort.

Les œuvres de Chamfort ont été recueillies d'abord en quatre volumes in-8°, par les soins d'un de ses amis, Ginguené. Plus tard elles furent resserrées en deux volumes, et c'est un service que leur a rendu l'éditeur. La tâche que nous avons entreprise nous faisait une loi de souffler la poussière qui couvre ces livres ; nous l'avons fait, et cette peine n'est jamais entièrement perdue, quand il s'agit d'un écrivain qui, malgré bien des défauts, avait, après tout, des aspirations généreuses, un goût fin et pur, et infiniment d'esprit.

Parmi les poésies qu'on trouve dans ces recueils, les meilleures, à notre avis, sont celles qui sont le plus dans le caractère de l'auteur, les satires, les contes, les épigrammes qu'il lisait dans les cercles qu'il fréquentait. Chamfort était trop personnel pour s'identifier aisément ; mais quand il parle pour lui-même, il est moins froid, moins recherché et il retrouve tous ses avantages. Il y a tel de ses contes qui, par une allure facile et simple, fait souvenir de La Fontaine.

Il est juste pourtant de distinguer dans la poésie noble trois odes qui ne sont pas sans mérite. Malgré certaines préoccupations philosophiques, l'ode sur *la Vérité*, qui fut couronnée aux jeux floraux, a de belles pensées, et est bien dans le ton et le mouvement de la poésie lyrique.

L'univers heureux et paisible
Ne connaîtrait aucun fléau.
Thémis, pour être incorruptible,
N'aurait plus besoin de bandeau ;
Et le fanatisme barbare,
Odieux enfant du Ténare,

Qui se dit le vengeur des cieux,
Enchaîné par ta main puissante,
Au fond de sa prison brûlante,
Étoufferait ses cris affreux.

L'ode sur *la Grandeur de l'homme* et l'ode sur *les Volcans* sont citées par La Harpe ; mais il semble qu'il ne leur accorde cette distinction que pour les mieux censurer, et sa censure n'est pas toujours juste. Il ne faut pas oublier que La Harpe fut plusieurs fois, dans les concours académiques, rival de Chamfort et de plus rival malheureux, et qu'il resta probablement toujours son ennemi, ainsi que l'attestent plusieurs épigrammes de Chamfort contre lui, notamment celle qui se termine par ces vers bien connus :

Dieu ne m'a pas accordé comme à toi
Près de trente ans pour bien choisir mon père.

La Harpe reproche donc à Chamfort une grosse faute historique dans cette strophe sur les hommes qui ont été grands par leurs vertus :

Là, tranquille, au milieu d'une foule abattue,
Tu me fais, ô Socrate, envier ta ciguë.
Là, c'est ce fier Romain, plus grand que son vainqueur :
C'est Caton, sans courroux, déchirant sa blessure.

« Sans courroux ! s'écrie La Harpe ; il n'est pas pos-
« sible de démentir à ce point une histoire si connue. »
Et à ce propos, il rappelle le coup de poing donné à un esclave. En parlant ainsi, La Harpe montre que s'il connaissait cette histoire si connue, il en dénaturait le sens à plaisir. Quand Chamfort représente Caton sans courroux, il est évident qu'il fait allusion à la contenance calme et stoïque de ce sage, qui déterminé à se donner

la mort pour fuir la servitude et la honte, cherche à cacher ses intentions aux amis qui l'entourent, en causant avec eux de leurs intérêts et de leur famille. Le coup de poing donné à un esclave pour une désobéissance n'altère en rien cette contenance, et n'a rien à faire ici.

Sa critique ne nous paraît pas plus fondée quand, dans l'ode *sur les Volcans*, il blâme ces vers :

> Au fond de cet abîme immense,
> Je vois la nature en silence
> Méditer sa destruction.

« La pensée est très fausse, dit-il, les volcans ne dé-« truisent que les ouvrages des hommes. » Est-ce que la lave qui détruit, en se précipitant, les maisons, les palais et les temples, épargne les champs et les forêts? Pour nous, nous ne voyons qu'une hardiesse dans cette image qui nous montre la nature déchirant, dans sa fureur, son propre sein, et détruisant elle-même son ouvrage.

Il y a certainement dans ces odes que nous venons de citer, du mouvement, de la vigueur, du style. Comme dans toutes ses compositions, Chamfort y est correct et pur; il respecte, comme presque tous les poètes de son temps, les traditions de la bonne école : Voltaire d'ailleurs vivait encore. Sans doute dans ces amplifications déjà rebattues sur des idées de philosophie morale, ou sur les phénomènes de la nature, le poète est plus froid que quand il s'inspire de la maladie d'un bienfaiteur; de la mort d'un héros, ou de la disgrâce d'un grand homme, et ce serait le cas de rappeler ici l'opinion de Gœthe, qui voudrait qu'un poème de cette nature eût toujours un intérêt d'actualité. Mais le genre admis, les odes sur *la Vérité*, sur *la Grandeur de l'homme* et sur

les Volcans ont des beautés réelles. Si l'expression manque parfois de force, si l'harmonie n'est pas aussi soutenue que dans les odes de Rousseau, la pensée a quelquefois plus d'énergie et de profondeur.

Parmi les succès académiques de Chamfort, c'eût été justice de placer en première ligne l'*Eloge de Molière* et celui de *La Fontaine*. Ce sont, de tous ses ouvrages, ceux qui méritent le plus d'échapper à l'oubli.

Un professeur distingué de notre époque, M. Geruzez, qui semble s'être attaché à dédommager Chamfort des grandes sévérités qu'il a eu à subir de la critique, depuis La Harpe jusqu'à Sainte-Beuve, porte sur ces deux discours un jugement dont nous voulons, en le citant, lui laisser le mérite et la responsabilité. « Une chose, dit-il, « préservera Chamfort du naufrage : c'est d'avoir atteint « la perfection dans un genre secondaire, il est vrai, « mais que n'ont pas dédaigné des talents supérieurs, « l'éloge académique. On peut dire qu'en louant Molière « et La Fontaine, Chamfort ne les a pas flattés : il a pé- « nétré leur génie, et l'émotion qu'il a éprouvée en par- « lant de ces deux grands poètes, tous deux philosophes, « sans prétendre à la philosophie, si clairvoyants et si « sincères, d'une allure si franche et si naturelle, a « donné à son langage un mouvement, une chaleur qui « font de ces deux études littéraires de vrais modèles de « l'éloquence tempérée. Ni La Harpe, ni Thomas, supé- « rieur à La Harpe, ni Garat n'ont trouvé la vraie me- « sure du genre ; La Harpe n'a pas assez de nerf ; Tho- « mas est trop tendu, et Garat, trop verbeux. Chamfort, « supérieur à tous les trois par la pensée, trouve seul le « vrai rapport des idées et du ton ; il dit tout ce qu'il « faut, rien de plus, et avec convenance. »

Si nous avons cité en entier ce jugement d'un maître,

c'est qu'à bien des égards il répond à nos propres impressions. Nous ajouterons toutefois que dans ces deux remarquables discours, l'œuvre de critique nous paraît plus parfaite que l'œuvre d'éloquence. Jamais en effet le génie de nos deux grands poètes n'a été pénétré avec plus de sagacité. Mais l'analyse est quelquefois subtile, les aperçus surabondent et le ton général du discours s'en ressent. Il en est d'un discours comme d'un tableau qui doit être vu à distance : il ne faut pas que la multitude des détails y nuise à l'effet des masses et de l'ensemble.

Nous avons dit que Chamfort avait à cœur de payer son tribut à la position académique qu'il ambitionnait. Il avait donc à subir l'épreuve du théâtre (c'était alors la condition de toute réputation littéraire). Trois fois il la tenta, sans beaucoup de succès.

La *Jeune Indienne*, qui parut en 1764, est une pièce d'une versification facile et pure, mais sans originalité (si ce n'est quant aux personnages mis en scène), sans conception dramatique. Depuis Rousseau, il était de mode de mettre en opposition la vie sauvage et la vie civilisée, aux dépens, bien entendu, de cette dernière. C'est sur ce fond qu'est montée la pièce. Un jeune Anglais, Belton, échoué sur les côtes de l'Amérique du Nord, est accueilli avec humanité par un sauvage et sa fille Betty. Il devient amoureux de la jeune Indienne. Après quelque temps, il l'emmène en Angleterre où Betty s'étonne de toutes les déviations que la civilisation fait subir aux purs sentiments de la nature. Après des difficultés facilement résolues, grâce à ses amis, Belton finit par épouser devant notaire Betty, qui ne comprend pas que, pour s'attacher à un mari, on ait besoin de l'intervention d'un homme tout habillé de noir. C'est dans ces contrastes, présentés

avec esprit, qu'est tout l'intérêt de la pièce, malgré l'invraisemblance; car enfin, si primitives que soient les idées de Betty, elle n'a, pour les exprimer, d'autre ressource que le langage poli et souvent figuré d'une bonne versification. Il est vrai qu'à la représentation on chercha à ramener l'illusion qui pouvait manquer du côté du langage, en donnant à l'actrice, en guise de costume, une peau de taffetas tigré. On voit que les excentricités théâtrales remontent plus haut que la *Biche aux bois*. Grimm appelait cette comédie un ouvrage d'enfant. On peut juger par ce qui précède que cette qualification est assez justifiée. Nous voudrions pourtant qu'on y mît une restriction en faveur du style.

Le *Marchand de Smyrne*, un petit acte en prose, eut plus de succès. Mais l'intérêt dramatique n'y est pour rien; c'est un succès tout de malice, dont Chamfort eut le mauvais goût de vouloir se faire, vingt-deux ans plus tard, un mérite politique.

Le fond de la pièce est emprunté à Plaute :

Un Turc de Smyrne, nommé Hassan, emmené captif à Marseille, fut racheté par un Français, puis rendu à sa patrie et à une femme qu'il adorait. En reconnaissance de ce bienfait, il fait vœu de racheter tous les ans un chrétien captif. Sa femme, heureuse d'avoir retrouvé son époux, fait le même vœu. La première occasion qui se présente permet à Hassan de racheter son bienfaiteur lui-même, Dornal, pris par des corsaires avec sa maîtresse qu'il allait épouser. De son côté, la femme de Hassan délivre la maîtresse de Dornal, et les deux amants sont rendus l'un à l'autre. Voilà toute la trame. Nulle péripétie, nulle intrigue, par conséquent nul intérêt dramatique. Tout ce que voulait l'auteur, c'était de faire de a satire sociale; c'était dans le courant des idées de son

siècle et dans les siennes en particulier. A propos du marché d'esclaves, il fait défiler devant les spectateurs (suivant son langage de 1793) *les nobles et les aristocrates de toute robe, mis en vente au rabais, et finalement vendus pour rien*. Il décoche contre eux une foule d'épigrammes et surtout contre le fameux baron allemand dont, on s'en souvient, il a une vengeance à tirer.

La plus considérable, sinon la meilleure pièce du répertoire bien restreint de Chamfort, celle que Sainte-Beuve appelle son grand effort littéraire, effort qui dura quinze ans et qui, selon le malin critique, aurait pu demander six mois, c'est sa tragédie de *Mustapha et Zéangir*. Ce sujet avait été traité une fois avant lui par Belin, il le fut encore une fois après lui par Maisonneuve.

Les deux fils du sultan Soliman, frères de lits différents, s'aiment d'une amitié extraordinaire. La sultane Roxelane, mère du plus jeune, Zéangir, veut substituer son fils à l'aîné pour la succession au trône, et elle intrigue en conséquence, comme on intrigue dans les cours d'Orient. Zéangir, par amitié pour son frère, non-seulement refuse de seconder les projets de sa mère, mais il s'efforce de les traverser. Il fait plus : ayant découvert que la jeune captive Azémire, dont il est amoureux, est également aimée de son frère, il sacrifie son amour, comme il a sacrifié son ambition, sans efforts, sans combats. Finalement, Roxelane poursuivant malgré tout ses projets, Mustapha est assassiné par des janissaires et Zéangir se poignarde sur le corps de son frère, dont il se considère comme le meurtrier, par la seule raison que c'est en sa faveur que sa mère l'a fait périr.

Tout, dans cette pièce, est donné à l'amour fraternel. Aussi les sentiments doux y dominent, ce qui est assez

étrange dans une tragédie. Ces sentiments sont assez noblement exprimés, et c'est là tout son mérite; car, hors de là, on ne se figure pas les gaucheries qui se trouvent dans l'agencement de ce drame froid, sans action, sans situations, sans caractères, bien que le sujet comportât un rôle comme celui d'Agrippine dans *Britannicus*, et un autre, comme celui d'Acomat dans *Bajazet ;* mais le talent de Chamfort n'était pas à cette hauteur.

Quoi qu'il en soit, la tragédie de *Mustapha*, représentée pour la première fois à Fontainebleau, reçut les applaudissements de la cour, applaudissements que malheureusement la ville s'obstina à ne pas ratifier. Les courtisans virent dans l'amitié de Mustapha et de Zéangir une allusion à l'union intime qui régnait entre Louis XVI et ses frères. Mais ce n'est pas dans le fait même de l'amitié entre les deux frères qu'est l'allusion : la flatterie est plus directe, et le voile est plus transparent. Voici ce passage : ce n'est pas un chef-d'œuvre, mais nous ne serons pas fâchés de trouver Chamfort en délit d'adulation ; le fait ne lui est pas habituel, et d'ailleurs il s'en dédommagera plus tard.

Roxelane, cherchant à combattre les scrupules de Zéangir à l'endroit de son frère, lui dit qu'en Orient ceux qui entourent le trône sont les ennemis naturels de celui qui y est assis ; puis elle ajoute :

Encor, si tu vivais dans ces climats heureux
Qui, grâce à d'autres mœurs, à des lois moins sévères,
Peuvent offrir des rois que chérissent leurs frères ;
Où, près du maître assis, brillant de sa splendeur,
Quelquefois partageant le poids de sa grandeur,
Ils vont à des sujets placés loin de sa vue
De leurs devoirs sacrés rappeler l'étendue,
Et marchant sur sa trace, aux conseils, aux combats,
Recueillent les honneurs attachés à ses pas!

Qu'à ce prix signalant l'amitié fraternelle,
On mette son orgueil à s'immoler pour elle,
Je conçois cet effort. Mais en ces lieux! Mais toi!

On raconte qu'aussitôt après la représentation, la jeune reine Marie-Antoinette fit venir le poète dans sa loge et lui annonça, avec une grâce charmante et des félicitations extraordinaires, que le roi lui accordait une pension de 1,200 livres sur les menus. On ajoute qu'au sortir de cette audience un courtisan ayant demandé à Chamfort ce que la reine lui avait dit, il aurait répondu : « Je ne pourrai jamais ni le répéter ni l'oublier. » Nous verrons comme il a été fidèle sur ce dernier point.

Outre les 1,200 livres sur les menus du roi, la tragédie de *Mustapha* valut encore à son auteur l'emploi de secrétaire des commandements du prince de Condé, avec une pension de 2,000 livres, et sa place à l'Académie française ne fut plus qu'une question de temps. L'occasion se présenta en 1781 ; il remplaça Sainte-Palaye. Son discours de réception est considéré comme un modèle du genre. Il appartenait à l'auteur de *Mustapha et Zéangir* de célébrer l'amitié vraiment rare des deux frères de La Curne ; il le fit avec une convenance parfaite.

Chamfort était donc parvenu, par son étoile autant que par son talent, à une situation capable de satisfaire une ambition plus qu'ordinaire. Mais il était dévoré de trop de passions pour jouir en paix de sa bonne fortune. Il se laissa aller à l'entraînement des plaisirs sans réserve et sans mesure, et ne tarda pas à être victime de son imprudence. « J'ai détruit mes passions, dit-il quel« que part, comme un homme violent tue son cheval, ne « pouvant le gouverner. » En détruisant ainsi ses passions, il détruisit aussi sa santé et affaiblit les ressorts de son intelligence. Sa jeunesse, sa belle jeunesse s'enfuit pré-

maturément ; les grâces de sa figure s'altérèrent, et son esprit, d'abord enjoué et aimable, malgré son goût constant pour la satire, prit un caractère d'aigreur et de dureté qui allait quelquefois jusqu'au cynisme. Il eut des accès de dégoût pour cette société qui lui avait fait si bon accueil, mais dans laquelle son orgueil avait à souffrir.

Il eut cependant des retours. Forcé, pour rétablir sa santé gravement atteinte, d'aller passer une saison aux eaux de Barèges, il y rencontra une société choisie. Mmes de Grammont, de Rancé, d'Amblemont, de Choiseuil, que Mlle de l'Espinasse appelle malicieusement son habit d'arlequin à cause de la divergence du caractère de ces dames, M. Dupaty, avec lequel il se lia intimement, l'entourèrent de mille prévenances. Cette circonstance sembla lui rendre du calme et de la sérénité. Il revint à des sentiments plus traitables pour le monde ; peu s'en fallut même qu'il ne rendît les armes :

« J'ai toutes sortes de raisons, dit-il dans une de ses « lettres, d'être enchanté de mon voyage à Barèges. Il « semble qu'il devait être la fin de toutes les contradic- « tions que j'ai éprouvées, et que toutes les circon- « stances se sont réunies pour dissiper ce fond de mé- « lancolie qui se reproduisait trop souvent en moi... « Mon mauvais génie me paraît avoir lâché prise, et je « vis, depuis trois mois, sous la baguette de la fée bien- « faisante. »

Il n'y resta pas longtemps. A peine arrivé à Paris, le charme disparut ; il reprit, et plus que jamais, ses amertumes et sa misanthropie. Las enfin de jouer un rôle que son cœur désavouait, et qui dès lors répugnait à son honnêteté, il prit le parti de vivre dans la retraite. Déjà sur le retour, il avait rencontré une femme plus

âgée que lui, mais jeune encore par le cœur et l'esprit. Il se lia d'amitié avec elle, et ils résolurent ensemble de s'arracher au tourbillon du monde pour ne plus se quitter. Ils allèrent se fixer dans la charmante solitude de Vaudouleurs, près d'Etampes. Là Chamfort, qui n'avait vécu jusqu'alors que d'une vie factice, qui avait dépensé en folies tous les trésors d'une âme sensible, goûta pour la première fois le véritable bonheur. Mais ce bonheur ne fut pas de longue durée. Il était à peine depuis six mois dans sa retraite, quand son amie mourut. Il en ressentit une douleur profonde.

En la perdant, il avait perdu sa volonté. De retour à Paris, il retomba dans ses caprices et ses inconséquences. Il céda encore aux sollicitations des grands; les sociétés les plus mondaines se le disputèrent. M. de Vaudreuil, un des hommes les plus considérables et les plus considérés de la cour, lui offrit dans son hôtel un logement qu'il accepta.

Malgré son humeur bizarre et même sombre, il savait encore s'adoucir quand il entrait en scène. On provoquait ses saillies spirituelles; chacun de ses mots piquants était recueilli avec avidité. C'est pour le cercle de M. de Vaudreuil qu'il composa les contes en vers dont quelques-uns se trouvent dans ses œuvres imprimées. C'est pour elle aussi qu'il fit *les Soirées de Ninon*, un petit chef-d'œuvre, paraît-il, qu'on n'a pu retrouver dans ses papiers. Un de ses amis, probablement Ginguené, à qui il avait lu ce poème, en parle en des termes bien propres à en faire regretter la perte :

« C'était, dit-il, le sel attique; c'était la grâce unie au « savoir-faire; une facilité qui cache d'autant plus d'art, « qu'elle est le sceau de la perfection. C'est La Fontaine « et Racine, fondus pour la manière, avec le talent de

« Molière pour l'observation, trois poètes dont il avait « fait l'étude la plus assidue de sa vie, et qu'il avait « analysés, décomposés, pour découvrir tous leurs se- « crets, pour s'approprier leurs trésors. »

Cependant les années avançaient; les signes avant-coureurs de la Révolution devenaient chaque jour plus éclatants. Chamfort qui, malgré les flatteries dont il était l'objet, peut-être même en raison de ces flatteries, nourrissait contre la société une haine toujours croissante, va déposer enfin ce qu'il considère comme la livrée de l'esclavage. Nous allons le voir quitter avec joie places et pensions, abandonner patrons et bienfaiteurs pour s'avancer avec audace presque aux dernières limites de la Révolution. C'est dans cette période de sa vie que nous aurons surtout occasion d'examiner ces mots souvent heureux de forme, parfois atroces de sentiment qui, trop passionnés pour permettre de le compter parmi les moralistes, lui assurent au moins un des premiers rangs parmi les maîtres de la saillie française.

Le changement subit de Chamfort, l'ardeur avec laquelle le pensionnaire du roi, le poète adulé de Marie-Antoinette, le secrétaire du prince de Condé et de Mme Elisabeth, l'hôte des Vaudreuil et l'ami des Polignac embrassa la Révolution, ne fut une surprise pour personne : on peut dire, sinon à sa justification, du moins à sa décharge, que, s'il fut ingrat, il ne fut pas hypocrite. Depuis son retour à Paris, c'est-à-dire vers 1784, il fut plus recherché des grands qu'il ne les rechercha lui-même, et s'il céda à leurs instances, il leur fit payer ce sacrifice en les traitant avec une liberté qui parfois ne manquait pas d'audace. Chateaubriand a dit de lui : « Je m'étonne qu'un homme qui avait tant de « connaissance des hommes ait pu épouser si chaude-

« ment une cause quelconque. » Le sceptique auteur de l'*Essai sur les révolutions*, qui dit aussi dans le même sens : « Il n'y a pas un gouvernement qui mérite qu'on se sacrifie pour lui, » Chateaubriand nous paraît commettre ici à l'égard de Chamfort une double erreur. Chamfort connaissait-il vraiment bien les hommes? Il connaissait les vices de son entourage, il les connaissait à fond ; mais il rapportait tous ses jugements à cette connaissance, et par cette raison même il méconnut et calomnia souvent l'humanité. Aussi préférons-nous l'opinion de Rœderer, qui dit qu'avec tout son esprit il n'était réellement pas éclairé. Est-il vrai qu'il épousa chaudement les idées nouvelles? Quant à l'esprit, oui ; quant au cœur, c'est douteux. Le côté de la Révolution auquel il s'attacha surtout, ce fut la haine de l'ancien régime. Qu'on lise tout ce qu'il a écrit à ce sujet, on le verra rarement parmi ceux qui travaillaient à édifier. Ce n'est pas qu'au fond il fût insensible à ce qu'il y avait d'honnête dans les idées nouvelles; il avait assez de probité pour leur prêter un concours sincère et désintéressé ; mais il ne fut pas assez maître de sa passion, et il se laissa entraîner par elle du côté de la violence, au moins dans le langage. Il avait dit, en parlant de la société qui l'avait accueilli : « J'ai été empoisonné avec de l'arsenic sucré : *manet altâ mente repostum.* » On ne sut jamais quel fut cet arsenic dont il se plaint, quelle main le lui servit ; mais il ne prouva que trop que le poison était dans son sang, et le *manet altâ mente repostum* eut une terrible réalité.

Quoi qu'ait pu faire la haute société pour récompenser Chamfort du plaisir qu'il lui procurait (et il est vrai de dire qu'elle le paya même au-delà de son mérite), il ne lui en tint aucun compte parce qu'il y mettait un autre prix. Il s'irrita de ne trouver que de la bienveillance là

où il aurait voulu l'égalité. A chaque instant il laisse percer le dépit qu'excite en lui la position d'un homme de lettres parmi les grands. Tantôt il le compare à un homme « qu'on force à rester au tirage d'une loterie où il n'a pas de billets ; » tantôt à un paon « à qui on jette mesquinement quelques graines dans sa loge et qu'on en tire quelquefois pour le voir étaler sa queue, tandis que les canards, les coqs et les dindons de la basse-cour prennent librement leurs ébats et remplissent leur jabot tout à leur aise. » Mais ce qui donne le mieux toute sa pensée à cet égard, c'est une lettre adressée à un de ses amis, où il parle des regrets qu'on lui exprime de toutes parts de la résolution qu'il a prise de vivre dans la retraite :

« Tout ce qu'on m'écrit à ce sujet revient à ceci : Quoi ! n'êtes-vous pas suffisamment payé de vos peines et de vos courses par l'honneur de nous fréquenter, par le plaisir de nous amuser, par l'agrément d'être traité par nous comme ne l'est aucun homme de lettres ? A cela je réponds : J'ai quarante ans ; de ces petits triomphes de vanité dont les gens de lettres sont si épris, j'en ai par-dessus la tête. Puisque, de votre aveu, je n'ai rien à prétendre, trouvez bon que je me retire. Si la société ne m'est bonne à rien, il faut que je commence à être bon pour moi-même ; il est ridicule de vieillir en qualité d'acteur dans une troupe où l'on ne peut pas même prétendre à la demi-part. » Le mot est lâché, il voulait la demi-part. Plus loin, dans la même lettre : « Je n'ai gagné jusqu'à présent dans le monde que des boues, des rhumes et des fluxions (il oublie 6,000 livres de pensions et de places), sans compter le risque d'être écrasé vingt fois dans l'hiver. » Il est probable qu'il tiendrait un autre langage s'il pouvait avoir à lui un carrosse ; comme

il ne le peut pas, on l'entendra dire un peu plus tard : « Je ne croirai pas à la Révolution tant que je verrai des voitures et des carrosses écraser les passants. »

C'est dans cette disposition d'esprit qu'il vit arriver la grande crise sociale. Il n'attendit pas tout à fait la dernière heure pour se démettre de ses places. Il le fit de gaieté de cœur, on doit lui rendre cette justice ; il était désintéressé, il avait espoir dans l'avenir, il se sentit soulagé. Mais pourquoi faut-il que ses bons mouvements eux-mêmes ne soient pas purs de tout mauvais alliage ? Nous trouverons donc l'arsenic partout ? Il dit en effet à cette occasion : « Mépriser l'argent, c'est détrôner un roi ; il y a ragoût. » Ce n'est pas ainsi que s'exprimait le bon La Fontaine qui pourtant n'était pas un flatteur :

Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux ;
Ces deux divinités n'accordent à nos vœux
Que des biens peu certains, qu'un plaisir peu tranquille...

Quand on cite de tels passages, on regrette qu'ils soient trop connus.

Chamfort quitta donc l'hôtel de M. de Vaudreuil et se retira au Palais-Royal. Ce choix était d'accord avec ses tendances ; le Palais-Royal était alors le foyer des conspirateurs : le poète de Louis XVI passa à Philippe d'Orléans. Il s'attacha à Mirabeau, à Sieyès, à Talleyrand, et ce qui fait honneur à son mérite, c'est que, s'il ne fut pas sur leur ligne, il fut leur inspirateur plutôt que leur disciple. Il composa pour le premier le discours sur ou mieux contre l'Académie ; il fournit au second l'idée et le titre de la fameuse brochure sur le Tiers-État ; il fit pour l'évêque d'Autun un rapport sur l'instruction publique. Mais c'est avec Mirabeau que ses relations furent les plus intimes. Ce grand orateur avait

pour lui une estime et des égards vraiment extraordinaires; il ne faisait, ne disait rien sans le consulter. Quand il avait conçu une idée, un projet, sa première préoccupation était : Qu'en pensera Chamfort? Il parlait toujours de lui avec les plus grands éloges, le comparait à Tacite et l'appelait plaisamment *une tête électrique*. Cette dénomination n'est pas sans justesse; Chamfort ne parlait que brièvement et par secousses, mais chaque mot qu'il disait était une étincelle qui jaillissait au loin. Nous avons vu que c'est de lui cette définition : Qu'est-ce que le Tiers-Etat? Tout. Qu'a-t-il? Rien. C'est avec le même laconisme qu'il établit la différence entre le despotisme et la démocratie.

Moi, tout; le reste, rien : voilà pour le despotisme.

Moi, c'est un autre; un autre, c'est moi : voilà la démocratie.

La liaison de Mirabeau et de Chamfort peut s'expliquer par la conformité de leur esprit. C'était le même caractère passionné, la même hardiesse de langage; tous deux étaient emportés et railleurs. L'un et l'autre, en ouvrant les digues de la Révolution, espéraient contenir et diriger le torrent, tous les deux échouèrent. « Il ne faut pas, disait Chamfort, espérer de nettoyer les écuries d'Augias avec un plumeau. » Il se retira quand il vit qu'on ne les lavait qu'avec du sang.

Mais s'arrêta-t-il du moins au premier qui fut versé? Tout d'abord, dès 1790, il se montre aussi avancé que d'autres le furent en 92. On le voit organiser les clubs jacobins, haranguer la multitude dans les carrefours, proclamer la guerre aux châteaux, la paix aux chaumières. Il raille le retour précoce de Lafayette protégeant la famille royale dans la journée du 6 octobre, celui de Barnave faisant le whist de la reine au retour de

Varennes. Enfin le 10 août lui-même est l'objet de ses plaisanteries. Il écrit, à la date du 12, le surlendemain de l'emprisonnement du roi, non encore déchu mais déjà détrôné :

« Je continue à me bien porter ; mais je ne néglige point mon régime. J'ai fait ce matin le tour de la statue renversée de Louis XV à la place Vendôme, de Louis XIV à la place des Victoires. C'était mon jour de visite aux rois détrônés, et les médecins philosophes disent que c'est un exercice salutaire. »

Et plus loin, dans la même lettre :

« Vous voyez que, sans être gai, je ne suis pas précisément triste. Ce n'est pas que le calme soit rétabli, et que le peuple n'ait encore cette nuit pourchassé les aristocrates. C'est ce qui doit arriver chez un peuple neuf, qui pendant trois ans a parlé sans cesse de sa sublime constitution, mais qui va la détruire, et dans le vrai n'a organisé encore que l'insurrection. C'est peu de chose, il est vrai, mais cela vaut mieux que rien. »

C'est parler bien légèrement de choses sérieuses, et ce langage, dans la bouche de Chamfort, blesse toutes les convenances.

Mais était-il au moins bon patriote, cet homme si impitoyable pour ceux à qui il avait dû sa fortune ? Trouvera-t-il son excuse dans une grande conviction ? Ne soyons pas trop sévères à son égard ; nous maintenons ce trait de son caractère, qu'à une grande passion il unissait le sentiment du juste et de l'honnête ; oui, il eût été heureux de conquérir, pour les masses populaires, l'égalité dont l'absence avait infligé tant de tortures à son âme, mais dans quelle mesure ? Voici à cet égard un témoignage qui ne sera pas suspect : c'est celui de Mme Roland qui a vu à l'œuvre et jugé avec tant

de pénétration les hommes de la Révolution. Chamfort était de ceux qu'elle aimait le plus à voir. Son esprit la charmait; ses mots la faisaient sourire et rêver, et sa fougue révolutionnaire ne déplaisait pas à son fanatisme héroïque. Elle l'avait désigné à son mari, ministre de l'intérieur, pour une place de conservateur à la Bibliothèque nationale. Voici son opinion sur son patriotisme. Quelqu'un lui disait un jour : « Est-ce que vous croyez Chamfort sincèrement patriote? » « Entendons-nous, répondit-elle; Chamfort voit et juge bien; il ne se méprend pas sur les principes; il reconnaît ceux de la liberté publique et du bonheur des hommes et il ne les trahirait pas. Mais sacrifierait-il à leur triomphe son repos, ses goûts, sa vie? C'est une autre question; je crois qu'il réfléchirait. »

Ce témoignage nous paraît en tout conforme à la vérité. Pour se sacrifier à une cause, il faut lui donner son âme, et Chamfort ne donnait que son esprit. Il était plus fait pour la critique que pour l'enthousiasme; il tenait plus de Rabelais que de Rousseau. Il avait bien pris de Rousseau son utopie sur une nature idéale, une abstraction qu'il oppose à la société telle que la fait naturellement la famille humaine avec ses instincts, son caractère, sa vocation; sa *Jeune Indienne* en est un exemple; mais chez lui le cœur ne s'échauffe que pour la colère; il ne s'attendrit jamais. Il servit la Révolution en pamphlétaire plus qu'en apôtre, et tant que l'ancienne société eut une ombre de vie et de force, c'est à la combattre qu'il dépensa toute l'énergie et de sa plume et de sa voix.

Ses principaux écrits dans ce genre sont, outre le discours contre l'Académie dont il demande la suppression, deux articles ou plutôt deux ouvrages sur les Mémoires et la Vie du maréchal de Richelieu.

Son discours contre l'Académie serait une œuvre littéraire assez remarquable, si ce n'était pas avant tout de sa part une méchante action. Il passe en revue, avec une finesse et une verve dignes de Lucien, les arguments produits à toutes les époques contre l'illustre assemblée, son inutilité pour la gloire des grands écrivains, la stérilité de ses travaux, son interminable Dictionnaire, la banalité de ses discours de réception. Il cite les railleries de Voltaire, du Persan de Montesquieu, et montre que ceux qui ont voulu conserver l'indépendance de leur caractère, Rousseau, Diderot, Helvétius et autres, ont renoncé à l'Académie. Il n'épargne rien pour la rendre ridicule, ni le fameux sujet de prix proposé sous Louis XIV : « Laquelle des vertus du roi est la plus digne d'admiration? » ni la préface placée par d'Alembert en tête du Recueil des discours et dans laquelle on trouve des phrases comme celle-ci : « L'homme de lettres qui tient à l'Académie donne des otages à la décence ; l'écrivain qui veut rester isolé est une espèce de célibataire qui, ayant moins à ménager, est par là plus sujet aux écarts. »

Et celle-ci encore :

« Un pareil corps également instruit et sage, organe de la prudence par état, ne fera entrer de lumière dans les yeux du peuple que ce qu'il faudra pour les éclairer peu à peu sans les blesser. »

Tomber sur de tels discours était, en 1791, une bonne fortune : Chamfort ne s'en fit pas faute. Une autre fortune non moins heureuse pour lui, c'est la publication qui fut faite cette année même, et non sans intention, des *Mémoires du don Juan français*, du duc de Fronsac, maréchal de Richelieu. Quelle mine féconde de scandale et d'atrocités! Quelle grasse pâture pour son appétit de dénigrement! Avec quel plaisir il s'acharne à relever tous les

traits d'arrogance et de fatuité de cet homme qui disait avec un sentiment d'horreur, après la bataille d'Ettinghen, qu'il avait vu les corps des gens de son espèce mêlés et confondus sans ménagement avec ceux des simples soldats ! Avec quelle complaisance il donne tous les détails de la triste aventure de cette douce et sensible bourgeoise, Mme Michelin, que le beau Fronsac daigna honorer par surprise de ses faveurs, et qui mourait de douleur et de remords, tandis que le gentilhomme, son amant, « à l'exemple de Mercure qui, après avoir pris la figure de Sosie, allait se nettoyer dans l'Olympe avec de l'ambroisie, allait aussi, lui, se décrasser de cette liaison roturière auprès d'une céleste princesse ! » (Texte même des Mémoires.)

Chaque fois que Chamfort a cité des faits de cette nature (et son travail en est rempli), il ne manque jamais de les terminer par des réflexions dans le genre de celle-ci :

« Ces traits et tant d'autres d'une féroce arrogance trop communs dans les classes autrefois privilégiées, ont dû provoquer d'autres punitions que le ridicule. C'est du souvenir de tant d'outrages que sont nés les plus grands événements d'une révolution qui foule aux pieds, etc., etc. » Puis viennent des imitations de Suétone : *Tale monstrum per mille annos perpessus orbis terrarum tandem sustulit.* On voit dans quel esprit tout l'ouvrage est conçu.

Chamfort dit quelque part qu'il serait curieux d'étudier à quel moment précis les hommes qui avaient d'abord adopté la révolution s'en sont détachés et se sont tournés contre elle. Une semblable étude sur son compte devrait laisser quelque embarras. Quelques-uns pensent qu'il lâcha prise après la chute des Girondins, mais on chercherait en vain dans ses écrits en quels termes il fit ses adieux à ceux qu'il avait si bien escortés. La vérité

c'est que, sans abandonner le principe ni même quelques-unes de ses conséquences douloureuses, quand il vit les extravagantes et cruelles folies des hommes qui avaient usurpé le pouvoir, ses instincts honnêtes et son esprit caustique se trouvèrent d'accord pour les flétrir. Cette devise : « La fraternité ou la mort, » par laquelle des hommes fanatiques mais généreux s'engageaient à mourir plutôt que de renoncer à être frères, fut traduite dans son langage sarcastique par ces mots : « Sois mon frère, ou je te tue. » Ses épigrammes, qui n'avaient pas respecté ses bienfaiteurs, ne devaient pas s'arrêter devant les bourreaux sanguinaires qui avaient trahi ses espérances et souillé la liberté, son idole. Il fut dénoncé au comité de Salut public et traîné en prison. Relâché quelques jours après, ses attaques devinrent plus audacieuses encore. Voyant qu'il allait être saisi de nouveau, il résolut de s'affranchir. Il se retira dans son cabinet et essaya de se donner la mort; il n'y put réussir, la force d'âme n'était pas chez lui égale au courage de l'esprit : il ne fit que se martyriser. Quand les officiers civils se présentèrent devant lui, on dit qu'il leur montra cette déclaration un peu emphatique écrite de son sang : « Moi, Nicolas Chamfort, ai voulu mourir en homme libre plutôt que d'être reconduit en esclave dans une maison d'arrêt. Je déclare que, si par violence on s'obstinait à m'y entraîner dans l'état où je suis, il me reste assez de force pour achever ce que j'ai commencé. Je suis un homme libre; jamais on ne me fera rentrer dans une prison. » Il ne fut pas emmené, et le sentiment de la vie reprenant le dessus, il aida lui-même à cicatriser ses blessures. Mais une imprudence amena une rechute qui le conduisit au tombeau. Il mourut en germinal 1794, peu de temps avant thermidor, ce jour de la délivrance que, suivant la sévère

expression de Sainte-Beuve, il n'avait pas mérité de voir.

Chamfort fut-il, comme beaucoup l'ont cru, un esprit méchant et envieux? Fut il seulement, comme le pense le critique qui l'a le plus ménagé, un délicat qui n'a pu se satisfaire et qui ne s'est pas résigné? Nous inclinerions pour cette dernière opinion ; mais au lieu d'un délicat nous dirions un ambitieux. Il y a chez lui des qualités qui excluent la méchanceté : son attachement à ses amis, et l'affection dont il entoura toujours sa mère qui avait perdu, en lui donnant le jour, sa position dans le monde. Mais il eut toujours une haute opinion de lui-même, et il s'était persuadé que ses talents devaient surmonter tous les obstacles et le mener à tout. A l'ardeur avec laquelle il voulut d'abord conduire sa fortune, on voit que l'aigreur qui peu à peu le pénètre est la conséquence de ses déceptions. Quand il reconnut que l'irrégularité de sa naissance ne lui permettait pas d'avoir dans le monde ce qu'on appelait alors un *état*, quand l'abus des plaisirs eut tari chez lui la source des vrais talents, il se vengea sur les préjugés de torts dans lesquels il était au moins de moitié : il se prit à mépriser le monde qu'il n'avait pu conquérir. Son esprit observateur n'eut pas de peine à saisir les travers d'une société où la nullité et les vices eux-mêmes étaient effacés par le hasard de la fortune et de la naissance. Mais il eut le tort de juger l'humanité sur le cercle dans lequel il restait renfermé. C'est ainsi que la royauté et le mariage furent les deux éternels objets de ses plaisanteries, parce que pour lui la royauté c'était Louis XV, et que par la corruption des mœurs le mariage ne fut à ses yeux que le voile du libertinage. Si à cette erreur de point de vue on ajoute son goût pour la saillie et par conséquent

pour l'exagération, on comprendra qu'un grand nombre de ces mots piquants, concis, auxquels il a attaché son nom. manquent souvent de justesse et le feront toujours regarder plutôt comme un misanthrope spirituel que comme un moraliste. Il n'y a par exemple qu'un misanthrope qui ait pu dire :

« En voyant les friponneries des petits et le brigandage des hommes en p ace, on est tenté de regarder la société comme un bois rempli de voleurs dont les plus dangereux sont les archers préposés à la garde des autres. »

Et ceci encore :

« Les fléaux physiques et les calamités de la nature ont rendu la société nécessaire ; la société a ajouté aux malheurs de la nature. Les inconvénients de la société ont amené la nécessité du gouvernement, et le gouvernement a ajouté aux malheurs de la société. »

La misanthropie prend un caractère plus sombre encore dans la pensée suivante :

« Il faudrait avaler un crapaud tous les matins pour ne rien trouver de dégoûtant dans la journée quand on doit la passer dans le monde. »

On pressent le suicide dans l'homme qui a pu écrire les lignes suivantes :

« La nature en nous accablant de tant de misères et en nous donnant un attachement invincible pour la vie, semble avoir agi avec l'homme comme un incendiaire qui mettrait le feu à notre maison après avoir posé des sentinelles à la porte. Il faut que le danger soit bien grand pour sauter par la fenêtre. »

On comprend que Mme Helvétius ait dit qu'elle redoutait la conversation le matin avec Chamfort. parce qu'elle en avait pour la journée à être triste. Faisons comme elle et cherchons des mots, mordants toujours (Chamfort

n'en a guère d'autres), mais d'un effet moins sombre.

Celui-ci, par exemple :

« On dit que la noblesse est un intermédiaire entre le roi et le peuple... ; oui, comme le chien de chasse est un intermédiaire entre le chasseur et le lièvre. »

Cet autre encore :

« La meilleure philosophie, relativement au monde, est d'allier à son égard le sarcasme de la gaieté avec l'indulgence du mépris. »

Il est à remarquer que quand Chamfort tempère son humeur, il voit plus juste. Nous allons encore en trouver la preuve dans quelques sentences d'une philosophie plus saine et qu'un vrai moraliste ne désavouerait pas.

Par exemple celle-ci :

« Quand on veut plaire dans le monde, il faut se résoudre à se laisser apprendre beaucoup de choses qu'on sait par des gens qui les ignorent. »

En voici une qui, dans un autre ordre d'idées, a de la justesse et même de la profondeur :

« Le théâtre tragique a le grand inconvénient moral de mettre trop d'importance à la vie et à la mort. »

On pourrait multiplier les citations. Terminons par cette pensée toute sereine :

« On dit communément qu'on s'attache par ses bienfaits. C'est une bonté de la nature : il est juste que la récompense de bien faire soit d'aimer. »

Pourquoi faut-il qu'il n'ait pas été accordé à Chamfort de goûter souvent ces douces consolations de la nature? il y eût trouvé un secret qu'il ignora toujours, et qui, en jetant des fleurs sur sa vie, la lui eût rendue plus supportable ; car si la récompense de bien faire est d'aimer, aimer c'est être heureux.

ETUDE

SUR

LA VIE ET LES ŒUVRES

DE

FONTANES

Par le même.

Le XVIIIe siècle, qui occupe une place si considérable dans l'histoire des travaux de l'intelligence, fut cependant pour la poésie une époque de déclin.

Ce contraste est la conséquence naturelle de la force qui entraînait alors les esprits vers les sciences positives et la solution des problèmes sociaux.

Déjà, dès le commencement de ce siècle, la grande école française avait vu baisser sa gloire, en vertu de cette loi fatale attachée à toute grandeur humaine qui, *montée sur le faîte, n'aspire plus qu'à descendre.* Les grands rôles étaient remplis, les rôles secondaires commençaient. Molière, le profond observateur, mort depuis longtemps, n'avait trouvé pour successeur que le brillant et joyeux Regnard; Racine était remplacé par Crébillon; et, dans la poésie lyrique, J.-B. Rousseau, élevé si haut par quelques-uns de ses contemporains, montrait

dans ses œuvres l'inspiration factice et ces inégalités choquantes qui sont des symptômes de décadence.

Vers cette époque la poésie, déjà affaiblie dans ses représentants, fut attaquée dans sa forme consacrée et vivement combattue par un parti célèbre qui compta dans ses rangs Montesquieu, Fontenelle, Buffon, c'est-à-dire les premiers écrivains du temps. Le génie de Voltaire triompha de cette ligue puissante; mais s'il gagna la cause de la rime et de la cadence poétiques, il n'en introduisit pas moins lui-même dans ses vers deux éléments corrupteurs, à savoir : les préoccupations philosophiques qui substituent les calculs de l'esprit à l'inspiration spontanée, et cette dangereuse facilité qui, sous une plume peu scrupuleuse, produit aisément la négligence.

Un peu plus tard l'école poétique, en se mêlant aux encyclopédistes et en s'imprégnant de leurs doctrines, perdit encore de sa belle et noble simplicité. L'esprit philosophique la détourna de sa voie; le mauvais goût du public l'égara encore. On vit bientôt au sein d'un monde frivole fleurir une école non moins frivole, dont le maître disait en parlant de lui et des siens : « *Nous autres, nous semons sans économie, car nous savons que tout ne lève pas.* »

En effet, produire au jour le jour, vaille que vaille, telle semblait être la devise de cette école bien faite pour amuser une société folle de plaisirs et qui, voyant avancer l'orage révolutionnaire, se montrait plus soucieuse de se distraire que de le conjurer.

Le succès qu'obtint l'école de Dorat, de ce poète qui fut quelquefois brillant, rarement solide, nous montre combien dans les années qui précèdent 89, on était loin des œuvres du grand siècle que pourtant on n'avait pas

encore appris à mépriser. Racine et Boileau avaient encore des admirateurs, mais ils n'avaient plus guère que des disciples infidèles. Toutefois si le souffle poétique s'altéra, il ne s'éteignit pas, et vers la fin du siècle des œuvres relativement remarquables soit dans le genre lyrique, soit au théâtre, soit dans le genre alors nouveau de la poésie descriptive, attestent que, si le génie était devenu rare, la poésie pouvait encore compter de véritables talents.

Parmi les poètes dignes de ce nom que la Révolution française trouva dans l'épanouissement de leur réputation, il en est un qui, par sa religieuse fidélité à l'École française du XVIIe siècle, mérita d'être appelé l'héritier direct et le dernier des enfants de Racine. Ce poète c'est M. de Fontanes. Il n'est pas sans intérêt de savoir quelle place lui assigne dans l'échelle poétique de la France Sainte-Beuve, le grand critique qui en 1839 recueillit pour la première fois ses œuvres jusqu'alors bien disséminées, et, il faut le dire, un peu oubliées au milieu du bruit que faisait l'école romantique.

« Tout à coup, dit Sainte-Beuve, après ce long espace « (le XVIIIe siècle) et cette interruption qui semblait défi- « nitive, un talent reparaît, en qui sourit une chaste et « douce ressemblance avec l'aïeul littéraire. Dans le fond « des traits, dans le tour des lignes, à travers la couleur « pâlie, on reconnaît plus que des vestiges : c'est le rap- « port de M. de Fontanes à Racine. Il est de cette fa- « mille, il s'y présente à nous comme le dernier. »

Un peu plus loin, il ajoute :

« Dernier parent de Racine et adorateur du XVIIe siè- « cle, M. de Fontanes n'est pas étranger au nôtre. Con- « traire aux nouveautés ambitieuses, il ne résistait pas à « celles qui s'appuyaient de quelque titre légitime, de

« quelque juste accord dans le passé. Sur quelques-uns « de ces points d'innovation, il devient lui-même la « transition et la nuance d'intervalle, comme il convient « à un esprit si modéré. Par ses poésies élégiaques et « religieuses, il devançait de plus de trente ans et ten- « tait le premier, dans les vers français, le genre d'har- « monieuse rêverie. Il semble donner la note inter- « médiaire entre les chœurs d'Esther et les premières « Méditations. »

Par la réserve discrète que montre Sainte-Beuve en exprimant ce jugement, il est facile de voir qu'il n'entendait pas faire de Fontanes et de Lamartine deux poètes de la même famille. M. de Fontanes ne fut jamais un novateur. Toute son ambition, comme poète, fut de maintenir l'accord, si lointain qu'il fût, avec ses modèles pour lesquels il eut toujours un culte plein de respect, et sa gloire est d'avoir rappelé leurs qualités, quoique à un degré affaibli. Mais, s'il ne fut pas le père de l'école romantique, il n'est pas moins vrai que, par le ton général de quelques-uns de ses poèmes, on voit que dans sa jeunesse il s'inspira quelquefois de ce souffle nouveau que Bernardin de Saint-Pierre venait de répandre dans ses *Etudes de la nature* et qui devait bientôt acquérir un charme si puissant sous la plume de Chateaubriand.

Quoique cette simple étude n'ait pour objet que le côté poétique de M. de Fontanes, ce serait donner une idée trop incomplète du mérite de cet homme distingué que de ne pas mentionner au moins ses autres titres à la gloire littéraire.

Il y a dans la carrière de M. de Fontanes trois périodes distinctes : dans la première, qui va de 1778 à 1790, il est poète, tout poète, et, comme beaucoup de ses devanciers, il a trouvé dans les difficultés de la vie

le stimulant de sa muse. Comme Horace, il a pu dire :

> . . . . Paupertas impulit audax
> Ut versus facerem.

Tous ses poèmes les plus importants se rapportent à cette date. Dans la seconde période, c'est-à-dire jusqu'à la fin du siècle, il est surtout publiciste. Il se mêla aux luttes ardentes de cette époque, si grande et si terrible, et s'il n'y prit pas le rôle le plus sûr et le plus profitable à ses intérêts, il suivit (ce qui est plus glorieux) l'impulsion de sa conscience, et, tout en réclamant une sage liberté, il s'attacha à défendre contre l'oppression les droits de la justice et de l'humanité.

La troisième période commence et finit avec l'empire : ce fut la plus brillante. Élevé aux honneurs par la seule force de son mérite, affermi dans sa position et parvenu à la pleine maturité de son esprit, il se montra à la fois orateur et critique de premier ordre.

Dans ses discours, tous du genre tempéré, on admire la juste mesure des sentiments et des idées, l'accord parfait de la pensée et de l'expression. Par là il est, non plus l'écho lointain, mais la voix même du XVII[e] siècle. L'éloge de Washington et le discours au pape sont, au témoignage de M. Thiers, des modèles d'un mérite supérieur.

Comme critique, il suffit, pour lui assigner sa place, de rappeler qu'il fut jugé par La Harpe digne de porter le sceptre héréditaire de cette royauté de l'intelligence, dans laquelle le monarque régnant désignait lui-même son successeur et qui, commençant à Voltaire, se continue encore de nos jours dans la personne de l'homme illustre à qui nous devons le magnifique tableau de la littérature du XVIII[e] siècle.

La grande gloire de Fontanes comme critique (et sous ce rapport l'école romantique lui a quelque obligation), c'est d'avoir marqué lui-même la place de Chateaubriand dans la prose poétique et d'avoir dirigé, corrigé la muse d'abord un peu capricieuse et rétive de son illustre ami.

Mais au milieu de ses changements de fortune et dans les différentes phases de son existence, Fontanes ne cessa jamais d'être poète. Quand les convenances ou les exigences de sa vie officielle ne lui permirent plus de l'être pour le public, il le fut encore par intervalle pour lui-même et pour ses amis. Il était né poète ; il en avait dans le caractère l'abandon, les saillies, la naïveté, l'aimable inconséquence. C'était là sa nature intime, celle où il se retrouvait le plus lui-même. Si la couronne poétique est la moins brillante de celles qui entourent sa gloire, si c'est la plus modeste, c'est à coup sûr celle qui lui était la plus chère, double motif pour que nous l'ayons dans ce modeste travail choisie de préférence.

M. de Fontanes débuta dans la poésie par une pièce que Dorat, alors son ami, intitula : *le Cri de mon cœur*. C'est une boutade de jeunesse qui mérite surtout d'être citée par l'influence qu'elle eut ensuite sur la nature de son talent.

Fontanes, nous l'avons dit, avait été élevé à l'école du malheur. Cette imagination que la nature avait faite pour sourire ne rencontra que des tristesses au début de la vie. Issu d'une ancienne famille que la révocation de l'édit de Nantes avait condamnée à une vie errante et cachée, élevé par un homme rigide qui n'avait inspiré que des terreurs à son âme sensible, il entrait à peine dans l'adolescence, quand il perdit presque en même temps sa mère, son père, un frère aîné qu'il chérissait,

et qui, poète lui-même, l'avait initié au commerce des Muses. Une modique pension dont le ministre Turgot avait récompensé les services rendus par son père lui fut retirée, par suite des inutiles mesures d'économie qu'adopta Necker. Il se vit pendant plusieurs années seul, sans appui, sans ressources dans un état voisin de l'indigence. Sa santé fut gravement atteinte. Alors le désespoir s'empara de cette âme plus sensible qu'énergique, et il eut un instant la pensée du suicide : le souvenir de son père l'en détourna.

Ce sont ces sentiments qu'il exhala dans *le Cri de mon cœur*, avec ces bouillonnements d'une âme troublée, et cette ardeur toute juvénile dans laquelle il entrait plus de sincérité que de mesure et de réflexion. Il ne tarda pas à reconnaître que, comme poète, il avait fait fausse route, et il en rougit. Aussi ce fut la seule erreur de ce genre (*felix culpa*), et dès lors il entra, pour n'en plus sortir, dans cette voie de sage modération et de douce sensibilité qui demeure le caractère définitif de sa personne comme de son talent.

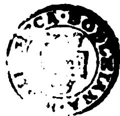
Les circonstances favorisèrent ce changement. Appelé à Paris par la renommée de son mérite naissant, il y connut les coryphées de la philosophie, si violents dans leurs disputes, et la plupart simples et bons dans les relations privées. Leurs luttes stériles, dans lesquelles l'amour-propre jouait un plus grand rôle que les convictions, lui donnèrent le goût de la conciliation. Il rejeta de son éducation religieuse les terreurs et l'exclusivisme, mais il en conserva soigneusement les principes qui élèvent l'âme et la nourrissent de sentiments consolateurs. D'un autre côté (car il faut le peindre tout entier), jeté dans le tourbillon d'une ville de plaisirs, il ne résista pas à l'entraînement; son cœur sensible s'ouvrit sans

peine aux décevantes passions de la jeunesse, et son imagination poétique trouva dans leurs séductions un charme dont le souvenir persistant échauffe encore doucement ses vers quand

> Au triste honneur de vivre en sage
> Ses cheveux blancs l'ont condamné.

De ces impressions variées résulte chez lui ce mélange en apparence contradictoire de religion et de philosophie, de morale élevée et de sensualisme épicurien, mélange que la sévère raison ne saurait admettre sans doute, mais qui s'explique dans une âme de poète.

A quatre ans d'intervalle on voit dans *la Forêt de Navarre* combien ses idées et sa manière ont changé. Ce poème, le premier en date dans le recueil de ses œuvres, respire une aimable fraîcheur. Il est à la fois descriptif et enthousiaste, mais avec sobriété. Le plan en est un peu irrégulier, grâce aux digressions, aux souvenirs et aux rapprochements de toute sorte qui s'y rencontrent. En général c'est par l'érudition que dans ses poèmes Fontanes supplée à l'inspiration chez lui toujours un peu courte. Dans celui-ci il n'atteint pas les profondeurs de son sujet ; sa forêt est plutôt un gracieux bocage où se jouent toutes les divinités mythologiques qu'y appelle sa riante imagination. Il regrette ces jours heureux où les bosquets voyaient tout l'Olympe errer sous leurs berceaux:



> Les bois désenchantés ont perdu leurs miracles.
> Ils ne sont plus ces temps où chaque arbre divin
> Enfermait sa Dryade et son jeune Sylvain,
> Qui versaient en silence à sa tige altérée
> La séve à longs replis sous l'écorce égarée.
> Pourquoi n'êtes-vous plus, rêves attendrissants

Cependant ces rêves, il les fait revivre sous d'autres noms, à la fin de son poème, quand vers le soir il suit sur la lisière de ces bois l'ombre de la belle Gabrielle et de son royal amant.

La Forêt de Navarre fut favorablement accueillie; elle établit la réputation de son auteur. Elle montrait dans Fontanes un vrai poète de la nature, qui savait peindre sans enluminure, qui tout d'abord évitait les écueils de la nouvelle école descriptive, et qui, tout en témoignant son admiration pour Delille, opposerait bientôt à son genre la meilleure des critiques, l'exemple.

Ce succès attira sur lui les regards, et lui valut l'amitié de Ducis. Dès la même année il adressa à notre poète versaillais une épître où il fait un bel éloge de son nouvel ami, en appliquant à son caractère et à sa vie les considérations les plus élevées sur la dignité qui convient au poète. Dans cette même lettre, au moins dans la première édition qui en parut, il professe certaines doctrines littéraires qu'il a depuis bien modifiées. A cette époque la littérature allemande commençait à pénétrer en France. Dans sa jeunesse Fontanes se sentit du goût pour cette nouvelle forme, qui respirait une vie plus libre. Mais *cet écart* (comme il l'appela) fut de peu de durée : soit qu'il eût juré fidélité entière aux modèles qu'il s'était proposés, soit qu'il craignît les jugements du grand Aristarque qui avait déjà accordé à ses ouvrages l'honneur d'un éloge public, il abandonna pour toujours l'école germanique, et, comme il arrive quelquefois aux nouveaux convertis, non content d'abandonner, il brûla ce qu'il avait adoré.

Ce sentiment de la nature et de la vérité dans l'art que Fontanes avait manifesté dans *la Forêt de Navarre* et dans son épître à Ducis se montre encore et avec un talent plus

achevé dans *la Chartreuse* et *le Jour des morts*, poèmes religieux et élégiaques dont le premier a mérité d'être reproduit dans *le Génie du christianisme*, et dont le second est resté un morceau populaire comme *le Poète mourant* de Gilbert, et plus tard *la Chute des feuilles* de Millevoye. *Le Jour des morts* est une composition pleine d'harmonieuse rêverie où la nature a son rôle. Ce jour froid et sombre, cette bise du nord qui se mêle au son lugubre des cloches, ces feuilles desséchées que le vent emporte, les bois jaunis, les prés défleuris qui ont vu flétrir leur belle parure, tout est d'accord avec le sentiment qui domine, tout y est d'un heureux effet, jusqu'à ce rayon de soleil qui vers le milieu du jour, et après la cérémonie terminée, apporte à la nature, non plus la vie et la fécondité, mais quelques lueurs de consolation.

C'est surtout dans les tons mélancoliques de ce poème et de celui qui précède, qu'on trouve cette note lointaine qui fait pressentir l'auteur des *Méditations*.

Par exemple ce passage :

La rêveuse douleur
Le soir foule à pas lents ces vallons sans couleur,
Cherche les bois jaunis et se plaît au murmure
Du vent qui fait tomber leur dernière verdure.
Ce bruit sourd a pour moi je ne sais quel attrait,
Tout à coup, si j'entends s'agiter la forêt,
D'un ami qui n'est plus la voix longtemps chérie
Me semble murmurer dans la feuille flétrie.

Sainte-Beuve, tout en louant les beautés poétiques de ce morceau, se livre à un genre de critique qui peut paraître extraordinaire. Il reproche à l'auteur de n'avoir pas l'esprit du spectacle qu'il nous trace, d'y avoir jeté les couleurs philosophiques du XVIIIe siècle, de ne pas

oser nommer le *Curé de Village*, de ne l'avoir désigné que par ces périphrases : *le rustique Fénelon*, *le pasteur respecté*, etc. Il l'accuse même d'être en plusieurs endroits en désaccord avec le dogme. L'exemple qu'il en donne mérite d'être cité. Lorsqu'à l'imitation du poète anglais qui a traité le même sujet, Fontanes parle de ces morts obscurs qui, s'ils avaient été de leur vivant placés sur un autre théâtre, eussent été peut-être de grands généraux ou de grands poètes, il s'exprime ainsi :

Eh bien! si de la foule autrefois séparé,
Illustre dans les camps ou sublime au théâtre,
Son nom charmait encor l'univers idolâtre,
Aujourd'hui son sommeil en serait-il plus doux?

« *Depuis quand*, dit Sainte-Beuve, *la mort pour le chrétien est-elle devenue un doux sommeil et le cercueil un oreiller?* » C'est traiter sévèrement un bien joli vers. Pour nous, nous ne sachions pas que la théologie la plus rigoureuse ait jamais condamné ces expressions poétiques et figurées par lesquelles on adoucit les apparences lugubres de la mort dans un dogme qui admet l'immortalité de l'âme et la résurrection des corps. De plus, si de l'expression poétique et figurée nous allons jusqu'à l'idée philosophique et religieuse, nous y trouvons la consécration de cette grande pensée que l'homme, après sa mort, a plus à recueillir des actions qui lui ont acquis des mérites devant Dieu que de celles qui ont eu de l'éclat devant les hommes, et que, du conquérant qui a étonné la terre par ses victoires et de l'homme modeste qui s'est consacré au bonheur de ses semblables, celui qui doit goûter le repos le plus doux, c'est le dernier. Cette doctrine est celle du poète : l'épisode du vieux Hombert en est la confirmation

Nous avons dit que la période la plus féconde pour le génie poétique de Fontanes va de 1778 à 1790. Durant cette période, il a mérité de prendre place parmi les poètes qui se sont fait un nom dans l'art sévère.

Outre les poèmes dont nous venons de parler, toutes ses œuvres les plus importantes, son *Essai sur l'astronomie*, la première édition du *Verger*, refait et complété plus tard sous le nom de *Maison rustique*, sa traduction en vers de l'*Essai sur l'homme* et les *Fragments de la Grèce sauvée* sont de cette époque.

Il serait difficile d'assigner une date bien précise à ces diverses productions. Fontanes suivait le précepte d'Horace, il laissait reposer ses poèmes avant de les soumettre à l'épreuve de la publicité. Il faisait plus : il les lisait à ses amis et profitait de leurs observations. Jamais poète ne se montra, contre l'ordinaire, aussi docile aux avis. De cette docilité et aussi de l'hésitation qui lui était naturelle, résultent ces innombrables corrections qui vont quelquefois jusqu'à transformer ses œuvres et dont quelques-unes, suivant l'avis de Sainte-Beuve, ont été plus nuisibles qu'utiles, en ôtant à la pensée la fraîcheur de la première inspiration.

Fontanes était fait pour réussir dans le genre descriptif et didactique. Il avait la patience du travail, l'esprit observateur. Il sentait la nature et était assez maître de son enthousiasme pour le soumettre toujours à l'expression juste. Son talent en prose plus complet que son talent poétique brille, nous l'avons déjà dit, par toutes ses qualités. Dans sa belle préface de sa traduction de Pope, il a tracé des portraits de Lucrèce, de Pascal, de Boileau, d'Horace et de Voltaire qui resteront toujours des modèles du genre.

L'*Essai sur l'homme* est comme l'introduction de ses

poèmes dans le genre didactique. Nous n'avons pas à nous occuper du fond même de cet ouvrage, puisqu'il s'agit d'une traduction. Du reste il est probable que l'auteur et le traducteur, s'attachant surtout au côté poétique et brillant de la doctrine de Platon, se préoccupèrent médiocrement de la portée métaphysique de leur œuvre. Si on leur eût fait voir que la doctrine : *tout est servi*, *tout sert*, était grosse d'objections et qu'au fond de leur optimisme pourrait bien se trouver quelque chose du panthéisme de Spinoza, ils eussent probablement été aussi étonnés que le fut Pope quand, de par le docteur Warburton son défenseur, il se trouva être plus chrétien qu'il ne le pensait. Il ne faut demander aux poètes que ce qui est de la nature des poètes. Ce qu'ils saisissent surtout dans les objets, ce sont les impressions. Ils parlent à l'âme sensible bien plus qu'au raisonnement; l'enchaînement logique d'un système n'est pas leur fait; et sous ce rapport, comme le remarque Fontanes, leur empire est plus durable, parce que les systèmes scientifiques changent, tandis que le fond de l'homme est toujours le même.

Quoi qu'il en soit, l'*Essai de Pope* a l'avantage de présenter une morale élevée applicable à tous et dans tous les temps. Cet avantage suffirait pour consacrer le mérite d'un ouvrage dans lequel on trouve une poésie brillante qui triomphe souvent de la sécheresse du sujet par la vivacité des tours, par le mouvement des idées et par cette puissance de création qui, comme dans Lucrèce, quoique à un moindre degré, donne de la vie à l'abstraction.

Fontanes, dans sa traduction, s'est attaché à reproduire ces diverses qualités de son modèle, et il l'a fait avec succès. Il est tel passage où, par une certaine

liberté d'allure, on le croirait original. Celui-ci par exemple :

Vois ce dur sauvageon, surpris d'être dompté :
On le greffe avec art, et sa tige robuste
De ses sucs amollis féconde un doux arbuste.
Ainsi la passion, maîtresse de nos sens,
Des vertus qu'elle adopte accroît les fruits naissants.
Que de fois la colère a produit l'héroïsme!
L'amour de la patrie est un beau fanatisme;
Le talent doit sa flamme à l'amour-propre ardent;
L'avarice a formé plus d'un homme prudent,
L'amour de la paresse a formé plus d'un sage;
La peur nous adoucit, l'orgueil nous encourage;
Et, contraignant ses feux, le désir effronté
Devient un tendre amour et charme la beauté.
L'envie, affreux tourment d'un cœur pusillanime,
N'est qu'un instinct de gloire en un cœur magnanime;
Et la honte ou l'orgueil, d'un faux nom revêtus,
De l'un et l'autre sexe enfantent les vertus.

Nous ne quitterons pas ce poème sans citer encore un passage qui, en huit vers, renferme tout un traité de morale :

Tout mortel ici-bas a le droit d'être heureux.
La loi de la nature avant tout veut qu'on s'aime;
Et lorsque d'un bonheur concentré dans lui-même
Il peut jouir en paix sans offenser autrui,
Son intérêt l'absout, la raison est pour lui :
Mais quand la passion, par son but ennoblie,
Pour l'intérêt de tous elle-même s'oublie,
Elle change de nom, et devient la Vertu.

Après la traduction de Pope, vient l'*Essai sur l'Astronomie*. Ce ne devait être qu'un fragment d'un poème sur la nature qu'avait rêvé Fontanes, comme plus tard Lamartine rêva un poème « humanitaire. » Mais la vie est trop

courte pour réaliser de pareils projets, et puis tous deux furent de cet avis que le poète n'est pas tout l'homme et que le grand combat de la vie est plus utile à la société que les rêveries de l'imagination, si séduisantes qu'elles puissent être. Aussi Fontanes n'a laissé de son projet qu'un fragment, comme Lamartine n'a laissé que deux épisodes.

Malgré son titre modeste d'essai, le poème de Fontanes est, de l'avis de tous les connaisseurs, ce qu'il a fait de plus grand. Nulle part ailleurs sa poésie ne s'élève à cette hauteur; elle est en tout digne du sujet, et c'est à son occasion que La Harpe dit : « Voilà décidément un poète qui tuera l'école de Dorat. »

En effet comme cette poésie, toujours noble et majestueuse, sait cependant échapper à l'uniformité! Tantôt l'austérité du sujet est corrigée par de gracieuses fictions. Ainsi, après avoir fait remonter l'origine de l'astronomie aux pasteurs de l'Euphrate, le poète ajoute :

Ainsi l'astronomie eut les champs pour berceau;
Cette fille des cieux illustra le hameau.
On la vit habiter, dans l'enfance du monde,
Des patriarches-rois la tente vagabonde,
Et guider le troupeau, la famille, le char,
Qui parcouraient au loin le vaste Sennaar.
Bergère, elle aime encor ce qu'aima sa jeunesse :
Dans les champs étoilés la voyez-vous sans cesse
Promener le taureau, la chèvre, le bélier,
Et le chien pastoral, et le char du bouvier?
Ses mœurs ne changent point, et le ciel nous répète
Que la docte Uranie a porté la houlette.

Tantôt il nous repose doucement en mêlant aux scènes du ciel des sentiments tout humains :

Tandis que je me perds en ces rêves profonds,
Peut-être un habitant de Vénus, de Mercure,

De ce globe voisin qui blanchit l'ombre obscure,
Se livre à des transports aussi doux que les miens.
Ah! si nous rapprochions nos hardis entretiens!
Cherche-t-il quelquefois ce globe de la terre,
Qui, dans l'espace immense, en un point se resserre?
A-t-il pu soupçonner qu'en ce séjour de pleurs
Rampe un être immortel qu'ont flétri les douleurs?
Habitants inconnus de ces sphères lointaines,
Sentez-vous nos besoins, nos plaisirs et nos peines?...

Ici il peint la majesté de la création : c'est le *fiat lux* :

Soleil, ce fut un jour de l'année éternelle :
Aux portes du chaos Dieu s'avance et t'appelle.
Le noir chaos s'ébranle, et, de ses flancs ouverts,
Tout écumant de feux tu jaillis dans les airs.

Un peu plus loin, avec la rapidité d'un tourbillon, il transporte l'observateur à travers les mondes infinis :

Vers ces globes lointains qu'observa Cassini,
Mortel, prends ton essor, monte par la pensée,
Et cherche où du grand tout la borne fut placée.
Laisse après toi Saturne; approche d'Uranus;
Tu l'as quitté, poursuis : des astres inconnus,
A l'aurore, au couchant, partout sèment ta route;
Qu'à ces immensités l'immensité s'ajoute.
Vois-tu ces feux lointains? Ose y voler encor :
Peut-être ici, fermant ce vaste compas d'or
Qui mesurait des cieux les campagnes profondes,
L'éternel géomètre a terminé les mondes.
Atteins-les : vaine erreur! Fais un pas : à l'instant
Un nouveau lieu succède, et l'univers s'étend.
Tu t'avances toujours, toujours il t'environne...

Après le descriptif enthousiaste, le descriptif pur. Dans le poème du *Verger*, Fontanes n'avait qu'effleuré un sujet qu'il traite d'une manière plus complète dans *la Maison rustique*. Ce poème est divisé en trois chants : *le*

Jardin, *le Verger* et *le Parc*. Ici ce n'est plus seulement dans la forme poétique, mais dans la nature même des idées, que l'on reconnaît l'ami fidèle du siècle de Louis XIV. Cette amitié va jusqu'à la passion, c'est-à-dire jusqu'à l'injustice, et il est curieux de voir, dans la préface de cet ouvrage, une polémique ardente qui étonne de la part d'un homme toujours maître de sa pensée, quand il l'exprimait avec la plume. Il est vrai que ceux qu'il rencontre pour adversaires sont des étrangers, et nous connaissons sa prévention contre les produits exotiques. Il eut tort sans doute de mêler à sa critique des jardins anglais son antipathie pour Shakespeare, et, en raillant les grenouilles de Hirschfeld, de mépriser les *copistes* allemands du tragique anglais. Mais ce jugement passionné n'a-t-il pas droit à quelque excuse, si l'on considère que, déjà de son temps, Fontanes voyait s'opérer ce singulier revirement dont parlait naguère un de nos meilleurs conférenciers, par lequel des Français, afin de mieux témoigner leur engouement tout nouveau pour la littérature étrangère, donnaient eux-mêmes le signal du soulèvement contre nos gloires passées?

Mais revenons à *la Maison rustique*. Ici il se trouve encore l'adversaire, mais l'adversaire toujours respectueux de Delille, non seulement par son style plus ferme et par cette versification serrée et concise qui convient mieux au genre didactique, mais encore par le fond des idées. Sans attaquer l'auteur des *Jardins*, au talent duquel il rend pleine justice, il insiste sur ce que celui-ci a le plus négligé : le jardin de tout le monde. Il ne veut pas que pour jouir de la nature, il soit nécessaire de posséder la fortune de M. de Girardin. Ce qu'il veut, c'est ce que voulait Virgile lui-même, ce que l'homme le plus modeste peut se procurer à peu de frais : des plantes

potagères, des fleurs, une ruche, des arbres fruitiers, des eaux. Ce qu'il aime dans la nature, c'est la variété, la vie, la fécondité, l'épanouissement. Il ne hait pas la mélancolie, mais il faut qu'elle se retire à l'écart, et ne se répande pas sur tout un jardin qui, avant tout, est fait pour charmer.

On voit qu'il est bien de l'école française, et que son jardin bourgeois doit avoir quelque ressemblance avec celui d'Auteuil. Il ne professe aucun goût pour les grandes pelouses monotones et froides, pour les tons rembrunis, et il ne veut pas qu'on rapetisse la nature par une imitation mesquine de fausses montagnes, de faux rochers, de fausses ruines. « Si vous voulez, dit-il, jouir des accidents de la campagne, allez les chercher où ils sont (il cite le Mont-Valérien, Rueil, Marly, Saint-Germain) et n'ayez pas la prétention de les enfermer dans un espace étroit, où perdant leurs points de vue et leurs proportions, ils perdent leur effet. »

Comme un grand nombre de poètes français, mais avec plus de raison que la plupart d'entre eux, Fontanes voulait faire son épopée. Ce fut le rêve de sa vie ; il s'était élevé assez haut pour aspirer à la grande gloire. Mais pouvait-il y parvenir? Le sujet auquel il s'arrêta fut l'affranchissement de la Grèce par Thémistocle. On ne pouvait faire un meilleur choix. Les riants tableaux de la Grèce, cette terre classique de la poésie et de la liberté, des noms placés à une distance qui leur donne un caractère héroïque, la ressource des fictions mythologiques, tout se réunissait, et cependant le rêve ne fut pas réalisé. Faut-il s'en prendre aux événements de la vie qui, dans l'âge mûr surtout, ne laissèrent pas à M. de Fontanes les loisirs nécessaires pour accomplir un travail de si longue haleine. Malgré les témoignages flat-

teurs et les vives instances de Chateaubriand, on peut croire que quelque chose encore manquait. Si, pour réussir dans une telle entreprise, il suffisait de savoir faire de beaux vers, et même de savoir trouver et soutenir le ton épique, oui, Fontanes eût fait son épopée. Mais cette tension d'esprit nécessaire pour organiser un grand ensemble, l'avait-il? Etait-il bien maître de toutes les idées qui peuvent se présenter dans un ouvrage qui n'admet pas de faiblesses? Avait-il cette puissance de génie qui embrasse à la fois tous les sentiments, toutes les forces de la nature, toutes les situations, toutes les sciences, en un mot qui crée tout un monde?

Comparons son premier chant avec les modèles qu'il s'est proposés, car dans ce que nous possédons de son épopée, il est facile de reconnaître qu'il avait devant lui Virgile et Homère. Dans le premier livre de *l'Énéide*, le plus beau chef-d'œuvre d'exposition qu'on connaisse, comme dès le début le poète nous entraîne au milieu de l'action !

. . . . In medias res
Non secus ac notas auditorem rapit.

Là tout est mis en action pour nous émouvoir : le ciel, la terre, les dieux et les hommes, les vents et les flots agissent à la fois, quoique dans un ordre parfait ; et une fois emporté dans ce tourbillon, le lecteur s'avance de merveilles en merveilles. Au contraire dans *la Grèce sauvée* l'exposition est froide et dénuée d'action : c'est de l'histoire mise en vers. Les rapports longuement énumérés de la guerre de Troie avec l'entreprise de Xerxès, les portraits habilement tracés de Thémistocle et d'Aristide, une savante mais pénible description des jeux olympiques : voilà par quels moyens se prépare l'action qui ne

commencera sans doute qu'au quatrième chant, puisque le deuxième et le troisième, comme dans Virgile, sont remplis par un récit rétrospectif.

Le deuxième chant renferme un épisode d'une mâle beauté. Ce sont les adieux de Léonidas et de son épouse Amyclé : là encore l'auteur a sous les yeux son modèle. Ce qui fait la force des grands poètes, c'est que, ne perdant jamais de vue la nature, ils savent élever les sentiments les plus simples à la hauteur des plus fortes situations. Dans les adieux d'Hector et de son épouse, qu'est-ce qui excite en nous tant d'émotion et d'attendrissement? C'est qu'à l'héroïsme calme et résigné d'Hector, Andromaque n'oppose que la touchante faiblesse et l'amour de la femme. Ce qu'elle voit dans la catastrophe qui la menace, c'est l'épouse privée de son époux, c'est l'enfant orphelin, la mère sans appui, et Hector lui-même nous touche moins profondément par sa constance héroïque, que lorsque, cédant lui aussi à un mouvement bien naturel, il dit d'une voix émue que de tous les maux dont il est menacé, aucun ne lui est plus cruel que de se figurer sa chère Andromaque traînée en captive à la suite d'un vainqueur brutal.

Ici que dit Amyclé?

> Je suis épouse et mère, et j'adore mes fils :
> Mais je descends d'Hercule et Sparte est mon pays.

Jamais ces sentiments de convention ne prévaudront contre le cri de la nature.

Non, les poèmes à grande invention n'étaient pas l'élément qui convenait à Fontanes. Homme de goût, écrivain élégant et pur, qui par l'habitude de travailler son expression avait acquis une touche délicate et fine; artiste, plus encore que poète, il n'était pas fait pour

supporter longtemps le souffle brûlant de l'inspiration. Il le ressentit cependant quelquefois, et plusieurs de ses odes sérieuses, l'ode sur les tombeaux de Saint Denis, l'ode sur l'enlèvement du Pape, ses stances à Chateaubriand atteignent au véritable lyrisme.

Mais c'est dans un ordre d'idées moins élevées que nous trouverons les perles les plus fines de ce riche écrin. Esprit modéré et ennemi de toute violence, Fontanes était surtout un philosophe rêveur, un esprit aimable toujours un peu épicurien, cherchant dans la poésie une agréable diversion à la contenance gênée qu'il était obligé de garder dans la sphère où sa fortune l'avait placé. Aussi là où il excelle, c'est dans ces strophes légères qu'il composa dans sa retraite de Courbevoie, en ces moments de loisir et de douce paresse où son esprit se détendait. Là s'abandonnant aux caprices de sa muse mobile, tantôt il invite ses fidèles amis, Joubert et Chateaubriand, à venir partager avec lui les douceurs de son petit manoir; tantôt il décoche quelques traits satiriques sur le mauvais goût du temps. Quelquefois dans sa solitude il fait un retour sur lui-même; il voit arriver la vieillesse, dont il eut toujours quelque frayeur. Un jour sa raison la salue avec bonheur, comme Cicéron :

Le temps, mieux que la science,
Nous instruit par ses leçons.
Aux champs de l'expérience,
J'ai fait de riches moissons.
Comme une plante tardive,
Le bonheur ne se cultive
Qu'en la saison du bon sens;
Et, sous une main discrète,
Il croîtra dans la retraite
Que j'ornai pour mes vieux ans.

Un autre jour, il oublie la sagesse, et ses vers prennent l'accent du dépit et du regret :

Le passé, l'avenir, le présent, tout m'afflige;
La vie, à son déclin, est pour moi sans prestige!
Dans le miroir du temps elle perd ses appas.
Plaisirs, allez chercher l'amour et la jeunesse;
Laissez-moi ma tristesse
Et ne l'insultez pas.

C'est dans cette retraite de Courbevoie que, cherchant à se dérober à sa gloire, il trouve les plus purs rayons de sa gloire poétique :

Au bout de mon humble domaine
Six tilleuls au front arrondi,
Dominant le cours de la Seine,
Balancent une ombre incertaine
Qui me cache aux feux du midi.

Sans affaire et sans esclavage
Souvent j'y goûte un doux repos;
Désoccupé comme un sauvage
Qu'amuse auprès d'un beau rivage
Le flot qui suit toujours les flots.

Ici la rêveuse paresse
S'assied les yeux demi fermés,
Et, sous sa main qui me caresse,
Une langueur enchanteresse
Tient mes sens vaincus et charmés.

Des feuillets d'Ovide et d'Horace
Flottent épars sur mes genoux;
Je lis, je dors, tout soin s'efface,
Je ne fais rien, et le jour passe;
Cet emploi du jour est si doux!

Tandis que d'une paix profonde
Je goûte ainsi la volupté,
Des rimeurs dont le siècle abonde
La muse toujours plus féconde
Insulte à ma stérilité.

J'y perds mon temps, s'il faut les croire;
Eux seuls du siècle sont l'honneur.
J'y consens, qu'ils gardent leur gloire;
Je perds bien peu pour ma mémoire,
Je gagne tout pour mon bonheur.

On voit en effet qu'il perdit peu pour sa mémoire. Il serait trop long de passer en revue ces pièces nombreuses, d'une grâce toute grecque, dans lesquelles il se montre le rival plus encore que l'imitateur d'Anacréon et d'Horace. L'ode à une jeune Anglaise, l'ode à un pêcheur, l'ode à une jeune beauté, cette dernière surtout, sont de petits chefs-d'œuvre dans le genre léger. Beaucoup de ces poésies ont été ou détruites par Fontanes lui-même, ou retranchées de ses œuvres par une main pieuse dont nous devons imiter la discrétion. Toutefois nous ne saurions, sans être taxé d'inexactitude, supprimer entièrement ce côté charmant de l'esprit de notre poëte. Une seule citation nous montrera la touche fine et délicate qu'il possédait dans l'ode anacréontique.

Il s'agit d'une de ces poésies de circonstance, comme Gœthe en recommande à ceux qui ont reçu du ciel l'influence secrète. Un événement, simple en apparence, y donne lieu : le poëte s'en saisit, en découvre l'aspect intéressant et l'embellit de son imagination.

Fontanes avait placé dans son cabinet un buste de Vénus. Ses visiteurs habituels à cette époque étaient les membres du grave aréopage qu'il avait associés à ses travaux pour l'organisation de l'Université naissante. On

trouva l'idée un peu frivole, et l'on murmura quelques observations critiques. Fontanes y répondit par une ode dont nous extrayons les strophes suivantes :

Je vieillis, mais est-on blâmable
D'égayer la fuite des ans?
Vénus, sans toi rien n'est aimable;
Viens de ta grâce inexprimable
Embellir même le bon sens...

Inspire-moi ces vers qu'on aime,
Qui, tels que toi, plaisent toujours;
Répands-y le charme suprême
Et des plaisirs et des maux même
Que je t'ai dus dans mes beaux jours.

Ainsi, quand d'une fleur nouvelle,
Vers le soir l'éclat s'est flétri,
Les airs parfumés autour d'elle
Indiquent la place fidèle
Où le matin elle a fleuri.

On a dit de Fontanes qu'il fut le poète impérial. Rien ne nous paraît justifier cette qualification. Que par déférence pour l'époque la plus brillante de sa carrière et par une juste appréciation de la maturité de son talent il soit classé parmi les poètes du temps de l'empire, nous le concédons, mais la désignation plus expressive de poète impérial ne lui convient nullement, et, quant à lui, il l'eût repoussée avec force. Il faut dans Fontanes distinguer le poète de l'homme public qui a rendu les plus grands services en aidant à la réformation de ce que la Révolution avait sapé. Comme orateur impérial, il comprit ce qu'il devait à sa haute position et ne se refusa pas à des éloges officiels qu'il ne pouvait omettre sans inconvenance et souvent même sans injustice. Et pour-

tant, même sous ce rapport, des faits devenus célèbres attestent qu'il sut conserver la dignité de la parole en toute circonstance, et au péril de sa fortune et de sa faveur. Quant au poète, il s'est toujours réservé tout entier; c'est en lui que s'était réfugiée toute l'indépendance de l'honnête homme. En vain les offres les plus brillantes lui furent faites pour engager sa muse à brûler quelques grains d'encens devant l'idole, il s'y refusa obstinément, et l'ode sur les embellissements de Paris, la seule où il parle du maître avec éloge, ne fut pas publiée de son vivant. Si quelquefois dans ses vers il s'occupe des événements du temps, c'est plutôt pour déplorer et flétrir dans une secrète intimité des actes condamnés par la conscience publique. Ses stances à Chateaubriand persécuté, l'ode sur la mort du duc d'Enghien, l'ode sur l'enlèvement du pape, dans lesquelles il se montre si vraiment lyrique, l'attestent surabondamment.

Fontanes ne consentit jamais à mettre sa muse au service d'aucun parti. Ses affections personnelles étaient pour la famille qui avait donné à la France Louis XIV et surtout le bon Henri, qu'il exalte si souvent dans ses vers. Mais ce culte était tout intérieur. Quant aux systèmes politiques qui se sont succédé sous ses yeux, il ne leur accorda que ce que tout homme juste ne saurait leur refuser. Ses sympathies pour la Révolution allèrent jusqu'à la Fédération; il composa pour cette fête une ode dans laquelle on lit les vers suivants :

O peuple magnanime, imite en tout les cieux,
Pardonne et souviens-toi des complots homicides
Où la Ligue autrefois entraîna tes aïeux.
Tremble de t'égarer sous d'infidèles guides;
Redoute un zèle factieux.

Tout ce qu'un pareil enthousiasme pouvait attendre de la Révolution, c'était de n'être pas étouffé par sa main meurtrière; Fontanes en courut plus d'une fois le danger. Sous l'empire les grandeurs ne purent le corrompre; il fut prudent, habile même, mais dans les circonstances graves il ne transigea jamais avec sa conscience; toute sa vie enfin il fut fidèle à cette noble pensée que jeune encore il exprimait dans son épître à Ducis, quand, prenant sa vertu pour modèle, il disait :

Ah! puissé-je de loin, guidé par vos regards,
Vous suivre et mériter une gloire épurée
Que l'intrigue jamais n'aura déshonorée;
Dont je puisse sans honte à mes yeux me couvrir,
Qui consacre mon nom et le fasse chérir!

Après avoir étudié M. de Fontanes comme poète, il nous reste encore à l'examiner comme orateur et comme critique. Si ce côté de sa réputation littéraire n'est pas le premier par l'importance des œuvres, c'est du moins celui où son talent s'est élevé le plus haut; dans tous les cas, c'est celui qui a le plus contribué à sa fortune, et (peut-être par une conséquence naturelle) qui lui a fait le plus d'ennemis.

Nous avons vu que comme poète M. de Fontanes appartient exclusivement à l'art; nous avons établi, par l'autorité des faits, que sa muse se tient toujours à l'écart du courant où fut entraîné l'homme public. Dans le choix de ses poèmes, il ne s'inspirait que de ses sentiments intimes et des tendances naturelles de son talent. Au contraire ses discours et ses critiques se rattachent à des conjonctures politiques ou à des luttes littéraires dans lesquelles il s'est trouvé engagé, et auxquelles son mé-

rite et sa position lui ont permis de prendre une part considérable.

Nous ne saurions donc détacher les œuvres dont nous avons à parler des circonstances qui les ont fait naître, et dès lors notre tâche n'est pas sans difficulté. Les écrits dont il s'agit, quoique déjà loin de nous, touchent encore aujourd'hui à des intérêts et même à des passions qui, par le retour des événements et le mouvement des idées, n'ont pas perdu toute leur vivacité. Aussi n'avons-nous pas l'intention de nous prononcer sur les théories et les doctrines qu'ils renferment, ce qui d'ailleurs serait hors de notre cadre et au-dessus de nos forces. Toutefois nous ne nous contenterons pas d'un simple exposé. Il est un autre point de vue qui nous a paru digne d'intérêt, et nous ne voyons même aucun inconvénient à déclarer dès maintenant la pensée qui nous a particulièrement dirigé dans cette simple étude.

M. de Fontanes, à propos de quelques-uns de ces écrits, a été plus d'une fois l'objet d'attaques dans lesquelles son caractère personnel a été placé un peu bas. Dans notre complet désintéressement, il nous a semblé difficile d'admettre qu'un écrivain d'une autorité incontestable dans les lettres; d'un autre côté, qu'un homme simple et bon, qui n'usa de sa haute fortune que pour exercer une action bienfaisante, ait sacrifié et sa réputation de critique éclairé et l'honnêteté de sa conscience à de mauvais calculs d'ambition. Nous avons voulu nous faire à cet égard une opinion sincère et motivée. Ainsi chercher l'explication naturelle de la ligne que M. de Fontanes a suivie comme critique; examiner si, à travers les vicissitudes et les difficultés de sa position officielle, il a su conserver dans ses discours la dignité de la parole; en un mot dégager son caractère moral des erreurs

mêmes dans lesquelles il a pu être entraîné : telle a été notre préoccupation, elle se montrera plus d'une fois dans ce travail.

On s'accorde généralement à donner à la prose de Fontanes la supériorité sur ses vers. Cette préférence, que quant à lui il n'eût probablement pas partagée, n'aurait peut-être pas sa raison, si, au lieu des grands sujets qu'il a abordés en poésie, et dans lesquels on sent trop souvent le travail et la gêne, l'insuffisance d'une imagination limitée, il se fût borné à composer de petits poèmes, comme en prose il n'a fait que des opuscules. La nature de son talent était la netteté, la précision, l'harmonie, l'élégance; mais chez lui l'inspiration ne pouvait se soutenir longtemps. Doué de plus de goût que d'invention, il était plus apte à polir qu'à créer. Nul ne sut mieux donner à la pensée sa forme suprême; mais son esprit, plus brillant qu'étendu, ne pouvait embrasser de vastes horizons. Il n'a jamais écrit de livre ; un tel effort n'eût peut-être pas été à sa mesure ; mais il a la touche délicate ; il excelle dans les compositions qui n'exigent pas de grands développements. De même que quelques petits poèmes d'une grâce parfaite forment sa couronne poétique, de même quelques discours d'une perfection achevée suffisent à sa réputation comme prosateur. Si l'on s'en tenait à ces éléments de comparaison, on pourrait dire que, dans l'un et l'autre genre, il atteignit également à la hauteur qu'il lui était donné d'ambitionner, celle où peuvent élever le goût, l'étude et l'art, à défaut de génie.

Cependant on ne peut disconvenir que Fontanes eut pour la forme calme et digne de la prose plus d'aptitude naturelle que pour la langue enthousiaste des poètes. Aussi, tandis qu'il ne trouva sa perfection poétique (per-

fection relative, bien entendu) que dans la maturité de l'âge, il débuta au contraire dans la prose, dès sa jeunesse, par un morceau qui tout d'abord le plaça au premier rang des écrivains de son époque. Nous voulons parler de la belle préface qu'il mit en tête de sa traduction de *l'Essai sur l'homme*.

Ce morceau parut en 1783. Il fit sensation dans le monde des lettres. Un fond si riche de connaissances variées, une raison si élevée, une critique si sûre exprimée avec aisance, finesse et solidité par un jeune homme de vingt-six ans, tout cela devait surprendre en effet à cette époque de littérature frivole. La Harpe en fit le plus grand éloge, et le désigna comme un chef-d'œuvre d'éloquence appliquée aux spéculations du goût.

Cette préface fut, par anticipation, pour Fontanes comme la prise de possession du domaine de la critique où il devait régner un jour. Il ne négligea rien pour que sa déclaration de principes y fût aussi complète que possible. Son travail est toute une galerie littéraire, dans laquelle prennent place les plus grands écrivains classiques, tant anciens que modernes. Sous prétexte d'un rapprochement avec Pope comme écrivain moraliste, Lucrèce, Horace, Boileau, Voltaire, Pascal passent successivement par ses jugements, qui sont des jugements de maître. Plusieurs de ces portraits qui ne méritent d'autre reproche que d'être amenés là un peu par force, sont restés des modèles d'appréciation à la fois fins et profonds, comme de style élégant.

Nous n'avons pas l'intention de rechercher les nombreux articles de polémique publiés par Fontanes durant sa carrière de publiciste, c'est-à-dire de 1790 à 1802. Il faudrait pour cela parcourir tous les journaux auxquels il attacha son nom. Nous nous en tiendrons aux mor-

ceaux choisis avec autant de sollicitude que de goût par l'éditeur de ses œuvres : le reste d'ailleurs ajouterait peu de chose à sa gloire littéraire.

Toutefois il est un écrit qui fait trop d'honneur à son caractère et à son talent pour être passé sous silence : c'est l'adresse qu'il composa en décembre 1793 pour les habitants de Lyon, ses concitoyens d'adoption, implorant l'humanité de la Convention contre les fureurs de Collot d'Herbois.

On sait comment ce nouveau proconsul fit expier aux habitants de cette malheureuse cité le secours qu'ils avaient fourni à la réaction. Nulle différence n'était faite entre les chefs de la conspiration et les infortunés que la misère avait poussés à leur prêter leurs bras. Des milliers de têtes avaient déjà été sacrifiées à cette affreuse vengeance. Trois citoyens dévoués se décidèrent enfin à porter le cri de la douleur commune à la barre de la Convention, et Fontanes composa pour eux un discours modéré de langage et de sentiments, mais qui emprunta au seul exposé des faits une telle énergie que des frémissements de pitié éclatèrent au sein de cette assemblée que l'horreur du sang n'avait cependant pas toujours attendrie.

Voici un passage de ce discours :

« A peine le jugement est-il prononcé, que ceux qu'il condamne sont exposés en masse au feu du canon chargé à mitraille. Ils tombent les uns sur les autres, frappés par la foudre, et, souvent mutilés, ont le malheur de ne perdre à la première décharge que la moitié de leur vie. Les victimes qui respirent encore, après avoir subi ce supplice, sont achevées à coups de sabres et de mousquets. La pitié même d'un sexe faible et sensible a semblé un crime : deux femmes ont été traînées au car-

can pour avoir imploré la grâce de leurs pères, de leurs maris et de leurs enfants. On a défendu la commisération des larmes. La nature est forcée de contraindre ses plus justes et ses plus généreux mouvements, sous peine de mort. La douleur n'exagère point ici l'excès de ses maux; ils sont attestés par les proclamations de ceux qui nous frappent. Quatre mille têtes sont encore dévouées au même supplice; elles doivent être abattues avant la fin de frimaire. Des suppliants ne deviendront point accusateurs : leur désespoir est au comble, mais le respect en retient les éclats; ils n'apportent dans ce sanctuaire que des gémissements et non des murmures. »

La pitié de la Convention ne fut pas de longue durée. Collot d'Herbois accourut de Lyon et se justifia. Les trois envoyés furent mis en arrestation, et Fontanes, dénoncé par un homme qui avait reconnu dans la supplique la main d'un ancien rival littéraire, fut obligé de se cacher pour se soustraire à la mort.

Cependant, au milieu des agitations sociales, sa réputation avait grandi; quand après le 9 thermidor la fin de la terreur et l'apaisement des esprits permirent de reprendre les travaux de la paix, il fut nommé membre de l'Institut qui venait d'être créé, et professeur au collége des Quatre-Nations. Dès lors il exposa nettement dans sa chaire sa théorie littéraire, et dans les journaux ses principes politiques. En politique il voulait la modération, la conciliation; il inclinait aux idées monarchiques modifiées par les conquêtes libérales de 89. En littérature il professa le culte de l'école de Racine et de Boileau, et s'attaqua à la nouvelle doctrine qui, pour rabaisser le XVIIe siècle au profit de la révolution, prétendait que le siècle du goût, chez les différents peuples, ne fut jamais celui de la philosophie et de la raison.

Notons ce fait : il est facile d'y reconnaître le point de départ d'un antagonisme dont nous aurons à parler tout à l'heure, d'un antagonisme devenu célèbre et qui de nos jours pèse encore sur la mémoire de Fontanes.

Comme on le voit, les opinions politiques et littéraires du nouveau professeur étaient trop étroitement liées les unes aux autres pour ne pas partager le même sort. Elles furent également poursuivies, et, quand arriva fructidor, il fut proscrit avec tous les rédacteurs du *Mémorial* et se réfugia en Angleterre. Rentré secrètement en France, peu de temps avant le 18 brumaire, il vivait ignoré dans Paris, lorsqu'il fut désigné par Maret à Bonaparte pour prononcer dans le temple de Mars (l'hôtel des Invalides) l'éloge funèbre de Washington. Trois jours seulement lui furent accordés pour prononcer ce discours. C'est sans doute pour cette raison que le portrait de Washington y est faiblement accentué, et peint un peu de fantaisie ; qu'on n'y rencontre pas, selon l'expression de Sainte-Beuve, ces traits de forme qui gravent le fond ; mais en revanche on y retrouve à un haut degré les qualités ordinaires de l'auteur, le goût, la mesure, un style clair, limpide, l'habileté à insinuer les conseils sous la forme la plus capable de les faire accepter.

Ce discours dans les circonstances où il fut prononcé était une œuvre d'apaisement, un appel à la clémence : les allusions les plus délicates y relevaient avec respect ce que la révolution avait foulé aux pieds ; l'ombre même de Marie-Antoinette y recevait un commencement de réhabilitation. L'orateur s'attacha à faire briller dans le héros qu'il célébrait les qualités qu'il aurait souhaitées dans le héros qui l'écoutait, la modération dans la victoire, le bon sens dans l'organisation politique de son pays, et surtout le désintéressement, l'abnégation de soi-même.

« S'il n'eût été, dit-il, en parlant de Washington, qu'un ambitieux vulgaire, il eût pu accabler la faiblesse de toutes les factions divisées, et lorsque aucune constitution n'opposait de barrière, il se serait emparé du pouvoir, avant que les lois en eussent réglé l'usage et les limites. Mais ces lois furent provoquées par lui-même avec une constance opiniâtre. C'est quand il fut impossible à l'ambition de rien usurper, qu'il accepta du choix de ses concitoyens l'honneur de les gouverner pendant sept années; il avait fui l'autorité quand l'exercice pouvait en être arbitraire; il n'en voulut porter le fardeau que quand elle fut resserrée dans des bornes légitimes. »

Le discours tout entier est dans cet esprit. Etait-ce là le langage qu'attendait de l'orateur celui qui avait commandé l'éloge? on peut en douter. Pour l'un comme pour l'autre Washington ne fut, pour ainsi dire, qu'un prétexte : l'un, en faisant célébrer le libérateur de l'Amérique, voulait faire penser au sauveur de la France ; l'autre, en vantant le désintéressement patriotique du chef d'une république naissante, voulait surtout le proposer comme exemple au chef d'une autre république que des projets ambitieux menaçaient de sa destruction. Cependant le conseil fut reçu d'assez bonne grâce. Peut-être au fond Bonaparte n'était-il pas fâché qu'on le crût encore, pour le moment, sur la ligne de Washington ; il avait pourtant déjà fait les premiers pas sur celle de Cromwell. Fontanes reçut donc un bon accueil; son discours d'ailleurs renfermait pour le premier consul des louanges indirectes de nature à le flatter. Celui-ci voulut s'attacher un homme si habile dans l'art de bien dire, et dont le caractère modéré ne pouvait lui donner aucun ombrage; toutefois il ne lui accorda définitivement sa faveur que quand le suffrage de ses concitoyens l'eut

élevé aux honneurs de la représentation nationale.

Les deux ou trois années que Fontanes passa encore avant d'entrer dans les grandes positions officielles, furent consacrées à la critique. Nous avons dit, dans notre première partie, qu'il reçut de La Harpe le sceptre de cette royauté de l'intelligence qu'il transmit lui-même à l'illustre secrétaire dont l'Académie regrette la perte récente. S'il n'exerça pas une moins grande influence que son devancier et son successeur, il n'a pourtant pas fourni une carrière aussi complète ; on ne peut pas dire qu'il ait comme eux élevé son monument. Ses articles disséminés dans le *Spectateur du* XIX*e siècle* attestent en général une grande sûreté de goût, mais ne constituent pas un ensemble solide et durable comme le *Lycée* ou le *Tableau de la littérature au* XVIII*e siècle*. Il a porté sur plusieurs de ses contemporains, Duclos, Marmontel, Mirabeau, et surtout Thomas, des jugements que le temps a confirmés ; mais sa gloire comme critique est attachée au nom de Chateaubriand, de même que bientôt sa gloire comme orateur sera attachée à celui de Napoléon. On lui doit non-seulement d'avoir lancé dans le monde littéraire le *Génie du Christianisme*, mais, pour ainsi dire, de l'avoir fait ce qu'il est.

C'est une chose remarquable que l'influence des circonstances et des événements de la vie sur nos opinions. Le hasard d'une fantaisie académique avait jeté J.-J. Rousseau dans le paradoxe ; le hasard d'une rencontre dans l'exil, et l'amitié qui s'ensuivit, fit du dernier des classiques le promoteur de l'école romantique. Son goût comme critique, et son talent comme écrivain semblèrent faire divorce.

Mais est-ce seulement à l'amitié qu'il en faut attribuer l'honneur, et ce divorce n'est-il pas plus apparent que

réel ? Nous avons vu, en analysant les poèmes de Fontanes, qu'il ne se refusait pas aux innovations dans lesquelles il trouvait quelque rapport avec l'école qu'il vénérait, et qu'il fut lui-même, par certaines nuances de ses poésies élégiaques, comme un intermédiaire entre Racine et l'auteur des *Méditations*. Les divergences d'écoles ne seraient-elles pas un peu comme les côtés d'une pyramide dont l'écart, très sensible dans les couches inférieures, diminue et s'efface à mesure qu'on approche du sommet ? S'il en est ainsi, celui qui avait admiré la poésie calme et majestueuse d'*Homère*, les belles descriptions du *Télémaque*, les grandes pensées et les images hardies de Bossuet, n'avait pas été sans trouver, dans les pages du *Génie du Christianisme*, bien des notes en juste accord avec ces modèles.

Quoi qu'il en soit, tout ce que fit Fontanes pour les livres de Chateaubriand est touchant d'intérêt.

Un père a moins de soin du salut de son fils.

Tel qu'il avait été connu d'abord, le *Génie du Christianisme* devait manquer son but : le plan en était incohérent, le style âpre et rude ; la pensée avait quelquefois du fiel : ce n'était pas là le caractère d'un livre destiné à faire apaisement. Dans ses longs entretiens avec son ami, dans sa correspondance active, quand ils sont séparés, Fontanes s'attache à montrer l'esprit qui convient à ce genre d'ouvrage ; il critique les preuves mal appuyées, il veut pour le fond une érudition exacte, et dans le style de l'élévation sans déclamation, de l'émotion sans efforts, un ton général en accord parfait de douceur et de sensibilité avec la nature des idées. Il met lui-même la main à l'œuvre, et quand enfin, favorisé par toutes les circonstances, le livre fait son entrée dans le

monde littéraire, deux articles d'un éloge discret, inséré par lui dans le *Mercure*, font plus, pour le produire, que tout le tapage de La Harpe converti mais usé !

Chateaubriand, d'ordinaire si mobile dans ses sentiments comme dans ses idées, conserva toujours pour le talent de Fontanes la plus constante estime, comme pour sa personne la plus tendre affection.

« J'ai reçu de lui, dit-il dans ses *Mémoires*, d'excellents conseils ; je lui dois ce qu'il y a de correct dans mon style ; il m'apprit à respecter l'oreille, il m'empêcha de tomber dans l'extravagance d'invention et le rocailleux d'exécution de mes disciples. »

Un tel aveu sorti d'une telle bouche pourrait suffire à la réputation d'un critique. Malheureusement ici, à côté du nom de Chateaubriand, vient se placer un autre nom, qui fait ombre au tableau, c'est celui de Mme de Staël. Comment un homme qui venait de tendre à l'école moderne une main amie, comment l'admirateur d'*Atala* fut-il si longtemps sourd à l'auteur de *Corinne* ? Il n'est pas sans intérêt de rechercher les causes de cette hostilité qui, malgré la modération relative de la forme, alla sinon jusqu'à l'injustice, au moins jusqu'à l'aveuglement. Le caractère bien connu de Fontanes nous permet d'écarter d'abord toute supposition de basse envie. Personne, moins que lui, ne ressentit les jalousies littéraires. Il savait que Chateaubriand le dépasserait, et il le proclamait sans arrière-pensée. Son caractère modéré, sympathique même, se montrait en toute chose. Dans sa lutte contre Mme de Staël, s'il emploie parfois l'ironie piquante, il ne va jamais jusqu'à manquer à la délicatesse. Il n'eût certainement pas été aussi loin que Chateaubriand qui, dans une lettre contre cette femme célè-

bre se permit cette phrase peu chevaleresque pour un gentilhomme.

« En amour Mme de Staël a commenté Phèdre ; ses observations sont fines, et l'on voit par la leçon du scoliaste qu'il entendait parfaitement son texte. »

La forme critique de Fontanes est plus courtoise, plus digne, et ce n'est pas lui sans doute qu'elle voulait désigner quand elle disait avec plus d'amertume peut-être que de modestie :

« L'opinion semble dégager les hommes de tous les devoirs envers une femme à laquelle un esprit supérieur serait reconnu. On peut être ingrat, perfide, méchant envers elle, sans que l'opinion se charge de la venger : n'est-elle pas une femme extraordinaire ? »

Fontanes sans doute fut sévère pour Mme de Staël, mais il ne s'attaqua qu'à son système; il ne fut jamais à son égard ni perfide ni méchant. Il se plaît même plus d'une fois à constater son mérite : il approuve son admiration pour Rousseau ; après avoir loué dans son livre *De la Littérature* plusieurs beaux chapitres, notamment sur l'invasion des peuples du Nord, il ajoute :

« On indique à l'avance les parties louables pour se dédommager des critiques qu'exigent le goût et la raison, mais qu'on ne voit tomber qu'à regret sur le livre d'une femme célèbre, si recommandable à tant d'égards. »

Plus loin, après avoir rappelé les conversations brillantes de Mme de Staël, ces conversations si pleines de feu et de génie dont ses ouvrages, quelque mérite qu'on y trouve, ne sont, suivant l'expression de M. Villemain, qu'une épreuve affaiblie, il termine en disant :

« Ceux qui l'écoutent ne cessent de l'applaudir. Je ne l'entendais pas, quand je l'ai critiquée ; si j'avais eu cet

avantage, mon jugement aurait été moins sévère, et j'aurais été plus heureux. »

Voilà, il faut bien le reconnaître, une forme de critique qui n'a rien de personnel ni d'injurieux, et c'est un mérite dont ne pouvaient pas se vanter toujours les adversaires de Fontanes qui ont pris parti pour Mme de Staël.

Quelle est donc au fond la raison de son opposition? Etait-ce déférence pour le pouvoir qui poursuivait alors Mme de Staël avec une persistance qui atteste plus l'importance de l'opprimée que la grandeur d'âme de l'oppresseur? Que cette considération ait retardé la réconciliation qui se fit plus tard, nous le croirons sans peine; mais l'antagonisme remonte plus haut que les relations de Fontanes avec le premier consul. Nous en avons indiqué tout à l'heure l'origine et le point de départ. Précisons l'état des esprits à cette époque de 1796.

Ce fut le moment heureux du Directoire. La France sortie de sa stupeur semblait renaître à l'espérance. On osait former des plans d'avenir. En littérature, comme en politique, on sentait que c'en était fait de l'ancien régime, et que la France avait besoin de respirer un air nouveau. Deux partis se trouvèrent en présence. Le premier rêvait le retour aux formes monarchiques, non plus à la monarchie absolue de Louis XIV, elle était à jamais condamnée dans l'esprit des peuples, mais à une monarchie libérale qui s'appuierait sur les droits de la nation. Ce même parti, qui comptait dans ses rangs La Harpe, Fievée, Lacretelle, Michaud, voulait aussi la régénération des esprits par le sentiment religieux et une forme littéraire plus libre que par le passé. L'autre parti, plus hardi, tenait à la Constitution de l'an III. Tout en condamnant les hommes de sang qui avaient déshonoré les

institutions républicaines, il persistait à les considérer comme étant les plus conformes aux progrès des sociétés. Quant à la régénération intellectuelle, il l'attendait du fait même de ces institutions et de la perfectibilité indéfinie de l'esprit humain dont Condorcet avait posé le dogme. Ce parti fut soutenu par des hommes de talent, Garat, Chénier, Daunou, Cabanis, Ginguené, Rœderer, Benjamin Constant. La lutte fut vive, et si le Directoire eût été viable, le programme tracé par Daunou dans son discours à l'ouverture de l'Institut eût pu être réalisé; on eût peut-être consommé, sous un gouvernement républicain, l'alliance des sciences, de la philosophie et des lettres.

Telle était la situation en 1796. Fontanes, esprit modéré, timide, peu novateur, fut pour les *monarchiens* (comme on disait alors par mépris). Tout son passé l'enchaînait à ce parti, lui qui avait quitté la révolution au lendemain de la fédération. Mme de Staël, d'une imagination plus hardie, d'un cœur plus chaleureux, s'attacha au système de la perfectibilité, et comme le mouvement politique était étroitement uni au mouvement littéraire, l'apologiste de Marie-Antoinette se fit républicaine sans répudier ses anciennes sympathies; exempte de faiblesse comme de duplicité, elle tint à conserver tous ses amis, et, comme ces temples qui à la même époque servaient le matin au culte catholique, et le soir à celui de la déesse Raison, son salon eut dans chaque décade des jours réservés aux Montmorency, d'autres à Benjamin Constant et aux écrivains du *Conservateur*.

Cette situation suffirait pour marquer la ligne de dissentiment entre Fontanes et Mme de Staël. On conçoit que cette ligne devint plus profonde encore le jour où Mme de Staël, résumant la doctrine philosophique de ses amis

républicains sur la perfectibilité, donna son ouvrage *De la Littérature*. C'était justement la contre-partie du *Génie du Christianisme* qui n'avait pas encore paru, et dont Fontanes retardait la publication, soit qu'il le jugeât nécessaire dans un intérêt de perfectionnement, soit qu'il entrevît que l'heure favorable allait bientôt sonner, et qu'on ne pouvait que gagner à l'attendre. Le moment était donc critique; le livre *De la Littérature* était soutenu par son mérite d'abord, puis par l'attrait d'idées nouvelles capables de séduire un peuple à la recherche en effet d'une nouvelle voie. Il avait toutes les qualités qui excitent l'enthousiasme. De plus il entrait le premier dans la lice, et allait prendre les avantages de la position. Fontanes comprit le danger, et montra d'autant plus d'ardeur à défendre son ami, qu'il n'avait pas besoin pour cela de fausser ses principes littéraires. L'ouvrage de Mme de Staël, remarquable par le talent, était cependant attaquable par plus d'un côté. L'auteur y passait en revue les littératures anciennes, et dominée par cette idée contraire à l'expérience que les lettres doivent grandir avec les institutions républicaines, elle y portait des jugements pour lesquels de profondes études eussent mieux valu que l'enthousiasme. C'est toujours une entreprise dangereuse que vouloir plier l'histoire à une opinion préconçue. Alors, même avec du génie, on tombe dans le paradoxe. C'est ainsi que Mme de Staël donne en littérature aux Romains comme plus républicains la supériorité sur les Grecs; qu'elle refuse à ces derniers la sensibilité; qu'elle fait de la mélancolie un sentiment moderne, comme si l'âme humaine était soumise à la même loi de progrès que les découvertes dans les sciences. La conclusion du livre, c'est qu'avec l'austérité des mœurs républicaines (ceci se disait sous le Directoire) le

caractère de la littérature sera le triomphe de l'esprit du Nord sur celui du Midi, du genre grave sur le genre léger. Ainsi Ossian doit être placé au-dessus d'Homère, et l'école qui nous vient d'Angleterre et d'Allemagne doit faire pâlir l'école française du XVIIe siècle. C'était, on le voit, blesser Fontanes par son endroit le plus sensible, et l'on sait, en ce qui concerne la littérature du Nord, que son siége était fait depuis longtemps. Il opposa à ce système toute la force de ses convictions et même, il faut bien le dire, les préjugés de sa religion littéraire. Timide dans ses vers, circonspect dans ses discours, Fontanes était absolu dans sa critique, et cet absolutisme, qui faisait sa force dans le système qu'il avait adopté, devait nécessairement le rendre injuste. Tous les critiques ont de ces lacunes. Cependant l'erreur d'un homme supérieur n'est jamais complète. L'injustice de Fontanes, par rapport au livre de Mme de Staël, est moins dans ce qu'il a dit que dans ce qu'il a omis. Il n'avait vu qu'une partie de la vérité. C'est ainsi que plus tard, s'obstinant à nier Lamartine, comme autrefois Boileau devenu vieux avait renié Regnard, il dit au prince de Talleyrand qui l'interrogeait sur le livre des *Méditations* : « Sans doute il y a de beaux vers dans l'ouvrage de ce jeune homme, mais, ou je me trompe fort, ou il n'a que cela dans le ventre. »

Ainsi il méconnut Lamartine parce qu'il ne saisit dans ce talent, si original et si frais pour ceux qui en ont eu la primeur, que le côté par lequel il aura peut-être à redouter la fatigue du temps.

Quoi qu'il en soit, Fontanes, trop attaché sans doute au passé, a manqué de pénétration en refusant de reconnaître tout ce que la France doit à l'intelligence si élevée, si généreuse de Mme de Staël, les richesses dont

elle nous a dotés en abaissant pour nous cette barrière du Rhin, jusqu'alors si difficile à franchir, les horizons nouveaux qu'elle a ouverts à nos poètes et à nos penseurs, cette vie plus jeune et plus fière qu'elle a imprimée à notre littérature. Ce fut donc là son tort; mais ce tort qu'il nous est bien facile de lui opposer, aujourd'hui que la marche du temps l'a consacré, n'eut rien d'une animosité personnelle et jalouse, il a son explication et son excuse dans les circonstances qui l'ont produit : c'est tout ce que nous avons voulu constater.

Ce qui nous reste à dire sur M. de Fontanes, n'appartient pas moins à l'histoire qu'à l'analyse littéraire, car ceux de ses écrits que nous avons encore à examiner sont en même temps des actes de sa vie politique.

Nous touchons à l'année 1804 : le poète et le critique s'effacent pour laisser la place à l'homme d'Etat. Déjà depuis deux ans Fontanes, pressentant sa destinée et ne voulant rien faire qui pût l'entraver, avait déclaré qu'il resterait désormais étranger à la rédaction du *Mercure*. Soit qu'il craignît de ne plus trouver dans ses nouvelles charges les loisirs nécessaires pour soutenir sa réputation comme écrivain, soit plutôt qu'il jugeât qu'un homme revêtu des plus graves fonctions ne devait pas affaiblir son prestige dans des luttes littéraires, jeter chaque jour sa pensée au vent de la discussion, ou laisser voir trop à découvert une âme de poète, toujours est-il qu'il cessa dès lors d'écrire pour le public. Est-ce à dire pour cela qu'il abdiqua complétement ses anciens titres? Il n'aurait pu sans ingratitude abandonner les lettres qui lui avaient procuré de douces jouissances, qui avaient fait sa gloire, et lui avaient ouvert le chemin de la fortune. D'ailleurs il éprouva plus d'une fois que dans les hautes positions on ne trouve pas toujours le bon-

heur à côté de la considération, et sa nature qui aimait surtout l'abandon, sentait le besoin de réagir de temps en temps, par des plaisirs de son choix, contre la gêne à laquelle sa vie était condamnée.

Il continua donc à cultiver la poésie, mais pour lui-même et pour un petit cercle d'amis fidèles. Chose étrange ! ce fut quand, renonçant aux grands ouvrages, il ne demanda plus à sa Muse que d'agréables passe-temps, qu'elle lui fournit ses plus pures inspirations. C'est dans sa retraite de Courbevoie, pendant les dix années du régime impérial, qu'il composa les petites odes qui, comme nous l'avons vu, forment le plus beau fleuron de sa couronne poétique.

Durant cette même période, il ne fit pas plus défaut à la critique qu'à la poésie. Mais c'est toujours au milieu de ce même cercle d'amis, dont quelques-uns étaient déjà célèbres, que son esprit si vif et si brillant, son jugement si sûr et si prompt se donnaient carrière et dictaient des arrêts. Il censurait avec eux cette même littérature qu'il attaque avec tant de vigueur dans son ode sur la décadence des lettres françaises ; il lisait ou se faisait lire leurs ouvrages, les corrigeait, et, ce qui est digne de remarque, c'est que les idées, les images qui quelquefois se présentaient trop lentement quand il composait pour lui-même, arrivaient toujours avec profusion quand il reprenait les œuvres d'autrui. Et qu'on ne pense pas que ce fut un faible mérite d'avoir ainsi exercé la souveraineté du goût dans un groupe qui comptait parmi les plus fidèles Chateaubriand, Joubert, Chênedollé, Guéneau de Mussy. Ce n'était pas non plus une âme matérielle et vulgaire, celle qui sut retenir toute sa vie, dans les liens de la plus étroite intimité, des hommes que leurs opinions tenaient souvent très éloignés de sa ligne poli-

tique. Il est touchant de voir dans toutes leurs correspondances, et particulièrement dans une lettre de Chênedollé, à la mort de M. de Fontanes, l'affection de ces hommes distingués pour celui qu'ils consultaient comme un oracle, et qu'ils regardaient comme l'étoile de leur destinée littéraire.

Mais nous avons fini sur ce sujet : revenons à l'orateur officiel de l'Empire, et au futur grand-maître de l'Université. Ici nous trouvons le nom de Napoléon tellement associé à celui de Fontanes, qu'il nous a paru digne d'intérêt de rechercher comment s'établirent entre eux des relations qui devinrent presque aussi nécessaires à l'un qu'à l'autre, et qui soutenues, d'un côté par l'admiration, de l'autre par l'estime, n'allèrent cependant jamais jusqu'à une entière confiance.

M. de Fontanes ne manquait pas d'habileté ni peut-être d'ambition : nous ne l'en blâmons pas, puisque, parvenu à une situation élevée, il l'a honorée par son caractère intègre et par les nombreux services qu'il a rendus. De bonne heure il entrevit la haute fortune où était appelé le vainqueur de l'Italie, et l'on peut croire qu'il ne fut pas fâché d'attirer sur lui les regards du jeune conquérant. Deux lettres nous paraissent avoir dû contribuer à le faire distinguer dans le nombre des écrivains de talent parmi lesquels Bonaparte eut à choisir ceux qu'il voulait associer, comme agents secondaires, à ses vastes projets.

La première, qui est datée du 15 août 1797, n'était destinée qu'aux journaux, bien qu'adressée au général commandant l'armée d'Italie. C'est une sorte de boutade moitié élogieuse, moitié satirique, dans laquelle l'auteur, faisant une belle part au génie du général, lui parle des grands desseins qu'il lui suppose avec une liberté de

langage qui n'eût plus été tolérée quelques années plus tard, mais qu'on pouvait encore se permettre à l'égard d'un héros de vingt-neuf ans, qui possédait déjà la gloire, mais non encore la puissance. Voici quelques passages de cette lettre, que nous avons abrégée :

« Brave général, tout a changé, tout doit changer encore, a dit un écrivain politique de ce siècle. Vous hâtez de plus en plus l'accomplissement de cette prophétie de Raynal. J'ai déjà annoncé que je ne vous craignais pas, quoique vous commandiez 80,000 hommes, et qu'on veuille m'en faire peur en votre nom. Vous aimez la gloire, et cette passion ne s'accommode pas des petites intrigues et d'un rôle de conspirateur subalterne auquel on voudrait vous réduire. Il me paraît que vous aimez mieux monter au Capitole, et cette place est plus digne de vous. Je crois bien que votre conduite n'est pas conforme aux règles d'une morale très sévère ; mais l'héroïsme a ses licences, et Voltaire ne manquerait pas de dire que vous faites votre métier d'illustre brigand, comme Alexandre et comme Charlemagne. Cela peut suffire à un guerrier de vingt-neuf ans. . . . . .

« . . . . Savez-vous que, dans mon coin, je m'avise de vous prêter de grands desseins ? Ils doivent, si je ne me trompe, changer les destinées de l'Europe et de l'Asie. . . . .

« . . . . Ainsi, je ne serais pas étonné que vous eussiez conçu le projet hardi de planter à la fois l'étendard français sur les murs du Vatican et sur les tours du Sérail. Ce serait, il faut en convenir, une étrange manière de renouveler l'empire d'Orient et celui d'Occident. . .

« . . . . Vous préparez de mémorables événements à l'histoire. Il faut l'avouer, si les rentes étaient payées, et si l'on avait de l'argent, rien ne serait plus intéressant

au fond que d'assister aux grands spectacles que vous allez donner au monde. L'imagination s'en accommode fort, si l'équité en murmure un peu. . . . . . .

« . . . . Une seule chose m'embarrasse dans votre politique. Vous créez partout des constitutions républicaines. Il me semble que Rome, dont vous prétendez ressusciter le génie, avait des maximes toutes contraires. Elle se gardait d'élever autour d'elle des républiques rivales de la sienne..... Mais vous avez peut-être là-dessus, comme sur tout le reste, votre arrière-pensée, et vous ne me la direz pas. . . . .

« . . . . Suivez vos grands projets, et surtout ne revenez à Paris que pour y recevoir des fêtes et des applaudissements. »

Ce mélange singulier de louange, de critique et de conseil, mais où la louange visait si haut, était en somme de nature à plaire à Bonaparte, dans un de ses rares moments de gaîté, et il n'est pas impossible que de ce jour-là il ait noté Fontanes. Mais ce qui l'est moins encore, c'est que cette lettre ait contribué pour une bonne part à la mesure que prit, quinze jours après, le Directoire, en condamnant à la déportation une légion de journalistes, et parmi eux les rédacteurs du *Mémorial.*

L'autre lettre est plus personnelle, et plus directement intentionnelle. C'était à la suite du 18 brumaire. Fontanes, toujours obligé de se cacher, par suite de la proscription qui pesait sur lui, mais sentant bien que le premier consul pourrait se faire un plaisir calculé de dédommager ceux qui avaient à se plaindre du Directoire lui écrivit :

« Je suis opprimé, vous êtes puissant, je demande justice. La loi du 22 fructidor m'a compris dans la liste des

écrivains déportés en masse, et sans jugement..... J'ai souffert, comme si j'avais été légalement condamné, trente mois de proscription. Vous gouvernez et je ne suis pas encore libre... »

Après avoir protesté de la modération de ses opinions à toutes les époques, il ajoute :

« Si j'ai gémi quelquefois sur les excès de la révolution, ce n'est pas parce qu'elle m'a enlevé toute ma fortune et celle de ma famille, mais parce que j'aime passionnément la gloire de ma patrie. Cette gloire est déjà en sûreté, grâce à vos exploits militaires. Elle s'accroîtra encore par la justice que vous promettez de rendre aux opprimés... »

Il termine en disant que « les grands capitaines ont toujours défendu contre l'oppression et l'infortune les amis des arts, et surtout les poètes, dont le cœur est sensible et la voix reconnaissante... »

Ce fut un mois après cette lettre que Fontanes prononçait l'éloge de Washington, et de ce moment sa position fut éclaircie. Attaché d'abord au cabinet de Lucien, alors ministre de l'intérieur, il ne resta que peu de temps dans ce poste secondaire, et nommé en 1802 député du département des Deux-Sèvres, son pays natal, il ne tarda pas à être élevé à la présidence du Corps législatif, qu'il occupa pendant six années consécutives. A la même époque, il fut rétabli sur la liste de l'Institut, d'où il avait été rayé par le Directoire.

C'est dans cet intervalle de six années, les plus glorieuses de l'Empire, que se placent les discours qui ont fait la réputation de M. de Fontanes comme orateur officiel. On reconnaît généralement dans ces discours un style correct et élégant, une belle simplicité, un accord parfait entre la pensée et l'expression, l'une toujours

élevée, l'autre toujours juste et naturelle, enfin cette forme supérieure qui, sentant sa force, dédaigne l'éclat et les faux ornements, caractère d'un esprit en pleine possession de lui-même, et d'un talent parvenu à sa maturité. M. Thiers, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, dit, en citant l'éloge de Washington et le discours adressé au pape à l'occasion du Concordat, que Fontanes fut le dernier qui ait parlé la langue pure du XVIIe siècle. Sainte-Beuve, en rapportant ce jugement de notre grand historien, le confirme de son témoignage. Il entre à ce sujet dans des développements pleins d'intérêt, et où se révèlent ce coup d'œil pénétrant et ce jugement qui s'impose par sa netteté et sa lucidité, quand il prononce en parfaite indépendance. Après avoir démontré que les meilleurs prosateurs de notre époque, Villemain et Cousin, malgré leurs brillantes et incontestables qualités, mêlent à leur style, l'un certaines nuances spirituelles ou coquettes qui s'ingénient, l'autre de grands airs et une préoccupation de lui-même et de son sujet qui font sourire, il ajoute : « Chez Fontanes rien n'excède, rien n'atteste l'inquiétude personnelle ; il peut l'avoir au dedans, mais on ne devine rien ; il semble chez lui, il parle sa langue naturelle : c'est le suprême goût. »

Cette qualité propre au XVIIe siècle, la perfection dans la simplicité, qui fait le charme des lecteurs attentifs, échappait sans doute à l'imagination rapide de Mme de Staël, ou peut-être cédait-elle à une petite vengeance de femme quand, faisant allusion au style de M. de Fontanes, elle disait avec plus de piquant que de vérité :

« Un style semblable expose peu à la critique. Ces phrases, connues depuis longtemps, sont comme les habitués de la maison ; on les laisse passer sans leur rien demander. »

Elle préférait l'écrivain dont les expressions étonnent ceux qui les lisent pour la première fois. On devine aisément qui elle voulait désigner par là. Mme de Staël n'aurait peut-être plus aujourd'hui le même goût pour les expressions qui étonnent, s'il lui était donné de voir l'abus qu'on en fait trop souvent pour couvrir le vide de la pensée.

Tout en reconnaissant avec MM. Thiers, Sainte-Beuve, Villemain, Chateaubriand, le mérite des discours de Fontanes, nous ne prétendons pas qu'il soit orateur au même titre que Démosthènes ou Mirabeau. Mais nous n'acceptons pas non plus l'appréciation un peu dédaigneuse d'Arnault (un autre adversaire de Fontanes, et celui-là un adversaire ingrat) qui dit qu'on n'est pas orateur pour avoir fait des compliments de cour. Tout genre a sa perfection ; l'étendue n'y fait rien, pourvu que le cachet du talent s'y reconnaisse.

Il y a telle lettre de Mme de Sévigné qui vaut mieux que tout le Cyrus de Mlle de Scudéry. C'est un mérite de proportionner le cadre au sujet. Par une raison semblable nous ne comprenons guère non plus qu'un des biographes de M. de Fontanes reproche à sa belle prose de *manquer de véhémence, comme à ses vers de manquer du souffle brûlant de l'enthousiasme.*

Pour la poésie, le défaut est réel : nous n'avons pas à le justifier. Il n'en est pas de même pour la prose. Que la véhémence ne fût pas dans les ressources oratoires de Fontanes, soit ; mais dans les conditions où il lui a été donné de porter la parole, il est heureux au contraire que la nature de son talent se soit trouvée d'accord avec les effets qu'il avait à produire. L'orateur qui parle au nom d'une grande assemblée législative, n'a pas liberté de donner carrière à des impressions personnelles. Son

langage doit être calme, sage, clair et précis comme la loi. Résumer les actes et les sentiments du corps qu'il représente, faire entendre au chef de l'Etat le vœu du pays, quelquefois en désaccord avec sa conduite; louer ce que la nation approuve, conseiller ce qu'elle désire, quand il n'est pas bon de rappeler ce qu'elle condamne, en un mot frapper à la porte du pouvoir sans la briser, selon la belle expression de d'Alembert, tel est l'objet de ces sortes de discours qui demandent de la dignité, de la mesure, de la prudence, quelquefois de l'habileté, rarement de l'émotion. Toutes ces qualités étaient dans le caractère de Fontanes et ce fut là son succès.

C'est ici le lieu d'examiner le reproche qui lui a été adressé d'avoir dans ses discours outré l'éloge de l'empereur à un degré tel que, pour trouver un exemple de pareil lyrisme, il faudrait remonter jusqu'au panégyrique de Trajan. Puisque ce rapprochement a été fait, constatons du moins une différence. Le discours de Pline le Jeune, tel que nous le possédons, est l'œuvre spontanée d'un courtisan qui veut flatter pour un but utile, à ce qu'il prétend, mais qui n'y était tenu par aucune convenance. Rien ne l'obligeait à consacrer un volume entier à la louange d'un homme qu'il avait déjà suffisamment loué dans le sénat. Au contraire les discours de Fontanes étaient réglés par un cérémonial. C'est par là que s'établissaient les rapports du Corps législatif avec le chef de l'Etat. Or qui ne connaît les exigences de ces harangues officielles, faites plus encore pour le public que pour celui à qui elles s'adressent, et qui, destinées à relever le prestige de l'autorité aux yeux de la multitude, commandent à l'orateur de s'inspirer moins encore de ses sentiments personnels que des devoirs de la mission qu'il remplit?

Si Fontanes a paru quelquefois outrer l'éloge à l'égard d'un homme qui, après tout, a fait de grandes choses, c'est qu'en louant, il voulait aussi instruire et conseiller. Or il savait (l'écrivain latin auquel on le compare le lui avait dit) « que s'il est beau d'instruire les princes de leurs devoirs, cette entreprise délicate, qui annonce presque de l'orgueil, est rendue plus facile par la louange qui fait accepter le conseil. »

Mais cette raison elle-même, pas plus que son admiration pour un des plus rares génies dont la France puisse s'honorer, n'entraîna jamais sa conscience dans de honteux compromis. Si nous voulons savoir tout ce qui fut prodigué d'encens nauséabond, à cette époque d'effacement d'une nation devant un seul homme, c'est dans les paroles et dans les actes de ministres complaisants, de Fourcroy entre autres, que nous le trouverons bien plus que dans les discours de Fontanes. Pour lui, il n'oublia pas qu'il appartenait à la nation plus encore qu'au pouvoir. Aussi Chateaubriand lui a rendu justice, en disant « qu'il maintient la dignité de la parole sous un maître qui commandait un silence servile. »

Si ce témoignage d'un ami paraît suspect, un adversaire nous en fournira un semblable. Le savant helvétien Stapfer, dans une lettre où il exprime ses inquiétudes sur l'esprit qu'apportera dans l'Université le nouveau grand maître, à cause de ses relations notoires avec ce qu'il appelle la *clique* de l'ancien *Mercure*, ajoute :

« Néanmoins Fontanes est un beau talent comme écrivain, et le seul fonctionnaire qui sache louer l'empereur avec goût, et même avec une apparence d'indépendance.»

Mais qu'est-il besoin de témoignages? Les discours subsistent : parcourons-les, nous trouverons à chaque pas des preuves à l'appui de cette appréciation.

Quand le premier consul, se sentant assez fort pour faire consacrer dans sa famille le pouvoir qui déjà ne devait plus sortir de ses mains, se fit proposer l'empire, Fontanes dans une adresse présentée à cette occasion par le Corps législatif, s'exprime ainsi sur le gouvernement monarchique :

« Cette haute magistrature n'est instituée que pour l'avantage commun. Si elle est faible, elle tombe ; si elle est violente, elle se brise, et dans l'un et l'autre cas elle mérite sa chute ; car elle opprime le peuple, on ne sait plus le protéger. En un mot, cette autorité qui doit être essentiellement tutélaire, cessé d'être légitime, dès qu'elle n'est plus nationale. »

Et un peu plus loin, dans le même discours :

« On ne verra pas le silence de la servitude succéder au tumulte de la démocratie. Non, citoyen premier consul, vous ne voulez commander qu'à un peuple libre ; il le sait, et c'est pour cela qu'il vous obéira toujours. »

Vers cette même époque, le Corps législatif, sur la proposition du député Marcorelle, avait décidé d'élever une statue à l'empereur, en reconnaissance de la promulgation du Code civil. En inaugurant cette statue, au nom du corps qu'il représente, Fontanes dit :

« La gloire obtient aujourd'hui la plus juste récompense, et le pouvoir en même temps reçoit les plus nobles instructions. Ce n'est point au grand capitaine que ce monument est érigé. Le Corps législatif le consacre au restaurateur des lois..... »

Tout son discours porte sur l'excellence des lois « qui font plus, dit-il, pour le bonheur des peuples que les trophées guerriers et les arcs de triomphe qui rappellent les malheurs des peuples vaincus. »

Quand, le 5 mars 1806, de nouveaux impôts sont de-

mandés pour de nouvelles conquêtes, il dit dans sa réponse aux orateurs du gouvernement :

« Quelles que soient au dehors la renommée de nos armes et l'influence de notre politique, le Corps législatif craindrait presque de s'en féliciter, si la prospérité intérieure n'en était pas la suite nécessaire. Notre premier vœu est pour le peuple : nous devons lui souhaiter le bonheur, avant la gloire. »

Enfin (car il faut se borner) le 24 août 1807, le ministre Crétet, dans un exposé de la situation de l'empire, ayant vanté les avantages des dernières guerres, Fontanes dans sa réponse fit entendre ces sages paroles :

« Pour que la guerre ait de tels avantages, il ne faut pas qu'elle soit trop prolongée, ou des maux irréparables en sont la suite : les champs et les ateliers se dépeuplent, les écoles, où se forment l'esprit et les mœurs, sont abandonnées, la barbarie s'approche, et les générations, ravagées dans leur fleur, font périr avec elles les espérances du genre humain. »

Ce sont là de nobles pensées et un beau langage ; mais quand on considère que toutes ces choses se disaient au milieu même des splendeurs et des gloires de l'empire, au milieu de l'enthousiasme qu'excitait le succès des grandes batailles, on se demande si un flatteur, un courtisan n'aurait pas su, dans de telles circonstances, trouver un autre thème à développer.

Fontanes ne s'en tint pas seulement aux conseils. Il osa quelquefois résister au nom de sa conscience, quand le pouvoir, dans les inquiétudes ou les irritations que lui causait la résistance, se laissa entraîner à des mesures arbitraires, ou mêmes odieuses. C'est ainsi qu'il fit lever l'interdit qui arrêtait la publication du poème de *la Pitié* de Delille ; c'est ainsi qu'il publia son ode à Chateau-

briand, au moment où celui-ci était persécuté : son dévouement pour ses amis croissait avec leurs périls; c'est ainsi encore que lors du procès Cadoudal, deux commissaires du gouvernement étant venus proposer un décret comminatoire portant la peine de mort contre tout individu qui recevrait chez lui les chefs de la conspiration, il s'opposa à la création des tribunaux extraordinaires, disant « que les lois seules ont le droit de condamner, et que le corps qui les sanctionne doit attendre leur jugement. »

Il fut toujours ennemi des mesures violentes. En cela il servait mieux que par de lâches complaisances la cause de l'empire naissant. Il pensait qu'un gouvernement qui s'établit par le sang ne saurait prendre racine dans le cœur d'une nation généreuse. Quand il apprit de la bouche même de Bonaparte l'arrestation et la mort du duc d'Enghien, il témoigna hautement son indignation et s'éleva de toutes les forces de son âme contre cette violation du droit des gens, puisque le jeune prince avait été enlevé sur une terre étrangère et n'était pas en état d'hostilité.

« Il s'agit bien de cela, lui dit le premier consul; après-demain Fourcroy va clore la session législative. Dans son discours il parlera comme il convient du complot réprimé; dans le vôtre vous en parlerez de même, il le faut. »

Fontanes protesta qu'il n'en ferait rien, et malgré les emportements de Bonaparte, il tint parole. Au discours fanatique de Fourcroy il répondit en parlant du Code civil et de l'influence des bonnes lois :

« C'est par-là, dit-il, en insistant fortement sur les mots, que se recommande encore la mémoire de Justinien, quoiqu'il ait mérité de graves reproches. »

Ce fut ainsi qu'il rappela le fait qu'il avait ordre d'approuver. Deux jours après le *Moniteur*, en reproduisant un autre discours de Fontanes, avait dénaturé une phrase qui s'appliquait aux lois; par une habile substitution de mots, cette phrase pouvait être une allusion justificative à la mesure prise trois jours auparavant contre le duc d'Enghien. Fontanes courut aussitôt au bureau du *Moniteur*, exigea et obtint une rectification.

Par cette attitude ferme et digne il gagnait de jour en jour dans l'estime de ses collègues, qui chaque année le portaient presque à l'unanimité en tête des candidats à la présidence; mais il n'en était pas de même du côté de l'empereur. Celui qui avait fait triompher sa volonté dans les conseils de l'Europe, supportait avec peine les leçons et les résistances, si adoucies qu'elles fussent, d'un homme qui lui devait sa fortune. Sa conscience ne pouvait refuser l'estime à un langage toujours conforme aux lois de la justice; mais ses instincts despotiques s'irritaient d'avoir à se heurter contre cette puissance irrésistible de la vérité et de la raison. Une circonstance détermina la fin de la lutte.

En 1808, Napoléon avait envoyé d'Espagne douze drapeaux conquis en Estramadure et qu'il destinait au Corps législatif. Ils furent remis par l'impératrice qui dit, à cette occasion, qu'elle était heureuse que l'empereur eût tout d'abord voulu associer à ses triomphes *le corps qui représentait la nation*. On vit bientôt arriver d'Espagne pour le *Moniteur* une note fort longue, mais qui est trop curieuse pour que nous n'en citions pas textuellement au moins quelques passages.

« Plusieurs journaux ont imprimé que S. M. l'impératrice, dans sa réponse à la députation du Corps législatif, avait dit qu'elle était heureuse que le premier sen-

timent de l'empereur eût été pour le Corps législatif qui représente la nation. S. M. l'impératrice n'a pas dit cela ; elle connaît trop bien nos constitutions; elle sait trop bien que le premier représentant de la nation, c'est l'empereur.

« Dans l'ordre de nos constitutions, après l'empereur est le sénat, après le sénat est le conseil d'Etat, après le conseil d'Etat, le Corps législatif..... Ce serait une prétention chimérique et même criminelle que de vouloir représenter la nation avant l'empereur.....

« Le Corps législatif, improprement appelé de ce nom, devrait être appelé conseil législatif, puisqu'il n'a pas la faculté de faire des lois, n'en ayant pas la proposition. Le conseil législatif est donc la réunion des mandataires des colléges électoraux..... »

Toute la note est dans cet esprit. Fontanes fut sensible à l'injure faite au corps qu'il présidait. Mais le coup partait de haut ; il y fallait répondre avec prudence. Quinze jours après, dans le discours de clôture, il fit allusion aux drapeaux envoyés des bords de l'Ebre. Après les félicitations voulues à l'adresse du vainqueur, il ajouta :

« Les paroles dont l'empereur accompagne l'envoi de ces trophées méritent une attention particulière. Il fait participer à cet honneur les colléges électoraux. Il ne veut pas nous séparer d'eux, et nous l'en remercions. Plus le Corps législatif se confondra dans le peuple, plus il aura de véritable lustre. Il n'a pas besoin de distinction, mais d'estime et de confiance. »

Si modéré que nous paraisse ce langage, avec nos habitudes politiques d'aujourd'hui, il ne fut pas jugé tel alors. De ce moment l'empereur résolut de remplacer Fontanes dans le Corps législatif, et l'année suivante il en trouva le moyen, en lui confiant la réorganisation de

l'Université et en lui donnant une place au sénat. Dès lors, le rôle politique de Fontanes était terminé : les nouvelles dignités qui lui étaient conférées n'étaient qu'une honorable disgrâce. Il put le reconnaître, quand, à la même époque, ses amis ayant entrepris l'impression de tous ses discours, le ministre de la police s'y refusa en ajoutant *que c'était déjà trop de les avoir entendus une fois.*

De grandes difficultés attendaient M. de Fontanes au début de ses travaux pour la réorganisation universitaire. Il eut à lutter contre le ministère de l'intérieur auquel ressortissait l'instruction publique, et contre le conseil d'Etat qui n'en voulait pas abandonner la direction, et contre l'empereur dont les idées absolues s'imposaient dans toutes les branches de l'administration. Trois fois il offrit sa démission, alléguant qu'au milieu de toutes ces compétitions il cherchait vainement la place et le rôle du grand-maître. L'empereur persista à la refuser. S'il était mécontent des libertés que s'était permises le président du Corps législatif, il n'en appréciait pas moins le mérite de Fontanes et ses grandes capacités. D'ailleurs, et ce fut là sans doute la raison dominante, son sens pratique lui avait dit que cet homme modéré était, par ses antécédents politiques et ses sentiments religieux, le plus capable de rapprocher, sur le terrain neutre de l'éducation, l'empire qu'il avait servi ouvertement et le parti royaliste qu'il avait toujours ménagé ; or, comme il n'entrait pas dans ses habitudes de rompre avec ceux dont il pouvait avoir besoin, il fit quelques concessions au grand-maître, et le maintint dans ses fonctions. Les pères de famille applaudirent à cette décision.

Le système adopté par Fontanes dans le choix des

hauts fonctionnaires de l'Université a été diversement jugé. Quelque opinion qu'on ait à cet égard, il est impossible de ne pas rendre justice à deux sentiments qui l'ont dirigé en cette circonstance. D'abord il pensa qu'il fallait gagner la confiance des familles, en mettant à la tête de l'éducation des hommes d'une grande réputation de sagesse et de vertu. Ensuite, il tint à honneur de placer le corps enseignant sous le patronage de tout ce qui avait un nom illustre dans les sciences et dans les lettres, quelque cause qu'ils eussent embrassée. Il ne tint compte que du mérite. Etranger lui-même à toute rancune politique ou littéraire, non-seulement il ouvrit les portes du conseil à des adversaires, mais il poussa l'oubli du passé jusqu'à proposer à la nomination de l'empereur des hommes que son despotisme rigoureux avait frappés. Sans doute, et c'est en cela qu'on a pu lui reprocher de n'être pas pratique, il résultait de ces choix si divers un ensemble peu fait pour s'accorder, mais l'administration paternelle de Fontanes, planant au-dessus de tous les dissentiments, vint à bout de bien des difficultés, et, somme toute, il rendit de grands services à l'enseignement public. C'est grâce à lui et à ses résistances que le régime militaire n'a pas complétement envahi les écoles, et transformé les lycées en casernes; il obtint la liberté réclamée pour les institutions privées, et s'il ne put supprimer l'impôt universitaire, il en adoucit la rigueur par de nombreuses dispenses. Il aimait la jeunesse, il aimait l'espérance (comme il l'appelait), il la recherchait, l'encourageait, et c'est sous ses auspices bienveillants que se sont formés et produits les professeurs qui à cette époque ont le plus honoré l'Université par leurs talents.

C'est au milieu de ces importantes et pénibles fonc-

tions, auxquelles il s'était voué tout entier, qu'il vit s'accomplir en 1814 la révolution qui changeait une fois encore les destinées de la France.

Fontanes, nous l'avons vu, était porté par goût pour les princes exilés. Dans son esprit il ne séparait pas les grandeurs littéraires de la France de la famille qui les lui avait données. Ce n'est pas qu'il aimât l'absolutisme de Louis XIV. Son héros, comme roi, c'était plutôt Henri IV dont l'éloge revient à chaque instant dans ses vers. Il aimait la tolérance, et on l'a vu, dans un poème couronné par l'Académie française, célébrer l'édit de Louis XVI en faveur des protestants, sur qui pesaient encore les effets de la révocation de l'édit de Nantes. Son rêve eût été de réaliser avec ce malheureux prince les réformes promises par le serment prêté à la Constitution. Son attachement à ces principes, qu'il montra aux époques les plus agitées de la révolution dans les journaux auxquels il collabora, dut être refoulé sans doute dans le temps de sa haute fortune politique ; mais son âme sincère était incapable de dissimuler. Même à cette époque, et jusque dans ses discours officiels, des allusions le ramènent souvent au respect des grandeurs déchues. Napoléon ne s'y trompait pas ; aussi écrivait-il un jour au duc de Bassano :

« Fontanes veut de la royauté, mais pas de la nôtre ; il aime Louis XIV, et ne fait que consentir à nous. »

Il n'est donc pas surprenant qu'il ait adopté la Restauration ; mais il le fit sans éclat, par inclination et non par calcul. Il n'eut pas le mauvais goût de chercher à flatter le nouveau maître en outrageant l'ancien, et il est faux qu'il ait, comme quelques-uns l'en ont accusé, rédigé lui-même l'acte de déchéance. Il avait salué avec un amour discret la royauté de son culte, mais il con-

serva son admiration pour le génie *qui avait*, disait-il, *plus fondé qu'on n'avait détruit*. Lorsque, le 5 mars 1815, en apprenant le débarquement à Cannes, quelqu'un s'écriait devant lui : mais c'est effroyable ! c'est abominable ! Fontanes ajoutait : et qui plus est, c'est admirable ! Mais en même temps il s'échappait de Paris, pour se soustraire aux sollicitations qui déjà le pressaient de revenir à la cause de l'empire. Et pourtant il n'avait pas à se louer de la Restauration, dont un des premiers actes avait été de lui retirer ses fonctions de grand-maître.

Enfin quand le gouvernement de Louis XVIII se fut affermi, Fontanes, appelé à la pairie, conserva toujours la même mesure dans sa conduite et dans son langage. Fidèle à sa politique de modération, il fut, dans le procès du maréchal Ney, du petit nombre de ceux qui votèrent contre la peine de mort. Libéral, tant que la réaction se montra trop ardente, il se rattacha plus étroitement aux principes monarchiques quand il vit le système contraire dominer la cour, et il se tint à égale distance de La Fayette et du pavillon Marsan. Du reste, sous la Restauration, son rôle politique fut de peu d'importance, et il était loin de le regretter. Sa nature le portait au culte désintéressé des lettres, plus qu'aux luttes parlementaires. Quelques discours académiques qui se rapportent à cette date, notamment celui qu'il prononça à l'installation des quatre sections de l'Institut, attestent qu'il n'avait rien perdu, dans ses dernières années, de son beau talent d'écrivain. Il sut même, lui à qui on reprochait de la froideur, trouver des accents émus qui firent une vive impression sur l'Académie, quand recevant M. de Sèze dans cet illustre corps, il rappela en ces termes la condamnation de Louis XVI devant celui qui avait tant fait pour la conjurer :

« Enfin l'arrêt fatal est porté contre Louis. Ses vertueux défenseurs se voilent le visage et se réfugient dans le désert. Tout a pâli d'effroi, jusqu'à ses juges. Une consternation universelle s'est répandue dans la capitale jusqu'aux provinces les plus reculées, et ce jour-là, dans la France entière, il n'y eut de calme et de serein que le front de l'auguste victime. »

Nous terminerons ici cette étude déjà trop longue. La tâche à laquelle nous nous sommes limité, ne nous oblige nullement à pénétrer dans tous les détails de cette grande existence due à un grand talent. Ce n'est pas une œuvre en règle que nous avons entreprise, et c'est déjà une prétention de le faire remarquer à ceux qui nous ont entendu. Notre but plus modeste, parce que nous l'avons réglé sur nos forces, a été de rechercher dans les écrits de M. de Fontanes les derniers vestiges d'une école littéraire dont la France aura longtemps le droit d'être fière. Nous l'avons fait pour notre propre instruction, en prenant pour guides les juges les plus compétents. Des études auxquelles nous nous sommes livré, il résulte pour nous que si la poésie de M. de Fontanes manque souvent de chaleur, d'abondance et de mouvement, elle possède des qualités de correction, d'harmonie et d'élégance qui peuvent toujours être proposées comme modèles ; que par ces mêmes qualités appliquées à la prose, M. de Fontanes a été très utile à l'idiome national que les luttes de la révolution, par l'exagération des idées et des mots, entraînaient à la décadence ; que l'école moderne, loin de le dédaigner, devrait lui savoir gré d'avoir montré dans M. de Chateaubriand ce que peuvent gagner au respect de la langue et du goût le coloris brillant, les vives images, et tous les rajeunissements dont elle a enrichi notre littérature.

Enfin ne séparant pas l'intérêt de la morale de celui des lettres, nous avons cherché dans le caractère de M. de Fontanes la justification des succès qu'il a obtenus et des sympathies qu'il a excitées, et nous avons été heureux de reconnaître que, comme homme public, il a su conserver à la parole sa dignité alors qu'elle ne pouvait plus prétendre à la liberté, et qu'on ne doit pas lui reprocher la haute fortune où il est parvenu, puisqu'elle a été pour lui la récompense du mérite et l'occasion de faire le bien.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

COMMUNE DE GADANCOURT

Par M. MERCIER, membre titulaire.

Gadancourt (dont le nom s'est écrit *Wadancourt*, *Vadancourt*, *Gadencourt* et enfin *Gadancourt*) était, avant la Révolution, une paroisse de l'élection de Mantes, généralité de Paris; du diocèse de Rouen, archidiaconné du Vexin français, doyenné de Meulan. Elle ne comptait que trente-six feux en 1720, et environ 110 habitants. Le prieur de Saint-Lô, de Rouen, présentait à la cure, dont le revenu était de 700 livres.

Aujourd'hui, c'est une commune du canton de Marines, arrondissement de Pontoise, département de Seine-et-Oise, diocèse de Versailles, située sur la crête d'une colline dont le plateau est très restreint; à 2 kilomètres de la grande route, n° 14, de Paris à Rouen, à 11 kilomètres au sud-est de Marines, 21 à l'ouest de Pontoise, 45 au nord-ouest de Versailles et 55 de Paris. Population, 91 habitants. On y écrit par Magny-en-Vexin.

Son territoire, d'une forme très irrégulière, bien plus long que large, a une superficie de 468 hectares 88 ares

95 centiares, dont 378 hectares 05 ares 70 centiares en terres labourables; 53 hectares 86 ares 70 centiares en bois, et le reste, 36 hectares 96 ares 54 centiares en prés, jardins, marais, chemins, sol des propriétés bâties, etc. Il est borné au nord par ceux de Guiry et de Commeny; à l'est et au sud par celui d'Avernes et à l'ouest par celui de Wy-Joli-Village, arrondissement de Mantes; la grande route n° 14 de Paris à Rouen le traverse dans la partie septentrionale sur une longueur de 750 mètres. Sa plus grande longueur, du nord au sud, est de 5,500 mètres; sa plus grande largeur, entre le territoire de Wy-Joli-Village et celui d'Avernes, n'est que d'environ 1,500 mètres; il se termine en pointe dans la partie sud au bois des Plantes, commune de Wy-Joli-Village, et à son extrémité nord touche par deux haches à l'ancienne chaussée romaine dite de Jules César, citée daus l'itinéraire d'Antonin, qui menait de Paris à Rouen.

Le territoire de Gadancourt est composé pour la plus grande partie de terres labourables produisant céréales de toute nature, qui sont le principal fond de la richesse du sol; on y remarque quelques massifs de bois de peu d'importance, dont les principaux sont : les bois de l'Aulnaye, des Sablons, du Champ-aux-Prêtres, des Allées-d'Avernes, de la Fontaine-aux-Corbeaux et des Quarante-Arpents. Le seul cours d'eau qui l'arrose passe au nord du village en traversant le territoire dans la direction du nord-ouest au sud-est, c'est le ruisseau de Guiry qui, désigné sous le nom d'*Aubette*, prend sa source à la fontaine Saint-Romain, près Wy Joli-Village.

Le village, composé de l'église, du château et d'environ quarante maisons de cultivateurs, occupe la crête d'une colline peu étendue, et dont l'altitude est de 142 mètres entre les massifs de bois désignés sous

les noms de Champ-aux-Prêtres et des Allées-d'Avernes. On jouit sur le versant de ces dernières, vers le levant, de points de vue vraiment délicieux d'où l'œil embrasse les belles plaines du Vexin; dans le lointain, on distingue l'église de Cormeilles, puis celle de Grisy, et dans la direction de Paris celle de Courdimanche; en face, et presque à ses pieds, on a le village d'Avernes que prolongent ceux de Frémainville, de Théméricourt, de Vigny, etc. Tel est le coup d'œil gracieux que présente le versant oriental de la colline sur laquelle est assis le village.

Église. — L'église, placée sous le vocable de saint Martin, est très petite et possède un clocher remarquable, récemment restauré d'après son style primitif. Ce clocher, construit en pierres du pays, paraît remonter à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe, autant que l'on peut en conjecturer, à défaut de données positives, par ses ouvertures à plein-cintre avec dents de scie et ses quatre clochetons pyramidaux. Sa situation géographique est à 0° 28′ 40″ à l'ouest du méridien de Paris et à 49° 05′ 56″ de latitude nord. Au moyen âge il servait de point de repère avec celui d'Omerville pour déterminer les limites nord de l'ancienne forêt d'Arthies, dans les restes de laquelle on voit des allées qui sont encore dans l'axe de l'un ou l'autre de ces deux clochers. La nef de l'église de Gadancourt est simple, sans ornementation; sa construction n'accuse aucun caractère architectonique. Le chœur, qui paraît être de la même époque que le clocher, renfermait quatre pierres tombales; deux entre autres, portant les dates de 1543 et 1548, et gravées au trait, recouvraient les sépultures des d'Hazeville alliés aux Mornay. Dans un intérêt de conservation et afin de prévenir une perte regrettable,

ces pierres ont été relevées par les soins de M. le baron de Boury, maire actuel de Gadancourt, et encastrées dans les murailles de l'église ; sur la première, très bien conservée, on lit cette inscription :

CY DESSOUBS GIT NOBLE HÔME HECTOR DE HAZEVILLE,
EN SON VIVANT, ESCUYER, SEIGNEUR DE GADANCOURT,
LEQUEL TRESPASSA LE VINGT MARS 1543.
PRIEZ DIEU POUR LUY ET POUR TOUS LES TRESPASSÉS.
PATER NOSTER.
POST TENEBRAS SPERO LUCEM.

Sur la seconde, un peu endommagée, on peut encore lire l'épitaphe suivante :

CY DESSOUBS GIT NOBLE HÔME JEHAN DE HAZEVILLE,
EN SON VIVANT ESCUYER, SEIGNEUR DE GADANCOURT,
ET NOBLE DAME LOUYSE D'ARTIGNY (1),
LEQUEL TRESPASSA LE HUITIESME JOUR D'AVRIL 1548.
PRIEZ DIEU POUR LUY ET POUR TOUS LES TRESPASSÉS.

La commune, vu son peu d'importance, a été réunie à celle d'Avernes pour le culte et l'instruction primaire ; et son église n'est plus qu'une annexe ou chapelle vicariale.

Château. — Le château actuel paraît avoir été bâti sur les fondations d'un ancien château fortifié dont il ne reste aucun vestige. Ce château, actuellement la propriété de Mme la baronne de Boury, née Roger de Gadancourt, date du temps de Henri III ; le principal corps de logis a été rebâti dans le style primitif vers 1768.

Seigneurie. — La seigneurie de Gadancourt a longtemps appartenu à une très ancienne famille de ce nom, et relevait en partie de Guiry, en partie de la Roche-Guyon ; les droits de haute, moyenne et basse justice y étaient attachés. Elle dépendait du bailliage de Meulan,

(1) Louise d'Artigny était femme de Jehan de Hazeville.

et, dans un acte passé en cette ville sous Philippe-Auguste, il est question d'un Adam de *Wadancourt*.

En 1397 elle appartenait aux seigneurs de Gaillonet, et Guillaume de Gaillonet rendait foi et hommage pour son fief de Gadancourt à Guy de la Roche-Guyon.

En 1429, sous la domination anglaise, la terre de Gadancourt fut sous la dépendance de Richard de Masbury, ainsi que tout le pays environnant.

En 1461, elle passa entre les mains de Guillaume de Hazeville, dit *Lefèvre*, qui fit construire, sur l'emplacement d'un château plus ancien, un corps de logis flanqué de six tourelles. Il mourut en 1501, laissant la seigneurie à son fils aîné, Jehan de Hazeville, qui la transmit à ses descendants mâles, par ordre de primogéniture, jusqu'à Samuel de Hazeville, qui mourut sans postérité.

A la mort de ce dernier, elle passa entre les mains de son frère cadet, David de Hazeville, qui fit bâtir les deux pavillons du château. David de Hazeville épousa Marie de Valois, fille du duc d'Angoulême et arrière-petite-fille de Charles IX ; elle mourut le 15 février 1708, âgée de 94 ans, veuve en secondes noces de M. de Bescheron.

Marguerite de Hazeville, sa fille, en épousant M. de Mornay d'Ambleville, porta la terre de Gadancourt dans la famille des de Mornay. De ce mariage naquirent deux filles qui se partagèrent la seigneurie de Gadancourt : l'aînée, Marie-Léonore de Mornay, eut la plus forte part; la neuvième partie seulement échut à sa sœur cadette, Marie-Charlotte de Mornay, qui, en compensation, reçut d'autres héritages détachés.

Marie-Léonore de Mornay eut à soutenir de nombreux procès contre les sieurs Carré et Cuquemelle, chanoines de Rouen, représentant le chapitre de cette ville qui

possédait alors la seigneurie voisine de Wy-Joli-Village.

En 1727, Marie-Léonore de Mornay vendit sa terre de Gadancourt à M. Jumelin, avocat; à la mort de Marie-Charlotte, sa part fut vendue à M. Simon de Franval.

M. Jumelin mourut avant d'avoir fini de payer son acquisition; sa veuve revendit la terre et la seigneurie de Gadancourt à messire François-Jean Roger, escuyer, conseiller du roi. En 1747 il y réunit, aussi par acquisition, la portion appartenant à M. de Franval, et prit alors le nom de Roger avec les titres d'écuyer, conseiller du roi et seigneur de Gadancourt. Il fit reconstruire de son château le principal corps de logis qui tombait en ruines, et répara les deux pavillons édifiés par David de Hazeville, tout en leur conservant le style primitif rappelant l'époque de Henri III.

François-Jean Roger de Gadancourt eut trois fils : le premier devint seigneur de Villers-en-Arthies et prit le nom de Roger de Villers; le second eut Gadancourt avec la terre de Gouzangrez, et prit le nom de Roger de Gouzangrez; le troisième enfin eut en partage la seigneurie d'Arquinvilliers, dont il prit aussi le nom.

Roger de Gouzangrez mourut en 1826, laissant la terre de Gadancourt à son fils unique, Pierre-Victor, qui reprit le nom de Gadancourt et mourut en 1848; sa fille unique, Françoise-Mathilde, épousa le baron de Boury, son oncle maternel, aujourd'hui propriétaire, du chef de sa femme, du château de Gadancourt.

MOUVEMENT

DE LA

PENSÉE PHILOSOPHIQUE

A ROME

DEPUIS CICÉRON JUSQU'A TACITE

PAR M. DURAND DE LAUR, membre titulaire

Je me propose de rechercher quel fut le mouvement de la pensée philosophique à Rome depuis Cicéron jusqu'à Tacite; quelles idées les esprits éclairés de cette époque avaient sur Dieu, sur la Providence, sur l'âme humaine; quelle influence les écoles philosophiques d'une part, le despotisme impérial de l'autre, purent exercer sur ces idées, afin de marquer le point précis où la croyance religieuse était arrivée au commencement du second siècle. Cicéron, Sénèque, Pline l'Ancien, Tacite, auxquels se rattacheront les contemporains, seront le principal objet de cette étude.

I

Ce que je considère dans Cicéron, ce n'est pas tant son opinion personnelle, que les doctrines des sectes phi-

losophiques dont il est l'interprète élégant et lumineux. Il avait eu pour maîtres en philosophie les stoïciens Diodote et Posidonius, les académiciens Philon et Antiochus. Ce dernier, vers la fin de sa vie, s'efforça de rapprocher la nouvelle académie de la doctrine stoïcienne. A cette époque deux écoles semblaient se partager les esprits, l'épicuréisme et le stoïcisme. On peut voir dans la *quatrième Tusculane* quels progrès la philosophie d'Epicure avait faits parmi les Romains. La nouvelle académie, si brillante sous Arcésilas et sous Carnéade, était tombée en décadence. Cicéron lui rendit un nouvel éclat. Le péripatétisme n'eut jamais à Rome un grand succès, il n'avait pas tardé à se confondre avec le matérialisme qui reçut de lui une sorte de rigueur systématique, principalement sous l'influence de Straton de Lampsaque. Cicéron, dans son traité *de la Nature des dieux*, ne donne aucun interprète à la doctrine du Lycée. L'épicuréisme est représenté par Velleius, la nouvelle académie par Cotta, le stoïcisme par Balbus.

Velleius expose le premier son système. Il est affirmatif, dogmatique, plein d'assurance; on dirait qu'il vient du conseil des dieux et des intermondes d'Epicure. Il commence par l'examen des diverses opinions sur la question de Dieu et de la Providence. A ceux qui admettent un esprit pur, immatériel, comme Anaxagore, Platon, Aristote, il objecte que l'incorporel est incompréhensible et incompatible avec la raison, le sentiment, le mouvement. A ceux qui attribuent la divinité au monde au ciel et aux astres, comme les stoïciens, il demande comment la raison et le sentiment peuvent se trouver en des corps qui ne sont pas même animés. A tous il reproche des variations, des contradictions multipliées. Quand il rencontre le spiritualisme élevé de Platon, il le

défigure pour le réfuter plus aisément. Il n'altère pas beaucoup moins la doctrine d'Aristote et celle de Zénon. Ces philosophes, pour ne pas choquer les idées populaires, ou par l'effet de ce sentiment naturel qui attache les plus fermes esprits aux opinions traditionnelles, tout en admettant un Dieu suprême, ordonnateur de la matière, principe de tout le reste, reconnaissaient, sous le nom de dieux ou de génies, des êtres supérieurs à l'homme. Ils divinisaient le monde en lui attribuant une âme; ils divinisaient le ciel, l'éther, les astres. Ces hypothèses, qui au fond ne détruisaient pas l'unité de Dieu, laissaient debout une sorte de polythéisme que Zénon surtout s'efforçait de concilier avec le polythéisme du peuple et des poëtes : de là des contradictions apparentes, des suppositions bizarres, dont l'épicuréisme triomphait à plaisir.

Quand il avait ainsi décrédité les grands systèmes en les représentant comme erronés, contradictoires, ridicules, il faisait paraître Epicure comme un dieu terrestre qui affranchissait l'homme de l'erreur et de la superstition. Avec les atomes, le vide et le mouvement, ce philosophe prétendait expliquer la formation de tous les êtres, les changements et les vicissitudes du monde. Il se passait de Dieu avec une aisance merveilleuse. Un être supérieur n'était pas même nécessaire pour donner à la matière cette *chiquenaude* légère dont parle Pascal. Tout se réduisait à une agrégation et à une séparation d'atomes. Cependant Epicure trouvait dans la conscience humaine l'idée de Dieu, d'une nature éternelle et bienheureuse. Au dehors il y avait le peuple et la cité qui punissaient du dernier supplice les athées et les impies. Il reconnaît donc des dieux; mais ces dieux ne sont pas des êtres incorporels, des intelligences pures. D'après lui,

de tels êtres sont inconcevables même pour la pensée. De plus ils ne sauraient être heureux ; car n'ayant ni sens ni raison, ils ne pourraient goûter le plaisir. Ce ne sont pas cependant des corps ; en effet, si les dieux avaient des corps, ils seraient sujets à bien des misères. Leur félicité, leur éternité, seraient singulièrement compromises. Que fait donc Epicure? Il leur accorde une apparence de corps, une apparence de sang. Il leur donne la forme humaine qui, à ses yeux, est la plus belle de toutes, qui seule est compatible avec la raison et le sentiment. Il fait consister leur bonheur dans la jouissance constante de la raison et du sentiment, dans la sécurité éternelle d'une existence oisive. La vie divine pour eux, ce n'est pas, comme pour le dieu d'Aristote, l'intelligence toujours en acte, *la pensée de la pensée;* c'est l'éternel repos. Les dieux d'Epicure ne s'occuperont pas du monde; ce soin troublerait leur quiétude. Ils ne l'ont pas fait ; ils ne le conservent pas.

Mais combien y a-t-il de dieux? Il y en a un nombre infini ; et la raison, c'est qu'il y a un nombre infini d'atomes. Ces atomes envoient à notre esprit un nombre infini d'images divines qui représentent une multitude d'essences éternelles et bienheureuses. Ce n'est pas tout ; dans l'universalité des choses, il doit y avoir une *isonomie*, c'est-à-dire un équilibre parfait, un partage égal des diverses natures ; et comme les principes qui détruisent sont innombrables, les principes qui conservent doivent l'être pareillement. Que conservent-ils? Dans le système d'Epicure, ils ne conservent rien. Mais ce philosophe léger et superficiel ne creuse pas plus avant. Ce qu'il lui faut, c'est un système qui laisse subsister les dieux en apparence, et qui les détruise en réalité ; car dans cette agrégation fortuite d'atomes, qui a formé le

monde, il n'y a point de place pour les dieux ni pour la Providence.

La sagesse qu'il prêche n'est pas la morale austère du devoir, qui a besoin de consoler la vertu souffrante par les espérances de la pensée religieuse; c'est la morale du plaisir. Que le plaisir soit calculé, modéré, épuré même, c'est toujours le plaisir qui est le but. A vrai dire, les dieux d'Epicure n'ont pas d'existence réelle. Ils ne sont pas esprits, ils ne sont pas corps. Que sont-ils donc? Il n'y a pas de nature intermédiaire entre le corps et l'esprit. Ces dieux n'ont donc qu'une existence idéale. Ce ne sont que des idées, ou des images de béatitude éternelle; ce ne sont que des conceptions de notre esprit. Qu'Epicure ait voulu éviter les conséquences pénales de l'athéisme ouvertement professé, ou qu'entraîné par sa doctrine bizarre sur la connaissance et la certitude, par la fausse théorie des *idées images*, il ait cru réellement à l'existence de ses dieux, parce que leurs images sont présentes à notre esprit, il n'en est pas moins évident que la conséquence logique de son système était non-seulement la négation de la Providence, mais l'athéisme le plus absolu.

Cotta, sectateur de la nouvelle académie, attaque la doctrine épicurienne de Velleius avec une dialectique subtile et pénétrante. Son affaire n'est pas de prouver, mais de réfuter. Les raisons qui établissent une vérité se présentent moins facilement à son esprit que celles qui démontrent une erreur. Interrogé sur la nature des dieux, il serait embarrassé de répondre ; mais si on lui demande son opinion sur le système exposé par Velleius, rien ne lui paraît moins acceptable. L'école de Platon, attaquée par les autres sectes, s'était réfugiée dans une sorte de scepticisme mitigé. S'abstenant de toute affir-

mation franchement dogmatique, elle se contentait dans la vraisemblance et la probabilité. Cotta réduira donc en poussière le système d'Epicure, il ne laissera rien debout de ce fragile édifice. A la fin de sa réfutation, il fera entrevoir des perspectives sublimes; mais ne lui demandez rien de plus. L'existence même des dieux, qu'il ne saurait rejeter, ne lui paraît pas incontestable. En tout cas, les preuves qu'en donne Epicure ne sont pas concluantes. Ce philosophe en apporte deux qui se rattachent l'une à l'autre : 1° le consentement universel des peuples, qui peut être contesté, car il y a des individus et même des nations qui professent l'athéisme; 2° l'idée qui se présente naturellement à notre esprit et qui est, pour ainsi dire, innée en nous. Mais n'avons-nous pas aussi l'idée d'un hippo-centaure, d'un Jupiter à longue barbe, d'une Minerve portant un casque, de ce qui n'existe nulle part, de ce qui ne saurait exister? L'hypothèse des *idées images* s'échappant des objets, hypothèse empruntée à Démocrite, est une supposition insoutenable. Elle ruine toute certitude; car elle entraîne comme conséquence l'existence réelle de tous les objets dont nous avons l'idée. Elle est en même temps d'une absurdité palpable; car elle fait entrer des images matérielles non-seulement dans l'œil, mais même dans l'esprit.

A ces objections un vrai disciple de Platon aurait pu répondre solidement. Il aurait pu établir le caractère particulier que l'idée de Dieu revêt dans notre esprit, comme fit plus tard saint Augustin, comme l'ont fait après lui saint Anselme et Descartes, qui ont démontré l'existence de Dieu par l'idée même que nous en avons. Mais Epicure n'avait rien à répliquer. L'épicuréisme, si tranchant, si dogmatique, aboutissait à la négation de toute certitude, comme à la négation de toute divinité.

Toute sa doctrine, même la théorie de la connaissance, reposait sur l'hypothèse des atomes. Or les atomes et le vide sont en contradiction avec les principes des physiciens qui affirment que tout est plein. Attribuer la formation du monde à leur concours fortuit, c'est choquer le sens commun qui voit dans l'ordre universel l'œuvre d'une intelligence. L'inclinaison, ajoutée par Epicure au mouvement perpendiculaire de Leucippe, est impossible et contradictoire. Il n'y a plus de vérité immuable avec ces mondes éphémères et innombrables qui se forment sans cesse, avec ces atomes aveugles qui exécutent de si beaux ouvrages, sans qu'une cause intelligente dirige leur travail.

Ajoutez que dans un système exclusivement matérialiste, tel que celui d'Epicure, les dieux peuvent seulement être conçus comme des agrégations d'atomes. Mais toute agrégation suppose un commencement; donc ils ne peuvent être immortels; car d'après un principe reconnu par tous les philosophes de l'antiquité et par Epicure lui-même, tout ce qui a commencé doit finir.

Mais à quelles objections, à quelles railleries ne s'est-il pas exposé en donnant aux dieux une forme humaine? Cicéron, par l'organe de Cotta, dirige contre cette opinion ridicule les traits inépuisables de son esprit. « Pourquoi, dit-il, supposer sans preuve que la raison ne peut exister que sous la forme humaine? Par quel heureux hasard a eu lieu ce merveilleux concours d'atomes, d'où sont sortis tout à coup des hommes d'une nature divine? Tous les philosophes ont-ils extravagué, en refusant des mains et des pieds aux dieux qui, selon vous, en ont pour ne pas s'en servir? Pourquoi dire qu'ils ont la forme humaine lorsqu'il serait plus naturel de prétendre que nous avons la forme divine, les dieux existant avant

nous? Affirmer qu'ils ont seulement l'apparence du corps, l'apparence du sang; qu'ils ne sont pas sensibles, mais intelligibles ; que leur forme n'a ni relief ni saillie; qu'elle est plate et diaphane; c'est les réduire à l'état d'ombres et de fantômes, à des apparences sans réalité. Vous déclarez que la forme humaine est la plus belle de toutes; mais la beauté est chose relative. Quand même tous les hommes, ce qui n'est pas, auraient représenté les dieux sous la forme humaine, il faudrait en demander la cause aux politiques qui ont voulu frapper les imaginations, à l'art du peintre et du sculpteur qui a besoin de formes sensibles, à la superstition qui se repaît d'images, à la vanité humaine qui s'adore elle-même. »

« Pourquoi nous débiter ces extravagantes erreurs? C'est qu'il vous répugne d'appeler dieux le soleil, la lune, le ciel, inanimés selon vous, incapables de connaître le plaisir, la raison, la sagesse; c'est que vous ne croyez qu'à ce que vous touchez ou voyez; c'est que vous n'avez jamais vu d'être raisonnable que sous la forme humaine. Mais avez-vous jamais rien vu de semblable au ciel, à la lune, aux cinq planètes? Il faudra donc nier tout ce que nous n'avons pas vu nous-mêmes, tous les faits de l'histoire. A plus forte raison vous refusez de croire à une intelligence incorporelle; mais alors soyez conséquents avec vous-mêmes; niez franchement les dieux et ne venez pas nous offrir des chimères risibles. »

Si maintenant nous considérons quelle est la vie qu'Epicure prête aux dieux, nous verrons qu'il arrive au même terme, c'est-à-dire à l'athéisme. En effet le bonheur est inséparable de la vertu, et la vertu est inséparable de l'action. N'avoir rien à souffrir et ne cesser de penser qu'ils sont heureux, ne constitue pas la béatitude suprême. Heurtés par le mouvement des atomes et voyant

mille images s'échapper d'eux, ils devraient craindre plutôt pour leur vie et pour leur félicité. Les dieux ne songent pas à nous; pourquoi songer aux dieux? Epicure rompt toute relation entre le ciel et la terre, entre Dieu et les hommes. La chaîne est brisée. Pour que les dieux reçoivent des mortels un culte, il faut que leurs bienfaits découlent sur nous. Vainement vous leur attribuez une nature supérieure et excellente qui a droit à nos hommages. Vous enlevez à cette nature ses plus hautes perfections, l'action, la bonté, l'amour; vous en faites des rois fainéants. Que dis-je? vos dieux ne sont pas même les rois du monde. Ils ne connaissent que le repos et le plaisir.

Ici Cotta semble entrevoir ce Dieu bon et miséricordieux, devant lequel l'humanité tombe à genoux, que Platon pressentit dans ses hautes méditations, que le Christ prêcha aux hommes, ce Dieu qui veut que nous l'appelions du nom de père, ce Dieu enfin d'où découle tout bien et toute grâce en ce monde. Mais il s'arrête; ces idées sublimes ne sont pas un dogme de foi pour la nouvelle académie, elles apparaissent dans la discussion comme une arme contre l'épicuréisme. Mais si vous demandez à Cotta : quelle est votre croyance? Qu'affirmez-vous? En sa qualité de pontife, il en appelera à la tradition de ses pères; comme philosophe, il vous répondra par le doute, ou tout au plus par la probabilité, c'est-à-dire par une foi incertaine et flottante qui ne peut suffire au besoin et aux nobles instincts de l'humanité.

Toutefois du haut de ces idées majestueuses, il gourmande Epicure. « Vous prétendez, dit-il, avoir guéri les hommes de la superstition; mais du même coup vous avez détruit la religion elle-même, comme Diagoras, comme Théodore, comme Evhémère, comme tous les

athées. Vous avez extirpé la piété du cœur de l'homme en refusant aux dieux la prérogative et la volonté de faire du bien. Quoi de meilleur en effet que la bienfaisance? Les dieux, selon vous, n'aimeraient donc rien, ni dieux ni hommes, inférieurs au sage des stoïciens, qui est ami du sage sans le connaître! mais pour vous, la bonté, la volonté de faire du bien est une faiblesse. Ce nom d'amour qui a sanctifié l'amitié, cette affection pure et désintéressée qui attache l'homme à l'homme, sans que l'intérêt et l'égoïsme la corrompent, vous la refusez aux dieux! Ah! bien plutôt, n'ayant pas de besoins, ils s'aiment les uns les autres et veillent sur notre bonheur. S'il n'en est pas ainsi, pourquoi le culte? pourquoi la prière? Epicure a beau écrire un livre sur la sainteté; il n'y a pas de sainteté possible avec des dieux indifférents. Mais peut-on seulement concevoir des êtres animés qui soient indifférents? Posidonius a raison : Epicure ne croyait pas aux dieux; il ne les a reconnus que par prudence. Autrement aurait-il été assez dénué de sens pour imaginer un Dieu semblable à un simple mortel, un Dieu qui ne fait rien, qui ne s'intéresse à rien? Un tel Dieu est impossible, et s'il existait, nous n'aurions pas à nous en occuper, puisque lui-même ne s'occuperait pas de nous. » Ainsi négation de Dieu, négation de la Providence, voilà le terme inévitable, la conclusion logique de l'épicuréisme.

II

Les opinions indécises et vacillantes de la nouvelle académie ne sauraient satisfaire le stoïcien Balbus. Il lui faut un dogme stable et certain. Epicure a été plus que

suffisamment réfuté. Balbus, laissant de côté toute polémique, exposera la doctrine stoïcienne. Le stoïcisme dogmatise comme l'épicuréisme, mais avec plus de profondeur et de vérité. Il démontre Dieu et la Providence d'une manière forte et solide. S'il embarrasse cette démonstration de preuves équivoques ou fausses; s'il s'égare dans ses idées sur Dieu et sur la Providence, il rachète ses erreurs par d'éclatantes vérités. Pour lui, la doctrine religieuse comprend ces quatre points : 1° Il y a des dieux; 2° quels sont ces dieux? 3° ils gouvernent l'univers; 4° ils veillent particulièrement sur les hommes.

L'existence des dieux semble n'avoir pas besoin de démonstration. Cependant Balbus la démontre par des preuves nombreuses. 1° La persuasion de leur existence est universelle, affermie, épurée par le temps qui détruit les opinions imaginaires. 2° Les dieux manifestent souvent leur présence dans les apparitions, dans les présages, dans la divination qui est un art réel et fondé, bien que souvent corrompu par l'ignorance et la malice des hommes. 3° D'une part l'abondance des choses utiles et agréables que nous offre le monde, et d'autre part les effets mystérieux et terribles qui nous épouvantent dans la nature, nous portent par la gratitude ou par la crainte à reconnaître une puissance suprême. 4° L'existence des dieux est écrite, pour ainsi dire, sur la face du ciel, dans cet ordre régulier et invariable des corps et des mouvements célestes. Cette preuve est regardée par Balbus comme de beaucoup la plus forte. 5° L'intelligence et l'âme dont l'homme est doué doivent nous faire remonter à une intelligence et à une âme supérieures, d'où elles dérivent. 6° Le monde, étant ce qu'il y a de plus parfait, doit posséder la plus grande de toutes les perfections, l'intelligence et la raison. 7° Cette raison elle-même éclate

dans l'admirable liaison de l'univers, qui suppose une âme divine répandue et présente dans toutes ses parties. 8° L'homme ne pouvant faire ni le ciel ni le monde, l'être qui les a produits doit être meilleur que lui, doit être Dieu. 9° Les cieux et le monde, si magnifiques, ne peuvent avoir été faits pour l'homme seul, surtout ces régions éthérées qui sont les meilleures et les plus pures. 10° Le sentiment et la raison se trouvant dans certaines parties du monde, le tout doit aussi les posséder. 11° La physique reconnaît un principe universel qui maintient chaque partie de l'univers et le fait subsister tout entier; ce principe est la chaleur, qui doit être animée, raisonnable et sage; car en chaque genre la partie qui commande est la meilleure. 12° Si la chaleur produit ici-bas le sentiment et la raison dans l'homme, le feu épuré de l'éther doit être la raison suprême et parfaite du monde qui est Dieu par elle. 13° L'âme étant le seul principe qui se meut lui-même et tout mouvement venant de l'éther enflammé, il s'ensuit que l'éther est l'âme par excellence et que le monde est animé. 14° Si le monde n'était pas animé, raisonnable et sage, l'homme qui n'est qu'une partie du monde, vaudrait mieux que lui. 15° En remontant l'échelle des êtres depuis le végétal, on s'élève nécessairement jusqu'à des êtres qui ont une raison droite, inaltérable, et non imparfaite et faillible comme celle de l'homme. 16° Tous les êtres ayant leur perfection qu'ils atteignent, la nature universelle ne pouvant être contrariée par rien doit avoir la perfection suprême, et par conséquent la raison et la sagesse dans un degré supérieur. 17° Enfin l'univers, étant ce qu'il y a de plus accompli, doit posséder la vertu qui ne peut exister sans la raison et la sagesse.

L'existence des dieux démontrée, Balbus cherche à

déterminer quels sont ces dieux. Il veut que notre esprit se détache du corps; et partant de ce double principe, qu'un Dieu doit être animé et qu'il doit être le meilleur de tous les êtres, il attribue une âme et une essence divine au monde, sans se mettre en peine des plaisanteries d'Epicure sur ce Dieu rond qui ne fait que tourner; car la figure ronde est la plus parfaite de toutes et les mouvements réguliers du monde demandent une forme sphérique. La nature est un feu artiste qui produit toutes choses méthodiquement, et la nature du monde qui contient tout en lui, est l'artiste suprême. Le nom de Providence lui convient parfaitement, puisque son principal soin est de pourvoir à ce que le monde soit constitué le plus convenablement pour durer, soit doué de la plus grande beauté possible.

Les stoïciens, on le voit, ne séparent pas Dieu du monde. Pour eux, le principe divin n'est pas immatériel, bien qu'il soit actif, intelligent, raisonnable et sage. C'est la matière dans sa plus grande subtilité; c'est l'éther enflammé qui anime et vivifie toute la nature, qui en est l'âme. Le monde est un animal immense, un animal vraiment divin, composé d'une âme et d'un corps. L'âme est essentiellement active et toujours en mouvement. Le corps n'a par lui-même ni le mouvement ni la vie; il est toujours inerte et passif; mais l'un est inséparable de l'autre. Dieu n'est donc pas véritablement distinct du monde; il n'en est pour ainsi dire qu'une face; c'est le principe intime et latent; le principe de toute sa vie, de tous ses mouvements, comme de toute intelligence et de toute sagesse. Partout où ce principe se montre, le stoïcisme reconnaît la divinité. Il se montre pur et parfaitement raisonnable dans les astres; il se montre dans tout ce qui révèle une vertu, une puissance sage et bienfaisante,

dans les grands hommes qui ont bien mérité du genre humain, et dont les âmes survivant au corps, jouissent de l'immortalité. Tel est le fondement rationnel du polythéisme ; fondement légitime sur lequel s'est élevé un édifice mêlé de vérités et d'erreurs. Ainsi dans Junon, il faut voir l'air, et dans Jupiter, l'éther enflammé.

C'est de cette manière que le stoïcisme expliquait les dieux grecs et romains, comme des forces ou des principes naturels qui étaient personnifiés. Mais sous tous ces noms, dans toutes ces divinités, c'est toujours le principe actif et vivant de la nature universelle qui se manifeste. Ne croyez pas cependant que ce feu éthéré, doué de vie, d'intelligence, de raison, soit d'une nature particulière, distincte, immuable ; car les éléments sont convertibles. La terre se transforme en eau, l'eau en air, l'air en éther. L'éther, à son tour, se change en air, en eau, en terre. C'est ainsi que s'est formé l'ensemble admirable du monde. Mais comme les astres se nourrissent de la vapeur des eaux, l'éther finira par absorber tout le reste. Alors le monde cessera d'exister ; mais il sortira de nouveau du sein de l'éther. Il y aura une sorte de palingénésie universelle ; tout renaîtra pour périr encore ; car la nature des choses accomplit des révolutions circulaires.

Aristote et Platon avaient reconnu l'essence incorporelle. Avec le stoïcisme, la doctrine religieuse a reculé ; elle s'est obscurcie et corrompue ; Zénon n'admet que des êtres matériels. Mais tout en altérant la notion de Dieu, les stoïciens proclamaient et démontraient la Providence. D'après eux, le monde dans son ensemble et dans toutes ses parties a été formé au commencement et gouverné depuis sans interruption par la sagesse divine. Ils en donnent trois preuves principales. 1° D'abord les dieux ne sauraient être inactifs ; car l'inaction ressemble

au néant même de l'existence. Il faut donc les croire occupés et à quelque chose d'excellent. Or quoi de plus beau que le gouvernement du monde ? Si donc le monde était régi par une nature inanimée, ou une nécessité aveugle, on devrait admettre que les dieux ont manqué de puissance ou de science ; il y aurait quelque chose de supérieur à la divinité.

2° En second lieu, toutes choses étant soumises à une nature douée de sentiment et qui fait tout avec un ordre admirable, il faut rapporter l'origine de cette nature à des principes animés et intelligents. La nature en effet n'est pas l'universalité des choses, comme le dit Epicure, ni une force dénuée de raison, comme Straton le suppose. C'est une force raisonnable qui procède avec sagesse et méthode, qui révèle en tout une fin avec des moyens adaptés pour l'atteindre, et qui ne saurait être égalée par aucun art. C'est elle qui féconde la terre, qui produit et fait croître les végétaux, qui lie toutes les parties, tous les éléments du monde. Elle forme cet ensemble continu qui doit durer toujours, ou du moins un temps presque infini. L'art de la nature éclate dans la génération des animaux, comme dans la production des plantes. N'est-il pas encore plus éclatant dans l'univers ? La nature a fait ce qui pouvait se faire de mieux avec les éléments qui existaient. Elle ne saurait mériter aucun reproche. Désirer autre chose que ce qui est, c'est désirer quelque chose de pire, ou vouloir l'impossible. Le monde est donc aussi bon qu'il a pu l'être : tel est l'optimisme des stoïciens.

Cette parfaite ordonnance, cette beauté incomparable, cette proportion qui règne dans l'univers, cette stabilité plus admirable que tout le reste, toutes les merveilles du monde terrestre, auxquelles l'habitude nous a rendus

insensibles, que Chrysippe avait sans doute analysées dans son livre *sur la Nature des dieux*, que plus tard Fénelon, Racine le fils, Bernardin de Saint-Pierre, devaient célébrer à la gloire du Créateur, sont présentées par Balbus comme un témoignage frappant et irrécusable de l'action providentielle, faisant tout concourir à la conservation de toutes choses. Les atomes, par leur concours fortuit, n'ont pas plus formé un monde d'une si grande beauté que des caractères, représentant les lettres de l'alphabet, jetées à terre ne formeraient en tombant les *Annales d'Ennius*. Dans cette partie Balbus, ou plutôt Cicéron déploie toute la richesse de son style, toute la force de son éloquence persuasive avec une grandeur qui égale presque celle de Platon.

3° Les stoïciens invoquaient encore une troisième preuve qui affaiblissait plutôt qu'elle ne fortifiait leur doctrine sur la Providence. La divination, objet de raillerie pour les épicuriens comme pour les académiciens, leur paraissait prouver très fortement que les dieux veillent sur les choses humaines. Ayant à leurs yeux un fondement réel, elle ne pouvait être qu'un don divin.

Non content d'avoir montré la Providence partout présente, partout agissant dans l'univers, Balbus s'attache encore à établir que le monde a été fait surtout pour les dieux et les hommes, les plus parfaits de tous les êtres. Il est en quelque sorte leur habitation commune, ou pour mieux dire leur cité. Seuls les dieux et les hommes se servent de la raison, vivent selon la justice et la loi. De même que les villes d'Athènes et de Lacédémone ont été construites pour les Athéniens et les Lacédémoniens, ainsi le monde n'a pas été fait pour les rats et les belettes, mais pour les dieux et les hommes. Le soleil, la lune et les astres non-seulement font partie

de ce qui constitue l'univers, mais sont destinés aussi à servir de spectacle aux mortels. Cicéron et l'école stoïcienne dont il est ici l'interprète, ont vu parfaitement que l'homme joue dans l'ensemble des êtres terrestres un rôle à part, qu'il est l'enfant privilégié de la Providence, le premier des êtres après les dieux dont il peut imiter la sagesse, sinon égaler la durée ; qu'il est pour ainsi dire le terme final de ce monde sublunaire, le but auquel tout semble se rapporter. Mais Cicéron n'exagère pas ce point de vue jusqu'à dire que tout n'est fait que pour l'homme ; car au-dessus de l'homme il y a la divinité. Tout est fait pour l'homme ici-bas ; mais le monde entier est fait pour Dieu. Dans cette mesure, la doctrine stoïcienne est non-seulement élevée, mais elle semble exacte ; elle est en conformité parfaite avec cette idée d'harmonie universelle que nous trouvons dans Leibnitz.

Il faut ajouter que la Providence des stoïciens veille sur chaque individu, comme sur le genre humain dans son universalité. Balbus le démontre d'une façon un peu subtile. « Si les dieux, dit-il, veillent sur tous les hommes, ils veilleront aussi sur ceux d'un certain pays, d'une certaine ville, enfin sur certains individus. » C'est au moyen de cette gradation qu'il cherche à démontrer la Providence spéciale. A ceux qui ne reconnaissent qu'une Providence générale, on peut demander quel sera le terme où ils s'arrêteront ; il leur sera difficile de le déterminer.

Balbus essaie encore de prouver ce point de sa doctrine par les faveurs extraordinaires dont certains hommes ont été l'objet de la part des dieux, par les apparitions que l'on rapporte, par les avertissements qui sont donnés en songe, par tous les présages auxquels s'applique la divination. « Jamais, dit-il, un grand homme ne devint tel, sans quelque inspiration divine. » Il faut

avouer que son argumentation n'est pas bien solide; de plus il méconnaît le vrai caractère de la Providence spéciale, quand il prétend que les dieux prennent soin des grandes choses et négligent les petites. Par là il répond à ceux qui accusent la Providence, parce que l'orage a gâté leurs blés ou leurs vignes. Cette pensée de Balbus est en contradiction avec le sentiment de Platon qui nous dit : Tout est ordonné en vue de la perfection de l'ensemble. Rousseau, écrivant à Voltaire, exprime à peu près la même idée : « Au lieu de dire : tout est bien, il vaudrait peut-être mieux dire : le tout est bien, ou tout est bien pour le tout. ».

Le stoïcisme, en mêlant de grossières erreurs à de sublimes vérités, prêtait le flanc aux sectes rivales. Les successeurs dégénérés de Platon, abdiquant le dogmatisme hardi du maître, s'étaient réduits au rôle critique, qui n'était qu'une face du platonisme. Cotta n'épargnera pas plus les stoïciens qu'il n'a épargné les épicuriens. Il met d'abord à couvert son caractère de pontife et de romain. Il regarde la religion comme le fondement de l'Etat. Il professe le culte que prescrivent les lois de la patrie. Il admet les sacrifices, les prédictions et même les auspices. Il croit fermement à l'existence des dieux sur la foi de ses pères. Mais comme philosophe, il ne doit recevoir que ce qui est démontré à sa raison.

L'existence des dieux n'est pas évidente, puisque Balbus a été si long à la prouver. S'appuyer sur le consentement des hommes, c'est compter les suffrages et non peser les raisons; c'est en appeler à des rumeurs populaires, à des juges que les stoïciens accusent de folie. On peut admettre que les âmes des grands hommes sont divinisées et immortelles; mais croire aux apparitions, c'est se repaître de chimères. La divination

serait inutile avec le destin des stoïciens; mais elle ne repose sur rien de solide. Qui a jamais entendu la voix d'un faune?... Quelle idée nous donne-t-on de ces divinités qui demandent le sang innocent et généreux des Décius? Dire que beaucoup de gens regardent les dieux comme les auteurs des secousses terribles qui ébranlent la nature, c'est ne rien dire.

Mais quels sont ces dieux dont vous ne prouvez pas bien l'existence? Vous voulez que je me détache le plus possible des yeux du corps; mais plus je fais effort sur moi-même, moins je puis concevoir le monde comme animé, raisonnable et sage. Qu'il soit très beau, qu'il soit parfaitement accommodé à nos besoins, je l'accorde; mais je ne vois pas comment il pourrait être très sage. Zénon dit : Ce qui a la raison est meilleur que ce qui ne l'a pas. Mais y a-t-il sur la terre quelque chose de meilleur que la ville de Rome?... Ce monde doué d'intelligence et de sagesse sera-t-il aussi musicien, mathématicien, orateur?

La divinité du monde ébranlée, celle des astres chancelle du même coup. Leurs mouvements réguliers, la liaison et l'harmonie de toutes les parties de l'univers peuvent s'expliquer par des causes naturelles, tout comme le flux et le reflux de la mer, comme la régularité des fièvres elles-mêmes. Recourir à un Dieu, c'est faire comme les poètes embarrassés de trouver un dénouement à leurs pièces. Dire avec Chrysippe que s'il y a dans le monde des choses au-dessus de la puissance humaine, il faut reconnaître une nature meilleure que l'homme, c'est confondre une cause intelligente avec une cause naturelle et fatale. Ce philosophe aurait dû définir ce qu'il entend par un être meilleur. Il ajoute que s'il n'y avait point de dieux, l'homme serait ce qu'il y a de meil-

leur, comme si une telle prétention n'était pas le comble de l'arrogance. Mais y a-t-il de l'arrogance à comprendre que nous avons de l'intelligence, tandis qu'il n'y en a point dans Orion ou dans la Canicule?

Affirmer que le monde n'a pas été fait pour les rats et les belettes, mais pour les dieux, c'est admettre ce qui est en question, à savoir, que le monde est l'œuvre d'un architecte, et non l'effet de la nature; et ici j'entends, non pas cette nature artiste de Zénon, mais cette nature qui meut et qui modifie toutes choses par ses mouvements et ses changements. L'âme de l'homme ne vient pas plus d'un Dieu que n'en viennent la parole, l'harmonie, le chant. La liaison de toutes les parties du monde subsiste non par la puissance des dieux, mais par les forces de la nature, par une sorte de sympathie et d'attraction secrète. Votre Dieu est un corps; mais il n'y a point de corps éternel; car tout corps est divisible. De plus tout animal est périssable, parce qu'il est passible et sensitif. Enfin tout animal est formé d'un élément simple ou de plusieurs éléments; mais les éléments étant muables et susceptibles de se transformer l'un en l'autre, il ne saurait y avoir d'animal éternel ou immortel.

Ici Cotta sape le côté le plus faible du stoïcisme. Quand il a recours à une nature aveugle et fatale pour expliquer l'ordre du monde, il est sur un mauvais terrain; car l'ordre suppose la raison; l'intelligence ne peut venir que de l'intelligence. Mais quand il attaque le matérialisme stoïcien, il montre sans peine la faiblesse et les contradictions d'un tel système. En se plaçant au point de vue de Straton, c'est-à-dire du matérialisme pur, Cotta le ruine de fond en comble. Le feu ne saurait être éternel, car c'est un corps; il a besoin de nourriture. Il n'est pas plus le principe du monde que tout autre élément; trop

de chaleur tue. Pourquoi supposer le feu animé plutôt que l'air, ou un mélange d'air et de feu? Ensuite peut-on imaginer un Dieu sans vertu? Cependant ni la prudence, ni la tempérance, ni la justice, ni le courage, ne sauraient convenir à un être pour qui rien n'est obscur, qui ne vit pas en société, qui n'a point de corps, qui n'est exposé ni à la souffrance ni au péril. En ce point Cotta s'abuse ou s'amuse; car Dieu possède la sainteté; mais la vertu ne convient qu'à l'homme.

Il est plus heureux, quand il attaque les dieux innombrables du stoïcisme, ses explications historiques ou philosophiques sur les divinités de la Fable. Les stoïciens, soit prudence personnelle, soit faiblesse de système, avaient prétendu conserver le polythéisme en le transformant : tentative renouvelée plus tard par les néoplatoniciens d'Alexandrie. Ils avaient essayé de faire un choix parmi ces dieux de la Grèce et de Rome. Cotta démontre qu'un tel éclectisme n'est pas possible, qu'on ne peut rejeter les divinités de l'enfer et admettre celles de l'Olympe. Il faut tout accepter, ou remonter à la source de toute cette superstition extravagante et contradictoire. Au lieu de réduire les divinités de la Fable à un seul Dieu, le Portique a reconnu des divinités innombrables dans les astres. Au lieu de combattre ces fables impies qui corrompent la religion, il les accrédite par le sens mystérieux qu'il prétend y découvrir. Les explications physiques, les étymologies puériles dont il se paie, sont *indignes* de la philosophie. Cotta accable du même coup le polythéisme des poètes et le polythéisme des stoïciens. « On a, dit-il, divinisé jusqu'aux choses les plus pernicieuses, la fièvre, la mauvaise fortune. Comment concevoir une intelligence dans la mer, dans la terre? »

Le stoïcisme aurait pu se défendre en répondant qu'il

ne reconnaissait qu'un principe universel, l'éther enflammé, le feu artiste, qui se manifeste sous diverses faces et porte différents noms. Par là il échappait aux conséquences ridicules du polythéisme ; mais il trouvait devant lui le panthéisme matérialiste de Straton qui le poussait jusque dans ses derniers retranchements.

Avec la question de la Providence commence dans l'ouvrage de Cicéron une grande lacune. Qu'elle doive être imputée aux chrétiens, ou aux païens, elle n'en est pas moins regrettable. On peut conjecturer que dans sa réfutation Cotta s'appuyait sur la doctrine de Straton. Ce philosophe admettait dans la matière une force propre et naturelle qui rendait toutes ses modifications non-seulement possibles, mais nécessaires. Pour lui tout ce qui existe n'a point d'autre principe que les lois mécaniques d'une nature inanimée ; tout est matière, et chaque portion de la matière a une force naturelle d'où résultent toutes ses diverses modifications. C'est à cette partie que paraît se rapporter un des deux passages conservés par Lactance, celui où Cotta soutient que la matière n'a pu être faite par la Providence divine, ni par conséquent la terre, l'eau, l'air, le feu : passage d'où l'on a voulu à tort conclure que le principe de la création avait été admis par la philosophie ancienne. Balbus avait exposé les merveilles du ciel et de la terre comme un témoignage sensible de la Providence. Cotta répondait à la manière de Lucrèce et comme fait Cicéron lui-même dans ses *Académiques*, en opposant à ce tableau les plantes et les bêtes venimeuses, les terres arides, les grêles, les orages, la pluie qui tombe dans la mer, les sables brûlants de la Libye, enfin tout ce qui peut paraître défectueux.

Pour démontrer la Providence spéciale, Balbus apportait quatre preuves : 1° la structure admirable de notre

corps; 2° les perfections de notre âme; 3° l'utilité de tout ce qui existe dans le monde par rapport à nous; 4° enfin divers exemples d'hommes protégés par les dieux. La réfutation de la première, et celle de la troisième manquent. Cotta réfutait sans doute la première en décrivant nos infirmités, nos maladies, nos besoins corporels. « Pouvez-vous même affirmer, dit Cicéron dans ses *Académiques*, qu'il y a une force intelligente et sage qui ait formé, ou pour employer votre expression, qui ait façonné l'homme? » Pour réfuter la troisième preuve, Cotta n'avait qu'à faire l'énumération des choses qui nous sont inutiles ou pernicieuses.

Balbus avait exalté les facultés de l'esprit humain. Cotta s'attaque à la raison, souvent conseillère du crime et cause de tant de malheurs. Peu de gens s'en servent bien. Les dieux auraient dû nous la refuser plutôt que de nous la donner si imparfaite et si pernicieuse. On dira : tout le mal vient du mauvais usage qu'on en fait. Dieu n'en est pas plus responsable qu'un père ne l'est du mauvais usage que fait son fils de l'héritage paternel. Mais un père peut se tromper sur l'usage que ses enfants feront de son bien ; les dieux ne le peuvent pas.

Ce n'est pas tout; nul homme ici-bas n'atteint la véritable sagesse; ce qui est une grande misère pour nous que vous dites si favorisés de la Providence. Cotta montre ensuite le crime triomphant et la vertu persécutée; objection sérieuse pour les stoïciens qui, n'admettant pas les peines d'une autre vie, plaçaient dans la conscience toute la sanction de la loi morale. La vertu est notre ouvrage et non un don divin. Comparer les dieux aux rois, c'est faire une comparaison défectueuse; car les dieux ne peuvent manquer ni de connaissance, ni de pouvoir. Vous avouez qu'ils ne veillent pas sur chaque par-

ticulier, ni sur chaque ville, ni sur chaque peuple; ils pourraient bien négliger le genre humain tout entier. Vous voulez cependant que tous les invoquent; ils écoutent donc les vœux de chacun. Ici le représentant de la nouvelle académie touche le point vulnérable de la doctrine de Balbus sur la Providence. Le stoïcisme la mutilait; il se laissait égarer par une comparaison spécieuse. La Providence embrasse toutes choses; elle les ordonne pour le bien de l'ensemble, tout en laissant un espace suffisant à la liberté humaine.

Cicéron laisse sans réponse l'argumentation de Cotta, mais en déclarant que la vraisemblance est du côté de Balbus. On trouve, il est vrai, dans les *Tusculanes* une affirmation positive au sujet de la Providence. « Ce n'est pas le hasard, dit-il, qui nous a produits : à n'en pas douter, nous devons l'être à quelque puissance qui veille sur le genre humain. »

Voilà donc où en était la pensée religieuse à Rome vers le temps où mourut Cicéron. L'épicuréisme supprimait dans le monde la vie, l'intelligence ordonnatrice, la Providence qui veille sur son œuvre, pour ne laisser subsister que des atomes errant au hasard dans le vide et s'accrochant sans cause pour former des mondes innombrables. Le stratonisme qui avait succédé à la philosophie du Lycée, supposait dans la matière une force propre, mais aveugle, qui produisait toutes choses suivant une dynamique fatale. Il ne rendait pas la vie et l'intelligence à la nature, mais la force. C'était un progrès sur le monde corpusculaire de Démocrite et d'Epicure. On dirait que le poète Lucrèce a puisé dans ce système le souffle puissant qui respire dans son poème et qui ne pouvait lui venir de la doctrine atomistique. Le stoïcisme fait plus; il anime le monde; il lui donne

une âme, une intelligence, une raison parfaite. Il replace la Divinité au centre de l'univers; mais il la conçoit sous une forme matérielle. Il ne sait pas s'élever jusqu'au Dieu incorporel d'Anaxagore et de Socrate, de Platon et d'Aristote. Il fait de la Divinité le principe ordonnateur du monde, mais il ne la distingue pas essentiellement de son œuvre. Il proclame hautement la Providence qui se révèle par ses admirables effets; mais il la dénature en lui refusant le soin des petits détails, comme si pour Dieu tout n'était pas petit. Il ne sait pas se dégager de la superstition populaire; il admet le polythéisme.

La nouvelle académie nie hardiment les autres doctrines; mais elle n'ose rien affirmer. Elle se sert du stratonisme pour saper les principes des stoïciens au lieu de remettre au jour la vraie doctrine de Platon. Enfin nous voyons Cicéron lui-même flottant dans ses croyances comme dans sa conduite politique. Lui qui se proclame tant de fois le disciple de la nouvelle académie, il conclut d'un mot en faveur de Balbus, lorsqu'il aurait dû au moins réfuter l'argumentation pressante de Cotta. Il faut dire pourtant que la doctrine contenue dans l'ouvrage sur la *Nature des Dieux* est complétée dans les deux livres sur la *Divination* et dans le *De fato*. Là Cicéron sépare sa croyance philosophique de celle des stoïciens. Il rejette la divination et toutes les superstitions qui s'y rattachaient. Il repousse le fatalisme de cette école, et pour sauver la liberté humaine, il semble avec Carnéade nier la prescience divine. Dans le *De natura Deorum*, il s'est prononcé pour l'ensemble de la doctrine de Balbus. Ici il fait les restrictions nécessaires pour débarrasser le stoïcisme des éléments impurs qui le corrompaient.

Il nous reste à dire en peu de mots ce que les philosophes de cette époque pensaient de l'âme, de sa liberté, de son immortalité. Les épicuriens ne voient en elle qu'un assemblage d'atomes polis et ronds, qui doit se dissoudre à la mort. Selon Dicéarque et Straton, elle n'est absolument rien ; il n'y a d'existant que la matière dont les parties sont arrangées de telle sorte qu'elle a vie et sentiment. Pour un philosophe de la même école, qui était musicien, l'âme n'est qu'une harmonie résultant du rapport que les différentes parties du corps ont entre elles. Pour les stoïciens, c'est un feu subtil. Au milieu de ces opinions diverses, Cicéron désespère presque de trouver la vérité. Tantôt il semble pencher pour le matérialisme raffiné du portique ; tantôt il incline à penser avec Platon et Aristote que l'âme, ou tout au moins l'intelligence, la raison, est d'une nature immatérielle, qu'elle est un principe qui se meut lui-même. En ceci, comme en tout le reste, la nouvelle académie n'osait rien affirmer avec certitude.

Telles étaient alors les opinions des philosophes sur la nature de l'âme. Voyons quelle place ils faisaient à sa liberté. Epicure, croyant au hasard, semblait admettre le libre arbitre dans les actes humains. Mais une âme, composée d'atomes, peut-elle avoir une spontanéité propre, une véritable liberté? Non, assurément. Dans un tel système, tout doit être soumis aux lois de la matière et du mouvement. On peut en dire autant du stratonisme. Les stoïciens, reconnaissant dans le monde, sous le nom de destin, un enchaînement nécessaire de causes et d'effets, où tout était fatalement prédéterminé, anéantissaient logiquement le libre arbitre de l'homme, sur lequel cependant leur morale reposait. Nous avons dit que Cicéron, fidèle à la doctrine de Platon et d'Aristote,

se sépara sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, du fatalisme de Zénon et de ses disciples.

Reste la question de l'immortalité de l'âme. Epicure et Straton s'accordaient à la nier. Les stoïciens étaient partagés de sentiment. Les uns, comme Panétius, la repoussaient pour deux raisons. Aux yeux de ce philosophe, la ressemblance des enfants aux pères dans les traits et même dans l'esprit fait voir que les âmes sont engendrées et par conséquent ne sont pas immortelles; car ce qui est né doit périr. En second lieu, tout ce qui peut souffrir, peut aussi être malade et dès lors peut mourir. Ces difficultés ne sont pas bien sérieuses, au jugement de Cicéron lui-même. Car lorsque Platon fait l'âme immortelle, il parle de l'entendement qui n'est pas susceptible d'altération, et non des autres parties soumises aux passions. Quant à la ressemblance, elle n'est guère que dans le corps, et si elle a du rapport à l'esprit, il faut en voir la cause dans l'influence des organes. D'autres stoïciens prétendent que les âmes vivent comme des corneilles, longtemps, mais non pas toujours. Ils ne leur attribuent qu'une immortalité relative et les font remonter vers la région des astres, où elles finissent par se réunir à l'éther enflammé, principe universel.

L'opinion de Cicéron n'est pas très assurée. Au commencement des *Tusculanes*, il semble refuser toute existence aux morts. Il compare l'état qui suit la mort à celui qui a précédé la naissance. « Si, dit-il, nous devons être malheureux après la mort, nous l'avons été avant la naissance. » Peut-être s'agit-il simplement d'une existence corporelle et sensible, la seule compatible avec la douleur. Plus loin en effet, comme Platon, il n'attribue l'immortalité qu'à l'entendement; mais alors l'individualité et la personnalité risquent de s'évanouir avec la vie

terrestre. Si l'âme est un feu subtil, comme les stoïciens le croyaient, elle ira se joindre au principe universel, à l'éther enflammé ; mais conservera-t-elle la conscience d'elle-même? Si elle est une substance immatérielle, n'ira-t-elle pas se confondre avec la raison divine d'où elle est sortie, sans conserver une existence distincte. Cicéron a entrevu peut-être ces questions; mais il ne les a point abordées. Dans le traité de l'*Amitié* et ailleurs, il semble croire fermement à l'immortalité de l'âme, et il affirme que Socrate n'a jamais varié sur ce point. Dans les *Tusculanes*, il essaie de la démontrer par plusieurs preuves : 1° La croyance générale des hommes est l'expression et la voix même de la nature ; le désir et la pensée d'une renommée immortelle, ambition des plus nobles âmes, supposent l'espérance et la persuasion de l'immortalité réelle et véritable ; car à quoi servirait la gloire, si rien ne nous intéressait après la mort? 2° L'âme, étant un principe qui se meut lui-même, ne peut avoir ni commencement ni fin; elle est donc non-seulement immortelle, mais éternelle. 3° Les facultés incomparables dont elle est douée, la mémoire, l'intelligence, la raison, révèlent sa nature divine, émanation de Dieu lui-même. 4° Enfin son indivisibilité la préserve de la dissolution et par conséquent de la mort.

Cicéron admet donc l'immortalité de l'âme, comme une chose probable ; mais ce qu'il faut reconnaître, c'est que la philosophie, à cette époque, ne présentait qu'un matérialisme effronté, ou des espérances vacillantes et incomplètes. « Cicéron dans les *Tusculanes,* dit M. V. Leclerc, s'efforce d'adopter les dogmes du stoïcisme sur la constance du sage ; mais dans sa conduite privée, cette constance se démentit souvent. Il venait de passer presque toute l'année à pleurer la mort de sa fille Tullia,

à laquelle dans sa douleur il voulait élever un temple et consacrer un culte religieux. Il pleurait aussi les malheurs de sa patrie, et en toutes choses il s'écartait de cette noblesse et de cette fermeté qui convenaient à son caractère et à son génie. Il était difficile sans doute d'enseigner avec tant d'élégance et de goût la philosophie de Socrate et de Platon ; mais il était encore plus difficile de leur ressembler. »

III

J'ai essayé de faire connaître l'état de la pensée philosophique à Rome, au moment où la République allait expirer aux champs de Philippes. Qu'il me soit permis d'insister encore. On avait cessé de croire à l'ancienne religion. Les peines du Tartare n'inspiraient plus de terreur, et l'opinion exprimée par César en plein sénat était devenue le sentiment général. Toutes les sectes philosophiques étaient d'accord pour rejeter le dogme d'un Dieu, vengeur du crime. Les uns sapaient avec Epicure toute religion en niant la Providence divine. Les autres reconnaissaient un Dieu bon, source de tout bien et de tout ordre ; toutefois, ne sachant pas s'élever à l'idée d'une suprême justice, ils admettaient une providence capable de faire du bien aux hommes, mais qui étant bonne par essence, ne pouvait punir les méchants. L'Académie flottait entre le doute et la probabilité. Dans son antagonisme contre les autres écoles, elle empruntait des arguments à tous les systèmes et même au matérialisme de Straton. A la vue de l'ordre du monde et du mouvement réglé des corps célestes, elle confessait encore l'existence d'un Dieu ; mais ce n'était qu'une

croyance incertaine et sans influence pratique. Pour éviter le fatalisme et les superstitions de l'école stoïcienne, elle niait la prescience divine et altérait la notion de l'être parfait. Même indécision, même défaut de fermeté dans la croyance à l'immortalité de l'âme. Ce n'était pas une telle doctrine qui pouvait sauver le monde romain.

Un esprit tout différent animait le stoïcisme. Là on trouvait encore une séve active et féconde, une impulsion forte et salutaire. La morale sublime de Zénon était faite pour passionner les grandes âmes. Le culte désintéressé du bon et de l'honnête devait avoir un singulier attrait pour les cœurs généreux. Comme l'a dit Montesquieu, le stoïcisme était un effort considérable de l'esprit humain. Toutefois il recélait dans son sein bien des misères ; il n'avait pas su s'établir solidement sur le terrain du spiritualisme ; il avait confondu Dieu avec le monde ; il avait mis en péril le libre arbitre de l'homme, en admettant je ne sais quelle fatalité, je ne sais quel enchaînement de causes, qui semblait refuser toute place à la spontanéité humaine. Vainement Chrysippe avait essayé avec sa subtilité ordinaire de concilier le destin et la liberté ; ses efforts n'avaient pas réussi complétement, et les semences de fatalisme, mêlées à la morale pure et austère de Zénon, devaient produire cette résignation passive qui indignait quelquefois l'âme ardente de Tacite.

Ce n'étaient pas les seuls côtés du stoïcisme qui prêtaient le flanc à la critique. Il prétendait conserver le polythéisme en le transformant, et il s'égarait dans un labyrinthe d'explications physiques et allégoriques qui défiguraient sa doctrine. La divination qu'il avait la faiblesse d'admettre, le rendait ridicule ; car s'il y avait

quelque chose de décrié dans l'ancienne religion, c'était l'art des aruspices et des augures. Ainsi, en face de l'épicuréisme qui séduisait les âmes par l'attrait du plaisir, qui les affranchissait de toute crainte religieuse, la nouvelle académie d'une part, ressuscitée par le génie de Cicéron, pouvait être seulement la doctrine de quelques beaux esprits que charmait l'éloquence de Platon, ou celle de son brillant interprète ; d'autre part le stoïcisme, attirant les âmes d'élite par la hauteur de sa morale, compromettait sa cause par de grossières erreurs.

Il est temps de passer outre, de suivre ces trois systèmes sous les empereurs et d'étudier l'influence du régime impérial sur les croyances philosophiques des Romains. Le long règne d'Auguste nous occupera peu. C'est un temps d'arrêt et de calme. Après les guerres civiles, le triumvir légitime en quelque sorte son pouvoir en donnant la paix au monde. Alors les lettres reçoivent un éclat inconnu, les génies les plus purs se donnent rendez-vous à sa cour. Virgile et Horace y tiennent le sceptre du goût parmi tant d'autres dignes d'occuper le second rang. Horace disserte souvent sur la morale avec la finesse et le bon sens qui font son caractère ; mais si l'on cherche sous cette poésie si pure, et quelquefois si noblement inspirée, quelle était sa croyance philosophique, on s'aperçoit bien vite que l'on est en présence d'un disciple d'Epicure. Le vers célèbre :

Et mihi res, non me rebus subjungere conor,

cache la doctrine de l'indifférence politique, si commode pour le pouvoir absolu. Chez Virgile on trouve des aspirations plus religieuses. Dans l'Eglogue à Pollion, comme dans les *Géorgiques*, comme au VI[e] livre de l'*Enéide*, on sent comme un écho affaibli de Pythagore et

de Platon. Mais en même temps, malgré l'appareil mythologique qui orne ses poèmes, on reconnaît que la religion ancienne n'a plus d'autorité et d'influence sur son cœur. Il est difficile de scruter la pensée de Tite-Live dans ses livres historiques. Ses *Dialogues* qui sont perdus contenaient probablement la doctrine du stoïcisme, si nous en jugeons par les éloges que leur donne Sénèque. Ce qui frappe quand on lit les écrivains du siècle d'Auguste, c'est la tendance à égaler aux dieux immortels les maîtres du monde. Ces adulations indécentes montrent que la religion de l'empire et la croyance religieuse elle-même n'étaient plus qu'une affaire de convenance politique. On avait placé la statue de César à côté de celles des dieux. On éleva des temples à Auguste. Le temps approchait où les honneurs divins devaient être décernés à des monstres couronnés.

Franchissons l'intervalle qui sépare Cicéron de Sénèque, nous voici en présence d'une grande intelligence et d'un beau génie, d'un philosophe longtemps heureux qui gouverne pendant quelques années l'empire romain sous le nom de son élève, qui appartient à l'école stoïcienne, mais qui n'a rien d'exclusif et d'intolérant dans l'esprit, qui est souple dans sa doctrine à peu près comme dans sa conduite. Que voyons-nous? Au milieu du calme de la paix universelle, au milieu de cet épanouissement magnifique d'écrivains éminents qui ont paré de fleurs le joug imposé à la république romaine, la corruption a fait d'immenses progrès. Le culte du plaisir a remplacé tout le reste. Ecoutez Sénèque déplorant la décadence, ou plutôt le délaissement de toutes les sectes philosophiques (1) : « Qui maintenant s'applique à la sa-

(1) *Nat. quæst.*, l. VII, 32.

gesse ?... qui tourne ses regards vers la philosophie, ou vers un art libéral quelconque, sinon quand les jeux sont interrompus, quand survient un jour de pluie qu'il est permis de perdre ? Aussi les sectes philosophiques, si nombreuses, s'éteignent-elles sans héritiers Les académiciens anciens et nouveaux n'ont laissé aucun maître. Qui est-ce qui enseigne la doctrine de Pyrrhon? L'école pythagoricienne, odieuse à la foule, ne trouve pas d'interprète. La secte nouvelle de Sextius, digne de l'énergie romaine, après avoir débuté avec tant d'élan, est morte à son berceau. Mais quel intérêt ne met-on pas à ce que le nom d'un pantomime ne soit point oublié? La famille de Pylade et de Bathylle subsiste, grâce à leurs successeurs. Ces arts ne manquent ni de disciples ni de maîtres. Dans toute la ville les théâtres privés retentissent. Les deux sexes sont également passionnés pour la scène. Les maris et les femmes se disputent la faveur d'y paraître à côté des histrions. Puis quand leur front a longtemps porté le masque, on se livre à la débauche; nul ne s'occupe de la philosophie. »

Ne faut-il voir dans ces énergiques paroles qu'une de ces déclamations reprochées à Sénèque? N'est-ce pas plutôt l'esquisse abrégée des misères morales de l'époque? Depuis la mort de Cicéron, un siècle ne s'est pas encore écoulé ; et voilà ce que l'empire a fait de la société romaine. Ce n'était pas seulement le peuple qui demandait du pain et des spectacles ; la corruption était universelle. La doctrine d'Epicure, c'est-à-dire la doctrine du plaisir, de l'égoïsme, de l'indifférence politique, cette doctrine qui semble faite pour une nation d'esclaves, régnait en souveraine. Le stoïcisme luttait en vain, s'efforçant de maintenir les sévères enseignements de la morale du devoir.

Ce n'est pas le seul passage où Sénèque déplore les vices de son temps. Il semble bien reconnaître qu'à toutes les époques il y a eu une grande corruption parmi les mortels, il déclare souvent que le *sage n'existe pas sur la terre*, que les *hommes les plus vertueux commettent des fautes* et qu'*on ne parvient à la sagesse qu'à travers les erreurs* et *les manquements;* mais tout en faisant ces concessions, il n'a pu s'abuser sur le dépérissement des mœurs romaines. La corruption des femmes, leur impudicité qu'il appelle le plus grand mal de l'époque, leurs adultères, les abus révoltants du divorce, l'immodestie de leur parure, leur luxe effréné. les scandaleux déportements de la fille d'Auguste, les avortements, la *rapacité de ces mères qui dépouillent leurs propres enfants*, ce sont là des sujets qui tiennent une grande place dans ses amplifications satiriques. S'il flétrit les excès des guerres civiles et des proscriptions qui précédèrent l'empire, il s'élève aussi contre la mollesse des Romains dégénérés contre les jeux du cirque, école de tous les vices, *où les Romains apprennent la cruauté* et qui enseignent *aux empereurs à répandre le sang des hommes*, contre ces voluptueux et ces égoïstes qui aimeraient mieux voir l'*Etat bouleversé que l'édifice de leur chevelure compromis*, contre la corruption de la musique elle-même et contre la dépravation d'une époque *ingénieuse seulement pour ajouter de nouveaux raffinements à la mollesse.* Il appelle la colère des dieux et des déesses sur ces hommes dont le luxe a franchi les limites d'un empire *si exposé à l'envie*, sur la gourmandise effrénée de ces Romains, *qui vomissent pour manger et mangent pour vomir*, sur Apicius, *ce maître en cuisine*, qui infecte son siècle de ses détestables leçons, sur ces richesses démesurées des citoyens et des affranchis. Il reporte avec regret sa pensée vers les temps an-

tiques et vers ces Romains *dont la vertu soutient encore les vices du temps présent.* « Autrefois, dit-il, les saturnales ne duraient que le mois de décembre ; maintenant elles durent toute l'année. »

Sénèque n'a pas exagéré les vices de son temps. Il en a parlé avec autant de justesse que d'énergie. Ce n'est pas un esprit mécontent et chagrin, porté à tout dénigrer. Le pouvoir impérial ne trouve pas en lui un censeur rigoureux. On pourrait lui reprocher d'avoir prodigué à Claude et à Néron des louanges excessives. Ce Claude qu'il devait couvrir après sa mort d'un ridicule indélébile, il en fait un grand homme et même un dieu dans la *Consolation à Polybius.* Il vante son éloquence, sa douceur, sa justice, que plus tard il devait sacrifier si cruellement sur l'autel d'une ironie sanglante plutôt que fine. Sénèque était alors exilé en Corse ; mais les ennuis de l'exil ne justifient pas ces adulations immodérées dans la bouche d'un philosophe. Au sujet de Néron, il est plus excusable. Quand il mettait sa clémence au-dessus de celle d'Auguste, quand il l'exaltait comme le modèle de toutes les vertus, Néron était arrivé depuis peu à l'empire, et l'on sait que ses commencements furent heureux.

Ajoutez que Sénèque, qui loue Caton et Brutus, regarde le meurtre de César comme une faute, tout en ayant l'air de le croire légitime. Selon lui, les mœurs corrompues de Rome ne comportaient plus la République. Ailleurs il avoue que le gouvernement monarchique sous un bon prince est le meilleur des gouvernements. Comme la plupart des Romains de son temps, il proclame plusieurs fois que l'empire était nécessaire pour assurer la paix publique et pour empêcher un si vaste corps de se dissoudre. Souvent il célèbre le règne d'Auguste et

les commencements de son successeur comme des époques de bonheur et de liberté.

Pourtant les dernières années de Tibère, le règne de Caligula, la domination sanglante de l'imbécile Claude, qui laissait commettre des cruautés sans être cruel, semblent avoir fait sur son esprit une impression profonde. Il revient souvent sur les extravagantes barbaries de Caligula qu'il appelle un nouveau Phalaris. Il flétrit les délations qui incriminaient sous Tibère jusqu'aux paroles, déjà mal reçues, mais non punies sous Auguste. Lorsqu'il vante la douceur et la clémence de Néron, quand il dit que les combats des gladiateurs enseigneraient la cruauté au jeune empereur, s'il lui était possible d'entendre une telle leçon, il se défie peut-être de ce caractère impétueux qui s'était contenu jusqu'alors. Il semble qu'il le loue, et c'est là probablement la moralité de ses louanges, pour l'empêcher de mal faire, pour l'attacher à la vertu. Racine l'a compris ainsi dans son *Britannicus*, où Burrhus loue Néron, comme fait Sénèque. On dirait qu'un pressentiment sinistre l'avertit que Caligula sera bientôt dépassé.

De là ces pensées qui rivalisent en amertume avec celles de Tacite : « Ce qu'il y a de pire dans les âmes enflées par une grande fortune, c'est qu'elles poursuivent de leur haine ceux qu'elles ont offensés. » De là ce retour triste sur le *prix sanglant que coûtent les conseils donnés aux rois par des amis fidèles.* De là ces aspirations à la mort, au suicide même, comme le seul moyen de tenir toujours dans sa main sa propre destinée, comme une porte toujours ouverte à la liberté, comme le refuge de toutes les âmes souffrantes. La vie lui apparaît par moments comme un perpétuel esclavage. Quelquefois même, il se prend de haine pour le genre humain à la

vue de tant *de crimes heureux.* « Qu'est-ce que l'homme? dit-il, un corps faible et fragile, nu, sans défense par sa nature, ayant besoin du secours d'autrui, exposé à tous les outrages de la fortune. C'est par les larmes que la vie est inaugurée ; et pourtant cet être si méprisé, quels terribles mouvements n'excite-t-il pas ! »

Ce qui le console de la rigueur de la destinée, c'est qu'elle est égale et commune pour tous. Mais Sénèque ne s'abandonne pas, comme Pline et Tacite, à un sombre désespoir. Le despotisme impérial n'a pas étalé encore tous ses excès. La corruption romaine, si grande qu'elle soit, laisse un peu d'espérance au fond de l'âme du philosophe. Rome n'a pas encore vu les saturnales sanglantes de Néron, les massacres parricides d'Othon et de Vitellius, la sauvage tyrannie de Domitien. L'homme se montre donc à Sénèque, malgré ses misères physiques et morales, comme l'enfant privilégié de la Providence. Son âme, descendue du ciel, aspire à y retourner. L'immortalité, l'éternité même, remplissent ses pensées. Elle est l'abri de tout esclavage et de tout mal; car la vertu est facile pour elle. La route qui doit l'y conduire, est droite et unie. Or la vertu est le seul bien, comme le vice est le seul mal de l'homme. Dès lors chacun de nous n'a rien à craindre de la fortune, et si la vie est dure, si la patience est à bout,on peut sortir de ce monde ; mais il ne faut pas quitter son poste à la légère.

Cicéron proscrit le suicide ; Sénèque l'autorise en certaines circonstances; c'est la seule protestation qu'il permette à l'opprimé contre l'oppresseur. Ici le philosophe suit la doctrine de son école. Sénèque est stoïcien. Quoiqu'il fasse des emprunts à toutes les sectes et même à Epicure qu'il combat plusieurs fois et auquel il reproche de couvrir du manteau de la philosophie l'égoïsme et l'amour

des voluptés, quoiqu'il prétende juger avec indépendance et ne s'assujettir à aucun maître, il est par sa philosophie religieuse et morale l'organe de l'école de Zénon. Sa doctrine sur Dieu, sur la Providence et sur l'âme humaine est à peu près celle du Portique. Comme Balbus dans Cicéron, il reconnaît dans l'ordre du monde, dans la régularité des mouvements célestes, dans la disposition de toutes choses pour la conservation de l'univers et surtout pour le bien de l'homme, l'œuvre d'une intelligence ordonnatrice, d'une raison divine. Qu'on l'appelle raison suprême, ou nature, ou destin, peu importe ; ce sont des noms différents d'une même chose. On est forcé d'admettre que le hasard n'a pu créer l'ordre, n'a pu enfanter les merveilles du monde, cette admirable convenance de certains moyens à certaines fins, cette harmonie du ciel et de la terre. Une force intelligente a pu seule produire de tels effets.

Mais quelle est cette force mystérieuse qui se révèle par ses œuvres? pour Sénèque, comme pour Balbus, Dieu, c'est le feu artiste, répandu dans tout l'univers; c'est l'âme du monde qui se distingue de la matière seulement comme le principe actif se distingue du principe passif. Point de monde sans Dieu ; mais aussi point de Dieu sans monde ; l'un est en quelque sorte nécessaire à l'autre. Dieu est un ; car Dieu, c'est le principe universel de toute vie, de tout mouvement, de toute intelligence ; mais il prend différents noms, selon qu'il manifeste différentes vertus, qu'il produit différents effets. Les astres sont divins, car la régularité inaltérable de leurs mouvements suppose la raison, et une raison divine. Mais ni les astres qui sont des dieux, ni le monde qui est dieu aussi, ni l'âme humaine qui est une émanation de Dieu, ne sont éternels, puisque tout ce qui a commencé doit finir. L'univers

peut être bouleversé par les déluges, par des conflagrations partielles et universelles. Quant au monde actuel, il doit finir par le feu qui absorbera tous les autres éléments. Mais il y aura une nouvelle formation, une palingénésie. La nature procède ainsi par évolutions successives. Le feu primitif, agissant sur la matière, produit les trois autres éléments, et par suite tous les dieux et tous les hommes, comme tous les phénomènes du ciel et de la terre. Derrière nous il y a un déluge universel, devant nous une conflagration pareillement universelle.

Dans le monde de Sénèque, comme dans celui de Balbus, il n'y a donc qu'un seul principe actif, le feu divin, le feu artiste, principe matériel, mais d'une matière extrêmement subtile, et un autre principe mal défini qui nous apparaît seulement comme une négation, comme une limite, comme quelque chose de passif et d'inerte, qui résiste pourtant à l'action divine, et qui est la source de tout mal, de toute imperfection. On le voit, Sénèque n'atteint pas jusqu'au véritable spiritualisme. A côté de sa morale essentiellement spiritualiste, nous trouvons une sorte de matérialisme panthéistique.

C'est l'erreur capitale de la doctrine stoïcienne, telle qu'elle se présente à nous dans ses écrits ; mais ce n'est pas la seule. La morale du devoir suppose nécessairement que l'homme est libre. Hors de la liberté, il n'y a d'autre morale que celle des instincts et des passions. Cependant si l'on examine les idées de Sénèque sur le destin, il sera difficile de les concilier avec le dogme de la liberté humaine. Ce philosophe admet la prescience divine : « Les dieux, dit-il, connaissent la série de leurs œuvres. » Ailleurs il déclare que tout est lié par un enchaînement continu de causes qui ne laisse aucune place à la liberté. Chrysippe a cru résoudre la difficulté avec

sa comparaison du cylindre. Mais si le cylindre, après avoir reçu une impulsion, tourne ensuite lui-même, est-il la véritable cause de son mouvement ? est-il libre ? non assurément. Les stoïciens avaient beau multiplier les subtilités ; ils reconnaissaient le destin et le libre arbitre, mais ils ne pouvaient concilier les deux dogmes. Le destin, tel qu'ils le concevaient, cet enchaînement de causes se liant l'une à l'autre, était incompatible avec la spontanéité humaine. Point de liberté possible avec la doctrine matérialiste et panthéiste qui se trouvait au fond du stoïcisme. En réalité Dieu était l'acteur unique du monde, la cause absolue et universelle, je dirais la substance unique, si les stoïciens n'avaient admis au delà une sorte de matière indéfinie, indéterminée, qui ressemble au néant même de l'existence. Dès lors plus d'individualité véritable, plus de volonté autonome, plus de spontanéité et de liberté humaine.

Ce n'est pas là sans doute ce que professaient ostensiblement les disciples de Zénon. Les nobles âmes qui s'attachaient à la vertu pour elle-même, qui portaient si haut leurs aspirations désintéressées, qui étaient toujours prêtes à s'immoler pour la liberté et pour la patrie, auraient reculé si elles avaient aperçu nettement les fatales conséquences du système. Cependant la saine philosophie, tout en rendant justice aux hommes, tout en respectant les intentions pures, doit soumettre les doctrines à l'épreuve de la logique et pousser les principes faux à toutes leurs conséquences, pour rendre l'erreur manifeste et déblayer le terrain sur lequel doit s'élever l'édifice imposant de la vérité.

Mais si la doctrine du Portique ne savait pas distinguer Dieu du monde, si elle ne savait pas remonter à la pure notion de la substance spirituelle et libre, en retour

elle parlait magnifiquement de la bonté et de la sagesse divine. « Les dieux immortels, dit Sénèque, ne veulent ni ne peuvent nuire. Leur nature est toute douce et toute calme, aussi éloignée de faire que de souffrir aucun mal. Le délire et l'ignorance peuvent seuls leur attribuer la fureur de la mer, l'intempérance des pluies, la rigueur opiniâtre de l'hiver... Les êtres célestes ont leurs lois qui président à leurs mouvements divins. Croire que de si grands mouvements s'opèrent à cause de nous, c'est trop nous rehausser. Rien de tout cela ne se fait en vue de nous nuire. Au contraire tout tend plutôt à notre conservation, car tout conspire à l'ordre universel, et comme nous sommes une partie considérable du monde, les mouvements célestes ont aussi rapport à nous. Ce sont des bienfaits et des bienfaits désintéressés, puisque les dieux ne nous demandent rien, n'ont besoin de rien... L'homme sensé ne les craint pas ; c'est en effet une folie de redouter ce qui est salutaire, et d'ailleurs nul n'aime ceux qu'il craint. »

Les dieux, tels que Sénèque les envisage, ne sont dignes que d'amour ; car tous les biens qui nous environnent, cette âme qui nous vient du ciel, cette raison qui franchit les espaces, cette volonté qui défie la fortune, la beauté de ce monde, cité commune des hommes et des dieux, tout est leur œuvre. Mais s'il y a une Providence essentiellement bonne, sage, toute-puissante, d'où vient la douleur ? d'où viennent ces fléaux qui troublent le monde et frappent l'humanité ? Pourquoi l'homme vertueux souffre-t-il ? pourquoi Rutilius est-il exilé ? pourquoi Regulus expire-t-il dans les supplices ? pourquoi Caton s'ouvre-t-il les entrailles sur les ruines fumantes de la liberté ?

Pour expliquer ce mystérieux problème, Sénèque

raisonne ainsi : la vie humaine est une épreuve. C'est dans l'adversité que l'homme développe ses facultés les plus sublimes. Celui qui a toujours été heureux, ne s'est pas fortifié par la lutte avec l'infortune. Sa vertu est incomplète. Faut-il croire d'ailleurs que l'homme de bien puisse jamais être malheureux? Si la vertu est le seul bien et le vice le seul mal, Regulus dans les supplices est plus heureux que ses bourreaux; Rutilius n'a rien à envier à ceux qui le proscrivent, et Caton est plus grand que César. L'homme de bien aux prises avec la mauvaise fortune est le plus beau spectacle que les dieux puissent se donner. Celui qui a la sagesse et la vertu possède les seuls biens véritables ; comment donc serait-il malheureux ?

Il faut en outre considérer que le monde n'est pas seulement fait pour l'homme. Nous n'en sommes qu'une partie. Tout est bien, si l'on embrasse l'ensemble. L'erreur de nos jugements vient de ce que nous nous regardons comme la fin unique de tout ce qui existe. Mais c'est trop d'orgueil, il faut remettre l'homme à sa place. Plus élevé que les plantes, que les animaux courbés vers la terre, il est inférieur aux dieux. Sa glorieuse prérogative, c'est de pouvoir les imiter, les égaler même par la sagesse et la vertu; c'est d'avoir un dieu dans son sein ; c'est d'être le sanctuaire d'une raison divine. Ajoutez encore que tout est réglé par une loi éternelle à laquelle obéissent les divinités elles-mêmes. Cette loi a sa cause en Dieu qui a décrété éternellement la série immuable de ses œuvres. Rien ne saurait arriver contrairement au décret éternel et tout conspire au bien général. Dès lors l'homme doit se résigner à tout ce qui importe à l'ordre universel; sinon, il est digne d'éprouver du mal. Enfin la puissance divine s'exerce sur une matière qu'elle ne peut changer.

Sénèque admet donc comme première source du mal l'imperfection originelle de la matière qui s'oppose à l'effusion des trésors divins. Mais pourquoi les bienfaits des dieux tombent-ils sur les méchants comme sur les bons? On peut croire qu'ils n'ont en vue que les hommes de bien ; mais il est des choses qu'ils ne peuvent accorder aux uns, sans les accorder aux autres. Le soleil peut-il luire pour les bons sans luire aussi pour les méchants? N'oublions pas d'ailleurs qu'il y a des biens qui deviennent de véritables maux, quand on ne sait pas en user. Le souverain pouvoir a-t-il été un bien pour Caligula? Quelquefois les dieux récompensent dans le fils les vertus de ses ancêtres; quelquefois ils récompensent d'avance dans le père les vertus de ses descendants.

Telle est la doctrine de Sénèque sur Dieu et sur la Providence. Sans adopter les explications physiques et allégoriques des premiers stoïciens, il reconnaît en quelque sorte que le polythéisme n'a fait que donner différents noms aux diverses vertus, aux divers effets du principe divin. Comme Balbus, il voit dans les astres des dieux et semble voiler le dogme philosophique de l'unité divine sous cette pluralité apparente des divinités secondaires.

Quant à l'âme, elle est pour lui une émanation du feu divin; formée d'une matière subtile, elle n'est pas un principe spirituel. Comment le serait-elle, lorsque Dieu lui-même n'existe pas indépendamment de la matière? Sur la question de son immortalité, Sénèque est flottant et indécis. En quelques endroits il semble n'attribuer cette prérogative qu'aux âmes grandes et vertueuses. Dans d'autres passages, il compare l'état qui doit suivre la vie présente à celui qui a précédé la naissance, et il refuse à l'âme après la mort tout sentiment, toute exis-

tence distincte. Mais le plus souvent il lui accorde l'immortalité. Détachée du corps et comme affranchie de ses chaînes, elle prendra son essor vers les régions supérieures. Elle s'élèvera jusqu'à ce qu'elle soit, pour ainsi dire, en équilibre au milieu des astres. Là elle contemplera le ravissant spectacle de l'univers. Sa vue embrassera l'avenir, comme le passé. Mais toutes les âmes ne s'élèveront pas avec la même vitesse. Celles qui ont été esclaves du corps et des plaisirs, traînant avec elles des souillures, des restes d'éléments grossiers, ne monteront qu'avec peine vers les régions éthérées. Sénèque mêle ici les idées de Pythagore et de Platon avec les opinions du Portique. Mais l'immortalité des âmes aura un terme comme celle des dieux. Elles finiront avec le monde pour renaître avec lui. Elles iront se confondre dans le feu primitif, source de tout ce qui existe, d'où tout sort et où tout revient s'engloutir.

Ce qui doit nous frapper dans un tel système, c'est que le méchant n'a point à craindre les peines d'une autre vie. Sénèque lui promet l'anéantissement ou une vie meilleure ; car il semble que l'âme même de celui qui ne s'élève pas tout d'abord vers les régions éthérées, est plus heureuse au milieu de cette lente ascension, que dans la prison du corps. Le philosophe ne réserve donc aux méchants que les peines de la conscience et un moindre bonheur dans l'autre vie. Son Dieu, source de tout bien, ne saurait nuire, ne saurait punir. L'idée de la justice, vengeresse du crime, n'apparaît pas dans sa doctrine. Il admet pourtant en quelques endroits que Dieu réprime et châtie ; mais c'est pour l'amendement des coupables, comme un père châtie ses enfants pour les rendre meilleurs. Quelquefois même il avance que certains bienfaits des dieux sont le plus grand châtiment

qu'ils puissent infliger aux méchants ; mais cette pensée est indiquée en passant et pour le besoin de la question présente. Au fond Sénèque n'a pas reconnu ce grand principe, que Dieu, auteur de la loi morale, doit punir les infractions à cette loi, que sa justice demande une expiation. Les religions anciennes et avec elles la philosophie de Platon, avaient proclamé ce dogme; mais l'enfer des poètes était devenu si ridicule pour des esprits cultivés qu'on ne pouvait plus croire à son existence. Avec l'enfer des poètes disparut la notion d'un Dieu rémunérateur et vengeur. Quand cette notion est effacée, on peut dire que la religion n'a plus d'empire sur la plupart des esprits.

Résumons en quelques mots ce qui vient d'être exposé. Sénèque a vu que le monde était l'ouvrage d'une intelligence souveraine et toute-puissante. Il a parlé dans un langage brillant et élevé de la raison et de la bonté divine. S'il n'a pas séparé de la doctrine stoïcienne les éléments impurs qui la corrompaient, c'est-à-dire le principe matérialiste et le principe fataliste, si dans la question de l'âme il a laissé paraître de l'indécision, il faut du moins lui tenir compte d'avoir conservé avec une pureté relative la notion de la Providence dont les caractères principaux sont la sagesse et la bonté. Entre la doctrine développée par Balbus et les opinions professées par Sénèque, les différences sont peu importantes. Soit infidélité de la part de Cicéron, soit progrès de la raison dans Sénèque, il semble que le stoïcisme chez ce dernier tend de plus en plus à se dégager des éléments mythologiques dont il s'était embarrassé. S'il ne repousse pas l'astrologie et la divination, il paraît les restreindre dans des limites plus étroites. Mais sa véritable originalité en philosophie doit être cherchée ailleurs. Elle se révèle

dans ses idées sur l'esclavage, sur l'égalité de tous les hommes, sur la libéralité qui doit considérer avant tout dans ses bienfaits l'homme et non le rang, sur l'indulgence mutuelle que nous devons avoir les uns pour les autres, comme également sujets à faillir.

L'homme est représenté par Sénèque comme le citoyen du monde. « Il est criminel, dit-il, de nuire à sa patrie, et par conséquent à un citoyen qui en fait partie, car les parties sont sacrées, si le tout est respectable; et par suite il est criminel aussi de nuire à un homme quelconque, puisqu'il est notre concitoyen dans une plus grande cité. Tous les hommes sont comme les membres d'un seul corps. Nous épargnerions même les vipères, et les bêtes semblables, si nous pouvions les apprivoiser. » Il veut qu'on donne l'aumône avec délicatesse, sans blesser la dignité de celui qui la reçoit. Ces idées qui reviennent souvent dans ses écrits, tandis qu'elles ne se présentent que rarement chez ses devanciers, sont très dignes d'être remarquées à une époque où le christianisme apparaissant dans le monde nourrit la sainte ambition d'en faire la croyance commune du genre humain.

On a prétendu en conclure que Sénèque avait eu connaissance de la doctrine chrétienne. Saint Jérôme l'a placé dans son *Catalogue des saints*, qui du reste contenait des personnages d'une sainteté douteuse, le juif Josèphe, Tertullien, Novatien et Donat. Les anciens chrétiens le revendiquaient comme un écrivain presque orthodoxe. Aussi les livres de ce philosophe étaient-ils lus et expliqués à la jeunesse dans des temps de barbarie où l'on dédaignait la littérature profane. Grâce à cette bonne opinion qu'on avait de lui, il a été mieux conservé que tant d'autres auteurs éminents. Il existe même de préten-

dues *Lettres de saint Paul à Sénèque*. Mais déjà au commencement du XVIe siècle, Erasme et d'autres érudits avaient montré que ces lettres étaient apocryphes. Sénèque a-t-il été en relation soit avec saint Paul, soit avec tout autre chrétien ? C'est une question sur laquelle les documents historiques font complétement défaut. Les idées nouvelles que l'on trouve dans ses écrits sont en germe dans Cicéron et dans quelques autres auteurs. Toutefois on peut dire avec M. Jouffroy qu'une doctrine ne peut faire son apparition dans le monde sans exercer une influence telle quelle sur les doctrines mêmes les plus opposées.

IV

Pline l'Ancien se place entre Sénèque et Tacite. Il écrit son *Histoire naturelle* sous Vespasien et sous Titus. Mais il a vu Caligula, Claude, Néron, Vitellius ; il peut déjà pressentir Domitien. Découragé par le spectacle des malheurs publics et des catastrophes humaines, il s'est réfugié dans l'étude ; il s'y est plongé avec une ardeur inouïe. C'est d'ailleurs une âme honnête, généreuse, intrépide ; il meurt martyr de la science et de l'humanité. Ennemi du vice, zélé défenseur de la vertu, panégyriste hardi de Cicéron, de Pompée, de Caton, indulgent pour César en considération de sa clémence, il peut à bon droit être compté parmi ces Romains qui, regrettant l'ancienne république, sentaient pourtant la nécessité de l'empire et s'y résignaient. Son imagination, qui est grande, ne manque pas de chaleur ; et cette chaleur se répand dans ses écrits sous la forme de l'emphase et de la déclamation. Plein d'une mâle vigueur, il pèche par le goût ; son expression est souvent dure et forcée. Il n'a

ni finesse dans la plaisanterie, ni délicatesse dans la louange. Lisez la dédicace de son ouvrage ; quel encens grossier il brûle à la face du prince ! Il est vraiment d'une humilité singulière, et la seule excuse de cette flatterie exagérée, c'est qu'elle s'adresse à Titus ; malheureusement il s'y mêle l'éloge de Domitien.

Le travail se montre plus en lui que la sagacité de l'esprit. Il a beaucoup d'érudition, mais une érudition mal digérée, mal éclairée par la critique ; il adopte les fables les plus étranges. Compilateur infatigable, le sens vrai de la science lui fait défaut. Comme philosophe, il serait difficile de dire à quelle école il appartient. On l'a rangé quelquefois parmi les épicuriens ; mais on ne trouve en lui ni le système des atomes, ni la morale du plaisir. Il n'est pas non plus stoïcien ; car il nie la Providence et professe l'athéisme. Sa doctrine semblerait plutôt se rattacher au matérialisme péripatéticien de Straton auquel il mêle les principes de Zénon et d'Héraclite.

Esprit morose et chagrin, il envisage avec une amère tristesse, pour ne pas dire avec un profond désespoir, les misères de la condition humaine. Pour en juger, on n'a qu'à se rappeler le sombre tableau qu'il a tracé au début de son septième livre. « Il est juste, dit-il, de commencer par l'homme, pour qui la nature semble avoir produit les autres animaux. Mais elle s'est largement et cruellement payée de ses dons si grands, et l'on pourrait difficilement décider si elle a été pour lui une bonne mère plutôt qu'une funeste marâtre.

« D'abord c'est le seul qu'elle couvre de vêtements étrangers... c'est le seul qu'au jour de sa naissance elle jette nu sur la terre nue pour crier aussitôt et pleurer, tandis qu'aucun autre animal ne pleure ; et ces pleurs, il les répand dès le début de la vie. Mais le rire, ô ciel !

rire même précoce, même le plus hâtif, n'est donné à
rsonne avant le quarantième jour. Après cet essai de la
mière, il est chargé de liens dont les bêtes sauvages,
ées au milieu de nous, sont affranchies. Toutes les ar-
culations de ses membres sont captives. Le voilà cet
fant, venu au jour sous d'heureux auspices, les pieds
les mains enchaînés. Le voilà pleurant, celui qui doit
mmander aux autres animaux. Il inaugure la vie par
s supplices, et son unique faute, c'est d'être né. Ah!
tale démence de ceux qui, après de tels commence-
ents, s'imaginent avoir été mis au monde pour l'orgueil!
Le premier présage de force, le premier bienfait du
mps le rendent semblable à un quadrupède. Quand
ra-t-il la marche, quand aura-t-il la voix de l'homme?
iand sa bouche sera-t-elle assez ferme pour broyer les
iments? Jusques à quand la mollesse palpitante de
n crâne attestera-t-elle qu'il est le plus faible de
us les animaux? Et ces maladies, et ces remèdes in-
ntés pour les guérir, vaincus eux-mêmes par des maux
connus!

« Les autres animaux ont le sentiment de leur nature.
savent d'eux-mêmes déployer la vitesse de leurs
eds, les mouvements rapides de leurs ailes, fendre les
ux à la nage. L'homme seul ne sait rien sans l'avoir
pris, ni parler, ni marcher, ni manger. En un mot
r l'impulsion de sa nature, il ne sait que pleurer.
ssi plusieurs ont-ils jugé que le meilleur était de ne
int naître, ou de rentrer au plus tôt dans le néant.

« A lui seul a été réservé le chagrin ; à lui seul le luxe
us des formes sans nombre et sur toutes les parties de
n corps ; à lui seul l'ambition ; à lui seul l'avarice ; à
i seul le désir immense de la vie ; à lui seul la supersti-
on ; à lui seul le souci de la sépulture et de ce qui ar-

rivera, même quand il ne sera plus. Nul n'a une vie plus fragile ; nul n'a des passions plus effrénées ; nul n'a des peurs plus effarées, une rage plus furieuse. Enfin les autres animaux vivent en paix avec ceux de leur espèce; mais c'est de la part de l'homme que l'homme éprouve le plus de maux. Dans tout son corps et jusque dans ses yeux, la nature a voulu répandre des poisons, afin que tout mal fût en lui. Elle en fait pour sa puissance ingénieuse une sorte de jouet. »

Ce passage éloquent est connu de tous ; j'ai voulu le reproduire tout entier pour bien marquer cette disposition morose qui semble avoir exercé sur la pensée philosophique de l'écrivain une influence décisive. Pour Pline il n'y a pas d'autre Dieu que le *monde* ou le *ciel*, éternel, immense, qui enveloppe toutes choses, qui n'a pas eu de naissance et qui ne doit jamais finir, hors duquel l'intelligence ne peut rien concevoir ; tout en tout ou plutôt le tout lui-même, fini et en quelque sorte infini, déterminé en tout et en quelque façon indéterminé, embrassant en soi tout ce qui est extérieur et intérieur, ouvrage de la nature et tout à la fois la nature elle-même. On reconnaît sous ce langage obscur l'unité matérielle de Straton, c'est-à-dire le matérialisme sous sa forme panthéiste, l'identité absolue de l'œuvre et de l'ouvrier, la *Natura naturans* confondue avec la *Natura naturata*, si je puis me servir de ces expressions barbares, en un mot la divinisation du grand tout. « C'est folie, dit-il, oui, c'est folie de sortir de ce monde, et comme si tout ce qu'il renferme dans son intérieur était parfaitement connu, de sonder ce qu'il y a au dehors. Peut-il connaître la mesure de quelque chose celui qui ne sait pas se mesurer lui-même? L'esprit de l'homme peut-il voir ce que le monde lui-même

ne contient pas? » Remarquons en passant l'apparition du scepticisme qui accompagne toujours les doctrines matérialistes.

Pline suppose que des images sans nombre d'animaux et de toute sorte d'objets sont empreintes dans le ciel. C'est de là que tombent les semences de toutes choses; et de leur mélange le plus souvent confus naissent des espèces innombrables et monstrueuses, principalement dans la mer. A ses yeux, le soleil est l'âme ou plutôt l'intelligence, *mens*, du monde. « C'est lui, dit-il, que nous devons regarder comme le principal régulateur et comme la divinité du monde, si nous tenons compte de ses œuvres : être supérieur, excellent, qui voit tout, qui entend tout, comme le veut Homère, le prince des poètes... Mais s'imaginer que l'être suprême, quel qu'il soit, prend soin des choses humaines, c'est une prétention ridicule. Un ministère si triste et si complexe ne le souillerait-il pas? Serait-ce d'ailleurs un avantage pour le genre humain? On pourrait difficilement en décider; car les uns n'ont aucun égard aux divinités et les autres leur rendent un culte honteux. Ils s'asservissent à des pratiques étrangères, portant à leurs doigts leurs dieux et les monstres, objets de leur adoration. Ils attribuent aux divinités un empire cruel sur eux-mêmes, troublés par la peur jusque dans leur sommeil... Faut-il choisir une épouse, adopter des enfants, prendre une décision quelconque, ils ont recours à la religion. Les uns dans le Capitole trompent par leurs parjures Jupiter tonnant; les autres font de la religion une sorte de supplice... Croire à des dieux innombrables, diviniser les vertus et les vices des hommes, la pudeur, la concorde, l'intelligence, l'espoir, l'honneur, la clémence, la bonne foi, ou seulement, comme le veut Démocrite, le châtiment et le

bienfait, c'est le signe d'une faiblesse d'esprit plus grande encore. »

Pline repousse donc avec mépris le polythéisme. Il se moque de ses dieux infernaux, de ses maladies et de ses fléaux divinisés. « On peut comprendre, dit-il, que la foule des divinités soit plus nombreuse que le genre humain, si l'on songe que les hommes font d'eux-mêmes autant de dieux, en adoptant chacun pour soi des Junons et des génies... Que dire des animaux de l'Egypte, transformés en divinités, de ces mariages qui ne donnent pas de postérité, de ces dieux toujours jeunes ou toujours vieux ? Croire à tout cela, ne serait-ce pas imiter la folie des enfants ? Mais ce qui dépasse toute impudence, c'est de supposer entre eux des adultères, des querelles, des haines, des divinités présidant aux larcins et aux crimes... Il est dieu, le mortel qui aide son semblable. Telle est la route qui mène à une gloire éternelle : c'est elle que les héros de Rome ont suivie ; c'est elle que suit d'un pas divin avec ses enfants le plus grand prince de tous les âges, Vespasien Auguste, soutenant de sa main l'empire fatigué. Témoigner de la reconnaissance aux bienfaiteurs des hommes en les plaçant au rang des divinités, c'est une coutume très ancienne : voilà l'origine de tous les dieux. »

Toutefois, aux yeux de Pline, l'opinion qu'un être supérieur prend soin des affaires humaines, est utile à la société ; car son intérêt demande que les crimes ne puissent échapper au châtiment qui *vient tardif quelquefois, la puissance divine ayant beaucoup à faire dans une si grande masse*, mais qui ne reste jamais sans effet ; comme aussi que l'homme, qui par son origine se rapproche le plus de la divinité, ne soit pas pour elle d'un prix aussi bas que la brute.

En lisant cette profession de foi si nette et si franche, il semble que l'athéisme de Pline n'a été mêlé d'aucun doute, d'aucune incertitude. Pourtant la notion de Dieu est si profondément gravée dans le cœur de l'homme qu'on a beau essayer de l'extirper, elle reparaît toujours présente, toujours vivante au fond de la pensée humaine, en dépit des négations les plus décidées. L'athéisme du philosophe naturaliste n'est pas sûr de lui-même. « Chercher, dit-il, la forme et la figure de Dieu, c'est l'effet de la faiblesse humaine. Un Dieu, quel qu'il soit, si toutefois il en existe quelque part un autre que le ciel ou le monde, est tout sens, tout vue, tout ouïe, tout âme, tout soi. » *L'éternelle question de Dieu*, pour employer ses expressions, l'importune. Il voudrait s'en débarrasser une fois et la rejeter loin de lui. Effort impuissant : elle revient toujours et s'impose à son esprit. Il la retrouve, quand il s'agit du hasard et du destin. « Entre ces deux excès, » c'est-à-dire l'impiété sacrilége et la superstition abrutissante, « les hommes se sont fait une divinité intermédiaire. Dans le monde entier, en tous lieux, à toute heure, toutes les bouches invoquent la seule fortune. Elle est seule nommée, seule accusée, seule mise en jugement, seule objet de nos pensées, seule louée, seule blâmée et honorée au milieu des injures ; mobile et aveugle même dans l'opinion de la plupart des hommes, flottante, incertaine, volage, capricieuse, accordant ses faveurs passagères à ceux qui en sont indignes. C'est à elle qu'on se croit redevable de tout et dans tous les comptes des mortels, c'est elle qui remplit les deux pages. Notre condition est si dépendante que nous avons fait un dieu du hasard même, qui rend incertaine l'existence de la divinité.

« D'autres bannissent le hasard et attribuent les évé-

nements aux astres et aux lois qui président à la naissance et à la vie de chacun. Ils prétendent que Dieu a décrété une fois pour toutes les destinées de tous ceux qui devaient exister un jour, et qu'il est rentré ensuite dans un repos éternel. Cette opinion a pris racine. Ignorants et hommes instruits, tous s'y sont précipités. Voici venir les avertissements de la foudre, la voix prophétique des oracles, les prédictions des aruspices et d'autres superstitions encore plus minutieuses, les présages tirés d'un éternument ou d'un faux pas. Le divin Auguste n'a-t-il pas raconté qu'il avait mis au pied gauche la chaussure du pied droit le jour où il faillit périr victime d'une sédition militaire ? »

Au milieu de ces opinions contradictoires, un doute pénible et douloureux traverse l'âme de Pline. Il s'écrie : « Toutes ces choses enveloppent l'imprévoyante humanité. Un seul point est certain, c'est qu'il n'y a rien de certain et qu'il n'est point d'être plus misérable ou plus superbe que l'homme. Les autres animaux n'ont d'autre souci que celui de leur nourriture à laquelle la bonté de la nature suffit d'elle-même. Ils ont un bien supérieur à tous les biens, c'est qu'ils ne songent ni à la gloire, ni à l'argent, ni à l'ambition, ni à la mort. » Il semble préférer leur condition à celle de l'homme ; il parle de la bonté de la nature pour eux, et il ne s'aperçoit pas qu'il est sur la route qui conduit au dogme de la Providence. Mais il ne veut pas que la nature soit bonne pour l'homme. Elle ne lui a donné qu'un bien qui vaut cependant tous les autres, la mort.

Ce qui, à ses yeux, doit surtout nous consoler dans les misères si grandes de la vie, c'est que Dieu lui-même, s'il existe, ne peut pas tout ; car il ne peut se donner la mort, quand même il le voudrait ; il ne peut accorder

l'éternité aux mortels, ressusciter les morts, faire que celui qui a vécu n'ait pas vécu, que celui qui a obtenu les honneurs ne les ait pas obtenus. Il n'a aucun pouvoir sur le passé, sinon le pouvoir de l'oubli et enfin, pour mêler le plaisant au sérieux, il ne peut empêcher que deux fois dix fassent vingt. Pline ne voit pas que le contradictoire et l'absurde répugnent à la nature divine, sans que pour cela sa puissance soit limitée. Dieu cesse-t-il d'être tout-puissant, parce qu'il ne peut pas mourir? Qui serait assez insensé pour le croire?

Matérialiste et athée, Pline ne pouvait pas admettre l'immortalité de l'âme. « Chacun, dit-il, se trouve au jour suprême dans le même état qu'avant le premier jour de la vie. Le corps et l'âme n'ont pas plus de sentiment après la mort qu'avant la naissance. Mais la vanité humaine se prolonge au sein de l'avenir et s'attribue une vie mensongère au-delà même du trépas, en rendant un culte aux mânes et en faisant un dieu de celui qui a déjà cessé d'être un homme, comme si la vie qui respire en nous différait en quelque chose de celle des autres animaux, ou comme s'il n'y en avait point parmi eux qui ont une vie plus longue. Cependant personne ne présage pour eux une immortalité semblable. Quel corps, quelle matière l'âme a-t-elle par elle-même? où résiderait sa pensée? comment s'exerceraient la vue, l'ouïe, le toucher? et sans ces facultés, de quoi servirait-elle? de quel bien jouirait-elle? quelle serait sa demeure? enfin quelle immense multitude d'âmes, semblables à des ombres, depuis tant de siècles! Mais quelle démence de vouloir que la mort recommence la vie! Quel repos goûteront jamais ceux qui sont nés à la lumière, si les âmes dans les régions célestes, si les ombres dans les enfers, conservent le sentiment? Certes le charme de

cette crédulité nous ravit le bien le plus précieux de nature, la mort. Elle double la douleur du trépas, vient s'y ajouter la triste pensée de notre sort à ven car s'il est doux de vivre, à qui pourrait-il sembler d d'avoir vécu ? Mais combien il est plus facile et plus pour chacun de ne croire qu'à soi et de chercher un g de sécurité dans l'expérience qui a précédé la n sance ! »

Pline embrasse avec amour la pensée du néant. n'est pas seulement sa raison qui rejette l'immortalité l'âme ; son cœur la repousse comme sa raison. Il s'at che à la mort comme d'autres à la vie ; il aspire au m ment où il cessera d'exister. Cette pensée est sa conso tion, son espérance. Il énumère avec une sorte de pla douloureux tous les maux de l'homme, la fragilité de vie si courte en comparaison de l'immensité du tem abrégée de moitié par le sommeil qui ressemble à mort et dont la privation est un tourment, sans par des années de l'enfance et de la vieillesse qui en se p longeant deviennent un supplice, des accidents divers, maladies, des craintes, des chagrins qui nous fon souvent invoquer le trépas. Combien peu il faut p tuer un mortel dans le ventre de sa mère ! la dent ve meuse d'un serpent, un grain de raisin, un poil enga dans le gosier, suffisent pour détruire la vie la plus for Les sens s'émoussent, les membres sont frappés de t peur, la vue s'éteint. L'ouïe, la marche, les dents mê qui servent à broyer les aliments, tout meurt d'avan On n'en compte pas moins ce temps dans la durée de vie. Mourir par un effort de la sagesse, ou par une m lancolie de l'âme fondée sur la sagesse, c'est encore u maladie. Telle est la condition des mortels, tels sont l jeux de la fortune, que l'on ne doit pas même croire à

mort. Pline cite plusieurs exemples de mort apparente, rapportés par Varron.

Mais à vrai dire, la nature ne nous a rien donné de meilleur que la brièveté de la vie; car nul homme n'est heureux. Celui que la fortune traite avec le plus de complaisance, c'est beaucoup si l'on peut dire à bon droit qu'il n'est pas malheureux ; même au sein du bonheur, la crainte de retours soudains corrompt sa félicité. Ajoutez que nul mortel n'est sage à toutes les heures de sa vie. Mais l'humanité est ingénieuse à s'abuser ; elle est si vaine ! Souvent les plus grands succès ont ouvert une série d'infortunes et de tourments, sans compter que les biens n'égalent pas les maux, même lorsque leur nombre est égal. Il n'est point de joie qui compense le moindre chagrin; car l'homme sent plus vivement la douleur que le plaisir. Ce qui fait les grandes joies, c'est qu'elles succèdent à de grands maux; ce qui fait l'immensité des maux, c'est la grandeur des joies qui ont précédé. Pline rappelle plusieurs exemples de ces retours de fortune extraordinaires pour faire voir que la vie n'est qu'une amère dérision. Il flétrit en passant ce Sylla qui se faisait appeler heureux, parce qu'il pouvait proscrire des milliers de citoyens, et qui mourut misérablement rongé par une affreuse maladie, plus à plaindre que ses victimes. Il n'accorde le bonheur ni à L. Metellus en dépit de l'oraison funèbre prononcée par son fils, ni à l'empereur Auguste dont la vie fut mêlée de soucis et de revers, et qui *obtint le ciel plus qu'il ne le mérita.*

Un tel esprit ne doit pas épargner les mœurs corrompues de son temps, le luxe qui fouille les déserts de l'Afrique pour en rapporter l'ivoire, qui va chercher à l'extrémité de l'Orient des pierres précieuses, qui extrait

des carrières des blocs de marbre pour l'ornement des palais et des maisons ; la gourmandise insatiable qui épuise les mers et les provinces pour servir sur les tables des mets pernicieux au corps comme à l'âme, la détestable impudicité des femmes qui voilent mal leur nudité sous leurs robes transparentes. Tous les excès que nous avons vus censurés par Sénèque, Pline les poursuit avec plus de force encore et surtout avec plus d'amertume. Il s'en prend même aux éléments. Il accuse la mer comme un élément ennemi et avide qui envahit notre domaine *en dépit de la terre* et *par une fatale complaisance de la nature*. Il déclame, au lieu de parler le langage sévère de la science. Le feu par sa mobilité lui semble éminemment propre à engendrer des formes bizarres et monstrueuses. Comme les stoïciens, Pline croit que le monde est soumis à la succession alternative des déluges et des embrasements. Après le déluge de Deucalion, on doit s'attendre à une combustion générale. Suivant lui, une force terrible, répandue dans toutes les parties du monde, éclate de temps en temps de différentes manières et brise la machine de l'univers. C'est à cette force latente qu'il attribue les exhalaisons mortelles qui s'échappent de certaines cavernes, le souffle fatidique de certains antres fameux, comme celui de Delphes, les tremblements de terre qui présagent de grands malheurs, comme avant la bataille de Trasimène, comme dans la *guerre sociale* et dans la dernière année du règne de Néron. Il se plaint des *crimes* de la nature, *scelera naturæ*, qui menace à tout moment l'univers d'une conflagration universelle, et il s'étonne qu'il se soit passé un seul jour, sans que tout fût embrasé.

Il n'a de vénération que pour la terre. C'est sa vraie divinité, sa Providence. Il l'appelle mère des hommes à

cause de ses éminents bienfaits. C'est elle qui nous reçoit à notre naissance, qui nous nourrit, qui nous soutient toujours, une fois que nous avons vu la lumière. Enfin, lorsque le reste de la nature nous abandonne, elle nous accueille dans son sein, nous protége alors surtout, comme une mère. Elle porte les tombeaux et les inscriptions tumulaires, prolongeant la durée de notre nom et de notre mémoire en dépit de la brièveté de la vie. C'est la dernière divinité dont nous appelons la colère sur ceux qui ne sont plus, comme si nous ignorions que seule elle ne s'irrite jamais contre l'homme. Si elle contient des animaux pernicieux, il faut en imputer la faute au souffle vital et à la puissance génératrice qui ne lui appartiennent pas ; car les semences de toutes choses descendent des astres, comme une rosée céleste. Quant aux poisons, on peut croire que c'est par pitié qu'elle les produit, pour nous donner les moyens d'en finir plus promptement avec la vie.

Saluons la divinité dernière du matérialisme. L'imagination humaine ne saurait se passer de Dieu. Lucrèce, le poète qui chante le monde corpusculaire d'Epicure, n'a-t-il pas commencé son poème par une invocation à Vénus qui représente la vertu génératrice de la nature ? Il prélude par l'éloge d'une déesse, lui qui se propose d'extirper des cœurs toute religion. Pline, lui aussi, a divinisé la terre ; mais sur la terre il a divinisé particulièrement l'Italie, mère du monde qui la nourrit, choisie par les dieux pour rendre le ciel lui-même plus éclatant, pour réunir les empires, pour civiliser les nations, et pour effacer par le commerce d'une langue commune les différences de tant de langages divers et barbares. On trouve en effet chez lui tout l'orgueil d'un romain. Il rougit d'emprunter aux Grecs la description topogra-

phique de l'Italie. Comme Tacite, il les accuse d'admirer puérilement tout ce qui leur appartient. Ailleurs il se rit de leur vanité et de leurs mensonges monstrueux.

Tout matérialiste qu'il est, Pline croit aux présages qui viennent du ciel. Le feu qu'une étoile rejette, les météores qui traversent rapidement les airs, les comètes, *astres funestes, le plus souvent et accompagnés de grandes catastrophes*, comme sous le consulat d'Octavius, dans la guerre de César et de Pompée, et vers l'époque de l'empoisonnement de Claude ; si fréquents et si terribles sous Néron ; quelquefois pourtant salutaires, comme la comète qui parut au milieu des jeux célébrés en l'honneur de Vénus mère par Octave peu de temps après la mort de César, toutes ces choses sont pour lui des signes de l'avenir. Il cite un grand nombre de phénomènes célestes, suivis d'événements considérables, et il ajoute cette réflexion : « Je crois que ces phénomènes sont apparus, comme les autres, à des époques marquées par la nature, et non par l'effet de diverses causes que la subtilité de l'esprit humain a imaginées ; car ils furent les signes avant-coureurs de maux immenses. Je pense toutefois que ces événements se sont accomplis, non parce que ces phénomènes ont eu lieu, mais que ces phénomènes ont eu lieu, parce que ces événements devaient s'accomplir. » Suivant lui, la nature ne va pas au hasard ; elle obéit à une loi ; tout est réglé, même les vents qui soufflent sur la terre.

Pline donnait donc dans les superstitions astrologiques et prouvait par son exemple que l'athéisme ne délivre pas l'homme de toutes les faiblesses de l'esprit. Il avoue cependant que ces présages heureux ou malheureux n'ont pas de cause certaine et que tout est caché dans la majesté de la nature. Mais il attribue aux corps célestes

ne influence directe sur les phénomènes de ce monde
ıblunaire. Il distingue les foudres qui viennent d'en
aut et des astres. Celles-ci ont une vertu prophétique.
près avoir rapporté ce que la science des Etrusques
isait du tonnerre, Pline conclut ainsi : « Les avis sur
e sujet sont variés et différent selon l'esprit de chacun.
y a de la présomption à croire que l'on peut comman-
er à la nature ; mais il n'y a pas moins de lenteur d'es-
rit à nier les bienfaits de la science, qui par l'interpré-
ation des éclairs est parvenue à prédire d'autres évé-
ements futurs à jour fixe et à indiquer les moyens de
onjurer le destin, ou plutôt d'ouvrir la voie à d'autres
estinées qui sont cachées : double science fondée sur
ne multitude d'expériences privées et publiques. Mais
u'il soit de ces choses comme il a plu à la nature : qu'elles
oient certaines pour les uns, douteuses pour les au-
res, approuvées de ceux-ci, condamnées par ceux-là. »
omme on le voit, Pline n'a pas une foi entière dans la
cience des Etrusques. Il semble hésiter entre la croyance
t le doute. Mais le soin qu'il met à rapporter tous ces
résages avec les événements fameux qui les ont véri-
és, montre qu'il était enclin à ces superstitions astrolo-
iques.

Il faisait paraître plus de sagesse et de bon sens, quand
honorait de son admiration et d'un culte presque divin
eux qui par les arts ont civilisé les nations et qui par
eurs travaux nous ont ouvert les sources de la lumière.
ui qui déplore si amèrement la vanité et la misère de
homme, il exalte la puissance et la sublimité de la
cience humaine. « Allons, courage ! s'écrie-t-il ; donnez
essor à votre génie, ô vous interprètes du ciel, capables
le pénétrer la nature des choses, inventeurs d'une science
ar laquelle vous avez vaincu les dieux et les hommes !

Qui en effet à la vue de ces phénomènes et de ces accidents réguliers qu'éprouvent les astres, ne pardonnerait pas à la nécessité de sa condition mortelle ? » Il accuse l'ingratitude dont on les paie, tandis que par une étrange corruption de l'esprit humain, on se plaît à remplir les annales du tableau sanglant de tant de massacres, comme pour faire connaître les crimes des hommes à ceux qui sont ignorants des lois du monde lui-même. « Quels services, dit-il, n'a pas rendus aux mortels la science qui les a délivrés des terreurs excitées par les éclipses de lune ou de soleil ! Les découvertes ultérieures sont encore un bienfait de ceux qui ont les premiers montré la route. Seulement que personne ne désespère du progrès des générations qui avancent toujours (1). » Remarquable pensée à laquelle la plume de Pascal donnera une forme saisissante !

Ainsi Pline croit à trois grandes choses, la vertu, la science, le progrès. Il semble que cette triple croyance aurait dû le conduire à la foi religieuse, car la vertu suppose le devoir, et le devoir implique la loi qui, à son tour, ne peut exister sans législateur. En second lieu la science a pour objet la vérité, et la vérité qui de sa nature est immuable et éternelle, ne peut être conçue sans un esprit éternel en qui elle réside. Enfin le progrès montre que l'humanité marche vers un but marqué par un être supérieur qui lui a donné en même temps les moyens pour l'atteindre. Pline n'a pas vu ces conséquences logiques. A ses yeux, la nature n'est pas une mère bienfaisante ; c'est une marâtre qu'il faut maudire. Le ciel n'est pas l'ami de la terre, tous les maux en viennent. Il y a, pour ainsi dire, une guerre déclarée

(1) *Modo ne quis desperet sæcula proficere semper.*

entre l'un et l'autre. La terre seule est bonne à l'homme. Le ciel au contraire ne nous offre que des phénomènes effrayants et funestes. Les dieux semblent être les ennemis de l'homme. Quand je dis les dieux, je me trompe ; il n'y en a pas, à proprement parler, pour le philosophe naturaliste ; mais il croit voir dans la nature une force ennemie et malfaisante qui se joue des mortels et paraît se plaire à les tourmenter.

Pline, comme de nos jours Proudhon, ne se contente pas de douter ; il ne se contente pas de proclamer le matérialisme le plus absolu ; il blasphème. Il n'est pas seulement athée ; il est impie : étrange emportement dans un homme qui devrait avoir le calme de la science, qui expose dans ses écrits les principes d'une morale pure et même austère, qui montre si souvent avec force les merveilles inépuisables de la nature, qui reconnaît sa bonté pour les animaux et quelquefois même pour l'homme, qui étudie les êtres divers de la création, qui en admire les rouages si délicats, d'une perfection si achevée, et qui ne sait pas y voir l'œuvre d'nne raison souverainement sage et souverainement bonne ! Un pareil aveuglement tiendrait-il uniquement aux vues étroites d'une philosophie erronée ? Ne faut-il pas croire plutôt que le spectacle de Rome, esclave d'un Néron et d'un Vitellius, après avoir supporté un Tibère, un Caligula, un Claude, a aigri son âme ? S'il y avait une Providence, laisserait-elle le genre humain gémir sous de tels monstres ? Se jouerait-elle ainsi de l'homme, son enfant de prédilection ? Telle est, ce me semble, la cause de cette sombre tristesse, de cet athéisme chagrin qui blasphème contre le ciel.

Ce qui prouve qu'il en est ainsi, c'est que Pline n'est pas le seul écrivain de son temps qui accuse

les dieux, qui blasphème contre la Providence. C'est comme le cri douloureux des âmes qui ne sentent plus sa main protectrice, que les crimes, les folies et les misères de l'homme poussent à la négation d'un Dieu *très bon* et *très grand*. Elles désespèrent du genre humain ; elles ne voient plus dans le monde que les effets d'une fatalité terrible, ou le jeu aveugle du hasard. L'espérance était permise à Sénèque ; Néron commençait seulement à régner ; Auguste pouvait faire oublier Tibère et Caligula. Mais après Néron et Vitellius, que pouvait-on encore espérer ? Les règnes supportables n'étaient plus que les trêves du despotisme et de la folie.

V

Il y a un peu plus de vingt ans, on essaya de réhabiliter Tibère en dénigrant Tacite. C'était le temps où florissait la doctrine des deux morales. Cette fantaisie bizarre, née des circonstances, a passé avec elles. Tacite est resté debout sur son piédestal de gloire, comme le plus grand esprit de la Rome des empereurs. Narrateur attachant, il raconte avec une simplicité charmante ce qui ne demande qu'un simple récit ; peintre incomparable, il retrace avec de vives couleurs les faits dramatiques et les scènes émouvantes. Historien philosophe, il sonde les replis du cœur humain et cherche les causes cachées des événements. Il fait plus ; il entrevoit la philosophie de l'histoire, et appliquant à la marche de l'humanité le principe stoïcien de l'évolution circulaire, il dépose en passant le germe d'une idée que plus tard Vico développera. Historien moral par excellence, il juge les actes

humains à la lumière de la conscience, d'après la règle éternelle du bien et de la justice.

Mais ici je laisse de côté ces divers points de vue pour rechercher seulement sa pensée sur Dieu, sur la Providence, sur l'âme humaine, et compléter l'étude que j'ai entreprise. A cet égard les interprètes de Tacite ne sont pas d'accord. Les uns, comme Juste Lipse, Brotier, Dalembert, l'ont accusé tout à la fois de superstition et d'impiété. D'autres, tels que Dureau de La Malle, Dotteville, Burnouf, ont soutenu qu'il était plein de respect pour le culte national sans être superstitieux, et que bien loin d'être impie, il avait confessé dans ses ouvrages la divine Providence. Ferlet a été plus loin ; à ses yeux, Tacite ne parle pas autrement qu'un père de l'Eglise. Mais aucun d'eux n'a démontré par de solides raisons la justesse et la vérité de son sentiment. Ils n'ont touché qu'en passant une question très sérieuse et peu facile à résoudre ; aussi peut-on dire que la cause est encore pendante. Et pourtant il importe à tous ceux qui s'occupent d'études philosophiques, de savoir ce que le plus grave des historiens de l'antiquité, le scrutateur pénétrant de la nature humaine, le vengeur immortel de la vertu opprimée, a pensé de l'intervention divine dans le gouvernement du monde. Son sentiment en cette matière ne peut que jeter un grand jour sur l'état de la pensée philosophique chez les Romains les plus éclairés au commencement du second siècle.

Tacite n'expose nulle part *ex professo* sa doctrine sur Dieu et la Providence. Une fois seulement il s'arrête au milieu de son récit et se demande en peu de mots si les choses humaines vont au hasard, ou si elles sont régies par le destin et une nécessité immuable. Partout ailleurs nous ne trouvons que des paroles isolées, de brèves ré-

flexions s'échappant de son âme, ou même de simples membres de phrase, qui laissent deviner plutôt qu'ils ne montrent l'opinion philosophique de l'historien. Examinons d'abord le passage assez étendu dont il a été question. Tacite vient de rapporter l'histoire de l'astrologue Thrasylle, consulté par Tibère, et qui évita la mort, dit-on, en lisant dans les astres le péril dont il était menacé. Il poursuit ainsi : « Quand j'entends raconter de tels faits, mon jugement est indécis. Faut-il croire que les événements sont conduits par la destinée et par une nécessité immuable, ou livrés au jeu du hasard ? Car vous trouverez que les plus sages des anciens et les disciples de leur secte diffèrent d'opinion. Beaucoup sont persuadés que les dieux ne s'inquiètent ni de notre commencement ni de notre fin, qu'en un mot ils ne s'occupent nullement des hommes. Voilà pourquoi les revers sont le plus souvent pour les bons et les succès pour les méchants. »

« D'autres au contraire croient que la destinée concorde avec les choses, non pas cependant d'après le cours des astres errants, mais d'après les principes et l'enchaînement des causes naturelles ; et pourtant ils nous laissent le choix de la vie. Mais une fois que ce choix est fait, la suite des événements futurs est déterminée. D'ailleurs les biens et les maux ne sont pas tels que le vulgaire les imagine. Beaucoup de ceux qui paraissent accablés de revers sont heureux, et la plupart de ceux qui possèdent de très grandes richesses sont malheureux, si les premiers supportent avec fermeté la mauvaise fortune, et si les derniers usent inconsidérément de la bonne. Au reste la plus grande partie des mortels ne peut renoncer à l'idée que les événements sont déterminés dès la première origine de chacun ; mais quelques-uns de ces évé-

nements ont lieu autrement qu'ils ont été prédits à cause des mensonges de ceux qui annoncent ce qu'ils ignorent. C'est ainsi que s'altère la foi dans un art dont l'antiquité et le temps présent ont offert des preuves éclatantes ; car le fils de ce même Thrasylle prédit l'empire de Néron, comme je le rapporterai à sa place, pour ne pas trop m'écarter à présent de mon sujet. »

Nous retrouvons ici en présence l'opinion épicurienne et l'opinion stoïcienne. Mais parmi les stoïciens, les uns croient à l'astrologie, les autres croient seulement à un enchaînement de causes. Les uns laissent une place telle quelle à la liberté humaine ; les autres semblent la supprimer entièrement. Les uns n'admettent pas la divination ; les autres l'admettent dans certaines circonstances. Tacite est indécis. Il penche cependant pour la croyance à la fatalité, à la divination et à l'astrologie. Il rapporte les prédictions de Thrasylle et de son fils, comme un homme convaincu de leur vérité. La philosophie stoïcienne, dont il était le disciple, le préparait à cette croyance, au lieu de l'en affranchir. Mais comment accorder ce choix de la vie avec la nécessité, avec cette destination marquée dès l'origine ? La conciliation paraît impossible. Ce qu'il faut remarquer, c'est la place de ce passage au VIe livre des *Annales*, c'est-à-dire au milieu des scènes horribles de débauche et de cruauté qui attristent l'historien et le portent à douter de la Providence.

Essayons, à l'aide d'autres passages, d'éclaircir sa pensée. Au commencement des *Histoires*, Tacite a peint dans une page pleine de force et de couleur les temps qui suivirent la mort de Néron. Enfin son âme, oppressée par ce sombre tableau, laisse échapper cette parole de désespoir : « Et jamais de plus terribles désastres du

peuple romain ou des marques plus décisives ne montrèrent que les dieux prennent soin, non de notre sécurité, mais de notre punition (1). » Parole impie qui détruit l'idée de la Providence, telle que Platon, Cicéron et Sénèque nous l'ont représentée.

Burnouf, il est vrai, a compris ce passage autrement. Il entend que les dieux punissent les monstres qui, sous le nom d'empereurs, ont désolé Rome par leurs cruautés et leurs débauches. S'ils ne prennent pas soin de notre sécurité, ils prennent soin de notre vengeance. Pour confirmer cette interprétation, au lieu de *indiciis* qui se trouve dans tous les manuscrits, ainsi que dans les éditions primitives, le savant traducteur lit *judiciis*, comme d'autres l'ont fait avant lui. Mais le mot *indiciis* s'accorde mieux avec ce qui précède, je veux dire avec les calamités que l'historien a énumérées tout à l'heure et surtout avec les prodiges dont il vient de parler. D'après Burnouf, ces *jugements* des dieux regardent Vitellius, Domitien et leurs pareils. Mais rien n'appuie une telle interprétation. Ce n'est pas la mort de Vitellius ou de Domitien que Tacite a rappelée, mais les catastrophes multipliées qui ont accablé l'empire romain.

Quelques-uns, pour affranchir l'historien du reproche d'impiété, prétendent que ses paroles ne doivent pas être prises dans un sens absolu et d'une application universelle, qu'elles se rapportent seulement au peuple romain et à cette époque d'une corruption désespérée. Mais si l'on considère attentivement le passage, on voit que l'auteur parle en général et que sa pensée a la portée la plus étendue, à moins qu'il ne renferme selon sa

(1) *Nec enim unquam atrocioribus populi romani cladibus magis ve justis indiciis approbatum est non esse curæ deis securitatem nostram, esse ultionem.*

coutume le genre humain tout entier dans l'empire romain. L'interprétation que j'ai préférée, paraîtra plus vraisemblable encore, si l'on fait attention que Tacite ne représente jamais les dieux comme punissant les monstres couronnés qui opprimaient les Romains, tandis qu'il se plaint souvent de leur colère envieuse contre Rome et ne nous montre dans la divinité qu'une puissance menaçante qui châtie indifféremment la vertu et le crime, les bons et les méchants. Lorsqu'il rapporte les prodiges si nombreux et sans effet, *irrita*, qui accompagnèrent le meurtre d'Agrippine, il s'écrie : « Ces prodiges avaient lieu tellement en dehors de l'intervention des dieux que Néron, pendant plusieurs années encore, continua le cours de son règne et de ses crimes. » Ces paroles, considérées isolément, peuvent s'entendre de la circonstance présente ; mais si on les rapproche de celles qui ont été déjà citées et de celles qui le seront bientôt, on y reconnaîtra un doute chagrin sur le gouvernement de la Providence, doute né surtout du malheur des temps.

Mais voici un autre passage d'une grande importance pour la question présente. Au XVIe livre des *Annales*, un certain Egnatius qui cachait sous le masque d'un stoïcien une âme perverse, vend la vie d'un ami pour de l'argent. Tacite flétrit sa perfidie. En regard il nous présente Asclépiodote, un bithynien pieux et ferme dans son dévouement, qui, après avoir recherché l'amitié de Soranus florissant, ne l'abandonne pas dans sa chute. Dépouillé de toute sa fortune, cet homme fut exilé, « les dieux, dit l'historien, montrant une indifférence égale pour les bons et les mauvais exemples, *æquitate Deûm erga bona malaque exempla.* » Burnouf entend que la justice des dieux opposait un bon exemple à un mauvais : interprétation

tellement étrange que l'on doit s'étonner de voir un traducteur si habile l'offrir au public. Mais il s'est laissé entraîner par le désir de sauver son auteur de l'accusation d'impiété. Tacite se plaint à plusieurs reprises de ce que la vertu est privée de la récompense qui lui est due, de ce que la méchanceté et le crime triomphent de l'honnêteté. Ce désordre moral qui égarait l'âme de Brutus mourant, pousse l'historien à douter de la Providence et à représenter les dieux comme indifférents aux actes vertueux ou criminels.

Les deux passages précédents accusent les dieux d'indifférence; ceux qui vont suivre nous les montrent comme jaloux et ennemis des mortels. Dans ce même XVIe livre des *Annales*, sous le règne de Néron, lorsque *la patience servile des Romains et tant de sang répandu fatiguent l'âme et la resserrent de tristesse*, pour prévenir le dégoût du lecteur rebuté par tant de catastrophes semblables, Tacite déclare cependant qu'il ne hait pas *ceux qui périssent avec tant de mollesse*, *tam segniter pereuntes ;* et il ajoute : « On doit accuser la colère des dieux contre la puissance romaine, qu'il n'est pas permis de passer sous silence, après l'avoir signalée une fois, comme dans les désastres des armées et la prise des villes. »

Qui pourrait, après de tels passages, douter encore du sens des paroles que l'on trouve au commencement des *Histoires?* La colère des dieux ne poursuit par les tyrans, Vitellius, Néron, Tigellinus, mais la puissance romaine. Cette pensée est tellement entrée dans l'âme de l'écrivain qu'elle reparaît trois ou quatre fois dans ses ouvrages. Ainsi au IVe livre des *Annales*, il dit que le pouvoir de Séjan a grandi non pas tant par son habileté, car il fut vaincu par les mêmes artifices, que *par la colère des dieux contre Rome* à laquelle sa grandeur et sa chute

furent également funestes. Au second livre des *Histoires*, rappelant les guerres civiles qui perdirent l'ancienne république, plein de tristesse et de douleur, il fait cette sombre réflexion : « Les légions de citoyens ne déposèrent pas les armes à Pharsale et à Philippes ; comment les armées d'Othon et de Vitellius auraient-elles spontanément renoncé à la guerre ? La même colère des dieux, la même rage des hommes, les mêmes causes de crimes, les poussèrent à la discorde. » Combien l'historien s'éloigne de la pensée de Sénèque qui disait : « La Divinité ne peut pas nuire ! » Cette souveraine puissance dont les attributs sont la bonté et la miséricorde, apparaît chez lui comme une force ennemie et funeste qui ne sait que frapper et punir.

Ne croyons pas cependant qu'il soit toujours d'accord avec lui-même. Cette âme grande, *élevée*, *tendant par sa nature aux choses célestes*, pleine d'amour pour la vertu et la vérité, laisse voir par moments de plus saines idées sur la puissance divine. Le doute et la foi durent nécessairement se combattre dans un tel homme. Il ne faut donc pas s'étonner de trouver chez lui quelques passages d'un caractère différent. Nous lisons dans la *Germanie :* « Les Bructères ayant été chassés et entièrement détruits par le concours des nations voisines qu'excitait la haine, ou l'appât du butin, ou la *faveur des dieux pour nous.* » Qui ne connaît ce beau passage du XIV[e] livre des *Annales* où Tacite raconte le meurtre d'Agrippine : « Les *dieux donnèrent* une nuit étoilée, et pleine de calme avec une mer tranquille, *comme pour convaincre le crime ?* » Ailleurs il écrit : « Les dieux nous seraient propices, si nos mœurs le permettaient ; » et dans un autre endroit : « La grande bonté des dieux vint au secours de nos affaires extérieures. » Tant il est

vrai que la nature nous porte à regarder l'être divin comme bon et bienfaisant.

Tacite ne parle qu'une fois de l'immortalité de l'âme, et encore il exprime plutôt un vœu de son cœur qu'une croyance de son esprit. Arrivé au terme de l'histoire d'Agricola, son beau-père, il se livre aux espérances de la piété filiale, mais non sans réserve. « S'il est, dit-il, une demeure pour les mânes des hommes pieux ; si, comme il plaît aux sages, les grandes âmes ne s'éteignent pas avec le corps, repose en paix. » Mais laissant aussitôt la pensée de l'immortalité véritable, il s'étend sur l'immortalité du génie, de la vertu, des belles actions conservées dans la mémoire des hommes. Ainsi le stoïcisme que nous avons vu dans Cicéron et dans Sénèque soutenir avec tant d'éclat le dogme d'une Providence bienfaisante et sage, comme aussi dans une certaine mesure la croyance à l'immortalité de l'âme, semble avoir rejeté presque entièrement l'espérance d'une vie future; et ce n'est pas seulement Pline qui blasphème contre Dieu, c'est Tacite lui-même, le plus moral des historiens !

Ce qui doit nous frapper encore davantage, c'est que cet esprit supérieur n'est pas exempt des superstitions de son temps. Comme l'école stoïcienne, il semble croire aux prodiges et à l'astrologie. Il raconte avec toute l'apparence d'une conviction véritable une sorte de miracle opéré par Vespasien dans la ville d'Alexandrie. Il rapporte plusieurs prédictions vérifiées par l'événement ; il retrace les prodiges, non en historien qui se fait l'écho de l'opinion populaire, mais en homme qui croit à la vérité de ces faits merveilleux : étrange faiblesse dans une intelligence de cette trempe, qui semble si près de rejeter toute croyance religieuse ! Comment expliquer

ette contradiction étrange dans un esprit si ferme et si
udicieux ? Un coup d'œil jeté sur ses écrits nous en
onnera le secret.

Tacite, comme la plupart des âmes généreuses de cette
poque, appartient à la secte stoïcienne, mais il n'est
as philosophe de profession. Il semble même condam-
er l'étude exagérée de la philosophie. Il loue Agricola
'avoir *su garder, ce qui est bien difficile, la mesure dans*
sagesse. Pour lui la sagesse, c'est la philosophie active,
philosophie stoïcienne. Quand il parle des maîtres
la sagesse, bannis par Domitien, c'est des stoïciens
'il s'agit. Traçant le portrait d'Helvidius Priscus, il
pose avec assez d'exactitude les principes de leur mo-
le austère qu'embrassaient avec empressement tous
ux qui regrettaient l'ancienne liberté et détestaient au
nd du cœur la tyrannie impériale. C'est à cette secte
'appartenait le beau-père d'Helvidius, Thraséa, cette
ble victime de la cruauté de Néron. Tacite ressent un
f enthousiasme pour tous les personnages qui dans
ur vie se montrèrent pénétrés des principes du stoï-
sme. Mais il ne faudrait pas voir en lui un de ces es-
its excessifs, toujours enclins aux partis extrêmes. En
us d'un endroit il se prononce contre cette ostentation
i cherchait la renommée par des protestations écla-
ntes et une indépendance téméraire. S'il flétrit la molle
ertie des Romains qui supportèrent si longtemps les
cès de Néron, s'il fait une sorte d'appel rétrospectif à
révolte, c'est que la tyrannie sous un tel empereur
ait comblé la mesure. Mais le plus souvent sa pensée
isse voir une résignation douloureuse. Il considère les
énements comme dirigés par une fatalité inévitable.
peut les prévoir ; on ne saurait les éviter. C'est ainsi
'il nous montre dans la vertueuse Octavie une victime

du destin. Son esprit se reporte souvent avec regret vers les temps de l'ancienne république ; mais il reconnaît bien des fois la nécessité d'un chef unique pour le maintien de la paix et de la domination romaine. Ce qui l'attriste profondément, c'est de voir que Rome, cette maîtresse des nations, est devenue le jouet de tyrans exécrables. Pour ces fiers patriciens dont les ancêtres avaient soumis l'univers, quelle humiliation ! Quel abaissement ! Se sentir courbés sous le joug d'un vieillard soupçonneux et cruel, qui se meurt de débauches dans son île de Caprée; d'un fou qui torture à plaisir ses victimes, avant de répandre leur sang ; d'un prince imbécile qui se fait adorer comme un dieu, tandis que des affranchis cupides et des femmes perdues trafiquent de l'honneur et de la vie des plus nobles citoyens ; d'un histrion, meurtrier de son frère, de sa mère, de sa femme, qui par passe-temps met le feu à sa capitale et signe des arrêts de mort en se jouant ; de cet autre insensé qui semble avoir déclaré la guerre à la vertu et à tous les arts honnêtes, qui veut étouffer la liberté du sénat et la conscience du genre humain en livrant aux flammes les livres suspects à sa tyrannie, qui fait espionner les épanchements mêmes de l'amitié, qui condamne les hommes au silence et qui éteindrait aussi la mémoire, s'il en avait le pouvoir !

Quand on lit le commencement d'*Agricola*, on sent que Tacite a gémi lui-même sous cette détestable tyrannie. Son âme, comprimée durant quinze ans, espace considérable de la vie humaine, a besoin d'éclater. De là ces élans d'indignation, son immortelle vengeance. Toutefois, dans ses premiers ouvrages, dans *Agricola*, dans les *Histoires*, son cœur n'est pas fermé à l'espérance; le règne de Nerva et de Trajan promet de concilier l'empire et la liberté, jusque-là incompatibles. L'historien est heu-

reux de rencontrer une de ces rares époques où il est permis de penser comme on veut, et de parler comme on pense. Mais ce n'est qu'un rayon qui passe, pour ainsi dire, sur son âme désolée. Nous ne retrouvons plus dans les *Annales* ces lueurs d'espérance. Là tout est plus triste et plus sombre. Faut-il accuser la vieillesse qui détruit les illusions décevantes? Ne devons-nous voir dans les passages connus d'*Agricola* et des *Histoires* que le premier mouvement d'une âme qui, échappant tout à coup à une oppression accablante, se voit sous un régime supportable et respire enfin? Il est difficile de répondre avec assurance. On peut fixer à peu près l'époque où la *Vie d'Agricola,* la *Germanie* et les *Histoires* furent composées; il n'en est pas de même pour les *Annales*. Nous savons seulement que la composition de cet ouvrage est postérieure. Quant à la différence que je viens de signaler, elle est sensible et frappante. L'indignation se change en ironie amère. L'historien flagelle sans pitié l'abrutissement du peuple, la servile bassesse du sénat, les excès sans frein des empereurs. Il accuse les hommes, il accuse les dieux. Son humeur chagrine prête à la tyrannie et à la cruauté des calculs raffinés qu'elles n'ont pas faits. Elle ne s'arrête que devant la vertu malheureuse ou devant la grande figure de Thraséa. On dirait qu'un pressentiment sinistre l'avertit du sort qui attend l'empire romain destiné à passer par toutes les phases du despotisme militaire et de la guerre civile, jusqu'à ce qu'il devienne la proie des barbares.

Il tourne ses regards vers cette Germanie d'où viendra un jour la tempête. Il étudie les mœurs simples de ses peuples et les compare aux mœurs amollies et dissolues de Rome. Il oppose la chasteté et l'indissolubilité de leurs mariages aux abus révoltants du divorce, à l'impu-

dicité adultère des femmes romaines. On croirait qu'il veut rappeler ses concitoyens au culte des anciennes vertus, afin qu'ils soient capables de résister un jour à ces peuples *dont la liberté est plus redoutable que la monarchie d'Arsace*, à cette Germanie qui, depuis plus de deux siècles, est toujours vaincue, jamais domptée.

Dans son patriotisme un peu étroit, mais ardent et profond, il souhaite que les ennemis de Rome s'affaiblissent par la discorde, que ces nations barbares s'égorgent mutuellement pour assurer la sécurité de l'empire romain. Il oublie les droits de l'humanité, si hautement reconnus par Sénèque. Le dédain avec lequel il parle des esclaves et de tout ce qui vient de la servitude, montre aussi que Tacite en dépit du stoïcisme avait conservé tout l'orgueil du citoyen libre. Mais il ne faut pas oublier que les esclaves étaient un des grands périls de l'empire. Leur nombre sans cesse croissant à mesure que celui des citoyens diminuait, inspirait des alarmes légitimes. A tout moment il pouvait s'élever un nouveau Spartacus menaçant de venger l'illustre gladiateur et d'affranchir le monde opprimé. C'est encore ce même patriotisme qui rend Tacite si respectueux pour le culte national. A voir les récits des cérémonies religieuses, que l'on rencontre dans ses écrits, on croirait avoir affaire à un fils pieux de l'ancienne Rome. C'est que pour les Romains la religion et la patrie sont inséparables. De là aussi ces violentes attaques contre les superstitions orientales qui envahissaient Rome au détriment de l'ancien culte. De là cette partialité révoltante qu'il fait paraître contre les chrétiens, sans pouvoir s'empêcher de rendre témoignage à l'innocence de leur vie. Tacite ne se doute pas que cette religion nouvelle, objet de son dédain, deviendra un jour la maîtresse du monde. Pline le Jeune, dans

sa lettre si connue, d'une authenticité peu contestable, est plus juste et plus impartial que son ami. Il a moins de préjugés contre les chrétiens, parce que sans doute il les connaît mieux.

Je n'ai plus qu'à formuler une conclusion. Dans l'intervalle qui s'étend de Cicéron à Tacite, la croyance religieuse s'altère et se perd de plus en plus. L'ancien polythéisme ne conserve aucun empire sur les âmes éclairées. C'est une forme qui subsiste encore, mais d'où la vie s'est retirée. Avec Pline et Tacite, la morale stoïcienne garde sa mâle austérité ; mais la notion de la Providence s'efface et disparaît. On ne voit plus dans le monde qu'une fatalité indifférente ou ennemie. L'immortalité de l'âme est contestée ou méconnue. Le vide religieux s'est fait dans les intelligences. Pour le remplir une nouvelle expansion religieuse ou philosophique est nécessaire.

DUCIS EN JUILLET 1789

(*Document extrait des manuscrits de la Bibliothèque de Versailles*)

---

16 JUILLET 1789. — DISTRICT DES CARMES

(Proposition faite par Delagrey, Vice-Président)

Dans un gouvernement populaire et doux, sous un roy juste, humain, l'amy de son peuple par essence, il ne doit point subsister, au milieu d'une ville capitale de son empire, une forteresse armée, l'effroy de tous les sujets, un gouffre où la vertu gémit, où repose le vice; il est donc urgent, et le Comité de l'Assemblée des Carmes, après en avoir délibéré, sont (*sic*) d'avis de faire part aux 60 districts de Paris de sa résolution d'y envoyer cinquante ouvriers armés d'outils propres à sa démolition, soutenus, s'il le faut, de citoyens armés, et invite tous les districts à se joindre à ces ouvriers pour opérer la résolution de cette assemblée. Le district des Carmes chargera un chef ingénieur pour le commandement, l'ordre et la distribution. Il invite Messieurs du district de nommer un chef expert à la chose pour commander les ouvriers. Cette démolition commencera à trois heures de ce jour, 16e juillet 1789, à dix heures du matin.

La question mise en délibération en l'assemblée du Comité, il a été résolu que les avis du Comité étant partagés. on iroit aux voix; la proposition a été généralement adoptée, mais avec amandement. La première proposition étant d'envoyer à trois heures cinquante hommes pour contribuer et concourir à la démolition, en donnant un chef pour le bon ordre et en donner avis aux 60 districts de la capitale, la deuxième proposition était d'envoyer aux 60 districts, pour savoir leur résolution, et après les avoir reçu, en délibérer, envoyer au bureau de la ville y porter le vœu. D'abord il y a eu minorité dans le Comité pour la première proposition, mais l'assemblée générale ayant pris connaissance et s'étant fait rendre compte des différents amandements a, à la très grande pluralité des voix, voulu que l'on envoyât à trois heures 50 ouvriers conduits par un ingénieur à l'effet de concourir à sa démolition; alors il a fallu consommer cette volonté générale, par le consentement forcé de ceux qui s'y opposaient. — Arrêté le 16 juillet 1789, à onze heures.

DUCIS, *Président*; — DELAGREY, *Vice-Président*; — LEFÉBURE, *Secrétaire*.

ÉTUDES SUR LE XVIe SIÈCLE

THÉORIES POLITIQUES

FRANÇOIS HOTOMAN (1)

LA FRANCE-GAULE

Par M. Ed. COUGNY, membre titulaire.

I

François Hotoman est un de ces hommes rares dans tous les temps, au XVIe siècle comme dans le nôtre, qui, pouvant jouer un rôle éclatant, aiment mieux s'en tenir à un rôle utile. Il avait tout ce qu'il faut pour aspirer aux plus hauts emplois, pour y atteindre et s'y maintenir :

(1) Hotoman, et non pas Hotman; c'est l'orthographe qu'il a toujours préférée. La vie d'Hotoman a été écrite par Nevelet de Dorche. Elle se trouve en tête du Recueil de ses lettres, publié à Amsterdam en 1700, in-4°, et est datée des calendes de septembre 1592. Cette intéressante biographie est complétée, dans cette édition, par des notes de Fr. Jac. Leicker. On y a joint un catalogue détaillé des ouvrages de Fr. Hotoman et les *Témoignages* de ses contemporains : De Thou, Scév. de Sainte-Marthe, Jos. Scaliger, etc. Bayle, dans son *Dictionnaire*, art. Fr. Hotoman, n'a guère fait que traduire Nevelet, qu'il complète et corrige quelquefois dans ses notes, intéressantes comme toujours, mais extrêmement diffuses. Une des meilleures sources d'informations pour la vie du savant jurisconsulte, est encore le Recueil des lettres mentionné plus haut, lequel en contient un grand nombre de plusieurs de ses plus illustres contemporains et des princes avec lesquels il fut en rapport.

illustration, richesses, talents. Sa famille, originaire de Silésie, était établie en France depuis le règne de Louis XI. Son aïeul, Lambert Hotoman, né à Emmerick, au pays de Clèves, était venu se mettre au service de ce prince, à la suite d'Engilbert de Clèves, qui fut le premier duc de Nevers. Cette famille était si riche qu'un de ses membres fournit des sommes considérables pour la rançon du roi François Ier. Fr. Hotoman était le fils aîné du dernier des dix-huit enfants de Lambert : il naquit à Paris le 23 août 1524.

A peine âgé de quinze ans, ayant déjà terminé ses humanités, il fut envoyé à l'Université d'Orléans pour étudier, dans ses écoles alors fameuses, la jurisprudence : trois ans après, il était docteur en droit. Son père, conseiller au parlement de Paris, voyant déjà en lui son successeur, voulait, comme c'était l'usage, pour le conduire sûrement et dignement à cette charge, le faire passer d'abord par le barreau. Mais l'âme généreuse du jeune savant répugnait aux subtilités de la procédure : il aima toujours avec passion la noble science du droit; il n'eut jamais que du mépris pour les misérables arguties de la chicane. Nous le verrons même attribuer à ces pratiques corrompues et de bonne heure triomphantes de la justice une large part des malheurs de la France. A peine arrivé à l'âge d'homme, il eut une telle réputation de savoir qu'il fut admis à faire des leçons publiques aux écoles de Paris. Estienne Pasquier qui commençait alors ses études de droit, regarde et proclame comme un des plus beaux jours de sa vie, celui où il eut le bonheur de l'entendre pour la première fois, au mois d'août 1546. Hotoman n'avait pas vingt-trois ans (1).

(1) Est. Pasquier, *Lettres*, liv. XIX, à M. Loysel : « Ie puis vous dire que l'vn des plus grands heurs que ie pense auoir recueilly

Malheureusement on commençait alors de poursuivre les protestants. Le jeune professeur, habitué par la nature de ses études au respect des garanties légales, fut révolté de ces rigueurs excessives : les réformés envoyés à la mort, presque sans jugement, furent à ses yeux des martyrs. Il embrassa avec ardeur les nouvelles doctrines. Pour s'y adonner librement, il quitta Paris, il sacrifia les triomphes de son enseignement, et se retira à Lyon où il publia son remarquable commentaire sur le titre VI, livre IV des Institutes, *De Actionibus*. C'était son second ouvrage. Encore presque enfant, *pene puer*, dit son biographe, il avait donné un petit traité *De Gradibus cognationis*, qui tout de suite avait pris une place distinguée dans la science et fait autorité. Son père cependant ne pouvait lui pardonner ses erreurs, ni surtout l'abandon d'une carrière où il avait rêvé pour lui le plus brillant avenir : on ne se résigne pas aisément à la perte des plus douces et des plus légitimes espérances : il le laissa dans le besoin. Le jeune homme dut songer à se suffire à lui-même. Il se rendit à Genève où il gagna l'amitié de Calvin, ce qui lui valut une chaire de belles-lettres à Lausanne. Il se maria alors dans cette ville à une protestante française, Claudie Aubinel, d'une excellente famille d'Orléans, qui s'y trouvait réfugiée (1). Fr. Hotoman professa ensuite le droit civil à Strasbourg, et rendu à ses études de prédilection, il obtint dans cet enseignement une nou-

en ma ieunesse, fut qu'vn lendemain de l'Assomption Nostre-Dame, l'an 1546, Hotoman et Balduin commencèrent leurs premières lectures de droict aux escholes du Décret en ceste ville de Paris : celuy-là à sept heures du matin, lisant le titre *De Notionibus*; celuy-cy à deux heures de relevée, lisant le titre *De Publicis Iudiciis*. en un grand théâtre d'auditeurs. Et ce iour mesmes, sous ces deux doctes personnages, je commençay d'estudier en droict.»

(1) Elle était alliée à plusieurs maisons considérables de l'Orléanais, aux Briconet, aux Robertet, aux L'Aubespin, aux Morvilliers, aux Ruzé, etc. — Nevelet, *Fr. Hotom. Vita*.

velle gloire. Il vit bientôt se presser autour de sa chaire des étudiants nombreux que sa renommée attirait de tous les points de l'Europe et de l'Allemagne en particulier. En témoignage de sa reconnaissance et de son admiration, le sénat de Strasbourg lui conféra le droit de bourgeoisie, faveur souvent sollicitée, rarement accordée. Il fut alors recherché par plusieurs princes d'Allemagne. Albert l'Ancien, duc de Prusse, lui fit offrir une chaire de droit romain à l'Université de Kœnigsberg, et le titre de conseiller avec toutes sortes d'avantages et d'honneurs (1). Hotoman résista à toutes ces sollicitations : il ne voulait pas s'éloigner de la France pour laquelle il s'obstina longtemps à espérer des jours meilleurs. Quand éclatèrent les grands troubles religieux, il se rendit auprès du roi de Navarre, Antoine de Bourbon, en qui les huguenots mettaient une confiance bien peu justifiée (2). Pendant une des plus étranges oscillations de la politique de Catherine de Médicis, il parut un instant sur un théâtre digne de lui : il fut chargé par cette reine d'une ambassade auprès de divers princes dont elle sollicitait ou feignait de solliciter l'alliance.

Après un second séjour à Strasbourg qui était devenu pour lui une seconde patrie, il alla enseigner à Valence où l'avait appelé l'évêque Jean de Monluc. Il ne fut pas simplement pourvu d'une chaire de droit à l'Université, alors célèbre, de cette ville; il fut chargé de réformer

(1) Pro lectione juris florenos aureos 400, pro opera consiliari 100. Mihi quotidianum victum in principis mensa, et famulo uni, cum famulitio principis. Item domum præclaram; postremo vestiarium mihi et meo famulo. — Lettre de Fr. Hotoman à H. Bullinger, pasteur à Zurich, 10 cal., juin 1556. — *Recueil des Lettres d'Hotoman*, p. 6.

(2) *Ibid.*, Epist. XXII, p. 28 : « Omnium mortalium spem Navarrius miserrime fefellit. Si scires quam acriter sit admonitus, quæ conditiones illi oblatæ sint, quanta subsidia delata, quanta tamen inertia omnia despexerit, vehementer mirareris. »

l'Université elle-même : il releva si bien ce vénérable temple des Muses, pour parler comme un de ses biographes, qu'il le laissa de marbre après l'avoir trouvé de briques.

A la demande de Marguerite de France, duchesse de Berry, sœur de Henri II, Hotoman vint s'établir à Bourges. Il arriva dans cette vieille Université où la science du droit avait compté et comptait encore tant d'illustres maîtres, avec un cortége de jeunes gens qui avaient déjà suivi ses leçons, et qui voulaient en profiter encore. La duchesse, passionnée pour les nobles études, comme l'étaient tous les princes de la maison de Valois, lui avait offert un logement dans son palais. Après un séjour de cinq mois seulement à Bourges, il quitta cette ville au moment des nouveaux troubles, et rentra dans la politique active. Il se rendit à Orléans où s'étaient réunis les chefs du parti. Appelé par eux dans leurs conseils, le digne interprète des lois se distingua par sa probité, sa prudence, sa modération, son désir d'atténuer les maux de la guerre, en réprimant, autant qu'il était en lui, la licence des soldats, en s'opposant à leurs attentats contre les églises et les propriétés particulières.

Délégué à Blois pour y administrer la justice et maintenir l'ordre public sans cesse menacé, il garantit cette ville de tout dommage, mais il n'en rapporta que la gloire de s'être conduit, au milieu de ces troubles, avec une parfaite équité et un dévouement des plus rares.

Durant la paix qui suivit, paix grosse d'orages qu'il pressentait mieux que personne, Hotoman chercha un asile et surtout un peu de repos dans la petite ville, toute huguenote, de Sancerre en Berry. Cette retraite momentanée ne fut pas exempte d'alarmes. Un beau jour la ville

fut attaquée et presque prise par trahison : il fallut courir aux armes; le pacifique savant dut quitter ses livres pour saisir le mousquet, se mettre à la tête des bourgeois et faire le coup de feu : on parvint à repousser l'ennemi.

Ces sinistres préoccupations, ces inquiétudes de tous les instants, ces nécessités violentes ne pouvaient pourtant l'arracher tout à fait à ses chères études : dans quelques jours de ces loisirs si incertains, il composa son beau livre de *la Consolation*, qui ne fut publié qu'après sa mort par les soins de son fils (1). C'est un éloquent et substantiel résumé de l'histoire sainte depuis la création du monde jusqu'à la restauration de la loi divine à Jérusalem par Esdras.

Revenu à Bourges sur une nouvelle invitation de la duchesse Marguerite, Hotoman y fit, à la demande des étudiants de la nation d'Allemagne, un cours de droit féodal. La Saint-Barthélemy le surprit au milieu de ces savants travaux, et il n'échappa au carnage que grâce au dévouement de ses disciples (2). A travers ces périlleuses vicissitudes, il perdit presque tous ses biens et se trouva réduit à un état de gêne dont, malgré tous ses efforts, il ne put jamais sortir. Mais ce qui, dans ces malheurs, l'affligea le plus cruellement, fut la perte de sa bibliothèque (3).

Dès lors, la mort au cœur, il quitta la France pour ja-

(1) Il fait partie du tome 3e et dernier de la grande collection des Œuvres de Fr. Hotoman, publiée à Genève par Lectius, en 1599, in-f°. L'édition donnée par Jean Hotoman est de 1593, Lyon, Fr. Preuxius, in-8°. Le vrai titre est : *Consolatio e sacris litteris.*

(2) De Thou, *Hist.*, lib. 52.

(3) Post binas fugas et direptiones bonorum meorum, quas Biturigæ superioribus annis sum perpessus. Lettre CXCIII, à Richard Streinn, baron de Schwarzenau, Bâle, 26 oct. 1589. — Préf. de ses *Institutiones dialecticæ*, et *Epit. dédicat.* à Michel Varron.— Cf. Nevelet, *Fr. Hotom. Vita.*

mais, en poussant un cri de douloureux regret, cet amer soupir d'espérance trompée : « Combien sont heureux les citoyens à qui il est donné, grâce à l'équité de leurs princes, de vieillir paisiblement en leurs maisons, aux foyers bénis de leurs ancêtres, avec leur femme et leurs petits enfants ! Qu'ils sont heureux ceux qui peuvent jouir d'un tel bien ! »

Retiré définitivement en Suisse, il enseigna le droit à Genève d'abord (1572-1578), ensuite à Bâle où il mourut le 12 février 1590.

Les Œuvres d'Hotoman ont été réunies en trois volumes in-folio. Cette énorme collection qu'il avait préparée et qui ne fut publiée que neuf ans après sa mort, ne contient pas tous ses écrits. En vérité, on ne peut assez admirer l'incroyable activité des hommes de ce temps (1). Sans cesse en voyage, courant d'un bout de l'Europe à l'autre, à travers des difficultés et des périls de toute sorte ; ruinés, pillés, bannis, souvent réduits à la gêne et presque à la misère ; forcés d'implorer des princes, chefs de partis, quelque argent pour vivre, ils entretiennent, en dépit de tous les obstacles, une immense correspondance; ils s'enquièrent de tout ce qui se passe, se communiquent les événements nouveaux, et les événements alors se succèdent avec une effrayante rapidité : ce qui était vrai hier ne l'est plus aujourd'hui. La situation de l'Europe en est incessamment modifiée. Hotoman s'intéresse à la succession de Pologne, où, dit-on, la Réforme fait des progrès : qui aura la couronne des Jagellons? Que va faire l'Angleterre au milieu des grands conflits religieux où l'Espagne se prononce si ouvertement pour le catholicisme, où la France hésite parfois et semble vouloir

(1) Ego totos hosce menses duos nunquam quievi. Sed video nos inaniter laborare. Epist. XXII, D. H. Bulling., p. 28.

établir entre les deux communions un équilibre chimérique? La cour de Rome, ses alliances, — avec le Turc même, dit-on, — l'ordre déjà si puissant des Jésuites attirent aussi l'attention de ces infatigables esprits. Magistrats, évêques, ministres de l'Evangile, professeurs ou savants, ils quittent, au besoin, leurs siéges, leurs chaires, leur cabinet d'études, et chargés des plus grands intérêts, ils vont remplir de difficiles et souvent délicates missions. Parmi tant de travaux, parmi des occupations si complexes, ils trouvent encore le temps d'enseigner, de se livrer à des recherches infinies, d'écrire de longs et nombreux et savants ouvrages. La découverte d'un manuscrit, d'un texte plus ancien ou plus pur les remplit de joie. Hotoman apprend que la ville de Zurich possède dans sa bibliothèque un vieil exemplaire manuscrit des *Institutes*, sans gloses. Il remue ciel et terre pour obtenir qu'on lui prête quelques semaines seulement (*aliquot hebdomadas*) le précieux volume. La chose est difficile et demande de longs pourparlers. Mais ce livre, qui peut lui être si utile pour ses travaux, il le lui faut, il le demande et le redemande sans cesse, avec passion, et sa joie est presque du délire quand, après deux mois de négociations, son ami, le pasteur Bullinger a pu lui envoyer ces *Institutes*, objet de son attente inquiète, *quas avide exspectabam*, dit-il. Il s'empresse d'en collationner le texte.

Tous ces labeurs divers, ces importantes occupations ne détournent pas Hotoman des mille soins très urgents de la vie ordinaire. Par le moyen de ses amis de France, il tâche de recouvrer une partie de son patrimoine, que lui refuse sa mère, que lui disputent ses frères, des objets précieux qu'il a confiés à des parents et qu'on oublie toujours de lui rendre : c'est à qui volera le malheureux

proscrit. Il s'occupe même de certains détails du ménage, il fabrique des boissons, de l'hydromel, des médicaments, et l'électeur palatin lui demande ses recettes. Il faut bien pourvoir, et de toutes manières, aux besoins d'une famille qui s'accroît presque chaque année, et que l'on aime à voir s'accroître (1). Nourriture, éducation, graves soucis pour un père chrétien. Quelle que fût sa confiance en Dieu, il se sentait loin de l'époque où, quittant la France pour la première fois et privé par son père de tout secours, il répétait avec la brave insouciance de la jeunesse le mot d'Epicure cité par Sénèque : « De l'eau et du pain, et je suis plus heureux que Jupiter (2) ! »

De plus Hotoman, comme c'est encore l'usage en Allemagne, a chez lui des élèves, une autre famille, et de ce côté encore d'imperieux devoirs. Les vivres parfois deviennent si rares, si chers (3), qu'il ne peut plus nourrir ses pensionnaires ; il faut les renvoyer et se refuser la joie de recevoir sous son toit même le fils de son meilleur ami, le pasteur H. Bullinger.

Du reste, chez lui, à son exemple, tout le monde travaille. Ce qu'il exige des enfants qu'on lui confie paraîtrait écrasant pour la mollesse de notre époque où l'on traite « d'homicide » l'éducation, hélas ! si peu sévère de nos colléges. A six heures, lecture de la Bible et

(1) Dominus nuper sororem illi (filio nostro) dedit quam Mariam nominavimus. Ita familia Hotomanorum in Germania, unde oriunda est, iterum pullulat. D. H. Bullingero, Epist. XIV, p. 19.

(2) Senec., Epist. 110 (cf. 25) : Habeamus aquam, habeamus polentam, Jovi de felicitate controversiam faciamus.— Stob., XVII, 30. — Clem. Alex., *Strom.*, 2 ; Ælian., *Var. Hist.*, 4, 13.

(3) Hotom., Epist. XIX, p. 24 : Rerum omnium incredibilem caritatem, quid dico caritatem ? Imo penuriam summam...

Ibid., Epist. VII, p. 8 : Scit ipse me omnes meos convictores missos fecisse, propter incredibilem carnium inopiam qua hic laboramus.

Ibid., Epist. XXII, p. 28 : Scis me aliquando scripsisse, quam mihi curta supellex sit.

prières; à sept heures, leçon du maître sur le gouvernement de la république romaine; à huit heures, étude des *Philippiques* de Démosthène, etc. (*sic*). A une heure de l'après-midi, cours de rhétorique — *partitiones*, etc. (*sic*). A quatre heures, l'enfant ira suivre un cours de dialectique avec de jeunes Anglais : Hotoman a obtenu de leur gouverneur cette faveur pour son pensionnaire. J'espère, ajoute-t-il naïvement, qu'il ne perdra pas son temps chez moi. Notez qu'il l'aime avec tendresse, et que sa femme, qui partage ses sentiments, veut qu'il soit un modèle pour leurs enfants.

C'est dans les premiers mois de son dernier exil, exil volontaire mais nécessaire, que Fr. Hotoman composa, entre autres ouvrages politiques, son fameux Traité sur la constitution du royaume de France, auquel il donna le titre significatif de *Franco-Gallia*. C'est sous ce titre que ce livre est généralement cité. L'idée lui en vint, ainsi qu'il le dit lui-même, presque tout de suite après qu'il eut quitté la France pour la dernière fois, c'est-à-dire dans les premiers mois de 1573.

Mais nous résumerons plus loin l'histoire de cet important ouvrage, si goûté des uns à son apparition, si violemment attaqué par les autres, et pillé pendant deux siècles par la plupart des théoriciens politiques. Nous allons en donner d'abord une analyse détaillée, d'après l'édition de Francfort, 1665, qui contient les chapitres ajoutés par l'auteur, après les trois premières éditions. La première, qui est du mois d'août 1573, n'en contenait que vingt : il y en a vingt-un dans la vieille traduction française, attribuée à Simon Goulart (1), qui fut faite sur la troisième édition.

(1) *Opuscules françoises* (sic) *des Hotmans*, Paris, veuve Mathieu Guillemot, M DC XVI, in-8°, table, 14 : « Le traitté dudit François

II

Ce livre est un produit naturel du XVIe siècle. Les terribles luttes de cette époque ne furent pas stériles. Que d'idées elles ont soulevées, lancées dans le monde, d'un puissant essor, qui, en des temps plus calmes, auraient encore dormi d'un long et pesant sommeil! Telle est l'idée de patrie; elle vient d'elle-même à l'esprit avec celle de la République, *res publica*. Les républicains du XVIe siècle l'évoquèrent donc tout de suite, cette grande et douce et féconde idée de la patrie, si tristement voilée jusque-là. Les meilleurs des royalistes, Marion, du Vair, quelques autres suivirent.

Dans sa préface, épître dédicatoire à Frédéric, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, électeur du Saint-Empire Romain (1), Fr. Hotoman combat avec vivacité la maxime égoïste : *la patrie est partout où l'on est bien* (2). « Il semble, dit-il, que c'est le propre d'un cœur vaillant

Hotman touchant l'estat de la France sous les trois races de nos rois, mis en françois par Simon Goulart, sous le titre de *France-Gauloise*, e c. »

(1) Août 1573.

(2) V. Cicer. *Tuscul.*, V, 37, la critique de cette maxime qui se trouvait dans une ancienne tragédie perdue intitulée Tencer. — Cf. Aristoph., Plutus, 1151; Euripid., apud Stob., titul. XXXVIII. — V. dans les *Capitaines françois*, disc. LXXXVII, 4, article Fr. de La Noue, la cynique boutade à laquelle se livre contre la patrie l'égoïste courtisan Brantôme. Il affirme, dans un langage immonde, que nous ne lui devons pas plus, que nous lui devons même moins pour nous avoir mis au monde que pour nous recevoir dans son sein après notre mort. L'amour de la patrie est, dit-il, une invention des législateurs pour le maintien de la Société. Il a le triste courage d'approuver la conduite de ceux qui chez les Romains, comme chez nous le connétable de Bourbon, ont porté les armes contre elle, et il trouve juste et vraie la pensée exprimée dans ce vers d'Ovide (*Fast.*, I, 493), qu'il détourne du sens que lui a donné l'auteur :

Omne solum forti patria est, ut piscibus æquor.

et haut, de supporter avec autant de calme l'ennui de l'exil que les autres misères humaines, et de mettre sous ses pieds les injures d'une ingrate patrie comme celles d'une marâtre. Mais mon sentiment est bien différent : si c'est un crime et presque une impiété de nous révolter contre l'humeur et la rudesse de nos parents, que sera-ce de nous emporter contre notre patrie qui, de l'aveu de tous les sages, est si fort au-dessus de nos père et mère !... »

Cet amour de la patrie est si profond, si naturel, que, pour le détruire, il faut étouffer au cœur de l'homme tous les autres sentiments humains. En vain on répètera la vieille objection à laquelle Platon a donné l'autorité de sa grande parole : Le pays a ses moments de délire, de folie furieuse. Peut-on encore l'aimer quand on en a honte? Hotoman répond simplement à ceux qui, d'un cœur si léger, avec une si facile indignation, vont reniant leur patrie : Prenez garde ! examinez, démasquez les vrais coupables. N'imputez pas à votre malheureuse et innocente patrie les torts des tyrans de toute sorte qui l'ont tenue ou la tiennent encore sous le joug. Elle souffre, elle gémit, elle implore le secours de ses enfants. Mettons-nous à l'œuvre, à la grande œuvre du salut national ; cherchons sans préoccupation d'intérêt personnel, sans considérations de parti, les remèdes à ses maux ; gardons surtout que les remèdes ne soient pires que les maux (1).

Il y a là, dans cette épître d'Hotoman à un prince étranger, quelques lignes d'un patriotisme bien touchant : c'est un regard jeté en arrière sur le glorieux passé de la France, de ce noble pays qu'il était de mode alors

(1) Nam plerumque certe usu venit, ut remedia malis ipsis quibus ea quæruntur, deteriora sint. *Præfatio.*

comme aujourd'hui de calomnier et de maudire. « Vn temps a esté (je me sers ici de la vieille et hardie traduction contemporaine (1), vn temps a esté que toute manière de gens accouroit de toutes parts de l'Europe voir nostre France (Hotoman dit *Franco Galliam nostram*), et les jeunes gens studieux venoient iusques en nos vniuersitez au trafic honorable et acquest laborieux des nobles sciences ; mais auiourd'huy ils l'ont en horreur, ne plus ne moins qu'vne mer tenue en sujétion par des coursaires ou qu'une terre habitée par des sauuages. De quoy toutefois et quantes qu'il me souuient, la mémoire me naure le cœur au vif, etc. »

Ce qui l'afflige encore plus, c'est qu'au lieu de chercher un remède aux maux de la patrie, la plupart, retirés à l'étranger, contemplent tranquillement ses misères. Quelques-uns font pis : ils soufflent le feu qui la dévore ; leurs paroles, leurs livres excitent l'incendie (2).

Pour lui, si chétif, si impuissant qu'il soit, il va se mettre à la tâche du salut ; il espère qu'on ne dédaignera pas le modeste seau d'eau qu'il apportera pour combattre le feu.

Arrêté à la pensée de toutes ces misères, il s'est convaincu, par la lecture des ouvrages qui ont été faits tant ici qu'à l'étranger, sur *l'Histoire des Gaules et de la France*, que la cause de nos malheurs est dans l'abandon de nos anciennes institutions nationales. Il n'y a donc d'autre remède que de revenir à cet état si sagement ordonné par nos pères, et à qui notre pays a dû dix siècles de force réelle. Mais il faut bien s'entendre à ce sujet ; il faut débrouiller ce passé où le bien et le mal se confon-

(1) Publiée sans nom d'auteur dans le recueil intitulé : *Mémoires de l'Estat de France*, sous Charles neufuiesme, t. 2, M D LXXVII.
(2) Flammasque illas impiorum quorumdam vocibus ac libellis, tanquam flabellis, excitari.

dent. Les dates ici sont de grande importance. Le changement déplorable, source de toutes nos misères, remonte, selon Hotoman, à cent ans environ en deçà, conséquemment à Louis XI. C'est lui qui fit à la France cette « plaie ; » car il est constant que c'est lui qui le premier ébranla les excellentes institutions politiques de nos ancêtres. Hotoman aurait pu remonter plus haut, au moins à Charles VII, le premier de nos rois absolus, et le premier qui, bravant le scandale, eut une maîtresse en titre et publiquement avouée. Il aurait pu reconnaître bien auparavant, presque à l'origine de la dynastie, cette tendance fatale de la royauté à tout absorber en elle, à se débarrasser de toute opposition, à prendre de plus en plus pour modèle le pouvoir impérial de la vieille Rome, en adoptant de plus en plus la dangereuse idée du prince incarnation de la loi, loi vivante, *lex animata.*

La *France-Gaule*, sous sa forme définitive, en tant que traité à part, se compose de vingt-sept chapitres. Le premier traite de la Gaule avant la réduction de ce pays en province romaine. C'était une sorte de fédération comprenant une foule de petites cités ou républiques, quelques-unes avec un roi à leur tête. Ici, une chose qui mérite la plus grande attention, c'est l'adresse de Rome à se servir de ces petits princes (*regulos*, p. 4) (1) pour s'introduire dans les affaires intérieures du pays et en préparer la conquête.

« De tous ces roitelets, dit-il, ceux dont les intérêts s'accordaient le mieux avec les leurs, les ambitieux, les brouillons, ils ne manquaient jamais de s'en faire des alliés et des amis. »

Les idées d'Hotoman sur l'unité nationale se révèlent

(1) Tite-Live désigne par ce mot un peu dédaigneux les *Brenn* gaulois, V, 38.

dans cette remarque : elles ne sont pas moins apparentes dans le soin qu'il prend d'établir que, parmi les cités gauloises, les unes ne voulaient point de roi, comme celle des Arvernes qui condamna à mort Cetill, le père de Vercingétorix, parce que, non content d'être le premier citoyen de la république, il voulait en devenir le maître ; les autres ne laissaient à leur roi qu'une ombre de puissance, et un titre qui n'était pas même héréditaire. « La royauté était élective : le peuple la donnait à qui passait pour le plus juste ; elle ne comportait pas une puissance absolue, infinie, sans frein : elle était limitée par des lois formelles, et ces chefs de l'Etat n'étaient pas moins sous l'autorité du peuple, que le peuple sous la leur. » (Ch. I, p. 9.)

Hotoman se rangerait volontiers à l'opinion des anciens (1), que la monarchie peut être une bonne constitution d'état, à la condition de trouver un contre-poids perpétuel et suffisant dans la nation. Ce contre-poids nécessaire, il le cherche dans une aristocratie de naissance et dans une représentation nationale élective. (Ch. I, p. 10.)

On trouvera sans doute que c'est aller chercher bien loin dans l'histoire de notre pays la tradition du gouvernement représentatif. A ce sujet, il y aurait peut-être quelque chose à reprendre dans l'ouvrage d'Hotoman. Mais évidemment, il a voulu analyser et reconnaître avec soin tous les éléments constitutifs de l'esprit politique de la France ; il a voulu n'en négliger aucun, si restreinte que semble sa place au premier abord ; car il lui a paru que, pour avoir été jetés les uns après les au-

(1) Platon, *Répub.*, partic. liv. VIII ; Archyt. ap. Stob., *Flor.* XLIII ; Aristote, *Polit.*, II, III, 10 ; Polybe, VI, III ; Cicéron, *Rép.*, I, 29, 45 ; II, 29, 39. — Cf. Machiavel, *Disc. sur Tite-Live*, I, 2.

tres et à d'assez longs intervalles dans le même creuset, ils ne s'étaient pas moins pénétrés, combinés, de manière à former un excellent alliage, altéré plus tard par des importations violentes d'idées étrangères.

Le chapitre II : *De la langue des anciens Gaulois*, n'a guère de rapport au sujet principal. L'auteur y établit qu'avant la conquête romaine, il y avait une langue gauloise, différente de celle qui était parlée outre-Rhin, et analogue à celle dont se servent les Bas-Bretons. La langue française a, selon lui, retenu quelques mots de cet idiome de nos ancêtres de la Gaule. Les Francs qui remplacèrent les Romains apportèrent aussi leur contingent. Quelques mots grecs enfin ont pu s'introduire en Gaule par Marseille : mais la moitié au moins des mots français sont d'origine latine. Hotoman aurait pu faire plus large encore la part de l'élément romain : il explique du reste fort bien l'invasion de cette langue en Gaule et son établissement presque partout : et la cause de ces faits, il la trouve non-seulement dans la conquête et la domination romaine, mais dans la pratique si longue, si générale du droit romain, et dans l'habitude de traiter en cette langue toutes les affaires d'intérêt public ou privé, jusqu'à l'an 1539, où François Ier ordonna de plaider à l'avenir en français ; il la trouve aussi et surtout dans l'influence de la religion, qui de bonne heure adopta la langue latine. « On ne sçauroit dire combien (1) cela a embrouillé les églises françoises, et quel crédit il a donné au pape sur les affaires de la religion. Mais leur estant auenu d'en abuser audacieusement à l'encontre de nos Roys, le Roy Charles cinquiesme, surnommé le Sage, estant paruenu à la couronne, l'an 1370, estant ennemy

(1) Trad. de S. Goulart.

de ceste tyrannie papale, fit traduire la Bible en françois, laquelle on peut voir encore en plusieurs endroits du Royaume, avec ceste inscription : « *Par le vouloir et le commandement du Roy Charles cinquiesme.* » I'ay souuenance de l'auoir veuë en la librairie du Roy à Fontainebleau. »

Ces lignes seules peuvent nous révéler l'intention de l'auteur en écrivant cette dissertation. C'est le protestant qui a tenu la plume, et l'écrivain politique s'est montré fort complaisant pour le sectaire religieux. Il croyait ne pouvoir assez réagir contre l'influence romaine (1).

Chapitre III. Ce sentiment de haine qui poursuit la Rome papale dans la Rome des Césars, lui a dicté les pages qui suivent sur l'état de la Gaule après la conquête. Cette grande nation porte le joug, mais en frémissant : la tradition de l'antique liberté ne s'est jamais complétement effacée chez elle. Vaincue, écrasée, mais toujours indomptée, elle ne cesse de protester contre l'oppression par de terribles révoltes. Ainsi l'on peut dire que, si elle perdit son indépendance, elle saisit toutes les occasions d'affirmer son droit à la liberté, et qu'il n'y eut jamais prescription. Ces préoccupations du jurisconsulte, nous les retrouvons partout, et non-seulement chez lui, mais chez tous les légistes de son temps. Ils sont remplis de l'esprit national, et comme ils le voient

(1) Cette influence, il la combattit partout, jusque dans l'étude du droit romain, dont l'enseignement avait commencé sa réputation. C'est son but dans l'*Antitribonien :* « Sur l'estude des Loix... faict par l'aduis de feu monsieur de l'Hospital, chancelier de France, dès l'an M D LXVII; » traduction qui se trouve dans le volume mentionné plus haut, p. 250, note 1. V. surtout le chap. 1. « Préface en laquelle l'autheur proteste pour l'estude des Loix; 2. Que l'estude d'vn art qui est hors d'vsage est inutile; 10. Conférence de la façon d'enseigner le droit des anciens avec le nostre; 15. De la manière d'enseigner des docteurs modernes; 17. Discours *sur l'heur ou malheur advenu* à la France par les liures de Iustinian; 18. Aduis sur l'espérance de quelque réformation.

menacé, assailli soit par l'Espagne au nord et au midi, soit par l'Italie qui par la religion, les mœurs, la politique, l'administration (financière, surtout), le commerce, etc., pénètre et envahit de plus en plus la France, on dirait qu'ils se regardent comme les patrons de la vieille patrie gauloise, — toujours prêts à plaider pour elle contre toutes sortes d'adversaires. Ils procèdent en véritables avocats : ils établissent d'abord le point de droit : droit à la propriété du sol, ils marquent avec un soin minutieux les limites naturelles de la France ; droit à la liberté, à l'indépendance, la Gaule n'a jamais volontairement aliéné la sienne, et après que l'étranger la lui eut arrachée, elle n'a manqué aucune occasion de la revendiquer, et par tous les moyens.

Ils vont ainsi rechercher par-delà la conquête romaine l'origine de ces libertés qui, dans un certain ordre de faits, avaient reçu de l'usage et conservaient le nom de *gallicanes*. La conquête franque ne les embarrasse nullement. Hotoman s'imagine, dans la débâcle de l'Empire, « la pauvre Gaule, » plus malheureuse que jamais, appelant, pour se soustraire à la mort ou à un esclavage pire que la mort, ses sœurs de la Germanie (1).

Les Romains, même au moment où cette belle province va leur échapper, ne voient rien que la surface des événements ; le fond, cette conspiration des envahis et des envahisseurs, ils n'en soupçonnent rien. Le rhéteur Latinus Pacatus, dans son Panégyrique de Théodose, s'écrie : « Par où puis-je mieux commencer que par le tableau de tes malheurs, ô pauvre Gaule qui, entre toutes les contrées où s'est abattue cette peste (les barbares), as le droit de réclamer le privilége des misères. »

(1) Gallis non modo faventibus, verum etiam adjuvantibus.

Chapitre IV. Ces barbares qui envahirent la Gaule, un peu, on le voit, avec l'agrément des Gaulois, ces peuples d'outre-Rhin qui la délivrèrent des Romains, étaient surtout des Francs, c'est-à-dire une confédération de tribus germaines unies pour défendre leur liberté contre l'ennemi commun, le grand ennemi du monde qu'il avait asservi.

De la savante dissertation où se complait l'auteur, il résulte que les Francs, inconnus sous ce nom avant le règne de Probus, habitaient primitivement le pays autrefois occupé par les Chauques, c'est-à-dire la contrée maritime qui s'étend entre l'Elbe et le Rhin (1). Hardis aventuriers, ils poussaient leurs courses au loin, jusqu'en Espagne. Leurs coutumes étaient dès lors à peu près ce qu'elles furent après leur établissement en Gaule. Rien de plus faux donc que l'opinion qui les fait venir de la Scandinavie et les confond avec les Phirasses de Ptolémée. Rien de plus ridicule que les contes par lesquels on rapporte leur origine aux Troyens, et à je ne sais quel Francion, fils d'Hector. Ceux qui ont pris au sérieux ces fables bizarres, comme Guill. du Bellay, en ses *Antiquités de la Gaule et de la France*, « ne semblent pas, comme dit Hotoman, dans son vieux traducteur, auoir entrepris de déduire vne histoire françoise, ains plustost des contes d'Amadis de Gaule. » Mais ces contes où se complaisait la vanité nationale, tout le monde y croyait alors : qu'on ne l'oublie pas, et l'on comprendra la nouveauté

(1) V. dans Pline, XVI, 1, une curieuse description du pays et des mœurs des Chauques. — Cf. Tacite, *German.*, XXXV, le brillant éloge que fait l'historien romain de cette grande nation qu'il appelle *populus inter Germanos nobilissimus*. Comme ce peuple se distinguait par son amour pour la justice, par son caractère loyal, on a (Alting, *Not. Germ. infer.*, p. 41) dérivé son nom de *kauken*, qui en vieil allemand signifie *hommes d'honneur*. Hotoman aurait pu tirer de là quelques arguments en faveur de sa thèse sur l'origine des Francs.

et l'importance de ces dissertations d'Hotoman, à leur apparition, si vulgaires et si rebattues que puissent nous sembler les idées qui y sont exposées.

Dans le chapitre V, l'auteur cherche l'origine et le sens du nom des Francs. Il n'y a, selon lui, que deux opinions admissibles. D'après la première, ce nom aurait été d'abord celui d'un petite peuplade qui s'était distinguée dans les luttes de l'indépendance nationale, et la reconnaissance aurait par suite étendu ce nom à une réunion de tribus armées contre les conquérants étrangers. De même le petit canton de Schwitz qui le premier osa se révolter contre la tyrannie autrichienne, eut l'honneur de donner son nom à la nation suisse.

Cette opinion est spécieuse : Hotoman toutefois la rejette, et il adopte celle qui depuis a été généralement admise, et selon laquelle notre nom national dérive de *frenck*, en vieil allemand, libre, fier, *ferox*. Il fait remonter ce nom qui se montre pour la première fois dans la *Vie de Gallien* (1) par Trébellius Pollion (260), à l'époque où les Caninéfates, après une victoire signalée sur les Romains, méritèrent dans toute la Germanie le glorieux titre de fondateurs de la liberté, *libertatis auctores* (2). Ces peuples, délivrés de la tyrannie étrangère, maintinrent leur indépendance sous des chefs ou rois nationaux. Car, ajoute Hotoman (et nous recommandons ce passage à ceux qui veulent voir en lui un partisan exclusif du gouvernement républicain), « l'obéissance à un roi n'est point un esclavage, et, pour vivre sous cette autorité, on ne doit pas être considéré comme esclave. Ceux-là seuls méritent ce nom et cette honte, qui subissent un

(1) Treb. Poll., *Gallieni duo*, VIII.
(2) Magna per Germanias Galliasque fama, *libertatis auctores* celebrabantur. Tacit. *Hist.*, IV, 17.

pouvoir tyrannique, qui, comme des moutons sous le couteau, baissent la tête devant un brigand, devant un bourreau... Les rois, chez les Francs, ne furent, dans le principe, ni des tyrans, ni des bourreaux, mais des gouverneurs, des tuteurs, gardiens et défenseurs des libertés nationales. »

Voilà comment l'imagination d'Hotoman, se mettant au service de ses idées favorites, lui montrait dans de petits chefs de guerre, au milieu de leurs compagnons librement groupés autour d'eux, l'application anticipée et complète de ses théories sur le gouvernement représentatif et la monarchie pondérée. Ce n'était pourtant pas une pure illusion : il y avait dans les coutumes gauloises et franques des éléments de liberté politique qui résistèrent à l'influence romaine, et dont on pouvait d'âge en âge suivre les traces, même à travers tant et de si profondes révolutions.

Hotoman, avec un savoir incontestable, s'appuyant sur des textes qu'il violente un peu quelquefois, suit ainsi assez librement l'histoire des Francs aux premiers siècles : il insiste avec complaisance sur leur humeur belliqueuse, hardie, indépendante ; ils les montre partout affranchissant les peuples que les Romains avaient asservis. Ce chapitre est plein d'un véritable enthousiasme patriotique. Que les témoignages y soient un peu accommodés aux besoins de la cause, je le veux bien ; mais il n'en reste pas moins de cette lecture une bonne impression de fierté nationale.

Chapitre VI. La royauté, en France, était-elle à l'origine élective ou héréditaire ? De l'élection royale.

Hotoman, on le devine, est tout à fait partisan du système électif. Il admet qu'on choisisse de préférence le roi dans la famille de son prédécesseur, qu'on prenne

même un de ses fils, s'il y a lieu. « Je ne pense pas, dit-il, qu'on puisse inventer une loi ou une coutume ni plus sagement ordonnée, ni plus profitable à la chose publique. » Il emprunte à Plutarque (*Sylla*) une comparaison qui rend très sensible sa pensée : Pour avoir un bon chien de chasse, ou un bon cheval, on s'enquiert moins de l'origine que des qualités du sujet. En faisant son choix on ne se laisse pas conduire par certains proverbes qui nous invitent à croire à la vertu du sang, à des qualités héréditaires : on préfère le témoignage de ses yeux, et les promesses de l'expérience.

Après cette déclaration de principes assez large, on le voit, Hotoman aborde la question historique. Sous les Mérovingiens, la royauté resta élective ; cela ne fait pas de doute, selon lui. Les premiers Carlovingiens prirent de même, à chaque changement de règne, l'avis des principaux du royaume. Il passe en revue les faits de l'histoire de France sous la première race, et démontre que jamais un roi n'arriva au trône par le seul fait de sa naissance. Selon l'ancienne coutume germanique, il était élevé sur le pavois (1).

Hotoman cite nos vieux chroniqueurs. Tous les témoignages s'accordent ; ils démontrent également que la sanction populaire s'exerça aussi sous les Carlovingiens. Entre mille exemples, Hotoman cite celui de Charlemagne lui-même, qui n'a jamais voulu disposer d'une part quelconque de l'autorité souveraine ou du territoire de l'empire, sans prendre l'avis d'un conseil composé des principaux personnages de ses vastes états (2).

Dans le chapitre VII qu'on peut regarder comme la suite et le complément du précédent, l'auteur établit

(1) V. Grégoire de Tours, *passim*, et notamment VII, 10.
(2) Regin., *Chronic.*, lib. II, anno DCCCVI, Eginhard, *Carol. vita.*

par des faits nombreux attestés par les historiens les plus dignes de foi, que le pouvoir souverain, résidant dans la nation, était librement délégué par elle à ses chefs, et qu'elle exerçait également son droit en retirant aux indignes le sceptre et la couronne. Charles le Gros, lâche devant les Normands, est déposé; Charles le Simple, qui s'entêtait à garder un ministre méprisé de tous, est abandonné et forcé de quitter furtivement le royaume. Hotoman a recueilli avec soin ces faits et tous ceux qui prouvent le contrôle direct et fréquent exercé par les représentants de la nation sur la conduite des dépositaires de l'autorité souveraine.

Le chapitre VIII promet par son titre de traiter de la part à faire aux enfants du roi décédé dans l'héritage de leur père. Hotoman n'aborde pas d'une façon directe cette importante question. Après avoir rappelé d'un ton d'assurance un peu téméraire le caractère électif de l'ancienne royauté française, et le droit pour l'assemblée du peuple et le conseil général des Etats, non seulement de donner, mais aussi d'ôter la dignité royale, il indique sommairement la question du sort à faire aux enfants des rois décédés ou dépossédés, à ceux qui pour une raison ou pour une autre n'ont point hérité de la couronne de leur père. La réponse à la question ainsi posée, le jurisconsulte ne la fait pas; il la remplace, momentanément du moins, par une curieuse dissertation sur un point de droit romain, de droit impérial. Nous connaissons sa prédilection pour ces sortes d'études et sa parfaite compétence en ces matières. S'il paraît avoir un peu trop cédé à sa passion favorite, disons pour l'excuser qu'il ne pouvait oublier l'influence considérable de la jurisprudence romaine sur les usages politiques et civils des barbares après leur établissement dans les

provinces conquises. On s'explique ainsi qu'il ait cr
devoir préparer la solution de la question des apanag
à donner aux princes de la famille royale, par une dis
sertation sur l'état et les caractères divers des propriét
dans l'ancien empire romain.

Ces propriétés sont de quatre espèces distinctes app
lées par les jurisconsultes : 1° patrimoniales, 2° fiscale
3° publiques, 4° privées. Les deux premières appartien
nent aux princes, mais à divers titres : les biens pa
trimoniaux ne tiennent pas à la dignité ; ils sont à l
personne ; les droits fiscaux, correspondant à peu près
ce que nous appelons *la Liste civile*, sont assignés a
Prince, en tant que prince, pour ses besoins : ils consis
tent non-seulement en argent, mais en biens de tout
sortes, fonds de terre, redevances, etc. Il y a aussi un
grande différence entre les biens patrimoniaux de Césa
et les droits fiscaux (*fiscalia jura*). Les premiers ne peu
vent être aliénés, vendus ou échangés sans le consente
ment du Prince. Pour disposer des autres on n'en a pa
besoin. Les biens patrimoniaux (le patrimoine sacr
patrimonium sacrum, comme les appellent les lois im
périales) passent seuls aux héritiers du Prince, qu'ils lu
succèdent ou non sur le trône. Les droits fiscaux, atta
chés à la dignité, ne sont transmissibles qu'avec elle.

La distinction entre les biens publics, *res publicæ*, o
Domaine de l'Etat, et les droits du Prince est encore plu
facile et plus nécessaire. A plus forte raison aussi est-
impossible de confondre avec ce qui lui appartient
divers titres, ce qu'on nomme propriétés particulières
res privatæ. Ce n'est que par une fiction légale qu
n'implique ni possession ni usage, que les biens des par
ticuliers sont dits appartenir au Prince ou à l'Etat. Et l
preuve, c'est que nous voyons chaque jour des particu

liers vendre, donner ou léguer des propriétés au Prince, empereur ou roi, quelque titre qu'on lui donne.

Dans le chapitre IX, intitulé *Du Domaine du Roi et des Apanages*, l'auteur va traiter au point de vue du droit français la question qu'il vient d'examiner d'après la loi romaine. Aux *droits fiscaux* des empereurs correspond ce qu'on appelle chez nous Domaine du Roi, *Dominium*, espèce de dot de la royauté, sorte d'usufruit de certaines possessions, droits de différentes natures attribués au Prince pour l'aider à tenir son rang. De ces biens constituant le domaine du roi, ceux qui forment des propriétés foncières ou qui consistent en des redevances, des revenus attachés à des propriétés de ce genre, appartiennent à l'Etat, et ne peuvent par conséquent être aliénés ni en totalité ni en partie par le roi, sans le consentement de la nation, exprimé par ses représentants, c'est-à-dire par les Etats. Il est à remarquer que, dans les biens attribués au roi, et souvent à tort confondus avec le Domaine, il y a, outre ce qu'on appelle droits régaliens, *regalia jura*, d'autres droits fort nombreux qui lui sont concédés pour le gouvernement et l'entretien de l'Etat, *quæ Regiæ Majestati ad Rempublicam tuendam concessa sunt*. Tout cela se comprend quelquefois sous la dénomination du fisc. En cas d'insuffisance du fisc pour faire face à de certaines nécessités publiques, on a recours à des impôts, véritables secours, *subsidia*, demandés à toute la nation par un vote de ses représentants réunis en assemblée générale.

Du droit exclusif des Etats de disposer de la couronne et du domaine public, résulte la nécessité d'assigner, dans cette assemblée, des apanages aux enfants des rois, exclus du trône, pour les mettre à même de tenir leur rang. Selon Hotoman, le mot apanage viendrait même

d'un ancien mot franc *abbannen*, le même que l'alleman
ausbannen ou *forbannen*, qui signifie *exclure*. L'apanag
aurait donc été primitivement le lot, la part des *excl*
de la succession royale, à quelque titre que ce soit (1
Tout en reconnaissant que la royauté devint insensibl
ment héréditaire en France, et que l'usage s'établi
pour la couronne comme pour les fiefs, de donner
l'aîné des fils du roi et à ses enfants la prérogative et l
meilleure part dans la succession paternelle, Hotoman
bien soin de montrer que ce sont là de simples coutume
qui ne reposent sur aucune loi formelle et écrite. Parco
rant l'histoire des deux premières races, il constate a
contraire avec soin l'ingérence constante et légale d
représentants de la Nation, des Etats, dans toutes l
grandes affaires du royaume et particulièrement da
tous les cas de succession, dans toutes les questions d
partage ou d'apanage.

On peut apercevoir déjà l'objet et le but que se pr
pose l'auteur de la *France-Gaule* : ce livre est moins u
exposé purement historique des droits imprescriptibl
de la nation, qu'un plan de monarchie constitutionnel
conçu et tracé d'après un passé plus ou moins authen
tique. Ce n'est pas une république à la manière de Pla
ton ; c'est plutôt l'ouvrage de Cicéron qui lui sert d
modèle. Il semble dire à la France dégénérée des Valoi
à la France meurtrie, épuisée par plus d'un siècle d
tyrannie : Voilà ce qu'étaient tes ancêtres, voilà ce qu
tu n'aurais jamais dû cesser d'être, et voici ce que t
pourrais redevenir encore !

Chapitre X : *De la loi salique*. C'est l'histoire de cett

(1) Etymol. fausse. Le mot apanage vient de l'ancien verb
apaner, qui signifiait *nourrir*. Il avait en droit féodal le sens géné
rique de pension, ou plutôt de dotation alimentaire. La racin
est pain, *panis*.

loi fondamentale de la vieille monarchie française. Ce que dit Hotoman sur ce sujet intéressant est aujourd'hui connu de tout le monde. Mais avant les travaux des Aug. Thierry, des Guizot, de tant d'autres, il n'en était pas de même. Il n'en était pas de même surtout à la fin du XVIe siècle. On s'en tenait toujours à ce que dit de cette loi Robert Gaguin, dans sa *Vie de Philippe de Valois*, au profit duquel elle avait été invoquée à grand bruit; on répétait ce qu'on apprenait sur ce sujet des autres historiens « de même force, » comme parle Hotoman. La loi salique avait pour premier auteur Pharamond : on affirmait hardiment qu'elle réglait la succession de la couronne au profit des hoirs mâles issus des rois, et à l'exclusion des femmes. Selon Gaguin, il est vrai, c'était une extension du sens et non la lettre même de la loi, portant simplement : « Que nulle portion de la terre salique ne vienne en héritage aux femmes. » Et il ajoutait que « les jurisconsultes appellent terre salique celle qui n'appartient qu'au roi, etc. »

Hotoman rétablit la vérité sur tous ces points, en citant de meilleures autorités que celle d'un moine chroniqueur du XVe siècle, et notamment le texte même de la loi depuis peu découvert. L'épithète de salique donnée à cette loi ne vient ni de *sal*, *salis*, sel, symbole de la prudence du législateur, ni, par corruption, du mot *gallica* (1), ni même du nom d'un des rédacteurs de ce vieux code des Francs, Salogast. Toutes ces étymologies sont fausses et plus ou moins ridicules. La loi salique est tout bonnement le code civil des Francs saliens, ainsi nommés à cause de leur long séjour outre Rhin, sur les

(1) Cette étymologie donnée par le rêveur Postel, Matharel, dans son désir aveugle de trouver Hotoman en défaut, la donnera comme très probable : « *Lex illa sive salica, sive, ut vult Postellus, et fortassis bona ratione, Gallica...* »

bords de la *Sala;* il règle les intérêts particuliers et ne traite nulle part de la succession royale. Hotoman en donne des extraits souvent reproduits dans la suite. Le fameux passage cité à peu près exactement par Gaguin, appartient au titre 62, *des Alleuds.* Notre auteur en donne la suite que voici : « Mais si après un long espace de temps il se produit quelque différend au sujet d'une terre allodiale entre les petits-enfants ou arrière-petits-enfants, qu'elle soit divisée, non par lignée, mais par tête. » Même disposition dans la loi des Ripuaires et dans celle des Anglo-Saxons. Rien de spécial à l'hérédité royale. Sur ce sujet nulle loi écrite, ni salique, ni franque, mais un usage qui s'est de bonne heure établi et a régné de tout temps, une sorte de droit coutumier de la pratique duquel on trouve plusieurs exemples sous la première race de nos rois. Selon Hotoman, les conseillers de Philippe de Valois auraient mieux fait d'appuyer leurs prétentions sur le droit féodal qui ordonne que les fiefs ne se peuvent transmettre qu'aux hoirs mâles, à l'exclusion expresse des femmes, et qu'au cas où, dans la ligne directe jouissant du fief, la race des héritiers mâles vient à faillir, le fief est transporté à la lignée la plus proche.

Le chapitre XI est encore une de ces dissertations historiques où Hotoman se plaît à montrer son savoir supérieur à celui de la plupart de ses contemporains. Il y traite *du droit propre aux princes mérovingiens, de porter la chevelure longue et flottante.* Ce privilége leur est reconnu par tous les historiens. Hotoman établit toutefois que primitivement cet usage était général dans la nation franque, et que même il avait été commun aux Gaulois — témoin la Gaule dite *chevelue* — et aux Germains, aux Chauques notamment, les ancêtres des Francs, que Lucain nomme chevelus, *crinigeros* (I, 463. — Cf., Tacit. *Germ.*

38, etc.). Une remarque curieuse, c'est que les étrangers, les Grecs de Byzance, par exemple, dans leur mesquine et impuissante haine contre nos vaillants ancêtres, les appelaient par dérision τριχορράχατοι, dos chevelus, et les assimilaient aux pourceaux (1). Hotoman réfute en finissant l'opinion que, sous le règne de Louis VII, et d'après les conseils de Pierre Lombard, évêque de Paris, la chevelure longue serait devenue la marque distinctive des Gaulois. tandis que les Francs avaient seuls le droit de laisser croître tout à la fois leurs cheveux et leur barbe. Il observe avec raison que, dans l'espace de plus de huit siècles écoulés depuis la conquête, les deux races avaient dû se confondre, et qu'il n'était plus possible d'établir une pareille distinction : il rappelle, du reste, que le fait de cette fusion est historiquement démontré.

Avec le chapitre XII, l'auteur revient à son sujet et traite *de la constitution de la monarchie chez les Francs-Gaulois.* Après avoir rappelé que l'amour de la liberté était un fonds moral commun aux deux peuples dont s'est formée notre nation, il indique quelles sont, selon les anciens philosophes, les marques essentielles de la tyrannie. Aucun de ces caractères ne se retrouve dans la vieille royauté française : elle s'appuie sur la volonté nationale, et tant s'en faut que nos princes s'entourent, comme les tyrans, de satellites étrangers, qu'ils n'ont pas même de gardes. Philippe-Auguste redoute, à tort ou à raison, les embûches de Richard d'Angleterre; il ne sort plus qu'entouré de soldats : on s'émeut de cette innovation dangereuse, ni plus ni moins qu'on ne l'eût fait dans une république de la Grèce, et le roi, en pleine assemblée des grands du royaume, reconnaît que c'est

(1) Georg. Cedren., *Hist.* — Cette observation injurieuse a passé textuellement dans l'*Hist. mêlée,* liv. XXIV.

rompre avec les anciennes coutumes de la monarchie. Il ajoute : « Si vous estimez que ma garde soit malséante ou superflue, cassez-la (1). »

Un signe encore plus caractéristique du gouvernement tyrannique, c'est que tout s'y fait sous le bon plaisir du maître, sans nul souci de l'utilité publique.

Rien de pareil dans notre ancienne monarchie. On dirait que nos pères, instruits à l'école des grands philosophes de l'antiquité, s'efforçaient de maintenir en leur république cette excellente combinaison formée des trois espèces de gouvernement, et recommandée par Platon, Aristote, Polybe, Cicéron, etc., et qu'ils résumaient l'essence même de leur constitution politique dans cette vieille et forte maxime : « Que le salut du peuple soit la suprême loi. » Un gouvernement ainsi constitué, ainsi équilibré, est le seul raisonnable. Une domination absolue, comme celle du sultan des Turcs, ne convient qu'à la conduite des bêtes brutes. Ainsi parlent à peu près Aristote (2) et le bon sens.

Et qu'on ne croie pas que les assemblées de la nation puissent être remplacées par les conseils ordinaires des rois : « C'est autre chose d'estre du conseil du royaume et autre chose d'estre du conseil priué du roi ; car le premier tend à pouruoir au bien de toute la république uniuersellement, l'autre ne pense qu'à seruir aux commoditez et aduantages d'vn homme (3). » Et puis ces sortes de serviteurs personnels du prince, ne s'éloignant guère de la cour, peuvent-ils connaître les besoins divers des provinces ? Hotoman pense assurément à maints personnages bien connus de son temps quand il achève

(1) Guill. de Neubrig., *Rer. Anglic.*, lib. IV, 2. *Decernite amovendam.*
(2) *Polit.*, III, 10. — Cf. *ibid.*, V, 10.
(3) Trad. Sim. Goulart.

ainsi le portrait qu'il vient d'ébaucher des membres du conseil du roi : « Amorcez par les délices et voluptez de la cour, ils se corrompent et se laissent aisément transporter à vne conuoitise de dominer, et aux désirs excessifs de faire leurs maisons grandes, de sorte qu'à la fin ils donnent à conoistre qu'ils ne sont point conseillers du royaume et du bien public, mais qu'ils sont flatteurs d'vn roy et ministres de ses dissolutions et des leurs (1). »

Ce désir naturel de restreindre l'autorité royale, en donnant une part dans le gouvernement à toutes les classes de la nation, à des représentants de tous les intérêts, cette constitution d'état indiquée par tous les philosophes comme la meilleure, a été pratiquée dans tous les temps ; elle se retrouve partout, mais particulièrement chez les peuples modernes, en Angleterre, en Espagne, aussi bien qu'en France. Hotoman la suit avec complaisance à travers l'histoire d'Aragon, où, jusqu'au xv[e] siècle, on la voit confirmée à l'avénement de chaque roi d'une manière si originale ; et il montre par des faits que ces coutumes n'étaient pas lettre morte, que ces cérémonies n'étaient pas plus en Espagne qu'en France de frivoles parades. Il est donc clair, dit-il en manière de conclusion, que le droit de s'occuper de leurs affaires est pour les peuples un droit naturel, imprescriptible, et que les rois qui, par de coupables manœuvres, étouffent cette sainte et sacrée liberté, doivent être regardés comme des violateurs du droit des nations, qui se mettent en dehors de la société humaine, et qu'il ne faut plus voir en eux des rois, mais des tyrans. »

Chapitre XIII. Ici se place un de ces discours historiques, sorte de tableaux un peu de fantaisie où l'auteur,

(1) Trad. S. Goulart, p. 308 ; 140 du texte.

sous prétexte de retracer ce qui fut, expose plutôt c
qui, selon ses désirs, devrait être. Après avoir décrit c
excellent « tempérament » de l'ancienne monarch
française, avec sa représentation nationale appelée Pa
lement, nom plus tard si étrangement détourné de so
acception primitive qu'il a gardée en Angleterre (1),
peint les rois assistant à ces assemblées comme de bo
pères à un conseil de famille ; il les représente s'y re
dant sur un chariot traîné par des bœufs, y prena
place sur un siége doré, recevant les présents de leu
sujets et les tributs des peuples soumis, réglant, avec
concours d'un grand nombre d'hommes éclairés, l
affaires les plus importantes de l'Etat, quelquefois re
dant la justice et tenant même à cet effet audience to
les jours. C'est là ce qu'on appela d'abord l'assembl
générale (*conventus g neralis*), le plaid (*placitum*) ou
parlement (*parlamentum*), et plus tard, tantôt la Cour
Parlement des Trois-Etats, ou simplement le Parleme
des Etats. L'auteur remarque en passant qu'on ne pa
lait de la majesté des rois qu'autant qu'ils étaient da

(1) Loys le Roy, *Politiq. d'Aristot.*, liv. v, ch. I, p. 275, no
(Paris, M DC, in-f°) : « Anciennement tenir le Parlement en Fran
n'estoit autre chose qu'assembler les Estats du Royaume et co
muniquer par le Roy auec ses suiects ou aucuns de leurs déput
de ses plus grands affaires, prendre leur aduis et conseil, e
aussi leurs plaintes et doléances et y pourueoir : dont le nom
demeuré en Angleterre et en Ecosse, etc. » — *Ibid.*, p. 256 : « l
anciens Rois françois auoient accoutumé de tenir souuent Esta
qui estoient souuent assemblées de tous leurs suiects... » — « l
Estats estoient assemblez pour diuerses causes... Il est sans do
que le peuple reçoit grand bien desdits Estats, car il a cest he
d'approcher de la personne de son Roy, de lui faire ses plainc
lui présenter ses requestes et obtenir les remèdes et prouisio
nécessaires. Messire Michel de l'Hospital, chancelier de Fran
en la première remontrance qu'il feit aux Estats tenus à Orléa
par le roy Charles IX, l'an 1559 : où il réfute bien au long ce
qui disent que le Roy diminue aucunement sa puissance,
prendre l'aduis et conseil de ses subiects, n'y estant obligé
tenu, et aussi qu'il se rend trop familier à eux, ce qui engen
mespris et abbaisse la dignité royale... »

l'exercice de leurs fonctions vraiment royales; et se représentant sans doute ces princes frivoles pour qui le pouvoir souverain semblait n'être autre chose que le privilége de s'amuser : « Il n'y a point, dit-il, de majesté royale à où le roi joue au ballon ou à la paume, danse, babille ou folâtre avec des femmes : pitoyable abus des mots les plus sacrés !... »

Chapitre XIV. On pourrait croire d'après ce qui précède que l'auteur en a fini avec l'organisation des pouvoirs publics en France dans ce qu'il regarde comme les bons temps de la monarchie : il a marqué le rôle, dans le gouvernement, de la royauté et de ce qu'il appelle les Etats; il a indiqué la composition de cette sorte de représentation nationa'e que son imagination plus que son savoir, très réel d'ailleurs, lui montre, sans parvenir à la bien définir, dans le passé de notre pays. Il revient cependant sur cette dernière question qu'il craint d'avoir traitée trop superficiellement (*summatim*). Dans l'énumération qu'il donne des matières soumises aux délibérations du *Conseil National*, et qu'on appelle encore vulgairement, dit il, affaires d'Etats, *Statuum negotia*, je n'en vois guère qu'il n'ait mentionnées plus ou moins explicitement. Cette sorte de redite n'est pas néanmoins sans quelque utilité, car il prouve par de nouvelles citations empruntées soit aux historiens, soit aux ordonnances royales, que nul'e affaire essentielle à l'Etat, questions de paix ou de guerre, lois d'intérêt général, élection ou déposition de souverains, nomination aux grandes charges publiques, apanages, etc., ne se traitait sans la participation de la nation. Revenant de même sur le nom de *placitum*, plaid, donné quelquefois aux anciennes assemblées du peuple, il le rattache à la formule consacrée des décrets du sénat romain : *Placere senatui*, etc.

Il va plus loin, il prétend que la formule plus tard intr
duite dans les ordonnances et édits royaux, « car tel e
notre plaisir, » est venue par ignorance ou basse flatteri
de cette phrase exprimant autrefois, dans le latin offici
les décisions de l'assemblée nationale, promulguée p
le roi avec force de loi, *quia tale est nostrum placitum.*

Chapitre XV : *Des Maires du Palais.* On a dit que l
Allemands ne savent pas faire un livre : Hotoman, à c
égard, ne dément pas son origine. Son *Traité de l'Ét*
de France est plutôt une suite de dissertations sur l'h
toire et la constitution de l'ancienne monarchie fra
çaise, qu'un ouvrage formant un tout bien lié dans s
parties. S'il ne nous a pas laissé, sous le titre de *Franc*
Gallia, une suite de leçons sur le droit politique, il a é
à coup sûr dominé par ses habitudes de professeur,
nous retrouvons dans son livre les qualités et les défau
d'un cours public où l'improvisation tient plus ou moi
de place : parole passionnée, entraînante; argument
tion serrée, redites, longueurs, digressions, etc. C'est u
hors-d'œuvre que sa savante histoire des *Maires*
Palais, et l'on peut la supprimer sans que l'unité
l'ouvrage en soit altérée; elle ne ferait qu'y gagner.
n'y a qu'un point par lequel il essaie de rattacher cet
intéressante digression à son plan général, c'est quan
il affirme et prouve, par certaines citations, que l
maires du palais ne tenaient pas leur pouvoir du ro
mais qu'ils étaient élus, comme le roi, par l'Assembl
nationale; qu'ils avaient dans leurs attributions la con
vocation, et, en l'absence du roi, la présidence de cet
assemblée, et que par conséquent, loin d'être sous
main du roi, ils étaient en quelque façon placés à cô
de lui pour contrebalancer son pouvoir. C'est là mêm
ce qui donna bientôt à leur rôle une importance exce

sive et leur permit peu à peu d'attirer à eux toute l'autorité, toute la puissance exécutive, enfin de prendre le titre et les insignes de cette puissance qu'ils exerçaient de fait, en renversant une race dont les derniers représentants ont été notoirement calomniés par les flatteurs à gages de la nouvelle dynastie.

Chapitre XVI. Après avoir préparé leur usurpation par un long exercice du pouvoir souverain sous le nom des derniers princes de la race de Mérovée, les Carlovingiens n'osèrent pas pourtant s'emparer du diadème et du sceptre sans consulter la nation. Ils avaient le prestige de la gloire, ils avaient l'habitude de paraître dans les assemblées et d'y effacer les rois; il ne leur manquait, pour pouvoir sans danger aucun s'asseoir sur le trône, que d'obtenir les suffrages de ceux qui alors représentaient le mieux la population franco-gauloise, des hommes de guerre et des hommes d'église. Ces suffrages ne leur firent pas défaut. Hotoman établit avec soin que ce changement de dynastie fut en réalité une nouvelle et éclatante consécration de la souveraineté nationale, que c'est la nation qui, agissant dans la plénitude de son droit, déposa le dernier mérovingien et mit à sa place le chef d'une autre famille, et que l'intervention des papes ne fut en cette affaire qu'une pure formalité sans conséquence. Nous l'avons déjà remarqué, en sa double qualité de jurisconsulte français et de protestant, il ne laisse guère échapper d'occasions de rompre des lances avec Rome, et d'attaquer ou de contester le rôle politique de l'Église dans l'histoire de l'Europe et de la France en particulier. Ce chapitre se termine (et l'intention de l'auteur est bien claire) par une poétique légende dont naturellement il se raille, mais qui peint à merveille l'esprit du temps. C'est le récit d'une vision du

pape Etienne II, chassé, comme chacun sait, de l'Itali par Astolphe, roi des Lombards, et forcé de chercher u asile que lui offrit en France la piété intéressée de Pépi le Bref.

Encore une dissertation qui n'a guère de rapport a sujet, c'est le chapitre XVII : *Du Connétable et des Pai de France*. Sur ces deux points comme dans toutes l questions du même genre, Hotoman a devancé so siècle. Mais depuis, les résultats de ses longues et s rieuses études sont devenus vulgaires, et nous ne tro vons plus guère à apprendre dans ces *disputes* historiqu qui rappellent p'us d'une fois les *Recherches de la Fran* et n'ont pas été inutiles à l'auteur de ce savant ouvrag

Le connétable, primitivement *comes stabuli*, puis p abréviation *comestable*, était d'abord un des officiers la maison du prince. comme tous ceux qui portaient titre de comte, *comes*, compagnon. Il avait la surinte dance des écuyers. Peu à peu son office s'assimila à l'a cienne charge du maître de la cavalerie romaine, so la République, et il devint un des plus grands dignitair de l'Etat, une sorte de lieutenant du roi pour les affair de la guerre.

Pour les pairs de France, sujet de difficile recherch faute de documents authentiques, l'opinion d'Hotom est celle qui a généralement prévalu. On n'en trou aucune mention sérieuse ni sous les Carlovingiens, même sous les premiers successeurs de Hugues Capet. continuateur d'Aimoin, qui conduit sa chronique jusqu'a règne de Louis le Jeune, n'en parle nulle part. Hotom pense toutefois que c'est à Hugues Capet qu'il faut att buer l'institution de la pairie ou du moins de quelq chose qui y ressemble. Ce dut être à ses yeux un moy de s'attacher par un titre nouveau, le même et ég

pour tous, quelques-uns de ces grands feudataires dont la puissance menaçait la sienne autant et plus que la sienne ne portait ombrage à la leur. L'idée de la pairie dérive, du reste, du droit féodal, d'après lequel les vassaux qui tiennent des fiefs du même seigneur, sont dits pairs entre eux, *inter se pares*. Ce qui a une triple conséquence : 1° du moment qu'on devient vassal d'un seigneur, on est uni à la compagnie des vassaux de ce seigneur; 2° les vassaux, dûment requis, rendent témoignage de l'investiture ; 3° en cas de différends entre eux ou entre le seigneur et eux, l'assemblée des vassaux juge au civil et au criminel. Il est certain que ce triple droit appartient aux pairs de France, qu'on ne les peut créer que pour faire partie de cette sorte de compagnie ou collége, qu'on ne les en peut retrancher qu'avec connaissance de la cause instruite et jugée en cette compagnie, qu'enfin ils ne peuvent être jugés que par la compagnie.

Hotoman combat, avec tout le respect qu'on doit à un homme d'un immense savoir, l'opinion de Guill. Budé, qui, dérivant le nom des pairs de *patres*, les assimile aux *patrices* du Bas-Empire. Il trouve qu'ils furent créés à deux fins : 1° pour assister au sacre des rois et y remplir certaines formalités d'investiture ; 2° pour former un tribunal destiné à juger ceux des grands qui ne pourraient sans inconvénient ou même sans danger être traduits devant la Cour du Parlement. Il donne à entendre que l'institution de la pairie et l'extension de plus en plus grande prise par le pouvoir judiciaire du parlement de Paris et ensuite des autres, avec un caractère plus stable, sont des inventions des princes Capétiens pour remplacer peu à peu les assemblées de la nation et agrandir la puissance royale. Quant au nombre des

pairs, il a souvent et beaucoup varié; c'est seulement dans les romans de chevalerie que figurent invariablement douze pairs de France. Dans le plus ancien document historique où il soit question de ces dignitaires et qui est de 1116, au nombre assez considérable des pairs se trouvent huit évêques outre l'archevêque de Reims.

En achevant cette dissertation, Hotoman reconnaît naïvement que c'est un hors-d'œuvre : il est temps, dit-il, de revenir à notre sujet, *jam tempus est ad institutum nostrum redire* : c'est une admonestation qu'il a souvent besoin de s'adresser, et il le fait toujours aussi inutilement.

Désormais pourtant il s'en écartera moins; il s'appliquera surtout à démontrer l'existence et l'action des États maintenus sous la dynastie carlovingienne (chap. XVIII) et même assez longtemps sous les Capétiens (chap. XXI). Comme toujours, il n'apporte guère à l'appui de ses assertions d'autres preuves que des faits relatés par les historiens; ces faits constatent l'usage généralement suivi dans l'ancienne monarchie, de consulter, sur les grands intérêts de la nation, certaines personnes en nombre indéterminé, prises toujours parmi les hautes classes, noblesse et clergé; il va sans dire qu'il n'insiste nullement sur le caractère aristocratique de ces assemblées. Pour grossir la masse de ses preuves, il enregistre sous le nom de conseil public, ou, comme nous disons, d'Etats, les assemblées de toute nature convoquées par l'autorité royale ou formées autrement, pour délibérer ou seulement donner un avis. Mais il ne parvient pas à démontrer qu'il y eut jamais une représentation nationale régulière, avec des attributions nettement définies par la loi. Que souvent le besoin s'en soit fait sentir, et aux rois eux-mêmes, c'est ce qui est incontestable; qu'on ait

quelquefois agité dans ces assemblées les plus graves questions, des faits nombreux l'attestent, mais elles n'existèrent jamais qu'en vertu d'un vieil usage; et en dehors de l'usage, rien ne réglait ni le mode de convocation, ni la composition de ces assemblées, ni l'époque et la durée de leurs sessions, ni même les matières qui pouvaient être soumises à leur examen.

Entre les chapitres XVIII et XXI, destinés à établir que la nation, sous les Carlovingiens et les Capétiens, ne cessa pas d'être consultée sur ses propres affaires, l'auteur introduit deux dissertations comme il les aime, et qui, pour être moins en dehors du sujet que quelques-unes des précédentes, ne s'y rattachent pas par un lien assez étroit. La première surtout (chap. XIX), sous le titre : *Du Roi et du Royaume*, traite une question de principes et pourrait tout aussi bien figurer en tête de l'ouvrage, comme prolégomènes. L'auteur y établit que le royaume n'est pas fait pour le roi, mais le roi pour le royaume, comme le pilote pour le vaisseau; et pour preuve que le royaume n'est pas la chose du roi, il cite, après de nombreuses autorités empruntées aux philosophes, aux légistes, aux historiens, ce fait qu'il y a dans ce pays des officiers qui sont dits du roi, qui sont ses serviteurs, attachés à sa personne, et des officiers qui sont dits de la France, comme le connétable, les maréchaux, le chancelier, le grand trésorier, etc. Or, selon Hotoman, c'est là une preuve manifeste de la souveraineté nationale, puisque de ces dénominations il résulte que les armées, les finances, la justice appartiennent, non pas au roi, mais à la nation.

La deuxième dissertation, formant le chapitre XX, se rapporte à l'avénement de Hugues Capet. L'auteur ne traite ce point d'histoire que pour montrer une fois de

plus combien peu solide était en France le princip de l'hérédité royale sous les deux premières races d nos rois, en dépit d'un usage qui avait presque force d loi et qui remonte aux Germains. Vaincu et ne s'étan défait que par trahison de son compétiteur, le dernie des carlovingiens, Hugues Capet, s'empare de la cou ronne tout à la fois pour lui-même et pour son fi Robert; il cherche dès lors des appuis dans quelques uns de ces redoutables seigneurs qui l'avaient fait ro en leur reconnaissant le droit de transmettre par héri tage, non plus seulement leurs biens propres et patri moniaux, mais les seigneuries et principautés qu'i n'avaient eues jusque là que comme bénéfices tempo raires. C'était intéresser les grands du royaume à l pratique générale de l'hérédité; c'était aussi considéra blement réduire l'autorité des États.

Cette autorité néanmoins se conserva sous les descen dants de Hugues Capet (chap. XXI), et l'auteur, oublian ce qu'il vient de dire (1), prétend, en invoquant le témoi gnage de tous les historiens, qu'elle ne fut pas sensible ment diminuée, *nihilo prope minor*. Suivant son procéd habituel, il établit de nouveau par des faits que, dan nombre de grandes occasions, les États-Généraux furen convoqués et de graves intérêts soumis à leurs délibéra tions. Sur ce point nul ne conteste, et il faudrait s'étonne de l'insistance d'Hotoman, si l'on ne se rappelait so but qui est de mettre la nation au-dessus du roi et d montrer que tout pouvoir émane d'elle, en prouvant, — ce qui suffit à sa thèse, — que la souveraineté nationale a été assez souvent reconnue par des actes solennels pou

(1) Quo facinore non minimam publici Concilii auctoritaten ab ipso imminutam constat.

qu'il ne puisse y avoir à cet égard ni doute ni prescription.

Le titre du chapitre XXII est un peu illusoire : *De l'autorité des États en matière de religion.* Cette autorité des États dans les affaires, non pas à vrai dire religieuses, mais plutôt ecclésiastiques, n'y est attestée que par un fait unique, la part qui leur fut attribuée par Philippe le Bel dans ses démêlés avec le pape Boniface VIII. On peut y joindre un fait du même genre rapporté dans le chapitre XXIV, qu'on doit regarder comme une suite de celui-ci. Ce fait appartient au règne de Charles VI; c'est la condamnation par les États réunis à Paris, de l'antipape Benoit XIII et la dégradation publique infligée à ses envoyés.

Ces scandaleux débats, les scènes de violence plus scandaleuses encore auxquelles ils donnèrent lieu, Hotoman, qui y trouve de quoi satisfaire ses passions de sectaire, les expose avec complaisance. Pour les premiers, il transcrit tout au long la fameuse bulle du pontife et la réponse non moins fameuse du roi, avec le récit très intéressant d'ailleurs du moine anglais Thomas Walsingham (l'*Histoire sous Edouard Ier et Annales*). Pour les autres, il reproduit l'étrange narration du chroniqueur Monstrelet.

Cette souveraineté de droit dont, selon Hotoman, la nation française était si jalouse, qu'en la déléguant à ses rois, elle ne l'abdiqua jamais, il la montre ensuite (chap. XXIII) s'affirmant avec énergie sous le règne de Louis XI, le prince le plus habile et le plus absolu qui fut jamais, dans la redoutable manifestation appelée *Ligue du bien public.* Hotoman prend au sérieux ce titre spécieux et ne met point en doute la sincérité de ceux qui s'en paraient. Ce qui semble certain et par consé-

quent lui suffit, c'est qu'ils réclamaient avant tout
convocation des États. Louis, bon gré mal gré, dut
passer par là; il s'en tira à bon marché : un tout p
conseil de *trente-six* membres, *douze de chaque ordre,*
encore ceux du Tiers pris dans la magistrature, c'est
dire parmi les *gens du roi*. Ces députés qu'Hotoman
pelle emphatiquement les curateurs de la Républiq
ne constituèrent donc à vrai dire qu'une assemblée
notables « choisis, » selon l'expression de Monstrel
« par l'autorité du Roy. » Encore Louis, au mépris
son serment, ne tint-il aucun compte de leurs vœ
Qu'importe? dirait Hotoman, il avait été forcé de ren
hommage à la souveraineté nationale. Et Comin
encore qu'il professe pour ce prince la plus haute esti
ne peut s'empêcher de convenir que le plus sage
rois ne doit pas être maître absolu, surtout en mati
de finances; qu'il est bon et pour son peuple et p
lui-même d'associer la nation au gouvernement de
chose publique; qu'il n'y a que de vils flatteurs, pa
sans intéressés d'abus séculaires, pour voir dans ce
association si naturelle un crime de lèse-majesté,
diminution dangereuse de l'autorité royale (1). Le sav
Guill. Budé (2) est du même avis que l'historien dip
mate : « Si les déportemens de ceux qui gouuern
estoient espeluchez en vne assemblée des Estats, il

(1) Comin., V, 18 : « Disoient aucuns de petite condition et
petite vertu, et ont dist par plusieurs fois depuis que c'est cri
de lèse-maiesté que d'assembler les Estats, et que c'est p
diminuer l'authorité du Roy; et sont ceux qui commettent
crime enuers Dieu et le Roy et la chose publique. Mais seruoi
ces paroles et seruent à ceux qui sont en authorité et crédit s
en rien l'auoir mérité, et qui ne sont propres d'y estre et n'
accoustumé que de *flageoler et fleureter en l'oreille et parler*
choses de peu de valeur et craignent les grandes assemblées de p
qu'ils ne soient connus ou que leurs œuures en soient blasmées. »

(2) *De Asse,* trad. de Goulart.

a doute que ceux qui s'estiment bien habiles et qui en veulent auoir la réputation, ne se trouuassent bien camus (*apprime simi*). »

Le chapitre XXV résume l'esprit de tout l'ouvrage et la thèse de l'auteur : la puissance des rois de France n'est point — entendez : ne doit point être — absolue, mais restreinte par les lois. C'est un plan, ou plutôt une esquisse de constitution, avec une déclaration de principes qui sont censés les principes mêmes de notre ancien droit politique. Chaque article — il n'y en a que huit — est appelé une loi, et contient en effet l'idée-mère, le germe d'une loi organique.

Article 1er (ou, pour parler comme l'auteur, 1re loi). Le gouvernement est monarchique, mais le roi ne peut prendre aucune décision d'intérêt général sans l'avis de l'assemblée nationale ou conseil public (1). Cet article est déjà admis en principe, et trouve jusqu'à un certain point son application dans la formalité de la vérification et de l'enregistrement par le parlement de Paris, des ordonnances et édits royaux qui sans cela ne peuvent avoir force de loi. Le parlement a en ceci usurpé l'autorité des Etats.

Article 2. Toute adoption d'enfant mâle est interdite au roi; il lui est interdit également de disposer de tout ou partie du royaume par cession quelconque, donation entre-vifs ou testament. Cet article — toute notre histoire le montre — n'est, comme le précédent, qu'une consécration nouvelle et formelle de notre ancien droit national.

L'article 3 règle la succession royale selon l'ordre de primogéniture, ce qui la rend indépendante de la volonté

(1) Ne quid quod ad statum Reipub. in universum pertineat, Regi sine publici consilii auctoritate statuere liceat.

du prince et de toutes dispositions testamentaires quel-conques qui pourraient l'altérer ou l'amoindrir. On voi plus que jamais quelle a été l'erreur ou la mauvaise fo de ceux qui ont vu dans Hotoman un républicain ou ur novateur téméraire.

Article 4. L'hérédité royale est interdite aux femmes mariées ou non mariées, à quelque titre que ce soit.

Article 5. Le roi ne peut aliéner aucune portion du domaine de la couronne sans le consentement des Etats. L'auteur a indiqué ailleurs (chap. X) la nature du domaine royal et l'a soigneusement distingué du domaine particulier qui reste toujours et entièrement à la disposition du prince.

Article 6. Le droit de grâce ne peut être exercé par le roi que sous l'autorité du parlement.

Article 7. Le roi ne peut destituer aucun des magistrats du royaume (1), que sa cause n'ait été entendue e jugée en cour des pairs, *nisi causa in parium concilio cognita et probata*. Sans être trop radical, Hotoman aurait pu aller jusqu'à mettre dans son projet de constitution, *que personne ne sera distrait de ses juges naturels.*

L'article 8 et dernier concerne la monnaie : le roi ne peut apporter à la monnaie aucun changement sans l'aveu des Etats. « Ce droit, dit Guill. Budé (2), a toujours appartenu au peuple de France. » Selon Ch. Du Moulin (3), ce droit n'a jamais été prescrit. Il atteste avoir vu dans les registres du Parlement et de la Cour des monnaies, nombre de lois ordonnant « qu'on ne ferait ni hausse ni rabais de monnaies que par le consen

(1) Ceci doit s'entendre évidemment de ces dignitaires dont il a été dit plus haut qu'ils sont des serviteurs *de la France* et non *du roi.*
(2) *De Asse*, 3 et 5.
(3) *Extr. comment. : De Contract. et Vsur.*

tement exprès du peuple qui a toujours déclaré sa volonté sur ce point. »

Tel est ce plan de constitution qui, selon l'auteur, résume avec fidélité les principales dispositions de notre ancien droit national. Ce n'est qu'une ébauche, et il n'y faut pas voir autre chose ; mais les traits essentiels y sont presque tous nettement marqués. Hotoman a la prétention de codifier des usages séculaires, des coutumes traditionnelles, et, sans rien innover, de conserver ce qui a toujours existé, le roi et une représentation nationale sérieuse, en déterminant avec plus de précision les attributions de l'un et de l'autre.

Chapitre XXVI. Cette intervention si naturelle de la nation dans ses propres affaires, qu'il est facile de constater à des degrés divers dans les diverses époques de notre histoire, Hotoman en revendique l'exercice, en démontre la nécessité surtout pendant la minorité des rois. Et pourtant — il le remarque avec une sorte d'indignation — c'est justement dans la situation presque toujours dangereuse créée par cette circonstance, que l'autorité de la nation a été en général méconnue, la loi fondamentale de l'Etat ouvertement violée. En effet, tandis qu'en vertu d'une coutume ayant force de loi, dérivation ou conséquence d'une des plus anciennes lois du royaume, les femmes ne peuvent arriver au trône et régner en leur propre nom, on en a vu maintes fois, par ce seul fait qu'elles étaient épouses et mères de rois, s'emparer du gouvernement, régner de fait et toujours au plus grand détriment de la chose publique. Hotoman ne fait grâce à aucune des reines-régentes, pas même à Blanche de Castille : les reproches qu'il lui adresse sont même si graves que, pour la défendre, l'un des plus ardents adversaires de notre auteur, Matharel, est obligé

de récuser sa principale autorité, le bon sire de Joinville, le compagnon, l'ami, l'admirateur sincère de saint Louis, en faisant du naïf biographe une créature du comte de Champagne. Toutes les régentes, même les plus sages, ont porté dans l'administration de l'Etat l'entêtement, la violence, les caprices, la plupart des défauts de leur sexe. Par elles la porte est ouverte aux plus funestes influences. Ce chapitre, on le voit, s'il est d'un jurisconsulte dévoué aux lois de son pays, est aussi du protestant zélé qui ne peut pardonner à Catherine de Médicis ses souffrances et les misères de ses coréligionnaires (1). Les courtisans de l'ambitieuse italienne ne s'y trompèrent pas, et de toutes les parties de la *France-Gaule* il n'en est pas qui fut par eux plus violemment attaquée.

Chapitre XXVII et dernier. Je me trompe, le dernier chapitre de ce livre, *des Parlements et sièges judiciaires de France*, souleva encore plus de tempêtes : il ameuta contre l'auteur, contre « le misérable exilé, » tout ce qui tenait à la justice, tout ce qui vivait de la chicane. Ce discours est assurément un des plus intéressants de l'ouvrage. C'est un exposé moitié railleur, moitié indigné des mœurs de ce que l'auteur appelle « le royaume de plaiderie (2), » ou pour emprunter le mot de Rabelais « le pays des chicanous. »

« Il y a auiourd'huy — je me sers ici plus volontiers que jamais de la vieille traduction — vne ie ne sçay quelle manière de gens qui a la vogue par toute la France, que les vns appellent gens de iustice, les autres

(1) Catherine de Médicis prétendait prendre Blanche de Castille pour modèle : elle l'imitait à sa manière, et aux yeux de bien des catholiques, cette manière n'était pas la bonne. V., à ce sujet, *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, p. 392-399, le *Discours d'un courtisan catholique* descouurant les ruses du Roy, de la Royne-Mère et de leur Conseil secret. — V. ci-après, p. 295.

(2) *Regnum rabularium.*

praticiens, lesquels, depuis trois cents ans en çà ou enuiron, ont si bien sceu iouer leur personnage, et ont fait tant de bons tours d'habileté et souplesse qu'ils ont non seulement mis sous leurs pieds et supplanté toute l'authorité de l'assemblée des Estats, telle qu'elle a esté déclarée cy-dessus, mais aussy ont contraint tous les princes du royaume, voire mesme la Maiesté du Roy de passer sous leur main et de s'humilier sous leur grandeur. »

Hotoman, on le voit, est peu favorable aux parlements. C'est là sans doute un des passages de son livre dont on disait qu'ils fournissaient des armes à tous les partis. L'autorité royale que les parlements gênaient assez alors, et qu'ils irritaient de leurs prétentions à la souveraineté même politique, devait voir, non sans un secret plaisir, ces récriminations d'un homme de loi et d'un protestant. Certes, dans cette attaque, Hotoman n'avait pas toujours la raison pour lui; mais la passion raisonne-t-elle? La sienne ne lui permettait pas de voir le parlement de Paris sous son vrai jour : ce grand corps n'était à ses yeux que le promoteur ou l'instrument implacable de la persécution religieuse; serviteur intéressé des rois, son ambition aveugle avait été habilement exploitée par eux, pour se débarrasser peu à peu des Etats. Mais si, comme compagnie judiciaire, le parlement s'était laissé envahir par de nombreux abus, comme assemblée politique, il rendait, en l'absence des Etats, d'incontestables services. En admettant même que ses *Remontrances* restassent sans effet, ce qui arrivait trop souvent, elles étaient au moins une protestation fréquemment renouvelée, et toujours respectée, contre les excès de l'omnipotence royale. Enfin c'était dans le parlement de Paris que le roi choisissait souvent ses ministres et ses conseillers, et l'on ne saurait

nier qu'il se trouva maintes fois dans cette grande co
pagnie des hommes honnêtes, courageusement indép
dants, vraiment attachés à la justice dont ils étaient
dignes interprètes, et dévoués aux intérêts de la nati
Je n'irais pas jusqu'à voir chez eux ce qu'ils se plaisa
à y trouver eux-mêmes, en s'appliquant un mot fame
« une assemblée de rois ; » mais il est pénible de voir
savant légiste retourner contre eux cette parole am
tieuse et substituer, de sa grâce, au mot « rois » le
« satrapes. »

Hotoman est de mauvaise foi aussi quand il ratta
aux parlements toute la justice du royaume, quan
fait de celui de Paris le centre « de ce bel art de chi
nerie. » On sait assez qu'il y avait nombre de juridicti
indépendantes de la sienne; celle du conseil du roi
tamment, à laquelle le prince pouvait toujours évoq
les affaires qu'il désirait voir juger d'une certaine
nière, et qui lui permettait d'étouffer de périlleux déb
Maintenant Hotoman a raison, mille fois raison quan
se plaint des complications de l'organisation judicia
de la manie qui possède la nation dont « la plus gra
partie ne s'emploie à autre occupation qu'à mener
cès, dresser calomnies et grater le papier. » Nous c
cevons donc qu'il approuve le projet que Comi
liv. VI, ch. VI, prête à Louis XI, de fondre en
seule toutes les *coutumes* du royaume « pour éuiter
cautelle et pillerie des aduocats. » Mais nous ne voy
pas en quoi le parlement était responsable de ces
ordres.

Nous arrivons au véritable grief d'Hotoman contr
parlement de Paris. Selon lui, cette compagnie judicia
ne dut son rôle politique qu'à une usurpation gradu
favorisée par les rois dans l'intérêt de leur autocra

et ce furent les capétiens qui peu à peu mirent le parlement à la place de l'ancienne assemblée nationale. Cette assemblée, ce *conseil public*, véritable représentation de la nation, s'appelait aussi parlement, *parlamentum*. Pour la détruire, ils lui prirent son nom et le donnèrent à une corporation de « praticiens » et de « juges, » dont le savoir et surtout l'adresse leur étaient d'un bon service dans leurs luttes incessantes contre de trop puissants seigneurs, luttes où la ruse était plus souvent de mise que la force et finissait toujours par en triompher. Ainsi, selon Hotoman, s'inaugura en France, à côté de l'empire de la force, le règne de l'astuce, l'un soutenant l'autre. Mais sa prévention contre les parlements de son temps l'aveugle ici et l'égare. D'abord, il oublie de prouver ce qu'il avance par rapport aux changements introduits dans la constitution politique du royaume. En second lieu, en énumérant les prérogatives attribuées par les rois au parlement de Paris, il ne remarque pas que, si elles eurent l'étendue et la solidité qu'il leur prête, les rois s'étaient donné un frein, frein puissant, salutaire peut-être, mais souvent importun. Il ne voit pas même ici, bien qu'il le reconnaisse un peu plus loin, que cette imposante autorité du parlement se forma à la longue, par des progrès, et, si l'on veut parler comme lui, par des « usurpations » insensibles.

Ces usurpations, à l'en croire, ne furent possibles que grâce à l'importance donnée à cette compagnie judiciaire par la manie de plaider si commune en France. Les rois l'encouragèrent, la favorisèrent : Louis le Hutin, c'est-à-dire le querelleur, *turbulentus*, et, selon d'autres, Philippe le Bel construisit le Palais-de-Justice, *Basilica Regia* « la Basoche Royale. » Dès lors, le parlement qui, auparavant était ambulatoire, y fut établi à demeure fixe,

pour la plus grande commodité des plaideurs. Est-
une raison pour affirmer que les rois capétiens dével
pèrent dans la nation le goût de la chicane? Hotom
fausse ainsi trop souvent des idées justes au fond. D'ab
il ne veut pas voir que ce qui était possible dans les p
miers siècles qui suivirent les invasions, cessa de l'ê
quand les anciens et les nouveaux possesseurs du s
définitivement établis sur le sol et confondus entre e
eurent donné naissance à un état social nouveau.
avec la propriété constituée sur de tout autres bases
pendant la domination romaine, se formèrent entre
habitants des relations extrêmement compliquées s
une apparence de simplicité, plus variées aussi qu
ne l'imagine d'ordinaire. Le droit du plus fort qui do
nait à peu près seul sous les premiers mérovingiens,
justice sommaire de Charlemagne et de ses commissai
royaux ne purent suffire à la nouvelle société. Celle
bon roi saint Louis, si naïvement décrite par Joinvi
devait être bien rarement praticable. Les lois s'étai
multipliées à l'infini; le droit romain, le droit écrit
n'avait jamais complétement abdiqué, reprit son emp
presque partout, et principalement au midi de la Loi
l'Eglise le favorisait; ses lois, à elle, tenaient par m
liens aux constitutions impériales; elle s'immisçait
les canons de ses conciles, par ses décrétales, par
bulles des papes, dans une multitude de détails de la
civile. Enfin de l'absence de lois précises appropriée
des besoins nouveaux étaient nés sur presque tous
points du territoire des usages traditionnels, des c
tumes. Ces *coutumes*, qu'il fallut bientôt rédiger, cons
tuèrent un droit nouveau, et comme elles ne s'acc
daient pas toujours entre elles, elles donnèrent lieu
mille questions embarrassantes, à des difficultés inext

cables. Le droit romain, le droit canonique, le droit coutumier réclamèrent, chacun pour soi et pour leurs rapports, des interprètes. La jurisprudence était ressuscitée avec la justice légale. Les rois qui, suivant la tradition romaine, n'avaient guère cessé de se regarder comme les représentants de la loi, et, d'après la tradition biblique, comme tenant de Dieu leur puissance, devaient naturellement se poser dans l'Etat comme gardiens suprêmes et suprêmes exécuteurs de la loi, comme « justiciers. » Rien donc de plus simple que l'appui qu'ils demandèrent aux légistes, que la délégation qu'ils leur firent de leur autorité juridique, que la majesté quasi royale dont ils les entourèrent dans l'exercice de leurs fonctions. Rien de plus naturel aussi que leur désir de voir tous leurs sujets et même les têtes les plus fières se courber devant les représentants de la justice souveraine, en recevoir l'investiture des plus hautes dignités, soumettre à leur arbitrage les litiges sans nombre auxquels donnaient lieu des lois contradictoires, des droits souvent douteux et toutes les combinaisons de l'astuce et de la violence. Ces puissants seigneurs, presque rois et justiciers eux-mêmes sur leurs terres, au lieu de vider toujours leurs querelles les armes à la main, s'habituèrent peu à peu à réclamer la justice du roi ; ils plaidèrent, en cour de parlement, devant les gens du roi. L'importance que prit ainsi la justice royale fut certainement un bienfait pour tous en même temps qu'un accroissement de force pour la royauté.

Ces considérations n'échappent pas à Hotoman ; mais elles se perdent dans le fouillis d'idées où il ne se retrouve pas toujours lui-même ; il ne lui plaît pas de les dégager du monceau d'autorités qu'il recueille, qu'il réunit, qu'il entasse pour décrire l'origine et les progrès

de cet empire de la chicane, objet de ses violentes colèr
et de ses implacables railleries.

Comme son grand savoir obéit à la passion et ne r
doute guère les contradictions, il vante ensuite, d'apr
Budé, la façon simple et prompte de rendre la justice
temps de Philippe le Bel. Ainsi, à l'en croire, ce ser
seulement à partir de Louis le Hutin qu'aurait commen
le règne désastreux de la plaiderie. Auparavant, cet
tourbe des interprètes du droit, *ista turba interpret*
juris, ou, selon l'expression du traducteur qui est enco
plus violent que l'auteur, « cette canaille d'interprèt
et rapetasseurs du droict, n'auoit point encore mis
pied dedans la chose publique. » Cependant sa hai
contre la cour de Rome est plus ardente encore que ce
qu'il porte au parlement; il oublie même qu'il a attrib
aux rois et spécialement à Louis le Hutin, les progrès
la chicane en France, et par deux fois il l'impute a
papes et la fait remonter à Clément V, contemporain
Philippe le Bel. « Cette maladie, cette gale (*scabies*),
même que la peste des superstitions, est sortie de l'of
cine des pontifes de Rome, est venue de leur cour d'Egl
et de leur officialité. » Le droit romain et le droit can
ont la même origine : de l'un et de l'autre sont ven
nos maux. Secouons donc le joug de Rome, de la Ron
des empereurs et de la Rome des papes.

De toute cette dissertation très savante, mais très pa
sionnée, confuse et déclamatoire, il reste un fonds
plaintes assez justes, mais en beaucoup de points exag
rées et partant sans effet : abus des procès, leur longue
interminable, corruption de la justice, triple conséquen
de la vénalité des charges de judicature d'où l'on cherc
à tirer les plus gros revenus, aux dépens du bon droit
d'une équitable application de la loi. Cette vénalité d

charges de justice est en contradiction formelle avec le serment exigé des membres du Parlement à leur entrée en fonctions, « de n'auoir rien baillé ni promis, ni fait bailler ni promettre. » La corruption et la superstition, dit en terminant Hotoman, voilà les maux qui nous tuent. Pour nous en guérir, prenons les remèdes efficaces; lisons et méditons la parole de Dieu, contenue dans les Saintes-Ecritures.

III

Le livre d'Hotoman, en quelques-unes de ses parties, tient beaucoup du pamphlet, et le savant s'y met volontiers au service du sectaire : il poursuit avec colère, et partant non sans un peu d'injustice, les ennemis de son parti qu'il regarde comme les ennemis de la France : Rome, les reines-régentes et les Parlements. Rome assurément jouait alors dans nos affaires un rôle funeste. Toute à son désir d'arrêter les progrès de l'hérésie et même de l'extirper totalement, elle eût, pour y parvenir, sacrifié le vieux royaume très chrétien; elle l'eût d'abord morcelé, et les tronçons séparés, impuissants, seraient tombés à jamais sous sa dépendance. Adieu les libertés gallicanes, cette invention diabolique, cette sacrilége usurpation de nos rois, cet objet d'horreur pour la papauté ! La noblesse trouvait son compte à ce travail de dissolution ; que lui importait l'unité nationale, œuvre de tant de rois, continuée avec tant d'efforts, une si longue patience ? Il était aisé de voir qu'elle n'avait nullement pris son parti de l'amoindrissement de son rôle, et que si, dans ses confuses espérances, elle ne caressait pas le rêve d'une reconstitution de la féodalité, elle ima-

ginait une sorte de fédéralisme qui lui livrerait la province, la campagne surtout et les petites villes, avec plusieurs des droits utiles de la puissance seigneuriale Les vues de la noblesse s'accusent par mille tentatives diverses simultanées, par des empiétements de chaque jour sur le pouvoir souverain. La royauté s'y prête elle-même ; malgré quelques efforts pour résister, pour disputer sa vie, elle aide à sa propre ruine par les faiblesses, les folies, les hontes de ses représentants ; souvent réduits à la gêne et presque à la misère, ils ne songent qu'à s'amuser : le roi, la reine-mère empruntent pour payer les plaisirs de la Cour. Chacun tire à soi ; la France déchirée, pressurée, agonise : c'est un moribond dont on attend l'héritage, chacun comptant bien s'en attribuer une grosse part. Le protestantisme qui, sans les persécutions, aurait probablement fait peu de progrès en France, — car par son austérité maussade il répugnait au génie de ce pays, — y avait pris la large place que le bon cœur français fait toujours aux victimes. Il fallait compter avec lui : lui aussi il voulait vivre et l'on savait par expérience qu'il avait la vie dure C'était encore une cause de démembrement. Mais le démembrement, c'est la ruine. Qui pouvait la conjurer? La royauté ? Mais depuis près de vingt ans elle était de fait aux mains d'une femme, d'une étrangère comme l'étaient presque toujours les reines. Double violation de la loi fondamentale, traditionnelle, qui excluait du trône les étrangers et les femmes. Hotoman n'avait pas de peine à démontrer cette désastreuse désobéissance à la volonté nationale. L'italienne Catherine, comme ces régentes venues de divers pays, qui, grâce au hasard aidé souvent par de criminelles intrigues, exercèrent sous le nom d'un roi enfant le pouvoir souverain, n'avait au-

cune idée des besoins, des sentiments, du génie de la France; elle résumait en elle tous les vices de cette puissance illégale, capricieuse, violente. Hotoman condamnait donc cette femme que le parti honorait du surnom de Sémiramis, non-seulement pour ses fautes, mais aussi pour celles de toutes les princesses qui, avant elle, avaient exercé la même autorité : c'est le règne de la *femme* qu'il ne pouvait souffrir (1).

Le Parlement, ce semble, celui de Paris surtout aurait dû trouver grâce devant lui : il opposait une barrière aux abus, il blâmait les excès du pouvoir royal. Mais cette barrière était bien faible et bien basse : on ne prenait pas la peine de la jeter à terre; on sautait par dessus, ou bien on lui ordonnait de s'ouvrir. Donc il aurait mieux valu qu'elle n'existât pas, puisqu'elle n'arrêtait rien. Puis le Parlement admettait la royauté de

(1) *Discours d'un Courtisan catholique*, etc., f° 394 et s. L'auteur expose la politique de Catherine d'après l'ambassadeur de Venise, Jan Correro; il affirme avoir vu le rapport « de cet ambassadeur au Sénat de sa République, » en 1566 : « Alors ce bon sénateur Correro adiouste qu'vn iour la Royne-Mère luy dit en vn semblable propos qu'elle s'estimeroit la plus mal fortunée femme de ce monde, si elle seule entre toutes les autres Roynes de France auoit ce malheur d'endurer tant de trauaux, fascheries et tourmens comme elle fait, sinon qu'elle se consoloit par ceste obseruation et règle ancienne qu'on a, que touiours, durant les minoritez des Roys, les principaux du Royaume ont accoustumé de faire des tumultes et esmotions, à cause du gouuernement, ne pouuans souffrir qu'autre leur commande que leur propre Roy naturel; et qu'elle auoit souuenance, estant à Carcassonne, à son retour de Bayonne, d'auoir leu vne chronique escrite à la main, en laquelle trouua que la mère du Roy S. Loys, nommée Blanche et fille d'Alfonse, roy de Castille, demeura vefue, auec son fils, qui n'auoit pas plus de onze ans, et qu'incontinent les grands du Royaume, etc. »

Relativement aux Albigeois, Blanche « accordoit à ces mutins et rebelles plusieurs choses qu'ils demandoient; et puis auec le temps et par le Conseil de la Royne, le roy estant venu en plus grand aage, en feit telle vengeance et chastia tels rebelles, ainsi qu'ils l'auoient mérité. Et sur cela la Royne-Mère, reprenant la substance de ce faict, discouroit là-dessus, en faisant comparaison et rapportant les actions de ceste Royne Blanche aux siennes, etc. »

droit divin, et consacrait ainsi l'éternelle abdication du
vrai roi, le peuple. Les droits de la nation à être bien
gouvernée, ses plus chers intérêts se trouvaient placé
sous la garde d'une compagnie judiciaire se recrutan
elle-même, sans communication directe avec le pays
dont les attributions législatives très restreintes étaien
sans cesse contestées par les rois qui les lui avaien
laissé prendre, et ne les lui avaient jamais conférée
par acte authentique. Dans ces conditions d'existence
d'action, le Parlement est incapable de sauver l
royaume : il parle en vain de réformes ; il voudrait se
rieusement en opérer, même des plus urgentes, qu'il n
le pourrait pas ; il est intéressé lui-même dans la plupa
des abus dont souffre et meurt la France. L'expérienc
est complète et décisive : on a vu à l'œuvre cett
royauté qu'on a si imprudemment laissée se rendre ab
solue. Tout en elle, tout ce qui existe avec elle, par ell
ou pour elle est profondément corrompu.

La nation est-elle donc perdue sans ressources ? Non
dit Hotoman. Si elle se trouve en ce déplorable éta
c'est parce qu'elle a cessé d'être elle-même, la *Gaule*
la *France*, ou mieux en un seul mot, la *Gaule-Franc*
dont la nature propre est d'être libre. La liberté, la l
bre disposition d'elle-même, *sui juris esse*, c'est sa vie
c'est son droit. S'il y a eu parfois interruption dan
l'exercice de ce droit, il n'y a jamais eu renonciatio
formelle. Des usurpations, des empiétements favorisé
par les circonstances, et légitimés en apparence par u
consentement tacite, ont produit une mauvaise adminis
tration. Le peuple reste toujours le maître de changer de
gérants incapables ou infidèles. Rien du reste à innover
une restauration toute simple, très légitime ; un retou
à la forme et à la force primitive de l'État. Que la natio

rentre en pleine possession d'elle-même ; qu'elle se dérobe à toute influence étrangère ; qu'elle affirme sa souveraineté et l'exerce par les États-Généraux, *Concilium Publicum*, véritable émanation d'elle-même, représentation réelle de son génie, de ses besoins et de ses droits.

On peut croire qu'Hotoman, en vrai juriste, a voulu établir par des faits qu'il n'y avait jamais eu dans notre pays prescription contre la liberté politique et la souveraineté nationale. Des éclipses momentanées ont toujours été suivies de manifestations éclatantes. Son livre n'est ainsi, dans sa pensée, qu'un résumé de notre histoire, *summam historiæ nostræ*, au point de vue du droit public. C'est, comme dit le vieux traducteur en commentant, selon sa coutume, le texte original, c'est « en somme un brief recueil de nos lois et coustumes anciennes et de ce qui en est le plus mémorable en nostre histoire françoise. »

Hotoman ne veut pas même qu'on voie autre chose dans son livre : *liber est historicus; historia facti est.* Image du passé, pouvait-on lui dire, mais image embellie, retracée en vue de l'avenir. Il n'eût pas pu nier que cette histoire était aussi et surtout un programme politique se résumant ainsi : il n'y a loi ou coutume qui tienne, quand l'État est en danger : une seule loi, en ce cas, domine et remplace toutes les autres ; le salut public, *salus populi suprema lex esto.* Hotoman avait donc bien fait un traité historique, mais il avait fait aussi un livre de politique pratique, probablement pour mettre la couronne sur la tête du roi de Navarre. Un peu plus tard (1585), il défendit directement les droits de ce prince dans un autre écrit : « *De la succession disputée entre l'oncle et le neveu.* » L'oncle, c'est le cardinal de Bourbon, Charles X, le roi de la Ligue, et ce dernier ou-

vrage, une réponse à une sorte de consultation faite
les ligueurs par un avocat italien, Matteo Zampin

Quoi qu'il en soit de l'intention immédiate de Fr
toman en publiant la *France-Gaule*, tout de suite
la Saint-Barthélemy, ce livre sortait des spéculation
nérales plus ou moins vagues sur les mérites resp
des diverses formes de gouvernement : « question
pourmenée, » dit la Boëtie, qui lui-même, dans son
quent opuscule n'avait pas voulu quitter le domai
la pure théorie. Mais du moins, le traité *De la Serv
volontaire*, plus tard intitulé aussi le *Contr'Un*, ava
en traçant avec vigueur le portrait de la royauté
lue, démontré l'absurdité de cette espèce de gouv
ment, si bien caractérisée par son double titre. On
rait même, en y regardant de près, reconnaître q
jeune et hardi écrivain ne va pas chercher bien lo
traits dont il peint les tyrans, et que nos rois, en
de l'éloge qu'il en fait, ne sont pas à ses yeux des
dèles de vertu. Qui pense-t-on qu'il ait eu en vue
ces lignes énergiques : « Veoir vn nombre infini,
pas obéir, mais seruir, non pas être gouuernez, ma
rannisez, n'ayants ny biens ny parents, ny enfants
leur vie mesme qui soit à eulx ! Souffrir les pillerie
paillardises, les cruautez, non pas d'vne armée, no
d'vn camp barbare contre lequel il fauldroit despe
son sang et sa vie deuant, mais d'vn seul ! non pas
Hercule ni d'vn Samson, mais d'vn seul hommeau,
plus souuent du plus lasche et féminin de la nation ;
pas accoustumé à la pouldre des battailles, mais en

(1) Et non par Ant. Hotoman, comme le veulent le com
tateur de la *Satire Ménippée* et le P. Maimbourg, *Hist. de la*
liv. IV, p. m. 367, à l'ann. 1589 : — Cf. De Thou, liv. LXX
l'ann. 1585, *init.*

à grand'peine au sable des tournois ; non pas qui puisse par force commander aux hommes, mais tout empesché de seruir vilement à la moindre femmelette ? »

Si, comme il est probable, Hotoman a connu le *Contr'Un* qui fut composé en 1548, et qui, avant d'être publié en 1578, « courut longtemps, dit Montaigne, ez mains des gents d'entendement, non sans bien grande et méritée recommandation, » nul doute qu'il n'ait voulu tirer les conséquences pratiques de ce livre, en s'appuyant sur le tempérament moral de notre nation étudié dans toute la suite de son histoire. C'était faire beaucoup sans doute que d'inspirer, comme La Boëtie, l'horreur du despotisme ; c'était un grand mérite aussi que de mettre, comme d'autres, le doigt sur nos plaies ; c'en était un plus grand encore que de venir à propos, et d'indiquer tout ensemble et le mal et le remède, mal bien défini, remède nullement chimérique, puisqu'il avait été appliqué souvent avec succès, nullement violent : Hotoman ne prêche jamais l'insurrection, pas plus que La Boëtie qui conseille même « de porter le mal patiemment et se reseruer à l'aduenir à meilleure fortune. »

Mais, pour être modéré, le livre d'Hotoman n'en était que plus fort : aussi l'effet en fut prodigieux. « Il resueilla merueilleusement les esprits, » dit le traducteur contemporain (1). On trouva qu'il avait fait grand bien, « ayant esclairci par bons et suffisans tesmoignages ce qui estoit demeuré comme enseueli par la malice de certains garnemens abusans de la facilité des roys et se seruans de leur authorité pour asseruir les François d'vne façon misérable (2). » Mais si la France se reconnut dans le portrait tracé par Hotoman, si elle se retrouva dans

(1) *Mémoires sur l'Estat de France*, p. 271, recto.
(2) *Ibid.*

cette grande histoire ainsi racontée, ceux qui viv
de son esclavage et de ses misères se sentirent da
reusement atteints et coururent aux armes. Ce n'
pas pourtant la première fois que ces idées étaient
cées dans le public : Cl. Seyssel, Comines, Budé, Ra
bien d'autres encore les avaient exprimées, au moin
partie, soit dans des ouvrages spéciaux, soit en pas
et par occasion. Mais la *Monarchie de France* de l'év
contemporain de Charles V était un livre oublié
Comines n'avait touché qu'accidentellement quel
points de cette grande question de la souveraineté n
nale, et l'on ne voyait dans son œuvre que son adm
tion pour Louis XI. De Budé, déjà bien vieux aussi
ne connaissait plus que son érudition universelle
savantes recherches étaient même lettres closes po
vulgaire. Ramus, dans son *Traité des mœurs des an
Gaulois*, publié une première fois en 1559, et tradu
même année en français par Michel de Castelnau, a

(1) Moins oublié pourtant qu'on pourrait le croire : il est
vent cité dans la seconde moitié du XVIe siècle, notammen
Loys le Roy, dans ses Commentaires sur la *Politique* d'Aris
L'honnête traducteur copie des pages entières de la *Monarch
France*. En voici un passage que n'eût pas désavoué Hoto
(liv. I, ch. 8) : « Ie présuppose que le plus grand danger qui
aux Estats monarchiques de venir à roture ou confusion
pour cause de la mutation des princes; et mesmement quan
viennent par succession naturelle de prochain en proch
comme celui du Roy de France. Car il aduient souuent qu
bon et vaillant Roy succède vn imbécille entaché de plus
vices et imperfections, ou bien encore vn ieune enfant, dont
suiuent plusieurs choses désordonnées et volontaires pour c
du mauuais gouuernement d'iceluy Roy vicieux, ou de ceux
ont le maniement du Roy qui est enfant, ou totalement héb
qui peuuent estre occasion de la grande désolation et destruc
de l'Estat, ainsi que l'on a veu par plusieurs exemples e
royaume mesme... Mais... ie dy que les remèdes qu'on peut
nement pourpenser et excogiter pour obuier à tels inconuéni
quand ils aduiendront, sont trop plus prompts et certains en c
monarchie qu'en nulle des autres... Il y a trois freins par lesq
la puissance absolue des Roys de France est réglée, à sçau
religion, iustice et police, etc. »

tissait juste aux mêmes conclusions qu'Hotoman. On y observait, non sans intérêt, l'esprit, les maximes et les coutumes de cette nation, vraie mère de la nôtre, et, indépendamment des réflexions de l'auteur peu favorables au despotisme, on devait trouver que nos ancêtres faisaient assez sagement de limiter le pouvoir de leurs rois, et de leur laisser ou de leur ôter l'autorité, selon qu'ils en usaient bien ou mal. Mais Ramus passait pour un esprit chimérique qui, voulant tout régler, et brouillant tout, avait mis un peu partout à la place de la réalité ses téméraires fantaisies.

Hotoman avait en ces matières une bien autre autorité. Aussi son livre fut-il un événement, un grand événement politique. Ceux qui avaient cru tuer la liberté française, virent avec terreur qu'elle n'était pas morte, et que, pour l'étouffer, il faudrait détruire la nation même. De là tant d'attaques, des cris de rage. Les amis de l'auteur le blâmèrent d'avoir signé son ouvrage : on lui répétait le mot de Pollion : « Il y a danger à écrire contre qui peut proscrire (Macrob., *Sat.* II, 4), » et on le dissuadait de plaider en France contre les injustes détenteurs de ses biens : sa *Gaule-France* lui avait fait trop d'ennemis; il perdrait son procès.

Cette fois en effet c'était bien autre chose que les bouffonneries de Rabelais, dont les uns riaient, que les autres repoussaient avec dédain ou dégoût, sans voir, ni ceux-ci ni ceux-là, la pensée profondément sérieuse cachée sous ce gros rire, et la fécondité de ce fumier intellectuel. Les railleries du *Gargantua* et du *Pantagruel* ne poussaient pas d'ailleurs à une réforme immédiate, et depuis ce bruyant éclat de satire, les choses avaient pu aller encore leur petit train ordinaire. L'ouvrage d'Hotoman était une mise en demeure : voulez-vous vivre?

reprenez l'âme de vos ancêtres; à travers tant de sièc
elle est restée la même; vous êtes toujours la Gaule
la France. Vicissitudes terribles, invasions, agrandi
ments démesurés, démembrements, mélanges biza
qui semblaient avoir changé la nation jusqu'au fond
corps et le cœur et tout, n'y ont en réalité rien fait;
n'a qu'à vouloir pour se retrouver telle qu'elle fut à l'
gine, telle que cent ans plus tard la dépeint encor
grand républicain Milton avec « son impétuosité viva
et généreuse au nom de la liberté (1). »

Que la France se redressât libre et fière sur son vi
sol où tant de maîtres avaient respecté son indépenda
et ses franchises, c'est ce que ne voulaient pas tous
oiseaux de proie, tous ces « mange-peuples, » selon l
pression que La Boëtie emprunte à Homère, tous
étrangers qui pullulaient à la cour des Valois, et la vi
italienne Catherine, leur reine. Les courtisans et
brouillons furent « piqués jusqu'au cœur ; » « les sup
du conseil secret » sentirent bien, dit un contempor
que c'était la plus grosse et rude pierre que l'on
jetée en leur jardin. Il fallait repousser au plus vite d
solentes prétentions. Hotoman avait demandé à ses
versaires de lui prouver qu'il y avait dans son l
erreur ou mauvaise foi; mais on se contentait de s'i
gner, de frémir; c'était plus facile que de répon
A la demande de la reine-mère, Antoine Matharel,
avocat auvergnat qui était son procureur général, rel
le défi. Avant lui, Papire Masson, un ex-jésuite, avait
mine d'accepter le combat, mais il n'avait trouvé, a
un déluge de grossières injures (2), que deux bien pau

(1) *Defensio secunda*, cité par Chateaubriand, *Etude sur Mi*
p. 25, en tête de la trad. du *Paradis perdu*. Gosselin, 1841.
(2) « Sed, ut ille, potus in aliquo œnopolio, forte hunc libel

arguments : 1° Hotoman a nié sans preuves le caractère héréditaire de la couronne de France ; 2° Hotoman, en attaquant le parlement de Paris, fait la guerre à la compagnie la plus auguste et la plus savante qui fût jamais.

Après avoir lancé ce trait sans force et sans portée, *telum imbelle, sine ictu*, Papire Masson s'effaça devant Matharel. C'était sur Matharel que l'on comptait pour terrasser l'ennemi de l'autel et du trône, le transfuge de la judicature, qui se retournait contre sa mère. Matharel, catholique, avocat chargé des intérêts de la reine-mère, était naturellement désigné pour être le champion officiel de la royauté et des parlements. Il accepta d'assez bon cœur cette tâche, fit un livre qu'il intitula simplement : « Réponse à la France-Gaule d'Hotoman, *Ad Fr. Hotomani Franco-Galliam Responsio* (1), » et le dédia *Au très chrétien et très invincible Henri III*, roi de France et de Pologne.

Matharel suit pas à pas son adversaire et examine chapitre par chapitre l'ouvrage qu'il combat. Il avoue, avec une naïveté moins maligne qu'il ne se l'imagine peut-être, que ce livre plaît et captive au premier abord. La science de l'auteur est incontestable : mais quel usage il en fait ! Cette science est si réelle que Matharel, en y regardant bien, ne la peut prendre en défaut que sur d'insignifiants détails, légères erreurs, imperceptibles omissions, textes sans grande importance que n'a pas

furoris et insaniæ plenum evomuit : ut verissime Cujacius dixisse videatur, quod pene prætermieram, scripta Hotomani scutica egere. » Pap. Masson, en tête de la *Réponse* de Matharel.

(1) Voici le titre complet : Ad Franc. Hotomani Franco-Galliam, *Antonii Matharelli, Reginæ Matris a rebus procurandis primarii Responsio*.

In qua agitur de initio Regni Franciæ, successione Regum, publicis negotiis et politia, ex fide Annalium nostrorum, Germaniæque, et aliarum gentium, Græcis et Latinis scriptoribus. Francofurti, apud Georg. Fickwirt. Anno MDCLXV, in-12.

connus Hotoman, qu'il a négligés à tort ou mal cité Ainsi, voyez ! il n'a pas relevé, dans les auteurs ancien des mots notés comme gaulois, *leuca* ou *leuga*, lieu *becum*, bec, *crupellarii*, gladiateurs bardés de fer, et Il croit que la formule des actes royaux « car tel e notre plaisir, » *quia tale est nostrum placitum*, rappe les anciens plaids, *placita*, assemblées de la nation, a décisions desquelles se référaient les rois; il ne voit p que c'est au contraire une expression essentielleme autocratique, une affirmation expresse de la volon souveraine du prince dont on trouve des exemples pa tout, et même à Rome, dans les actes de la chanceller impériale.

Telle est la critique de Matharel, minutieuse, point leuse et néanmoins souvent inexacte. On dirait mêm parfois qu'il n'a pas lu ou n'a pas compris son adve saire. Ainsi Hotoman réfute l'opinion qui fait parler a Gaulois la langue germanique (p. 19); Matharel pou tant lui attribue cette opinion, et il ajoute que Hotoma si cela dépendait de lui, ferait de nous des Alleman (p. 14). Plaisanterie sans doute excellente à ses yeu car il y revient ailleurs (p. 26). En somme, la *Fran Gallia*, ce mauvais livre dont il faut s'abstenir comm d'un poison (*lectione illa penitus abstineat*), se trou exact à peu près partout, on en convient, on l'avou personne, dit-on, ne conteste les faits qui y sont enr gistrés, faits si connus d'ailleurs qu'il était inutile d revenir (1) : le caractère électif de la royauté aux pr miers temps de la monarchie, par exemple, ou le r important des Etats-Généraux. C'est donc l'intention l'auteur qu'on recherche, qu'on incrimine; on lui f

(1) P. 143 : « Nescio ad quid (asserat), quum hoc nemo hacter in dubium vocaverit. »

un procès de tendance (1) : « Que nous veut-il avec cette élection qu'il vante comme une loi si sage, comme une panacée? Pourquoi nous ramener à cette coutume surannée, oubliée, peut-être imaginaire (*imo quæ nunquam fuit*), sinon pour altérer, dans son essence même, notre monarchie établie, sur des bases si solides, et la livrer à cette affreuse, monstrueuse et sanglante bête de l'élection (p. 32-33)? » C'était bien là en vérité l'intention d'Hotoman, et il ne la dissimulait guère. Il préférait l'élection et l'agitation qu'elle pouvait occasionner au danger d'avoir pour maître un fou furieux, un être vicieux jusqu'au scandale, un enfant ou un idiot. Matharel, lui, brave ces périls : le principe de l'hérédité est si bon en lui-même, qu'on peut s'exposer, pour le maintenir, aux funestes conséquences que parfois il entraîne. « *Nescis bonos principes, malos habuisse successores et hæredes, hæreditatem tamen bonam, justam et legitimam dici* (p. 37). » L'aveu était naïf, surtout quand l'adversaire admettait l'hérédité sous la réserve que l'héritier en fût digne.

La grande ressource de Matharel et des autres est donc de crier au scandale; haro sur le perturbateur de la paix publique, sur l'ennemi de l'Etat, sur l'incorrigible *révolutionnaire* (2)! Il est remarquable que deux siècles plus tard, à Genève, dans la ville même où fut composée la *France-Gaule* par un protestant français réfugié, on condamna pour des raisons identiques un

(1) « Norunt (Franci) quo *tendat* illa modulatio, quoque illa verba splendida *tendant* (p. 189). »

(2) P. 50 : « Nihil aliud vult quam toties nostræ Reipub. incommodis expertas seditiones et sopitas, ad huc redivivas facere et renovare; ut si qui audaciores sint, aut Hotomanicæ factionis et *novandarum rerum cupidi*, etc. » — Cf. la dédicace au roi : « ... Qui regnum tuum et regni hujus politias *subvertere* contendit. »

livre qui n'est pas sans analogie avec celui d'Hotom
et qui était l'œuvre d'un protestant genevois réfugi
France. L'auteur du *Contrat social* fut, dit-il lui-mê
« non pas accusé, mais jugé, mais flétri *pour avoir pu*
deux ouvrages téméraires, scandaleux, impies, tenda
détruire la religion chrétienne, et tous les gouve
ments (1). » Le livre de Rousseau, développant une th
générale, paraissait s'attaquer à toute société politi
et à tout le christianisme; celui d'Hotoman, ne com
nant que l'histoire de France, sapait, disait-on, la mo
chie et le catholicisme; même accusation au fond; il n
de différence que du plus au moins; même procédé d
leurs, nier partout la bonne foi de l'écrivain. Si, en e
Hotoman cite Comines : « Ah! s'écrie l'avocat d
reine-mère, celui-là n'avait pas de mauvaises intentio
il ne lui serait jamais venu à l'idée de renverser le tr
de son roi. » — « Louis XI a rendu d'immenses serv
au pays, il a mis fin à des séditions qui depuis plus d
siècle déchiraient la France, et cependant on ne ro
pas de rabaisser un si grand prince, et cela, avec
impudence telle qu'on semble attaquer non pas un
mais un homme de la plus basse condition (p. 185). »

Œuvre de factieux. Son but ne se révèle pas m
par ses calomnies contre les reines-régentes. Son li
n'a peut-être pas d'autre cause : « il fallait vouer à
haine des Français la plus grande des reines, la re
Catherine, l'épouse de Henri II, cette femme qu'on
jamais assez louée, cette mère de tant de rois et
reines (p. 188). » Et comment l'attaque-t-on? par
arguments incroyables sous la plume d'un légiste :
La loi exclut les reines du trône; donc elle leur refus

(1) *Lettres écrites de la Montagne*, part. I, lettre VI, au comm
cement.

tutelle de leurs enfants. — Et Matharel triomphe de ce raisonnement qui lui semble monstrueux, absurde : « *Quasi eadem sint,* dit-il, *et hæc est jurisconsulti Hotomani opinio!* » Il ne voit pas, il ne veut pas voir que la tutelle du prince héritier, c'est la régence, c'est l'exercice par la reine-mère de l'autorité royale, c'est la femme régnant sur la France et la gouvernant, malgré la défense expresse de la loi.

La réfutation du chapitre des Parlements judiciaires n'est pas plus solide ; toujours le même reproche : Hotoman ne respecte rien, Hotoman veut tout renverser. On cherche à le mettre en contradiction avec lui-même : il est professeur de droit; en attaquant la judicature, il condamne la science qu'il enseigne, dont il vit... Les Français sont processifs ; pourquoi rendre tel ou tel prince responsable de ce défaut national? Chaque peuple n'a-t-il pas quelque vice pour ainsi dire naturel? Les Grecs sont menteurs, les Espagnols hautains et vaniteux, les Allemands ivrognes et gloutons, *epulones et ebrii.*

Enfin à quoi bon montrer le mal, mettre à nu nos plaies, si l'on ne peut y remédier? Les adversaires d'Hotoman feignaient ainsi de ne pas voir ce que, d'un bout à l'autre de son livre, il leur criait à eux et à tout le monde : « La nation souffre ; elle semble près de périr ; mais elle porte en elle-même son salut : qu'elle s'occupe elle-même et de ses maux et des moyens de les guérir.» Spécialement par rapport aux procès : « *Propone nobis aliquod remedium huic morbo,* s'écriait Matharel, *in toto orbe christiano frequenti, et in Gallia frequentissimo, propone, inquam, et te audiemus.* Autrement, pourquoi, comme un Thersite, hurler si fort contre les procès? C'est le fait d'un insensé, et non d'un médecin. » — Mais, en signa-

lant le mal, — la vénalité des charges, — Hotoma
même coup avait indiqué le remède.

Matharel ne trouve pas autre chose à dire ; il éta
ces conservateurs quand même, que le moindre cha
ment alarme, parce que trop d'intérêts, peu respecta
pourtant, en seraient froissés, et qui, après avoir bo
les lézardes les plus apparentes du vieil édifice, l'a
replâtré et badigeonné, pensent avoir assez fait, non
pour conjurer sa ruine, mais pour le mettre en éta
durer autant qu'eux. Que faut-il davantage?

Ce faible plaidoyer ne paraît pas avoir eu beau
de succès (1). Quelques amis seulement, des av
d'Auvergne, à peu près inconnus, applaudirent à
trance, et reprenant quelques-uns des arguments de
compatriote, les amplifièrent en vers latins. — Hoto
est un Catilina. « Sous couleur de dissertation h
rique, il a dissimulé de tragiques fureurs, raviv
brandon des discordes civiles ; il a calomnié le géni
la France, toujours si dévouée à ses rois. Aussi n'
pas un vrai Français, mais un Français bâtard qu'il
appeler non pas *Hotoman*, mais *Nothoman*, comme
livre doit prendre le titre de *Falso-Gallia*.

(1) Voici le jugement qu'en porte le vieux traducteur d'
man : « Dès l'an 1573, ce livre fut mis en lumière par Hoto
et tout incontinent connu partout. Or combien qu'il eust acc
à cause de cela la haine de tous ceux qui n'ayment le bien
repos de la France, et que les supposts du Conseil secret
tissent bien que c'estoit la plus grosse et rude pierre que l'o
iettée en leur iardin, néantmoins son liure vola et fut bie
Au bout de deux ans, vn Anthoine Matharel, se disant proc
de la Royne-Mère, escriuit en latin vne réponse à ce liure.
aidé d'vn Papyrius Masson, iésuite renié et maintenant aux
du sieur de Chiuerny ; mais au lieu de couurir l'ordure de
rannie, ils la rendirent plus puante en la remuant. Et s'il
iamais escrits impudents et sots, ce sont ces réponses-là,
quelles Hotoman ne daigna s'arrester. On leur dressa des
quils et passauants qui leur fermèrent la bouche, tellemen
depuis on n'a ouy nouuelles d'iceux. » *Mémoires de l'Est*
France, p. 349.

Un de ces poètes par occasion comme tous les autres, avocat de profession, Châteauclair, trouve du moins de beaux vers sur le lieu commun des guerres civiles : c'est au nom de la patrie en deuil qu'il demande, qu'il supplie qu'on s'en tienne à ses vieilles lois, qu'on reste fidèle à ces princes qui lui ont donné tant de gloire :

Parcite, per, si qua est pietas immanibus ausis,
Nec patrias verbis leges temerate nefandis;
Vellite neu priscum decus inviolabile regum,
In terris aliud quo non augustius ullum.

Comme un franc et honnête royaliste, s'il fait des rois presque des dieux sur terre, il leur donne de sages conseils :

Ab Jove sunt reges; regni ducuntur ab illo
Patribus a primis ad seros sceptra nepotes :
Spem licet ex tam multis una aut altera forte
Degener antiquis soboles mentita fefellit.
Sed tamen, o reges, antiquæ ab origine gentis
Tradita sceptra quibus longo sunt ordine avorum,
Nec sanctam violate fidem, nec libera jura :
Nam pulcrum vitam pro libertate pacisci.
Tam populus ducens, furit, et fera fertur ad arma
Præceps...
Denique debentur pœnis ultricibus omnes
Qui sævos populis sese exhibuère tyrannos,
Et fas atque nefas vertere, ut cuique libido...

On voit que ce poète, homme de loi et homme de bon sens et de cœur, n'aurait pas été loin de s'entendre avec l'auteur de la *Franco-Gallia;* mais ici il oubliait son rôle.

Jean Pisseu, d'Issoire, qui voit surtout dans Matharel le procureur général de la reine-mère, trouve que sa victoire est complète, décisive sur l'ennemi de la patrie et des dieux.

Jean Bonnefonds, encore un Auvergnat dévoué, pour mieux affirmer son royalisme, insulte le malheureux exilé; il ne lui pardonne pas ses attaques contre la royauté et le Parlement, *in augustos reges sacrumque senatum;* il ne lui pardonne pas surtout d'initier à ces questions dangereuses, à ces redoutables mystères le peuple qui n'est que trop disposé à écouter les accusations portées contre les grands. Mais si, comme le prétend ensuite le poète royaliste, les discours d'Hotoman ne sont, sous le masque de l'histoire, que des contes de vieilles, pourquoi tant de colères? Pourquoi crier à l'impiété?

Dans ce concert de malédictions intéressées, on ne distingue que deux voix connues, celle de Jean Daurat, qui s'intitule ici comme partout « poète du roi, » *poeta regius*, et celle de l'avocat Louis d'Orléans, dont la Ligue fit un avocat général au Parlement de Paris. Pour la muse *royale* et pédante de Daurat, la *Franco-Gallia* devient la *Franco-Calumnia*, et Hotoman, dont il écrit le nom sans H, est de la race d'Othus, un des fils d'Aloée, un de ces géants qui tentèrent d'escalader le ciel et d'enchaîner Jupiter. A l'exemple de ses dignes aïeux, Othoman, *nomen vesania cui dedit* (1), veut lier son roi.

Pro Jove nunc regem velle ligare suum.

Louis d'Orléans, s'il exprime les mêmes idées que tous les autres, le fait du moins en beaux vers. Pour lui aussi, Hotoman est un révolutionnaire qui porte sur tout ce qu'il y a de plus vénérable une main sacrilége.

Quelques années plus tard (1587), au temps de la

(1) Ὤθου μανία, *Othi insania*, démence d'Othus.

Ligue qui, comme nous l'avons dit, fit de lui un grand personnage, le même d'Orléans se montra plus violent et surtout plus adroit contre la *Franco-Gallia;* le vent avait changé, et la Ligue elle-même songeait à l'élection pour enlever la couronne à l'héritier légitime. Il ne se contente donc plus d'appeler « la *Françoise-Gaule* « un des plus détestables livres qui aient vu le jour, » il donne aux catholiques le conseil d'adopter, comme le veut Hotoman, le principe de l'élection, mais de le retourner contre les Huguenots. Les Huguenots le demandent pour porter au trône un roi *à leur appétit*, et l'on sait quel est le roi de leur choix. Eh bien ! « dites-leur que le roy de Navarre n'est à vostre appétit, et partant, qu'il se tienne en son Béarn iusques à ce que le goust vous en soit reuenu. Ainsi les faut-il fouetter des verges qu'ils ont cueillies (1). »

Voilà le changement qui s'était opéré dans les esprits entre 1575 et 1587 : la lutte avait pris un tout autre caractère; mais, au commencement, l'adversaire d'Hotoman, Matharel, était un Hercule qui avait terrassé le le monstre de l'anarchie, un savant, un sage, un bon et courageux citoyen qui avait dévoilé d'odieux artifices, et réduit au silence un dangereux sophiste.

De pareils adversaires n'étaient en réalité guère redoutables : Hotoman et ses amis finirent par en rire, et c'est par le ridicule qu'ils crurent à propos de leur répondre. Justement Matharel avait reproché à la *Franco-Gallia* des traits de bouffonneries dignes de Rabelais (2); ces traits, à vrai dire, étaient assez rares.

(1) *Aduertissement des catholiques anglois*, in-8°, 1587, p. 74-75.
(2) Page 216 : « Tu imitatus Rabelasium... » Page 226 : « Cessa per Deum ridicula ista et inepta proferre, dignaque potius Rabelasio Epicureo quam viro gravi et alicujus judicii. »

Eh bien ! ce sera dans ce style, écrit Hotoman à son an
du Tilloy qu'on lancera une dernière réplique à ce liv
si sot, si barbare, si grossier qu'on ne sait quelle répon
y faire (1).

Du Tilloy approuve, mais il ne faut pas négliger
côté sérieux de la défense : « Il y a des points contest
et contestables; l'adversaire a piqué au vif et lais
dans la plaie je ne sais quel aiguillon (2). » Suivant c
conseils, Hotoman se mit à l'œuvre, et tout en améli
rant son ouvrage d'après les observations de ses amis
les critiques de ses ennemis, il envoya à l'adresse de c
derniers le pamphlet qui, malgré l'assertion de Bay
n'a guère de macaronique que la partie du titre où e
censé se trouver le nom de l'auteur, ***Matagonis de Ma
gonibus***. Ce mot burlesque est probablement formé d
premières lettres du nom de ses deux principaux contr
dicteurs, Masson et Matharel, et du grec ἀγὼν, comba
On peut le croire du moins, puisque l'auteur quelq
part désigne lui-même sa réplique par le mot *matag
nistes* (2), comme qui dirait les *ma* ou *mat* antagoniste
Enfin ce mot plaisant peut aussi rappeler les *matagots* (
les fous d'humeur sombre à qui Rabelais interdit l'entr
de l'abbaye de Thélème. Quoi qu'il en soit de la forn
comique de ce titre, la réplique d'Hotoman était viv
mais généralement sérieuse ; la suite du titre en indiqu
parfaitement du reste le sens et la portée : *Monitoria
adversus Italo-Galliam* (ceci à l'adresse de Catherine l'It
lienne) *sive Anti-Franco Galliam Antonii Matharelli*.

Il insiste sur cette considération qu'il n'invente ri

(1) Lettre 40, à J.-C. du Tilloy, 20 avril 1575, p. 51.
(2) Lettre 42, 4 juin 1575, p. 55.
(3) Lettre 45, 24 septembre 1575, à du Tilloy.
(4) Rac., *mat*, *matte*, en vieux français, triste, morose, confondu
en italien, *matto*, *a*, fou, extravagant.

dans son livre; qu'il n'y a mis presque rien de lui, qu'il n'y fait guère que l'office de rapporteur. Pourquoi donc cette fureur? Pourquoi ces injures de mauvais lieu (*meretriciam impudentiam*, etc.)? Qu'y a-t-il dans son ouvrage qui sente le cabaret? qui rappelle le langage de l'ivresse ou de la colère? A-t-il jamais perdu le sang-froid qui convient à un écrivain sérieux, traitant un sujet sérieux?

Hotoman avait raison, et les hommes graves, les vrais savants du parti contraire lui avaient tacitement rendu justice. Car aucun d'eux, — c'est Matharel lui-même qui nous l'apprend dans sa dédicace à Henri III, — n'avait osé prendre la parole pour le réfuter, *tot doctis viris oscitantibus*. Tous sans doute, comme son ami du Tilloy, avaient reconnu « dès l'épître liminaire de la *Franco-Gallia*, sinon la griffe du lion, du moins aux traits de l'enfant son véritable père. »

Dans la réplique cependant, et même, nous l'avons vu, dans quelques lignes ajoutées à une nouvelle édition, Hotoman prit le ton violent de ses adversaires, et il s'avouait à lui-même, il convenait avec ses amis, qu'il croyait leur avoir fait une réponse digne d'eux : « Ces deux chiens ont reçu de Sémiramis un morceau de pain pour prix de leurs aboiements : il faut user du bâton pour les chasser, et non de paroles pour les corriger (1).»

Comme il arrive presque toujours en pareil cas, les attaques dirigées contre le livre d'Hotoman aidèrent à sa fortune. En deux ans il eut trois éditions; on en fit plusieurs traductions en diverses langues, une même sans l'assentiment de l'auteur (2). En 1575, à Chambéry, on publia à son de trompe la défense de vendre, d'avoir

(1) Août 1575. Lettre 43, à du Tilloy.
(2) Lettre 35, p. 43, *Ad Danielem Tossanum* (chapelain de l'électeur palatin).

chez soi ce livre pernicieux, de le lire ou même de manier, *contrectare* (1). Effet de cette bruyante proscr tion : des imprimeurs accourent à Genève, et c'est à obtiendra de l'auteur la permission d'en faire une n velle édition.

IV

Les idées soutenues dans la *France-Gaule* ne para saient pas dans ce livre pour la première fois; elles co nuèrent d'autant mieux leur chemin, après avoir ai éveillé l'attention. Quelques années après la mort d'I toman, un jurisconsulte allemand, Jean Althusius, Rousseau l'a connu et le nomme, — dans un traité in tulé Politique méthodique, *Politica methodice digesta*, prit, en la généralisant, sa thèse sur la souveraineté peuples; il alla aussi plus loin. Ainsi, au chapitre XI *Des Ephores*, il soutint que l'on peut déposer un tyra lui ôter l'administration dont il abuse, même le mettr mort, si l'on n'a d'autre moyen de s'en délivrer, et él à sa place un autre chef de l'État (2). Un autre aute allemand, Arnisæus Henning, professeur de médecine l'Université de Helmstadt, soutint à peu près vers même temps la thèse contraire, dans un livre intitul *De Autoritate principum in populum semper inviol bili* (3). Il y donne une liste des auteurs qui ont écrit faveur de la souveraineté du peuple. Il paraît qu' dépit du triomphe de la monarchie absolue dans presq toute l'Europe, l'idée opposée, l'idée d'Hotoman ava

(1) Lettre 37, à J. du Tilloy, p. 46-47.
(2) V. Réponse apologétique à l'*Anti-Cotton*, p. 185-186.
(3) Francf., 1612.

gagné beaucoup de terrain, puisque Bayle (1), en 1699, dit que si l'on refaisait en ce moment le catalogue d'Arnisæus Henning, il serait beaucoup plus long.

Hotoman avait frappé juste, et de même qu'il eut de nombreux disciples qui continuèrent, jusqu'à la Révolution, une sorte d'école traditionnelle de la souveraineté nationale, il eut d'ardents et vigoureux adversaires dont les attaques se succédèrent sans interruption. La *Réponse apologétique* à l'Anti-Cotton, dédiée à Marie de Médicis, en 1610, le réfute avec passion, et lui donne une large place dans la liste déjà fort longue alors des adversaires de la monarchie, *inter monarchomachos* (2). C'était, en réalité, lui faire tort, puisque, nous l'avons plusieurs fois remarqué, Hotoman ne repousse pas, en principe, le système monarchique, mais la royauté héréditaire et absolue qui lie fatalement une nation à une famille, quelque en puisse être le représentant légitime. Pour lui, la souveraineté réside dans le peuple, c'est du peuple qu'elle émane, et les rois ne sont que les délégués du peuple; mais il distingue avec le plus grand soin la royauté de la tyrannie. Ce n'est pas être esclave que d'obéir à un roi qui gouverne selon les lois. Ce nom, et un nom plus honteux encore, s'il en est, il faut le réserver à ceux qui subissent volontiers le joug des tyrans (3). Voilà ce que, amis et ennemis, n'ont pas voulu voir; tant, avec la manie de généraliser et de classer, on supprime aisément les nuances les plus caractéristiques !

(1) Article Arnisæus, note A.
(2) Page 185. Ce livre est du P. Cotton lui-même.
(3) Non enim regi parere servitus est; neque qui regi parent, continuo servi habendi sunt. Sed qui tyranni libidini, qui latroni, qui carnifici tanquam pecudes lanioni sese subjiciunt, ii demum vilissimo servorum nomine appellandi sunt. Itaque reges semper Franci habuerunt... (*Fr.-Gall.*, c. V, p. 55.)

Les arguments d'Hotoman, à l'appui de sa thèse, p
rent même une raison suffisante pour lui attribu
livre fameux publié sous le pseudonyme de Stéph
Junius Brutus, et intitulé : *Vindiciæ contra tyranno*
de principis in populum, populique in principem leg
potestate. Bayle a démontré, dans une dissertation
ciale, que cet ouvrage appartient à Hubert Langu
que la première édition est, sinon de 1572, du n
probablement de 1581 (1). C'est un traité purement
rique des droits des peuples. Il en ressort cette ma
que si ces droits sont méconnus, ils peuvent être re
diqués les armes à la main, et que par conséquen
peut tuer un tyran. Cette doctrine ne se trouve
part, ni explicitement ni implicitement, dans la *Fr*
Gaule. Le droit à l'insurrection n'y est pas même
qué. Milton s'y est pourtant trompé lui-même. Da
Seconde Apologie pour le peuple anglais régicide (e
ponse au *Cri du sang royal contre les régicides anglai*
Pierre Du Moulin, chanoine de Cantorbéry), il cher
établir que les doctrines qui ont conduit Charles I[e]
vant un tribunal révolutionnaire et de là à l'échafau
sont pas particulières à sa nation. « D'où est sortie
il, la *Franco-Gallia*, sinon de la France, et les *Vin*
contra tyrannos, généralement attribués à Th. de Bèze
Ainsi, le livre d'Hotoman, même pendant le XVII[e] si

(1) V. l'étude de M. H. Chevreul, *Hubert Languet*, 2[e] édit.,
Paris, 1856. — L'auteur (p. 181-182) consacre quelques ligne
France-Gaule. Je crois qu'il n'avait pas lu l'ouvrage d'Hoton
encore moins la réponse de Matharel qu'il confond avec l
Masson.

(2) Cf. *Defensio* (prima) contra Claudii Anonymi, *aliàs* Sal
Defensionem regiam, Londini, 1651, in-16, p. 212 : « Mirari
faciat ut rex Britanniæ hodie debeat haberi pro magi
tantum regni, qui autem alia regna in Christianitate obt
plena et libera potestate polleant... De Scotia te remitto a
chananum, de Gallia etiam tua, ubi hospes esse videris, *ad F*
Galliam Hotomani et Girardum Franciæ historicum, etc. »

continue d'être, sinon cité, du moins consulté et mis à contribution. On le réimprimait à l'étranger; l'exemplaire que j'ai sous les yeux est de l'édition de 1665, Francfort. En France, on paraissait l'avoir oublié davantage, de même que d'autres écrits du siècle précédent, qui s'était montré si fort préoccupé de ces grandes théories. Et cependant, au milieu des grandeurs et des splendeurs du règne de Louis XIV, dans l'effacement complet du Parlement comme assemblée politique, quelques-uns prenaient encore intérêt à des spéculations plus ou moins hardies sur les meilleures formes de gouvernement. Qui? Quelques rêveurs ou songe-creux, comme on disait alors, des idéologues, comme on a dit plus tard, auxquels il semblait qu'une monarchie sans contre-poids, capable des plus belles choses comme des excès les plus monstrueux, n'est pas le dernier mot de la raison humaine sur la conduite des sociétés. Les misères du grand règne à son déclin, et surtout les immondes régimes qui suivirent, donnèrent pour ainsi dire un brevet de bon sens à des esprits qu'on avait traités de chimériques. On se prit à méditer avec passion sur ces problèmes politiques qui avaient tant occupé le XVI[e] siècle, et naturellement on voulut savoir ce qu'avaient trouvé les infatigables chercheurs de cette époque. Seulement on traita leurs idées propres ou empruntées aux anciens, comme des matériaux amassés pour un édifice qui n'avait jamais été construit. Ainsi Mably, l'abbé Du Bos, Montesquieu lui-même, Rousseau peut-être et bien d'autres, ont dû connaître la *France-Gaule* du vieux publiciste, dont les ouvrages de jurisprudence et de pure érudition faisaient encore autorité de leur temps; ils ont tous sans doute puisé à cette source, mais aucun d'eux ne lui a fait l'honneur d'une simple mention. Mirabeau,

en écrivant son *Essai sur le despotisme*, ne s'est pas dou que les meilleures armes qui lui étaient fournies par l écrivains modernes, avaient été dérobées à l'arsenal d F. Hotoman.

Ce qui étonne davantage, c'est le silence de M. Guizo Il pouvait, à bien des égards, reconnaître dans Hotoma un devancier; ne l'a-t-il pas connu? cela n'est pas vra semblable; ou bien, trompé comme d'autres par le tr indigeste article de Bayle, n'a-t-il vu dans la *Franc Gaule* qu'un pamphlet sans grande portée, tel qu'il e parut des milliers durant nos guerres civiles et reli gieuses? M. Augustin Thierry est, je crois, le premi qui, de nos jours, ait appelé l'attention sur ce vieu traité latin de droit public français. Dans ses *Considér tions sur l'Histoire de France*, il le présente comme l'au teur d'un « système » pour expliquer nos origines na tionales; les principales phases du gouvernement d notre pays et « la constitution essentielle » à laquelle c pays, pour retrouver la paix et la prospérité, devrait re venir et demeurer fidèle. Tout en reconnaissant la patienc et la bonne foi des recherches d'Hotoman, M. Augusti Thierry lui reproche d'avoir arrangé l'histoire de ma nière à en faire la base de ses opinions préconçues, o plutôt de n'avoir vu les faits qu'à travers ses idées. C'es un reproche auquel n'a échappé aucun de ceux qui on cherché la raison philosophique des événements. Pou la trouver à peu près, il faudrait marcher à la lumièr du triple flambeau de l'histoire, de la logique et de l psychologie. Hotoman ne s'éclaire que des données d l'histoire, et encore ne les soumet-il pas à une critiqu assez sévère. Au XVIIIe siècle, on ne consulte guère qu la logique. Mais qui ne sait combien les conclusion qu'elle fournit, peuvent varier selon qu'on part de tel

ou tels principes, et suivant qu'on met plus ou moins de rigueur dans l'emploi des procédés de raisonnement? Généralement on abuse de l'induction et de l'analogie. De nos jours on a fait à la psychologie un rôle plus large dans l'étude de l'histoire ; mais on n'a pas encore assez, ce semble, interrogé les passions humaines. C'est là pourtant, et seulement là qu'on pourra trouver le secret de bien des événements, quand on ne voudra pas se contenter des exposés très simples, très commodes, mais si peu satisfaisants de l'école fataliste.

Depuis cette première et importante mention accordée au livre d'Hotoman, M. Aug. Thierry a encore, dans son ouvrage intitulé *Dix ans d'Etudes historiques*, rendu hommage au publiciste du XVI[e] siècle : il a donné de la *France-Gaule* une nouvelle analyse plus courte, avec les titres des principaux chapitres et un extrait d'une page en latin.

A peu près vers le même temps (1845), un écrivain qui a beaucoup fait pour porter la lumière dans les obscures complications de cette singulière époque, Charles Labitte, consacrait deux pages de son *Etude sur les Prédicateurs de la Ligue* à la *Franco-Gallia* de Fr. Hotoman. Malgré toute sa bonne volonté de rendre justice à cet important ouvrage, il n'ose pas rompre entièrement avec les idées reçues sur ce sujet : il répète, en les résumant, les critiques de Bayle, c'est-à-dire les opinions des protestants républicains, adoptées en partie déjà par M. A. Thierry. Lui aussi, il range Hotoman parmi les apôtres de la démocratie, parmi les précurseurs de ces terribles harangueurs qui, du haut de la chaire chrétienne, manièrent à leur gré les esprits du peuple parisien, et firent trembler sur son trône le dernier des Valois. Mais encore faut-il s'entendre sur les idées démocra-

tiques d'Hotoman; nous avons vu qu'elles ne son
aussi radicales qu'on l'a cru, et qu'on l'a dit et redi

En 1850, parut enfin un travail complet, un tr
d'ensemble sur Fr. Hotoman. M. Rodolphe Dare
de sa vie et de ses œuvres le sujet d'une thèse prés
à la Faculté des lettres de Paris. Cette disserta
remarquable par la netteté des idées et l'élégante p
sion du style, offre de la *France-Gaule* une analyse
avec un soin particulier et une parfaite intelligen
sujet. Elle a valu au vieux traité d'Hotoman, sin
nombreux lecteurs, du moins des appréciateur
geant en connaissance de cause. M. Henri Martin, q
pu donner qu'une très petite place à Hotoman da
grande *Histoire de France* (1), renvoie, en effet, à l'
ressante et substantielle étude de M. Dareste. Ce q
l'empêche pas pourtant de se ranger à l'opinion
mune et de faire de notre jurisconsulte, ami du Béar
un républicain.

Il est certain pourtant que l'auteur de la *Franco-G*
trouva d'ardents adversaires parmi les protestants e
catholiques (2), parmi les partisans de la royau
parmi ceux qui, dans l'une et dans l'autre religion,
raient, sous des formes diverses, des institutions r
blicaines. Mais, en retour, il a aussi, dans les camp
plus opposés, de chaleureux approbateurs. Comm
expliquer cette contradiction? Précisément par le ca
tère même de son ouvrage. Les idées n'y sont pas a
absolues pour qu'il devienne le manifeste d'un p

(1) T. IX, p. 370-371.
(2) P.-V. Cayet, *Chronol. noven.*, Avant-Propos; d'Aubigné,
universelle, t. II, p. 670; Teissier, *Elog.*, t. II, p. 136, édit. de
d'après de Thou, liv. LVII, p. 49, *ad ann.* 1573; Bongars, let
de Thou, 1595, p. 651 des *Lettres* de Bongars, édit. de La H
1695.

Aussi quelques-uns qui comptaient Hotoman comme un des leurs, ne lui pardonnèrent jamais d'avoir fourni des armes à leurs ennemis religieux et politiques. Les huguenots le maudirent quand ils virent les ligueurs s'emparer de ses théories, s'en approprier les résultats et y chercher des arguments en faveur de leurs passions et de leurs projets. On peut dire toutefois que c'est un honneur pour lui d'avoir été condamné par les violents de son parti ; cela prouve implicitement qu'il n'était pas violent lui-même, et que, s'il mettait de la passion dans ses études politiques, il y cherchait aussi avec bonne foi la vérité. Ceux qui sont toujours et partout à même de la mieux reconnaître, les esprits tempérés, dont les convictions, pour être raisonnées, n'en sont pas moins énergiques, ont rendu à Hotoman bonne et prompte justice.

Des esprits généreux, mais téméraires, n'en continuent pas moins de revendiquer le vieux jurisconsulte comme un des plus anciens porte-drapeau de la démocratie en France. D'autres en feraient volontiers un démagogue. Nous croyons avoir démontré que cette dernière opinion n'est pas soutenable. Quant à la première, pour qu'elle soit admissible, il faut considérablement réduire la portée du mot démocratie. Si c'est être démocrate que d'établir théoriquement les droits généraux, imprescriptibles de la *nation*, Hotoman fut démocrate ; mais je crois qu'on l'eût bien étonné si, de son vivant, on lui eût donné cette épithète. Ses adversaires le représentèrent plus volontiers comme un républicain, ennemi de la royauté. Cette prévention, je le répète, a égaré et égare encore bien des critiques.

M. Michelet, dans son *Histoire du* XVI[e] *siècle*, arrivé à l'an 1573, au sortir des horreurs de l'année précédente, pousse, en rencontrant sur son passage la *France-Gaule*,

un soupir de soulagement et un cri d'admiratio siècle a enfin dit son mot. De toutes ses douleur tous ses crimes, s'est dégagé un livre de génie, fr tant d'épreuves. L'auteur a reçu la lumière de Die M. Michelet conclut son analyse enthousiaste, ra mais exacte, par ces lignes qui résument bien, sou forme éclatante, un peu outrée, l'impression premi durable d'un livre à quelques égards si nouvea malgré ses défauts et ses lacunes, encore aujour plein d'un si vif intérêt : « Livre profond, vrai, neux, qui donna l'identité de la liberté barbare a liberté moderne, relia les races et les temps, re l'unité et l'âme, la conscience historique de la Fran du monde (1). »

C'est, à notre sens, exagérer la portée du livre toman; il n'eut pas, croyons-nous, ce retentisseme mense, formidable. Disons donc plus simplement, résumer cette longue étude : la *France-Gaule* n'e livre ni d'erreur, ni de mensonge ; tout au plus dé t-elle la réalité; elle enlaidit le présent, elle embe passé, et, selon l'heureuse expression de M. Dareste, e est l'utopie. Pour nous, bien que ce soit à quelques é le roman de notre vieille histoire nationale, nous n tons pas à dire, en modifiant un jugement fa porté sur un ouvrage du même genre (2) : « La F avait perdu ses titres à la liberté politique; Hotoma a cherchés avec soin, avec passion; il a cru les retrouvés; il a pu espérer qu'il pouvait les lui rend

(1) T. X, p. 36.
(2) *L'Esprit des lois.*

JEANNE DARC[1]

ÉPOPÉE LATINE DU XVIe SIÈCLE

Par M. ED. COUGNY, membre titulaire.

I

Le mardi 31 mai 1431, sur la place du Vieux-Marché de Rouen, Jeanne Darc subissait l'horrible supplice du feu. L'enthousiasme qu'elle avait excité pendant la courte durée de sa mission, loin de s'éteindre après son martyre, devint sans cesse plus vif, et durant tout le siècle qui suivit, on ne voit pas un instant s'éclipser sa mémoire : le peuple parle toujours de la « bonne Lorraine »

Qu'Anglois bruslèrent à Rouen,

de la vierge héroïque, enfant du peuple, en qui se résuma, avec un doux et formidable éclat, l'âme de la patrie jusque-là sans conscience d'elle-même. Et pourtant Jeanne Darc n'a pas de légende ; elle n'a pu en avoir. A son histoire, par elle-même assez merveilleuse, l'imagination populaire n'ajouta rien ou presque rien. Remar-

(1) Sur la véritable orthographe de ce nom, voir M. V. de Viriville, *Procès de condamnation*, etc., in-8°, 1867, p. 267 et suiv.

quons-le bien d'ailleurs, si cette muse d'ordinaire heureusement inspirée, a été ici à peu près impuissan le génie des poètes n'a guère été plus fécond. Les p voisins des faits se sont bornés à les exposer en vers av plus ou moins de détails; ils ont suivi pas à pas l'histoi Il n'y en avait pas de plus connue : les deux procès condamnation et de réhabilitation, plaidés et jugés vingt-quatre ans d'intervalle, n'avaient rien laissé da l'ombre. L'enquête avait été complète, minutieuse. Nu place pour le doute; nulle pour les poétiques apports l'imagination. D'eux-mêmes les faits parlaient assez n'eût fallu à leurs interprètes qu'un peu de vrai tale avec beaucoup de cœur; le cœur et le talent, le co surtout, furent au-dessous de la tâche.

Deux siècles après ces mémorables événements, poète parut qui tout bonnement se crut élu du ciel p traiter, comme il convenait, ce beau sujet,— l'âme d France; il mit la main dessus comme sur son bien, m magistrale, bien lourde, peu délicate, encore mo puissante. C'était Chapelain qui nous promettait t ensemble une Iliade et une Enéide, Chapelain à qui œuvre, grâce à Boileau, a valu l'immortalité... du r cule. Chapelain voulut à toute force agrandir, embel ennoblir l'histoire : cette témérité ne lui a pas po bonheur. Il avait pourtant bien pris ses mesures avait consciencieusement étudié Aristote et surtout interprètes de la *Poétique* d'Aristote, les commentate de Virgile et d'Homère. Ainsi préparé, il réunit tous ingrédients de son ragoût littéraire; il les dosa avec art infini, dont une longue et docte préface, pour éclai et soutenir l'admiration, nous révèle d'avance tous secrets. Rien n'avait été négligé; tout était justifié, e

choix du sujet, et le merveilleux, ou, selon son expression, les « machines, » et l'intention morale et les ingénieuses allégories. Mais laissons-le exposer lui-même ce point capital de sa théorie :

« La France, » dans son œuvre, devait « représenter l'âme de l'homme en guerre avec elle-même et travaillée par les plus violentes de toutes les émotions; le roy Charles, la volonté, maistresse absolue et portée au bien par sa nature, mais facile à porter au mal sous l'apparence du bien; l'Anglois et le Bourguignon, suiets et ennemis de Charles, les diuers transports de l'appétit irascible qui altèrent l'empire légitime de la volonté; Amaury et Agnès, l'vn fauory, et l'autre amante du prince, les différents mouuements de l'appétit concupiscible...; la Pucelle..., la grâce diuine qui, dans l'embarras ou dans l'abattement de toutes les puissances de l'âme, vient raffermir la volonté, soustenir l'entendement, se ioindre à la vertu. et par vn victorieux effort, assuiettissant à la volonté les appétits irascibles et concupiscibles qui la troublent et l'amollissent, produise cette paix intérieure et cette parfaite tranquillité en quoy toutes les opinions conuiennent que consiste le souuerain bien.»

Ce qu'on vient de lire n'est pas emprunté à quelque scène comique, comme il y en a dans le *Bourgeois gentilhomme* et dans les *Femmes savantes;* on pourrait aisément s'y tromper : c'est du Chapelain tout pur, et l'on y reconnaît le pédant versificateur, l'adorateur de « la noble allégorie » si bien peint dans une scène des *Académiciens* (II, 1) de Saint-Evremond, alors qu'il se prépare à composer :

Quelque ouvrage excellent, soit en vers, soit en prose.

On comprend qu'une épopée composée sous une
reille influence pouvait être au gré de je ne sais
« campagnard » « une œuvre bien galante, » mais
était difficile de ne pas « bâiller en la lisant. » Chapel
qui croyait tout de bon avoir fait un chef-d'œuvre, a
emporté ses illusions dans la tombe, ou bien,

Perdant l'heureuse erreur qui charmait sa pensée (1),

a-t-il reconnu avant de mourir qu'il s'était tromp
qu'un poème n'en vaut pas mieux pour avoir été c
posé selon la formule? Ce qu'il y a de certain, c'est
s'en tint à *ses douze fois douze cents vers;* son douzièm
dernier chant s'arrête à la prison de Rouen.

Ainsi le trop confiant poète gâta par son pédanti
ce magnifique sujet; si fort qu'il eût « tenaillé son
veau, » il n'eût pas même le mérite de l'avoir tro
d'avoir voulu en tirer une épopée nationale. L'inven
du merveilleux chrétien et de ces « machines, » s
lui, nécessaires pour rehausser les plus grands év
ments humains, ne lui appartient pas davantage.
siècle et demi auparavant, un docteur en théologie a
eu l'idée de chanter en vers latins la mission mir
leuse de Jeanne Darc et sa mort. Ce vieux poème de
longtemps oublié, Chapelain l'a connu; il en a pr
sans le nommer; il l'a traité comme une épave appa
nant au premier venu; il aurait pu en tirer un meil
parti.

Cette épopée, moins prétentieuse sous son cost
antique que celle de Chapelain, est intitulée simplen
Gesta Joannæ Gallicæ, « Exploits de Jeanne la Françai

(1) Boileau, *Satire* IV, v. 102.

ou *Gesta Joannæ, virginis Gallicæ, Anglorum expultricis,* « Exploits de Jeanne, la vierge de France qui chassa les Anglois. » Elle a été insérée par le nivernais Tixier de Ravisy (Ravisius Textor) dans sa grande compilation *De claris Mulieribus* (1), où figure également l'ouvrage de Jacques de Bergame *Sur les Femmes illustres*, dont le chap. 157, *De Janna Gallica pulcella, optima juvencula*, est consacré à Jeanne Darc. L'auteur des *Gesta Joannæ Gallicæ* a, selon l'usage du temps, donné à son nom une forme latine, Valerandus Varanius, qui nous permet, je crois, de l'appeler en français Valerand de Varanes ou des Varennes. Il était d'Abbeville, et probablement, après avoir pris ses grades en Sorbonne, il enseigna la théologie à Paris (2). Son poème en quatre livres, de sept à huit cents vers chacun, est dédié à Charles de Genlis, évêque et comte de Noyon, et à Georges d'Amboise, deuxième du nom, archevêque de Rouen. Dans la première de ces dédicaces, datée de Paris, 16 octobre 1516, l'auteur rappelle qu'au temps des rois Charles VI et Charles VII, la France, en proie à toutes les calamités de la guerre civile et de la guerre étrangère, semblait si bas que tout le monde s'attendait à la voir finir. Ces craintes et ces plaintes, on le voit, ne sont pas nouvelles; elles se reproduisent périodiquement au moins une fois par siècle. Mais Dieu, pour nous servir de l'expression de notre vieux poète, au milieu de ces fureurs et de ces

(1) Paris, Simon de Colines, 1521, in-f°, f. 199-214, c'est-à-dire trente pages à deux colonnes.

(2) C'est à peu près tout ce que l'on sait de lui. M. J. Quicherat (*Procès*, etc., t. V, p. 83) dit qu'il a publié d'autres poésies sous le nom de Valerandus de Varanis, et l'auteur anonyme de la notice qui lui est consacrée dans l'*Histoire du Ponthieu*, par de Vérité, t. II, in-12, p. 325 et suiv., lui attribue une ode latine intitulée *Epithalame*, sur le mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre, célébré à Abbeville, etc.

hasards de la guerre, *inter extremam sævientis aleam*, tient toujours en réserve quelque instrumen salut, et l'on dirait qu'il se plaît à donner un démer ces prophéties de la haine ou du désespoir.

Dans l'autre dédicace, du 10 du même mois d même année, V. de Varanes déclare qu'en compo son poème, il espère rendre un peu mieux connu touchante histoire qui en est le sujet. Il n'est pas se penser, — nombre d'hommes de cœur et de savoir sent comme lui — que cette histoire mérite de ne tomber dans l'oubli. Les poèmes des anciens, fa toutes pures, vaines amusettes (1), ont bien un char — charme coupable, — dont maints esprits sont sédés. Combien sera-t-on plus avide de lire ce vérid récit ?...

Ainsi naïvement l'auteur se flatte de travailler po postérité. Aussi bien le moment est propice pour telle œuvre : il a pu connaître des vieillards qui ava été témoins de ces événements merveilleux. S'il ne pas expressément qu'il ait rien dû à leurs souvenirs peut conjecturer que de là lui vinrent certains dé qui ne se trouvent pas ailleurs, — détails très vrais blables et qu'il ne peut pas avoir inventés. Du rest renvoie ceux qui voudraient avoir de cette histoire plus pleine connaissance à la source où il a puisé même, — aux pièces des deux procès rassemblées un manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor de Paris Ces précieux documents, Valerand de Varanes en a obtenu communication pendant quelques jours (*q aliquot dies mutuatus sum*). A la fin de son poème, il

(1) *Meras et inanes nugas.*
(2) Aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, n° 285.

mercie l'abbé qui les lui avait prêtés avec tant d'obligeance. Cet abbé était sans doute Nicaise de Lorme qui gouverna le monastère de 1488 à 1516, et par les soins duquel avait été faite cette intéressante compilation.

A la suite de son édition des procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne Darc, M. J. Quicherat (1) a réuni les *Témoignages des Chroniqueurs, des Historiens et des Poètes* sur l'héroïne française. Dans cette collection de documents plus ou moins authentiques, il a donné une petite place à l'œuvre de Valerand de Varanes : il lui a consacré quelques pages ; il en a même cité textuellement deux passages, avec les arguments en latin de chacun des quatre livres. Mais tout en constatant l'importance accordée par les historiens modernes à ce vieux poème, il déclare qu'il n'entre pas dans son plan de le reproduire. Pour nous, indépendamment de l'intérêt que présentent certaines particularités qui, comme nous l'avons dit, ne sont pas mentionnées ailleurs, nous croyons que, puisque les historiens de Jeanne Darc ont tenu si grand compte de ce livre, il mérite d'être connu, ne fût-ce que pour montrer le parti qu'ils en ont tiré. En attendant que nous en fassions une traduction complète, nous en donnerons une analyse et des extraits. Nous en rapprocherons quelques passages de Chapelain : on verra que, parmi les auteurs qu'on a appelés les *victimes de Boileau*, celui-là méritait bien d'être immolé sur les autels du bon sens et du bon goût.

(1) *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle,* publiés pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, suivis de tous les documents historiques qu'on a pu réunir, et accompagnés de notes et d'éclaircissements, par Jules Quicherat; 5 vol. in-8°, 1841-1849. — Publication de la Société de l'Histoire de France. Les Témoignages ci-dessus forment les tomes IV et V.

II

Le poète latiniste aborde hardiment son sujet : « J'entreprends de chanter la gloire et les exploits de l'auguste Pucelle qui, s'élevant au-dessus de son sexe, mit fin à de longs combats, à d'interminables querelles, alors qu'aidée d'une force invincible, elle chassa des rivages de France les descendants de Brut (1). »

Chapelain, qui aime mieux faire de Jeanne une sainte qu'une guerrière, suppose que c'est par ses prières qu'elle a sauvé le royaume, « en fléchissant les cieux, en domptant les enfers. » Etrange idée qui confinait pourtant à une idée très poétique et très vraie : la France sauvée par le martyre de Jeanne, par cette *passion* qui la montra plus grande sur le bûcher qu'au milieu des batailles ; par cette mort dont mourut la domination anglaise, par ces flammes qui portèrent dans l'âme des Français, avec son souffle belliqueux, sa foi et son pieux espoir. Mais cette idée devait échapper à l'indigent rimeur ; il avait bien autre chose en tête : ne pouvant supprimer l'héroïne dont le nom brillait en tête de chacune des pages de son poème, il s'évertua à en faire quelque chose d'éthéré, un être presque divin, un ange sous la figure d'une vierge. Grâce à cet ingénieux artifice, il donna, dans les choses de la terre, la première

(1) On sait que d'anciennes légendes, souvent reproduites dans les *Chansons de gestes*, et notamment dans le roman de Brut, donnaient pour héros éponyme et premier prince de la Grande-Bretagne, un guerrier troyen nommé Brut ou Brutus, petit-fils d'Ascagne et arrière-petit-fils d'Enée. Le roman de Brut est de Robert Wace, poète anglo-normand du XIIe siècle.

place à Dunois, son véritable héros. Car Dunois était la tige de la maison d'Orléans-Longueville, et Chapelain était, comme on disait alors, à M. de Longueville.

Quant à V. de Varanes, il n'est pas non plus sans quelque préoccupation qui le gêne. Il lui faut une invocation, — c'est la loi du genre, — à qui l'adresser? En sa qualité de théologien, il sait trop bien qu'on ne manie pas sans danger les choses de la religion : il prend donc le parti de faire appel aux Muses, — aux vieilles Muses de la Grèce. Cela jure, mais au moins il y met de l'originalité.

S'il l'osait, « s'il était permis, dit-il, au vassal de s'irriter contre sa dame, » il demanderait compte aux « vierges Libéthrides » de leur retard à célébrer l'héroïne à qui elles doivent prodiguer leurs trésors. Que font-elles en ces contrées, jadis les délices d'Apollon, aujourd'hui bauge immonde des pourceaux agaréniens? A l'exemple de Pallas et de ses sept sœurs (1), qu'elles viennent aussi régner en ce noble pays de France. Où trouveront-elles une plus riche matière pour leurs chants sublimes? « Secouant la poussière de sa longue prison, qu'elle apparaisse en sa pure lumière, la généreuse vierge à qui la France ne doit pas moins que Rome au brave Camille... N'en rougissez pas, parce qu'elle a passé ses années en fleurs parmi les moutons, parce qu'elle a porté les armes des bergers... » Double invocation à Apollon qui n'a pas dédaigné les soins de la vie champêtre, et à Pan qui aima à vivre parmi les pasteurs.

Après toute cette mythologie bien déplacée, malgré ses efforts pour l'accommoder à son sujet, le poète ter-

(1) Sans doute les sept arts libéraux dont le nom est féminin en latin, *artes ingenuæ*.

mine son exorde par une plus courte et plus naturel prière à sainte Catherine, qu'il appelle Costide, c'est-dire fille de Costus, roi sans royaume, qui, d'après légende, descendait des Ptolémées (1). On sait que sain Catherine (d'Alexandrie) et sainte Marguerite étaient l « saintes » qui apparaissaient à Jeanne Darc, et que c'e dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois, en To raine, que se trouva, sur l'indication de la Pucelle, l'ép dont elle voulut être armée.

« Viens donc à mon aide, ô Costide, toi qui es témo de la tâche que je me donne aujourd'hui; dirige par sainte inspiration des chants où doit parler la vérit puisque c'est toi qui maintes fois es venue annoncer qu'il fallait faire (2). »

La nation « qui porte les lis, » est abattue, mouran au milieu des hasards sanglants de Mars. Le gra Charles en a le cœur navré; il se prosterne aux pie de la mère du Christ et l'implore pour son peuple info tuné. Il fait des malheurs de la France une peinture l

(1) « Costum regem, qui claram a Ptolemæis Ægyptiorum h buerat originem, habuit (Catharina) patrem. Ipsum enim hau dubitato titulum illum regium ab ipsis Ptolemæis regibus reor s per successionem obvenisse. Nam, ut aliquibus placet, ut ab eju dem dominio aliquod sumamus exordium, quum Augustus Oct vianus M. Antonium æmulum suum, Cleopatræ maritum, e stinxisset, ipsa conjunx, maritum nimium dolens, se ipsam cu ipso sepelivit, malens cum viro suo commori, quam Augusti triu phatoris incurrere manus. Augustus vero de ipso Antonio cel brata victoria, Romam repedare volens, infinitos Ptolemæoru regum thesauros secum adduxit, et tantos quidem fuisse consta *ut* nec ante nec post Romam adductos noscatur. Verum tame regias opes abstulerit, et regnum sine ullo rege stetisse vide visum fuerit, nihilominus titulus antiquorum Ptolemæorum regi in hac eademque Lagidarum familia usque ad hujus Costi reg tempora remansisse pro certo reor. Atque in hunc modum Costu ipsum divæ Catharinæ parentem, Regem appellatum indubita crediderim... » Jacob. Bergomensis, *De claris Mulieribus*, cap. CVI

(2) Ergo age, Costis, ades, præsentis conscia facti,
Et rege veridicum spiranti numine carmen,
Crebra gerendarum fueris quum nuntia rerum.

mentable qui n'a que le tort de ressembler à des milliers de peintures du même genre. C'est le sol couvert de chardons et de ronces; plus de moissons, plus de vendanges, des prairies desséchées; ce sont d'affreuses solitudes où pullulent les bêtes fauves, d'où les loups viennent jusque dans les maisons arracher les enfants au giron de leurs mères; c'est le crime partout sous ses formes les plus hideuses. Si ces fléaux sont pour la France des châtiments mérités, l'expiation n'est-elle pas suffisante? Il a connu, lui, le grand Empereur, bien des peuples divers, il peut jurer qu'il n'en a pas trouvé d'aussi pieux, d'aussi loyal que le peuple de France. Il supplie donc la vierge Marie d'obtenir de son fils la fin de ces longues calamités, et il termine sa prière par cette remarque assez naïve qui rappelle ces sortes de marchés proposés à leurs dieux par les héros d'Homère : « Plus de sacrifices, tu le vois; les prêtres font défaut à nos temples, et nos temples ruineux vont bientôt disparaître. »

Ce tableau, Chapelain s'en est emparé, et il l'a mis également au début de son poème; mais en le réduisant aux traits les plus généraux, il l'a singulièrement affaibli. Placées par le vieux poète dans la bouche de Charlemagne, de pareilles images ont bien plus de force et de vie. Je citerai cependant ce passage de Chapelain, qui n'est pas un des moins bons de ces longs chants si péniblement arrachés à son imagination impuissante. On y remarque même quelques beaux vers. La France est « au comble de ses maux ; »

Deux déluges de sang, espanchés de ses veines,
De Poitiers, d'Azincourt auoient noyé les plaines,

Et de deux coups de foudre et Creuant et Verneuil
Venoient de la conduire aux portes du cercueil.
Charles, son ieune maistre,

« éprouvait l'insolence » de l'usurpateur étranger. Errant, méconnu des siens,

Il voyoit par l'Anglois ses estats enuahis,
Et dans son païs propre il cherchoit son païs.
Les costeaux, les vallons, les champs et les prairies
A ses regards troublés n'offroient que barbaries,
Et les vastes remparts des tremblantes cités
N'enfermoient que tourments et que calamités.
Tous les fleaux des humains, la peste et la famine
Des peuples, en tous lieux, auançoient la ruine,
Et la Guerre, en tous lieux, agitant son flambeau,
De leurs toits embrasés composoit leur tombeau.
L'impitoyable Mort des prouinces entières
Ne faisoit désormais que de grands cimetières;
Le sang en chaque bois par les routes couloit,
Et dans chaque riuière aux ondes se mesloit.
L'audace, la fureur, le discord et la rage
Destruisoient à l'enuy le royal héritage :
Il ne paroissoit plus qu'vn gouffre de malheur..., etc.

La Vierge, dans le poème latin, touchée de la prière de Charlemagne, recommande à la clémence de son fils un peuple moins coupable que malheureux. Elle fait, elle aussi, un tableau des misères de la France, mais en insistant sur deux points : la licence effrénée des gens de guerre et le pillage des églises. Ici le poète sort du convenu; il peint évidemment d'après nature. — « Il en est qui, sous le nom de soldats, se jettent dans mille et mille horreurs; ils font plus de mal au pays que les troupes de l'étranger. Ainsi, de tous côtés et sans cesse, dans les champs, dans les maisons, l'habitant a quelque ennemi

à craindre. Que dire? Voici les bandes des malheureux chassés de leurs foyers, les misérables serfs! Voilà des valets que ne lie pas le serment militaire : ils se ruent par les campagnes, par les villes ils se ruent; et puis, tous ceux qui ont la paix en horreur, pour qui l'olivier est sans charmes, du moment que l'absence du maître laisse le champ libre au crime. Les bêtes farouches envahissent nos sanctuaires, les eaux les envahissent; leurs frontons s'écroulent et les autels tombent en poussière... Souvent, aux jours solennels, quand le prêtre accomplit les rits sacrés, un soldat en embuscade force les portes du temple, souille de sang la demeure sainte et entraîne le pauvre peuple qu'il a chargé de fers (1)... »

Ainsi ce qui frappe d'abord dans ce poème historique, c'est l'emploi du merveilleux. Il y a là des souvenirs de l'antiquité, un mélange de sacré et de profane dont on est choqué. On regrette que l'auteur n'ait pas eu le courage ou le bon goût de laisser là tout cet attirail si peu en harmonie avec son sujet, qu'il n'ait pas assez compté sur l'intérêt propre des faits que lui fournissait l'histoire. Cependant il faut reconnaître que toute cette mythologie grecque, dont on est impatienté à la première rencontre,

(1) Sunt qui militiæ titulo per mille feruntur
Flagitia, hostilique nocent plus agmine, ut hostem
Indigenæ semper timeant rurique domique.
Nam quid abactorum turmas, quid vilia dicam
Mancipia, et lixas non sacramenta professos
Militiæ? qui grassantur per rura, per urbes,
Pax quibus est odio atque ingratum munus olivæ,
Dum, nullo rectore, vident scelus omne licere.
Nec modo terreni facies elanguit orbis,
Fœda sed in nostrum contagio serpit honorem :
Pervia sunt delubra feris, sunt pervia et undis,
Dispereuntque sacræ pinnis labentibus aræ...
Solenni quum sacra facit sub luce sacerdos,
Subsidit miles valvisque subinde refractis
Ingrediens, ædem crudelibus inquinat ausis,
Ferreaque adducunt miseram sub vincula plebem.

tient en réalité assez peu de place dans l'œuvre de V. de Varanes, qu'elle ne s'y montre guère que dans des expressions poétiques, dans des rapprochements qui s'imposaient à tout écrivain de cette époque savante, amoureuse de toutes les choses antiques. Comment, pour parler des jours et des ans, des nuits et des mois, etc., se priver des images accoutumées et si commodes que nous offrent le bel Apollon aux cheveux d'or, et Phébé, sa pâle sœur? Comment s'empêcher

de peindre la Prudence,
De donner à Thémis *son* bandeau, *sa* balance,
De figurer aux yeux la Guerre au front d'airain
Et le Temps qui s'enfuit une horloge à la main?

Dans l'épopée latine, le merveilleux, sauf quelques détails, est ce qu'il pouvait être, et j'ajouterai ce qu'il devait être, une fois admis cet élément du genre : il était donné par l'histoire et de plus parfaitement orthodoxe. En tout cas, on ne saurait le confondre avec celui de Chapelain. Le triste auteur de *la Pucelle* a eu la malencontreuse idée de faire de Charles VII une espèce d'Enée, dévot, pleureur : il gémit prosterné sur le seuil d'un ermitage près de Chinon.

Alors du Roy des roys la vénérable image
Fit d'vn soudain esclair resplendir son visage.

On préfère en vérité à ce lâche « remply de Dieu » — quelle invraisemblance ! — le personnage historique, résigné, insouciant, ne pensant qu'au plaisir et perdant gaiement son royaume. A l'autre on est tenté de crier pendant qu'il est en oraison : « Aide-toi, le ciel t'aidera ! »

Du reste, ici comme en d'autres endroits, Chapelain copie Valerand de Varanes; mais il n'est pas heureux dans ses larcins. Ainsi, chez le vieux poète, la Vierge implorée par le grand empereur dont on a fait un saint, supplie à son tour son divin fils. Dans l'épopée française, le roi Charles au seuil de son « dévot hermitage » « qu'humecte la Vienne, » s'adresse lui-même à Dieu : « sa fervente prière, »

> Pénétrant jusqu'au fond l'abysme de lumière,

« esmut Dieu dans son throsne, » et c'est alors que la Vierge intervient, quoique, Dieu se montrant touché, toute intervention dût sembler inutile. Elle se borne à dire : Les Français sont malheureux, et pourtant jamais peuple n'a été plus rempli de sentiments de piété; ils ne méritent donc pas leurs misères. Comment peut-elle conclure, en bien mauvais termes d'ailleurs :

> En te satisfaisant des maux qu'ils ont soufferts,
> Veuille les garantir du trespas et des fers?

Le poète latiniste raisonne autrement : les Français sont si coupables qu'ils ont bien mérité les maux qu'ils endurent; mais d'autre part ils sont si malheureux qu'ils sont assez punis.

> Ultricem compesce manum; jam parcere tempus.

Et puis il y a parmi eux des innocents et des coupables : pourquoi les envelopper dans le même destin?

Le Sauveur accorde à sa mère la grâce qu'elle demande, et Marie annonce à Charlemagne le salut de son peuple. Une vierge, une pure enfant de ce peuple sera

l'instrument de la délivrance; elle sera aussi la victime expiatoire. Ainsi dans cette scène qui ne manque ni de sentiment, ni de grandeur épique, se révèle en quelques vers la destinée de Jeanne, ses étonnants exploits, son douloureux martyre, les outrages et les mépris de ses juges et de ses bourreaux, sa réhabilitation éclatante quelques années après une condamnation qui avait voulu flétrir jusqu'à sa mémoire.

Un ange est chargé de transmettre à la pauvre fille des champs les ordres de Dieu. Le poète théologien, pour peindre cette scène, a cru ne pouvoir mieux faire que de reproduire à peu près le tableau de l'Annonciation, telle qu'il la voyait représentée dans les vieilles et naïves fresques des églises. Le céleste messager entre dans la chambre de la jeune fille; elle est tout interdite, muette d'étonnement; il la rassure par de douces paroles, *dulciloquo ore* : « O lumière, ô gloire nouvelle du pays de Bar, salut!... » Quelle que soit la douceur de sa voix, n'est-il pas à croire que par cette pompeuse salutation il devait redoubler la stupeur de l'humble bergère? Il lui fait connaître en quelques mots la situation de la France, et « ce deuil amer que le Seigneur a pris en pitié, et la mission glorieuse que le ciel lui confie. » Pourquoi terminer ce discours par la mesquine promesse d'un titre nobiliaire pour la famille de l'héroïque paysanne ?

Ces dernières paroles n'ont pas été bien puissantes sur son cœur : l'ange parti, elle n'y pense guère. Ce qui la préoccupe, ce qui la trouble, ce sont ces visions étranges : elle cherche un refuge dans la prière.

Chapelain place cette scène dans une épaisse forêt qui a le tort de rappeler ce fameux bois de Marseille décrit

dans la *Pharsale*. Ici, pas plus qu'ailleurs, il n'a su tirer parti des données de l'histoire. Il y trouvait aussi, mais combien plus poétique ! un bois aimé de la rêveuse bergère, le bois de chênes que Jeanne voyait « de l'huys de son père, » avec la fontaine et le grand hêtre, — la fontaine et l'arbre des *Dames*, comme on appelait dans le peuple les fées qui le hantaient (1).

« En cet affreux séjour, » selon son expression, Chapelain représente la paysanne des Vosges comme une sorte d'ermite toujours en prière

Et toûiours adorant l'autheur de l'uniuers...
La grandeur du Très-Haut est son obiet unique,

ajoute-t-il. C'est pendant qu'elle se livre à ces méditations sublimes que l'ange arrive,

Il *tombe* sur le bois où *la fille* médite.

Comme dans le poème latin, il lui annonce sa glorieuse destinée ; il triomphe sans trop de peine d'un moment d'hésitation. Jeanne alors se trouve toute transformée,

De cette nouueauté son esprit est confus ;
Elle se cherche en elle et ne s'y trouue plus.
Son troupeau, sa forest, ses prés et ses fontaines
Pour elle désormais sont des images vaines,
Dieu, l'Anglois, le François, les siéges, les combats
Seuls maintenant pour elle ont de dignes appas.

Elle avait un frère qui s'appelait Pierre : Chapelain

(1) *Procès*. — Interrog. du 24 février 1431. — Cf. Vallet de Viriville, *Procès de condamnation*, 10e séance. Réponse de Jeanne : « Il y a près de Domremy un arbre appelé l'arbre des Dames ou

change ce nom trop vulgaire en celui de Rodolphe. Ce Rodolphe se trouve à point nommé tout prêt à se mettre en campagne avec sa sœur dont l'ardeur guerrière n'a rien qui l'étonne. C'est ainsi que l'auteur de la *Pucelle*, en ses vers encore plus plats que durs et âpres, méconnaît tout à la fois la nature et l'histoire.

III

Oh ! que j'aime bien mieux la simplicité de notre vieux latiniste ! son art presque partout consiste à être sans art. Il suit de point en point la merveilleuse chronique. Jeanne persuade d'abord son oncle. Conduite par lui, elle va trouver Baudricourt, le gouverneur de Vaucouleurs, qui la prend pour une folle et la renvoie en souriant à son bétail et à ses fuseaux. Il finit même par s'apitoyer sur cette belle jeune fille à qui de généreux sentiments semblent avoir troublé la tête. Mais rien ne peut ébranler ce courage surnaturel : des plaisanteries de corps de garde, de brutales insultes ne l'empêchent pas d'affirmer, avec le calme de la foi, la réalité, la nécessité de sa mission. Baudricourt se décide à l'envoyer à Loches (1) sous la conduite d'un de ses serviteurs, Ber-

des Fées ; près de là est une fontaine ; elle a entendu dire que les malades de la fièvre boivent de cette fontaine et qu'ils y vont chercher de l'eau pour se guérir. Et cela, elle l'a vu ; mais elle ignore s'ils guérissent ou non. Elle a entendu dire que les malades, une fois relevés, vont à cet arbre pour se divertir... Parfois elle y allait se divertir avec d'autres filles, et elle faisait à l'arbre des guirlandes pour l'image de N.-D. de Domremy... Elle dit n'avoir jamais vu passer lesdites fées près de cet arbre, qu'elle sache ; quant à en avoir vu ailleurs, elle ignore si elle en a vu oui ou non. »

(1) Loscos (*sic*).

trand de Poulengy, qui la présente au roi. Elle trouve dans le prince et ses conseillers la même incrédulité railleuse. On se résout pourtant à soumettre la question au Parlement qui, à cause de l'occupation de Paris par les Anglais, siégeait alors à Poitiers. La jeune fille comparaît devant cette imposante assemblée de magistrats; elle entend le procureur général (1) dire qu'on peut croire en elle, mais qu'il ne faut pas agir à la légère. La délibération est ouverte; un membre que le poète appelle vénérable chevalier, *venerandus eques*, cherche, par un long discours, à inspirer de la défiance. — Rien de bon à attendre d'une femme; de nombreux exemples le prouvent. C'est en nous qu'il faut aujourd'hui, comme on l'a fait en des temps meilleurs, trouver l'énergie nécessaire pour repousser l'ennemi, délivrer Orléans et sauver la patrie (2). L'orateur n'a pas de peine à ranger à son avis une assemblée où se trouvaient en majorité ceux qui doutaient de l'héroïne, qui craignaient une indigne supercherie. Le doute, des soupçons injurieux irritent un cœur sincère. Jeanne peut à peine dissimuler l'indignation dont son âme est remplie, enflammée; quelques instants de plus, et l'on dit (3) que sa colère aurait éclaté avec plus de violence, colère qui l'aurait précipitée, le glaive à la main, à travers les hasards de la guerre (4). Elle se révolte, elle demande qu'on la laisse courir aux

(1) Cujus erat provincia fandi

(2) . . . . Cognovimus olim,
Dum melior sanguis vegetaret robora, magnos
Tum bello, tum pace duces, qui insignibus actis
Egregias laudes et Francæ sceptra coronæ
Plenius ornarunt, sed non regnarat anilis
Hæc levitas. Anceps quid pendet ab ore puellæ
Curia, dum tantis agitur res nostra periclis?
Quid non Aurelios dura obsidione levamus? etc.

(3) Ut referunt...

(4) Ira per incerti gladios ruitura duelli.

combats et montrer ce qu'elle vaut ; elle appelle à une lutte en champ clos un de ceux, — n'importe lequel — qui lui opposent doute et mépris. « Si j'obtiens la victoire, croyez en moi ; si je suis vaincue, renvoyez-moi, pieds et poings liés, et que je sois la fable des siècles à venir (1). » Nouvelle délibération : sa fermeté étonne ; plusieurs sont à demi convaincus. Pierre de Versailles qui fut, après la guerre, évêque de Meaux, tout en reconnaissant que la défiance est souvent une vertu, que l'histoire — il cite de nombreux exemples — nous invite à nous prémunir contre l'erreur et le charlatanisme, déclare que la jeune inspirée lui semble de bonne foi. On peut espérer un sort plus heureux (2). Quels retours soudains ! quels changements inouïs ne nous offre pas la scène du monde ! Il faut donc soumettre Jeanne à un examen plus complet. L'orateur réclame pour le clergé ce soin délicat (3). Jeanne, devant ces juges, n'hésite pas davantage ; elle s'écrie :

« Ah ! sages sénateurs, pourquoi tant de retards ? Pendant qu'en ces délais vous dépensez de longues heures, le feu et le fer assaillent tout près d'ici les remparts d'Orléans. Dans les soucis qui agitent leurs nuits sans sommeil, les habitants pâlissent et vous êtes sans pitié pour eux ! Ce sang-froid, vous l'avez payé cher. Quoi ! vous pouvez si souvent ouïr les ordres auxquels j'obéis ! si c'est chose nouvelle, il faut pourtant écouter tout ce que commande le Dieu qui m'inspire. Vous demandez

(1) Si cuiquam vis tanta animo, descendat in æquæ
Planitiem pugnæ ; mihi si victoria cedat,
Credite victrici ; noster si vicerit hostis,
Compede vincta abeam, et cunctis sim fabula seclis.

(2) . . . . Damnare puellam
Non ausim temere, quando, me judice, multam
Frontis honestatem præfert ; rem fraude carere
Auguror ; innocuam prætendunt omnia mentem.

(3) Sistatur nobis coram tentanda puella.

d'où je sors? J'ai reçu le jour sur les frontières de l'Austrasie; Darc est le nom de mon père; à travers mon pays la Meuse roule ses ondes de cristal. Mon village s'appelle Domremy; à Toul le saint chrême oignit mon front, et quand je reçus dans les eaux purifiantes du baptême une nouvelle vie, Jeanne est le nom que me donnèrent mes parents. Humble lignée; mince héritage, mais il suffit à mon père. A ma première jeunesse fut confié le soin d'un troupeau de brebis; mais quand mon âge fut plus mûr et que j'atteignis mes douze ans, je ne sortis plus guère de la maison, je restai auprès de ma mère, toujours prête à lui obéir. Ne croyez pas, mes pères, que je sois engagée dans les artifices de la magie; je n'en sais pas même les noms (1).

« Un jour, je menais aux champs, pour les garder, les troupeaux de mon père, quand une voix céleste doucement descendit jusqu'à mon oreille craintive : — Il faut

(1) Heu! Quid tam differre juvat, consulte senatus?
En, ubi cunctando longas absumitis horas,
Ignibus et ferro Genabinæ proxima gentis
Mœnia lustrantur. Curis insomnibus acti
Impallent cives, et non miserescitis!... Empta est
Hæc gravitas magno; toties audisse potestis
Quæ mandata sequor : si res insueta, necesse est
Exaudire tamen quidquid Deus imperat author.
Quæritis unde genus? Natalem protulit ortum
Austrasiæ limes; Darco sum nata parente;
Per patriæ fines vitreis Mosa labitur undis;
Dompremio nomen vico; Tullense perunxit
Chrisma mihi caput, et lustrali fonte renatæ
Nomen Ioannæ poni voluere parentes.
Non sublime genus, tenui sed vivit agello
Contentus genitor. Primæ data cura juventæ
Lanigeri gregis: at postquam maturuit ætas
Altior, et quartæ tetigit trieteridis annos,
Vix egressa domo, maternis semper adhæsi
Sedula in obsequiis. Magicis ne credite, patres,
Artibus implicitam, quarum ne nomina novi.
Quum patrios aliquando greges in pascua rura
Egissem custos, timidas vox cœlitus aures
Lapsa subit, quæ liligeras me visere sedes
Terque quaterque jubet.

que j'aille voir les demeures où règnent les lis, trois et quatre fois elle me l'ordonne. Je n'accueillis pas tout de suite ces paroles; je rougis d'abord, je n'osai en parler à personne, une longue hésitation pesa sur mon esprit: oui, plus de trois hivers je restai flottante, inquiète. Le plus souvent, c'est au milieu du jour et dans les ombres du soir que m'arrivaient ces choses. Enfin, poussée par ces prodiges tant de fois répétés, j'allai à Vaucouleurs : j'y restai bien des jours, rebutée à cause de mes pauvres habits. Mais les voix me parlèrent plus souvent; elles ordonnaient, elles accusaient la lenteur de mon âme effrayée. Enfin, conduite par mon oncle, j'allai frapper à la porte du gouverneur; je le suppliai de m'envoyer au château de Chinon, où le roi passait sa vie dans la tristesse et les soucis. Alors les gens du pays me firent don d'un habit, d'un cheval, de quelque menue monnaie. Poulengy et Colet se chargèrent de me conduire. La route, bien que gardée partout par les ennemis, s'acheva sans encombre (1).

« Si cela ne suffit pas pour vous convaincre, quels signes demandez-vous? Je ne sais pas faire descendre le

(1) Non mox audita recepi;
Erubui primo, nec talia prodere cuiquam
Ausa fui : longa incubuit nutatio menti.
Namque hiemes plus quam ternas his fluctibus egi;
Sub media plerumque die, plerumque sub umbris
Ista tuli; tandem tot monstris acta petivi
Vallicorem, multosque dies contempta resedi
Paupere vestitu; sed postquam sæpius istos
Accepi monitus, tardi incusata timoris,
Præfecti demum, patruo duce, limen adivi,
Obtestans in Caionem me mitteret arcem,
Rex ubi volvebat curas et mœstus agebat.
Tum me veste et equo donant nummisque pusillis
Indigenæ. Pullengeius, comitante Coletto,
Ducendam recipit, nec iter, licet undique septum
Hostibus, ulla tulit discrimina. Si satis ista
Non faciunt fidei, quæ signa requiritis? Ignem
Non deduco polis, nec hiulca tonitrua cudo.
Aurelios veni misera subducere clade :
Istæc primitias nostri sperate laboris.

feu du ciel; je ne sais pas forger les traits du tonnerre. Je suis venue pour soustraire Orléans à un lamentable désastre : tels seront mes premiers travaux. Espérez ! De là Charles ira à Reims pour y recevoir l'onction sacrée; les Anglais seront chassés, au loin s'étendra son empire. Voilà les signes que je vous apporte. Orléans verra revenir son seigneur. Il me faut des armes et des hommes; il me faut rassembler pour la guerre de hardis bataillons. Si Dieu nous assiste, en quoi peut vous ébranler l'ennemi (1)?... »

Ces longs discours ne sont pas dans le caractère de l'héroïne; il est bien probable qu'elle en a prononcé toutes les paroles, mais séparément, et pour répondre aux diverses questions qui lui furent posées en ce sévère examen. L'auteur, pour obéir à des lois littéraires qu'on commençait à regarder comme sacrées, n'a pas osé rendre la réalité bien autrement saisissante de cet interrogatoire où Jeanne, par sa présence d'esprit, son bon sens, sa naïve grandeur, étonnait des hommes d'une expérience consommée, d'un esprit rompu aux subtilités de l'argumentation, des gens de loi et des gens d'église. Il se croira obligé d'en user de même pour le procès et ne fera guère que répéter le discours que nous venons de traduire. Il s'efforcera ainsi de concilier les données de l'histoire et les exigences de la composition épique. Il aurait bien mieux fait de secouer hardiment des entraves gênantes, et de laisser à ces scènes quelque chose de leur naturelle et imposante simplicité.

Toutefois, remarquons bien qu'il ne fait pas de Jeanne

(1) Inde petet Remos sacro tingendus olivo
Carolus, et pulsis late dominabitur Anglis.
En vobis ea signa fero, reducemque videbunt
Aurelii dominum. Tantum est opus arma virosque
Contrahi, et audentes in bella coire maniplos.
Si Deus affuerit, quid vos concusserit hostis?

une illuminée, qu'il la présente surtout comme ayant reconnu d'un coup d'œil la situation. L'amour de la France, « le mépris du danger, » comme l'a dit un autre poète (1), « voilà sa magie et ses charmes. » Oui, d'abord il n'y eut que cela en elle, avec une confiance sans bornes en Dieu et dans la justice de la cause qu'elle voulait défendre. Mais quand elle fut sur le théâtre de l'action, elle montra une étonnante intelligence des choses de la guerre; elle eut toutes les qualités d'un bon général : la prudence, la résolution, l'activité, toutes les ressources du génie.

Aussi avec quelle force elle parle ! les prêtres qui l'entendent en sont ébahis : je ne sais s'ils ne virent en elle que sa vive piété ; mais comme rien dans la religion ne s'opposait à ses desseins, ils y donnèrent leur plein assentiment. Le peuple, lui, ne s'y trompa nullement; il admira tout de suite, il aima avec ardeur, avec tendresse cette belle et forte fille, issue de son sang, qui s'entendait à la guerre mieux que les gens du métier (2), et qui, vivant au milieu des hommes d'armes, restait sans tache même aux yeux de l'envie. La vénérable reine de Sicile, la belle-mère du roi, assistée des dames les plus sages et les plus expérimentées, la soumit tout d'abord à un examen qui mit en pleine lumière la virginale pureté de son corps (3).

(1) Casimir Delavigne.

(2) Spumantem conscendit equum Campana propago,
Et quæ nuper erat moderandi nescia freni,
Quadrupedantum animos et pressum naribus ignem
Mitigat : hoc studium getico sub Marte putares
Egregie doctam. *Tali regit ordine turmas :*
Hos in fronte gradi, maturis passibus illos
Pone sequi, inque data quemvis incedere sorte
Imperat, et recta partitur singula lege. (Lib. II.)

(3) . . . . Tentare pudorem
Constituit; veteres non ignarasque negoti
Matronas jubet exquiri, sed *pura refulsit*
Corporis integritas. (Lib. I, *sub fin.*)

IV

Chant II. — Jeanne a pris les armes à Tours; elle retourne vers le roi, elle s'ennuie de tous ces retards; elle n'en a pas fini avec les obstacles que le mauvais vouloir ou la lâche défiance va dresser sur sa route.

Cependant des cavaliers envoyés d'Orléans arrivent à Chinon. Ils dépeignent à Charles le triste état de leur ville où règnent la famine, les maladies et les violences qu'engendre la misère. Toutes les nuits les machines de l'ennemi lancent dans leurs murs des boulets enflammés (1). Grondements pareils à ceux de la foudre, sifflements plus sinistres encore; on se croirait dans le voisinage d'un volcan. Des cadavres mutilés, des membres épars jonchent les rues; la population impropre à la guerre se tient cachée sous les voûtes des caves. Les femmes enceintes arrivent rarement à leur terme. Ainsi ce pauvre peuple est tué jusque dans son espérance. Les églises mêmes, les choses saintes ne sont pas épargnées... Malgré tant de misères, Orléans est résolu de périr plutôt que de courber le front sous le joug de l'Anglais. Mais que le roi vienne en aide à ses fidèles sujets : avec leurs seules forces ils ne peuvent plus longtemps tenir; le nombre des ennemis grandit sans cesse, et en même temps leur haine. L'Angleterre a juré d'anéantir les titres des Valois (2). Si Orléans tombe, Loches sera bientôt attaqué. Où s'arrêteront les envahisseurs? Où le roi

(1) Evomit *ignitas* hostilis machina g'andes,

(2) . . . . Vides odiis quam certet iniquis
Anglia Vallesiæ titulos extinguere gentis.

trouvera-t-il un refuge? Bien aveugle qui ne voit pas que le temps est proche où l'ennemi sera maître partout. Mais cet incendie, si vaste qu'il soit, on peut encore l'éteindre; il y faut seulement apporter de prompts, d'énergiques secours. « Pourquoi nous avoir trompés tant de fois par de vaines promesses? Sire, songez à vous-même enfin. C'est votre fortune qu'il s'agit de défendre par les armes, avec un mâle courage. »

Il y avait près de sept mois que durait ce siége (1); sept mois, un long hiver, que de souffrances! « O doux sire, s'écrient en finissant les envoyés d'Orléans, prenez pitié de nos plaintes! »

Charles, avec de gracieuses paroles, promet de prompts secours : il pense à la brave jeune fille qui est venue lui rendre l'espoir. Mais avant qu'il mette ses troupes en campagne, ses scrupules de chrétien se réveillent; le voilà tout inquiet : s'il y avait là-dessous quelque diablerie. Il adresse donc à Jeanne de pressantes recommandations; qu'elle ne fasse rien que réprouve la religion : point de magie, point de sorcellerie, point de commerce avec les démons (2). Hélas! est-il donc vrai que bien souvent la débauche et l'oubli des devoirs les plus sacrés s'accommodent parfaitement avec les petitesses de la superstition? Charles VII, après tout, n'était pas préparé par son éducation, par toutes ses habitudes, à reconnaître à leurs caractères propres les plus pures vertus, les plus nobles qualités de l'âme : le dévouement et le génie. Il aima mieux croire à un miracle du ciel en sa faveur. « Va, dit-il à Jeanne, va avec l'aide de Dieu!... » Pourtant, comme en même temps qu'il est de mœurs

(1) 12 oct. 1428; on était à la fin d'avril 1429.
(2) *Dæmonibus tecum ne sint commercia...*

faciles, il n'est pas dépourvu de prudence, il ne croit pas devoir laisser la Pucelle à la seule garde de Dieu et de sa vertu; il lui donne, pour veiller sur elle, comme écuyer, le brave chevalier Daulon, et pour la servir, en qualité de page, un autre gentilhomme, Louis de Contes. Elle s'arme de l'épée qu'une révélation a mise entre ses mains. Charles enfin croit en elle, et tandis qu'elle se prépare à partir pour Orléans, il s'enferme dans sa chambre, et, les yeux baignés de larmes, il implore le secours du ciel. — Quel malheur est le sien ! qu'a-t-il fait pour mériter un sort pareil? Il eût mieux valu pour lui mourir le jour de sa naissance. S'il n'est pas le légitime héritier du trône, que Dieu lui ôte la vie plutôt que de livrer, à cause de lui, son peuple aux calamités de la guerre. S'il lui reste quelque espoir de salut, que le ciel vienne en aide à la vierge qui combat pour sa cause : il a pour lui le bon droit, la vieille loi du royaume.

La voilà partie, la merveilleuse enfant « en bel arroi, » comme dit le vieux poète Martial d'Auvergne, et l'on admire non-seulement son adresse à manier un cheval, mais son habileté inconcevable à ranger des troupes en bataille : les vieux soldats eux-mêmes en sont étonnés,

Et de nos gens preux et abiles
Elle est principal chevetaine.
Tel force n'ot Hector ne Achilles;
Mais tout ce fait Dieu qui la menne (1).

On arrive à Blois, on tient conseil. Comment faire pour franchir les lignes ennemies et approcher d'Orléans? On s'occupera avant tout de ravitailler la pauvre ville; on emmène tout ce qu'il faut pour cela; on passe à tra-

(1) Christine de Pisan.

vers les plaines de la Beauce où l'on croit n'avoir pas à redouter les piéges des Anglais, et c'est ainsi qu'on parvient, même sous les yeux de l'ennemi, à s'introduire dans la ville assiégée. « Quelle joie! s'écrie ici d'un ton lyrique le vieux poète, quels chants d'allégresse! quels pieux gémissements s'exhalent de tous les cœurs à la vue de l'ange que Dieu envoie pour leur salut. » Mais Jeanne, sans s'arrêter trop longtemps aux bénédictions dont on la comble, s'empresse d'écrire, sous l'inspiration de Dieu, *monitore Deo*, cette lettre par laquelle, selon l'expression de Martial d'Auverge, elle disait aux Anglais,

Qu'ils s'en alassent belle tire,
S'ilz ne vouloient qu'il leur mescheust.

Notre poète a traduit en vers assez heureux les simples et nobles paroles de l'héroïne; mais, en dépit de ses efforts, il est demeuré beaucoup au-dessous. Les capitaines anglais, dit-il, en rirent à gorge déployée : « Ne voilà-t-il pas qu'une ribaude d'Armagnac a cure de notre salut? Que ne s'occupe-t-elle plutôt des amoureux pour qui elle brûle d'un si beau feu (1)?

Le lendemain, Jeanne la bergère tout de suite se met à l'œuvre : elle exhorte les Français à bien faire. Dunois à ses discours ajoute quelques vaillantes paroles. Les plus braves, les plus habiles des ennemis Classidus (Glasdale), Molinus (lord Molyns), Palmatius (lord Poynings) réunissent en vain leurs efforts. La jalousie les divise : chacun veut pour soi l'honneur de prendre la

(1) Anglorum proceres lectis risere tabellis
Gutture Stentoreo : nostræ, aiunt, cura salutis
Est Armeniacæ meretrici? Sed magis illis
Consulat ipsa procis quos tanto deperit igne!

ville aux abois. Glasdale contrarie les opérations de Salisbury. Les habitants, désespérés de ne pas voir arriver l'armée royale, se seraient volontiers rendus au duc de Bourgogne. L'Anglais s'y oppose : « Je n'aurai pas sué, dit-il, à battre les buissons pour qu'un autre attrape et emporte le gibier... » Salisbury est atteint mortellement par la chute d'une fenêtre brisée (1). Les troupes découragées parlent de lever le siége ; mais Glasdale encore une fois relève leur courage. Jeanne, de son côté, entretient de son mieux l'ardeur des siens.

Ici notre poète semble un peu confondre les faits. Il ne dit rien des obstacles qui de toutes parts étaient suscités à Jeanne par la malveillance ou la lâcheté ; il s'éloigne aussi de l'opinion commune qui représente la vierge pure comme évitant de se souiller de sang. Chez lui, elle frappe volontiers de l'épée ; elle la brandit avec une sorte de rage aveugle (*circumrotat ensem*) ; elle tue presque à la fois trois soldats anglais dont les cadavres roulent à ses pieds dans la poussière. Comme les guerriers d'Homère, elle joint la raillerie aux coups mortels qu'elle porte. Le même jour, Molyns est renversé par elle dans la Loire. Au moment où, malgré ses efforts pour se sauver à la nage, il périt entraîné par le poids de son armure, elle voit un soldat anglais à sa portée, et en ricanant : « Ton capitaine, dit-elle, est tout seul à combattre avec les aloses de la rivière : va donc tenir compagnie à ton pauvre capitaine ; il aura peut-être besoin de ton aide, et vous pêcherez tous deux avec les mêmes filets. » A ces mots, elle saisit le malheureux par ses cheveux roux, lui arrache son casque, enfonce un

(1) . . . Impulsu fractæ dux ipse fenestræ
Letiferum excepit vulnus...

poignard dans son front découvert, et le sang jaillit sous le coup furieux qu'elle lui porte (1). Ailleurs, dans le même chant, V. de Varanes raconte à sa manière la mort de Glasdale, à la prise de la bastille des Tournelles. Palmatius (L. Poynings) venait d'être tué. Glasdale, au moyen d'une corde, tente de s'échapper par une fenêtre cachée : il est déjà arrivé au milieu du pont quand la Pucelle accourt : « Tu m'as souvent appelée ribaude, Glasdale, dit-elle... Je ne prendrai pas ton sang pour ma vengeance, non !... mais va sous les eaux tenir compagnie à Molyns. » Et, à ces mots, elle précipite le malheureux capitaine dans la Loire :

Hoc effata virum Ligerinis obruit undis.

Selon les témoignages les plus certains, le pont fut brisé par un boulet ; l'Anglais tomba et se noya sous les yeux de la Pucelle : elle lui cria seulement : « Classidas ! Classidas ! *ren-ty*, *ren-ty* au roi des cieux ; tu m'as appelée ribaude... J'ai grand'pitié de ton âme et de celle des tiens, et elle se prit à pleurer fortement pour son âme et celle des autres noyés (2). »

Ainsi généralement, et l'on ne sait pourquoi, V. de Varanes fait de Jeanne, la douce vierge dont chacun aimait la bonté autant qu'on admirait son courage, une sorte de furie impitoyable, comme l'étaient alors tous les gens de guerre. Pourtant, dans une circonstance qui

(1) Rien de plus faux que ces inventions. Tous les témoignages s'accordent et disent que Jeanne avait horreur du sang. Elle pleura en voyant le champ de bataille de Patay jonché de morts ; elle sauvait le plus de prisonniers qu'elle pouvait, et les disputait non sans peine à la fureur de ses soldats. V. Michelet, *Jeanne d'Arc*, p. 71, et *passim*.

(2) *Notice des Mss.*, III, 362.

n'a pas été, que je sache, mentionnée ailleurs, il nous la montre cédant à la clémence. « Toujours vigilante et voulant tout voir par elle-même, elle explorait pendant la nuit les rives du fleuve. A un bruit vague qu'elle entend, elle s'arrête. A genoux, la tête baissée contre terre, elle fait cacher son escorte dans un repli du terrain. Bientôt des jeunes gens approchent, ils se hâtent à la voix du batelier, et déjà ils sont près du bord. Ils le voient au loin couvert de broussailles; ils soupçonnent une embuscade. L'un d'eux, sans avancer, frémissant, d'une voix haletante s'écrie à tout hasard : « Holà ! qui que tu sois, parle. Quel est le mot d'ordre? ton capitaine? ta nation? sous quels drapeaux marches-tu? » Il avait dit, et tirant son épée, il pensait effrayer les soldats des lis. Mais la Pucelle se dresse devant eux soudain; ils tombent à ses pieds, ils demandent grâce et rendent leur épée. On les lie avec une corde et Jeanne les interroge. En même temps, voyant pendre au flanc de l'un d'eux une bourse, elle s'élance, la saisit, l'arrache, et en brisant les cordons, elle en tire un billet imperceptible écrit en anglais. Glasdale priait Talbot de lui amener des renforts le lendemain; il annonçait la mort de Molyns, la prise de la bastille des Augustins, etc... » La Pucelle eut pitié de ses prisonniers; elle fit grâce à leur jeunesse. Ce trait de clémence généreuse est à peu près le seul que le poète relève dans son héroïne.

Son dessein est évidemment de faire de Jeanne Darc une femme forte selon la Bible, sur le modèle des Jahel et des Judith (1). Rien de moins conforme à la vérité historique; mais il n'y a vérité qui tienne contre une

(1) . . . . Tu nobis altera Judith,
Altera tu nobis Esther... (Lib. III.)

idée préconçue. Jeanne avait au contraire toutes les faiblesses (avouables), toutes les grâces, toutes les tendresses de son sexe (1); elle pleurait facilement, et quand elle sentait son cœur faillir, elle cherchait dans la prière et les autres pratiques religieuses un espoir et un réconfort. Ainsi quand elle fut blessée à l'attaque de la bastille des Tournelles, elle eut peur, elle pleura, *timuit*, *flevit*, disent les témoins oculaires (2). Notre vieux poète supprime ces larmes et cet effroi si naturels; il supprime aussi l'image des saintes que Jeanne vit lui apparaître en ce moment critique. Il dénature sans s'en douter le personnage pour accroître notre admiration; il ne comprend pas non plus que le courage est d'autant plus beau qu'il est réfléchi. « On veut la faire porter au camp, dit-il, elle résiste. » — « Non ! s'écrie-t-elle; pour cette seule « blessure je ne tremblerai pas. Mon sang qui coule sur « la terre redouble mes forces, enflamme mon ardeur. » — La véritable vertu n'a rien de théâtral. Cette merveilleuse fermeté est admise aussi par Martial d'Auvergne :

Mais nonobstant le mal et tout,
Oncques l'ost si n'en délaissa.

Chant III. — Molyns est mort, Glasdale est mort. Il ne reste plus un Anglais sur la rive gauche de la Loire. Les meilleurs soldats ennemis ont été pris ou tués, tués surtout; car, au grand chagrin de Jeanne, on ne faisait guère de prisonniers. La lassitude, le désespoir gagnaient les plus fiers courages; le brave Suffolk lui-même ex-

(1) V. son portrait par Martial d'Auvergne; pour être un peu bizarre dans l'expression, il n'en est pas moins caractéristique :

Elle estoit très douce, amyable,
Moutonne, sans orgueil, n'enuie,
Gracieuse, moult seruiable,
Et qui menoit bien belle vie.

(2) *Notice des Mss.*, 360.

prime ces sentiments (1) et propose à Talbot de lever le siége. Les soldats, sans même attendre leurs ordres, plient bagage et incendient les camps. Ils sont à peine partis, l'armée française arrive : la malheureuse ville s'empresse de lui ouvrir ses portes. C'est un jour de triomphe, un jour de fête que sa reconnaissance ne cessera jamais de célébrer avec le même enthousiasme (2). On ne laisse pas même la vaillante « chévetaine » prendre un repos dont elle aurait grand besoin : les jeunes filles en foule, les cheveux épars, *fusis post terga capillis*, (pourquoi?) vont trouver celle qui est l'honneur de leur sexe ; elles lui rendent grâces avec effusion, au nom de la cité tout entière, et la prient de suivre jusqu'au bout, pour le salut du royaume, les inspirations de Dieu, de son courage et de son génie. — « O vierge au grand cœur, vis pour nous longtemps ; sois heureuse toujours ! Grâce à toi, grâce à ta valeur, la France se relève. La liberté nous est rendue. Plus de sinistres préoccupations, plus de veilles aux remparts, plus de terreurs ! Tout ce que nous avons t'appartient, puisque c'est grâce à toi que nous l'avons gardé... »

Cependant les Anglais se sont jetés sur la Beauce ; avec Talbot, ils portent partout le ravage et la mort. Falstoff leur promet qu'à la fin la victoire sera pour eux : — « La ribaude causera la ruine de Charles ; elle ne saurait mentir au funeste génie de son sexe ; au hasard, elle se précipite en toute sorte d'aventures, sans dessein prémédité, sans connaissance de la guerre. Elle poussera

(1) . . . . Nos ergo necesse est
Spe vacuos hinc exhaustis migrare periclis.

(2) Sed quia longævi decursu temporis esset
Elapsura animis præsens victoria, cives
Unanimi edicto voluerunt sacra quotannis
Institui, laudesque Deo Nymphæque referri.

ceux qui marchent avec elle d'abîme en abîme, et plusieurs y trouveront leur perte; car, à n'en pas douter, il y a là œuvre du démon. Et quand à des signes certains se reconnaîtront les mensonges, se trahira la fourbe de cette fille, les Français eux-mêmes voudront l'envoyer au bûcher, à la mort, ou bien à quelque bataille elle tombera en nos rêts (1)... »

C'était bien là l'espoir des Anglais, et Falstoff exprimait le sentiment universel. Pourtant il eût voulu éviter tout engagement sérieux et user la résistance et la patience des Français. Mais les Français qu'on croyait bien loin, qui ne savaient pas même bien où était l'ennemi, se trouvèrent par hasard à quelques pas de l'armée anglaise. « Soudain les taillis retentirent du son des clairons, et dans ces halliers ordinairement déserts étincelèrent des armures. » De part et d'autre les dispositions furent bientôt prises. La rencontre eut lieu près de Patay. Le duc d'Alençon y montra sa prudence accoutumée dont Jeanne plus d'une fois dût stimuler les lenteurs.

V. de Varanes fait de cette bataille un récit à la façon d'Homère. Les harangues des chefs, les grands coups d'épée, les terribles blessures, le flux et le reflux de la mêlée et ses mille accidents divers, tout a sa place dans ce tableau épique. En vain les capitaines anglais Talbot, Falstoff ont fait des prodiges de valeur; les Français redoublent d'ardeur et d'audace. « Epouvantable car-

(1) Sic meretrix perdet truculento funere Carlum :
Non a feminei nativo more recedet
Ingenii : temere eventum descendit in omnem,
Indiga consilii, bellique exercita nullis
Legibus, impellet socios in mille charybdes,
Exitiumque feret multis. Nam dæmonis hoc est
Impensum studium. At postquam mendacia certis
Prodita erunt signis, et fraus detecta puellæ,
A Gallis mox in mortem flammasque petetur,
Aut ruet in nostros aliquo certamine casses.

nage : la terre se baigne en un fleuve de sang; elle s'en abreuve; horreur! elle s'est revêtue d'un rouge manteau. Vous eussiez vu à travers les champs voler des têtes sous le casque, des cadavres demeurés suspendus aux croupes des chevaux, et des flancs soudain traversés par le fer. Mais la Fortune propice aux Français les emportait sur son aile : parmi les épées, parmi les bataillons irrités des Anglais, parmi les masses pressées de leurs ailes, ils courent, ils volent; la durée de la lutte n'a point amoindri leurs forces. » Suffolk songe à la retraite, Falstoff, le brave Falstoff s'est enfui; le sire de Scales, Walter Hungerford sont prisonniers : seul, Talbot tient encore; une brillante troupe marche toujours en bel ordre devant lui : Mars saurait à peine aussi bien ranger ses troupes en bataille. A la vue de sa bannière, la vierge de Toul s'élance comme la foudre; elle s'ouvre un passage au milieu des escadrons, renverse les uns de leurs chevaux, pourfend les autres, et nulle fatigue n'épuise ses forces toujours entières. — « Ici, ici, compa« gnons! s'écrie-t-elle; par ici, tournez le fer. Une vic« toire assurée nous promet les lauriers du triomphe.
« Que reste-t-il à faire? Cette troupe est à nous; à peine
« aurons-nous assez de cordes pour lier nos prisonniers.
« De la vigueur! encore un moment de combat et ce sera
« fini; mais auparavant ceux qui, en ce suprême effort,
« veulent montrer leur bravoure, mettez-les à bas (1). »

Nous l'avons dit, nous le répétons, ce n'est pas là le langage habituel de notre brave et douce « Lorraine. »

(1) Huc, huc, o socii, clamat, convertite ferrum;
Certa triumphales spondet Victoria lauros.
Pars quota jam superest? Captæ vix nostra cohorti
Vincula sufficiunt. Alacres intendite nervos.
Pugna brevis cœpto finem dabit. *At prius istos*
Qui cupiunt fortes extremo Marte videri,
Sternite.

Plus de deux mille morts couvraient le champ de bataille; elle pleura en voyant les vainqueurs enivrés de sang se montrer cruels, même après le danger (1). Talbot était parmi les prisonniers; il avait remis son épée à Jeanne elle-même; il avait fléchi le genou devant une jeune fille (2)...

Aussi voyons nous le vaillant guerrier dans sa prison s'indigner d'avoir été vaincu par une femme, de porter les chaînes d'une femme (*muliebria tandem vincula me involvunt*).

Suivant pas à pas l'histoire, le poète nous montre Jeanne pressée d'accomplir sa mission, et trouvant dans l'indolence du roi et dans le mauvais vouloir de la Cour (il le constate enfin) des obstacles inattendus; il traduit les nobles remontrances qu'elle avait, disait-on, adressées à Charles (3), alors que, dans le conseil, on avait pris la résolution de rétrograder de Troyes jusque dans le Berry. Le bon sens parlait par sa bouche : le roi, en s'avançant hardiment dans le pays, ne trouverait guère de résistance; car, en droit, il serait partout chez lui, et sa présence redonnerait du cœur à ses sujets forcés de subir un joug détesté. Comme pour donner raison à son patriotisme, la grande ville de Troyes se rend sans coup férir, et bientôt le roi et son armée arrivent à Reims sans encombre. Charles reçoit l'onction sacrée « et Jeanne, pendant l'auguste cérémonie, a la joie de tenir près de l'autel l'*étendard de la France* (4). »

Ici, le poète se souvient encore et se souvient trop peut-être des procédés ordinaires de l'épopée : il ne veut

(1) V. *Jeanne d'Arc,* par Michelet, p. 71.

(2) Tandem victrici cedit Talebotus et arma
Abjicit; hinc jurat supplex in verba puellæ.

(3) *Quam sic accepimus orsam.*

(4) Mystica dum sacrat venerandus liba sacerdos,
Lætabunda *tenet Francorum insignia Virgo.*

pas avoir fait simplement un poème historique; il revient à son merveilleux du début, à ses « machines, » pour parler comme Chapelain. Charlemagne s'est réjoui dans son cœur de la sainte cérémonie qui a rendu, devant le monde entier, au prince déshérité son vrai caractère de roi; il vient le trouver et lui donne d'amples et sages conseils, — honnête traité *De regia potestate*, dont le moindre tort est d'être surchargé d'exemples empruntés à toutes les histoires.

Cependant Bedford a appris le sacre de Charles VII; il en a compris, il en a vu déjà les immanquables effets; il pense qu'il faut frapper un grand coup. Plus que jamais il représente à ses Anglais Jeanne comme une sorcière qui ne doit ses succès qu'à l'aide du démon. Mais que peuvent ces misérables manœuvres contre la science de la guerre, la valeur et la foi chrétienne? C'est la frayeur absurde qu'inspirent ces charmes, ces maléfices qui font toute leur force. — Il prend toutes les mesures nécessaires pour arrêter les progrès de l'ennemi. Aussi bien Charles est entré dans le Valois : le voilà avec ses troupes sur les bords de l'Oise. Bientôt on tente d'assiéger Paris; effort téméraire. Jeanne, blessée, se retire à Saint-Denis. Le poète nous la montre agenouillée dans la vieille église, implorant l'apôtre des Gaules, pour la nation à qui il a apporté les lumières de la foi, pour la nation chrétienne par excellence. Comme on le faisait généralement au moyen âge, il le confond avec Denys l'Aréopagite (1).

Pendant ce repos forcé de l'héroïne, Philippe de Bourgogne est rentré plus activement dans la lutte; le bon

(1) . . . Nostra *tuas* si sectaretur *Athenas*
Gallia, quæ Christi susceptum dogma negaret,
Nemo tuam imploraret opem pro gente...

duc ! le moment lui paraît venu d'en profiter pour lui-même. Il a amené aux Anglais, — ce prince du sang royal de France ! — des forces nouvelles. Jeanne apprend qu'il assiége Compiègne, et que la malheureuse ville qui s'était empressée de reconnaître son roi, implore des secours : elle promet, et, malgré de sinistres pressentiments, elle tient sa promesse et se rejette dans la place. Elle espérait que ce serait son dernier effort; elle le voulait. — « Bedfort m'a depuis longtemps vouée au feu... Mais je n'abandonnerai pas la tâche que j'ai entreprise avant que Dieu qui m'a forcée de prendre les armes, me retire des camps, et toujours je suivrai mon Seigneur en quelque endroit qu'il m'appelle... »

Hélas ! sa mission était finie, bien finie, elle le sentait, elle craignait la trahison. Le vieux poète sorboniste ne dit rien des appréhensions de l'héroïne, cela se conçoit de reste; il aime mieux peindre l'indomptable courage de Jeanne bravant les efforts de toute une armée réunis contre elle; il n'ose pas même affirmer sans réserve que Jeanne, prise dans une sortie, fut victime de la jalousie qu'excitaient ses merveilleux exploits (1). Quoi qu'il en soit, elle se trouva abandonnée au milieu des ennemis; elle attendit en vain, regardant de tous côtés si l'on viendrait à son aide, et malgré son incroyable valeur, ses genoux fléchirent, elle tomba; elle avait été blessée derrière l'oreille droite. Son sang coulait en abondance, et son épée avait roulé sur la poussière (2).

(1) Fama, sed *incertis* veniens *auctoribus*, exstat
Invidiam, tectique odii fomenta puellæ
Egregiam armorum laudem peperisse, nec æquis
Ferre animis proceres populi suffragia in ejus
Elogium propensa nimis...

(2) Tandem succiduo procumbens poplite vulnus,
Ab latere averso dextræ secus excipit auris,
Tempora et immixti dum manant sanguine rivi,
Excussus media provolvitur ensis arena.

V

Chant IV. — La fureur des ennemis — et c'étaient des Français, des Picards ! — eut toutes les peines du monde à l'épargner. Ils grincent des dents, ils la lient, ils l'entraînent. Au milieu de cette lâcheté enragée de tant d'hommes contre une femme, de cette curiosité cruelle de gens qui accouraient de toutes parts, — de bien loin, du Hainaut, du pays de Tongres, etc., croyant voir un monstre épouvantable, quelque être infernal, le poète évoque une image de touchante pitié. Jeanne avait été vendue à Jean de Ligny, seigneur de Luxembourg, qui, au dire de V. de Varanes, avait même forcé sa prisonnière à se montrer, dans une sorte de cirque, à tous ces yeux avides, à ces poltrons à peine rassurés (1) : la femme de ce misérable eut pitié de la généreuse enfant; elle eut de douces paroles pour sa douleur, hélas ! et pour ses trop justes craintes.

Mais les Anglais voulaient avoir la Pucelle, la jeune fille qui avait mis tant de fois leurs soldats en déroute; il leur importait que le charme fût rompu. Bedfort prodigue l'argent, — l'argent et les promesses, et Jean de Ligny lui vend sa prisonnière. Dans leur haine impatiente, ces chevaleresques ennemis auraient voulu s'en débarrasser à l'instant, la tuer, la noyer, craignant quelque sorcellerie, une diabolique influence. Cette naïve et brutale vengeance n'eût pas fait l'affaire des habiles : il

(1) . . . . . . Quam circo jussit equestri
Currere Ligniacus crebra in solatia gentis.

fallait, par la mort honteuse de Jeanne, perdre Charles qui lui devait d'avoir été sacré roi; il fallait pour cela qu'il fût prouvé régulièrement, par jugement authentique et solennel, que cette *fille* était une vile sorcière, une hérétique, une envoyée du démon. Que devenaient alors les droits du Dauphin qu'elle avait proclamés, soutenus, fait triompher? Warwick se fit le promoteur de cette idée, et le théologien J. de Châtillon en fut le porte-voix : il se chargea de démontrer que Jeanne n'avait pu agir comme elle avait fait que par sorcellerie et inventions diaboliques.

Après une longue et pédantesque dissertation sur la magie chez tous les peuples et dans tous les temps, il fit un réquisitoire furibond contre la brave et pure jeune fille qui, par la simplicité de ses sentiments généreux, comme par la grandeur extraordinaire de son génie, déroutait la science étroite de ses juges ou irritait leurs viles passions. Cette violente invective résume tous les interrogatoires si insidieux, si compliqués, si malveillants, véritable torture morale qu'on fit pendant plus de quatre mois, en cinquante-six séances, subir à la sainte et glorieuse accusée. Le poète, en effet, aurait eu bien de la peine à retracer dans leurs minutieux détails, dans leurs éternelles redites, ces interminables débats. Il a fait pour les admirables réponses de Jeanne Darc comme pour les charges qu'on lui imputait : il les a condensées dans un discours qu'il prête à l'héroïne, et qui, nous l'avons déjà dit, ressemble beaucoup à celui du premier chant. Assurément ce procédé est moins dramatique que ne l'eût été la reproduction abrégée de ces interrogatoires incessants, pleins de questions équivoques, subtiles, odieuses, où une jeune fille montra devant ces vieux juges retors, je ne dis pas plus de cœur qu'eux

tous, c'est trop peu, mais plus de bon sens et d'esprit.

Dans ce suprême plaidoyer, Jeanne retrace encore l'histoire si simple et si courte, hélas ! de sa vie. Elle s'applique surtout à écarter l'accusation de magie. — Tout son courage, tout son savoir dans les armes, toutes les pensées qu'elle a eues, tout lui est venu de Dieu qui a daigné se servir d'elle pour le salut de la France. Cette œuvre n'est pas achevée, mais elle s'achèvera ; rien désormais n'y saurait mettre obstacle. Elle explique aussi — ce dont on lui faisait un crime — pourquoi elle a pris des habits d'homme. Oh ! s'il lui était donné de retourner jamais au foyer de son père, avec quelle joie elle reprendrait les vêtements de son sexe ! « Vous dites que je recherche les hommages du peuple, que je veux passer pour une sainte. Ah ! certes, jamais pareille folie n'est entrée dans mon esprit ; jamais passion envieuse n'a forgé en moi le mensonge !... Et puis, mes pères, j'ai toujours été une simple fille des champs ; pourquoi me faire de ces hautes questions ? S'enquérir de ce qui surpasse la portée de notre esprit, c'est chose vaine : je ne m'attribue pas le don de pénétrer dans les mystères de la foi. »

Paroles inutiles ; les larmes qui les accompagnèrent ne le furent pas moins. Sa mort était décidée, les Anglais l'exigeaient ; le tribunal obéit. L'affreux bûcher se dressa pour elle, pour dévorer cette belle vie, au moment, dit le poète, où le soleil donne aux champs leur verte et riante parure, au mois charmant de la jeunesse, où Flore se promène dans les jardins, son doux et splendide royaume. C'est en cette saison où tout être se sent heureux de vivre et de s'épanouir à la lumière, que des juges vénérables, des hommes poussèrent cette pure

et vaillante vierge dans la nuit du tombeau. Ah! si une foule imbécile ou sauvage se pressa ce jour-là sur la place du Vieux-Marché de Rouen, combien de nobles cœurs — c'est le vieux poète qui parle — enfermèrent dans le sanctuaire de leurs maisons leurs gémissements! Combien aussi étouffèrent les plaintes et les cris d'indignation qu'épiait un étranger cruel et jaloux!

Sur le bûcher, Jeanne, dit le poète, prit Dieu à témoin de l'innocence de sa vie : non-seulement elle n'a pas fait le mal, mais, autant qu'elle a pu, elle a empêché de le faire. Elle n'a fait, elle, pauvre fille, qu'obéir aux ordres du ciel. Ah! qu'elle eût mieux aimé paître toujours, comme auparavant, ses moutons, et passer sa vie dans l'obscurité de son humble toit... Mais non, elle a dû quitter ce doux abri pour le fracas et le tumulte des camps, et elle va mourir, mourir déshonorée par une horrible sentence!... Ses derniers vœux sont pour que son innocence soit reconnue, sa famille, son nom sauvés de la honte; pour que le roi voie son trône affermi, et pour que la patience et le courage ne l'abandonnent pas elle-même en face de la mort. Les bras étendus vers le ciel, Jeanne a adressé à Dieu cette dernière prière, puis elle s'est affaissée dans les flammes en jetant dans un cri suprême le doux nom de Jésus (1). Mais les Anglais ont des cœurs de pierre, cette affreuse vengeance ne les peut attendrir : ils insultent après sa mort leur généreuse ennemie; ils jettent dans la Seine ses cendres que des mains pieuses auraient pu recueillir.

Le poète, dans une sorte d'épilogue qui forme la se-

(1) Hæc ubi commemorat, tensis ad sidera palmis,
Corruit in flammas aversa, et nomen Jesu
Dulcius inclamat moriens.

conde partie de son quatrième chant, raconte le procès de réhabilitation plaidé et jugé en 1456, à la requête du roi Charles VII, et avec la permission du pape Calixte III. Il attribue l'initiative de cette juste et tardive réparation à la mère même de Jeanne Darc, Isabelle Romée. Sans préambule, il montre l'inconsolable mère prosternée aux genoux du prince, demandant la révision de cet odieux procès, afin de rendre à sa fille, à défaut de la vie, au moins l'honneur :

« Sire... écoutez les plaintes et les prières d'une veuve. Quand le ciel, après tant de tristes jours, eut décidé de relever les ruines de la France, une pauvre fille — hélas ! j'étais sa mère ! — poussée par je ne sais quelle inspiration divine, aborda cette noble tâche. Elle fit, à ce qu'on rapporte, bien des choses d'un éclat, d'une audace au-dessus de son sexe, qui attestent le secours d'en haut. Mais elle eut pour sa peine un cruel salaire. D'après l'opinion de l'Anglais, elle fut déclarée fautrice d'hérésie; un arrêt inique la livra aux flammes. Qui pourrait souffrir cette ignominie, cette damnable accusation ? Nous n'avons fait aucune faute, et pourtant on croit qu'il nous est interdit de nous mêler aux assemblées des fidèles; à peine nous est-il permis de franchir le seuil sacré. Est-ce là le loyer de la vertu ? Que j'étais loin de m'attendre à un pareil sort ! Ah ! plût au ciel que ma pauvre enfant se fût brisé la tête, ou qu'un mal cruel, en me la prenant, lui eût fermé ce périlleux chemin ! C'est malgré ses parents, en dépit de nos conseils, qu'elle est venue vers vous, sire ! D'une force plus haute émanait ce grand dessein; c'est elle qui poussait une pauvre fille à cette œuvre hardie. Ah ! glorieux prince, pitié pour notre famille, pitié ! Qu'une plus juste sentence condamne un

procès menteur ! Mon époux, en apprenant le trépas de son enfant chérie, a succombé à sa douleur; il a maudit et la cause de sa mort et les feux du bûcher. Moi-même, si vous n'avez pitié de nous, une fin pareille m'attend. Ah ! la mort me serait bien douce si je voyais le nom de ma fille lavé auparavant d'une injuste souillure !... »

La mère de Jeanne obtint gain de cause : notre poète essaya, lui, de venger son autre mère, la patrie.

Par ces extraits, par ces analyses, que j'aurais pu, que j'aurais voulu multiplier et étendre, peut-être a-t-on pu apprécier ce vieux poème historique. Quel qu'en soit le mérite, l'intention de l'auteur vaut mieux que son ouvrage. Cette intention, louable dans tout autre, est chez lui presque de l'héroïsme. Nous savons que, dans ce monstrueux procès fait à la vaillante fille qui avait sauvé la France, l'Université de Paris, — la Faculté de théologie surtout, — avait opiné contre elle avec une extrême rigueur. On peut lire dans l'historien de l'Université, Egasse du Boullay, tous les actes, toutes les pièces authentiques qui nous la montrent s'associant, avec l'impitoyable autorité de la foi, aux passions sauvages de l'étranger (1). Quelle douleur pour des cœurs français ! Eh bien ! cette amertume s'est trouvée adoucie autant qu'elle pouvait l'être par le poème de Valerand de Varanes. On a pu voir dans cette œuvre d'un docteur de Sorbonne un acte de repentir, une amende honorable de la grande et sévère corporation dont tant de causes

(1) On les trouve aussi dans le livre si intéressant de M. Vallet (de Viriville), *Procès de condamnation de Jeanne Darc*, etc. Paris, 1867, in-8°. — Une circonstance atténuante en faveur de l'Université de Paris, c'est que cette année-là le recteur était Pierre de Gouda, un Hollandais, un étranger, un sujet du duc de Bourgogne. Il n'était que maître ès-arts.

qui n'étaient pas toutes respectables, avaient dû égarer le jugement. A coup sûr, c'était un hommage à la mémoire de l'héroïne qu'un pape avait honorée du nom de martyre, de l'humble fille que la France dès lors regardait comme la plus pure personnification d'elle-même, vers laquelle depuis plus de quatre siècles elle aime à tourner les yeux, quand battue des orages, foulée aux pieds par d'implacables haines, insultée, trahie, presque mourante, elle s'arrache au désespoir en se disant que le pays sauvé par Jeanne Darc ne peut pas périr.

UNE LETTRE AUTOGRAPHE

DE

LAFAYETTE

(*Extrait des Manuscrits de la Bibliothèque de Versailles, communiqué par* M. E. Delerot.)

Lafayette ayant été élu commandant de la garde nationale de Versailles, annonça son acceptation par la lettre suivante :

Paris, le 29 octobre 1789.

Messieurs,

L'honneur que je reçois, en étant élu commandant de votre garde nationale, met le comble à ma reconnoissance pour les bontés que vous avés daigné me témoigner : j'ai fait part à la Commune de Paris du bonheur que j'avais d'obtenir votre confiance, elle a vu dans cette partialité pour son commandant général une nouvelle marque de la fraternité qui l'unit à vous, et elle a pensé que je ne pouvois mieux remplir ses intentions qu'en exécutant vos ordres. C'est avec un vif empressement que j'accepte des devoirs bien chers à mon cœur, et je regarderai comme un beau jour pour moi celui où, pouvant aller moi-même prendre vos instructions, je vous porterai l'homage de la soumission, du dévoûment et du respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LAFAYETTE.

LE THÉATRE DES JEUNES FILLES

DE LA

MAISON ROYALE DE SAINT-CYR

AU XVIIe SIÈCLE

Par M. ACHILLE TAPHANEL, membre titulaire.

(LU DANS LA SÉANCE SOLENNELLE DU 16 JANVIER 1874.)

MESDAMES, MESSIEURS,

J'obéis à mes collègues, — je devrais plutôt dire à mes maîtres, — en venant ce soir vous lire quelques extraits d'un travail sur la maison royale de Saint-Cyr, et particulièrement sur les représentations théâtrales qui y furent données au XVIIe et au XVIIIe siècle.

J'écarterai de ma lecture un grand nombre de détails qui trouveront leur place ailleurs ; et, afin de fatiguer le moins possible votre attention et votre indulgence, je sacrifierai volontiers le document à l'anecdote.

. . . .

On peut s'étonner, au premier abord, de trouver dans un couvent de jeunes filles comme Saint-Cyr tout un théâtre organisé, avec un personnel et un matériel complets ; des auteurs, un répertoire, et, — ce qui manque à bien des théâtres, — un public.

Mais il ne faut pas oublier que ce fut précisément dans

les couvents et dans les colléges que s'opéra en France la renaissance de la scène. Les écoliers, qui de tout temps avaient joué sous les yeux de leurs maîtres des pièces grecques ou latines, en étaient venus, dès le milieu du XVIe siècle, à représenter presque publiquement des tragédies et des comédies françaises.

Ce fut au collége de Boncourt que Jodelle fit jouer, en 1552, sa tragédie de *Cléopâtre* et sa comédie d'*Eugène*. La *Trésorière* de Jacques Grévin fut jouée au collége de Beauvais le 5 février 1558, et deux ans après, le 16 février 1560, on représenta dans le même collége deux autres pièces de Jacques Grévin : *César* ou *la Liberté vengée* et les *Esbahis*. Cette dernière comédie avait été composée pour les noces de la duchesse de Lorraine qui y assista avec toute la cour. On peut citer encore les tragédies de *Polixène*, d'*Esaü* et d'*Hypsicratée*, jouées en 1597, 1598 et 1604 au collége des Bons-Enfants de Rouen.

Enfin le *Mercure*, en annonçant les représentations de Saint-Cyr, dit que « *cela s'est fait depuis plusieurs siècles et se fait encore dans les couvents les plus austères.* »

La première supérieure de Saint-Cyr, Mme de Brinon, ne fit donc que se conformer à l'usage immémorial des colléges et des couvents en faisant apprendre et réciter à ses élèves des pièces de théâtre. Elle eut seulement le tort de choisir des moralités insipides, sans poésie et sans style, telles que sont encore trop souvent les ouvrages destinés à édifier la jeunesse.

Toutes les vieilles tragédies de Martyrs y passèrent. Elle-même se mêla d'en composer quelques-unes encore plus détestables. C'est ainsi du moins qu'en parlent dans leurs mémoires les Dames de Saint-Cyr, ajoutant que « pour réussir en ces sortes de choses, il faut avoir une

disposition et un génie particulier qu'on ne se donne point, quelque esprit qu'on ait... »

« Mme de Maintenon, continuent-elles, souffrit assez longtemps qu'on jouât de ces mauvaises pièces, par complaisance pour Mme de Brinon, et aussi pour les demoiselles à qui tout est bon pourvu qu'elles aient récréation. Mais elle comptait bien y mettre ordre lorsqu'elle serait débarrassée de choses plus importantes et plus pressées; ce qu'elle fit dès qu'elle put. Et, réfléchissant sur cela, elle crut qu'il n'y aurait point d'inconvénients de faire jouer à ces demoiselles quelques-unes des pièces de Corneille et de Racine, parce qu'il y en a qui lui semblaient assez épurées des passions dangereuses à la jeunesse, ou traitées si délicatement qu'il n'y aurait pas à craindre qu'elles leur fussent préjudiciables; et que ce sont de beaux vers qu'il valait mieux qu'elles apprissent que ceux qui sont plus communs ou qui n'ont rien que de bas; elle pensa que ce serait un moyen de cultiver leur mémoire par de belles choses, de leur apprendre à bien prononcer, à se tenir de bonne grâce, et à n'être pas si neuves quand elles s'en iraient que le sont la plupart des filles élevées dans les couvents. »

On joua tour à tour *Cinna*, *Andromaque*, *Iphigénie*, *Alexandre*. « Ces petites filles, dit Mme de Caylus, représentèrent *Cinna* assez passablement pour des enfants qui n'avaient été formées au théâtre que par une vieille religieuse. Elles jouèrent ensuite *Andromaque*, et, soit que les actrices en eussent été mieux choisies, ou qu'elles commençassent à prendre des airs de la cour, dont elles ne laissaient pas de voir de temps en temps ce qu'il y avait de meilleur, cette pièce ne fut que trop bien représentée au gré de Mme de Maintenon... »

On a souvent cité sa lettre à Racine : « Nos petites

filles ont joué hier *Andromaque*, et l'ont jouée si bien qu'elles ne la joueront plus ni aucune de vos pièces. »

Il n'est pas d'ailleurs étonnant que Racine fût mieux interprété que Corneille. Le génie de Corneille est rude, peu accessible. Le vieux poète ne descend jamais des hauteurs de l'héroïsme et du sublime ; ses personnages sont plus grands que nature ; il n'y en avait point à la taille de ces toutes jeunes filles. Racine, au contraire, tendre, poli, correct, harmonieux, tout féminin, leur convenait parfaitement. Il ne s'élevait guère au-dessus de cette éloquence noble et pure qui est le type de la perfection classique ; mais il s'y maintenait, et il était facile de l'y suivre. Enfin, il n'avait fait qu'emprunter à la cour — et Saint-Cyr était presque la cour — la délicatesse et les élégances de son style.

Mais Mme de Maintenon, comme nous venons de le voir, se montra fort alarmée du succès des jeunes actrices. « Elle commença de craindre, disent encore les Dames de Saint-Cyr, qu'elles n'entrassent trop dans l'esprit des personnages qu'elles représentaient ; que ce ne leur fût un piége qui excitât leur goût pour les choses profanes, et ne leur fit perdre celui qu'on tâchait de leur inspirer pour la piété ; que les passions ne laissent pas de se faire sentir dans ces sortes d'ouvrages d'une façon d'autant plus dangereuse qu'elles y sont représentées sous des couleurs apparentes de vertu, mais vertus païennes qui ont l'orgueil pour principe, et qui par conséquent sont bien plus opposées qu'elle n'avait pensé à l'esprit de l'Evangile... Ces réflexions lui firent abandonner son premier projet pour en prendre un plus conforme à ses intentions, qui fut d'engager Racine à faire quelques belles pièces dont le sujet serait pieux et composé de manière que ces demoiselles y trouvassent au-

tant de plaisir que des instructions propres à leur faire goûter la religion et la vertu. »

C'est ainsi, on le sait, que naquit *Esther*. Mme de Maintenon avait demandé à Racine « s'il ne pourrait pas faire sur quelque sujet de piété et de morale une espèce de poème où le chant fût mêlé avec le récit, le tout lié par une action qui rendît la chose plus vive et moins capable d'ennuyer. — La pièce, disait-elle, serait uniquement pour Saint-Cyr et ne serait nullement connue du public. » — Il ne fallait pas que l'auteur crût sa réputation intéressée dans cet ouvrage ; il importait peu aussi que les règles de la poétique n'y fussent pas observées, pourvu qu'il contribuât aux vues qu'on avait de divertir les demoiselles de Saint-Cyr en les instruisant.

« Cette proposition, dit Mme de Caylus, jeta Racine dans une grande agitation. Il voulait plaire à Mme de Maintenon : le refus était impossible à un courtisan, et la commission délicate pour un homme qui avait comme lui une grande réputation à soutenir, et qui, s'il avait renoncé à travailler pour les comédiens, ne voulait pas du moins détruire l'opinion que ses ouvrages avaient donnée de lui. Despréaux, qu'il alla consulter, décida pour la négative. Ce n'était pas le compte de Racine. Enfin, après un peu de réflexion, il trouva dans le sujet d'*Esther* ce qu'il fallait pour plaire à la cour. Despréaux lui-même en fut enchanté et l'exhorta à travailler avec autant de zèle qu'il en avait eu pour l'en détourner. »

Pendant que Racine créait pour les jeunes pensionnaires de Saint-Cyr un de ses plus purs chefs-d'œuvre, celles-ci se préparaient par d'excellents exercices à la déclamation et au jeu du théâtre.

Mme de Maintenon leur avait composé elle-même des dialogues ou conversations dont plusieurs eussent à peine

été déplacés dans une comédie de Molière. Les sujets en étaient bien choisis et prêtaient tous à d'agréables développements en même temps qu'à des observations utiles. Plus d'une fois le Roi, dans ses visites à Saint-Cyr, en fit réciter devant lui et se montra charmé de la grâce et de l'esprit des demoiselles. Celles-ci s'enhardirent peu à peu, si bien que lorsqu'arriva le grand jour de la première représentation d'*Esther*, elles montrèrent une assurance qui étonna plus que tout le reste leur magnifique auditoire.

Louis XIV avait de tout temps aimé les divertissements de l'esprit, la musique et les spectacles. Il entendait à merveille la déclamation, les effets de parole et de geste, l'art du décor et du costume. Il joua plus d'une fois la comédie dans son palais, à côté de Molière. Et bien des années après, sur le déclin de sa longue vie, ne pouvant plus supporter le mauvais jeu des acteurs qui déjà avaient perdu la tradition du maître, il prit le parti d'instruire lui-même ses musiciens, et de leur faire représenter, suivant les vraies règles de l'art, ses comédies favorites.

On a prétendu qu'un vers de *Britannicus* lui avait fait de bonne heure renoncer à la scène. La vérité est que depuis une certaine époque, Louis XIV ne dansa plus sur le théâtre de la cour. On ne le vit plus dans le *Ballet royal des Muses*, en habit d'Espagnol et portant une mandoline, ou bien en berger de l'*Astrée*, avec une perruque blonde et des rubans, ou encore sous le galant costume de Cyrus, chaussé de bottines dorées, et coiffé d'un casque héroï-comique à plumes roses et vertes. Il ne représenta plus le *Printemps* dans la pastorale de *Psyché*, vêtu comme un dieu champêtre et tenant en

main un thyrse enguirlandé de jonquilles ! Mais il n'en conserva pas moins le goût de ces belles fêtes ; il y assista encore sans y prendre part ; il les transforma peu à peu et les rendit plus graves. Les fantaisies mythologiques firent place à la grande comédie, aux concerts de musique religieuse, aux tragédies saintes.

Le théâtre de Saint-Cyr marque la date de cette phase nouvelle ; il fait époque dans la vie du Roi ; il ouvre la série des divertissements sérieux ; il devient le principal plaisir et même un instant la principale affaire de Louis XIV.

Racine, logé à Versailles dans l'un des principaux appartements du château, voyait très librement Mme de Maintenon et le Roi. C'est dans ces entretiens intimes que fut conçu le projet d'*Esther*.

Mme de Maintenon fit dresser à Saint-Cyr un joli théâtre dans le vestibule des dortoirs au deuxième étage du grand escalier des demoiselles. L'un de ces dortoirs. celui de la classe jaune, servait de *foyer* aux actrices. « Il y avait du feu et toutes les choses nécessaires. » La maîtresse générale des classes et les autres maîtresses veillaient à ce qu'il ne se passât rien qui ne fût dans l'ordre ; et Racine, souvent aidé de Boileau, son ami, était là pour diriger les actrices et les faire aller et venir sur le théâtre quand il fallait. « Sa conduite était si sage, disent les Dames, qu'en un besoin il aurait bien valu une maîtresse. »

Afin de mettre quelque variété dans les décors, on avait prié Racine de ne pas observer avec trop de rigueur l'unité de lieu. L'action se passe dans le palais d'Assuérus à Suze, mais le théâtre représente successivement : *au 1er acte, l'appartement d'Esther ; au 2e acte, la chambre*

où est le trône d'Assuérus; et au 3e acte les jardins d'Esther et l'un des côtés du salon où se fait le festin.

Tous ces décors furent peints par Bérain, décorateur des spectacles de la cour. Ce fut également lui qui dessina les costumes. « Il ne se fait rien de beau en France touchant les habits, dit le *Mercure galant*, qui ne soit de M. Bérain. »

Mme de Maintenon fit faire pour les actrices de magnifiques habits à la persane, couverts de pierreries. Le Roi avait voulu qu'on y employât les perles et les diamants qu'il avait autrefois portés dans ses ballets.

La dépense s'éleva à plus de 14,000 livres. Ce riche matériel, réparé à grands frais vers le milieu du XVIIIe siècle, existait encore à l'époque de la Révolution, comme le prouve un inventaire du théâtre dressé en 1790 et qui est conservé aux archives de la préfecture de Versailles.

Nous y retrouvons des colliers, des parures, plus de douze cents pierres brillantes de toutes couleurs; le trône d'Assuérus, le décor du jardin d'Esther; vingt coulisses avec les toiles plafonnées (c'est-à-dire des bandes de toile peinte, allant transversalement d'une coulisse à l'autre au-dessus de la scène, et simulant tantôt un plafond, tantôt un ciel) et trois rideaux, outre celui de l'avant-scène. Ces rideaux tenaient lieu de toile de fond dans certains décors. Il y en avait un sans doute pour l'*appartement d'Esther*, un pour la *chambre d'Assuérus*, et un pour le *vestibule du temple* aux représentations d'*Athalie*:

Nous remarquons encore, parmi les menus objets que mentionne l'inventaire du théâtre, les *trente-cinq biscuits de fer-blanc* qui servaient à parer la table du festin d'Esther, et les *plaques*, *sabres*, *piques*, etc., de *bois et fer-blanc*, dont on armait les gardes d'Assuérus. Il paraît

que les demoiselles de Saint-Cyr faisaient grand usage de cet équipement guerrier, car l'auteur de l'inventaire, voulant arrêter l'abus et la dépense, a soin d'avertir que ces objets ne sont remplacés *qu'à l'extrémité.*

Nous trouvons dans les Mémoires des Dames une description générale du théâtre qui complète les détails donnés plus haut. Le vestibule des dortoirs avait été partagé en deux parties, l'une pour la scène, l'autre pour les spectateurs.

On construisit le long des murs quatre rangs de gradins en amphithéâtre pour y placer les demoiselles; les rouges, c'est-à-dire les plus jeunes, étaient sur les bancs d'en haut; les vertes au-dessous d'elles; les jaunes au-dessous des vertes, et les bleues en bas. Les rubans de soie aux couleurs des classes avaient été distribués avec profusion sous forme de ceintures, de colliers, de nœuds de coiffe et d'épaule; cela faisait une diversité fort gaie et fort harmonieuse.

Un amphithéâtre plus petit fut disposé dans la partie inférieure de la salle, tout près de la scène, pour la communauté, et l'on ménagea entre les deux amphithéâtres un espace assez large et garni de siéges pour le Roi et les personnes du dehors.

Nivers, organiste de la maison, accompagnait au clavecin, et les musiciens de la chambre du Roi composaient l'orchestre. Des lustres de cristal éclairaient cette belle assemblée. Enfin, « depuis le vestibule d'en haut jusqu'à la porte de clôture, c'est-à-dire l'escalier des demoiselles, le grand corridor, l'escalier des dames, tout était éclairé aux bougies. »

Ce fut le 26 janvier 1689, vers quatre heures de l'après-midi, que se fit cette mémorable représentation d'*Esther.* « Mme de Maintenon, nous dit Dangeau, avait

disposé de toutes les places, et il n'y eut aucun embarras. Toutes les petites filles jouèrent et chantèrent très bien, et Mme de Caylus fit le prologue mieux que n'aurait pu faire la Champmeslé. Le roi, les dames et les courtisans qui eurent la permission d'y aller, en revinrent charmés. » Nous avons la liste à peu près complète de ces premiers spectateurs d'*Esther*. Dangeau en cite un certain nombre : MM. de Beauvilliers, de La Rochefoucault, de Noailles, de Brionne, de La Salle et de Tilladet, venus dans le second carrosse du Roi ; MM. de Louvois, de Chevreuse, Forbin de Janson, évêque de Beauvais, Bossuet, évêque de Meaux, Félix de Tassy, frère du premier médecin du Roi, évêque de Châlon-sur-Saône; MM. de Montchevreuil et d'Aubigné, et enfin le marquis de Dangeau, notre précieux narrateur, qui se nomme le dernier.

Tous ces choix étaient excellents : M. de Beauvilliers, gouverneur du duc de Bourgogne, était la vertu même. Le maréchal de Noailles, jeune encore et déjà célèbre, était l'ami éprouvé de Mme de Maintenon : dix ans plus tard, son fils, Adrien Maurice de Noailles, épousera Mlle d'Aubigné; enfin la présence de trois prélats, au nombre desquels était Bossuet, faisait disparaître les derniers scrupules qu'on pût avoir relativement au caractère profane et mondain de la fête.

Mme de Sévigné, dans une lettre du 28 janvier 1689, complète les détails donnés par Dangeau, et cite un nom qu'il a omis. Suivant elle, M. le Prince (Henri Jules de Bourbon, fils du grand Condé) assista à cette première représentation d'*Esther*, et pleura aux vers de Racine comme son père avait pleuré à ceux de Corneille. — « Racine, dit Mme de Sévigné, n'a rien fait de plus touchant; il y a une prière d'Esther pour Assuérus qui

enlève. J'étais en peine qu'une petite demoiselle représentât le roi : on dit que cela est fort bien... Mme de Caylus *fait mieux que la Champmeslé.* »

C'est l'observation même de Dangeau qui va de bouche en bouche. « *Toutes les Champmeslé du monde,* dit l'abbé de Choisy, *n'avaient point ces tons ravissants qu'elle laissait échapper en déclamant.* » Les Dames de Saint-Cyr, dans leurs Mémoires, disent qu'elle charmait par sa vive intelligence et le son enchanteur de sa voix.

Elle-même raconte dans ses *Souvenirs* comment se fit son éducation dramatique. « Me trouvant présente, dit-elle, aux récits que M. Racine venait faire à Mme de Maintenon, de chaque scène à mesure qu'il les composait, j'en retenais des vers; et, comme j'en récitais un jour à M. Racine, il en fut si content qu'il demanda en grâce à Mme de Maintenon de m'ordonner de faire un personnage. » C'est à cette occasion que Racine composa le prologue d'*Esther.*

Dès lors Mme de Caylus devint l'élève favorite du poète. Il lui enseigna cette déclamation harmonieuse et noble dont il avait le secret, et qui s'appliquait si bien à sa poésie et à son style.

Dès les premières années du XVIIIe siècle, la mode vint de réciter les vers comme la prose, sans en marquer la cadence; et Mme de Caylus, ainsi que le fait observer Voltaire, peut être considérée comme la dernière personne, la dernière actrice qui ait conservé au théâtre la déclamation de Racine.

Nous ne pouvons guère citer que les noms des demoiselles de Saint-Cyr qui prirent part à cette représentation.

Mlle de Lastic (Assuérus) *était belle comme le jour*, a dit

Mme de Maintenon dans une lettre. Elle s'est faite plus tard carmélite.

Mlle du Pont de Veilhan qui créa le rôle d'Esther « avait bien de l'esprit et une figure convenable à son personnage. » C'est tout ce que nous apprennent sur elle les Mémoires de Saint-Cyr. Elle s'est faite également carmélite.

On donna le rôle d'Aman à Mlle d'Abancourt qui était un peu plus âgée que ses compagnes; jolie d'ailleurs, intelligente et bonne comédienne. Elle entra comme novice, en quittant Saint-Cyr, dans un couvent de Visitandines.

Mlle de Marsilly, qui jouait le rôle de Zarès, fut particulièrement remarquée et applaudie. Elle était faite pour le monde. — On raconte que lorsqu'elle fut en âge d'être mariée, un des fils du marquis de Villette (un frère par conséquent de Mme de Caylus), M. de Murçay, qui sans doute avait eu l'occasion de l'admirer à l'une des représentations d'*Esther*, voulut l'épouser. Le marquis de Villette, consulté, désira d'abord connaître la jeune personne, et en fut ravi, paraît-il, au point de la demander pour lui-même en mariage. Il était veuf depuis longtemps. Hâtons-nous d'ajouter que M. de Murçay entendit facilement raison, accepta de bonne grâce un parti fort avantageux qu'on lui offrit en échange, et se maria même avant son père. De son côté, Mlle de Marsilly, sensible au mérite et à l'aimable caractère du vieux gentilhomme, lui avait donné la préférence. Elle était sans bien, mais très spirituelle, et, suivant plusieurs témoignages, extrêmement jolie.

Plus tard, devenue veuve, la marquise de Villette épousa lord Bolinbroke. Elle est morte en Angleterre le 18 mars 1750. Elle fut une de ces femmes charmantes à

qui le XVIIIe siècle doit d'être appelé par excellence le siècle de la conversation et de l'esprit.

Mlle de Mornay d'Ambleville remplissait le rôle peu important d'Hydaspe. C'était, si l'on en croit les Mémoires des Dames, « une personne pleine d'agrément. » Elle s'est faite visitandine.

Le rôle de Mardochée fut donné à Mlle de Glapion. Racine disait d'elle : « J'ai trouvé un Mardochée dont la voix va jusqu'au cœur. » Elle devint plus tard dame de Saint-Louis, et l'amie de confiance intime de Mme de Maintenon. Son nom est un des noms célèbres de Saint-Cyr. Elle était pleine d'esprit, de bonté et de vertu ; musicienne et artiste jusqu'à la passion ; propre à tout : à l'enseignement, à l'administration, au soin des malades. La vie de cette sainte religieuse ne fut qu'un long combat intérieur. Elle lutta contre elle-même, contre les inquiétudes de sa raison, contre son naturel trop tendre et trop mélancolique, contre son trouble et peut-être ses regrets au souvenir des beaux jours d'*Esther*. Elle est morte en 1729 à l'âge de cinquante-cinq ans.

Mlle Le Maistre de La Maisonfort avait le rôle d'Elise. Elle était de la famille de Le Maistre de Sacy, et alliée par sa mère aux Arnauld de Port-Royal. Le roi l'appelait en badinant *la petite chanoinesse*, par allusion à sa sœur, Mme de La Maisonfort, qui était chanoinesse de Poussey.

« Un jour (les Dames de Saint-Cyr ne nous disent pas si ce fut à la première représentation d'*Esther*), un jour Mlle de La Maisonfort hésita un peu en jouant son rôle. Racine qui était derrière le théâtre, fort attentif au succès de la pièce, s'en aperçut et en fut ému. Aussi, quand Mlle de La Maisonfort, sa tirade achevée, rentra dans la coulisse, il lui dit d'un air fâché : « Ah ! mademoiselle,

qu'avez-vous fait? Voilà une pièce perdue. » — Elle, sur ce mot de pièce perdue, crut qu'elle l'était en effet par sa faute et se mit à pleurer. »

« Racine, peiné de l'avoir contristée et craignant, comme elle devait retourner sur le théâtre, qu'il ne parût qu'elle avait pleuré, se mit à la consoler de son mieux. Il tira son mouchoir de sa poche et essuya lui-même les larmes de la jeune fille, comme on fait aux enfants pour les apaiser, lui disant des paroles douces afin de lui donner courage, et que cela ne l'empêchât pas de bien achever ce qu'elle avait encore à faire. »

« Malgré cette précaution, le roi s'aperçut que Mlle de La Maisonfort avait les yeux un peu rouges, et dit : « La petite chanoinesse a pleuré. »

« Quand on sut ce que c'était et la simplicité de M. Racine, on en rit, et lui-même aussi, qui, n'ayant en tête que la pièce, avait fait cette action sans penser le moins du monde à ce qu'elle avait de peu convenable. »

Ce qui devait atténuer encore l'inadvertance de Racine, c'est que Mlle de La Maisonfort était âgée de quinze ans à peine. La plupart des actrices d'*Esther* avaient été choisies à cet âge où les jeunes filles ont encore toutes les grâces de l'enfance sans les séductions de la jeunesse.

Revenu à Versailles, Louis XIV ne fit plus que parler d'*Esther*. Tout le monde en parla avec lui. Tout le monde voulut voir cette merveille.

Le 29 janvier 1689, trois jours après la première représentation, le Roi en fit donner une seconde, à laquelle il conduisit le duc d'Orléans, quelques princes de la maison royale, Madame la Dauphine, Mme de Miramion, « cette mère de l'Église, » et huit jésuites, au nombre desquels était le Père Gaillard. « Aujourd'hui,

écrivait Mme de Maintenon, nous jouons pour les saints. »

Mme de Caylus qui faisait Esther à la place de Mlle de Veilhan, transforma le rôle et changea le succès du premier jour en triomphe. Les princes furent enchantés de ce spectacle, et en firent partout les plus beaux éloges.

Les représentations continuèrent sans relâche; on laissa de côté pour un temps les travaux des classes, et, jusqu'au carême de cette année 1689, Saint-Cyr fut tout à son théâtre. La même agitation régnait à la cour. Les personnages les plus graves de l'Etat et les plus occupés voulurent prendre leur part des vacances du couvent. Il fallait, toute chose cessante, aller voir *Esther*. « On y porta, dit Mme de Lafayette, un degré de chaleur qui ne se comprend pas. Il n'y eut petit ni grand qui n'y voulût aller; les ministres, pour se rendre à cette comédie, quittaient les affaires les plus pressées. »

Les Mémoires de Saint-Cyr nous apprennent que Mme de Maintenon dressait elle-même la liste des invités. « On donnait cette liste à la portière (alors Mme de Gauthier), afin qu'elle n'en laissât pas passer d'autres; et, quand le Roi était arrivé, il se mettait à la porte en dedans, et, tenant sa canne haute pour servir de barrière, il demeurait ainsi jusqu'à ce que toutes les personnes conviées fussent entrées; puis il faisait fermer la porte. Il en a toujours usé de même, ajoutent les dames, chaque fois qu'il nous faisait l'honneur de venir ici... ayant une grande attention à nous garantir du désordre que cause la multitude. Il voulait que les gens de sa maison se tinssent dans les vestibules ou autres lieux publics, proche celui où il était, sans oser dire un mot à personne. »

Esther fut jouée pour la quatrième fois le 5 février,

en l'honneur de Jacques II, roi détrôné d'Angleterre, à qui Louis XIV avait offert dans le château de Saint-Germain une hospitalité souveraine, et à qui plus tard il donnera une flotte et une armée pour reconquérir son royaume.

Cette représentation fut la plus brillante de toutes et mit le comble à la gloire de Racine. Son âme tendre et impressionnable ressentit vivement les émotions du triomphe.

On le surprit un soir à la porte de la chapelle, étouffant devant Dieu la joie et l'orgueil dont il se sentait gonflé.

Car l'auteur de *Phèdre* et de *Bérénice* ne le cédait en rien pour la foi naïve et la simplicité du cœur à ces innocentes jeunes filles dont il avait fait de si adorables actrices, et qui de leur côté, avant d'entrer en scène, se mettaient à genoux derrière le théâtre et disaient des *Veni Creator*, afin d'obtenir de ne pas broncher. Le maître était digne des élèves.

Cependant la renommée d'*Esther* s'était répandue rapidement au dehors. A Paris comme à Versailles, il n'était bruit que des fêtes de Saint-Cyr. « Je vous avertis, écrit Mme de Coulanges à Mme de Grignan, que, si vous voulez faire votre cour, vous demandiez à voir *Esther*... Toutes les personnes de mérite en sont charmées; vous en seriez charmée plus qu'une autre. — « C'est un chef-d'œuvre de Racine, dit à son tour Mme de Sévigné. Si j'étais dévote, j'aspirerais à le voir. »

Il est évident que Mme de Sévigné a grande envie d'aller à Saint-Cyr; elle-même nous l'avouera dans ses prochaines lettres. Mais elle considère que Mme de Maintenon y fait seulement aller les *gens d'une profonde sagesse*, et sa modestie l'empêche d'espérer. Elle ira pour-

tant, et si cela ne devait nous entraîner un peu loin, nous pourrions nous donner le plaisir de suivre un moment, à travers ses lettres, l'histoire de notre théâtre.

Être admise, après mille difficultés, à une représentation d'*Esther*, y aller en grand habit avec Mme de Coulanges, cette gaie et ravissante compagne, dans l'équipage de la duchesse de Chaulnes; assister à la pièce avec le petit nombre des élus; recevoir les compliments du Roi et de toute la cour, et s'en revenir le soir aux flambeaux, escortée comme une reine, tel est le rêve charmant que fit Mme de Sévigné et qu'elle raconte.

Il faudrait, pour compléter cette esquisse trop rapide, dire un mot de la représentation d'*Athalie;* il faudrait montrer le théâtre de Saint-Cyr encore florissant au XVIIIe siècle; il faudrait enfin faire connaître les diverses tragédies du répertoire : *Judith*, *Absalon Gabinie*, *Débora*, *Jephté*, *Saül*, dont quelques-unes ne sont pas sans mérite, et qu'on appelait les *tragédies de la maison*. Mais le temps me manque et je dois me borner à ces fragments déjà trop longs. Je ne finis donc pas, je m'arrête.

Messieurs, vous savez ce qu'est devenu Saint-Cyr. Le vent révolutionnaire a emporté, avec tant d'autres choses glorieuses et belles, cette institution du grand roi. Mais Saint-Cyr n'a pas péri tout entier, il a même repris une vie nouvelle. C'est là que notre jeunesse militaire est venue depuis soixante ans se préparer à soutenir, jusque dans la plus mauvaise fortune, l'honneur du nom français. On dirait que l'ombre guerrière de Louis XIV protége encore cette maison, destinée toujours à un noble usage, et où s'abritent à la fois nos plus beaux souvenirs et nos plus chères espérances.



RECHERCHES
GÉOLOGIQUES ET PRÉHISTORIQUES

AUX ENVIRONS DE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Par M. Paul GUÉGAN DE LISLE, membre correspondant.

I

LE DOLMEN DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE

La découverte du beau dolmen de Conflans, récemment acquis par le Musée gallo-romain de Saint-Germain-en-Laye, est due à une réunion de circonstances assez singulières : Un carrier de Conflans, le sieur Loslier, embarrassé d'une assez grande quantité de dalles en grès, chercha à s'en défaire, et, pour cela, il s'adressa à un entrepreneur de pavage de Saint-Germain, M. A. Dumé, qui me fit part de cette proposition, en me faisant remarquer que les grès sont assez rares à Conflans. Nous résolûmes donc d'aller dès le lendemain visiter le carrier, afin de nous rendre compte de ce singulier gisement,

qu'aucune carte géologique ne nous faisait soupçonner.

Quel ne fût pas notre étonnement, lorsqu'après quelques instants de marche au milieu des terres labourées, Loslier nous mit en présence d'une fosse béante d'environ 2 mètres de large sur 7 à 8 mètres de long et 1 mètre de profondeur, entièrement garnie de dalles en grès posées verticalement! Cette excavation, dont les terres fraîchement remuées avaient été jetées en talus de chaque côté, renfermait encore une assez grande quantité d'ossements humains. Cette dernière circonstance nous indiquait que nous nous trouvions en présence d'une sépulture fort ancienne, mais rien, si ce n'est les dalles, ne pouvait en préciser l'époque.

Loslier, interrogé par nous, nous apprit qu'en outre de 15 ou 16 squelettes, il avait découvert une espèce de couteau ou poignard en pierre, mais que cet objet, aupuel il n'avait attaché aucune importance, avait été enlevé par un des terrassiers chargés de déblayer la fosse. Cette assertion fixait dès lors notre opinion; nous avions affaire à une sépulture *celtique*, et il devenait très important pour la science de prendre à l'instant même tous les moyens en notre pouvoir pour lui conserver ce monument.

Le carrier Loslier ne paraissait pas très convaincu de la valeur de ses grès sous le rapport préhistorique ; il désirait avant tout s'en défaire le plus avantageusement possible, et sa conclusion était qu'ils feraient d'excellents pavés. M. Dumé et moi eûmes à combattre cette opinion, et nous lui conseillâmes d'attendre quelque temps encore avant de tout détruire. Je dis de tout détruire, car déjà le carrier, ayant un chemin voisin à *ferrer*, avait brisé pour cet objet les dalles de recouvrement. Il n'y avait donc pas un instant à perdre ; aussi, après avoir à

la hâte relevé le plan de la fosse, nous rentrâmes à Saint-Germain.

Dès le lendemain, je me rendis au Musée avec mes croquis, afin d'informer M. le conservateur de notre découverte. Le conservateur était en voyage, et personne en son absence ne put prendre aucune mesure de conservation. Connaissant l'impatience de Loslier, et craignant qu'il ne s'adressât à un entrepreneur moins scrupuleux que M. Dumé, je ne savais plus comment faire. Enfin je me rappelai fort à propos que M. de Breuvery, notre ancien maire, membre du Conseil général, s'intéressait à tout ce qui se rattache à la science préhistorique; je résolus donc d'aller le consulter (1).

Ainsi que je m'en étais douté, je fus parfaitement accueilli; M. de Breuvery, après examen de mes croquis, m'engagea à prendre de suite tous les moyens possibles de conservation, se chargeant volontiers des frais qui pourraient en résulter. Puis il m'indiqua la Société des Sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, et m'invita à lui faire part de ma découverte. Ces mesures étant prises, je fus un peu rassuré sur la conservation de l'*allée couverte* de Conflans; cela me permit d'attendre le retour de M. le conservateur du Musée de Saint-Germain.

M. Bertrand n'eut pas plus tôt aperçu mes croquis, qu'il me donna rendez-vous à Conflans pour le lundi suivant. Loslier nous attendait; il remit à M. le conservateur une petite hachette en pierre polie. Je vis avec plaisir que le carrier n'avait pas continué la destruction

(1) M. de Breuvery, qui a fait de laborieuses recherches dans les cavernes des bords de la Vézère (Dordogne), en a rapporté de magnifiques spécimens de silex taillés, dont il a offert une collection complète au Musée gallo-romain de Saint-Germain.

qu'il avait déjà commencée ; les ossements se trouvaient à la même place et dans le même ordre qu'à notre première visite. M. le conservateur du Musée déclara que c'était un *dolmen*, et fit faire sous ses yeux une fouille sommaire qui ne produisit presque rien.

Pendant ce temps, je me dirigeai vers le chemin où je savais que Loslier avait répandu et dispersé les pierres qui recouvraient la sépulture, espèce de *tumulus*, que les paysans de nos campagnes appellent un *murger*. Mes recherches ne furent ni longues, ni infructueuses, car au bout d'un quart d'heure, je rapportais un très grand nombre de silex taillés et quelques fragments assez importants de haches polies.

M. Bertrand, après avoir fait mettre de côté une certaine quantité d'ossements et plus particulièrement les crânes, discuta avec Loslier sur le prix d'acquisition des grès qui garnissaient la fosse, et je crois que le carrier n'eût pas à se repentir d'avoir attendu quelque temps, car l'administration du Musée lui offrit un prix beaucoup plus élevé que celui que lui aurait proposé mon ami, M. Dumé.

Depuis, le *dolmen* ou plutôt l'*allée couverte* de Conflans a été transportée dans les fossés du château de Saint-Germain, mais comme l'administration de ce Musée a cru devoir faire subir à ce monument de très notables modifications, nous en donnerons ci-dessous une description succincte :

1° *Vestibule ou entrée des corps.* — Cette pièce, qui a été déblayée des terres qui l'encombraient, formait un rectangle dont les parois verticales étaient revêtues partie de dalles en pierre calcaire et grès, partie en grossière maçonnerie de pierres sèches. Une dalle en grès était posée à plat et semblait former une marche pour l'entrée

du caveau. Le vestibule était séparé de la première chambre ou *ossuaire*, par une énorme pierre calcaire, percée en son centre d'une ouverture circulaire, au moyen de laquelle on devait introduire les cadavres dans l'*ossuaire*. Un tampon de pierre de même nature, grossièrement façonné, devait servir à fermer plus ou moins hermétiquement l'entrée de l'*ossuaire*.

Première chambre ou ossuaire. — Cette chambre, contiguë au vestibule et séparée de la chambre du fond au moyen d'une dalle qui était brisée en partie, contenait une très grande quantité de débris humains ; nous l'avons surnommée l'*ossuaire*, parce que ce n'est que dans cette pièce qu'on a trouvé les 15 ou 16 squelette, ainsi que les pierres travaillées. Nous avons regretté que des visiteurs ou des curieux aient cru devoir changer la disposition de ces squelettes qui, Loslier nous l'affirma, étaient placés symétriquement.

Deuxième chambre ou chambre du fond. — Cette chambre communiquait avec la première, au moyen d'un étroit passage, ménagé sans doute à dessein dans la dalle qui formait sa séparation avec la précédente. Les fouilles qui y ont été faites ne produisirent presque rien, et il ne paraît pas qu'elle ait contenu des cadavres, car on n'y a trouvé aucun ossement humain. Les dalles de grès qui garnissaient cette sépulture ont dû y être amenées d'assez loin. En effet la plaine de *fin d'Oise*, qui repose presque exclusivement sur le calcaire grossier, avec quelques lambeaux de sables moyens, ne contient pas de gisements quartzeux, et il faut aller jusqu'auprès de Pontoise pour en trouver.

On a de la peine à se rendre un compte bien exact des efforts surhumains que nos ancêtres celtiques ont dû employer non-seulement pour apporter de très loin ces

dalles énormes, mais encore pour les dresser verticalement, dans une fosse de près de 2 mètres de profondeur. Lors de la reconstruction de ce monument dans les fossés du château, nous avons été témoins de la difficulté que les entrepreneurs ont éprouvée pour remettre en place ces blocs considérables ; il a fallu avoir recours à tous les moyens mécaniques connus, tels que : *crics*, *chèvres*, *palans*, etc., etc., ce qui n'a pas empêché un des ouvriers d'être écrasé pendant ce pénible travail.

Il est à regretter que Loslier, trop pressé de détruire, ait brisé les dalles de recouvrement qui, paraît il, étaient de la même dimension que les autres. Enfin le dolmen de Conflans, malgré les modifications peu réfléchies qu'on a cru devoir apporter à sa réédification, n'en est pas moins l'objet le plus considérable et le plus intéressant des nombreuses collections du Musée de Saint-Germain.

L'origine de ce monument doit, selon nous, remonter à une très haute antiquité. La réunion de la pierre taillée à la pierre polie, que nous avons constatée sur ce territoire, indique suffisamment qu'il a été le siége d'une grande réunion d'hommes des temps primitifs, et que cette station ou campement à l'air libre a commencé dès les temps *paléolithiques*, pour ne cesser qu'à l'époque *néolithique* ou de la pierre polie. Le plateau de *fin d'Oise* convenait parfaitement à cet usage ; c'était comme un cap de défense inaccessible, qui était protégé par deux cours d'eau considérables, la Seine et l'Oise.

Nous ne terminerons pas cette notice, sans protester une fois de plus contre les changements si *radicaux* qu'on a cru nécessaire d'apporter à la reconstruction du dolmen de Conflans. Qu'était-il donc besoin, par exemple, de pratiquer latéralement une ouverture qui

n'existait pas? N'est-il pas à craindre que ce monument ainsi défiguré ne soit classé plus tard dans un ordre auquel il n'a jamais appartenu? Ne sait-on pas que les dispositions combinées de ces galeries souterraines, leurs formes et leurs aménagements intérieurs, sont les seuls indices de leurs usages supposés, soit comme autels, tables de sacrifices, sépulcres ou monuments commémoratifs? A quelle classe va donc appartenir maintenant le dolmen de Conflans, avec son ouverture sur le côté et ses deux escaliers en briques de Bourgogne?... Nous avouons, sans fausse modestie, notre peu de science préhistorique, mais nous ne voudrions pas avoir commis une telle faute.

II

LA TOUR-AUX-PAIENS (PLATEAU DE MARLY)

La découverte qu'il nous a été donné de faire en 1872 du dolmen de Conflans-Sainte-Honorine, aujourd'hui au Musée de Saint-Germain-en-Laye, a réveillé notre goût pour les études géologiques et préhistoriques.

En effet la mort de notre vieil ami, M. Philibert Beaune, attaché audit Musée, avait quelque peu interrompu ces études qui cependant étaient devenues pour nous un délassement fort agréable.

Le père Beaune (c'est ainsi que nous le désignions et il ne s'en formalisait pas) fut chargé, dès l'ouverture du Musée gallo-romain, de classer les premiers objets envoyés de Paris. C'était un bon vieillard, ayant peu de prétentions à la haute science, mais chercheur infati-

gable et observateur d'un grand sens. Il s'attachait principalement à nos environs, et me disait souvent ces paroles que j'ai retenues : « Croyez-moi, notre département est plus riche qu'on ne le pense en monuments mégalithiques ; seulement ils y sont cachés, il s'agit de les découvrir (1)... »

Je dois avouer ici que je n'avais alors qu'une confiance médiocre dans les silex taillés, où je ne voyais souvent que le résultat du clivage ou de la cristallographie. Je me permettais même quelquefois, au grand scandale de mon professeur, de nier l'authenticité de pièces qui lui paraissaient indiscutables ; ce qui le mettait dans un état de colère dont méchamment je m'amusais beaucoup.

Depuis je me suis repenti, et c'est sans doute pour me punir de mon indifférence première et de mon peu de foi que, la découverte du dolmen de Conflans aidant, j'ai repris un goût si profond pour les études préhistoriques.

Ainsi que mon vieil ami, je commence par décliner toute prétention au titre de savant ; ce que je recherche avant tout dans cette étude, c'est un délassement à mes occupations journalières. Je consacre donc maintenant ma journée du dimanche à des courses souvent fort longues, et je suis heureux quand j'ai une butte à fouiller ou un tas de cailloux à remuer. Et lorsque le soir je rentre bien fatigué, ayant pris mon repas au grand air, j'ai au moins quelque chose à ajouter à ma collection.

Depuis quelque temps, le but de mes promenades a été le plateau de Marly, et voici pourquoi : Le père Beaune (et je reconnais qu'il avait bien raison) me disait encore : « Les plateaux qui environnent Paris, sur les bords de la

(1) Voir la note A, aux *Pièces justificatives.*

Seine, doivent avoir été des lieux de rassemblements nombreux après le passage du grand courant diluvien; en y cherchant bien, on doit certainement y trouver quelque chose. » Je me suis rappelé ces paroles, qui ont été successivement confirmées par les faits.

On avait déjà le dolmen d'Épône, sur les bords de la Seine, mais il est à une altitude relativement peu élevée; depuis on a découvert celui d'Argenteuil sur le plateau de ce nom; puis ceux de Meudon et de Conflans, et enfin on nous annonce la récente découverte d'une sépulture du même genre à Luzarches.

On lit, dans le bel ouvrage de M. Belgrand, intitulé : *La Seine aux temps antéhistoriques*, les lignes suivantes : « Sur les bords du fleuve qui baigne Paris, au sommet des plateaux, à la pointe des promontoires qui émergeaient alors du sein des eaux (1), et qui forment aujourd'hui les accidents de l'horizon parisien, l'homme primitif a vécu, il a souffert, il a travaillé, il a lutté, puis il est mort, et les traces de son passage, effacées partout par celles des générations successives, sont enfouies aujourd'hui, etc., etc. » Je continuai mentalement : sont enfouies aujourd'hui sous le sol des plateaux où ils ont vécu. Il ne m'en fallut pas davantage pour prendre la résolution d'étudier à fond le plateau de Marly, et je ne crois pas avoir tout à fait perdu mon temps, comme on le verra par ce qui va suivre.

Le plateau de Marly en effet, comme celui de Conflans, devait se prêter merveilleusement à une grande agglomération d'hommes, obligés, à cette époque reculée, de se réfugier sur les hauteurs, par suite de l'inondation subite des parties basses.

(1) Dernier soulèvement des Alpes.

Les plaines des parties basses du lit de la Seine étaient entièrement submergées, et M. Belgrand ajoute : « La Seine n'avait pas moins de 6 kilomètres de largeur à Paris » (*Le bassin parisien aux âges antéhistoriques*, p. 221).

Et plus loin encore : « La Seine à Paris a abaissé son lit de 60 mètres et même de 63 mètres, où elle coulait autrefois, à l'altitude de 26 mètres 25 centimètres où nous la voyons aujourd'hui. »

Or l'altitude du plateau de Marly étant supérieure à celle d'autrefois, devait émerger entièrement au-dessus des eaux ; c'était donc un refuge assuré. Ce territoire rassemblait d'ailleurs toutes les conditions nécessaires à l'existence et à la sécurité de toute une population. La Seine et la Seine préhistorique, venant affleurer les contreforts de ce plateau, devenait une fortification naturelle et était une ressource précieuse sous le rapport de la pêche. Nos ancêtres de l'âge de pierre, peu cultivateurs, préféraient s'adonner à la pêche et à la chasse, et, sous ce dernier point de vue, la forêt de Cruye déjà séculaire leur offrait d'immenses ressources. Quant à leurs armes, à leurs instruments, le voisinage des affleurements de la craie blanche leur en offrait la matière première, on y trouvait alors, comme aujourd'hui, le silex pyromaque en abondance.

Ces prolégomènes une fois établis, je me dirigeai donc vers le plateau de Marly, et en rentrant le soir, je rapportai un certain nombre de débris d'ossements humains et de silex taillés que j'avais trouvés épars sur le sol. Je me renseignai aussi auprès de plusieurs cultivateurs, et j'appris qu'à diverses reprises on avait déjà découvert sur le plateau des sépultures *très anciennes et garnies de pierres*, mais que l'on n'en avait absolument rien conservé d'intéressant pour la science ; que le sieur Pau-

zières notamment, étant vers le commencement de 1848 locataire d'une pièce de terre au lieu dit le *Mississipi*, y avait trouvé un bloc de grès de très grande dimension; qu'ayant déblayé la terre qui recouvrait cette dalle, il avait découvert une fosse rectangulaire d'une grande étendue, dont les parois étaient entièrement garnies de dalles de même nature et pleine d'ossements humains (1); qu'ayant appelé à la visiter plusieurs savants et des médecins, on prit d'abord des mesures de conservation, mais que les événements politiques de février étant survenus, on ne s'en était plus occupé; qu'enfin, pressé de rendre son champ à la culture, il avait fait porter les ossements au cimetière communal, et que les grès, qui étaient fort épais, avaient été vendus par lui à un entrepreneur de routes, pour faire des pavés.

Je fus frappé de la ressemblance de ce récit avec ce que se proposait de faire à Conflans le sieur Loslier, qui était aussi venu offrir à M. Dumé de lui vendre les grès du dolmen découvert dans son champ, pour en faire des pavés. Combien de richesses archéologiques sont ainsi perdues pour la science, par suite de l'ignorance ou de la cupidité de ceux qui les découvrent!

Le sieur Pauzières ayant ajouté que plusieurs personnes notables de notre ville, entre autres MM. les docteurs Clerc et Le Piez, ainsi que M. de Breuvery, avaient visité cet hypogée, je résolus d'aller les consulter.

M. le docteur Clerc, rassemblant ses souvenirs, me confirma le récit de Pauzières; il voulut bien même ajouter que les ossements contenus dans la fosse, indiquant une race vigoureuse, avaient appartenu à des vieillards, à des adultes et à des enfants des deux sexes;

(1) Voir la note B.

que la conformation de la boîte osseuse du crâne et l'ouverture de l'angle facial dénotaient une grande intelligence chez cette race d'hommes (1); qu'il pouvait assurer, d'après la disposition des ossements et leur examen attentif, que la sépulture avait eu lieu successivement et non brusquement, et qu'elle ne pouvait être le résultat soit d'un combat, soit d'une épidémie.

Ces renseignements si précieux me furent confirmés par M. de Breuvery, ainsi que par M. le docteur Le Piez. De plus on m'assura que, malgré le peu d'attention qui fut apporté alors à la conservation de cette sépulture, elle n'en avait pas moins été classée comme monument historique.

Je visitai l'emplacement désigné par M. Pauzières, et je n'y trouvai que quelques débris d'ossements humains, plusieurs silex taillés et une pierre à aiguiser.

Un autre cultivateur, M. Gagné Robert, m'assura qu'on avait aussi découvert, il y a quelques années, une tombelle en pierres sèches, dans laquelle il y avait un squelette; et que le *champtier* où l'on avait fait cette découverte se nomme la *Tour-aux-Païens*.

Cette coïncidence de sépultures, évidemment de l'âge de pierre, avec les ossements humains et les silex trouvés par moi, dans un lieu si singulièrement désigné, me donna beaucoup à réfléchir. Il y avait certainement là une lacune à combler; mais pour cela il fallait essayer de retrouver au moins une partie de ce qui était perdu.

Le plateau de Marly est situé à deux kilomètres de Saint-Germain-en-Laye; on y arrive, en venant de cette ville, au moyen d'une rampe assez douce qui longe la propriété de Monte-Cristo. Justement on faisait, au mo-

(1) Voir la note C.

ment de notre passage devant cette propriété de M. Al. Dumas, de grands travaux de terrassement; et nous devons à la gracieuse obligeance du nouveau propriétaire, M. Lejeune, de pouvoir donner ici la composition géologique du terrain de ce plateau.

L'épaisseur de la terre végétale, sur toute l'étendue du plateau, paraît varier entre 50 et 70 centimètres; elle est le produit d'un limon boueux d'attérissement de couleur brun foncé. Immédiatement au-dessous on rencontre une couche d'argile assez puissante, puis le calcaire grossier, par bancs d'une grande épaisseur. En certains endroits la couche d'argile est remplacée par une couche de sable marneux. Sous le calcaire on voit encore quelques filons d'argile grise, alternant avec d'autres filons de calcaire oxygène; puis enfin la craie, dont il n'est pas possible d'apprécier la profondeur. On a trouvé dans ces différents dépôts quelques fossiles, tels que le bois silicifié (Dicotylédone) et plusieurs coquilles marines, dont le *cardium porulosum* du terrain parisien. Enfin nous devons à l'obligeance de M. Lemée, propriétaire d'une carrière de craie à Port-Marly, quelques mollusques de l'époque crétacée, des bélemnitelles et des échinodermes, etc.

La plaine, qui comprend toute l'étendue du plateau, est bornée au sud par le village de Marly, la vallée et la forêt de ce nom (ancienne forêt de Cruye); au nord par les coteaux de Saint-Germain et de Mareil; à l'est par la Seine et les routes nationales de Saint-Germain à Paris et à Versailles; enfin à l'ouest par le village de l'Etang et les collines de Mareil et de Fourqueux. Le sol, planté en vignes et en céréales, est très fertile.

En quittant la route que nous avons suivie de Saint-Germain à Monte-Cristo, et en tournant brusquement à

gauche, nous nous trouvons en plein vignoble, dans un *champtier* dénommé au cadastre la *Tour-aux-Païens.*

Les lieux dits sont presque toujours caractéristiques d'une époque, d'un temps ou d'un événement quelconque; ces lieux dits, concurremment avec les justices, les camps de César, les voies romaines, etc., que l'on trouve un peu partout, doivent être examinés avec soin, car ils renferment souvent des enseignements que ne peuvent pas toujours procurer les chartes ni les cartulaires. J'étais donc dans un lieu dont la désignation m'engageait à faire des recherches très attentives.

J'interrogeai le sol, dont j'examinai pour ainsi dire chaque pierre, et j'arrivai enfin à découvrir d'assez nombreux spécimens d'objets en pierre polie. C'étaient de précieux renseignements dont je devais tenir le plus grand compte, d'autant plus que dans le même lieu la pierre taillée était assez rare. Si la pierre taillée se rencontrait sur toute l'étendue du plateau, la pierre polie ne se trouvait absolument que sur le lieu dit la *Tour-aux-Païens.*

Mais qu'était cette *Tour?* En restait-il quelques traces? J'eus beau chercher, je ne découvris absolument rien.

Je résolus alors de m'adresser aux gens du pays, espérant que la tradition m'apprendrait quelque chose. Les paysans ne savaient rien; l'un d'eux seulement m'indiqua un livre publié en 1861 par feu X.-B. Saintine, qui a habité Marly pendant longtemps, livre dont l'un des chapitres était, disait-il, intitulé : *La Tour-aux-Païens.* Je me procurai le livre et je dévorai le chapitre indiqué, mais, hélas! de science préhistorique, il n'en est pas question. A peine y est-il fait mention d'une pierre druidique où l'héroïne de la légende, car c'est une légende, va faire sa prière. Quant au reste de l'histoire,

c'est une imitation d'un mystère du moyen âge, où *monseigneur le Dyable* joue un rôle fort important, comme on va en juger par l'exposé sommaire qui suit (1) :

Au XI[e] siècle, sur le territoire de Marly, vivait un digne et brave gentilhomme, du nom de Guillaume Bernard, seigneur de Fontenilles.

Ce seigneur était jeune (il n'avait que vingt-trois ans); souvent ses yeux distraits avisaient, le dimanche à la chapelle, une jeune fille de quatorze à quinze ans, qui avait été consacrée à la Vierge : c'était Jeanne de Montmorency, fille de Bouchard I[er], seigneur de Marly, dont il devint tout à fait amoureux.

Guillaume était pauvre, et pour épouser Jeanne il n'y avait qu'un moyen, c'était de se croiser. Il prit la route d'Aigues-Mortes où il alla s'embarquer; puis, au bout de quelque temps, il rentra dans son pays menant à sa suite un pauvre Sarrasin, les bras étroitement bouclés.

Il était temps d'arriver, car déjà Jeanne était fiancée en mariage à Renaud de Beauvais. Quant au Sarrasin, le PAÏEN, il fut relégué dans une TOUR isolée.

Il se trouva que le Sarrasin maudit était quelque peu magicien. Il dit un jour à son seigneur et maître : — « Tu veux épouser Jeanne ; eh bien ! Jeanne sera ta femme, si tu souscris à mes conditions. — Quel gage exigez-vous? — D'abord, renie Dieu le Père !... — Vous êtes donc Satan en personne? — Qu'importe ! si tu n'acceptes pas, Jeanne épousera Renaud. »

(1) Les deux ouvrages du moyen âge, auxquels Saintine dit avoir emprunté sa légende, sont : 1° un in-12 gothique, intitulé : *Mystère du chevalier qui donne sa femme au diable;* 2° un autre intitulé : *Come li Dyable se fist Turcq.*

L'ouvrage entier est intitulé : *Antoine, l'Ami de Robespierre.* Paris, Hachette et C[ie], rue Pierre-Sarrasin, 14.

Bernard, non sans avoir longtemps hésité, renia Dieu le père... « — C'est bien, mais cela ne suffit pas; renie Dieu l' fils maintenant. — Comment! ce n'est pas assez du premier gage? — Renie Dieu le fils! » Et Bernard renia Dieu le fils... Mais céla n'était pas encore fini; le Sarrazin commanda à Bernard de renier aussi madame la Vierge. — « Jamais! dit Bernard. La Vierge, une femme! Que j'outrage ainsi ma confidente, ma divine amie, ma dévotion particulière, jamais!... Je ne renierai point la mère des anges, dont je suis et veux rester le fidèle zélateur. »

Sur ce dernier reniement, Bernard resta inflexible, et le Sarrazin, qui vit bien qu'il n'obtiendrait rien de plus, lui dit alors : « Reste! par la foudre et les éclairs, ton obstination a vaincu la mienne; changeons nos conditions. Je te dispenserai de ton troisième reniement; mais, au lieu de dix années, tu n'en passeras que trois auprès de Jeanne, trois, tu m'entends! après lesquelles c'est à moi qu'elle appartiendra! »

Dans ce nouveau pacte, dit la légende, Bernard ne vit d'abord qu'un avantage pour lui, c'est qu'il ne laisserait son âme en gage que pendant trois ans, au lieu de dix. Il accepta donc le marché, le signa de son propre sang; sa fiancée, qui le détestait auparavant, en devint subitement éprise et le mariage fut célébré pompeusement. Mais, hélas! trois ans sont bientôt passés, le sire de Fontenilles vit arriver avec terreur le moment fatal. Abattu par le chagrin, torturé par le remords, il devint le plus malheureux des hommes!

Heureusement pour lui, sa femme avait une dévotion particulière à *madame la Vierge*. Un jour qu'elle se rendait aux Vaux-de-Cernay pour voir son frère devenu anachorète, elle se mit en prières près d'une *pierre drui-*

dique (1). Les prières de madame Jehanne furent si ferventes (2), dit encore la légende, que la Vierge prit en miséricorde celui-là même qui n'avait pas voulu la renier, et, se présentant en son lieu et place devant Satan, elle parvint à lui arracher sa proie. Le prince des ténèbres fut précipité dans les entrailles de la terre, et on n'en entendit *oncques* parler. Le lendemain, à la place où avait été la pierre druidique, on voyait une profonde excavation, semblable au cratère d'un volcan, et toute sillonnée par la trace des flammes. C'est par là que le tentateur, vaincu et cachant sa honte, avait disparu. Ce lieu, on le nomma, on le nomme encore *le Trou-d'Enfer !*

Quant à la dénomination de *Tour-aux-Païens*, qui fait l'objet du livre de Saintine, l'auteur de *Picciola* oublie de nous dire l'époque de son origine ; toutefois il donne à penser qu'elle résulte du séjour du Sarrazin maudit dans une des tours du château de Fontenilles.

Selon lui, cette origine ne remonterait pas au-delà du XI[e] siècle, qui est en effet la période historique la plus reculée du comté de Marly (3).

Tout en prenant acte de cette date fort respectable, nous nous sommes demandé si à cette époque le territoire ne portait pas déjà le même nom qu'aujourd'hui, et si quelques chroniqueurs, ne sachant comment justifier cette dénomination, n'auraient pas jugé à propos de composer là-dessus un très joli *mystère*. On conviendra que si la solution, telle que nous la donne Saintine, était bonne du temps où *le dyable se fist Turcq*, elle ne paraîtrait plus suffisante aujourd'hui. Nous en avons donc cherché une autre, moins poétique, mais beaucoup plus

(1) C'est la seule fois que Saintine parle d'un objet préhistorique.
(2) Voir la note D.
(3) Voir Dulaure, l'abbé Lebœuf et la note E.

en rapport avec les connaissances reçues et admises par la science préhistorique.

« Ce sont les inductions, dit M. de Maricourt dans la brochure qu'il a bien voulu nous adresser (1), qui nous ont permis de reconstruire avec probabilité l'état social primitif, en inspectant les outils, les débris de toute nature, restes de nos sauvages ancêtres, etc. » Sous ce rapport, nous croyons avoir assez de matériaux pour attribuer à notre Tour-aux-Païens une origine remontant à des milliers d'années.

Ces matériaux, ce sont nos deux ou trois cents pierres travaillées, dont le témoignage indiscutable viendra tout naturellement se relier aux sépultures déjà découvertes sur le plateau. Et ces pierres, rebutées depuis des temps presque fabuleux, enfouies dans le sol, brisées par les instruments de culture, usées par le frottement, nous sommes allé les rechercher sous la terre qui les recouvrait souvent à une profondeur de 30 à 40 centimètres.

C'étaient cependant les mêmes pierres que j'avais autrefois reniées, et de l'authenticité desquelles j'avais douté si obstinément ; j'allais maintenant par tous les temps les recueillir, ne craignant pas de me souiller les mains de l'argile boueuse qui les dérobait d'abord à ma vue.

Elles m'ont déjà appris bien des choses que j'ignorais, et avec leur aide j'espère arriver enfin à donner de la *Tour-aux-Païens* une explication acceptable.

En attendant, j'en vais donner une description succincte, m'aidant pour cela de l'intelligent tableau de la brochure de M. de Maricourt (2).

(1) Les études préhistoriques, brochure in-12, par M. le comte de Maricourt, de la Société archéologique de Senlis.

(2) Bien qu'en ces sortes de choses nous ne soyons pas partisan

Epoque paléolithique (*pierre taillée*). — 1° Type de Thenay. Nous n'avons que quelques rares exemplaires que nous avons trouvés associés à un grand nombre d'autres cailloux, ayant aussi subi l'action du feu. (Plusieurs savants ont fait remonter ce type à la période tertiaire; nous croyons en ceci devoir réserver notre opinion.) (1) 2° Type dit de Saint-Acheul; les silex imitant ce type de fabrication sont en assez grand nombre dans notre collection, nous pouvons présenter notamment plusieurs pointes de lances ou petites hachettes, ainsi que d'autres instruments dont l'usage nous est inconnu. 3° Type dit de Solutré; quelques exemplaires, mais assez rares. 4° Type du Moustier; nombreux exemplaires, pointes de lances, de flèches, ciseaux, grattoirs, racloirs, et une foule d'autres instruments. 5° Type de la Madeleine; beaucoup de couteaux, éclats, pointes de lances, de flèches, perçoirs, nucléi, pilons, percuteurs, fragments de grosses haches et de lances, paraissant se rattacher à ce mode de fabrication.

En général, le type de ces silex taillés est bien accentué, les arêtes en sont encore très vives, et le bulbe de percussion bien déterminé. La patine varie entre le gris et le bleu foncé, quelquefois elle est entièrement noire. Nous avons compris dans cette époque un certain nombre de débris d'ossements humains, ainsi que des dents de cheval, bœuf, cerf, chien, etc., évidemment fossiles.

Epoque néolithique (*pierre polie*). — Les armes et les instruments de cette période de l'âge de pierre sont assez rares sur le plateau, et, comme nous l'avons déjà dit,

des systèmes et des classements, nous avons cependant cru devoir accepter celui-ci, comme étant d'une grande simplicité et d'une facile compréhension.

(1) Nous ne croyons pas à l'existence de l'homme tertiaire.

on ne les trouve absolument que sur le territoire appelé *la Tour-aux-Païens*. 6° Type dit de Rabenhausen ; nous possédons plusieurs petites hachettes très bien conservées, des fragments de grosses haches polies comme du marbre, dont la pierre est totalement étrangère à celle qu'on trouve sur le plateau.

A ces objets nous avons réuni de délicieux spécimens très perfectionnés de silex retaillés, qui, selon nous, doivent appartenir à une époque de transition entre le silex taillé et la pierre polie : ce sont plusieurs pointes de flèches d'un travail précieux, un poignard, une scie et différents autres objets du même genre. Nous avons également classé dans cette catégorie plusieurs cols de vases en poterie grossière, et quelques fragments de terre cuite.

Maintenant, revenons-en à *la Tour-aux-Païens*. C'est un endroit charmant du plateau, situé de façon à dominer toute la vallée, depuis Saint-Germain jusqu'à Montmorency. Si j'avais quelque fortune, j'y ferais construire ma maison, j'y bâtirais un observatoire, et ce serait probablement la première construction de ce genre qu'on y verrait, car de tour il n'en est aucunement question. Nous avons, Dieu merci, assez parcouru le terrain, le sondant, le fouillant même, et nous n'y avons pas trouvé la moindre trace d'un édifice quelconque.

Enfin, fatigué de rechercher inutilement, nous nous sommes adressé à un érudit en ces sortes de choses, M. Maquet (1), de la Société archéologique de Rambouillet, qui habite Marly, et voici ce qu'il nous a écrit, tant sur l'existence de la susdite tour que sur celle du château de Fontenilles : « Je m'empresse de répondre à

(1) M. Maquet est le savant auteur de l'*Histoire des Seigneurs de Noisy-le-Roi*.

ce que vous désirez savoir sur l'existence d'une tour, dite au païen, située non loin de la partie du territoire de Marly, appelée les Grandes-Terres.

« J'ai interrogé bien souvent les vieillards et les vignerons du pays à ce sujet, et je n'ai rien appris. Tous cependant connaissent parfaitement ce canton du vignoble de Marly, mais aucun d'eux n'a jamais pu me montrer l'emplacement de la *tour*. L'on est donc réduit aux conjectures et aux probabilités. M. Saintine n'a pu que s'appuyer sur une tradition locale, plus ou moins erronée, pour composer sa jolie légende, etc. »

Voilà pour la tour; voyons maintenant ce que nous dira l'histoire en ce qui concerne le château de Fontenilles?

Dulaure, dans son *Histoire des environs de Paris*, nous apprend qu'au XIe siècle (en 1042, selon Mézeray), « Galeran, comte de Meulan, se révolta contre Henri Ier; son comté fut confisqué au profit du monarque et réuni à la couronne. » De son prétendu neveu, le sire de Fontenilles, il n'en est pas un seul instant question.

L'auteur de l'*Histoire des seigneurs de Noisy-le-Roi*, consulté à ce sujet, nous donne plus de détails : « Je ne crois pas non plus, dit M. Adrien Maquet, qu'il ait existé des descendants de l'illustre maison de Meulan, du nom de sire de Fontenilles. La maison de Meulan avait formé les branches des seigneurs de La Queue, de Gournay et de Neubourg, éteintes en 1360, celle des vicomtes d'Evreux, seigneurs d'Aubergenville, éteinte au commencement du XIVe siècle, et celle des seigneurs de Courcelles et de Saint-Paër, éteinte vers 1438. Une fontaine, seule, pourrait peut-être rappeler ce nom de Fontenilles; elle est située sur la route de Saint-Germain à Saint-Cyr, par Marly, à gauche en arrivant près des

murs et des jardins qui avoisinent la Croix-Rouge, à l'entrée de Marly, et encore cette fontaine est-elle nommée Fontenelle et non Fontenilles. Il ne devait y avoir, à l'époque féodale, sur le territoire de Marly, aucun autre *castrum* que celui des sires de Marly, construit sur l'emplacement de la maison que Blouin fit bâtir au commencement du XVIII[e] siècle et qui appartient aujourd'hui à M. Victorien Sardou. »

De ce qui précède il résulte, et cela nous paraît à peu près prouvé, qu'il n'y avait sur le plateau de Marly ni tour ni château. Il ne nous reste donc plus maintenant qu'à établir : 1° que le plateau de Marly a été, dès les temps préhistoriques, le siége important d'une grande réunion d'hommes ; 2° que la désignation de *Tour-aux-Païens*, donnée à une partie de ce plateau, remonte bien au-delà du XI[e] siècle.

Nous avons dit en commençant que, par suite de l'inondation des parties basses du bassin préhistorique de la Seine, les habitants de ces contrées avaient dû se réfugier sur les hauteurs. Nous irons plus loin ; nous supposerons que ces réfugiés étaient contemporains de l'époque du Mammouth.

Nos observations dans les sablières qui avoisinent la Seine, notamment dans celle du Pecq (1), nous ont permis de constater que l'homme primitif y a laissé, dans le *Diluvium* (2), un grand nombre d'instruments à son usage, lesquels sont mêlés à des dents de l'*elephas primigenius* (3). Ces sauvages populations du plateau ve-

(1) Voir note F.
(2) Alluvions quaternaires.
(3) Dernièrement encore, M. Lambert père, ouvrier terrassier, a trouvé dans la sablière du Pecq une magnifique molaire de l'éléphant antique. Cette molaire mesurait 0m,28 de longueur sur 0m,18 de large. Le même nous a remis environ 100 à 150 silex taillés indiscutables, trouvés dans la même couche de gravier.

naient donc des lieux bas qu'elles avaient habités pendant des milliers de siècles peut-être.

Comment ont-elles pu traverser la Seine pour se réfugier sur les hauteurs ? Cette question ne nous embarrasse pas ; on sait que dès les temps les plus reculés, l'homme se servait de pirogues creusées au moyen du feu (1); et d'ailleurs rien ne prouve que l'invasion du bassin de la Seine ait été aussi subite que M. Belgrand le suppose. Cette inondation a pu s'annoncer par des phénomènes précurseurs, qui ont averti de l'imminence de ce grand cataclysme. Actuellement encore, la Seine, un des plus tranquilles de nos fleuves, ne procède que lentement et progressivement. Mais remontons sur notre plateau.

Ici les preuves matérielles abondent : les silex taillés, les pierres polies, les sépultures garnies de dalles de grès ne nous font pas défaut. Elles nous prouvent, autant toutefois que l'affirmation est permise en ces sortes de choses, que l'occupation du plateau a commencé dès les premiers âges de la pierre taillée, *temps paléolithiques*, et qu'elle n'a pris fin que vers les derniers temps de la pierre polie (*période néolithique*.)

En effet, de la forme rudimentaire de certains silex taillés nous avons conclu que les premiers habitants du plateau de Marly, obligés à une retraite précipitée, ont dû, pour se défendre, se nourrir et pourvoir à leurs premiers besoins, se servir de tout ce qui pouvait leur tomber sous la main. Pour se défendre d'abord, et pour atteindre ensuite les animaux nécessaires à leur nourriture, un éclat tranchant de silex, grossièrement emmanché dans un os ou un morceau de bois, leur aura suffi

(1) Voir au Musée gallo-romain. On a trouvé, en Suède et en Norwége, des barques qui remonteraient encore à une plus haute antiquité.

d'abord. Puis plus tard, lorsque l'ordre se sera établi, que l'effroi aura fait place à la tranquillité, une sorte de société se sera fondée. Elle aura eu ses lois, sa religion, ses relations commerciales. Puis elle aura eu aussi un important atelier de fabrication d'armes et d'instruments de toutes sortes.

La matière première, le silex, nous l'avons dit, ne manque pas. On perfectionnera donc ces armes et ces outils; pour un de parfait, combien de manqués? On les rebutera d'abord, on les utilisera ensuite, car il s'agit de préparer de nombreuses peaux de bêtes pour se vêtir et confectionner des abris. Et l'instrument rebuté sera repris; c'est un silex, plat en dessous et coupant sur les bords. Ce silex sera un grattoir ou racloir; c'est en effet l'instrument qui domine dans notre collection.

Les tables de pierres, les dolmens, les menhirs vont aussi se dresser sur le sol; peut-être même le sang humain va-t-il couler dans les sacrifices. On a apporté là, à grands renforts de bras, ou plutôt on a roulé sur des troncs d'arbres, ces grès énormes, dont on rencontre encore aujourd'hui des traces incontestables (1). Ce grès, le sol ne le produit pas, il faut aller le chercher assez loin du plateau. On n'a sans doute aucun moyen mécanique, mais on y suppléera par un plus grand nombre de travailleurs.

L'occupation tranquille et assurée de la plaine et de la forêt tout entière ne suffira bientôt plus à cette agglomération. Car la population s'est augmentée, on se trouve à l'étroit, il faut se créer des débouchés; on établira donc des relations avec les tribus voisines.

(1) Le 3 novembre dernier, un cultivateur de Marly a découvert dans son champ une dalle en grès mesurant $1^m,30$ de surface sur $0^m,25$ d'épaisseur. Il existe, sur toute l'étendue du plateau, plusieurs têtes de pareilles dalles qu'il serait utile de fouiller.

Si d'un côté (au nord-est) la Seine, avec son vertigineux courant de 20 mètres à la seconde (*M. Belgrand*) ne permet pas de mettre les barques à l'eau, on a près de soi deux grands golfes (1) aux eaux profondes, mais tranquilles qui permettront le passage sur les hauteurs voisines (2). Et, s'il y a encore trop de péril à s'embarquer, on pourra suivre la crête des hauteurs dans le fond de la vallée (3).

Des communications seront d'abord établies avec les fractions de tribus qui sont campées sur le versant nord du plateau voisin (4), qu'on peut apercevoir de celui de Marly; puis ces communications s'étendront encore, et atteindront enfin la grande tribu d'Epône.

La grande tribu d'Epône, où l'on adore le grand Dieu (5), doit avoir ses relations assurées avec la nation Armoricaine des bords de l'Océan. Les chemins sont déjà assez fréquentés pour être reconnus, le commerce s'établit. On trafiquera de peaux de bêtes, au moyen de coquillages ou de *nummulites* (6), ce sera la monnaie courante; pour les grandes transactions, on échangera les haches et autres instruments de pierre.

Une longue suite de *siècles* s'écoulera; la Seine peu à peu rentrera dans son lit, on pourra alors la traverser de nouveau, pour aller constater ses ravages, et rechercher les objets abandonnés par les ancêtres lors de leur fuite précipitée.

(1) Les golfes formés par la Seine préhistorique dans les vallées du ru de Buzot et du ru de l'Etang.

(2) Les hauteurs de Saint-Germain.

(3) La crête de la forêt de Marly, qui relie l'Etang à Mareil et Fourqueux. (*Voir la carte de l'état-major.*)

(4) Le plateau de Saint-Germain. Ces fractions de tribus sont probablement les mêmes qui plus tard, converties au christianisme, fonderont la petite cité mérovingienne de Saint-Léger, au sud de Saint-Germain.

(5) Voir plus loin.

(6) Petites pierres plates et rondes imitant une pièce de monnaie.

Mais hélas ! que de changements ! la tradition, religieusement conservée, disait qu'ils avaient laissé des trésors, et on ne retrouve plus qu'une épaisseur considérable de sable et de graviers sur les lieux habités autrefois par eux (1). Peu importe ; désormais le sol, autrefois submergé, redevient solide, de nouveaux établissements s'y formeront (2). Puis, de nombreuses années se passeront encore. Tout à coup, au milieu du calme le plus profond, un cri de terreur retentit sur le plateau. L'invasion étrangère approche.

Les relations de tribus à tribus avaient bien fait connaître que depuis des centaines d'années (*cinq siècles environ*), l'étranger (*les Romains*) avait assuré sa domination dans le sud des Gaules. Mais rien jusqu'alors ne pouvait faire prévoir qu'il s'étendrait vers le Nord. C'est qu'un grand conquérant, un de ces demi-dieux qui n'apparaissent que tous les mille ans, est né chez le peuple ennemi. César a résolu de conduire ses légions invincibles dans la Grande-Bretagne. Il faut donc se préparer à la guerre sainte, à la guerre nationale. Toutes les tribus enverront leurs contingents pour repousser l'ennemi commun.

Le vrai Celte ne craint pas la mort ! Il aiguisera ses haches en silex, et ses flèches de pierre à pointes barbelées. Les femmes, les vieillards et les enfants seront au besoin évacués sur la tribu d'Epône, près de l'endroit où l'on adore le *Dieu de la Mort* (3). Le grand Chef, re-

(1) Dans la sablière du Pecq, cette épaisseur est environ de 7 à 8 mètres.

(2) Comment expliquer autrement la présence des silex taillés que l'on trouve parfaitement conservés dans le sol végétal des plaines du Vésinet, de Chatou, de Croissy, de Montesson, du Pecq, etc., etc. ?

(3) Flins. — Les anciens Vandales, dit le *Dictionnaire des Sciences occultes*, p. 634, adoraient sous ce nom une grosse pierre qui repré-

vêtu de son vêtement de peau des grandes solennités, parcourra le campement. Il donnera l'ordre d'enterrer les pierres sacrées; dorénavant rien n'indiquera plus les sépultures, et le Celte dormira dans : *heur be coachet dinnam an douar!* (une tombe cachée sous la terre) (1).

Toute la tribu se met donc à l'œuvre; les uns creusent des fossés autour du camp, d'autres au moyen de branchages entrelacés, transportent la terre; le reste est chargé d'assurer la subsistance au moyen de la pêche et de la chasse. Mais César, après avoir massé ses légions près du temple d'Isis (2), autour d'une petite tribu de mariniers assez éloignée (3), continue sa marche vers le Nord. Le plateau d'ailleurs est entouré de forêts impénétrables, l'ennemi sait par expérience qu'elles sont un rempart assuré, et qu'elles renferment quelquefois une nation tout entière, il en remettra donc la conquête à plus tard.

De longues années de tranquillité s'écouleront encore, mais cette tranquillité ne sera plus que relative. L'établissement de plusieurs bourgades sur les confins du plateau y a déjà semé l'inquiétude. Ce sont probablement des Gaulois dispersés par l'invasion, qui viennent s'établir sous des tentes dans la forêt. Mais ils abattent des arbres avec des outils nouveaux et très perfectionnés (4); ils amassent des pierres, et bientôt des huttes d'un autre

sentait *la Mort*. Ces peuples croyaient que cette divinité, lorsqu'elle était de bonne humeur, pouvait les ressusciter après leur trépas. On sait que le village de Flins est limitrophe du territoire d'Epône.

(1) Breton vulgaire du Morbihan.

(2) *Essais historiques* de Saint-Foix (*Par'Isis*), étymologie grecque assez suspecte de Paris, encore que les langues grecque et celtique aient un certain lieu de parenté.

(3) Lutecia.

(4) En pierre polie, on en a trouvé près et au-delà de Marly, principalement au lieu dit la *Calotte*.

genre que celles qui sont connues jusqu'à ce jour, vont apparaître aux yeux étonnés des habitants du plateau.

Les nouveaux arrivants relient leurs matériaux au moyen d'un ciment également inconnu ; leurs coutumes sont étranges ainsi que leurs vêtements bariolés de mille couleurs (1). La curiosité a toujours été le défaut capital de la femme; plusieurs habitantes du plateau se sont aventurées jusqu'auprès de ces étrangers, elles en ont rapporté des amulettes et quelques haches en pierre polie comme du marbre qui leur ont été offertes en cadeaux. Elles ajoutent que les nouveaux arrivants sont d'un caractère doux, pacifique, et qu'ils seraient heureux d'entrer en négociations avec la tribu du bord de l'eau. Pour toute réponse, celle qui a porté la parole reçoit un coup de javeline sur la tête, elle tombe; la pointe de cette arme lui est entrée profondément dans le cuir chevelu (2).

Les bourgades s'accumulent sur le versant de la vallée qui fait face au plateau (3), les habitants en paraissent nombreux, l'inquiétude renaît alors sous les tentes du bord de l'eau. Le grand conseil se rassemble ; le chef principal de la tribu prend la parole, il exprime ses craintes sur le nouveau voisinage. « Depuis des milliers de siècles, dit-il, la tribu est restée fidèle à ses anciennes mœurs, à ses dieux, à ses vieux usages, et les nouveaux venus ne font aucun cas du *gui sacré*. Déjà ils ont entraîné un certain nombre de nos frères, ils cherchent

(1) *Histoire de France par ses monuments* (Edouard Charton).

(2) Plusieurs habitants de Marly m'ont assuré que dans un des crânes de femme trouvés dans la sépulture (Pauzières), on avait reconnu une entaille très profonde paraissant avoir été faite au moyen d'un instrument tranchant, une hache ou javeline, sans doute à pointe de silex. (M. Belgrand cite également un exemple de ce genre.)

(3) Emplacement actuel du village de Marly-le-Roi.

encore à en entraîner d'autres; leurs avances ont été constamment repoussées, mais il est temps de prendre des mesures sévères pour empêcher la désertion de se propager. »

Le grand conseil va aux voix, il prononce d'un accord unanime la sentence de mort contre quiconque s'abouchera avec les *étrangers* (1). Les *étrangers* paraissent vivre paisiblement, ils bâtissent de grandes buttes de pierres pour en faire leurs demeures, et sur la plus élevée d'entre elles, ils ont croisé deux branches d'arbre. C'est sans doute un signe de ralliement. Oui, car c'est le signe de la croix ! Ce signe, c'est la paix, que malgré leurs farouches voisins ils viendront encore leur proposer, mais ceux-ci les repousseront brutalement encore. Les sauvages émigreront plutôt que de changer leurs Dieux.

Le grand conseil de nouveau se rassemble, le grand prêtre cette fois prend la parole; il tonne d'abord contre l'impiété d'une certaine partie de ses ouailles, qui est, dit-il, sur le point d'abandonner la religion des ancêtres; puis il insinue qu'il n'y a qu'un moyen, un seul, d'arrêter ces funestes exemples, c'est l'émigration en masse.

Cette proposition soulève de grands murmures dans l'Assemblée : comment ! on quitterait ainsi un lieu qui a été si propice depuis une longue suite de siècles, et où reposent tant de générations ! Le chef suprême, ce vieillard à barbe blanche, que l'on révère comme le père de la tribu, partage l'avis du grand prêtre. Comme lui, il ne voit qu'un remède au mal qui se propage : il faut émigrer vers *le pays des pierres levées du bord de la mer*.

(1) Un cultivateur de Marly, M. Gagné père, m'a raconté qu'il savait par son aïeul qu'une tribu sauvage avait habité *autrefois* sur le plateau, à la *Tour-aux-Païens*, et que jamais cette tribu n'avait voulu s'allier *aux gens de Marly* (sic).

Deux courants s'établiront alors : l'un aura lieu sur le Nord, par Epône (1); l'autre se fera sur l'Ouest, en passant par Chartres.

Le Conseil va aux voix, mais cette fois l'accord n'est pas unanime, des dissidences se produisent, plusieurs fractions de tribus s'obstinent à demeurer sur le plateau. Elles veulent mourir à l'endroit qui les a vues naître et où reposent les os des ancêtres.

Une de ces fractions demeurera donc au bord de l'eau; l'autre ira s'établir près de la *haute pierre* (2), où se font les offrandes et les sacrifices. On y enterrera les morts : et afin d'être à la hauteur de la nouvelle civilisation, on se procurera des armes polies dans le genre de celles des nouveaux voisins (3). Quant à ces derniers, rebutés dans leurs avances réitérées, ils renonceront enfin à leurs tentatives de conversion. Mais pour eux, la pierre levée de la tribu du bord de l'eau, qui pourtant n'est pas d'une dimension colossale, représentera une *tour* (4). Les femmes et les enfants le soir se détourneront avec effroi de ce monument grossier, devant lequel les hommes se contenteront de se signer. Et quand, réunis devant l'âtre, ils se rappelleront les avances qu'ils

(1) On trouve la pierre polie à l'Etang-la-Ville, à Chambourcy, à Ecquevilly, route d'Epône, par les plateaux.

(2) M. Maquet, auquel je dois tant de renseignements sur Marly, m'informe que sur un vieux plat de la commune de l'Etang-la-Ville, dressé en 1702, on voit parfaitement indiquée cette *haute pierre* qui a donné son nom à un *champtier* du territoire, dénomination que le cadastre a conservée jusqu'à ce jour.

(3) C'est sur les lieux dits la Tour-aux-Païens et à l'Etang, qu'on rencontre la pierre polie. C'est également sur le lieu dit la *Tour-aux-Païens*, qu'on a découvert une tombelle de l'époque gallo-romaine.

(4) Plusieurs menhirs, en Bretagne, sont de dimensions assez grandes pour être de loin pris pour des tours. (Voir la note G.) On rencontre encore, sur le territoire de Marly, des blocs de grès d'assez fortes dimensions pour avoir fait partie d'une de ces pierres levées.

ont faites et les rebuffades qu'ils ont reçues, eux, qui sont déjà de fervents chrétiens, n'auront plus qu'un nom à ajouter à cette tour sinistre : celui de *païens*, et la tour deviendra *la Tour-aux-Païens*.

Voilà ce que nous ont raconté nos pierres, et ce que nous croyons fermement jusqu'à plus ample informé. « *Si cela est ou non*, dit souvent Mézeray dans son *Abrégé chronologique, je ne m'en porte pas garand.* » Nous ne nous portons pas « *garand* » non plus de ce que nous avons avancé ; cependant, nous osons affirmer que notre manière de résoudre la question est bien plus près de la vérité que celle qui est énoncée dans la légende *du Dyable qui se fist Turcq* (1).

Nous terminerons enfin par une citation que nous avons été assez heureux de découvrir dans le *Bulletin de la Société des Sciences* de Semur (Côte-d'Or), année 1865 :

« ..... Il y avait donc dans l'Auxois, pendant la domination romaine, des villages gallo-romains et des bourgades purement gauloises. Ces dernières étaient habitées par des Arbrennes, vivant à la manière antique, c'est-à-dire en communautés, en subdivisions de tribus; et, comme la tribu s'appelait *Pagus*, ceux qui vivaient ainsi portaient le nom de *pagani*.

« Les pagani, attachés aux anciennes coutumes, se convertirent lentement au christianisme, de là est venue cette appellation de « *païens*, » appliquée aux adorateurs des faux dieux. » (*Des vestiges de la domination romaine dans le pays d'Auxois, par J.-J. Locquin, de la Société des sciences de Semur (Côte-d'Or)*, 1865.)

(1) Il est bien entendu ici qu'il n'est et ne peut être question que du point de vue historique ou préhistorique, nous ne pouvons qu'admirer la légende au point de vue littéraire; Saintine a voulu faire une charmante légende, et il a parfaitement réussi.

Cette citation vient très à propos pour corroborer l'opinion que nous nous sommes faite sur l'origine de notre *Tour-aux-Païens*.

NOTES

A. — Du temps du père Beaune, on ne connaissait guère dans ce département que le dolmen d'Épône. D'autres ont été découverts depuis. Ainsi, à Saint-Léger-en-Yvelines, on a le dolmen dit *la Pierre-Ardroue*; à Chars, un monument de la même époque, dit *la Pierre-qui-Tourne*; dans la forêt de Carnelle, *la Pierre-Turquoise*; à Argenteuil, *une Allée-Couverte*; à Meudon, *un petit dolmen*; deux *menhirs* à Bruyères-le-Châtel, et un autre, dit *la Pierre-Fritte*, à Villeneuve-le-Roi. On peut désormais ajouter à cette nomenclature le dolmen de Conflans, l'allée couverte de Marly et la motte de Montlhéry (1).

Nous avons visité le dolmen d'Épône, et nous croyons utile d'en donner ici une succincte description, afin d'en faire reconnaître la différence de construction avec celui de Conflans.

Près de la ligne du chemin de fer de Rouen, sur le territoire d'Épône, et à environ 500 mètres de la Seine, on rencontre deux énormes tables de pierre d'environ 1 mètre 25 centimètres de hauteur, sur une longueur totale de 12 mètres 50 centimètres, et 43 mètres de tour. Une troisième table est à moitié enfouie dans le sol, elle a 5 mètres de tour, 1 mètre 40 de large et 2 mètres de long. Ces blocs considérables sont en calcaire siliceux (*meulière*), ils sont supportés par d'autres pierres de moindre dimension, en meulière et grès.

(1) On appelle ainsi toutes les pierres levées, branlantes, tournantes, tables d'autel de sacrifices, etc. (Voir, sur l'allée couverte de Marly-le-Roi, le tome III des *Mémoires de la Société*, p. 63.) La motte de Montlhéry est considérée comme un *tumulus*, et la sépulture de Luzarches, sur laquelle nous n'avons encore que des renseignements vagues, doit être ajoutée à cette liste.

Nous présumons que ce dolmen a dû servir de table d'autel pour les sacrifices, et ce qui nous a confirmé dans cette supposition, c'est qu'ayant fouillé sous les pierres qui le composent, nous y avons trouvé un léger lit de cendres (1). Le temps nous a manqué pour faire des recherches plus étendues, cependant nous en avons rapporté plusieurs silex taillés bien caractérisés.

A environ 200 mètres du dolmen, on remarque un assemblage de plusieurs blocs de meulières de très fortes dimensions, que l'on appelle dans le pays *les Pierres-de-la-Justice*. Nous pensons qu'il y aurait lieu de fouiller sous ces pierres, ainsi que sous le dolmen, et probablement M. le marquis de Besplas, qui en est le propriétaire, ne s'y opposerait pas.

B. — *Le Cimetière*. — Ainsi est désigné par les habitants de Marly le champ où le sieur Pauzière a découvert un dolmen, ou plutôt une allée couverte en 1848. Au dire de ces mêmes habitants, cette sépulture n'a été fouillée que très imparfaitement dans le milieu, elle doit s'étendre encore assez loin de chaque côté. Il en est de même de plusieurs autres, et nous soupçonnons fort que des fouilles bien dirigées, à tous les endroits où se montrent encore bon nombre de têtes de dalles en grès, amèneraient d'heureux résultats.

En 1867, nous devions, avec M. Beaune, procéder à quelques fouilles sommaires, mais nos occupations nous en ayant empêché, M. Beaune y alla seul et trouva en effet quelques ossements, ainsi que d'autres débris qu'il a dû, je crois, placer au Musée auquel il était attaché. Et, puisque le nom de cet aimable vieillard revient encore sous notre plume, nous ne pouvons nous empêcher d'en entretenir de nouveau le lecteur.

Le père Beaune n'avait pris le goût des choses préhistoriques que depuis son apparition au Musée de Saint-Germain, aussi ne passait-il pas pour très érudit. Cependant il était assez considéré des princes de la science, entre autres de

(1) Peut-être y faisait-on des sacrifices au dieu de la Mort qui était adoré à Flins, village limitrophe d'Epône.

MM. Boucher de Perthes et de Longpérier; comme relations, il correspondait avec M. l'abbé Cochet et feu M. le marquis de Vibraye.

La *géologie*, le père Beaune avait selon nous *un grand travers*, c'était de vouloir absolument reconnaître, dans la forme des silex de la craie, des fruits, des branches d'arbres et même le corps de certains animaux. Il y a en effet des silex qui affectent des formes bizarres, et beaucoup de personnes, en y mettant de la complaisance, trouvent que ces pierres sont la représentation réelle des objets qu'elles veulent y voir.

Cette opinion, qui nous paraît erronée, *n'est pas nouvelle*, nous avons pu nous procurer dernièrement un bouquin respectable, publié en 1768, à Amsterdam, par J.-B. Robinet, et qui est intitulé : *Vue philosophique de la gradation naturelle des formes de l'être, ou essais de la nature* (Amsterdam, chez E. van Harrevelt). Cet ouvrage peu scientifique est cependant très curieux ; il traite des pierres qui affectent la forme de certaines parties du corps humain, telles que les lithocardites, les buccardites, les antropocardites, les carnioïdes, les pierres de reins, auriculaires, mammilaires, priapolites, colites et phalloïdes.

Nous avons recherché ces pierres, et nous en avons trouvé de semblables, mais cela ne prouve absolument rien en faveur de la théorie exposée dans le livre précité.

C. — A l'appui de cette assertion, le savant docteur vient de nous remettre une mâchoire d'adulte parfaitement conservée, qu'il a rapportée en 1848 du plateau de Marly. Nous avons recueilli avec respect ce débris humain, qui a peut-être appartenu à l'un de nos ancêtres (1), et nous avons été heureux de constater qu'il n'avait aucun des caractères du *prognathisme* (2).

Nous avions fait, nous l'avons déjà dit, avec un secret sentiment de satisfaction, la même remarque sur les ossements

(1) L'auteur est originaire du Morbihan.
(2) Prognathe, se dit des têtes humaines où la proéminence des mâchoires constitue un trait caractéristique des races.

trouvés dans le dolmen de Conflans. C'est qu'il n'est peut-être pas inutile d'ajouter ces faits à bien d'autres faits du même genre, afin de détruire, si l'on peut, les suppositions que l'on s'est empressé de bâtir sur *l'homme singe*. En effet, depuis la découverte des deux mâchoires de la Naulette et de Néanderthal, on s'est empressé de conclure que notre premier père pourrait bien avoir été un *gorille* ou un *orang-outang*.

Cela n'est pas, cela ne peut pas être; l'homme et le singe ne dérivent pas d'un *ancêtre commun*. Le singe a peut-être été créé avant l'homme, si l'on s'en rapporte à certains géologues, mais le singe et l'homme ont été créés chacun à l'état parfait. Cette croyance du reste est adoptée par un grand nombre de savants (1) : « *Quoique vous fassiez*, dit Edgar Quinet, dans son livre de la création, tome I[er], *vous n'élèverez pas le singe a l'homme, ni vous ne ramènerez l'homme au singe.* » Notre opinion est de bien peu de poids, nous le reconnaissons sans peine, mais nous repoussons de toutes nos forces cette assimilation, et nous sommes certain que nos idées là-dessus seront partagées par un grand nombre de personnes. Qui donc en effet serait flatté d'être le petit cousin d'un *ouistiti* ou d'un chimpanzé?

D. — S'il fallait ajouter foi au récit de X.-B. Saintine, et si le moindre fait historique venait le confirmer, on n'aurait plus qu'à s'incliner, car *la cronique del vaillant Guillelme seroist ung vray mirascle!* Mais si l'on s'en rapporte au silence de l'Église et au peu de mémoire des habitants de Marly, il est permis d'en douter.

En effet les habitants de Marly, qui dès le XI[e] siècle étaient de fervents catholiques, ayant deux églises et un prieuré (2), n'auraient pas manqué de constater un fait si remarquable et d'en célébrer pompeusement les anniversaires, tandis qu'ils se contentent de ne fêter que leur patron qui est saint Vigor.

(1) Parmi lesquels on compte aussi un grand nombre de géologues distingués.

(2) Dulaure, *Histoire des environs de Paris.*

E. — « Les plus anciens seigneurs de Marly, dit Dulaure, ne remontent guère qu'au XIe siècle; ce sont Hervé de Marly et Bouchard, l'aïeul et le père de ce Mathieu de Montmorency, seigneur de Marly en 1150, qui, après s'être distingué dans les guerres de Philippe-Auguste, se croisa, et alla mourir près de Constantinople. La terre de Marly resta dans cette famille jusqu'en 1356, où elle passa à Bertrand et Thibaut de Levis elle fut érigée en comté en 1660. »

« Je trouve, dit l'abbé Lebœuf, que depuis ce temps-là, le roi Louis XIV l'avait eue par sentence de décret et adjudication aux requêtes du Palais. »

Quant aux sires de Fontenilles, il n'en est pas un seul instant question dans ces différents auteurs. Seulement, de recherches laborieuses auxquelles vient de se livrer M. Maquet, il résulterait qu'au XVe et non au XIe siècle, il existait un sire de l'Estendard, seigneur de Fontenilles et de Beynes.

Cette nouvelle découverte de notre ami M. Maquet n'infirme en rien notre allégation première sur le château de Fontenilles, qui n'a jamais pu exister sur le lieu dit *la Tour-aux-Païens*. Le seul château dont il ait été possible de constater l'existence, est le château de Louis XIV, mais il était situé à plusieurs kilomètres du lieu indiqué par X.-B. Saintine.

F. — La sablière du Pecq, située près de nous, mérite une mention particulière, à cause de sa richesse en débris fossiles. On y a trouvé des dents et des ossements de l'*éléphas primigenius*, du *rhinocéros tichorhinus* (1), du *cheval antique*, du *bos primigenius*, du *bouquetin*, etc., etc. Ces objets auraient été entièrement perdus pour la science, sans l'intelligence des tireurs de sable, MM. Lambert père et fils, auxquels M. Beaune avait enseigné quelques éléments de géologie dont ils ont su

(1) Une molaire de mammouth a été donnée en 1867 au Musée de Saint-Germain, par M. Beaune; M. de Breuvery possède une dent de lait du même animal et de la même provenance; enfin, en 1872, on y a trouvé une dent de rhinocéros et une molaire d'éléphant très remarquable par ses dimensions considérables. Ces deux dents font actuellement partie de la collection d'un amateur.

profiter; et, à ce propos, nous émettrons l'avis qu'il serait vraiment utile de donner dans nos écoles primaires quelques leçons de cette science trop peu répandue.

La sablière du Pecq est classée comme terrain de transport et d'attérissement de l'époque quaternaire (alluvions anciennes de la Seine), elle est située sur la rive droite de ce fleuve, en face du cap de Saint-Germain-en-Laye. C'est à la profondeur de 7 mètres que l'on y trouve, sous le gravier roulé, les silex taillés associés aux restes des grands pachydermes de la période quaternaire. L'homme existait donc en même temps que le mammouth!

Cette question, qui a été si longtemps controversée, semble aujourd'hui définitivement tranchée par les heureuses découvertes d'un grand nombre de savants. Non-seulement l'homme a été contemporain du mammouth, mais encore il a été démontré que l'homme de l'âge du mammouth avait aussi le goût des beaux arts, ce qui est suffisamment attesté par les manches de poignards, les bois de renne sculptés et ornés de figures d'animaux de l'époque, trouvés dans les cavernes.

M. Boucher de Perthes, auquel la ville de Saint-Germain-en-Laye doit la fondation d'un prix annuel en faveur de l'ouvrière la plus méritante, est pour ainsi dire le créateur de la science préhistorique. Nous avons assisté, en compagnie de M. Beaune, à une visite qu'il a faite à la sablière du Pecq, où il avait l'intention de pratiquer une fouille considérable. Mais sa mort, survenue peu de temps après, nous a privés de découvertes qui sans doute eussent été fort intéressantes.

« Les travaux de M. Boucher de Perthes, dit M. Martins (1) et de plusieurs savants français et étrangers, ont démontré *incontestablement* l'existence de l'industrie humaine dans la couche du *diluvium* (2). Il est donc certain que l'homme existait avant le grand phénomène géologique qui a produit le

(1) Bulletin de la Société d'anthropologie, 5 décembre 1861.

(2) *Diluvium*, on a donné ce nom aux alluvions provenant des révolutions géologiques du globe.

diluvium. Jusqu'ici c'est la date la plus ancienne de l'histoire primitive de l'humanité. »

Remarquons en passant que les géologues sont encore loin d'être d'accord sur le terme de *diluvium* (1). Ce mot représente selon les uns les sables et les cailloux roulés mêlés ensemble, sans stratification régulière, comme dans les sablières ; selon les autres non-seulement le *diluvium* représente ces derniers, mais encore le limon boueux qui recouvre presque tous les terrains, les sables marins, les marnes, les tourbes et les argiles. Lesquels ont raison ? C'est un point que nous ne pouvons discuter ici ; nous pensons toutefois qu'on ne peut confondre les dépôts de graviers roulés des sablières, avec les autres terrains. Pour nous, ils n'ont pas la même origine ; nous croyons qu'ils sont exclusivement d'origine *fluviatile*, tandis que les autres sont entièrement marins ; leurs époques ne peuvent être confondues, ce que nous nous réservons de développer plus tard.

Maintenant revenons à notre sablière du Pecq, qui, par son étendue, sa position géographique et ses richesses fossiles, offre à l'amateur un lieu fertile d'observations et de recherches. Comment ces graviers roulés, qui atteignent une épaisseur de 7 à 8 mètres, ont-ils été amenés là (2) ? Ce ne peut être qu'à la suite d'un grand cataclysme dû, soit à un soulèvement de montagnes, soit à une fonte subite des glaciers, peut-être à ces deux causes réunies. Toujours est-il que des torrents d'eau ont été jetés dans le bassin de la Seine, qui est alors devenu une petite mer enserrée par les collines calcaires qui forment, depuis Paris jusqu'à Rouen, la vallée de la basse Seine.

« La masse d'eau de la Seine, dit M. Belgrand, avait de 40 à 50 mètres de hauteur, animée de la vitesse d'une locomotive, ou de 10 à 20 mètres par seconde. Et il serait facile de démon-

(1) Repoussé par quelques géologues et principalement par M. Belgrand, qui lui substitue celui de terrains de transport.

(2) On sait que les plaines de Croissy, de Gennevilliers, de Chatou et le Vésinet, sont recouverts d'une couche plus ou moins épaisse de ces graviers.

trer, par des calculs très simples, que la vitesse du courant diluvien était beaucoup plus grande encore. »

On comprendra sans peine qu'un semblable courant ait eu la force de charrier le gravier et même les gros blocs que l'on retrouve dans les sablières, tel que celui, par exemple, que l'on voit encore dans un déblai du chemin de fer, près de la passerelle du Pecq.

La sablière du Pecq est donc un lieu fertile en observations pour le géologue. En effet, celui-ci découvrira dans le gravier roulé et non roulé, presque tous les échantillons des *roches* qui composent l'épiderme de notre globe. Voici du calcaire siliceux, des grès parisiens, du silex de la craie, des calcaires jurassiques, qui ont été amenés par la Marne, l'Aisne et la haute Seine; des granites et des syénites qui sont venus du Morvan et de l'Auxois, charriés par l'Yonne. Au milieu de ces cailloux, nous trouverons, dans ce qu'on appelle le *gràvier de fond*, des débris assez importants de polypiers, de bélemnites et des échynodermes; dans le *gravier moyen*, des coquilles marines et fluviatiles, et dans le *gravier supérieur* quelques coquilles terrestres.

Nous avons parcouru presque toutes les sablières des bords de la Seine, depuis Saint-Germain jusqu'à Poissy (rive droite), et, nulle part, nous n'avons trouvé autant de débris fossiles que dans celle du Pecq. Cette particularité n'indiquerait-elle pas que cette sablière devait former une anse, un petit golfe, où les cadavres flottants des animaux gonflés par les gaz venaient attérir? Voici le relevé des coupes de terrains qui est à peu de choses près le même dans toute l'étendue de la sablière :

1° Épaisseur du sol végétal composé de limon rouge ocreux.	0m,70
2° Première couche de gravier fin, entremêlé de bandes de sable gris vaseux (*gravier supérieur*)	2m,60
3° Deuxième couche de gravier moyen, également strié	
A reporter. . .	3m,30

Report. . . . 3m,30

de filons de sable vaseux (*gravier moyen*). C'est dans cette couche que l'on commence à rencontrer les coquilles marines, les bélemnites et les échinodermes avec quelques débris de mammifères. Epaisseur 2m,70

4° Gros gravier, dit gravier de fond, mêmes débris que dans la couche précédente; ossements et dents du mammouth et du rhinocéros. Epaisseur 1m,20

Total 7m,20

Au-dessous de cette limite se trouve l'eau, puis la marne calcaire et enfin la craie. Quant aux silex taillés que nous avons trouvés dans cette sablière, ils sont de deux espèces bien distinctes; nous les avons classés en silex *supérieurs* et en silex *inférieurs*. Ceux que nous appelons supérieurs se trouvent exclusivement dans l'épaisseur du sol végétal, ils sont d'une conservation parfaite, ayant des arêtes vives et bien coupantes, leur patine est généralement noirâtre, ils sont probablement de la dernière période de la pierre taillée. Les silex inférieurs ou de fond sont moins bien conservés, leurs arêtes sont émoussées et ils paraissent avoir été roulés (il y a cependant quelques exceptions), leur couleur jaune ocrée ne permet jamais de les confondre avec les silex supérieurs. Ceux-là sont évidemment les restes de l'industrie de l'homme au temps du *mammouth*.

G. — M. de Caumont, dans son *Cours d'antiquité monumentale*, t. I, p. 65, s'exprime ainsi sur les menhirs :

« Les pierres levées, que l'on connaît aussi sous le nom de *menhirs*, peulvans, pierres fiches, etc., sont des pierres brutes d'une forme allongée, implantées verticalement dans la terre comme des bornes; leur hauteur varie depuis quatre pieds jusqu'à *vingt* et au delà.

« Ces pierres sont isolées ou réunies par groupes plus ou moins considérables. Les pierres levées sont, en même temps, les monuments les plus simples et les plus nombreux de l'époque Celtique, quoiqu'on en ait détruit une quantité considé-

rable depuis dix-huit siècles (1). Il en reste encore dans presque tous nos départements du Nord et de l'Ouest. C'est surtout en Bretagne qu'ils sont très nombreux, ainsi que les autres monuments celtiques... Un grand nombre d'antiquaires pensent que les pierres levées isolées ou réunies en petit nombre, ont été destinées à honorer les dépouilles mortelles des Celtes, parce qu'on a souvent trouvé des ossements humains enterrés près d'elles. Plusieurs passages des poésies d'Ossian paraissent favorables à cette opinion, mais on croit aussi que souvent c'était des espèces d'idoles regardées comme l'emblème de la divinité, etc., etc. »

Maintenant voici dans quels termes parle des menhirs, M. l'abbé Corblet, dans son *Manuel élémentaire d'archéologie nationale*, p. 15 :

« Les menhirs sont des monolithes de forme allongée, implantés verticalement dans la terre à une assez grande profondeur. Leur hauteur varie de deux à *dix* mètres. Le plus grand qu'on ait signalé jusqu'alors est celui de Locmariaker (Morbihan), qui dépasse *vingt* mètres.

« On a hasardé diverses conjectures sur la destination de ces grossiers obélisques : les uns n'y ont vu que des pierres limitantes élevées en l'honneur du dieu *Mark*, qui, chez les Celtes, avait les mêmes attributions que le *Thot* des Egyptiens et le *Terme* des Romains; les autres en ont fait des idoles et ont cru voir un grossier essai de représentation humaine dans les *peulvans*.

« On pense plus généralement que ces pierres étaient élevées tantôt en commémoration de quelque événement remarquable, tantôt comme un monument funéraire. Cette dernière destination nous est démontrée par les restes de charbon mêlés à des ossements humains que les fouilles font découvrir au pied des menhirs. »

(1) Plusieurs de nos rois de l'époque mérovingienne, à l'instigation du clergé, ont fait détruire un grand nombre de ces monuments. En Bretagne, beaucoup de menhirs ont été ornés d'une croix en fer.

Ces opinions d'hommes très compétents, dans l'état d'incertitude que présentent les études sur les menhirs, sont très remarquables, mais il est bon de se tenir dans une prudente réserve.

Quoi qu'il en soit, si le menhir que nous supposons avoir existé sur le lieu dit *la Tour-aux-Paiens* avait eu seulement la moitié des dimensions de celui de Locmariaker, on peut très bien admettre que de loin il ait pu être pris pour une *tour*.

Considérations HYPOTHÉTIQUES *sur la fabrication des armes et des instruments en silex, dans les ateliers du campement préhistorique, ou station à l'air libre du plateau de Marly.*

Nous nous sommes souvent demandé comment procédaient nos sauvages voisins du plateau de Marly, pour fabriquer leurs armes et leurs outils en silex. La réponse à cette question devait encore nous être faite par nos pierres taillées elles-mêmes.

Parmi les nombreux spécimens que nous possédons, il s'en trouve quelques-uns à l'état d'ébauche intentionnelle ; ils nous aideront sans doute à entrevoir la pensée de l'ouvrier.

Ce sont des pointes de lance ou de javeline, dont une seule face est taillée ; le reste est à l'état brut. D'autres, dont les deux faces sont abattues, mais où la pointe reste à faire. Pour la confection de ces objets, on devait choisir de petits blocs de silex, d'une forme à peu prés cylindrique, on ne taillait pas en pleine masse, comme pour les couteaux.

D'un coup sec, sans doute, en frappant avec un autre bloc de silex de plus forte dimension, on abattait d'abord la face supérieure, en forme de *biseau*, puis d'un autre coup, la face inférieure était enlevée. Enfin, par de petites percussions ré

pétées sur les côtés, on obtenait la pointe, et la tête de lance ou de javeline pouvait être adaptée à un manche d'os, de corne ou de bois.

De même que l'on s'étonne avec raison de ce qu'étant sans aucuns moyens mécaniques, les hommes de l'âge de pierre transportaient souvent à de grandes distances des grès énormes. on n'est pas moins surpris de la perfection qu'ils atteignaient dans la confection de leurs armes. Sans aucun doute le hasard les servait souvent, mais il est bon de remarquer qu'ils en ont toujours profité avec beaucoup d'intelligence.

Certaines personnes ont prétendu qu'il ne serait pas difficile d'atteindre aujourd'hui les mêmes résultats, et, à l'appui de leur opinion, elles citent ceux que l'on a obtenus dans la taille des pierres à fusil.

Nous n'ignorons pas que la taille des pierres à fusil avait atteint toute la perfection désirable, mais ici la question n'est plus la même. L'homme moderne a à son service les meilleurs instruments en fer et en acier, ce qui simplifie singulièrement sa tâche, tandis que l'homme de l'âge de pierre n'avait absolument que *le silex pour tailler le silex*. Et encore il paraît établi que les *tailleurs* de pierre à fusil devaient tenir compte de la nature du silex, et de certaines conditions atmosphériques ou d'extraction de la carrière.

En effet tous les silex ne se prêtent pas à la taille. Il en est de fibreux, de lamellaires, de conchoïdes et même de friables. Celui-ci se fendra par lames plus ou moins épaisses, ayant une cassure nette et luisante. Il a dû être le plus recherché. C'est sans doute cette espèce qui a donné les types remarquables des cavernes de la Dordogne. (*Laugerie haute et basse.*) Celui-là, au contraire, se fend par lamelles conchoïdales, ou par cassures obliques ou horizontales.

Dans ce cas, les outils seront de courte dimension ; on opérera alors sur des blocs de moyenne grosseur, qui déjà par leur forme naturelle se rapprochent de la forme de l'objet que l'on a en vue. L'ouvrier sera prudent ; il ne détachera de ce bloc que de petites écailles, si nous pouvons nous servir de

te expression, et il les enlèvera succesivement sur toutes les es, de manière à donner à la pierre la forme d'une grosse ande. Cette grosse amande sera la hache dite de Saint-ieul. Ceci est suffisant pour les armes grossières des pre-rs âges, plus tard la taille se perfectionnera.

n attendant, voyons les outils de cette première époque, et yons d'en déterminer l'usage. Voici d'abord des grattoirs ; , nous l'avons dit, l'instrument qui domine sur le plateau larly. Il y en a de forme ronde et allongée. Presque tous été retaillés par de petites percussions, afin de leur donner, une face, cette partie *coupante* particulière au silex. Avec , on devait enlever facilement toutes les rugosités, tous les is qui sont attachés à l'intérieur des peaux d'animaux. morceau de silex pouvait faire un grattoir, mais on em-ait à cet usage principalement les armes et les outils dont ille avait d'abord été manquée. C'est ce qui explique cette rsité de formes que l'on remarque dans les grattoirs-râcloirs. us avons aussi dans notre collection différents outils qui ont semblé appartenir spécialement au plateau de Marly. ont de petits *rabots,* des *égrugeoirs*, qui ont évidemment , et qui sont remarquables aussi bien par leur forme que e soin avec lequel on leur a conservé, pour leur servir de iée, ce bulbe arrondi qui se trouve souvent dans les ro-s du silex.

même l'ouvrier a négligé de tailler les surfaces lorsqu'il it pas utile de le faire ; aussi presque tous les instruments ils revêtus, en certains endroits, de la croûte calcaire enant de la carrière. Si beaucoup d'entre eux portent des s d'oxyde de fer, ces traces résultent du contact des in-ients de culture depuis plus de six mille ans peut-être !

la variété dans les formes et dans les types de ces instru-s, on pourrait conclure que l'on s'est adressé, pour leur cation, à des ouvriers de différentes localités, qui ont rté chacun sur le plateau leur manière de procéder. Nous ons, sous ce rapport, présenter divers types provenant de ées souvent fort éloignées les unes des autres.

Nos expériences.

Nous avons essayé, non avec des outils de fer ou d'acier, mais avec d'autres silex, de produire ces lames effilées et coupantes que l'on est convenu d'appeler *couteaux*.

Nous avons d abord pris de petits blocs que nous avons tirés nous-même de la craie, dans un moment donné, ce que les ouvriers appellent le *silex sur son eau de carrière*. Tenant de la main gauche le bloc à tailler, et frappant avec la droite, au moyen d'un autre silex, sur la partie supérieure, dans le sens présumé du fil, nous devons dire que nous n'avons pas obtenu de merveilleux résultats. Était-ce maladresse ou une autre cause? par exemple, celle du manque de sécheresse du caillou.

Nous l'avons alors laissé exposé à l'air libre assez longtemps, puis nous l'avons repris pour le tailler, et nous n'avons pas été plus heureux.

Nous avons aussi essayé du feu, mais le plus souvent les blocs éclataient; cela devenait dangereux, et ne nous donnait pas de résultats plus satisfaisants.

Enfin, nous avons examiné le travail des casseurs de pierres sur les routes, et là encore nous n'avons rien trouvé d'analogue aux pierres taillées que nous possédons.

Mais nous avons pris le marteau de fer, et en mettant le silex à tailler entre deux autres pierres, nous sommes arrivé à produire des lames un peu plus présentables, sans cependant pouvoir être mises en comparaison avec celles des cavernes. Il faut donc admettre que nos sauvages pères avaient ou une adresse particulière servie par une patience à toute épreuve, ou qu'ils connaissaient une espèce de silex spécial pour fabriquer leurs armes et leurs outils.

Nous nous *arrêterons* ici pour le moment, remettant à plus tard les nouvelles expériences que nous nous promettons de tenter encore sur cet objet.

Nota. — Nous donnons une vue de *la Tour-aux-Païens*, telle que nous l'avons imaginée, et quelques spécimens de nos pierres taillées.

UN PROJET DE TRANSFORMATION

POUR LA

SALLE DE L'OPÈRA

ument extrait des Manuscrits de la Bibliothèque de Versailles.

Versailles, 22 pluviose, 2e année républicaine.

port fait à la Société populaire par les Commissaires hargés d'aviser aux moyens d'établir la réunion des ci-oyens dans l'ancienne salle de l'Opéra (1).

CITOYENS,

›s Commissaires, après avoir pris connaissance du l que vous leur avez indiqué, ont reconnu qu'il possible d'y tenir vos séances dignement et modément; mais cherchant à consillier les disposi-s générales avec les besoins particuliers, ils ont vu toutte la superficie du théâtre et de la salle était trop e pour l'usage ordinaire et offrait d'autres inconvé-ts encore : en conséquance, ils se sont attachés à re-naître celle des deux parties qui était preterable et ils convenus que *la salle* suffirait et offrait tous les avan-s que l'on pouvait désirer par sa forme et sa solidité : différents étages de loges pouront servir à l'un et tre sexe, sans confusion; le parquet est déjà disposé cevoir des banquettes en amphithéâtre peu élevé, etc. y bien reconnu, vos Commissaires ont pensé à la

Où siége aujourd'hui l'Assemblée nationale.— V. le Rapport ecrétaire perpétuel, p. 48.

manière de séparer cette partie d'avec celle du théâtre (1) et à placer convenablement le bureau et les tribunes des orateurs.

Citoyens ! c'est, vous le savez, une chose bien sublime que la réunion d'un grand nombre d'individus qui n'ont pour objet que le bonheur de la société... Vous savés que c'est de la Convention nationale qu'est émané le droit de nous former en assemblées populaires ; c'est de la Montagne que sont lancés comme la foudre les décrets lumineux qui nous ont régénérés et rendus à la liberté....

Hé bien, citoyens ! il faut que notre salle d'assemblée offre cette Montagne ; il faut qu'elle soit terminée par une masse de rochers ; que les Droits de l'homme soient gravés sur le somet des monts voisins du ciel, à l'abri des vapeurs immondes des marais fangeux.... Il faut que votre Bureau, le centre de vos volontés, soit placé au milieu de ce rocher, que deux tribunes aux harangues soient disposées de manière à ce que du vaste emphythéâtre on puisse aisément y parvenir.

Vous pourés, citoyens, vous installer dans ce nouvéau temple de la liberté décadi prochain. Vous pouvez ordonner une fête civique ; tous les habitants de notre commune s'y réuniront; les communes voisines y acoureront. Vous aurez aussi de nos frères de Paris et des membres de la Convention nationale... Ils croiront n'avoir pas quitté son sein, tant sera imposante et ferme en principes notre réunion impérissable.

Huvé, Grincourt, Braille, Bunout, Pinon, Devienne, Loiseleur.

(1) C'est-à-dire de la scène, aujourd'hui occupée en grande partie par la buvette de l'Assemblée nationale.

POÉSIES

De feu MONTALANT-BOUGLEUX

Traduction

D'UNE POÉSIE LATINE DU CHANCELIER DE L'HOSPITAL

ÉPITRE A JEAN MOREL

Contre les mères qui ne nourrissent pas leurs enfants et qui ne les élèvent pas chez elles.

J'avais dit que les champs ne m'auraient que cinq jours;
Huit et neuf sont passés et l'on m'attend toujours.
Sans l'État, qui m'appelle avec sa voix sonore;
Sans ma charge, et surtout si, plus pressant encore,
Vers Henri, notre roi, ne tendait mon souci,
Peut-être le mois d'août me retiendrait ici.
Car, sans compter l'attrait que m'offre la campagne,
Dans ces lieux, voiturée avec moi, m'accompagne
Une suite qui vient bannir de mes côtés
Les ennuis du prétoire et le bruit des cités.
C'est mon épouse, c'est ma fille, c'est mon gendre,
C'est mon petit-fils. Rien comme ce marmot tendre,
N'est fait pour égayer. Un sot amour d'aïeul
Peut-être me fascine, et je n'y suis pas seul.
Je l'attends, dans trois mois, à son premier sourire.
Même il est dans ses pleurs un charme qui m'attire;
Et de sa jeune voix, à l'égal d'un doux chant,
Le vagissement rauque est suave et touchant.
A la ville, on manquait de nourrice laitière:
Sa mère le couvrit, le mit dans sa litière,
Et poussa vers nos champs, où du moins l'appelait,
Au refus des cités, l'espérance du lait.
Une femme nous vint, choisie en nos contrées,
La meilleure de trois à grand'peine montrées.

Je croyais voir le ciel répondre à mon désir ;
Mais l'enfant, qu'une fièvre ardente vient saisir,
Voit des sucs nourriciers la subite indigence,
Et n'a rien pour sa soif. Mère, aïeules, d'urgence,
A la ville, au village, envoyaient à l'envi,
Demander ce trésor ardemment poursuivi.
Les nourrices venaient, nombreuses, mais aucune
De soulager l'enfant n'obtenait la fortune.
C'était une, puis deux, puis trois; les médecins
Surviennent, proclamant que sucer tant de seins
Compromet la santé. Mais adieu la doctrine,
Quand la faim et la soif creusent une poitrine.
Regardant chez les miens ce maternel souci,
J'admirais, en tous lieux où j'allais hors d'ici,
Quel aspect différent. Dans la moindre chaumine,
Les enfants du hameau, gras, de brillante mine,
Tétaient leur propre mère, à son sein suspendus.
Ces trésors de bien-être, à quels soins sont-ils dus ?
Demandais-je partout ; et ces femmes rustiques
Repoussaient le soupçon des damnables pratiques
De la sorcellerie et des enchantements ;
Même on n'avait besoin d'aucuns médicaments.
L'enfant ne cherche pas le sein d'une inconnue.
Nourrice de son fruit, la mère y continue
Le produit de son sang par l'œuvre de son lait.
J'écoutais ces discours, et tout m'y révélait
Comme les sucs tirés d'une quadruple veine
A notre cher enfant pouvaient suffire à peine,
Lorsqu'un sein maternel aux petits nourrissons,
Donnait seul, sans secours, d'abondantes boissons.
La nature à la femme a donné deux mamelles:
C'étaient, pour deux jumeaux, deux nourrices jumelles.
La nature fut sage ; un troisième, ajouté,
Rare comme un prodige, est sans vitalité.
Toujours du nouveau-né la nourriture est prête ;
Sa mère en a toujours, chez l'homme ou chez la bête.

Eloigner, s'il se peut, leur enfant de leur sein,
Des femmes de la ville est souvent le dessein.
Dans mille amusements elles sont amollies;
Leur besoin le plus cher est de rester jolies.
Tarissant dans sa source un nectar pur et blanc,
Magnifique trésor que Dieu mit dans leur flanc,
Elles frustrent leur fruit d'aliment, ces marâtres!
Ah! c'est que de leur corps elles sont idolâtres.
Son ramollissement, ses rides, sa maigreur
Après de longs travaux, leur font d'avance horreur;
C'est qu'une seule nuit sans sommeil les expose
A montrer, le matin, un visage moins rose :
Tant l'éclat de leur teint, tant leur chère beauté
Vaut mieux que, chez un fils, la vie et la santé!
  Le voici grand : sans trouble on lui dit que c'est l'heure
De quitter les parents et la chère demeure.
A des soins étrangers, eux, passent leur devoir.
Eux, ne le verront plus; lui, ne doit plus les voir.
Chasserait-on ainsi la bonne haquenée,
La bichonne surtout, qui chez madame est née,
Qui suit ses pas, qui dort dans ses bras pleins d'accueil,
Bête qui, par sa mort, causerait plus grand deuil
Que l'époux bien-aimé, s'il trépassait lui-même?
  Triste éducation! Affreux début! Système
Contre nature! Offense à la Divinité!
Source de mille maux pour notre humanité!
C'est là qu'avec le lait tout homme qui commence
De nos déréglements va puiser la semence.
L'adultère interrompt la ligne des parents;
Les pères et les fils ont des traits différents.
Si l'hymen reste pur, du sang le plus austère
Dans un lait étranger la vertu s'oblitère.
Telle fille, bien née, a pourtant des façons
De servante, rit, boit, danse, court les garçons;
Son frère est oiseux, dur, paillard, plein d'avarice :
Tous deux ont des penchants sucés à leur nourrice.

Et nous nous étonnons d'un fils dégénéré,
Quand le sein maternel s'est tari de plein gré,
Et livre un innocent à des seins de louage!
Sur les adolescents l'oubli du premier âge
Pourrait se réparer; mais l'abandon maudit
Croît avec les besoins de l'enfant qui grandit.
Par l'exemple enseigner l'honneur et la décence,
De maîtres vénérés pourvoir l'adolescence,
Quel père en prend souci? Sur le pire ou le mieux
L'enfant, trop jeune encor, n'a pas ouvert les yeux,
Quand c'est l'amour du gain qu'on allume en son âme;
Le riche est tout, dit-on, et le pauvre est infâme.
La mère instruit sa fille à ranger, — tristes soins! —
Ses cheveux, où plus d'art est un charme de moins;
De colliers, de bandeaux, d'or, de perles pesante,
Au souper d'un prélat, le soir, on la présente;
Elle en revient flétrie ou dépravée. Ainsi
Un cortége de maux, de jour en jour grossi,
Avec suite et longtemps sort des sources impures;
Tant un premier écart nuit aux choses futures.

Veux-tu savoir, Morel, s'il est un châtiment
Pour ces cœurs endurcis, ces dénis d'aliment,
Pour ces seins qui du lait font dévier la course,
Qui, pour mieux refouler ce trésor vers sa source,
Tirent du suc des fleurs de coupables boissons?
Leurs membres sont en proie à d'horribles frissons;
Fièvre, douleurs des seins, déroute dans les veines,
Le sang s'y coagule et combat, — luttes vaines, —
Pour s'ouvrir un passage et quitter sa prison.
Les tissus, entamés, distillent un poison,
Et, sans un soin pressant, ce venin des ulcères,
En virus cancéreux court dans tous les viscères:
C'en est fait; d'un Péon l'art tenterait en vain
De marquer sa limite au dévorant levain.
Plus on le bride, plus il étend son ravage,
Prend narine, menton, dévaste le visage,

Et conduit lentement des douleurs à la mort.
Mères, que la leçon vous touche, et qu'un tel sort
N'atteste pas sur vous la colère divine,
N'oubliez pas surtout votre même origine
Avec l'homme, le seul, dans la création,
Dont Dieu, pour loger l'âme, ait fait élection.
La leçon des humains chez la brute se trouve.
Voyez avec quel soin la lionne et la louve,
Avec quel soin aussi tant d'autres animaux,
A travers cent combats, au prix de mille maux,
Cherchent pour leurs petits salut et subsistance,
Moins prêts à tant d'efforts pour leur propre pitance.
Regardez les oiseaux ; voyez comme avec art,
Avec sollicitude, ils cherchent un écart
Où cacher sûrement le nid de leur famille
Au sommet d'un grand arbre ou dans quelque charmille,
Loin des dents ou du bec d'un animal voleur,
Loin du piége et des traits du perfide oiseleur,
Qui promet cette proie aux plaisirs de sa bouche.
C'est peu de l'abri sûr, ils songent à la couche :
Ils tapissent leur nid de paille et de gazon ;
Ils couvent, patients, tant que de sa prison
Le fœtus enfermé ne rompt pas la clôture.
Voit-il le jour? Bien loin ils vont à la pâture,
Et l'apportent, joyeux, à ce gosier béant,
Gouffre nain qu'élargit un appétit géant.
Ainsi fait la lionne, ainsi fait la tigresse,
Et tous les animaux ont la même tendresse.
Si leur bon vouloir manque à vos cœurs abattus,
De la paternité prenez donc les vertus.
Plutôt, si vous avez d'humain plus que la forme,
Du frêle et tendre oiseau, du quadrupède énorme
Suivez l'exemple, ou bien qu'ils soient l'humanité,
Et vous, cherchez un nom dans la férocité.

Traduction

DE L'INVECTIVE DE J.-A. DE THOU : *IN PARRICIDAS*

Premier janvier quinze cent quatre-vingt-quinze, peu de jours après l'attentat d'un assassin contre la personne du Roi très chrétien (1).

Après l'an dont la fin risqua d'être funeste,
Heureux soit l'an nouveau ! Comble ce vœu, Janus.
Fais que si désormais quelque danger nous reste,
Que si Dieu nous réserve à des maux inconnus,
Ils soient tous rachetés par l'auguste victime
Sur qui tant de périls se sont accumulés ;
Et l'an calamiteux sera blanc de tout crime.
Janus au double front, qui des temps écoulés,
Et qui des temps futurs conçois la perspective,
Tu peux tourner derrière une face plaintive,
Si tu n'as par devant que des yeux consolés.

(1) Le 27 décembre 1594, J. Châtel avait attenté à la vie de Henri IV. Peu de jours après, J.-A. de Thou lança contre les jésuites, signalés comme instigateurs du crime, une invective en distiques latins, précédée d'une dixaine d'hexamètres datés du 1er janvier 1595. Cette pièce, gâtée par un mauvais appareil d'érudition et dont la virulence atteste la passion de l'époque, nous a paru doublement intéressante pour l'homme de lettres et pour l'historien. C'est à ce titre seul que nous l'avons traduite avec son prologue, pour répondre à de bienveillantes excitations.

Près de trois siècles écoulés ont jeté quelque obscurité sur certains passages du texte. Nous avons dû faire, pour nous guider, des recherches dont nous donnons les résultats dans des notes puisées aux sources que nous avions sous la main, et cela sans prétendre à une érudition dont nous avons le regret de nous reconnaître privé.

CONTRE LES PARRICIDES

De nouveau les trois Sœurs s'échappent de l'Averne;
Mégère agite ses serpents;
L'enfant sicilien nourri dans la caverne
S'arme encor pour le guet-apens.
De l'Orient tout seul jusqu'à nos jours connue,
La secte des noirs assassins,
O pudeur! maintenant parmi nous est venue
Enseigner ses affreux desseins.
Une race, en effet, savante en l'art de nuire,
France, contre ta sûreté,
Naguère de l'Espagne arriva pour t'instruire.
Sous un semblant d'austérité
Cachant l'esprit de fraude, il est dans sa nature
D'ébranler partout le pouvoir;
Envers prélat, ministre, envers magistrature,
De se soustraire à son devoir.
Au triple Géryon (1), son prince, elle sait plaire;
Les autres lui sont soliveaux.
Pour elle, ôter son sceptre au roi, s'il est contraire,
Est le plus digne des travaux.
Par ses mains, à nos mœurs toute règle est ravie;
Le rit gallican perd ses droits;
Et c'est peu qu'elle enseigne à mépriser leur vie,
Elle pousse au meurtre des rois.
Garder sa foi! La secte avec une risée
Détourne ce divin décret;
Plus d'un jette — à quoi bon? — sur la loi méprisée
Le fard d'un pieux intérêt.
Ils accusent les bons, l'impie a leur suffrage,
Et leur conseil et leur appui.
La superstition joint-elle son orage
A leur atrabilaire ennui?

Ont-ils besoin plutôt, dans leur vertu fictive,
De ne pas voir en moi des torts,
Ne pouvant les blâmer sur ma tête chétive
Sans les blâmer chez de plus forts?
Ils dressent la couleuvre à charmer toute oreille,
A tout séduire, à tout tromper,
A sembler en candeur aux colombes pareille,
A rougir de se voir duper.
Et nous les souffrons! Pris d'une colère extrême,
Nous restons sans activité;
Et c'est, par tant d'abus, la religion même
Qui fait périr la piété,
Si c'est religion de nourrir dans sa veine
Un mal qui doit tout envahir;
Si c'est religion de regarder sans peine
Des gens dont la main doit trahir,
Infecter nos sillons de leur graine funeste,
Semence de sucs vénéneux,
Germe qui lentement doit engendrer la peste
Des doctrines qui sont en eux.
Ce mal, qu'une jeunesse à l'évent s'inocule,
Chez d'autres lui donnant accès,
Dans tous les rangs, clergé, petit peuple, circule,
Aspiré par tous les Français.
Veine, cœur, flanc, d'un mal tout organe s'affecte,
Et tout le corps est mal-en-point.
Plût à Dieu, Loyola, chef de l'horrible secte,
Que l'archer ne t'atteignît point,
Quand, pour leurs chers foyers, l'Ibérie et la France
Guerroyaient aux champs biscayens!
En paix plus qu'à la guerre, artisan de souffrance,
Traître et cruel dans tes moyens,
Tu règnes sur la France, où ta malice abonde.
Au nom de la fraternité,
De conflits, de combats, tu tourmentes le monde.
Une guerre, calamité

Qui fut de tous les maux la cause infortunée,
A ta secte donne l'essor;
De ta secte naissante une autre guerre est née
Qu'adulte elle soutient encor.
Regarde Carafa (2), qui de tes disciplines
Dans un long calme s'est instruit :
Soudain, du haut des forts mis sur les sept collines,
Sa foudre menace à grand bruit;
Le tambour assourdit l'Italie; à sa porte
Rome attend un autre Annibal.
Nous, crédules Français, un démon nous exhorte
A suivre ce branle infernal.
Une trêve est rompue (3), et le pape, le traître,
Envoie un glaive dont le fer
Brille si flamboyant, que ce gage dût être
Trempé dans les eaux de l'enfer (4).
C'est là que prit naissance un mouvement de guerre,
A nous, Français, pernicieux (5).
Cherchez la vérité, souverains de la terre;
Otez le voile de vos yeux.
Henri Quatre, c'est vous; la ressemblance est claire.
Son salut du vôtre est l'appui.
On attente à ses jours; vous, à moins de complaire,
Vous êtes menacés en lui.
Malheureux! nul refuge; inévitable, impie,
Partout la mort est sur vos pas;
Poussé de quelque rage, en tous lieux vous épie
Un meurtrier qu'on ne voit pas.
Quels respects pour son rang, quels bras pour sa défense
Désormais suffiront au roi,
Si de tels précepteurs enseignent à l'enfance (6)
A subir la mort sans effroi,
A croire que qui souffre et qui jamais n'avoue
Gagne les clefs du ciel? Celui
Qui de sa propre vie et de sa mort se joue
Prend des droits sur celles d'autrui;

Et les jeunes esprits que cette ardeur pénètre
Sont conduits à tous les excès.
Éclairés, quoique tard, nous savons reconnaître
Que Dieu garde les rois français.
Quand Dieu si doucement nous a touché l'oreille,
De nous-mêmes prenons souci.
Le sénat de Venise a vu nos maux; il veille,
Et sait se défier aussi.
Défense à ces renards d'être des jeunes âmes
Les guides et les confidents,
De diriger l'étude et d'exprimer leurs blâmes
Par leurs férules de pédants.
A vous que Dieu fit rois la leçon est utile;
Suivez-la, si près du danger.
Chassez ces vagabonds (7) : à quelque terre hostile,
S'il en est, de les héberger.
Prompts malheurs, pleurs tardifs seront la destinée
De qui n'aura pas cru ma voix.
Plus doux était l'oiseau qui, dit-on, de Phinée
Souillait les festins autrefois.
Le forfait de ces gens, comme un ordre céleste,
Eût jeté partout soif et faim.
Quel Dieu poussa du Nord deux gémeaux au pied leste
Et dispersa l'horrible essaim?
Loin de nos aliments tout souffle impur s'envole,
Notre eau n'a plus d'empoisonneur;
Nous retrouvons nos droits, le roi son auréole,
L'Église reprend son honneur.
Et maintenant le vrai peut se dire et s'entendre;
Dans le temple il est écouté.
Pour corrompre et payer la conscience à vendre
L'Espagnol n'est plus aposté.
Va-t'en donc au loin, tourbe ennemie et maudite,
Race furieuse encor plus
Que le Centaure affreux disputant au Lapithe
La femme de Pirithoüs.

cide, ami pieux du héros qu'on outrage,
Coucha les monstrueux rivaux
us la grêle des traits que Lerne à son courage
Laissa dans l'un de ses travaux.
ue dis-je? notre Alcide, injurié lui-même,
Par lui-même n'a point puni.
ieux que l'Hercule grec, celui qu'en France on aime
De tous les cœurs sera béni.
ar si de l'Ixion la race fut jalouse,
Pire est celle de Loyola,
ui, pour nous arracher l'Église, notre épouse,
Sur la table sainte mêla
impur sang de la guerre au vin du sacrifice;
Qui, frappant l'homme généreux
ont les monstres vaincus sont la gloire propice,
Rendit les monstres plus nombreux.
u prophétique don je ne me fais pas gloire;
Un dieu n'habite pas en moi;
pourtant au présage un esprit sain peut croire,
Pour d'autres je sens quelque effroi.
euple qui, trop voisin de la France alarmée,
Nourris tant de Frères impurs,
omprends : Notre grand roi te dépêche une armée
Bien moins pour envahir tes murs,
ue pour trancher les nœuds et pour briser la chaîne
Qu'à ta conscience ils ont mis.
pourrait t'expulser de ta patrie, en haine
De tes hôtes, ses ennemis.
peut te dévouer, si sa foi n'est la tienne,
Aux Enfers qui suivent ses lois.
oi, Vindélicien, et toi, race boïenne (8),
(Boïenne, c'est un nom gaulois),
Qu'au-delà du Danube, où vous vîntes en maîtres,
La vieille Norique subit;
N'importe en quel berceau vous placiez vos ancêtres,
Dont s'agrafait le simple habit;

En prodigalités se fond votre richesse;
Une autre génération
Pleurera les excès, cause de sa détresse,
Chez vous, indigne nation.
Changeant en guerre à mort votre paix séculaire
La secte des séditieux
De vous donner au roi qui saura mieux lui plaire
Se croira le droit spécieux.
Que ne renvoyez-vous dans leurs Indes ces Pères
Qui vantent là-bas leurs progrès?
Là leur religion prend ses destins prospères
Dans le silence des forêts.
Ce n'est point par le Verbe, ainsi que Dieu l'ordonne
Qu'à s'étendre elle se complait;
C'est un muet rosaire, emblème que festonne
Et le grain et le chapelet.
La foi périt chez nous dans ces vaines pratiques:
Elle aura là-bas même loi.
Il ne reste plus rien des croyances antiques;
Nouveau Monde, nouvelle foi.
Loin, enfants d'Ixion; loin, race demi-bête,
Monstres par la nue enfantés;
Loin, vous par qui, selon le trouble de sa tête,
Chacun fait ses divinités.
Le Français ne veut pas, il s'en fait un mérite,
Monstres, dans son sein vous nourrir.
Il veut vivre toujours fidèle à son vieux rite;
Dans sa foi simple il veut mourir.

NOTES

1) C'est le roi d'Espagne que notre auteur désigne sous ce nom
thologique de *Triple Géryon.*

2) Carafa, qui devint le pape Paul IV. « Le pape (Paul IV), qui,
lès le temps de sa jeunesse, avait fait contenance d'une reli-
ion très austère, et qui (comme l'on dit) avait introduit en
talie l'ordre des Théatins, est devenu nouveau gendarme, sou-
lain qu'il a été appelé à la papauté. » (Et. Pasquier, Lettre à
de Fonsomme, liv. IV, lettre 13e.)

3) La trêve de Vaucelles, conclue en 1556, par Charles-Quint,
rompue par Henri II en 1557, à l'instigation du pape Paul IV.

4) « Le capitaine Carafa, son neveu (neveu du pape Paul IV),
été fait par lui cardinal, lequel il a envoyé soudain après par-
eçà pour apporter au roi (Henri II) non les clefs de saint Pierre,
fin de nous ouvrir les portes du Paradis, ains l'épée de saint
Paul. Vous estimez que je me moque. Il a fait voirement (réelle-
nent) présent au roi d'une fort riche épée, et quand et quand
'a convié au recouvrément de l'état de Naples, qui est le jouet
u pape et amusoir des princes étrangers. » (Et. Pasquier, Lettre
uprà.)

5) Expédition malheureuse du duc de Guise en Italie.

6) Jean Châtel, l'auteur de l'attentat commis le 27 décembre
4, n'était âgé que de dix-neuf ans. C'était un disciple des jé-
tes.

7) « Deux jours seulement après l'attentat, le Parlement dé-
réta que tous les membres de la société de Jésus sortiraient
ans trois jours de Paris et des villes où ils avaient des col-
éges, et, dans quinze jours, du royaume, comme corrupteurs
e la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du roi
t de l'Etat. » (Théoph. Lavallée, *Hist. des Français.*)

8) « *Boii* ou *Boïens*, nation de la Gaule dont on ignore la situa-
ion positive. Elle se répandit en Italie, en Germanie et jusque
ans l'Asie Mineure..... Vers le ve siècle avant notre ère, d'au-
res Boïens, émigrant vers l'Orient, pénétrèrent dans la Ger-
nanie et se fixèrent au nord du Danube..... Ils donnèrent à ce
ays le nom de *Boïohemium*, qui, légèrement altéré, subsiste
ncore sous le nom de *Bohéme.* Chassés par les Marcomans, ils
assèrent le Danube et vinrent s'établir dans un autre pays
ue les Romains appelèrent la Norique des fleuves. Ils lui im-
osèrent également leur nom, et on l'a appelé en latin *Boïoria*,
Bajoaria, en allemand *Baiern*, en français *Bavière.....* » (MM. Bes-
relle aîné et Devers, *Grand Dictionnaire de Géographie univer-*
e, ancienne et moderne.)

Rêverie à Trianon

A MONSIEUR A. NOEL, PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU LY
DE VERSAILLES

Trianon-le-Petit, somptueuse villa,
Jardin l'un des plus beaux qu'un pied mortel foula,
Dé Versailles pourtant satellite modeste,
La reine de tes murs, qui te voulut agreste,
Bergère et s'entourant d'un peuple qui bêlait,
Espérait adoucir, dans des jarres de lait,
La coupe des grandeurs, où se boit l'insomnie,
Et ce poison des cours, l'infâme calomnie.
Les grandeurs ont poussé la foudre sur son front;
Sur sa mémoire encore on discute l'affront.
Je laisse discuter. Dans des sphères si hautes
Les malheurs sont certains, et douteuses les fautes.
Je crois aux médisants pour moins de la moitié;
Comme revers, le reste a ma douce pitié.
Voir ce destin de reine est plus qu'une souffrance,
Car c'était une femme, et nous étions en France.
Aussi dans Trianon, quand j'y suis, point par point
Je rêve aux traits d'histoire, et ne m'arrête point
A des jours de gaîté, peut-être de folie ;
Mais à des temps de pleurs et de mélancolie.
Loin les jeux de la cour, loin guêpes, loin frelons,
Insectes venimeux, parasites félons,
Qui de la royauté veniez flétrir la rose.
J'aime à songer ; je songe à quelque heure morose
Quand un jour de plaisir est à son lendemain.
Je vois la reine, seule, une bêche à la main,

reusant — son tombeau? — Non; n'y songeant guère encore,
ais la fosse où planter l'arbre qui le décore,
e saule pleureur, vieux aujourd'hui, mais vivant (1).
ouriste, saluez; Français, songez devant.
e fut sa première œuvre et ce fut sa dernière.
rianon sans retour perdit sa jardinière,
t l'arbre dont sa main auguste orna ce bois
'a jamais pour ses yeux verdi même une fois.
aule, tes bras pendants inspirent la tristesse;
s montrent les ennuis de la royale hôtesse;
ais quand d'autres voisins t'invitaient à l'entour,
omment de Marlborough n'as-tu pas fui la tour?
a tour, quel souvenir! le saule, quel présage!
ue veut ce monument? et quel fut son usage?
raduit-il, ou complainte ou cri de reconfort
leurant notre défaite ou riant d'une mort,
a chanson qu'au dauphin fredonnait sa nourrice,
ue nous psalmodions encore?... O vain caprice!
our moi ce noir cylindre assombrit le bosquet;
arlborough me dit trop Hochstedt et Malplaquet (2).
Je passe inattentif devant les toits de chaume.
ai trop lu que souvent, dans ce petit royaume,
es céladons de cour en habit de berger
ttaquaient, échouaient, et, prompts à se venger,
ur la reine forgeaient quelque fable bien noire.
n fat allait mentir, et vingt sots venaient croire.
La laiterie au moins me surprend un coup d'œil.
uatre bustes pompeux gardent cet humble seuil.
a reine avait mis là, bravant les jalousies,

e saule pleureur fut planté par Marie-Antoinette en 1789,
'année même où elle fut forcée de quitter Trianon et Ver-
pour n'y plus revenir.
ochstedt (13 août 1704) et Malplaquet (11 septembre 1709),
s noms de deux victoires remportées par lord Marlborough
armées de Louis XIV. Ajoutons que l'affront de Hochstedt
é deux fois sur le même champ de bataille, premièrement,
vance, par Villars (septembre 1703), secondement, par Mo-
9 juin 1800).

Parmi ses amitiés quatre têtes choisies :
Charles d'Artois, son frère, en habit de Colin,
Visage imberbe, encore à peine masculin ;
Puis trois Grâces : Coigny, Polignac et Lamballe.
Tous font, avec la reine, un quintuple pétale
Etamine et pistils, symbole tout entier,
Corolle aux doux parfums, simple fleur d'églantier,
Image du séjour et royal et champêtre
Où la grandeur s'efface, et cherche un vrai bien-être.
Mais quel orage ! Où donc la fleur ? où ses débris ?
La hutte a résisté, cachant sous ses abris
Quelques marbres sans art, épargnés comme tables ;
De quatre bustes, trois ne sont plus véritables.
L'intempérie, et non la fureur des humains,
Dicta ces changements à de pieuses mains.
Un œil conservateur couve, en un sanctuaire,
Ces dépôts de l'histoire et de la statuaire (1).
Je passe ; du départ je sens l'heure approcher,
Oublirai-je pourtant la Grotte et le Rocher,
Vrai boudoir ? car c'est là que, boudant l'étiquette,
Au trône préférant sa roche, âpre banquette,

(1) Les trois bustes de femmes qui avaient été placés par Marie-Antoinette autour de la laiterie du Petit-Trianon étaient taillés dans un marbre que sa finesse rendait trop sensible aux influences de l'atmosphère ; et cette sensibilité était déjà marquée par quelques altérations, lorsque l'établissement du Musée de Versailles inspira l'idée et donna la possibilité de les mettre à l'abri. Ils furent alors enlevés, et ce ne fut qu'après 1852 que leurs piédestaux, restés vacants autour de la laiterie, reçurent les trois bustes anonymes qu'on y voit aujourd'hui. Le buste du comte d'Artois, encore à sa place primitive, a pu y être maintenu, parce que l'expérience avait prouvé que son orientation était plus favorable à la conservation de son marbre.

L'application que nous faisons ici des quatre bustes primitifs à des personnages historiques, fut indiquée, dès les premières années du siècle, par Charles de Lameth, qui avait été gentilhomme d'honneur du comte d'Artois, et l'un des familiers les mieux renseignés de la petite cour intime de Trianon. Nous tenons ce document d'un de nos plus recommandables concitoyens qui, bien jeune alors, faisait partie d'une société en promenade à Trianon avec Charles de Lameth. Il put ainsi recueillir cette indication, et il nous suffirait de le nommer pour commander à ce sujet toute confiance.

Apprenant de Rousseau, dans un acte léger,
Le rôle de Colette éprise d'un berger,
Tandis que, chez Rousseau, le peuple, dans un pacte,
Lisait son rôle écrit pour un bien plus grand acte;
Sourde aux vagues rumeurs où flottaient ces dictons :
« Bergère, adieu brebis; viens, reine, à tes moutons »
C'est là que, par un jour de tumulte et de crise,
Dans ses rêves trompeurs violemment surprise,
La reine dut laisser, sans répit, sans retour,
La paix de Trianon pour les bruits de la cour.
Comme en un gynécée elle était là, pensive;
Survient d'un confident la pressante missive.
« Versailles, cinq Octobre. — Irrité par la faim,
« Est-ce le seul grief? le peuple veut du pain.
« Paris, la cuve immense où tout bouillonne et fume,
« Sur la ville des rois fait couler son écume;
« Inondant les chemins entre les deux cités,
« Le flot prend d'autres flots dans sa vase emportés.
« L'émeute vient de naître, elle est déjà savante :
« L'homme est armé; la femme, une égide vivante,
« Le couvre, et pose au roi ce dilemme fatal :
« Défaite ridicule, ou triomphe brutal.
« On vient sur le château. Qui sait? ce soir peut-être,
« Pour qui viendra trop tard, ni porte ni fenêtre,
« Fût-on la reine, hélas! ne pourra plus s'ouvrir.
« Oh! revenez, Madame! »
Il fallut accourir.
Pour elle, ce Rocher fut un saut de Leucade :
C'est de là qu'elle vint, de cascade en cascade,
A son Louvre, à Varenne, au Temple, et dernier bond,
Dénoua comme on sait son drame vagabond.
Moi donc aussi je pars, songeur d'autant plus triste
Qu'un point mal éclairé blesse en moi le touriste.
Parmi tout ce méandre, on dit qu'il est un lieu
Où notre œil, averti, verrait le doigt de Dieu,
Mais que nul doigt mortel, par malheur, ne nous montre.

Ce lieu fut le témoin d'une telle rencontre,
Qu'un soin religieux, quand c'était le moment,
L'aurait dû consacrer par quelque monument.
Or un jour (1)... c'est à l'aube, à l'heure fortunée
Où du plus beau printemps brille une matinée,
Où l'oiseau bat de l'aile et chante, où femme et fleur
Se rouvre, âme et calice, et resplendit, couleur.
Le matin est si beau, la reine est là, si belle,
Qu'on ne sait si c'est lui, qu'on doute si c'est elle
Qui de tant de splendeurs emplit le firmament,
Et des deux, qui de l'autre est le rayonnement.
La reine vient. La voir serait proclamer Flore
— Style du temps, — mais l'ordre est donné de tout clore;
Elle va, libre, seule, heureuse de savoir
Qu'il faudrait, pour troubler son rêve et pour la voir,
Être un ange exilé du ciel... Voilà qu'un homme,
Un homme, un étranger, venu là Dieu sait comme,
Apparaît face à face au détour du chemin.
Du front royal déjà le gracieux carmin
Pâlit; un froid lui vient, le froid d'un fer qui tue;
Lui, muet, immobile, est comme la statue
De l'Admiration, presque de la Stupeur.
Elle, femme, on l'admire, et pourtant elle a peur.
Sur ce front ténébreux son œil divinatoire
Lit, tracée à l'avance, une sanglante histoire.
Éclair de vision qu'on ne peut définir,
Flair d'un agneau qui sent le monstre lui venir,
Une voix crie : « Au loup! » Dans ce cœur de bergère,
Elle fuit, fuit, tremblante, et d'autant plus légère.
Lui, la regarde fuir et ne la poursuit pas.
Un pouvoir surhumain enchaîne là ses pas.
Elle fuit; elle atteint sa royale demeure.
Un fauteuil la reçoit; est-ce pour qu'elle y meure?
Non, non! Dieu la réserve à bien d'autres effrois,

(1) C'était en 1787.

t, ceux-là, mesurés à la taille des rois!
'art et le dévoûment met fin à la syncope.
es yeux ont oublié de lire l'horoscope;
outefois, on revient sur les dangers courus;
n connaît la personne et le nom de l'intrus.
'intrus, qui, loin des cours, vivait alors dans l'ombre,
evait bientôt... Pourtant, depuis le jour d'encombre
es acteurs de la scène y repensent tous deux.
lle, ne se souvient que d'un monstre hideux,
missaire de haine aposté sur ses voies,
ouvenir qui l'obsède et se mêle à ses joies.
ui, venu malveillant, sorti déconcerté
'ar tant de grâce unie à tant de majesté,
laudit celle qui joint, encor que moins sereine,
e délit d'être belle au crime d'être reine.
Six ans plus tard, Louis, sous un joug odieux,
xpiait, innocent, les torts de ses aïeux.
ous le couteau fatal que la foule environne,
e roi passait martyr et changeait de couronne.
Quand son bras enchaîné s'agitait pour bénir,
Quand il voulut parler avant de tout finir,
De peur qu'un peuple ému ne vînt à reconnaître
Dans les adieux du prince un père plus qu'un maître,
Par de longs roulements, un Santerre dit : « Non! »
L'homme aux tambours était... l'homme de Trianon.

Légende du Jardin du Roi, à Versailles

Quel songeur versaillais, mille fois en sa vie,
N'a point senti son âme en extase ravie,
Aux souvenirs, essaim sur ses pas élancé,
Au clair du roi-soleil, dans ses rayons bercé,

Et qui, sur les gazons, derrière la charmille,
A tous les coins du Parc tourbillonne et fourmille?
Il n'est statue ou banc qui ne soit un témoin;
Ni site ni sentier qui, de près ou de loin,
N'évoque une grandeur, une force, un génie;
N'ait vu passer Le Nôtre avec La Quintinie,
Molière et son esprit, grâce de sa gaîté,
La Vallière et sa grâce, esprit de sa beauté,
Et Condé, ralenti sous le faix de sa gloire.
  Un jour je pris ma part dans ce butin d'histoire
Quand, du Jardin du Roi parcourant le contour,
J'appris qu'un souverain (1), maître de ce séjour,
Qu'attristait d'un hiver (2) la rigueur mémorable,
A ceux qu'il protégeait noblement secourable,
Vint offrir le travail, non l'aumône. L'argent,
Conquis avec ses bras, relève l'indigent.
Dans ces lieux autrefois gisait un marécage
Dont l'eau, plus ou moins pure, entourait un bocage.
Du nom d'Ile-d'Amour ce coin fut décoré :
Un meilleur sentiment l'a depuis honoré.
Le marais, desséché, jeta loin ses broussailles;
Des bras laborieux, recrutés dans Versailles,
Firent d'un vain cloaque un brillant promenoir;
Et le jardin nouveau, l'honneur du vieux manoir,
Souvenir et bienfait, doublement œuvre pie,
Du jardin de Hartwell retraça la copie.
Lieu d'exil et d'ennui, le Hartwel d'outre-mer
Ici change en douceur tout ce qu'il eut d'amer.
  Tel est le bruit courant. Loin que je l'imagine,
Bon nombre d'écrivains content cette origine.
Elle est traitée ailleurs de propos décevant
Légende que cela! dit le monde savant.
  Comme la grande, ainsi tombait donc effeuillée,

(1) Le roi Louis XVIII.
(2) L'hiver de 1816.

Cette couronne intime! Au sein d'une veillée
Studieuse du vrai, curieuse du beau,
Du beau seul où l'histoire a porté son flambeau,
J'avais dans un récit rimé vaille que vaille,
Content de mon bonheur, apporté ma trouvaille,
Quand une voix d'ami soudain m'interpella
De ces mots imprévus : « Légende que cela! »
Je crus sentir alors une coiffe plombée
Qui, sur mon chef surpris, subitement tombée,
Écrasait dans leur vol, peut-être ambitieux,
Tous mes oiseaux pensifs élancés vers les cieux.
Gardons des colporteurs ce trop fâcheux litige!
Ils iraient du Jardin déflorer le prestige.
De quel droit, dirait-on, ce voisin tortueux
Chez Le Nôtre, vient-il, contraste monstrueux,
Ouvrant libre carrière à des langues malignes,
Railler de nos vieux plans les beautés rectilignes?
S'il ne dit point Hartwell, il dit intrusion ;
Il devient, vu sa date, une autre invasion.
Hartwell et ce jardin n'ont rien qui se ressemble,
Dit-on, mais quel pouvoir nous les rappelle ensemble?
L'architecte français, auteur du plan nouveau,
N'en trouva les contours qu'au fond de son cerveau,
Son cœur ne guidait point sa main trop positive.
Soit! Mais le peuple seul vit donc en perspective
Ce Hartwell invisible à l'œil du courtisan ;
C'est lui qui du mirage est le seul artisan.
Tant mieux! Venir d'en bas hausse la dédicace.
Elle n'est point d'office, elle est plus efficace.
De peuple à roi, ce fut un noble mouvement,
Appelez donc légende un tel rapprochement!
D'un désirable accord c'était la nouvelle ère ;
C'était un désaveu de la vieille colère.
Comme toute légende, au hasard il est né ;
Dans le sol versaillais, c'est un fruit spontané.
Hartwell par toute bouche à toute oreille sonne :

Il est l'œuvre à la fois de tous et de personne,
Nié devant les yeux, dans les cœurs en crédit.
  Pour moi, qui suis rimeur avant d'être érudit,
Erreur ou non, je tiens pour la foi populaire.
Cette aimable croyance est faite pour me plaire,
Elle implique un penser tout humain, tout loyal,
Que, sous la blouse ou bien sous le manteau royal,
Le proscrit, le captif, après sa délivrance,
Revient de cœur aux lieux qui virent sa souffrance.
O vous que votre mère a pu toujours choyer,
Pieds tenus chauds et sains aux chenets du foyer,
Vous n'avez point connu cette autre nostalgie
Qui veut revoir sa peine au moins en effigie;
Je plains le cœur privé de ces émotions!
Puis enfin, au poète épris d'illusions,
Le vague et l'incertain plaît mieux que le notoire.
Le vers suit la légende, et la prose l'histoire;
Car l'histoire a souvent le visage blafard.
L'histoire est la pâleur, la légende est le fard:
L'histoire se souvient; la légende, ce rêve,
Au souvenir du mal ainsi qu'au mal fait trêve.
  Laissez le cicérone et le bon citadin
Au cockney du dehors parler de leur jardin.
Le récit de tous deux mérite qu'on l'entende,
Il vaut moins que l'histoire et plus que la légende.
Dans ce Jardin du Roi tout n'est pas mensonger.
Au jardin de Hartwell puisqu'il a fait songer,
Vers ce type idéal quand notre âme s'élance,
Le souvenir déjà touche à la ressemblance;
On en tient les échos, le reflet, le parfum :
L'un et l'autre est fondu dans un penser commun.
Un souvenir d'exil est toujours là. Qu'importe
Que d'un seul ou de tous le sentiment l'apporte;
Qu'on le voie au jardin verdoyer ou fleurir,
Ou de traditions dans les cœurs se nourrir?
Un demi-siècle au moins éclaire cette piste;

L'histoire a dit : *veto*, la légende persiste.
En dépit de Boileau, quand il s'adresse au cœur,
Le faux devient aimable et domine en vainqueur.
Le jardin versaillais vaut donc le Hartwell même,
Et, s'il n'en est l'image, il en reste l'emblème.

Sabre et Cuillère

Dans le Parc versaillais, chef-d'œuvre de Le Nôtre,
Une main plus moderne en vint tracer un autre,
Qu'un royal exilé, rentré dans son palais,
Retrouva, souvenir de son refuge anglais.
Image de Hartwell, memento de naufrage,
Ex-voto qu'inventait un pieux entourage;
Il rappelle aux Français, mais caché sous des fleurs,
Un temps, déjà lointain, de troubles et de pleurs;
Et, non sans volupté, ce retour d'amertume
Se mêle au doux spectacle où notre œil s'accoutume.
Hartwell n'est que légende en ce Parc, m'a-t-on dit.
Va pour légende, mais qu'on la laisse en crédit.
Au réel, moi, rimeur, ici je la préfère :
Elle aime à croire fait ce qu'on aurait dû faire.
Dans ce Jardin du Roi j'égarais mon souci.
Un siége, marbre blanc par de longs jours noirci,
M'invite, en un écart, moins bruyant et plus sombre,
A goûter le repos, la rêverie et l'ombre.
J'accepte; je m'approche, et je vois, sur ce banc,
Quelques traits, dans le noir incrustés jusqu'à blanc.
Du couteau d'un soldat la pointe régulière
Et lente, a dessiné... son sabre et sa cuillère.
Sylvains des jours présents, dieux Termes à mousquet,
Gardiens des eaux, des fleurs, des arbres du bosquet,
Sur ces bancs-reposoirs, les plantons solitaires
Savent charmer ainsi leurs ennuis militaires.

Je m'assieds. Le dessin, la fermeté du trait
Surprend, sans l'arrêter, maint promeneur distrait.
D'autres, soudain frappés dans leur station brève,
Emportent sur le front tous les signes du rêve.
Pour moi, je m'intéresse à tout vestige humain.
J'aime à chercher l'accord de l'âme et de la main.
Hiéroglyphe ou mot m'arrête. Une pensée
Sous ces linéaments peut-être est condensée.
Œdipe de ce sphinx, je le devine, ou bien,
Poëte, j'aurai fait quelque chose de rien.
La main creusa la pierre, et ma tête se creuse
Pour donner au dessin quelque légende heureuse.
L'homme est, par excellence, un animal pensif.
Il imagine, il songe, et son cœur expansif
Aime à laisser partout des traces de lui-même.
Un mot, une figure, un chiffre, quelque emblème,
Frivole ou sérieux, chaste ou souvent impur,
Incrusté dans un arbre, ou charbonnant un mur,
Selon le bien, le mal que l'on y peut entendre,
Fait rougir la pudeur ou fait battre un cœur tendre.
Parfois c'est une injure, une promesse, un vœu;
Un confident du cœur, un symbolique aveu,
Malice, ralliment, mystérieux message
Que l'œil destinataire ira prendre au passage.
Parfois c'est un problème où s'entravent nos pas.
Sabre! Cuillère! Ici je ne comprenais pas.
Rébus privé de sens! disais-je; vain grimoire!
Soudain certain récit fredonne en ma mémoire.
Ce fut un horizon. Vous qui lisez les vers,
— Puisque vous me lisez, vous gardez ce travers, —
Vîtes-vous par bonheur, séduisante pipée,
Un joyau, livre exquis, signé François Coppée?
On y parle d'un banc (1) où le conteur surprit
Une jeune servante à côté d'un conscrit.

(1) M. François Coppée, *Le Banc*, idylle parisienne.

C'était dans un jardin, et sous l'ombre d'un arbre;
Une statue auprès; le banc était de marbre;
D'un bassin s'élevait quelque fraîche moiteur.
Le cadre était le mien justement. — Mais l'auteur? —
L'auteur n'apportait pas une oreille indiscrète.
Sans rien chercher, témoin d'une scène secrète,
Il avait pu tout voir, et surprendre en passant,
De deux enfants naïfs l'entretien caressant.
Exilés du hameau qui tous deux les vit naître,
Charmés de se rejoindre et de se reconnaître,
Ces deux cœurs, au parfum de leurs plus jeunes ans,
A la conformité de leurs ennuis présents,
A leur besoin d'appui dans même servitude,
Pris d'un élan plus vif que la longue habitude,
Se sont dit, confiants, leurs regrets, leurs soucis,
Épanchements amers par l'échange adoucis,
Mais clos par un baiser, — puisqu'il faut bien tout dire. —
Le poète s'est fait leur écho, sans leur nuire,
Car le lecteur, heureux qu'on ait sauvé l'urgent,
Ferme le livre, et tombe en un rêve indulgent.
Quelque soldat, peut-être, après cette lecture,
Qui sait même? impliqué dans pareille aventure,
Sur un marbre a fixé l'immortel souvenir
D'un bonheur passager qu'il n'a pu retenir,
Assuré que, sans phrase et sans rime savante,
Sabre dit bien soldat, et cuillère servante.
Je conclus que l'esprit n'est pas toujours en vers,
Et qu'on peut, au moyen de deux signes divers,
Marier sur un banc la guerre et la cuisine,
Tant des arts du dessin Poésie est cousine!
Tous ces rêves bientôt prirent un autre cours.
Deux officiers passaient. J'appris de leurs discours
Que leur sagacité du bel art militaire
Voyait dans ce dessin la règle élémentaire.
Leurs jugements brillaient, sages bien que subtils :
« Ce n'est pas, on l'a trop oublié, disaient-ils,

« Ce n'est pas de la faim que l'honneur s'alimente.
« La soupe ne fait pas la valeur, mais l'augmente.
« Grands chefs, à vos soldats parlez moins de mourir;
« Le moyen le plus sûr de vaincre est de nourrir.
« Faites marcher de front l'escrime et la gamelle. »
Je m'éloignai, donnant adhésion formelle.
Et j'admirais aussi par combien de façons
Un signe, un trait, un mot se tournent en leçons,
Et le besoin chez tous de peindre leur pensée,
Et comment la figure à tout hasard tracée
Est, selon l'œil qui voit, selon l'âge et l'*humour*,
Ou maxime de guerre, ou symbole d'amour.
Et toi, vivante encor, vieille chevalerie!
« Ma dame et mon pays! » — « l'honneur et la patrie! »
De ces mots, en tout temps l'orgueil de ton écu,
Aux révolutions l'esprit a survécu.
Ainsi, Sabre et Cuillère! adoptez pour devise,
En style de soldat : « La Gloire et ma Payse! »

La Maison du Bonhomme

A propos d'une souscription ouverte par la ville de Château-Thierry, pour acheter la maison natale de La Fontaine.

Bienheureux, bienheureux sont les riches d'esprit!
Leur opulence plaît; le monde lui sourit;
Des pauvretés du cœur elle couvre la tache,
Et mieux qu'à la vertu le monde s'y rattache.
On va de La Fontaine acheter la maison.
Château-Thierry la veut; mais a-t-il bien raison?
La maison, le foyer, les Lares domestiques,
Ce triple objet d'amour chez les peuples antiques,

Que même par son vœu respecte une cité,
Le Bonhomme, avant tous, l'a-t-il bien respecté?
A-t-il au toit natal donné quelque prestige?
A-t-il d'un long séjour laissé quelque vestige?
Là, d'hiver en hiver, a-t-il, jusqu'au dernier,
Empreint sur un chenet son orteil casanier?
Est-il, en un recoin, une table, un pupitre,
Nous rappelant que, père et maître, double titre,
A son fils qu'il tâchait d'instruire et d'amuser,
Il donnait et la vie et l'art d'en bien user?
Et puis, dans ce logis presque offert en exemple,
Pour voir encor changer leur cabane en un temple,
Baucis et Philémon, l'un de l'autre chéri,
Sont-ils venus jamais hanter Château-Thierry
Sous les noms plus nouveaux, sous la forme certaine
De Marie Héricart et de Jean La Fontaine?
On sait trop la réponse : elle vient publier
Des faits qu'un soin prudent laisserait oublier.
On veut pour ce manoir un rôle de chapelle?
Racontons en deux mots l'histoire qu'il rappelle.
Philémon La Fontaine et Baucis Héricart
Ne pouvaient s'endurer. L'un et l'autre, à l'écart,
Vivaient dans un oubli tout voisin du divorce.
On gourmande l'époux; on le presse, on s'efforce
De resserrer des nœuds trop longtemps relâchés.
Le Bonhomme enfin cède à ses amis fâchés.
Il va tenter..., pourvu que madame consente!
Il arrive au logis, madame était absente.
Il ne sut pas l'attendre autant qu'il le fallut,
Et donna pour défaite : « Elle était au salut! »
Je sais qu'impunément il eut mainte faiblesse;
Qu'il fit aimer chez lui ce qui chez d'autres blesse;
Qu'il eut tant et si bien ce qui fait pardonner,
Que Dieu — quelqu'un l'a dit — n'aurait pu le damner.
Je sais qu'en souvenir de sa gloire lointaine,
Terreur s'adoucit au nom de La Fontaine;

Pour ceux qui l'invoquaient comme ses descendants,
La tigresse rentra ses ongles et ses dents.
Donc je veux, comme vous, saluer le Bonhomme;
Comme vous, je le sens, celui qu'ainsi l'on nomme,
Sans nul doute, en son temps, d'un doux prestige a lui;
Mais il eut ce bonheur partout... hormis chez lui.
L'insensible séjour, que nul reflet n'éclaire,
Ignora les douceurs de s'aimer, de se plaire.
Puis Jean venait fort peu dans son gîte songer.
Il y cherchait plutôt quelque bribe à ronger;
Il rognait tous les ans son bien d'une parcelle,
Et jamais il n'y vint sans vider l'escarcelle.
En sa demeure, enfin, aversion, ennui,
Sont les meilleurs témoins qui soient restés de lui.
Il regrette, il s'accuse et sa plainte est touchante.
Deux époux fortunés qu'après Ovide il chante,
Philémon et Baucis lui font battre le cœur.
Couple en arbres changé, couple des ans vainqueur,
Aux époux bien unis qui venaient sous leur ombre,
Ils promettaient des jours sans nuage et sans nombre.
« Ah! si... » s'écriait Jean; mais d'un si doux régal
Il fut privé toujours par le toit conjugal.
Et voilà la maison qu'on veut rendre notoire!
O vous qui les premiers connûtes cette histoire,
Dieux Lares, protecteurs de l'antique foyer,
Si de pareils époux n'ont pu vous renvoyer;
Pour d'autres qualités chez l'un d'eux assez hautes
Si d'un œil indulgent vous regardez ses fautes,
Contre un zèle excessif défendez votre seuil,
Et que d'une cité le maternel orgueil
Ne perde pas un fils dans la commune estime.
Plutôt doublez le mur de cette vie intime.
D'un jour compromettant percer cette cloison,
Si les cœurs n'étaient purs, semblerait trahison.
Ce qu'il faut nous montrer du conteur patriarche,
Ce n'est pas son logis, mais ses fables, cette arche,

Cette arche où, prévoyant le déluge des maux,
Pour y conseiller l'homme, il mit les animaux.
Il reçut le génie, élément d'un beau livre;
Le génie est un vin qui trop souvent enivre;
Le ménage de Jean fut son ébriété.
Sous un manteau pieux cachons sa nudité;
Mettons, puisqu'il en a, ses gloires sur ses hontes,
Ses talents sur ses torts, ses fables sur ses contes;
Et que le livre aimé, dans son rayonnement,
Cache et fasse oublier tout autre monument.
Précisons toutefois. Ce n'est pas qu'il importe
D'abattre la maison ou d'en fermer la porte.
Laissez ici chacun porter ses libres pas;
Laissez venir, laissez entrer, n'appelez pas;
Horace aimait fort peu le profane vulgaire;
Des suffrages du peuple il ne s'enivrait guère.
Soyons moins dédaigneux, plus justes : point d'exclus,
Mais devant la maison point d'appels superflus.
Les fervents du savoir et de la poésie,
Abeilles qui partout flairent leur ambroisie,
D'eux-mêmes pour la voir afflueront chaque été,
Qu'elle ait pour maître un seul ou toute une cité.
Et d'ailleurs, Jean chez vous n'a-t-il pas sa statue?
N'a-t-il pas à ses pieds son Lièvre et sa Tortue?
Quittez pour le sculpteur les œuvres du maçon;
Là-bas mauvais exemple, ici bonne leçon.
Les deux bêtes suivaient des errements contraires.
Le Lièvre nous apprend qu'on fait moins ses affaires
A flâner, à brouter, à voir d'où vient le vent;
Qu'ainsi trop tard au but l'on arrive souvent.
Jean a mis son histoire au fond de cette fable.
La Tortue, à son tour, sous le toit qui l'accable,
Part, s'évertue, allant son pas de sénateur,
Gagne, gagne du champ, se hâte avec lenteur,
En dépit du rival qui s'attarde en arrière,
Arrive et va toucher le bout de sa carrière,

Montrant qu'un bon esprit, sans se croire en prison,
Peut faire son chemin et garder la maison.
C'est un roi qui donna ces traits du fabuliste,
Des rois morts sur le trône il a fermé la liste.
Dans ce beau marbre blanc le ciseau de Laitier
Par ses ordres tailla le groupe tout entier.
Reconnaissants et fiers de si haute largesse,
Gens de Château-Thierry, montrez même sagesse :
Car ce roi, je le dis pour ma péroraison,
Lui donnant la statue, oublia la maison.
Tel est mon sentiment. On le dira sévère :
On n'en tiendra nul compte, et moi j'y persévère.
Mais quoi! l'enfant barbon, le vieillard ingénu,
Le Gaulois de moi seul sera donc méconnu?
J'oublirai donc ce vers plein d'une pitié juste
Qui protégea Fouquet contre un jaloux auguste,
Ce cri, noble rançon du conteur trop scabreux :
« Et c'est être innocent que d'être malheureux! »
J'ai parlé de cet homme, et je ne sais quel charme,
Rien qu'à rêver de lui, m'attendrit, me désarme,
Et ramène à ses droits mes esprits fourvoyés,
La Maison du Bonhomme! Oh! si vous m'y voyez,
Ne me dénoncez pas. Je suis l'humble poète,
Feuille que tout émeut; aussi, je le répète :
Bienheureux, bienheureux sont les riches d'esprit!
Leur opulence plaît; le monde lui sourit;
Des pauvretés du cœur elle couvre la tache,
Et mieux qu'à la vertu la gloire s'y rattache.

L'Exposition florale de 1872

De festons renaissants Versailles se décore.
Le plus riant des arts vient essuyer nos pleurs.
Après tant de fléaux, nous saluons encore
La ville et le temple des fleurs.

Parfume ton haleine et pare ton visage,
Versailles; dans ces fleurs tu vois les premiers dons
D'une aurore propice, où le ciel, doux présage,
Donne avec ses faveurs des signes de pardons.

Car, devant ces trésors, on aime à reconnaître
Un retour de fortune. En tout temps, en tout lieu,
On sent que tant de grâce et d'éclat ne peut naître
Que d'un sourire du bon Dieu.

Patronnesses des fleurs, dignes femmes de France,
Venez, rendez plus beau ce beau jour de loisir.
Ajoutez un bouquet à vos croix d'ambulance;
Vous soulagiez les maux, présidez le plaisir.

Venez voir et juger des luttes plus sereines;
Dispensez à des fleurs le prix de la beauté.
Là-bas, sœurs des vaillants, couronnez ici, reines,
Le travail et la probité.

De moitié dans nos jeux, vous l'étiez dans nos larmes.
Nous, pour gagner le droit de porter vos couleurs,
Soyons grands dans la paix, fermes dans les alarmes,
Soyons dignes d'aimer les dames et les fleurs.

Si, n'ayant vu jamais d'occasion plus belle,
Ceux qui font refleurir le jardin de nos lois
Tentaient d'acclimater quelque plante nouvelle
Sous le beau soleil des Gaulois;

Savants horticulteurs, puisse leur industrie,
Des succès de la vôtre atteignant le niveau,
Comme vous aux jardins, donner à la Patrie
Et la joie et l'honneur d'un brillant renouveau!

Le Gâteau des Rois

A MONSIEUR ALEXANDRE COSNARD (1)

On ne croit plus au Christ, on ne veut plus de prêtres;
On ne croit plus aux rois, on ne veut plus de maîtres;
Les yeux qui vers le ciel daignent monter encor
Se refusent à voir l'étoile que les Mages
Suivaient, lorsqu'au Sauveur ils portaient leurs hommages,
    Avec l'encens, la myrrhe et l'or.
On ne croit plus aux rois, même aux rois qu'une fève,
Au sein de la famille et parmi la gaîté,
Sans autre effusion que vins et cœurs, élève
    A la suprême dignité.
Riche et pauvre ont fini de croire l'un à l'autre :
Plus de pieux chanteau prélevé sur le nôtre,
    Qu'au nom de la Mère de Dieu,
Lazare, s'il passait, venait prendre en son lieu.
On a cessé de voir telle humble chambrière
    Visiter dans un petit coin,
    Non sans trouble, non sans prière,
La part d'un cher absent réservée avec soin;
Et la suivante, en butte aux fâcheuses doctrines,
Dénuée, elle aussi, de sentiment chrétien,
Ne croit plus qu'au savant qui ne croit plus à rien.
Pourtant nos pâtissiers font voir sous leurs vitrines
Maint disque feuilleté qui tente le couteau...
Le siècle, à tout le moins, croit encore au gâteau.

(1) Auteur d'une ballade normande : *Le Gâteau des Rois*.

ODES D'HORACE

TRADUITES EN VERS FRANÇAIS

Par M. ANQUETIL (1)

A Pyrrha, I, 5

Quel est donc, ô Pyrrha, ce frêle adolescent,
De parfums tout baigné, qui, sur ton lit de roses,
Dans la grotte charmante où le jour tu reposes,
T'enlace dans ses bras, si tendre et si pressant?

Pour qui ce nœud qui tient ta blonde chevelure?
Ces atours si coquets dans leur simplicité?
Ah! que de fois, pleurant sur ta duplicité,
Il maudira des dieux la faveur trop peu sûre!

Que de fois, à l'aspect des abîmes profonds
Soudain bouleversés par la sombre tempête,
Tandis que les autans mugiront sur sa tête,
Son cœur s'étonnera de ces retours si prompts;

Lui qui dans sa candeur te voit toujours aimante,
Toujours prête à répondre à ses jeunes désirs,
Et vogue sur la foi des inconstants zéphyrs!
Malheur aux passagers qu'abuse une eau dormante!

Pour moi, j'ai fait un vœu : sauvé des flots amers,
Lorsque ma nef sombrait dans tes ondes perfides,
J'ai pu suspendre enfin mes vêtements humides
Aux murs sacrés du dieu qui règne sur les mers.

(1) Ces pièces sont destinées à une nouvelle édition, entièrement refondue, de la traduction publiée en 1850, qui sera complétée par la traduction des *Œuvres morales* et de *l'Art poétique*. Cette publication sera prochaine... *si fata sinant*.

A Melpomène, IV, 3

Le favori sur qui tu daignas, Melpomène,
Au jour de sa naissance abaisser tes regards,
Du rude pugilat n'ira point dans l'arène
Courir les glorieux hasards;

Il ne déploîra point la pompe triomphale
Que décerne la Grèce aux vainqueurs de ses jeux,
Et ne rentrera point dans sa ville natale
Monté sur un char orgueilleux;

Le front ceint de lauriers et des peuples l'idole,
Fier d'avoir confondu l'insolence des rois,
Il ne suspendra point aux murs du Capitole
Les monuments de ses exploits;

Il chantera Tibur et ses riants ombrages,
Ses limpides ruisseaux, ses gazons toujours verts;
Sa lyre ennoblira sa mémoire, et les âges
Sans fin répèteront ses vers.

La reine des cités, de mes accents ravie,
Rome aux aimables chœurs des enfants d'Apollon
Daigne aujourd'hui m'adjoindre, et la maligne envie
Renonce à déchirer mon nom.

Vierge du Piérus, toi qui de l'Aonie,
Ta lyre d'or en main, réveilles les échos,
Qui du cygne à ton gré donnerais l'harmonie
Aux muets habitants des flots,

Si Rome accueille en moi le maître de sa lyre,
Si le passant s'arrête à regarder mes traits,
S'il est vrai que je plaise et qu'Apollon m'inspire,
Je ne le dois qu'à tes bienfaits.

A Postume, II, 14

Hélas! Postume, hélas! qu'ils vont vite les ans!
Et comme à retarder la vieillesse et ses rides,
A ralentir la mort et ses ailes rapides
De notre piété les vœux sont impuissants!

En vain offrirais-tu chaque jour de la vie
Trois cents taureaux au dieu qui régit les enfers;
L'impitoyable Orcus a-t-il brisé les fers
Du triple Géryon, du monstrueux Titye?

Il nous faudra voguer sur ces lacs noirs et froids,
Nous tous que de ses fruits daigne nourrir la terre;
De l'avare Achéron chacun naît tributaire,
L'opulent potentat, l'indigent villageois.

Vainement nous fuirons la sanglante Bellone
Et la mer d'Illyrie et son bruyant courroux;
De l'Auster empesté vainement craindrons-nous
La meurtrière atteinte au retour de l'automne;

Des marais stygiens il faudra voir les flots
Et les replis sans nombre où se tord le Cocyte,
Du traître Danaüs voir la race maudite,
Et Sisyphe puni d'un labeur sans repos.

Il te faudra quitter la terre et ta demeure
Et ta compagne aimée; et l'odieux cyprès
De ces arbres par toi cultivés à grands frais
Seul te suivra, fidèle à son maître d'une heure.

Un plus digne héritier consommera ces vins
Que gardent tes cent clés, et sablant ton Massique,
Arrosera gaîment ta riche mosaïque
D'un nectar qu'enviraient nos pontifes latins.

Horace et Lydie, III, 9

HORACE.

D'être ton favori quand je me faisais gloire,
De mes jeunes rivaux alors que de mes bras
Seul je pressais ton cou, ton épaule d'ivoire,
Le bonheur du grand Roi du mien n'approchait pas.

LYDIE.

Entre toutes par toi lorsque j'étais aimée,
Que Chloé n'avait point prévalu dans ton cœur,
Fière de toi, Lydie, en tous lieux renommée,
D'Ilia la Romaine éclipsait la splendeur.

HORACE.

Sur moi règne aujourd'hui Chloé, la jeune Thrace,
Qui du luth à sa voix sait mêler les accords;
Et je serais heureux de mourir en sa place,
Si la rançon devait suffire au dieu des morts.

LYDIE.

C'est le fils d'Ornytus aujourd'hui qui m'enflamme,
Un noble Thurien, Calaïs, mes amours;
Et s'il plaît au destin d'épargner sa chère âme,
Je veux mourir deux fois pour ménager ses jours.

HORACE.

Et pourtant si Vénus dans le vieil esclavage
Sous le vieux joug d'airain tous deux nous attirait?
De la blonde Chloé si je chassais l'image?
Si ma porte à Lydie encore se rouvrait?

LYDIE.

Il est plus beau qu'un astre, et toi plus irritable
Que la mer d'Adria; plus légère est ta foi
Que l'écorce du liège, et je me sens capable
D'être encore à la vie, à la mort avec toi.

LE CRUCIFIX

POÉSIE

Par M. ED. COURTEVILLE, membre titulaire.

Je l'aperçois encore au chevet de ma couche,
Entouré d'immortelle, orné de buis béni.
L'ingratitude humaine a contracté sa bouche,
Ses yeux mouillés de pleurs regardent l'infini.

Sur la tête du Christ la couronne d'épine
De traits sanguinolents a marqué ses sillons,
Déchirant ce front pur que le ciel illumine
Et que n'a pas courbé l'ouragan des affronts.

Les bras sont étendus sur le gibet infâme;
Des clous fixent au bois les mains qui bénissaient;
L'holocauste est complet, le corps a rendu l'âme,
Le Messie a sauvé ceux qui le trahissaient.

Reste en mon souvenir, ô crucifix d'ivoire
Que ma mère en priant me donna pour gardien;
Comme un fidèle ami, conserve à ma mémoire
Du Golgotha sanglant le mystère chrétien;

Dis à mes yeux hagards de compter les stigmates
Qui trouaient tes pieds nus sous le fer du bourreau;
Fais voir, noble victime, aux nations ingrates
La rénovation rallumant son flambeau.

Montre ton flanc ouvert aux sombres défaillances
Qui nous trouvent sans force au début du chemin;
Dis-nous, Maître divin, le secret des souffrances
Qui torturaient hier et sauveront demain.

Entretiens nos enfans de ce lugubre drame
Où l'innocent devint la rançon du proscrit;
Ravive dans nos sens cette divine flamme
Qui sauve par l'amour le cœur qui se flétrit.

Aplanis sous nos pas le chemin du Calvaire
Et descends jusqu'à nous des hauteurs de ton ciel :
Sur notre obscurité fais planer la lumière,
Toi qu'ils ont abreuvé de vinaigre et de fiel.

La croyance s'en va, les passions fatales
Du vieux monde chrétien ont brisé le ressort;
Et dans les champs du doute, effroyables dédales,
L'homme ne voit plus rien au-dessus de la mort.

Rédempteur éternel, vers toi ma voix s'écrie :
« Te reste-t-il encor, ô sublime martyr,
« Une goutte de sang pour sauver la patrie
« Et pour notre rachat un outrage à subir? »

14 janvier 1874.

LISTE

DES

MEMBRES RÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er OCTOBRE 1874

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de Seine-et-Oise.
M. le Maire de Versailles.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

1836. Eugène DE BOUCHEMAN, ancien régisseur du Palais, fondateur (1834) (1).

1837. PLOIX, ancien maire et ancien conseiller général (1835).

— ANQUETIL, inspecteur honoraire de l'Académie de Paris (1836).

1838. Comte LOZ DE BEAUCOURS, officier supérieur en retraite (1836).

1842. Victor LAMBINET, juge d'instruction (1841).

1849. Ad. FONTAINE, peintre d'histoire, professeur de dessin à l'École spéciale militaire (1847).

(1) La date qui suit le nom d'un membre titulaire ou associé indique l'année où il a commencé d'appartenir à la Société, mais à un autre titre.

MM.

1857. Eud. Soulié, conservateur des Galeries historiques (1856).

— Léon Bougleux, ancien juge au Tribunal de commerce (1847).

1858. Jeandel, avocat (1857).

1859. Cougny, professeur de rhétorique au lycée Saint-Louis (1858).

1860. Aug. Montalant, chef du bureau de la comptabilité à la Mairie (1858).

— Auger, agréé au Tribunal de commerce (1859).

1861. Digard, avocat à la Cour d'appel.

1863. Durand de Laur, ancien professeur de rhétorique au Lycée (1862).

— Edm. Chardon, rédacteur à la Direction générale de l'enregistrement (1861).

— Gueullette, attaché au Ministère des finances (1861).

— Th. Rudelle, substitut du Procureur de la République, à Melun (1861).

— Courteville, commissaire-priseur (1862).

1864. Noel, professeur de rhétorique au Lycée de Versailles.

1866. G. Doublet, uge suppléant au Tribunal civil (1858).

1867. Thibierge, substitut du Procureur de la République, à Pontoise.

1868. Ch. Hueber, chef d'institution à Versailles (1866).

— Delerot, conservateur de la Bibliothèque de la Ville (1855).

1869. Ordinaire, professeur de rhétorique au Lycée (1868).

1872. Mercier, vérificateur des poids et mesures (1870).

— G. Haussmann, avocat au Tribunal de 1re instance (1870).

1873. Bérard-Varagnac, publiciste, à Paris (1872).

1874. Marcel Rodouan (1872).

— Ach. Taphanel, attaché à la Direction des études de l'Ecole militaire (1872).

— Desjardins, sous-chef au Ministère de l'Intérieur, section des Archives départementales (1873).

MM.

1874. Antoine, professeur d'histoire au Lycée (1872).
— Comte de Loinville, ancien préfet (1873).
— Abbé Chevallier, curé de Saint-Cyr-l'Ecole (1873).
— De Barghon Fort-Rion, membre de la Société des Gens de lettres (1873).
— Capitaine Barthelemy, professeur d'art militaire à l'Ecole spéciale militaire (1873).
— Jouenne, ancien receveur des domaines, à Paris.

MEMBRES ASSOCIÉS

1834. Remilly, ancien maire, ancien membre des Assemblées législatives.
1844. Finot, notaire.
1851. Marchand, ancien notaire.
1858. Henri Lambert, professeur de musique au Lycée.
1859. Housay, agréé au Tribunal de commerce.
1860. Henri Lambert, avocat.
1862. Barbu, avoué, membre du Conseil général.
1863. Delaistre, professeur au Lycée.
1867. Félix Letourneur.
1873. Gazo, inspecteur des contributions en retraite.
1874. Abbé Gauthier (1873), curé des Clayes.
— Henri Cordier (1873).
— Léopold Cerf, imprimeur, ancien élève de l'École normale supérieure (1873).

MEMBRES ASSOCIÉS LIBRES

1867. Cicile, ancien professeur d'anglais au Lycée.
— Victor Bart, ancien commissaire-priseur.
1868. De Saint-Vincent, chef de bataillon du génie, professeur à l'Ecole spéciale militaire.

MM.

1868\. E. Delle, avoué près le Tribunal civil de première instance.

1872\. Dutilleux, chef de division à la Préfecture.

— Brunet, chef de bureau au Ministère de l'Intérieur.

1873\. Blot, directeur du journal *l'Instruction publique*.

— Moreau, avocat au Tribunal de première instance.

— Moussoir.

— De Reiffenberg, membre de la Société des Gens de lettres.

1874\. Jules Noirel.

— Comte de Guiry.

— Stopler, capitaine, professeur à l'Ecole militaire.

— Trabaud, membre de la Société de Géographie.

— Adrien Maquet, membre de la Société Archéologique de Rambouillet.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Nommés depuis le 1er mai 1873.

MM. D'Urclé, ancien titulaire, receveur particulier des finances, à Châteaubriant.

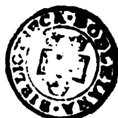
L'abbé Grosstéphan, curé de Bures.

Docteur Harmand, attaché à la dernière expédition scientifique en Cochinchine.

COMMISSION DES MÉMOIRES (T. X)

MM. Durand de Laur, président annuel ; — Cougny ; — Noel ; — Mercier ; — Fontaine ; — Delerot ; — Anquetil, secrétaire perpétuel.

TABLE DES MATIÈRES



Versailles. — Imp. E. Aubert.

Versailles. — Imprimerie de E. AUBERT.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME ONZIÈME



VERSAILLES

IMPRIMERIE DE E. AUBERT

6, avenue de Sceaux, 6.

—

1878

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME ONZIÈME

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME ONZIÈME



VERSAILLES

IMPRIMERIE DE E. AUBERT

6, avenue de Sceaux, 6.

—

1878


BODLEIAN
8 NOV 1971
LIBRARY

ÉTÉ DES SCIENCES MORALES, DES LETTRES ET DES ARTS
DE SEINE-ET-OISE

SÉANCE SOLENNELLE

DU 27 NOVEMBRE 1874

ésidée par M. DE CROZE, *conseiller de préfecture, délégué par M. le Préfet, président d'honneur, empêché.*

Discours de M. DURAND DE LAUR,
Président titulaire.

MESDAMES, MESSIEURS,

endant que Louis XIV faisait construire le palais de sailles, cette image imposante de sa grandeur, il ait s'élever autour de lui des monuments d'un autre re qui devaient illustrer à jamais son règne; je veux ler de ces monuments littéraires qui, se multipliant envi, révélaient une merveilleuse perfection. Quelle la part du roi dans ces créations du génie? voilà ce je voudrais examiner rapidement devant vous. Dans séances solennelles, nous aimons à reporter nos re-ds vers ce passé glorieux dont tout dans cette cité s offre l'empreinte ineffaçable.

e génie est un don de Dieu; il souffle où il veut. Le voir d'un roi, quelque éclairé, quelque généreux il soit, ne saurait le créer; mais il peut favoriser ou

contrarier son développement, aider ou gêner son essor. L'influence de Louis XIV sur les productions littéraires de son règne fut grande; mais il ne faut pas l'exagérer.

Lorsqu'il prend les rênes du gouvernement, notre nation est déjà parvenue à sa maturité. Corneille, après avoir donné au public *le Cid*, *Horace*, *Cinna*, *la Mort de Pompée*, *Polyeucte*, *Rodogune*, a terminé avec *Nicomède* sa carrière de gloire; il va se précipiter vers un déclin irrémédiable. Descartes, en publiant son *Discours de la méthode*, a fondé la prose philosophique; par son *Principe de l'Evidence*, il a émancipé l'esprit humain; par sa méthode empruntée aux mathématiques, science où il excelle, il a voulu le régler. Son spiritualisme hardi et profond a posé les bases d'une philosophie nouvelle que professeront les esprits les plus religieux du siècle. Après lui, Pascal dans ses *Provinciales*, portant la prose française au plus haut degré de perfection, a donné un modèle accompli de la discussion solide et de la fine plaisanterie, tandis que Molière, La Fontaine, Bossuet, Mme de Sévigné, arrivent à la maturité de l'âge et entrent en pleine possession de leur génie.

Toutefois l'enflure espagnole et l'afféterie italienne gâtent encore la plupart de nos écrivains. Si Descartes et Pascal en sont exempts, Balzac, Voiture, Corneille lui-même, sans parler des autres, n'y ont pas échappé. Ainsi quoique l'esprit français ait déjà enfanté des chefs-d'œuvre qui ne seront pas surpassés, une qualité maîtresse, le goût fait encore défaut à l'époque où Louis XIV annonce la ferme volonté de régner par lui-même.

Peu cultivé dans son enfance, mais doué d'un sens droit, le jeune prince aime les lettres, il les considère comme l'ornement d'un grand règne. Tout ce qu'un souverain magnifique peut faire pour les favoriser, il le

fait. A côté de l'Académie française, il établit de nouvelles Académies. Pour exciter le zèle des académiciens, des pensions et des jetons de présence leur sont assignés. L'Académie française travaille déjà au dictionnaire de la langue. Colbert, qui est le ministre du roi dans ce gouvernement de la littérature, fixe lui-même les heures de ses séances et lui donne une pendule qu'un horloger à gages doit monter et entretenir. Chapelain, ce détestable auteur de la *Pucelle d'Orléans*, ce poète tourné en ridicule par Boileau, mais qui alors était considéré comme le *premier des poètes français et du plus solide jugement*, est chargé de dresser la liste des pensions. En 1663, deux ans après la mort de Mazarin, les sommes varient de six cents livres à trois mille livres ; mais si l'on veut avoir leur valeur relative, il faut plus que les doubler. On peut dire, il est vrai, que ces pensions ne furent pas toujours proportionnées au mérite, et Boileau eut raison de s'en plaindre, mais c'était la faute du ministre et non du monarque. Ainsi, tandis que Molière et Corneille recevaient deux mille livres, Chapelain qui avait fait la liste, en touchait trois mille.

Aux pensions qui assuraient l'existence et le loisir des écrivains, Louis XIV ajouta des égards délicats qui relevaient leur dignité. Il faisait écrire au père de Bossuet pour le féliciter des succès de son fils qui venait de paraître avec le plus grand éclat dans la chaire chrétienne. Au milieu d'une cour qui considérait une parole, un regard même du souverain, comme une précieuse récompense, il comblait Racine de ses faveurs, se laissait réfuter par Boileau dans une discussion littéraire, et de sa main royale versait à boire au fils d'un tapissier, au comédien Molière assis devant lui. Il faisait plus encore ; il protégeait les hardiesses les moins contenues du

poète et, en dépit de tous les murmures, permettait la représentation d'une pièce qui, en attaquant l'hypocrisie, semblait aux gens timorés aller au delà. Il soutenait Racine contre la cabale que la comédie des *Plaideurs* avait suscitée ; avec le bon goût qui lui était naturel, il jugeait la pièce excellente. Il défendait Boileau contre la haine de ceux que ses satires et ses épigrammes avaient irrités.

Mais si Louis XIV honorait et protégeait les écrivains qui ajoutaient à la gloire de son règne, c'était à la condition qu'ils ne se mêleraient pas des affaires de son gouvernement. La Fontaine, Fénelon et Racine lui-même expièrent le tort de l'avoir oublié. Sur ce terrain, il permettait la louange, mais non la critique.

Le changement qui alors s'opéra dans l'état de la société française, changement dû en grande partie à l'action personnelle du monarque, à l'influence de son gouvernement et de sa cour, contribua plus que les pensions et les faveurs royales à donner aux lettres ce qui leur manquait encore, la délicatesse du goût, qui peut seule produire des œuvres parfaites. Après un siècle de troubles, de ligues et de guerres civiles, les esprits et les cœurs, accablés de lassitude, sont tournés au calme et à la paix. Beaucoup de gens qui ont joué un rôle dans la Fronde existent encore ; mais peu veulent s'en souvenir. Mme de Longueville, retirée à Port-Royal, confesse qu'elle a perdu toutes les années vouées aux agitations du monde. La Rochefoucault, atteint de la goutte, proclame qu'il a dépensé en vain sa peine et son temps, toutes les fois qu'il a suivi l'amour ou l'amitié. Leur désenchantement est pareil. Le cardinal de Retz va échanger son titre d'archevêque de Paris contre celui d'abbé de Saint-Denis et s'occuper de payer ses dettes

immenses. Ecoutez ce que Monglat, dans ses *Mémoires*, nous dit de Condé : « Il fut condamné à souffrir telle « mort qu'il plairait au roi à cause du grand respect que « l'on doit au sang royal. » Et plus loin : « Il fallut « que sa grande fierté et son courage hautain s'humi- « liât, et qu'il fléchît le genou devant l'idole que tout le « monde adorait en France... Le roi se tint fort droit et « le reçut très-froidement... Dès lors il résolut de vivre « comme un particulier, sans se mêler de rien, et d'a- « voir une souplesse et une complaisance entières pour « la cour et les favoris. »

Le temps où les princes et les grands seigneurs pouvaient tramer des révoltes et des complots au dehors était à jamais passé. Le roi qui allait gouverner avait le génie du pouvoir, qui le portait à vouloir toujours toute la gloire pour lui, et cette politique du souverain absolu qui exigeait que tout parût procéder de sa volonté. « Il « fallait, dit Mme de Motteville dans son langage expres- « sif, être bien avide de gloire pour n'en vouloir pas « même laisser les miettes à la reine-mère. C'était en « être trop glouton ; mais la faim qui causait cette glou- « tonnerie, toute défectueuse qu'elle est, a toujours été « remarquée dans tous les grands princes et a été en « plusieurs la source de toutes leurs belles actions. Le « roi voulait tenir les grands du royaume attachés à lui « par la voie des bienfaits, comme la plus belle et la « plus forte. Il désirait réunir tout à lui. »

En voyant ce jeune monarque si haut et si ferme, l'Europe demeura surprise et la France fut captivée. Paris, heureux de retrouver la paix, les plaisirs et le luxe, tint à honneur d'être admis aux fêtes de la cour. Bientôt, non content d'être maître chez lui, Louis XIV recherche la gloire du guerrier et du politique. La fortune le favo-

rise avec éclat, il devient pour son peuple enivré un objet d'idolâtrie universelle. Entouré d'amour et d'hommages, il élève, abaisse, vivifie ou tue les courtisans, selon qu'il leur accorde, ou leur refuse son estime. Autour de sa personne est une cour de même âge que lui, comme lui charmée de tout ce qui enchante. Dans cette cour brille une jeune princesse qui en est l'ornement. Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. Elle n'a pu être reine, et pour réparer ce chagrin, comme parlent les *Mémoires* du temps, elle veut gagner le cœur des honnêtes gens par la douceur de son commerce et trouver la gloire dans le monde par les charmes et la beauté de son esprit. La cour la voit, l'aime, l'admire. Cette princesse a le goût des plaisirs délicats ; elle sait lire et quitter les livres qui s'adressent à l'imagination ; elle s'intéresse à l'histoire et demande à Mme de La Fayette d'écrire sa vie. Elle permet que Molière lui dédie ses pièces. Ce roi, cette princesse, cette cour, voilà le public du moment. C'est lui qui règne, qui est l'arbitre du goût. Il donne la gloire ou la refuse ; c'est à lui qu'il faut plaire.

Sous cette influence nouvelle, les sentiments deviendront, sinon plus grands et plus généreux, du moins plus délicats et plus doux ; la langue sera plus polie et plus pure, le style plus élégant et plus châtié ; le goût, qui est en littérature ce que le bon sens est dans la vie, ce que le tact est dans le commerce des hommes, atteindra sa perfection. Cette influence se fera d'autant plus sentir qu'elle trouvera les écrivains plus jeunes, plus souples, plus capables par la nature de leur génie de subir son action ; et dans cette seconde moitié du XVIIe siècle, il y aura comme deux générations de poètes et de prosateurs ; d'une part, Mo-

lière, La Fontaine, Bossuet, Bourdaloue, Mme de Sévigné; d'autre part, Boileau, Racine, Fléchier, Fénelon, La Bruyère, Massillon, ce que les derniers perdent en force, en vivacité, en noble hardiesse, en liberté d'allure, en mâle simplicité, ils le gagnent en délicatesse, en correction, en élégance, en finesse, en harmonie.

Des quatre grands poètes qui ont immortalisé leurs noms dans la seconde partie de ce siècle, Molière nous paraît être celui où la trace du changement indiqué est le moins sensible. En 1661, à la mort de Mazarin, il avait trente-neuf ans. Après divers essais plus ou moins heureux, il avait pris enfin possession de la vraie comédie de mœurs et de caractères dans ses *Précieuses ridicules*, petite pièce charmante qui parut en 1659; à partir de ce moment jusqu'à sa mort prématurée, dans l'espace de quatorze ans, il multiplie ses créations avec une fécondité prodigieuse; et parmi elles, que de chefs-d'œuvre! *Tartufe*, *le Misanthrope*, *l'Avare*, *les Femmes savantes*, pour ne parler que des pièces qui appartiennent à la haute comédie! quelle variété, quelle souplesse de génie! Avec quelle sagacité pénétrante il saisit les caractères, leurs traits saillants et leurs nuances! Chaque personnage est soi, uniquement soi; pas un mot, pas un geste où vous ne le reconnaissiez; ce n'est pas le tableau de la nature, c'est la nature même. Comme il sait allier et fondre ensemble par une sorte de magie ce que l'observation a de plus fin, la réflexion de plus sérieux, de plus triste même, et la gaîté de plus entraînant! Et cette langue qui n'est qu'à lui, pleine de verve et de séve, franche et hardie, délicate et simple, comme elle embrasse avec souplesse tous les contours de la pensée! comme elle lui donne en même temps un puissant relief! « Quel feu! » dit La Bruyère, « quelle naïveté! quelle source de la bonne

plaisanterie ! quelle imitation des mœurs ! quel fléau du ridicule ! »

Il est difficile d'apprécier dans une juste mesure ce qu'un tel génie dut à l'influence des mœurs nouvelles. En relation avec la cour, admis dans la familiarité du monarque, travaillant pour les *divertissements* de Sa Majesté et montrant pour elle une complaisance d'adulation qu'Alceste eût condamnée, en retour des libertés permises à sa plume, est-il possible qu'un observateur si attentif et si pénétrant n'ait pas puisé largement dans ce monde riche en sentiments délicats, en grâces séduisantes, et aussi en préjugés ridicules? Les marquis du *Misanthrope*, Clitandre et Acaste, en arrivent directetement ; Oronte, l'auteur du sonnet, en vient de même ; Alceste y trouverait sa place dans la personne de l'austère Montausier et Philinte dans celle de Dangeau ; la brillante Célimène, la charmante Henriette qui *ne sait pas le grec*, mais qui a toutes les grâces de l'esprit naturel, n'ont-elles rien emprunté à la jeune cour de Louis XIV ?

La langue du poète, toute personnelle, tout originale qu'elle est, se rapproche pourtant de celle de Pascal par son ampleur et sa nerveuse fermeté. Elle présente des incorrections, des négligences, des hardiesses qui ont choqué l'esprit un peu raffiné de La Bruyère. Mais dans certaines scènes, ou plutôt dans des pièces entières, ne montre-t-elle pas une élégance, une grâce et une délicatesse d'expression, que Racine lui-même ne saurait surpasser ? Là aussi nous devons reconnaître l'influence de ce public nouveau qu'il fallait satisfaire.

La Fontaine avait un an de plus que Molière ; mais son génie fut plus lent à se mûrir. Il avait quarante-sept ans, quand il commença de publier ses *Fables*, véri-

able fondement de sa réputation. Sa belle élégie, inpirée par la disgrâce de Fouquet, son protecteur, le rouilla sans retour avec Louis XIV qui eut toujours pour lui un profond dédain. Dans un âge avancé, il sollicita vainement ses bienfaits, le bonhomme avait plusieurs péchés sur la conscience ; il avait dit :

Petits princes, videz vos débats entre vous ;
De recourir aux rois, vous seriez de grands fous.

t ailleurs :

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

l était allé plus loin encore dans ces vers :

Notre ennemi, c'est notre maître,
Je vous le dis en bon français.

On sait que lorsque La Fontaine fut élu membre de 'Académie française, le roi confirma sa nomination tardivement et d'assez mauvaise grâce ; il dit aux académiciens qui venaient lui annoncer l'élection de Boileau : « A présent vous pouvez recevoir La Fontaine ; il a promis d'être sage. »

Mais quoique l'immortel fabuliste ait vécu à l'écart de la cour, il fut en commerce intime avec les personnages les plus illustres de son temps. Protégé par les princes de Conti et de Vendôme, ainsi que par le duc de Bourgogne lui-même, gentilhomme servant auprès de la duchesse douairière d'Orléans, après la mort de cette princesse, il vécut dans la maison de Mme de La Sablière et en dernier lieu dans celle de M. d'Hervart auquel il fit la réponse si connue : « J'y allais. » Il subit donc *indirectement* l'influence de Louis XIV et de sa cour, influence

à laquelle aucun auteur de ce temps n'échappa. Aussi par la correction, par la pureté de la forme, par la perfection exquise de l'art, il appartient à la seconde moitié du XVII[e] siècle; mais par l'esprit, par la pensée, il se rattache aux âges antérieurs. « Héritier des vieilles traditions de liberté, a dit un écrivain de nos jours, lorsque tout ploie, il résiste encore; il conserve religieusement le sentiment du droit et le réveille de mille manières. »

Ainsi que Molière, il parle aussi par moments la langue énergique de Pascal et de Corneille, comme dans l'*Astrologue* et le *Paysan du Danube* :

Son menton nourrissait une barbe touffue;
Toute sa personne velue
Représentait un ours, mais un ours mal léché;
Sous un sourcil épais, il avait l'œil caché,
Le regard de travers, nez tortu, grosse lèvre,
Portait sayon de poil de chèvre,
Et ceinture de joncs marins....
Cet homme ainsi bâti fut député des villes
Que lave le Danube; il n'était point d'asiles
Où l'avarice des Romains
Ne pénétrât alors et ne portât les mains.
Le député vint donc et fit cette harangue :
Romains et vous, Sénat, assis pour m'écouter,
Je supplie avant tout les dieux de m'assister.
Veuillent les immortels, conducteurs de ma langue,
Que je ne dise rien qui doive être repris!
Sans leur aide, il ne peut entrer dans les esprits
Que tout mal et toute injustice.....

Dans ses fables qui sont autant de petits drames, ou plutôt, comme il le dit lui-même,

Une ample comédie en cent actes divers,

on trouve une merveilleuse connaissance de l'homme; car c'est l'homme qui agit, et converse sous le voile des

animaux et des plantes même. Le poète nous le fait voir sous toutes ses faces, avec ses vices, ses vertus, ses touchantes sympathies, ses ridicules et ses instincts de bonté douce et compatissante. Il ne retrace pas seulement les caractères, les passions, les mœurs, mais aussi les injustices auxquelles l'habitude nous rend presque indifférents. Il les fait détester. Il proteste en faveur du faible contre l'abus de la force, en faveur de l'opprimé contre l'oppresseur. Du gracieux enjouement, du comique malin, il s'élève jusqu'au pathétique, nous remuant à son gré. Le sourire éclôt sur les lèvres et l'instant d'après nos yeux se mouillent de larmes. Qui a peint comme lui l'amitié, la tendresse naïve, la pitié secourable? C'est proprement un charme. Et ces traits tendres, mélancoliques, qui nous touchent si profondément dans la fable des *Deux Pigeons* et dans celle du *Vieillard et des trois Jeunes Hommes!*

Racine lui-même a-t-il porté plus loin la chaleur et la délicatesse des sentiments? Quelle variété inépuisable! quel rhythme flexible! quelle richesse! Comme sa langue se transforme pour tout exprimer, pour tout peindre avec une égale perfection! Il n'est pas un genre ni presque une nuance de style dont il n'offre un modèle achevé. Tout se trouve en lui, majesté, grandeur, énergie, élégance, délicatesse, naïveté, beauté noble et touchante,

Et la grâce plus belle encor que la beauté.

On l'a dit avec raison : « C'est à la fois le plus naïf et le plus raffiné des écrivains; son art échappe dans sa perfection même. »

Plus heureux que La Fontaine, Boileau a possédé constamment la faveur de Louis XIV. Son jugement

droit, son goût presque infaillible, devaient plaire à un prince qui avait lui-même tant de tact et de sens naturel. Il l'a souvent flatté avec délicatesse et dignité, quelquefois avec un peu de gaucherie; mais dans certaines occasions, il a su lui parler avec une noble indépendance. Quand Louis XIV persécutait Port-Royal et voulait mettre la main sur le grand Arnauld, lui simple homme de lettres, il osa dire à l'impérieux monarque : « Votre Majesté a beau chercher M. Arnauld; elle est trop heureuse pour le trouver. »

Comme poète, Boileau manque un peu d'imagination; il ne se montre vraiment inspiré qu'une fois; c'est dans l'épître à Racine, quand il parle de Molière :

Avant qu'un peu de terre, obtenu par prière,
Pour jamais dans la tombe eût enfermé Molière,
Mille de ses beaux traits, aujourd'hui si vantés,
Furent des sots esprits à nos yeux rebutés.
L'ignorance et l'erreur, à ses naissantes pièces,
En habits de marquis, en robes de comtesses,
Venaient pour diffamer ce chef-d'œuvre nouveau
Et secouaient la tête à l'endroit le plus beau...

Mais si la haute inspiration lui manque d'ordinaire, il est grand par le sentiment énergique de la vérité et de la justice; il porte *jusqu'à la passion le goût du beau et de l'honnête. Il est poète à force d'âme et de bon sens*. Sans parler de ses Satires qui commencèrent sa réputation, de son Lutrin, poème plein de grâce et d'enjouement, mais dont le sujet ne répond pas à cette perfection de l'art, quelques-unes de ses Epîtres sont d'immortels chefs-d'œuvre. Mais le plus beau monument qu'il ait élevé à sa gloire, c'est l'Art poétique. Que de goût! que d'élégance! quelle flexibilité de style! Ferme et judicieux comme la raison elle-même, aussi varié que les

sujets dont il parle, il joint avec un art infini l'exemple au précepte. Il fait tout à la fois la guerre à l'enflure espagnole, à l'afféterie italienne, au *burlesque effronté*, et poursuit contre le faux goût la lutte que Molière a commencée pour empêcher l'esprit français de s'égarer hors de sa voie. Tout pour lui se résume dans ces mots qui doivent être la règle suprême de l'écrivain :

. . . . Soyez simple avec art,
Sublime sans orgueil, agréable sans fard.

Quelques jugements contestables ne sauraient ébranler l'autorité souveraine de ce législateur de la poésie ; mais pourquoi faut-il qu'il ait passé sous silence l'Apologue et La Fontaine ?...

Né en 1639, trois ans après Boileau, Racine, le plus jeune des quatre grands poètes de cette époque, est aussi celui qui porte le plus l'empreinte de la cour de Louis XIV, des sentiments, des passions et des mœurs alors régnantes. Lorsque l'auteur du *Cid* révélait son génie par un coup de maître, tout dans notre pays était au sentiment de l'énergie et de la force. La tragédie courait la France. Tourmentes supportées par nos pères, luttes ardentes au nom de la religion, révoltes hardies, inflexible volonté de Richelieu défendant son roi avec une sorte de jalousie impitoyable ; tous ces échos du monde venaient retentir dans la paisible demeure du poète. *Le Cid*, cette pièce pleine de provocations, de duels, de dangers, répondait merveilleusement au besoin d'émotion qu'éprouvaient les esprits. Le public alors était le gros de la nation, la cour était fermée et toute politique. Corneille aurait pu dire, comme Boileau l'a fait plus tard :

En vain contre le Cid un ministre se ligue,
Tout Paris pour Chimène a les yeux de Rodrigue.

Quand Racine parut, les circonstances étaient bien différentes; on était déjà loin d'un temps où s'étaient remuées tant de passions politiques et religieuses, où chacun pouvait sentir sa force et l'éprouver dans des luttes sans cesse renaissantes, où un vague esprit de liberté agitait les peuples. Au lieu de ces agitations dramatiques, le calme de l'obéissance sous un maître absolu, le Parlement réduit au silence pour un demi-siècle et la nation rentrée dans l'ombre ; autour du trône, les débris humiliés de l'aristocratie féodale, les formes vaines de sa grandeur passée, des mœurs élégantes et polies, une délicatesse exquise. La langue elle-même avait changé. En perdant un reste de rudesse, elle avait perdu quelque chose de sa mâle franchise, de sa majesté simple, de sa virile énergie.

A une telle époque, au milieu d'une telle société, Racine, doué d'ailleurs d'un génie tout différent, ne pouvait reprendre la tragédie héroïque de Corneille. Certes nous trouvons dans l'auteur du *Cid* et de *Polyeucte* la connaissance vive et profonde de la passion, mais chez lui la première place est accordée aux caractères qui domptent les passions, et la première admiration des spectateurs est sollicitée par les héros maîtres d'eux-mêmes. Il a vu de préférence dans notre âme les qualités fortes, héroïques; il n'a voulu s'adresser qu'à notre admiration. Racine a dû suivre une autre voie.

Après des essais qui ne faisaient pas prévoir tout ce qu'il tiendrait un jour, tout à coup son génie se manifeste par un chef-d'œuvre. Entre *Alexandre* et *Andromaque*, il ne s'est écoulé que deux ans. Dans l'intervalle, il a vu de près la cour de France. Il y a trouvé un maître fort habile dans la science du cœur, il est entré en relation d'esprit avec cette jeune duchesse d'Orléans

qui tenait alors la direction du goût et des mœurs. Racine lui a soumis son *Andromaque*. Dans une dédicace ingénieuse, il la remercie de ses conseils. « La princesse, dit-il, a pris soin de la conduite de sa tragédie, lui a prêté quelques-unes de ses lumières. Il lui doit de nouveaux ornements. » Il ajoute qu'elle le *sauvera de la malveillance des critiques ; avec le suffrage de Madame, il se consolera bien glorieusement de la dureté de gens qui ne voudraient pas se laisser toucher. Il en appellera de toutes les subtilités de leur esprit au cœur de son Altesse royale.*

Toucher le cœur, prendre le sentiment, ravir la pitié, telles seront les conditions de sa tragédie. Ainsi commence le règne dominant du cœur au théâtre, et son empire s'exerce jusqu'à cette pièce hardie de *Phèdre,* le dernier de ses chefs-d'œuvre profanes. Une grande révolution s'est opérée sur la scène ; mais ce n'est pas un caprice littéraire, ou l'expédient d'un poète qui, voyant une veine épuisée, cherche une nouvelle source d'iuspiration. En se faisant le peintre de la passion, Racine était l'expression la plus fidèle de son temps. Voilà le poète qu'attendaient la cour et la ville, l'esprit nouveau, les mœurs nouvelles. La tragédie, telle que Corneille l'avait faite, était brillante et généreuse, comme notre humeur devant le danger ; Racine l'a transformée au contact de son temps. Son mérite est de n'avoir point cherché l'intérêt de son théâtre ailleurs que dans les troubles, les angoisses et les remords dont il voyait sous ses yeux de si éloquentes victimes. Fils et disciple des Grecs, il a voulu aussi animer de notre ardeur impétueuse les caractères qu'il leur empruntait ; mais en se colorant des sentiments de la cour de Louis XIV, il a donné à la passion l'attitude et la parole qui appartiennent à tous les temps.

Quant à sa langue et à son style, tout a été dit *et je viens trop tard*. Sa langue merveilleuse semble l'accent naturel du cœur de la femme. Les lignes de son style ont la pureté, la finesse, la grâce exquise des plus belles statues grecques. Le travail, l'effort ne se sent nulle part dans ces vers si faciles où l'art, porté à son dernier terme, redevient la nature, la nature idéale. Mais ne lui demandez pas ce dialogue énergique, rapide, courant au but directement, qui enlève daus Corneille, ces vives et soudaines réparties qui se croisent et montent toujours, ce je ne sais quoi de spontané qui saisit l'âme, cette parole concise et nerveuse qui fait ressortir encore plus le relief de la pensée, cette tendresse pleine de simplicité d'autant plus touchante, qu'elle se montre rarement et à côté de cette mâle vigueur.

Dégoûté du théâtre où l'on préférait la *Phèdre* de Pradon à la sienne, Racine se tourna vers la religion et ne songea plus qu'à remplir ses devoirs de chrétien, à lire la Bible, à visiter les solitaires de Port-Royal, à veiller sur l'éducation de ses enfants et à préparer les matériaux d'une histoire de Louis XIV, qu'il était chargé d'écrire avec Boileau son ami. Après un silence de douze ans, à la prière de Mme de Maintenon, il composa pour les demoiselles de Saint-Cyr la tragédie d'*Esther*, qui fut représentée devant la cour avec le plus grand succès. L'année suivante, sur l'ordre du roi, il écrivit *Athalie* qui fut jouée deux fois seulement à Versailles sans théâtre et sans costumes par les demoiselles de Saint-Cyr. C'est ainsi que les lettres doivent à l'intervention directe du monarque et de Mme de Maintenon deux chefs-d'œuvre où le génie de Racine s'est montré sous une face nouvelle et peut-être avec plus de grandeur encore.

Si des poètes je passe aux prosateurs, je vois apparaître avant tout la grande figure de Bossuet. L'année même où mourut Mazarin, il commença de prêcher devant le roi. Pendant treize ans, il continua de se faire entendre à la cour et à la ville. Nommé évêque de Condom et bientôt précepteur du dauphin, il composa pour son éducation, entre autres ouvrages, le *Traité de la Connaissance de Dieu et de soi-même*, où il se montra disciple original de Descartes, et le *Discours sur l'Histoire universelle*, un des plus beaux monuments de l'esprit humain. Au bout de neuf années devenu évêque de Meaux, il était en même temps aumônier de la dauphine, et jusqu'à sa mort il séjourna plus ou moins à la cour.

Louis XIV eut toujours la plus grande confiance dans sa doctrine. Il le consultait souvent dans les affaires qui intéressaient la religion; de son côté, Bossuet professait pour le monarque une vive admiration qui éclate partout dans ses ouvrages. L'unité majestueuse de ce gouvernement qui donnait à la France la paix, la prospérité et la gloire, avait frappé fortement son esprit. Elle répondait à son goût naturel pour l'unité en religion comme en politique. On conçoit pourtant qu'un esprit comme le sien, d'une trempe si forte, d'un caractère si tranché, dût être moins sensible qu'un autre à l'action du milieu dans lequel il vivait. Jusqu'à sa mort, il a parlé la langue vigoureuse de Richelieu et de Pascal; d'ailleurs par son âge, il se rapprochait de Molière plus que de Racine. Cependant l'influence du roi et de la cour sur cet altier génie fut réelle. Elle se laisse apercevoir surtout daus ses *Oraisons funèbres*; mais dans aucune elle ne se fait sentir autant que dans celle de la duchesse d'Orléans. Henriette avait été si touchée par l'oraison funèbre de la reine sa mère, qu'elle avait demandé à

Bossuet des règles de conduite; lorsqu'elle fut frappée à Saint-Cloud d'un mal mystérieux autant que terrible, elle l'envoya chercher.

La vue de cette jeune princesse, précipitée tout à coup au tombeau, remplit son âme d'une émotion qui respire dans son discours et en fait la plus touchante des élégies. On y sent une tendresse de cœur, une délicatesse de sentiment que l'on trouve à peine au même degré dans Racine et dans Fénelon.

Quand il courbe les rois du monde sous la main de Dieu, quand il retrace la révolution d'Angleterre avec une force de couleur qui rappelle le grand poète du moyen âge, quand il nous raconte les batailles de Louis de Bourbon ou l'invasion de la Pologne par Charles-Gustave, son génie nous transporte d'admiration. Mais lorsque, dominé par son émotion, il s'écrie : « O nuit désastreuse ! O nuit effroyable ! où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre : Madame se meurt ! Madame est morte !... elle a passé du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs ; le matin elle fleurissait, avec quelles grâces ! Vous le savez : le soir nous la vîmes séchée... La voilà, malgré son grand cœur, telle que la « mort nous l'a faite ! » il nous remue, il nous attendrit jusqu'aux larmes. Ce n'est plus son génie qui s'adresse à notre esprit, c'est son cœur qui parle à notre cœur.

Malgré cette éloquence à laquelle rien ne résistait, suivant l'expression de Mme de Maintenon, Bourdaloue fut regardé par ses contemporains comme un plus grand prédicateur que Bossuet. La belle ordonnance de ses sermons, sa parole unie, calme, régulière, qui a un mouvement tempéré et continu, qui poursuit pas à pas tous les sophismes du cœur et de l'esprit jusque dans leurs derniers retranchements, qui sait effrayer les mondains

sans les désespérer, qui sait présenter avec une autorité inflexible les avertissements de la loi chrétienne à une cour enivrée de fêtes et de plaisirs ; tout en lui est merveilleusement approprié à une époque d'ordre et de foi. De là le succès de ses discours plus capables de convaincre que de toucher, ainsi que l'a dit Fénelon.

Quant à Fléchier, il a l'élégance polie de son temps ; mais il n'a ni la force et la grandeur de Bossuet, ni la logique serrée de Bourdaloue. J'ai hâte d'arriver à Fénelon. Nous voici en face d'un beau génie et d'un grand cœur. Issu d'une famille très-noble du Périgord, tout brillant d'esprit, mais élevé dans la piété et la modestie, il fut présenté dans sa grande jeunesse à Bossuet qui lui accorda son estime et son amitié. En 1687, il écrivit pour *la duchesse de Beauvilliers* son premier ouvrage, le *Traité de l'éducation des filles*, chef-d'œuvre de délicatesse et de raison. Deux ans après, le duc de Beauvilliers, gouverneur du duc de Bourgogne, le fit agréer comme son précepteur. Fénelon avait alors trente-huit ans. Il dirigea si bien l'éducation de son élève que ce jeune prince, qui annonçait les plus fâcheuses dispositions, devint le plus doux et le meilleur des hommes. Ce fut pour réformer ce naturel indomptable, qu'il composa ses *Fables* et plus tard ses *Dialogues*. Il s'était aperçu que le charme du style et des fictions mythologiques avait un merveilleux pouvoir sur l'esprit du jeune prince. Il résolut en conséquence d'écrire un livre où, sous la forme d'un poème héroïque, lui seraient présentées les grandes vérités nécessaires pour le gouvernement. De cette pensée naquit le *Télémaque*. Fénelon n'approuvait pas le gouvernement absolu de Louis XIV. Il en voyait les abus et les dangers. Parvenu à l'âge mûr, lorsque déjà le monarque penchait vers son déclin, il ne pou-

vait partager l'admiration enthousiaste de la précédente génération pour le grand roi. Comme Beauvilliers, comme Saint-Simon, il désirait voir substituer à la monarchie absolue une monarchie limitée par l'action d'une aristocratie puissante. Telle était la disposition de son esprit, quand il écrivit le *Télémaque* où il voulait surtout combattre les défauts qu'entraîne la puissance souveraine.

Saint-Simon nous a laissé un portrait de sa figure tracé de main de maître : « Elle rassemblait tout, dit-il, et les contraires ne s'y combattaient pas. Elle avait de la gravité et de l'agrément, du sérieux et de la gaîté... Tout ce qui y surnageait, ainsi que dans toute sa personne, c'était la finesse, l'esprit, les grâces, la douceur et surtout la noblesse. Tous ses portraits sont parlants, sans toutefois avoir pu reproduire la justesse de l'*harmonie* qui frappait dans l'original, et la délicatesse de chaque caractère que ce visage rassemblait. »

Cette harmonie des contraires, Fénelon la réalisa dans son *Télémaque* avec un art supérieur dont il avait seul le secret. Voyages, préceptes moraux, discussions de philosophie, guerres, théories d'économie politique, il a su tout allier et tout fondre dans un ensemble harmonieux ; tant était grande la souplesse de son génie ! Il est le plus naturel, le plus correct et le plus pur des prosateurs du dix-septième siècle. C'est celui dont la diction se rapproche le plus de celle de Racine. Ils sont l'un et l'autre l'expression la plus fidèle de cette société élégante et polie dans ce qu'elle avait de plus pur et de plus brillant. Racine est plus concis et plus ferme : on sent qu'il a passé par l'école de Port-Royal. Chez tous deux, même pureté de goût, même délicatesse de sentiment, même enthousiasme pour la beauté antique. Mais la belle âme

de Fénelon a pu seule trouver pour peindre la félicité des bienheureux cette admirable comparaison : « Ils sont sans interruption dans le même saisissement de cœur où est une mère qui revoit son cher fils qu'elle avait cru mort ; et cette joie qui échappe bientôt à la mère, ne s'enfuit jamais du cœur de ces hommes ; elle est toujours nouvelle pour eux. »

Plus jeune que Fénelon de douze ans, Massillon ferme la série des grands orateurs de la chaire au XVIIe siècle. Sa force est dans la prédication de la morale. Tantôt saisissant les passions qui fuient dans les détours du cœur, il les met toutes vivantes sous les yeux de ses auditeurs effrayés ; tantôt faisant palpiter dans leur sein les plus tendres émotions, il sait trouver des accents aussi élevés que touchants, toujours noble, toujours élégant et harmonieux, il pousse la richesse du style jusqu'au luxe. Le goût est encore délicat chez lui; mais on peut prévoir qu'il ne tardera pas à se corrompre sous l'influence d'une société polie jusqu'au raffinement.

Massillon et La Bruyère ont un point commun ; ils sont tous deux fins moralistes ; mais le second est par-dessus tout un peintre satirique, il cherche la finesse et l'esprit, mais sans affectation de mauvais goût. Toutefois nous sommes bien loin de l'ample simplicité de Pascal, et nous approchons de Montesquieu qui mettra toutes ses pensées en saillie. Nous touchons à la corruption du goût par l'abus de l'esprit, comme tout à l'heure nous y touchions par le luxe du style et la surabondance des paroles.

Sur la recommandation de Bossuet, La Bruyère avait été placé près du petit-fils du grand Condé pour lui apprendre l'histoire. Quand ses fonctions eurent cessé, il n'en resta pas moins dans l'hôtel de Condé à Versail-

les, attaché au prince en qualité d'homme de lettres avec mille écus de pension. C'est là qu'il écrivit ses *Caractères* immortels, et c'est là aussi qu'il mourut en 1696. La cour de Versailles offrait une ample matière à son observation et à ses peintures satiriques, en même temps que l'élégance des mœurs et la culture de l'esprit, qui frappaient ses regards, exerçaient sur sa plume leur influence naturelle. Non-seulement le chapitre *de la Cour*, mais plusieurs autres et particulièrement celui *du Cœur* ont fait de nombreux emprunts à ce monde brillant qui l'environnait.

A côté de ces grands écrivains, deux femmes méritent à des degrés divers une place distinguée. Née en 1626, Mme de Sévigné appartient à la forte génération de Molière, de La Fontaine et de Bossuet. Son éducation fut très-soignée. Chapelain et Ménage lui avaient appris le latin, l'italien et l'espagnol. Elle vécut dans la société de La Rochefoucauld et du cardinal de Retz. Elle était liée dès le temps de la Fronde avec les duchesses de Longueville et de Chevreuse, elle allait à la cour et se trouvait fort honorée, quand le roi avec sa grâce habituelle daignait lui adresser quelques paroles; pourtant sa fierté était mal à l'aise dans une région où les lois de l'étiquette et des préséances étaient si rigoureusement observées. Tout en admirant beaucoup Louis XIV, elle fut moins éblouie que d'autres par les rayons du roi-soleil. Elle suivit avec un intérêt passionné le procès de Fouquet dont elle nous a donné l'histoire émue dans ses lettres.

Esprit tout à la fois brillant et solide, elle alliait le bon sens et le sérieux de la vie aux caprices de la plus vive imagination. Admiratrice des *Petites Lettres* de Pascal, elle mêlait dans ses lectures les *Essais de morale* de Ni-

cole et la *Jérusalem délivrée* du Tasse, les *Annales* de Tacite et la *Cléopâtre* de La Calprenède; elle avouait son faible pour ce dernier ouvrage et en rougissait, mais c'était surtout pour Corneille qu'elle avait une vieille admiration: « Je suis folle de Corneille, écrivait-elle ; il faut que tout cède à son génie ; » et ailleurs : « Croyez que jamais rien n'approchera, je ne dis pas surpassera, je dis que rien n'approchera des divins endroits de Corneille. » Pourtant elle conçoit quelquefois des alarmes pour son poète favori.

« Du bruit de *Bajazet* mon âme importunée, fait que je veux aller à la comédie. » Elle y va et transmet à sa fille son impression : « *Bajazet* est beau ; j'y trouve quelque embarras sur la fin ; mais il y a bien de la passion... je trouve pourtant, à mon petit sens, qu'elle ne surpasse pas *Andromaque*. Ce qui est vraiment beau, ce qui enlève, ce qui fait frissonner, c'est à Corneille qu'il faut le demander. Vive donc notre ami Corneille, pardonnons-lui de méchants vers en faveur des divines et sublimes beautés qui transportent. » Corneille était le poète de sa jeunesse; ajoutons qu'elle avait contre Racine un grief de mère de famille, elle l'accusait d'inspirer à son fils les goûts du théâtre.

Malgré les conseils du cardinal de Retz, elle avait marié sa fille, célébrée par La Fontaine, au comte de Grignan déjà veuf pour la seconde fois. Lorsque M. de Grignan fut appelé au gouvernement de la Provence, sa femme l'y suivit. Mme de Sévigné inconsolable voulut du moins adoucir l'amertume de cette séparation par une correspondance assidue. Elle lui donnait des nouvelles de la cour, de la Bretagne, des Rochers, de Livry, en un mot de tout ce qui pouvait l'intéresser; mais surtout elle lui parlait d'elle avec une sensibilité, une

grâce, un enjouement, une vivacité et une variété incomparable.

Dans sa jeunesse elle avait traversé l'hôtel de Rambouillet, et l'on trouve dans quelques lettres certaines traces du style précieux. Mais son goût se perfectionna dans le commerce de cette société choisie au milieu de laquelle elle vivait. Sa plume se joue sur toute sorte de sujets avec une égale aisance. Quand elle raconte la mort de Turenne, elle efface l'éclat oratoire de Fléchier; quand elle parle de la fin surprenante de Louvois, on croirait entendre Pascal ou Bossuet. Est-ce la même plume qui nous montre Mme de Montespan en colère, Mademoiselle avec ses tragiques fureurs, le marquis de Vardes et sa mine de l'autre monde, ou l'archevêque de Reims renversant un *coquin et sa monture qui galoppent encore,* comme la lettre qui raconte l'aventure? Grâce à la magie de son style, elle transporte Paris et Versailles à Grignan. On lira toujours ces Lettres immortelles qui mettent sous nos yeux tous les événements heureux ou funestes, toutes les splendeurs et toutes les mesquines passions de la cour, en un mot tout ce qu'il y avait de grand et tout ce qu'il y avait de petit en ce temps mémorable.

Sans égaler le génie de Mme de Sévigné, Mme de Maintenon a laissé des lettres, des entretiens, des conseils aux jeunes filles, qui laissent voir un jugement rare, un tact parfait, un esprit plein de finesse. Son style est naturel, sobre, concis. Nul écrivain n'a mieux su rendre sa pensée ni d'une manière plus nette et plus pénétrante. Mme de Maintenon est un guide plein de sagesse pour la conduite de la vie; elle traite tout sujet de quelque importance avec solidité, ou l'effleure avec agrément. Mais ne cherchez pas dans ses lettres cette vivacité in-

comparable, ce je ne sais quoi de spontané, et cette tendresse de cœur qui font le charme principal des Lettres de Mme de Sévigné.

Vers la fin du siècle, nous trouvons un écrivain qui ne peut être comparé à aucun autre. Les *Mémoires* de Saint-Simon nous présentent le langage d'un courtisan dans un homme de génie. Trompé dans son ambition, il reste à la cour, écoutant, observant, méditant des plans de réformes. Rentré dans son cabinet, il trace de grands tableaux, des portraits, des crayons même, qui rappellent le pinceau vigoureux de Tacite. Mais son esprit est plein de passion et de préjugés. Ses jugements ne doivent être acceptés qu'avec défiance. Toutefois, si la vérité de détail lui échappe, il nous transporte au cœur de la société qu'il décrit, et nous en donne la physionomie générale dans sa vérité.

On a de nos jours adressé trois reproches à la littérature du grand siècle; et ces reproches, on les a fait retomber sur Louis XIV, qui a voulu tout absorber en lui, et qui, en étouffant l'esprit de liberté, a tari la source des grandes inspirations. D'abord on a dit que cette littérature manquait d'indépendance; tranchons le mot, qu'elle portait les marques de la servitude. On a rappelé ces vers de Boileau :

> Grand roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire...
>
> Louis, les animant du feu de son courage,
> Se plaint de sa grandeur qui l'attache au rivage.

On a relevé cette parole de Bossuet : « Le roi, dont le « jugement est une règle toujours sûre... » Etait-il donc un adulateur servile, celui qui osait en face du monarque prendre la défense d'Arnauld persécuté ? Etait-il un flat-

teur sans dignité, ce gentilhomme de la chambre, qui mettait dans la bouche de Joad ces beaux vers?

Bientôt ils vous diront que les plus saintes lois,
Maîtresses du vil peuple, obéissent aux rois;
Qu'un roi n'a d'autre frein que sa volonté même;
Qu'il doit immoler tout à sa grandeur suprême;
Qu'aux larmes, au travail, le peuple est condamné
Et d'un sceptre de fer veut être gouverné;
Que s'il n'est opprimé, tôt ou tard il opprime...

Bossuet n'a-t-il pas condamné la violence qui vient d'en haut, quand il a dit: « *Il n'y a pas de droit contre le droit,* » tandis que Fénelon réprouvait la violence qui part d'en bas, en déclarant que « *la révolte n'était ja-* « *mais permise*? »

En second lieu, on accuse cette littérature de ne pas avoir assez d'imagination et d'invention. Mais si dans la patrie de Dante et du Tasse, si dans celle de Shakespeare et de Milton, la poésie a créé des œuvres d'une invention plus originale et plus puissante, chez quelle autre nation moderne trouvera-t-on cet équilibre parfait de l'imagination et de la raison, cette harmonie des facultés humaines, qui distingue nos écrivains du XVII[e] siècle?

Enfin on proclame que ces écrivains n'ont pas connu la nature, qu'ils ne l'ont vue qu'à travers les bosquets et les ifs géométriques de Versailles. Je pourrais répondre : « Est-ce que M[me] de Sévigné n'a pas eu le senti- « ment de la nature? Avec quel charme elle retrace la « vie qu'elle mène aux Rochers, à *l'ombre de ses grands* « *arbres et de ses jeunes plantations, de ce bois où le rossi-* « *gnol et la fauvette ouvrent le printemps!* » Qui a mieux observé, qui a mieux senti la nature que notre La Fontaine? qui l'a revêtue de couleurs plus vraies, plus bril-

ntes, plus suaves? Voilà ce que je pourrais opposer à
reproche; mais j'aime mieux rappeler ici les belles
aroles qu'un philosophe éloquent adressait de nos
urs aux jeunes peintres. Il leur disait : « Jeunes artistes,
qui voudriez ravir au soleil sa chaleur et son éclat,
songez que de tous les êtres de l'univers, le plus grand
est encore l'homme, et que ce que l'homme a de plus
grand, c'est son intelligence et surtout son cœur;
qu'ainsi c'est le cœur qu'il faut mettre et répandre sur
votre toile. »

Sans m'arrêter davantage à de vaines critiques, je
is donc conclure et dire que l'influence de Louis XIV
r la littérature de son temps a été non-seulement réelle
grande, mais bonne et féconde. Ne nous lassons pas
relire ses chefs-d'œuvre, nos vieux amis de jeunesse.
ous y trouverons ces idées saines dont la société a tant
soin, cet amour de l'ordre et de la règle, sans lequel
n'y a pas de peuple libre, cette langue précise et lumi-
use qui, par la netteté de l'expression, empêche la
nfusion des idées, ce spiritualisme religieux et moral,
ns lequel une nation ne saurait vivre et durer.

RAPPORT du Secrétaire perpétuel sur les travaux de l'année académique 1873-1874.

MESSIEURS,

M. Antoine vous a présenté dans un certain nombre
séances le résultat des études auxquelles il s'est livré
r le grand poème hindou, qu'on appelle le Rig-Véda.
tout d'abord il vous a énuméré les arguments qu'il

est permis d'opposer aux systèmes trop exclusifs et tout d'une pièce auxquels donnent si aisément lieu les études ethnographiques ou religieuses. Et ici, par exemple, que de violences faites souvent au texte par les interprètes pour ramener toutes les invocations des Aryas soit aux phénomènes journaliers de la marche du soleil et des bienfaits de la pluie si ardemment désirée, soit aux particularités du sacrifice? La personnification des phénomènes naturels, vous a-t-il dit, est sans doute au fond de toutes les mythologies; mais dans toutes aussi l'on distingue la personnification des phénomènes moraux qui sont encore plus voisins de l'homme que les premiers; partout on retrouve la personnification et la déification des hommes qui se sont élevés au-dessus du niveau commun de leur simples et grossiers contemporains. L'évhémérisme après tout est aussi légitime que toutes les sortes de panthéisme pour interpréter toutes les mythologies, et le Rig-Véda, comme les Eddas, comme les poèmes d'Homère, en offre de nombreux et d'incontestables exemples. Le culte des Mânes est également partout un des premiers éléments de toutes les religions, non moins que le culte des puissances et des vertus de la nature physique.

M. Antoine vous a montré quel abus on fait de la méthode qui ramène tout à des idées générales quand on dit, par exemple, que tels et tels dieux ne sont que des formes, des aspects divers d'un phénomène, du jour, du soleil ou de Dieu même adoré sous des apparences multiples. Attribuer un travail philosophique de cabinet à des peuples qui n'ont eu et qui n'ont pu avoir d'autres guides que des impressions successives et non réfléchies, c'est méconnaître le caractère de l'esprit humain et dénaturer l'histoire.

Ni l'authenticité générale ni la haute antiquité des hymnes du Rig-Véda ne semble contestable, mais il est incontestable qu'ils ont subi des altérations à diverses époques, et la chronologie de ces modifications est malaisée, impossible peut-être à rétablir sûrement. Les dieux qu'ils chantent sont ces dieux primitifs et grossiers, sans histoire et sans émotion que les hommes semblent avoir partout révérés les premiers : le Ciel, la Terre, les Eaux, etc.; mais ce sont plutôt des êtres qualifiés divins pour ce qu'ils ont d'imposant et de mystérieux que des divinités réelles, libres, actives, ayant conscience d'elles-mêmes. Ce ne sont pas de vrais dieux; on les prend à témoin, on ne les appelle pas à son secours : distinction fondamentale qui se rencontre ailleurs, et dont la trace est visible dans Homère même et ailleurs.

Mais le temps me presse et me défend même de rappeler plusieurs des graves matières que M. Antoine a traitées. telles que le monothéisme chez les différentes races de l'antiquité. Les dieux des Aryas forment un peuple analogue à celui des puissants et des heureux de la terre, mais à un plus haut degré et donnant ainsi un plus libre essor à toutes leurs passions, ce qui est le privilége de la puissance. Aussi n'est-il pas surprenant qu'une insensible gradation s'élève des âmes des morts aux dieux d'origine sans que la démarcation soit facile à trouver. Toutefois M. Antoine vous a fait remarquer combien la mythologie hindoue est encore inférieure à celle d'Homère, combien plus simple et plus grossièrement naïve, et il vous en a fourni de nombreuses preuves.

Je passe sur le nombre des dieux, sur les attributs qui les distinguent et qui souvent les confondent, je passe sur les rapports nombreux et intéressants que la mytho-

logie aryenne offre avec celle de la Grèce et qui montrent une communauté primitive d'origine, et je me borne à vous rappeler qu'il y a dans quelques-uns de ces hymnes, une richesse d'images, une fraîcheur de coloris, une élégance et une grâce dans certaines allégories et dans certaines personnifications, qui dédommagent souvent le lecteur de ce que peut avoir de rebutant une longue et monotone uniformité. Mais si la poésie abonde, l'art fait défaut, car le gigantesque domine, et cette domination est la négation de l'art qui n'existe que par le goût qui choisit et la proportion qui coordonne. Je ne puis suivre M. Antoine dans le parallèle qu'il vous a tracé des dogmes plus ou moins arrêtés, des emblèmes plus ou moins clairs ou plus ou moins énigmatiques qu'on retrouve dans la mythologie des bords de l'Indus ou de la Méditerranée, et je termine ce rapide exposé par ces mots empruntés à son travail : « On trouve dans le Rig-Véda de nombreux passages où le caractère, les passions, les voluptés et les brutales satisfactions des dieux sont exprimés avec une crudité inexprimable et qui fait plutôt penser à l'antre du Cyclope et à la voracité de Polyphème qu'aux hauteurs héroïques de l'Olympe où les dieux ne boivent que le nectar, ne se nourrissent que de l'ambroisie. Les dieux ne sont plus que des êtres monstrueux, esclaves de l'attrait d'un copieux sacrifice ou de la puissance irrésistible d'une formule de prière. Et pourtant au milieu des idées les moins nobles énoncées au sujet de la prière même et du sacrifice, le lecteur se sent transporté tout à coup à d'incroyables hauteurs, et jusque dans le plus pur domaine de la morale et de la métaphysique; et d'un amas incohérent de formes confuses et d'idées grossières jaillissent à l'improviste les hautes questions de la création, d'un média-

teur divin entre le ciel et l'humanité, Dieu d'amour et de pureté, dieu Sauveur et victime volontaire s'offrant au sacrifice. » Sont-ce là des interpolations introduites par les âges dans le texte primitif? Le supposer est permis, mais l'affirmer, dans l'état actuel de la science, serait peut-être quelque peu téméraire.

M. de Barghon Fort-Rion vous a lu dans plusieurs séances une étude historique sur le druidisme au moyen âge. Cette étude sur ce qu'on pourrait appeler l'époque tertiaire du druidisme n'est qu'une partie d'un ouvrage plus étendu où il a décrit les dernières transformations de cette antique institution sacerdotale, et les derniers vestiges de la religion celtique dans sa décadence, pendant et après la domination romaine. Permettez-moi de vous rappeler spécialement une intéressante notice sur les Pierres branlantes, et un passage relatif aux fades ou fées et à leur rôle durant toute la période du moyen âge. L'étude de M. de Barghon se termine par une courte digression sur le bardisme en Angleterre, complément indispensable de l'histoire du druidisme au moyen âge.

M. Henri Cordier, que ses préférences marquées de bonne heure ont entraîné vers les spéculations de la philosophie la plus élevée, a débuté par vous exposer dans plusieurs séances la théorie de Kant sur le fondement de la loi morale. Il a fait voir comment le philosophe allemand déduit le concept moral que l'on appelle d'ordinaire l'idée du bien, et comment il démontre sa réalité en prouvant qu'il a une application directe dans le domaine de l'expérience, contrairement à ce qui arrive pour tous les autres concepts transcendantaux de l'esprit humain. Il vous a montré ensuite comment Kant part de là d'abord pour élever tout l'édifice de sa mo-

rale, puis pour modifier tout l'édifice de sa métaphysique qu'il s'était refusé dans sa *Critique de la raison pure* à appuyer sur toute autre preuve.

Dans quelques autres séances, M. Cordier s'est attaché à vous donner une idée générale de l'évolution, autrement pour le français du Darwynisme. Il vous a montré que cette théorie consiste à prétendre que rien n'est stable dans le monde, que tout, genres, espèces, individus, est livré à une perpétuelle fluctuation, et que tout état physique, psychologique ou moral dérive fatalement des états qui l'ont précédé dans la série éternelle des siècles. Notre confrère nous a fait voir ensuite comment cette idée, limitée d'abord au domaine géologique, s'est peu à peu étendue à toutes les branches des connaissances humaines qu'elle sape ainsi par la base, puisqu'il en résulte que l'homme d'aujourd'hui a dû passer déjà et devra passer encore par un nombre illimité d'autres états ; véritable métempsychose avec cette différence profonde toutefois, c'est que la métempsychose antique était une affirmation de l'âme humaine, au lieu que la métempsychose moderne en est l'absolue négation.

Enfin M. Cordier vous a entretenus du rapport de M. Ravaisson sur l'état des doctrines et des opinions philosophiques au XIXe siècle ; et tout en faisant ressortir le grand talent d'exposition dont l'auteur a fait preuve, et la profondeur de ses vues, il a dû vous faire remarquer que dans certains endroits on pourrait désirer une plus grande clarté, et que, dans ses tendances très-manifestes et très-multiples vers le spiritualisme le plus élevé et le plus généreux, il reste un peu de confusion, un peu de vague, difficile a éviter du reste aussitôt que la pensée s'élève dans ces hautes régions.

M. Ploix vous a entretenus d'une savante étude de M. Martha sur l'auteur du *Poème de la Nature*, le seul peut-être, a dit quelque part M. Villemain, dont le matérialisme n'ait pas desséché l'âme et l'imagination. Il n'y a plus à discuter, vous a dit M. Ploix, sur la physique de Lucrèce, ni à réfuter le système des atomes crochus, lequel après tout n'est pas plus absurde que les autres systèmes inventés par les savants de cette époque. Il n'y a pas à discuter non plus sur la valeur littéraire de l'écrivain ; après Horace et Virgile, Lucrèce est sans contredit le plus grand poète de l'antiquité romaine. Mais sa religion ou plutôt son irreligion systématique, sa philosophie, sa morale, sa politique, en même temps qu'elles ont provoqué d'éloquentes protestations, ont aussi rencontré de tout temps des sectateurs qui ont même outré ses préceptes. Autant il en est advenu de la doctrine d'Epicure son maître ; il avait fait du plaisir la fin de l'homme, mais il avait ajouté : « Le plaisir n'est que dans la vertu », et la vertu a été supprimée par les disciples. Lucrèce semble ne procéder que par négation : humble disciple d'Epicure, qu'il proclame le plus grand homme de l'antiquité et dans lequel il voit un bienfaiteur des malheureux mortels, Lucrèce n'est point un athée dogmatique dans le sens absolu du mot, puisque son poème commence par une magnifique invocation à la mère d'Enée et des Romains, mais ses dieux sont aveugles et sourds, et le souci des choses terrestres ne saurait troubler leur quiétude. Pour lui le bien suprême n'est point la volupté qui a ses excès et ses dangers ; c'est l'absence de toute peine et de toute douleur. Il nie la vie future qui pourrait lui inspirer des terreurs ; il réprouve la cupidité, l'ambition, les fureurs de l'amour en même temps que les embarras du ménage. L'épicurien,

ajoute M. Ploix, doit être apparemment un célibataire bien renté qui n'aura d'autre occupation que de connaître et discuter, sans s'y asservir, les systèmes des sages ; qui, sans jamais quitter le port, verra de loin non sans quelque plaisir les vaisseaux en butte à l'orage ; qui en politique, dégagé de tout parti, se rangera toujours du côté du plus fort; qui enfin, ne songeant qu'à lui-même, demeurera inutile à ses semblables et à sa patrie. Aussi ne doit-on pas s'étonner si, lorsque Fabricius entendit Cinéas exposer les doctrines d'Epicure, le vieux Romain souhaita que tous les ennemis de Rome s'en pussent pénétrer, et si Montesquieu a dit que cette secte gâta le cœur et l'esprit des Romains. Malheur aux peuples chez qui de telles doctrines s'infiltreraient dans les masses! car elles y étoufferaient toute étincelle de patriotisme, pour n'y substituer que les appétits les plus grossiers. Soyons justes toutefois : l'épicuréisme de Lucrèce provient surtout de l'horreur que lui inspirent les exécrables fureurs de la guerre civile dont les champions ne sont pas précisément des adeptes d'Epicure ; il a pitié de l'humanité , et lui souhaite le souverain bien qui est le repos, le repos qui fait l'homme égal en bonheur à ses dieux.

M. Cerf vous a entretenus d'une récente autobiographie des plus curieuses et des plus étranges : l'*Histoire de ma vie et de mes idées,* par Stuart Mill, l'homme dont la philosophie peut être aujourd'hui regardée comme l'expression la plus puissante de la philosophie anglaise. Et le terme d'histoire est vraiment mérité, et cette histoire retrace des phases bien curieuses dans le développement des sentiments et des pensées du héros et de l'historien, dont le père fut l'ami et l'associé des plus hardis

enseurs de son temps, les Bentham, les Yung, les Malhus; qui parlait le grec à trois ans, le latin à huit ans, nais qui s'aperçut, comme Reid, à vingt-trois ans, que toues les connaissances dont on l'avait bourré ne formaient u'un effroyable chaos, et se mit à refaire son éducation; ui aborda les diverses écoles philosophiques sans se antonner dans aucune et chercha sa voie par toutes les néthodes, et sur les opinions philosophiques duquel, hose assez rare en son espèce, sa femme exerça un scendant qu'il nous peint comme bien voisin de la doiination.

M. Rodouan a examiné quelques-unes des théories mises sur le principe même du droit. Commençant par 'Ecole historique dont les chefs principaux ont été urke en Angleterre, Hugo et de Savigny en Allemagne, l vous a exposé comment cette école, née d'une tenance réactionnaire contre la philosophie du XVIIIe siècle, a nié tout à la fois le principe rationnel du droit et e principe du droit tiré du prétendu état de nature; omment elle a soutenu que toutes les lois, toutes les nstitutions d'un peuple naissent chez lui comme sa angue et ses mœurs; qu'elles ne sont pas une création rbitraire, pas même une création volontaire et réfléhie, et comme quoi tout droit est coutumier par esence : doctrine qui nie la nature libre d'un peuple omme aussi sa spontanéité, et qui le soumet au fond à 'empire de l'instinct et de l'habitude.

Passant à ce qu'on appelle l'Ecole théologique, il vous a dit comment elle a voulu lutter contre les doctrines répandues et accréditées par l'Ecole historique, non pas en lui opposant une théorie rationaliste, mais en prétendant ramener le principe du droit à une révélation directe primitive, et à la volonté divine divulguée par la

foi et par la tradition : doctrine qui, en identifiant le droit avec une religion positive, rétrécit et restreint la notion du droit, et qui par là tend, sans le vouloir et sans le savoir, à immobiliser la société, ou même à la faire rétrograder vers un type donné d'organisation.

Enfin M. Rodouan vous a dit quelques mots de l'Ecole *utilitaire*, renouvelée de l'Ecole épicurienne, laquelle a eu pour coryphée Jérémie Bentham, dont Locke et Hobbes ne furent que les précurseurs. Il vous a dit comment Bentham proclame le principe de l'utilité comme l'axiome social, et comment pour lui l'utilité est comme la propriété d'un acte ou d'un objet à diminuer la somme de malheur, à augmenter la somme de bien-être soit de l'individu soit de la personne collective, famille ou cité, sur laquelle l'action ou l'objet peut influer.

La langue du droit, Messieurs, vous le voyez, n'est pas toujours des plus attrayantes, et vous me pardonnerez si, n'en ayant pas l'habitude, je ne la manie pas sans maladresse.

Vous devez en outre à M. Rodouan la première partie d'un Essai sur les sources du droit romain. Dans cette revue il vous a parlé des lois royales, *leges regiæ*, ordonnances des rois, et résolutions prises pendant la période royale dans les comices par curies. Il vous a raconté que ces lois royales, selon quelques jurisconsultes, furent dans les premières années de la République l'objet d'une codification, mais que les inductions de la critique moderne permettent difficilement d'avoir une confiance bien ferme dans cette assertion; puis comment, à dater du XVIe siècle, il a été fait des tentatives de restauration de ces vieux vestiges juridiques, tentatives qui n'ont pu aboutir qu'à la réunion en un faisceau des citations et mentions relatives à ces

lois, éparses jusque-là dans les auteurs grecs et latins, sans qu'on ait pu mettre en lumière un seul texte réellement authentique. Le XVIe siècle a vu paraître, il est vrai, un recueil des lois royales, mais ce recueil n'était que l'œuvre d'un faussaire qui réussit cependant à tromper certains érudits, si bien qu'il ne fallut pas moins que la science d'un Cujas pour démontrer la supercherie. M. Rodouan vous a fait ensuite l'histoire de la loi des Douze Tables, et vous a entretenus des travaux de restitution entrepris non sans succès depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. A quelle époque a disparu le texte de la loi? M. Rodouan pense, avec certains historiens, qu'au temps de Cicéron, même au temps de Gaïus, on possédait encore ce texte, sinon dans sa langue primitive, au moins dans son intégrité substantielle. L'opinion est controversée, et M. Rodouan a, comme il s'y attendait, trouvé ici même des contradicteurs. C'est le cas de dire : *Certant et adhuc sub judice lis est.*

J'aurais voulu vous parler avec tous les détails qu'un pareil sujet comporte, et en France actuellement plus que jamais, des conférences que M. le capitaine Barthélemy nous a faites touchant les principes admis aujourd'hui pour l'organisation des armées chez les diverses nations européennes, et vous retracer avec lui les phases diverses par lesquelles les institutions militaires ont passé depuis les temps de la Grèce et de Rome jusqu'à l'organisation contagieuse du service militaire universel, obligatoire et personnel. Malheureusement de telles conférences sont, par leur nature même, nourries de détails qui en font l'intérêt, mais que l'analyse ne saurait reproduire sans dépasser les limites d'un rapport comme celui-ci. Au reste M. Barthélemy se pro-

pose de les continuer, comme il a déjà fait depuis la rentrée des vacances, et peut-être l'an prochain me sera-t-il possible de leur donner toute la place qui leur appartient à tant de titres. J'y ferai du moins mes efforts, et j'espère que dans une matière toute technique, et dans laquelle je suis peu versé, l'on voudra bien me venir en aide.

M. Bérard-Varagnac vous a fait connaître un volumineux rapport de M. Alcan, professeur au Conservatoire des arts et métiers, touchant le coton, soit dans ses produits, soit dans les procédés récents à l'aide desquels l'industrie est parvenue à les obtenir. Ce rapport, rédigé à la suite de l'Exposition de Londres, en 1872, est d'un très-grand intérêt, et l'industrie textile se rattache aux sciences morales par une foule de points qu'il est inutile de rappeler; mais la partie technique naturellement y domine, et vous me permettrez de me borner ici à cette simple énonciation.

Vous avez entendu la lecture d'une notice que M. Guégan, vous a adressée sous ce titre : *Recherches géologiques et historiques aux environs de Saint-Germain-en-Laye*. Dans ce mémoire, l'auteur vous a entretenus d'un dolmen récemment découvert à Conflans-Sainte-Honorine, près du confluent de la Seine et de l'Oise, et de l'allée couverte de Marly près du lieu désigné sous le nom de la Tour-aux-Païens. Je me borne à cette simple mention, le travail de M. Guégan figurant actuellement dans le dixième volume de nos Mémoires.

Jusqu'ici nous n'avions guère comme source historique du Déluge, et en dehors de la tradition orale, que la *Genèse*, le récit de Bérose qui n'en est que le calque, et quelques inscriptions cunéiformes qui se bornaient à y faire allusion. Il n'en est plus ainsi depuis qu'un sa-

vant anglais, M. Smith, est parvenu à rétablir dans leur ordre et à lire des milliers de tablettes, chargées d'inscriptions cunéiformes, éparses dans les restes de la bibliothèque royale du vieux palais de Sardanapale. Je ne puis entrer avec M. Rodouan dans les détails de cette découverte, ni vous dire les procédés au moyen desquels le poème assyrien (car c'est tout un poème) a pu être reconstitué; et je dois me borner à vous dire que la relation du poète offre une frappante analogie avec le récit biblique, et que, comme celui-ci, elle reconnaît au déluge une cause exclusivement morale, c'est-à-dire un châtiment infligé par le Ciel à la perversité humaine.

Vous devez à M. l'abbé Chevalier une série de communications sur la mer Morte et sur le récit biblique concernant les cinq villes détruites par le feu du ciel, récit dont une partie, celle qui s'applique au surnaturel, est naturellement restée en dehors des observations qui vous ont été soumises et dont voici le court sommaire. La destruction par le feu du ciel des villes qui formaient la Pentapole de la Palestine est attestée non-seulement par le récit de Moïse, mais encore par les témoignages formels et identiques de Strabon, de Pline, de Josèphe, de Tacite et de Solin; et Voltaire qui a cherché en plus d'un endroit à infirmer le récit de la *Genèse*, n'a eu garde de citer ces écrivains dont la véracité est à l'abri de tout soupçon. Ces villes étaient-elles situées à l'endroit même qu'occupent aujourd'hui les eaux du lac Asphaltite? La plupart des abrégés classiques de l'Histoire sainte le disent, mais le récit de la *Genèse*, qui parle de la vallée des Bois-Siddin comme étant devenue la mer de sel, ne dit nulle part que Sodome fût dans cette vallée. Le contraire même est formellement indiqué, puisque c'est dans cette vallée que

les rois d'Elam et de Sennaar se réunirent avec leurs armées pour livrer bataille aux rois des cinq villes. Il y avait donc là une plaine où des armées pouvaient se mesurer, et le récit ajoute que les rois d'Elam et de Sennaar, après leur victoire, allèrent piller les villes des vaincus. Et de là il résulte : 1° que contrairement à la prétention de Voltaire, la mer Morte n'a pas toujours existé ; 2° que les villes détruites n'étaient pas sur l'emplacement actuel de cette mer. Où donc étaient-elles situées ? Selon le récit de Strabon, de Tacite, de Josèphe, confirmé par les explorations des voyageurs modernes, elles auraient environné comme une couronne toute la partie méridionale de la vallée des Bois, et il ne serait pas étonnant que des villes bien abritées par la montagne de sel contre les feux du midi, et situées dans un terrain fertile, fussent devenues riches et florissantes. Mais si la mer Morte n'a pas toujours existé pour recevoir les eaux du Jourdain, où donc se rendaient-elles ? Le problème ne semble pas encore résolu, et les explorations nécessaires pour cet effet sont malaisées dans le désert ; on peut admettre cependant que primitivement le Jourdain s'est déchargé dans la mer Rouge, et le mouvement naturel du terrain, des indications géographiques remontant à la plus haute antiquité et certaines traces, visibles encore, éparses dans le désert, semblent autoriser cette hypothèse. Enfin la découverte faite il y a vingt-cinq ans par deux voyageurs anglais d'une colonne d'environ quarante pieds de haut, formée d'une roche de sel recouverte de carbonate calcaire précisément sur le chemin de Ségor et à l'endroit où a dû se passer l'histoire de la femme de Loth, est une coïncidence que l'histoire n'a pas le droit de négliger.

Tout croire, tout rejeter sont deux excès que la saine

critique historique doit éviter avec un égal soin; malheureusement la fantaisie, la passion ne laissent pas d'être souvent les seules conseillères de l'historien comme du populaire, et les légendes dramatiques ont une grande chance de prévaloir sur la vérité plus simple et plus nue. Pour combien de gens Charles-Quint a fait procéder de son vivant à ses propres funérailles! Robertson lui-même ne l'a-t-il pas cru? ne l'a-t-il pas raconté? Et Galilée? le monde ne croit-il pas encore aujourd'hui qu'il a gémi dans les cachots de l'Inquisition pour avoir enseigné que la terre se meut autour du soleil? le monde ne croit-il pas qu'obligé de se rétracter pour échapper à une peine rigoureuse, il le fit, mais en murmurant tout bas cette protestation : « Et pourtant elle se meut! » Légende dramatique d'accord et très-propre à inspirer un poète, mais légende démentie par tous les témoins contemporains, démentie par toute la correspondance de Galilée, démentie par toutes les pièces du procès qui lui fut intenté, non pas pour avoir enseigné ce que Copernic enseignait fort librement, mais pour avoir voulu joindre à cet enseignement des doctrines théologiques erronées. C'est ce que M. l'abbé Chevalier vous a démontré, et en cela il avait été devancé par d'imposantes autorités qu'il vous a citées. Condamné comme mauvais théologien, non-seulement Galilée n'eut à subir aucune des rigueurs, aucune des humiliations dont la légende fourmille; mais sa correspondance démontre qu'il fut encouragé par la Cour de Rome jusqu'au jour où il eut la malencontreuse idée de dogmatiser.

M. de Barghon Fort-Rion vous a communiqué quelques notices qui ne sont pas sans intérêt pour notre histoire, et dont je ne puis que vous rappeler les titres : *Séjour de Mozart à Versailles; l'ancien Hôtel des gendar-*

mes du roi, devenu aujourd'hui la caserne de recrutement; *une biographie de Berthier,* dans laquelle l'un de nous a regretté que l'auteur n'ait pas caractérisé comme ils le méritent certains actes qui pèseront toujours sur sa mémoire et que ses grands talents administratifs ne peuvent excuser. L'histoire a des droits, l'histoire a des devoirs, et ne peut déserter ni les uns ni les autres; aux vivants les égards, aux morts la vérité, toute la vérité.

Une publication récente de M. Félix Rocquain a fait connaître dans leur intégrité les principaux rapports faits au gouvernement, issu de la journée du 18 brumaire, par plusieurs personnages éminents envoyés en mission pour constater l'état du pays. Si ces documents officiels n'existaient pas, vous a dit M. Ploix, et si les hommes de notre âge qui n'ont point vu les faits ne les avaient entendu cent fois attester par les témoins oculaires, on serait tenté de contester l'exactitude du tableau tel qu'il ressort de ces documents, et l'on se refuserait à croire tout ce qu'ils rapportent de l'état où le régime de la Terreur, et plus encore l'incapacité et la malhonnêteté du Directoire avaient mis tous les services publics : les routes impraticables et changées en fondrières, les propriétés nationales tombant en ruines, les forêts abandonnées à la dévastation et au brigandage, l'instruction publique livrée par suite de la proscription du clergé, ici à des prêtres mariés, la plupart décriés pour leur immoralité, là à des maîtres d'école ignorants ou ivrognes; les juges des tribunaux électifs diffamés pour leur ignorance et souvent pour leur partialité; les hôpitaux dépouillés de leurs revenus, manquant de lits, de linge, de couvertures; les enfants abandonnés mourant sans secours et par centaines; un désordre financier tel qu'à Paris même il y avait un arriéré de soixante-dix

millions et qu'on eût difficilement trouvé un percepteur qui n'eût pas mérité d'être révoqué; les pensionnaires et les rentiers demeurés sans paiement depuis plus d'une année; les voyageurs qui s'aventuraient sur les grands chemins régulièrement détroussés par des bandes de voleurs aux portes mêmes de la capitale : tel est le tableau qu'en vérité l'on serait tenté d'accuser d'exagération et qu'on pourrait croire assombri pour justifier le coup d'Etat. Mais quoi! vous a dit M. Ploix, faut-il accuser de mensonge Fourcroy, disant que dans sa tournée sa voiture a été embourbée onze fois et brisée six fois? Faut-il récuser le témoignage de Barbé-Marbois, de François de Nantes, de Lacuée, de Duchâtel, constatant de concert les effroyables souffrances dénoncées par la clameur publique et qu'ils ont vues par eux-mêmes? Faut-il s'inscrire en faux contre les déclarations des historiens les moins suspects, dont l'un, M. Thiers, a dit que la France était tombée dans un état de dissolution sociale; un autre, Armand Carrel, appelle la journée du 18 brumaire l'Enchantement universel. Triste époque, vous a dit en terminant M. Ploix, où un peuple incapable de se gouverner se livre à un homme que la fortune enivrera, et qui bientôt ne saura plus se gouverner lui-même! *En quo discordia cives Perduxit miseros!*

M. Ploix vous a entretenus des Mémoires de M. le comte Mollien, mémoires tombés dans le domaine public, mais qui, destinés d'abord à quelques amis, n'en ont pour nous que plus de valeur. Ajoutons que, sans être né dans Seine-et-Oise, le comte Mollien appartient à notre département comme y ayant habité fort longtemps et comme ayant même fait partie de son Conseil général. Porté, vous a dit M. Ploix, par le hasard d'une révolution qu'il détestait, des bureaux de la Ferme générale de

l'ancien régime aux dignités de Ministre impérial et plus tard de Pair de France, M. Mollien n'a point été ingrat pour ses premiers protecteurs, et n'a point hésité à faire l'éloge des anciens fermiers généraux que l'ancienne monarchie rétribuait largement sans doute, mais qui lui rendirent souvent d'éminents services, et qui, comme Lavoisier, expirèrent innocents et courageux avec elle. Une louange qu'on ne peut leur ravir, c'est que le premier consul, ne trouvant, parmi les financiers de la République, aucun homme honnête à la fois et capable, alla prendre dans leurs bureaux ses ministres des finances; et c'est ainsi qu'après avoir fait du comte Mollien le directeur de la Caisse d'amortissement, il en fit bientôt le ministre du Trésor public, et trouva en lui l'un des auxiliaires dévoués qui firent dans les finances succéder au désordre, au gaspillage, à l'immoralité, l'ordre, la régularité et surtout la probité. Peu versé d'abord dans les matières de finances, Napoléon consultait souvent M. Mollien, et plus d'une fois autour de lui il entendit murmurer à son oreille que M. Mollien était son précepteur. Et le mot était vrai ; mais l'élève indocile n'appliquait pas toujours les principes et les maximes du maître, plus d'une fois il imposa à son ministre des opérations que celui-ci n'approuvait pas. Aussi les Mémoires nous apprennent-ils que plus d'une fois celui-ci prit la plume pour offrir sa démission, mais un mot, un regard l'arrêtait, et de même que son collègue Decrès, censeur amer parfois, mais en arrière, de son irascible souverain, M. Mollien a pu dire : « Ce diable d'homme nous a subjugués tous. » J'abrége, car le temps me presse, et je me borne à vous rappeler avec M. Ploix que le véritable rôle du comte Mollien aurait été celui de ministre des finances sous une monarchie constitutionnelle, et que

s'il n'a pas laissé dans sa sphère la mémoire d'un grand réformateur, tel qu'un Pitt ou tel qu'un Robert Peel, il a laissé dans son ministère, non-seulement un souvenir des plus honorables, mais surtout des principes d'ordre et des règlements de comptabilité qui subsistent et que l'Europe a imités.

Il y a des gens qui lisent avec une étrange distraction, ou dont la mémoire est singulièrement infidèle, et cela est vraiment fâcheux lorsque l'on parle devant un public confiant, et qui, soupçonnât-il l'erreur, n'aurait pas le moyen de la rectifier. C'est ainsi que dans une circonstance inutile à rappeler, un orateur, faisant l'histoire de la conquête de l'Algérie, accusait le gouvernement de Charles X d'avoir hésité longtemps, d'avoir éprouvé de vives appréhensions, d'avoir tremblé, d'avoir eu peur, avant de se décider à l'expédition. Et à l'appui de cette assertion étrange l'orateur invoquait le témoignage du comte de Guernon-Ranville, dont le curieux journal vient d'être publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Caen. Que répondre à une telle imputation fondée sur le témoignage écrit d'un des conseillers de la couronne ? A moins qu'on ne fasse comme M. Taphanel, à moins qu'on ne lise le journal, et qu'on n'y découvre ce qui suit, à savoir que le roi et ses ministres délibérèrent longtemps, non pas pour savoir si on vengerait ou non l'insulte faite au pavillon français, ce point était bien résolu, mais sur les meilleurs moyens à employer pour attaquer et réduire promptement Alger. Ce qui prouve qu'en ce temps-là on étudiait une guerre avant de la faire, et que le moment venu on était prêt. Mais ce n'est encore rien : le journal dit que les généraux et les marins consultés avaient déclaré l'expédition dangereuse, impossible ; il rappelle

que l'expédition était combattue par l'opposition dans la Chambre des députés, et que le gouvernement passa outre. Le journal ajoute, ce que tout le monde sait, que l'Angleterre jalouse et inquiète d'une expédition qui pouvait nous mener et qui nous a menés à une conquête, essaya de protester, et que sa protestation resta vaine. Le journal ajoute que le roi de Sardaigne mieux avisé aurait bien voulu concourir à l'entreprise pour avoir sa part du succès, mais qu'il fut nettement éconduit dans ses offres intéressées, et que le roi fit à l'Italien cette réponse qui l'honore : « La France insultée n'a besoin de l'appui de personne pour se venger; quant aux Anglais, nous ne nous mêlons pas de leurs affaires, qu'ils ne se mêlent point des nôtres. » Qu'on dise que Charles X a eu peur, qu'il a tremblé, qu'il a fait l'expédition contraint par l'opposition qui l'imposait, soit; mais qu'on ait du moins la pudeur de ne pas invoquer à l'appui d'une calomnie l'autorité du comte de Guernon-Ranville.

M. Delerot a détaché pour vous quelques chapitres, encore inédits alors, de son ouvrage aujourd'hui publié sur l'occupation prussienne à Versailles, et spécialement ceux qui se rapportent à l'emprisonnement de M. d'Alaux, à certaine pendule devenue historique et qui deviendra quelque jour légendaire, enfin à l'état dans lequel fut laissé l'hôtel occupé durant plus de cinq mois par le chancelier de l'Empire. Tous ces récits, d'une irrécusable authenticité, car ils ont été recueillis de la bouche même des acteurs et ils sont de notoriété publique, sont un éclatant témoignage de la duplicité cauteleuse qui partout a signalé les envahisseurs : *natum mendacio genus*, engeance née pour le mensonge, disait de leurs ancêtres un historien latin. S'ils ont par la vic-

toire gagné (pour combien de temps?) deux de nos provinces, ils ont perdu pour jamais cette renommée de loyale bonhomie que nous avions nous-mêmes travaillé à leur faire sur la foi de leurs propres déclarations. Grâce à l'exact enregistrement de leurs faits et gestes durant leur séjour parmi nous, les historiens de leur campagne pourront, et ils ont déjà commencé, lui assigner son véritable caractère, et ce ne sera là que le début des représailles exercées au nom de l'imprescriptible justice.

M. Desjardins vous a lu il y a juste un an un travail qui a été l'objet pour lui de longues et minutieuses recherches, travail où la *science* seule a trouvé place, encore que le titre seul, le Drapeau national, et l'époque où la lecture a été faite pussent faire supposer d'autres préoccupations. Mais vous savez qu'ici la polémique politique n'entre jamais, Dieu merci ; le travail de M. Desjardins est sous presse depuis longtemps, mais la publication est retardée parce qu'il y a nécessité de l'accompagner de dessins et de figures nombreuses qui exigent un grand soin ; le retard toutefois ne saurait désormais être bien long. Je me bornerai donc ce soir à cette simple mention.

La géographie et toutes les branches de connaissances qui s'y rapportent ont tenu cette année une place importante dans nos séances, et il est à désirer vivement qu'il continue d'en être ainsi.

M. le capitaine Barthélemy vous a donné lecture d'un récit de voyage fait par M. Bauer dans le Bambouck, l'une de ces contrées de l'Afrique centrale que nous ne connaissons guère encore que de nom.

M. le docteur Harmand, à son retour de la mission française dans le Cambodge, à laquelle il était attaché

et dans laquelle il a joué un rôle brillant (vous ne l'ignorez pas, quoiqu'il ne vous en ait point parlé), vous a entretenus du passé de notre colonie, de son état présent et de l'avenir qui devra couronner la persévérance de nos efforts.

Enfin M. Albert Lefaivre vous a dans deux conférences entretenus d'une de nos colonies qui doit nous être chère à bien des titres, le Canada qui, tombé depuis plus de cent ans sous la domination anglaise, a su rester français de cœur, de langue, de mœurs, de religion, et qui, de toutes parts enserré par la race anglo-saxonne, non-seulement a gardé sa nationalité, non-seulement a vu croître sa richesse et sa population dans des proportions extraordinaires, non-seulement a résisté au flot de l'immigration sous lequel ses nouveaux maîtres ont voulu le submerger, mais a exercé sur tous les éléments étrangers qu'on y a versés une influence telle que, de Toronto jusqu'à l'embouchure du Saint-Laurent, l'étranger se croirait encore en pleine France. Et l'on dit que le génie de la France est de soi impropre à la colonisation! M. Lefaivre vous a montré qu'il y est éminemment propre, à une condition pourtant, c'est que les colons n'appartiendront point à cette engeance tarée et profondément dépravée qui s'est trop longtemps abattue sur les rives de l'antique Numidie, et qui nous diffame encore aujourd'hui aux yeux de l'Arabe toujours frémissant.

C'est le sort des mots de disparaître dans la langue usuelle avec la chose qu'ils représentent. Nos pères savaient ce que c'était qu'un pouillé ; les antiquaires seuls et les chartriers aujourd'hui savent que c'était l'état et le dénombrement de tous les bénéfices compris dans une circonscription déterminée. Notre confrère M. l'abbé Gauthier s'est consacré à recueillir tous les matériaux

de ce travail pour la circonscription du diocèse actuel de Versailles, où ne manquaient autrefois ni les abbayes ni les bénéfices. De pareils travaux ne se peuvent lire; on les imprime et ils sont utilement consultés. Mais le travail de M. l'abbé Gauthier est plus étendu, et il y a joint des notices, un peu sommaires peut-être, mais son cadre l'exigeait, sur les saints nés dans le diocèse, ou qui l'ont habité, ou dont les reliques ont pu y être transportées, et quelques-unes de ces notices ont été lues dans plusieurs séances.

M. Chardon, qui souvent vous a entretenus des œuvres d'art envoyées chaque année au Salon, a recherché si les anciens ou plutôt si les Grecs, le seul peuple artiste de l'antiquité, ont connu nos concours et nos expositions modernes; et il vous a montré qu'ils ont connu comme nous, mieux que nous, sous toutes leurs formes, les jouissances que procure l'amour et la passion des beaux-arts. Les Propylées dans Athènes, vous a-t-il dit, le temple de Junon à Samos, celui de Diane à Ephèse, étaient de véritables musées, et la Grèce entière une exposition permanente où se succédaient les œuvres de chaque génération. Il vous a rappelé les prix fabuleux qu'atteignaient les œuvres des Apelle, des Protogène, des Praxitèle, ces œuvres que couvraient d'or les Attale, les Démétrius, les Nicomède, et avec quelle impatience le peuple attendait le jour où il pouvait contempler les productions nouvelles des peintres et des sculpteurs. Enfin il vous a montré Apelle, Phidias, Zeuxis, Polyclète exposant leurs ouvrages aux yeux de la foule, tantôt pour rechercher le jugement et la critique du public et en tenir compte, tantôt pour donner à celui-ci une leçon de bon goût.

L'usage toutefois, comme il n'est que trop ordinaire,

ne laissait pas de dégénérer en abus, et M. Chardon vous a signalé des imposteurs qui, ne songeant qu'à se faire applaudir, ne dédaignaient pas, en vue du succès, de recourir à un véritable charlatanisme à bon droit répudié et flétri par les véritables artistes. Gratuites le plus souvent, ces expositions étaient parfois payantes, et les artistes exigeaient des visiteurs une redevance plus ou moins élevée. Ces expositions souvent aussi, comme de nos jours, résultaient de concours qui rapprochaient des artistes de nature et d'origine différentes, jaloux de soutenir leur réputation et l'honneur de leur patrie. Les Athéniens ouvraient le Prytanée à ceux qui avaient remporté le prix, et qui partageaient cet insigne honneur avec les grands hommes d'Etat et les plus illustres capitaines : ce traitement, si on le compare au sort si précaire réservé aux lauréats de l'Ecole des beaux-arts, n'est-il pas de nature à inspirer de tristes et amères réflexions? Du reste, les juges des concours anciens, vous a dit M. Chardon, comme nos jurys modernes, étaient parfois, et non toujours sans raison, accusés de partialité ; on leur reprochait de s'inspirer parfois de considérations étrangères à l'art, et M. Chardon vous a prouvé par plus d'un récit que, comme de nos jours, les juges étaient l'objet des récriminations et des colères des artistes plus ou moins justement condamnés.

Du reste, ces concours publics et pour ainsi dire officiels ne suffisaient pas à l'esprit grec, et la rivalité des artistes savait se donner une plus libre carrière. Il y avait souvent entre eux des provocations, des défis, de véritables duels, vous a dit M. Chardon, à coups de *cauterium et de cestrum,* à coups d'éponge et de pinceaux de crin.

M. Chardon a terminé son étude par quelques rappro-

chements entre les expositions de la Grèce antique et les expositions modernes ; il a recherché le caractère des unes et des autres ; et s'il a penché pour les premières, c'est que les Grecs, en se pressant aux expositions, reconnaissaient que les artistes appartiennent à cette élite qui honore un peuple, le représente devant l'avenir, et voulaient leur donner avant tout non pas la fortune, mais la gloire ; que les artistes grecs de leur côté ne descendaient pas au rang de marchands, et ne rivalisaient pas, comme il n'arrive que trop souvent de nos jours, à qui exposerait les objets les plus variés et les plus bizarres pour provoquer et pour satisfaire les fantaisies de la foule : ils s'efforçaient de l'élever jusqu'à eux, ils ne se dégradaient pas en descendant jusqu'à elle. Ils méritaient qu'on leur appliquât ce que l'auteur de l'Epître aux Pisons a dit des poètes de leur nation :

> C'est aux Grecs que la Muse a donné le génie,
> Donné la voix sonore et la pleine harmonie ;
> Peuple heureux dont la gloire est l'unique souci.

La gloire ! et non pas l'arithmétique comme chez les Romains. Et puisque M. Chardon nous a conduits dans Athènes, chez ce peuple qui par un heureux privilége a su réunir dans les arts et dans les lettres la grâce la plus exquise de la jeunesse et la robuste vigueur de la maturité, laissez-moi vous rappeler ce court passage du même poète, encore qu'il soit dans toutes les mémoires :

> Aussitôt que la Grèce eut déposé les armes
> Et d'un sort plus clément put savourer les charmes,
> De sa prospérité s'enivrant volontiers,
> Elle ne rêva plus qu'athlètes et coursiers ;
> Puis de polir le bronze ou le marbre ou l'ivoire
> Tour à tour lui parut le comble de la gloire ;

Puis d'un vivant tableau les tons harmonieux
Captivèrent ensemble et son âme et ses yeux;
Puis des joueurs de flûte elle fit ses délices;
La tragédie enfin fut l'un de ses caprices.
Fantasque jeune fille aux instincts délicats
Dont la nourrice encor surveille les ébats,
Sa passion s'éteint sitôt qu'elle possède :
Haine, amour, un excès l'un à l'autre succède;
Et voilà chez les Grecs quel fruit ont rapporté
La paix et le bon vent de la prospérité.

L'acquisition faite l'année dernière au prix de deux cent mille francs, pour le compte de l'Etat, d'une fresque attribuée à Raphaël, a donné lieu à des critiques très-vives et à des controverses prolongées non-seulement parmi les artistes, non-seulement dans la presse périodique, mais encore dans un bon nombre d'Académies et de sociétés savantes.

M. Fontaine vous a entretenus de cette controverse, mais lorsque l'acquisition était déjà consommée en vertu d'un vote législatif; et il vous a présenté les arguments invoqués par les partisans ou par les adversaires de l'acquisition, après quoi il a examiné les points suivants: 1° La fresque est-elle réellement du peintre d'Urbin? 2° Quel est son état de conservation? 3° L'acquisition à un prix très-élevé d'une œuvre inférieure à des œuvres du même maître que nous possédons était-elle d'une réelle utilité? 4° Enfin quelle peut en être la valeur effective?

Pour vous permettre d'asseoir un jugement dans une matière des plus délicates, M. Fontaine a cru devoir vous rappeler les divers procédés employés dans les temps anciens pour l'exécution des peintures décoratives : détrempe, cire, encaustique, fresque, et vous a montré les avantages et les inconvénients de chacun

d'eux. Mais quel que soit le procédé, faites à un point de vue décoratif, exécutées pour être vues à un jour donné et à une distance déterminée, les peintures murales ne peuvent que perdre à être déplacées et rétablies dans des conditions différentes. Le déplacement seul de ces peintures leur enlève donc forcément la plus grande partie de leur mérite.

La fresque n'a point été exécutée de la main de Raphaël, cela est certain et n'a rien d'étonnant; mais elle a été exécutée sur les dessins du maître par l'un de ses élèves, et il en est de même en fait pour cinquante-un des cinquante-deux tableaux désignés sous le nom de Loges de Raphaël : c'est une authenticité qui suffit dans l'espèce. Sa conservation est celle de toutes les fresques qui n'ont pas été respectées par le temps. Raphaël étant mort en 1520, la fresque a déjà donc trois siècles et demi. Les hommes ont ajouté leurs dégradations à celles du temps, et les retouches ont altéré la composition originale. Enfin la fresque ne pouvant être enlevée que par petits fragments et avec la partie même du mur auquel elle est adhérente, il s'ensuit que la dégradation naturelle est devenue une véritable ruine. L'acquisition était-elle indispensable? Non évidemment, si l'on songe uniquement au profit réel que les artistes en peuvent retirer pour leurs études, car le Musée du Louvre possède un assez bon nombre de tableaux de Raphaël et de son meilleur temps; mais l'utilité pratique n'est pas la seule que l'on doive envisager : nous n'avions pas d'ailleurs au Louvre de fresque de Raphaël, et celle-ci devient pour nous une pièce qui comble une lacune dans l'histoire de l'art. Si donc il est permis de regretter les exigences du vendeur, il est juste de reconnaître qu'il était bien difficile pour la France de laisser sortir de

chez elle une œuvre qui, malgré ses mutilations, rappelle encore par un air de famille les œuvres d'un maître qui doit rester un perpétuel objet d'admiration et d'étude.

Parmi les peintres de l'Ecole française le plus original peut-être, et à coup sûr l'un des plus séduisants, est J. Prud'hon. Une étude biographique publiée sur lui par M. Ch. Clément a fourni à M. Delerot l'occasion de vous entretenir en détail des œuvres et de la vie de ce maître dont la destinée fut si cruellement tourmentée. Les lettres inédites publiées par M. Clément vous ont permis de pénétrer plus intimement dans l'âme du poétique artiste, elles vous ont appris en même temps où Prud'hon avait puisé cette grâce exquise du dessin, cette élégance de composition, cette suavité de coloris qui distinguent ses délicieux chefs-d'œuvre. On se demandait, vous a dit M. Delerot, comment, au milieu des raideurs glacées de l'Ecole académique sous le premier empire avait pu se former un génie si différent de tout ce qui l'entourait; on le comprend mieux, a-t-il ajouté, quand on constate par les aveux authentiques de l'artiste que de tous les peintres qu'il avait pu étudier durant son séjour en Italie, un seul, Léonard de Vinci, l'avait su vraiment captiver. Aux madones de son maître favori il a su ravir ce sourire doux et profond qui donne à toutes ses figures de femme un charme si mystérieux et si irrésistible ; et vous avez d'autant plus facilement partagé les admirations de notre confrère que vous avez pu constater par vous-mêmes combien elles étaient légitimes, en visitant la récente exposition qui a remis sous les yeux du public la plupart des œuvres de Prud'hon.

Quelque temps après son retour de son dernier voyage à Rome, M. Digard vous a entretenus de son Colisée, et il a commencé par vous le montrer non pas tel qu'il est

aujourd'hui, mais tel qu'il fut à l'origine et tel que les archéologues nous l'ont restitué. Il vous a rappelé l'inauguration de ce colossal édifice sous Titus et Domitien, et le récit bassement adulateur que Martial fait des fêtes sanglantes qui la signalèrent. Puis il vous a parlé des martyrs chrétiens dont le sang coula si souvent pour divertir les Romains qui ne demandaient plus que du pain et des jeux, et quels jeux ! martyrs dont la mort nous a été retracée dans des actes authentiques par des témoins qui se nomment Tertullien et Cyprien. Il vous a démontré que, même lorsque le christianisme eut triomphé et que le sang chrétien ne coula plus, les spectacles sanglants, c'est-à-dire les combats des gladiateurs entre eux ont continué et n'ont pris fin que sous Honorius, le jour qu'un solitaire vint se jeter entre les combattants acharnés pour les séparer et fut lapidé par les spectateurs; il vous a montré ensuite que les combats des gladiateurs contre les animaux féroces durèrent encore plus d'un siècle, et finirent plutôt par désuétude que par abolition légale, quoi qu'en aient dit les historiens du Bas-Empire et ceux de l'Eglise qui les ont copiés. C'est en s'appuyant sur des textes formels empruntés au Code Théodosien que M. Digard a démontré ce point historique qui ne laisse pas d'être important et prouve jusqu'à quel point le maître chrétien était encore tenu de ménager les goûts de ses sujets païens. Les papes seuls ont rendu des décrets confirmés par les conciles contre les jeux sanglants, contre les duels judiciaires et même contre les combats de taureaux, fait qui pour être moins connu n'est pas moins incontestable. Quant au Colisée même, si le monument, après avoir été affreusement mutilé, après avoir servi de carrière aux Barberini, a pu être préservé d'une ruine totale, c'est encore à un pape, à un grand pontife,

à Benoît XIV qu'on le doit; car c'est lui qui, en y établissant un Chemin de la Croix, arrêta le cours des dévastations.

M. Digard vous a présenté quelques considérations nécessairement très-sommaires et très-générales sur l'influence qu'à toutes les époques les jeux de la scène et les mœurs publiques ont exercée les uns sur les autres. Chez les Grecs il vous a montré la tragédie en quelque sorte hiératique à son origine, héroïque, nationale et dans plus d'une occasion constituant comme une sorte de chaire ou de tribune; sous le Bas-Empire et même dans les derniers temps de la République romaine la scène envahie par les mimes et les bateleurs. Comment d'ailleurs la muse eût-elle pu faire concurrence aux jeux sanglants du cirque? Ce ne sont pas de semblables passe-temps qu'il faut offrir à un peuple blasé, incapable de goûter un aliment intellectuel et moral. Il n'est pas étonnant que par suite de son horreur pour la scène et pour les jeux de cette époque de décadence, le christianisme imposât à tous ses adhérents la défense absolue d'y prendre part et d'y assister. M. Digard vous a rappelé que cette interdiction prévalut jusqu'au moment où le théâtre hiératique fut restauré avec les représentations des mystères au moyen âge, exhibant tour à tour les scènes de la Passion, l'histoire de la Vierge, celle des saints de l'un et de l'autre Testament, puis plus tard celle des martyrs et à la fin celle de Jeanne Darc qui pour la première fois donne à ces représentations un caractère national. Je m'arrête, M. Digard n'ayant voulu que vous présenter une très-rapide esquisse d'un bien vaste tableau.

M. Digard vous a aussi entretenus d'une visite qu'il a eu l'occasion de faire l'été dernier à la célèbre abbaye de la Trappe près Mortagne; il vous a dit quelle impression il

avait ressentie en assistant, le jour et la nuit, à tous les exercices de la maison, et vous a retracé une rapide esquisse de l'histoire de cet ordre le plus silencieux de tous et qui a pris naissance et qui fleurit encore précisément chez le peuple qui de temps immémorial passe, est-ce une calomnie ou une simple médisance? pour être éloquent et bavard par excellence. Il vous a parlé du régime suivi par les religieux, des jeûnes rigoureux, de l'abstinence permanente auxquels ils sont assujettis, ce qui ne les empêche pas d'atteindre généralement à un âge très-avancé; puis il a sommairement réfuté quelques-unes des erreurs et des fables les plus généralement accréditées sur les prescriptions de leur règle, fables qui les représentent comme étant condamnés à creuser chaque jour la fosse qui recevra leurs restes mortels, et comme n'étant jamais informés des décès qui peuvent survenir dans leur famille. Mais M. Digard aura beau faire : la légende règne et gouverne le populaire.

Lord Byron et son premier amour, tel a été l'objet d'une étude littéraire et morale que vous a présentée M. Ploix. Autrefois, vous a-t-il dit, on se contentait de lire et de relire les œuvres des écrivains célèbres; aujourd'hui l'on tient à connaître leur vie, leur caractère, les circonstances sous l'empire desquelles ils ont écrit les pages qui les ont illustrés. Lamartine lui-même a cru devoir aller au-devant de notre curiosité et noter pour ses lecteurs les impressions diverses qui lui ont inspiré ses plus beaux vers. Lord Byron moins que tout autre pouvait échapper à cette étude, et notre confrère s'est appliqué à suivre dans ses œuvres les traces de l'une de ces passions qui pouvaient paraître enfantines d'abord, mais qui ont singulièrement influé sur sa destinée. Laissez-moi vous présenter l'esquisse de cette étude.

A l'âge de seize ans, écolier en vacances dans le domaine de ses pères, Byron rencontre dans un château voisin une jeune fille pleine de grâces et d'attraits. La liberté des mœurs anglaises permettait alors plus qu'aujourd'hui aux jeunes filles de sortir seules de leur parc et de promener leurs rêveries dans les campagnes voisines. Là tous deux se rencontrent, s'entretiennent, et le jeune poète, d'un naturel sensible et ardent, se prend pour la jeune fille d'une passion qu'il n'ose toutefois exprimer que par ses regards. Fut-il compris? Peut-être; mais en tout cas, plus âgée que lui de deux ans, elle ne le considérait que comme un enfant. Bien plus elle en aimait un autre qu'elle épousa bientôt après, et suivant naturellement son mari elle vint faire ses adieux à Byron en lui serrant la main. Le roman finissait, mais en laissant dans le cœur du jeune homme une empreinte ineffaçable. Livré d'abord à toutes les dissipations de la jeunesse la plus orageuse, c'est elle que dans ses vers il accuse de tous ses désordres : pourquoi ne l'a-t-elle pas compris? Pourquoi ne l'a-t-elle pas épousé? Il parcourt le Portugal, l'Espagne, la Grèce, la Turquie, et lorsqu'il compose son *Childe-Harold* sur les rives du Bosphore, il consacre à son idole une des premières strophes où cette fois il lui déclare qu'après tout il n'aurait pas été digne d'elle. Revenu à Londres, on lui offre la main d'une jeune personne riche, belle, vertueuse, et ce qui ne peut déplaire à un poète, passionnée pour ses vers; puis lorsqu'arrive le jour où il doit marcher à l'autel, le souvenir de celle qu'il aima vient l'assaillir et le bouleverser, il hésite, on l'amène avec peine devant le ministre, il prononce machinalement les formules consacrées, et c'est à la fin de la cérémonie, lorsqu'on vient le complimenter, qu'il semble s'apercevoir

qu'il est marié. On sait quelle rupture éclatante suivit cette union, et mille rumeurs en coururent toutes à la honte de lord Byron. Ce poète illustre, ce lord d'Angleterre, repoussé par ses pairs, honni par le peuple, se vit à jamais banni de son pays, et s'en alla exhaler, dans les montagnes de la Suisse, sa rage et son désespoir. Quels accents plus déchirants que ceux de la pièce intitulée : *le Rêve?* Plusieurs fois il écrit sur son journal, en pensant au premier objet de ses amours : « Que ne m'a-t-elle épousé ! mon sort eût été tout autre. » En est-il pourtant bien persuadé lui-même? On en peut douter avec M. Ploix. Et en admettant que cet esprit fougueux et fantasque se fût plié à une existence calme et paisible, cette existence fût restée obscure, et la postérité, quelque peu égoïste, ne regrette pas plus le malheur individuel qui fait éclore le génie que les peuples ne regrettent le sang versé pour des conquêtes, pourvu qu'elles soient durables, et celles du génie ont cet heureux privilége, qu'elles ne se perdent jamais.

Tout le monde se rappelle le mot de Montesquieu, alors qu'il n'était pas encore académicien : « L'Académie est un tribunal qui rend des arrêts que le public s'empresse de casser, en lui imposant des lois qu'il est obligé de suivre. » Le mot est piquant, il est vrai quelquefois, c'en est assez pour qu'il ait fait fortune. L'Académie dans aucun temps n'a été plus embarrassée que de nos jours dans le choix de ses membres, et je pourrais ajouter qu'elle a été parfois quelque peu embarrassée des choix qu'elle avait faits. Ces mécomptes enhardissent sans doute les censeurs, et la polémique que suscitent ces arrêts ne laisse pas d'être de temps à autre assez acrimonieuse. On l'a vu lorsque MM. Taine et Caro se sont trouvés tous les deux sur les rangs pour disputer

le fauteuil de M. Saint-Marc Girardin. La polémique soulevée dans la presse par les partisans de l'un et de l'autre a inspiré à M. Chardon la pensée d'étudier l'ensemble des travaux littéraires et philosophiques de M. Taine, et supposant un instant que l'auteur de l'*Intelligence* avait prévalu sur son rival, supposant qu'il était lui-même le parrain du récipiendaire, il vous a lu le discours qu'il lui aurait adressé, si la double hypothèse eût été une réalité et que cette voûte fût celle de l'Institut.

Mais dans ce discours M. Chardon a quelque peu dérogé, et lui-même le reconnaît, aux usages académiques. Même quand M. Scribe était reçu par le caustique M. Villemain, l'éloge occupait une bien plus large place que la critique, et celle-ci ne parlait même qu'à demi-mot. Dans le discours que vous avez entendu, la critique tient le premier rang, et, tout en demeurant courtoise, s'exprime avec une entière franchise, laissant de côté les équivoques et les vains ménagements. Ainsi notre confrère vous a montré M. Taine posant dès son premier ouvrage, *Essai sur Tite-Live*, la question du spinosisme et se faisant le défenseur ardent du fatalisme le plus absolu; spirituel et abondant dans son livre : *les Fables de La Fontaine;* causeur sérieux et charmant dans son *Voyage aux eaux des Pyrénées;* forçant son talent pour écrire lourdement la longue et fatigante boutade qui a pour titre : *Opinions de M. Graindorge;* sec et positif, trop exact et trop raisonneur, conséquemment manquant de naturel et de poésie dans son *Voyage en Italie;* jetant à pleines mains dans ses *Notes sur l'Angleterre* beaucoup de finesse et d'originalité; dans *Philosophes français au* XIXe *siècle,* métaphysicien convaincu d'avoir découvert une philosophie nouvelle et d'avoir arraché son secret à l'humanité; dans ses *Essais de critique et*

d'histoire, inventeur de ce qu'il nomme *la Faculté maîtresse*, laquelle lui permet d'arriver pour ainsi dire scientifiquement à la formule rationnelle de tout écrivain; dans son livre *l'Intelligence*, étudiant l'homme absolument comme le naturaliste ou le physicien étudie la nature, ne voyant en lui que des mouvements à observer, des rapports à noter, des types à reconnaître, des lois à déterminer, au demeurant prenant souci de tout, hormis du sens commun; dans *l'Histoire de la littérature anglaise*, poussant à l'extrême le système de la *faculté dominante* et cette fois expliquant l'homme par les conditions extérieures dans lesquelles il est né, le milieu, le temps, le climat, l'éducation; défendant du reste cette théorie fataliste avec autant de savoir que d'habileté, l'appliquant à sa *philosophie de l'art*, s'en emparant pour expliquer le génie des peintres, négligeant ainsi l'individu et remplaçant la personnalité de l'artiste par les influences étrangères.

Après avoir terminé cette longue revue et après avoir mis en relief tout ce que ces théories philosophiques et artistiques cachent de faux et de souverainement pernicieux, M. Chardon a terminé son discours en louant chez M. Taine, c'est-à-dire chez le récipiendaire, l'écrivain qui a le mouvement, la force, le coloris, l'énergie, parfois même la grâce, mais en regrettant de ne pouvoir accorder toutes ses sympathies au critique qui prétend ramener toutes choses au pur mécanisme et aux formules glacées de la science mathématique.

Il se peut qu'un jour, et même un jour assez prochain, ouvre à M. Taine les portes de l'Académie française; d'autres y sont entrés qui certes n'avaient pas à cet honneur autant de titres que lui : ce jour-là nous prierons M. Chardon de nous donner une nouvelle lecture de son

discours au récipiendaire, et il y aura lieu peut-être de faire entre son œuvre et celle de l'immortel qui répondra au nouvel élu une comparaison qui ne laissera pas d'être piquante.

Une autre élection académique récente a eu peut-être dans le public plus de retentissement encore : c'est celle d'Alexandre Dumas. Notre Société, vous a dit M. Ploix, est trop modeste sans doute pour s'arroger le droit de casser les décisions d'un corps placé aussi haut que l'Académie française et d'un tribunal aussi imposant ; mais ce droit, le public se l'est arrogé plus d'une fois, et c'est comme membre de ce public qui a bien, comme on dit, sa voix au chapitre, que notre confrère vous a entretenus de cette élection.

Jusqu'à l'époque de la Révolution, vous a-t-il dit, l'Académie ne se composait pas seulement de littérateurs ; elle comptait aussi des membres du clergé, des grands seigneurs et même des princes à qui l'on ne demandait point à la porte de présenter leurs titres littéraires. Depuis qu'il n'y a plus de grands seigneurs, leur place a été occupée par des personnages qui dans les fonctions publiques et plus ordinairement à la tribune ont conquis une illustration plus ou moins durable; et nul ne contestera que cette élite d'hommes de lettres et d'hommes d'État ne parût former une représentation aussi vraie, aussi complète que possible du bon sens et du bon goût dans la société polie et distinguée de notre pays. Aussi les académiciens n'admettaient-ils dans leurs rangs que des auteurs qui pouvaient avoir commis, *in dulci juventa*, comme dit le poète, quelques écarts regrettables, mais qui s'étaient efforcés de les faire oublier par quelque œuvre sérieuse, peinture d'une classe de la société qui pouvait avoir ses défauts, ses travers

et ses ridicules, mais qui ne se composât pas seulement de femmes ou vulgaires ou coupables. L'Académie, vous a dit en finissant M. Ploix, qui n'avait jamais songé à admettre le père dans son sein, n'aurait-elle pas pu attendre encore un peu avant de recevoir le fils et dire à celui-ci : « Vous avez un incontestable talent, le *vis comica* ne vous manque point, mais n'attardez pas plus longtemps votre muse au milieu des mauvaises mœurs ou réelles ou théâtrales, et si vous désirez venir à nous, sortez d'un monde qui n'est point le nôtre et nous vous recevrons alors à bras ouverts, car à tout péché miséricorde. » Tel a été le langage de M. Ploix, et il nous est permis de penser qu'au sein de l'Académie plus d'un votant aura éprouvé ces scrupules, même parmi ceux qui ne s'y sont pas arrêtés.

Espagne, tradition, mœurs et littérature, tel est le titre d'un livre publié autrefois par M. Antoine de La Tour, et dont l'auteur vient de publier une nouvelle édition augmentée de plusieurs études inédites. M. Bérard-Varagnac vous a entretenus de ce livre dont l'auteur est un des Français qui connaissent le mieux un pays où il a vécu durant de longues années, et l'un des rares critiques qui nous ont fait connaître les écrivains contemporains de la Péninsule. Auteur élégant et gracieux, trop gracieux peut-être, il n'a peut-être pas atteint dans ces études à une portée bien haute et il n'y visait pas ; sa situation d'ailleurs lui prescrivait une grande réserve à l'égard des contemporains, mais on aime à retrouver dans l'historien et dans le critique les grandes qualités qui distinguaient le poète : l'amour des lettres pures et une ferveur religieuse qui, malgré ses tendances mystiques, ne laisse pas d'être des plus communicatives. A ce service rendu à la littérature espagnole contemporaine,

M. de La Tour vient d'ajouter un service non moins grand rendu à la vieille littérature classique en publiant une traduction fort exacte du Théâtre choisi de Calderon, traduction que M. Bérard-Varagnac vous a fait connaître dans une autre séance, et que l'Académie française a couronnée.

Enfin notre confrère vous a entretenus d'une *Histoire de la littérature espagnole* par M. Baret et vous a montré que ce livre, dont une nouvelle édition vient de paraître, est un ouvrage très-substantiel, très-net et fort capable de donner dans une lecture courte et aisée une idée juste de la littérature castillane, un précis enfin analogue en son genre à ceux dont M. Pierron, par exemple, et M. Demogeot nous ont dotés pour l'étude de la littérature latine et de la littérature française.

M. Bérard-Varagnac vous a rendu compte des deux volumes publiés par M. Merlet sous ce titre modeste : *Morceaux choisis de la littérature française au moyen âge*, prose et vers. Le recueil, vous a-t-il dit, tient plus qu'il ne semble promettre. Esprit très-littéraire et très-ingénieux, critique sagace et pénétrant, M. Merlet a mis en tête des extraits tirés de chaque auteur une notice biographique et littéraire qui aide à les mieux apprécier; mais ce qui vaut mieux encore, il y a joint des notes philologiques et des remarques pleines de goût qui répandent sur l'ensemble un véritable attrait. Destiné à la jeunesse studieuse des écoles, jeunesse aujourd'hui trop peu nombreuse, l'ouvrage de M. Merlet, outre qu'il fait connaître toute une partie de nos richesses à laquelle on ne songeait pas autrefois à initier nos élèves, peut surtout fournir aux hommes mûrs, à qui manque le temps pour une étude plus complète, le moyen de combler les lacunes de leur première instruction.

C'est à la même catégorie d'ouvrages qu'appartient, c'est au même usage qu'est destiné l'ouvrage que notre confrère, M. Noël, vient de publier sous ce titre : *Histoire abrégée de la langue et de la littérature françaises depuis leur origine jusqu'à nos jours*, et dont l'Introduction entre autres, vous a été lue l'an dernier. Déjà Rollin se plaignait dans son *Traité des Etudes* qu'on ne s'appliquât pas davantage à approfondir le génie et à étudier toutes les délicatesses de notre propre langue ; cette lacune qu'il déplorait a toujours frappé les esprits judicieux, et plus d'une mesure a été conseillée ou prescrite pour y remédier. L'introduction de l'étude sommaire (il faut bien qu'elle soit telle) à la fois de la langue et de la littérature françaises dans leur origine et dans leurs développements est donc une mesure éminemment utile et qu'on ne saurait trop approuver. Qu'on y prenne garde toutefois : cette histoire, dans l'enseignement oral indispensable pour éclairer et pour tempérer l'enseignement par le livre, exige un tact, un discernement, une fermeté de goût destinée à prévenir de dangereux écarts : l'histoire littéraire seule et dépourvue de dogme et de théorie, risque de conduire à un éclectisme, disons mieux à un syncrétisme où le sentiment littéraire lui-même s'émousse et périt. Etudions les langues et les littératures étrangères, étudions notre langue et notre littérature dans les siècles qui ont précédé notre grand siècle littéraire, mais à condition que la splendeur de celui-ci demeure comme un phare qui nous éclaire. Certaines gens prétendent qu'autrefois on se bornait à polir des mots, à façonner des périodes arrondies; quand on lit les écrits, quand on entend les discours des contemporains, même sous les voûtes de l'Institut, il faut bien reconnaître que nous ne sommes que trop guéris

de ce défaut. Prenons garde, à force de vouloir trop étreindre, de justifier l'adage si profond et si vrai : *Timeo hominem unius libri.*

Rien de plus utile pour nous que de nous tenir au courant des jugements que les critiques étrangers, souvent plus clairvoyants que nous-mêmes, portent sur nous, sur nos écrivains et sur la valeur littéraire ou morale de leurs œuvres. Aussi avez-vous écouté avec intérêt un article d'une Revue anglaise que vous a traduit M. Delerot et où vous avez trouvé, non sans quelque surprise, une appréciation très-fine et parfaitement juste de l'un de nos romanciers dont la valeur définitive a été dans ces derniers temps si vivement discutée. Dans ce morceau dû à un Anglais, les lettres de Mérimée à cette inconnue, qui pour l'honneur de tous deux n'a maintenant que trop de célébrité, sont jugées avec autant de tact qu'elles ont pu l'être par nos critiques parisiens les plus fins et comme on dit les plus *autorisés*. Il y a là, sans doute, une preuve flatteuse pour nous, vous a dit M. Delerot, du soin avec lequel les productions de notre littérature sont appréciées à l'étranger ; mais si nous pouvons être fiers de l'attention qu'on nous accorde, il ne faut pas nous flatter d'être jamais estimés au-dessus de ce que nous valons réellement ; et il est évident surtout que la valeur morale des écrivains exerce, et très-légitimement, une très-grande influence sur le jugement des hommes qui veulent apprécier leur mérite littéraire. Mérimée n'a rien à gagner auprès des juges qui ont le sens moral.

Il y a environ trente ans, M. le duc de Noailles publia une Notice sur la maison royale de Saint-Cyr. Je dis *publia*, j'ai tort ; tirée à cent exemplaires seulement, la Notice est devenue presque introuvable dès le lendemain

de son apparition, et si bien que l'historien de Saint-Cyr l'a plus tard insérée textuellement dans son livre sans même nommer l'auteur; et ce plagiat, quelque peu hardi, suscita dans la presse périodique des réclamations fort vives, mais à coup sûr bien légitimes. M. Taphanel n'a pas eu l'intention de donner à l'Institut de saint Louis un troisième historien, quoique la chose ne laissât pas d'être assez nécessaire; il n'a voulu faire qu'une monographie du théâtre où furent représentées *Esther* en 1689, *Athalie* en 1691 et à deux années de distances dans des conditions bien différentes. Pour rédiger cette monographie, M. Taphanel a trouvé dans les archives de la Préfecture où sont déposés presque tous les papiers de Saint-Cyr, des détails inédits et des renseignements nouveaux, que M. le duc de Noailles et M. Lavallée ne paraissent pas même avoir soupçonnés, notamment l'inventaire du théâtre, pièce extrêmement importante que notre confrère n'aura garde d'omettre dans sa monographie. M. Taphanel a eu la patience de compulser feuillet par feuillet le registre des dépenses des dames, c'est-à-dire 21 volumes in-folio, et il a pu établir ainsi la liste complète des jeunes filles sorties de la royale maison, en relevant un à un leurs noms sur plus de deux mille titres. Dans la dernière séance solennelle, M. Taphanel nous a lu un chapitre de sa Monographie et vous a raconté les brillantes destinées d'Esther, trop brillantes sans doute, car une réaction suivit, excessive comme toutes les réactions, et tout à l'heure M. Taphanel, en vous faisant l'histoire des représentations d'*Athalie*, vous racontera les mobiles, les phases et les conséquences de cette réaction.

N'omettons pas ici le plaisir que, dans une autre séance, M. Taphanel nous a fait en nous lisant, avant leur pu-

blication dans le dernier volume des *Œuvres d'Emile Deschamps*, deux comédies jouées, il y a bien des années, avec un succès mérité : *le Tour de faveur* et Selmours, œuvres fines, délicates, spirituelles et vraiment comiques, conformes à ces bonnes et sages traditions dont le théâtre français était encore l'asile, et qui n'ont plus aujourd'hui de foyer. Retrouveront-elles une patrie? Dieu le veuille! Notre honneur national y est grandement intéressé, mais rien aujourd'hui ne nous autorise encore à l'espérer.

Sous ce titre : *Histoire anecdotique de la conversation au* XVIIIe *siècle*, M. Taphanel vous a entretenus des principaux salons de cette époque si brillante, et qui fait un si étrange contraste avec les tragédies lugubres de la Révolution : Salons de Mme de Tencin, de Mme Du Deffand, de Mme Geoffrin, de Mlle Quinault, etc., etc. C'est en compulsant les Mémoires de Marmontel, de Garat, de Mme Suard, etc.; les lettres de l'abbé de Voisenon, de l'abbé Galiani (étranges abbés, mais il y avait de si étranges cardinaux), de Favart, etc., les écrits de Voltaire, de Chamfort, de Rivarol, que M. Taphanel a composé son histoire, suffisante, vous a-t-il dit modestement, pour une étude élémentaire du sujet, mais dont le cadre restreint l'a obligé d'exclure une foule de faits presque aussi importants que ceux qu'il a choisis.

Les amis de Th. Gautier, l'un de ces poètes que la nature avait le plus heureusement doués, mais que la recherche du bizarre et de l'originalité à tout prix n'a pas laissé d'égarer bien souvent, ont eu l'idée de s'associer pour composer à sa mémoire un recueil de poésies que, suivant une mode renouvelée du XVIe siècle, ils ont intitulé : *Tombeau*, et dont M. Achille Taphanel vous a entretenus. La forme ne manque certes pas à l'ouvrage :

il est imprimé avec luxe, en caractères elzéviriens, sur papier vergé de Hollande, et le frontispice est orné du portrait de Th. Gautier gravé à l'eau-forte. Presque tous les poètes contemporains ont envoyé leur tribut, à commencer par le patriarche de l'Ecole nouvelle. Il ne manque pas de jolis vers, vous a dit M. Taphanel, mais en revanche que de pièces bizarres et quelle langue! et ce qu'il y a de plus triste, quelle absence d'émotion! quelle pénurie de sentiment! Il y a pourtant des pièces sur lesquelles le cœur aime à se reposer, et dans le nombre je ne dois pas oublier, comme une brillante exception, un sonnet très-bien fait et très-touchant qui commence par ce vers : *Quand il était écolier*. L'exception ne vous a point étonnés quand vous avez entendu le nom de l'auteur, M. Al. Cosnard, l'ami de notre regretté Em. Deschamps et le collaborateur de M. Ach. Taphanel pour la publication aujourd'hui terminée des œuvres complètes de l'aimable poète.

Histoire du romantisme, tel est le titre un peu ambitieux peut-être, sous lequel les héritiers de Théophile Gautier ont publié des notes et des fragments épars dans les journaux et dans les revues, mais qui dans la réalité ne sont point une histoire. Cette histoire, vous a dit M. Taphanel, Théophile Gautier était seul capable de l'écrire. Plus qu'aucun autre il avait pris part autrefois à ce qu'il a lui-même appelé les grandes luttes romantiques. Il s'était de bonne heure incarné romantique et il avait le style, les mœurs, et comme on dit au théâtre la physionomie de l'emploi. Mais quelle que soit d'ailleurs la valeur des chapitres dont l'ouvrage se compose, tels que biographies d'écrivains, de peintres, de musiciens, d'acteurs tous romantiques, bien entendu; quelque piquants que soient les détails qu'on y trouve sur le cé-

nacle, sur les premières représentations d'*Hernani*, de *Chatterton*, d'*Antoni*, etc., qui furent de véritables batailles littéraires ; quelque curieuse et quelque amusante que soit *la Légende du gilet rouge*, M. Taphanel vous a montré que l'histoire du romantisme n'est point faite, et pour mon compte je doute qu'il soit possible de la faire avec une équitable impartialité avant que les combattants, et ils commencent à devenir assez rares, aient tous disparu de la scène.

M. Haussmann vous a fait connaître, d'après des documents insérés dans un des derniers volumes publiés par l'Académie de Metz, des détails extrêmement curieux sur le séjour de Rabelais dans cette ville où il habita deux ans en qualité de médecin stagiaire. Peu de gens savent aujourd'hui ce qu'étaient alors les médecins stagiaires, comment ils étaient nommés, quels étaient leurs obligations et aussi leurs priviléges ; peu des biographes de Rabelais se sont arrêtés sur cette circonstance de sa vie qui cependant a laissé plus d'une trace dans ses écrits.

M. Haussmann vous a également entretenus de la vie et des écrits d'Abel Beffroy de Resgny, l'un des auteurs les plus féconds, l'un des penseurs les plus hardis de son temps et dont la vie fut des plus aventureuses. M. Haussmann n'a point encore terminé son étude sur cet ami de Camille Desmoulins, plus connu en son temps sous le pseudonyme de Cousin Jacques, et je me borne à cette simple mention.

On ne visite guère Chambéry sans monter jusqu'aux Charmettes ; la promenade est ravissante, la pervenche fleurit toujours aux bords du ruisseau que longe le sentier ; la vue sur la vallée et sur les montagnes unit le charme à la grandeur, les souvenirs du grand écrivain

qui a vécu dans ces lieux, alors que ni lui ni personne ne prévoyait à quel rôle il serait appelé, reviennent en foule à la mémoire; mais M. Jouenne qui vous a raconté son pèlerinage, a éprouvé ce que presque tous les visiteurs éprouvent; il a regretté d'avoir franchi le seuil de la maison. Supercheries grossières, mesquine trivialité, basse et cupide exploitation, voilà tout ce qu'il y a rencontré. On est heureux d'en sortir afin de se retrouver en face de la nature et du vrai.

Vous devez encore à M. Jouenne l'examen critique d'un ouvrage sérieux et intéressant de M. de Pontmartin : le *Filleul de Beaumarchais*, et un examen comparatif de l'*Othello* de Shakespeare et de la *Zaïre* de Voltaire, examen que M. Jouenne a fait précéder d'un court essai sur les lettres anglaises et sur les lettres françaises au XVIIIe siècle, et dans lequel il vous a démontré que si l'amour et la jalousie sont le fond de l'une et de l'autre pièce et leur donnent comme un air de famille, les deux auteurs diffèrent autant l'un de l'autre dans toute l'ordonnance de leurs pièces que le théâtre même est différent chez les deux nations.

Parmi les manuscrits légués à la bibliothèque de la ville par le marquis Du Prat, l'on trouve un certain nombre de lettres autographes signées des noms historiques les plus illustres, tels que Montaigne, Mme de Sévigné, Catherine de Médicis, Henri IV, Louis IV et bien d'autres. Certes ce serait là pour tous un riche trésor, si le marquis Du Prat, malheureusement pour lui, n'avait acquis ces autographes du trop célèbre Vrain-Lucas, condamné il y a quelques années à la prison sur la plainte bien tardive déposée par M. Chasles, enfin désabusé, après s'être laissé extorquer la somme fabuleuse de cent cinquante mille francs par cet audacieux faus-

saire dont l'impudence naïve et l'ignorance outrecuidante allait jusqu'à fabriquer pour ses dupes des autographes de Thalès, de Sapho, de Cléopâtre, de Vercingétorix, de sainte Madeleine, de Lazare, celui-là même qui fut ressuscité par le Christ. On ne saurait, en vérité, vous a dit M. Delerot, après vous avoir raconté toutes les mésaventures des gens mystifiés et volés, laquelle est la plus étrange ou l'audace du fourbe, ou la crédulité des gens dupés qui semblent avoir voulu l'être, tant les falsifications sont grossières, ainsi qu'il vous l'a montré en mettant sous vos yeux les pièces les plus curieuses de cette fabrique.

M. Gueullette vous a adressé, selon son usage, quelques opuscules humoristiques. Madagascar est le théâtre de l'une de ses légendes, et des singes, si j'ai bonne mémoire, en sont les héros; l'autre ouvrage est d'un autre caractère, et quoique la fantaisie n'en soit point absente, le positif y domine : il s'agit d'une visite à Berck (Pas-de-Calais), et de la succursale destinée au traitement des enfants des hôpitaux de Paris.

Vous devez à M. de Barghon Fort-Rion un conte oriental dans le genre classique intitulé : *le Derviche;*

A M. Courteville une petite nouvelle intitulée : *Je ne lis jamais les affiches;*

La poésie n'a pas laissé d'apporter à nos séances son contingent ordinaire, dont je ne puis vous présenter malheureusement que le très-sec inventaire.

Ainsi vous devez à M. Gazo une pièce de vers intitulée : *Epître d'un parrain à sa filleule;*

A M. Courteville un conte intitulé : *le Gendarme*, et une autre pièce qui a pour titre : *le Pêcheur à la ligne;*

A des anonymes, dont M. l'abbé Chevalier s'est fait l'interprète, deux poèmes didactiques intitulés, l'un :

de l'Art de lire à table; l'autre, *l'Enseignement de l'astronomie;*

A M. de Guiry la communication de quelques pièces inédites d'un poète dont M. Courteville vous a plusieurs fois entretenus, Fr. Bouilhet, l'auteur applaudi de plusieurs œuvres dramatiques, entre autres de Mme de Montarcy;

A M. de Barghon Fort-Rion une chronique rimée dont le sujet est le célèbre combat des Trente; des fragments d'un poème héroïque intitulé : *Bouvines;* des stances intitulées : *Soleil d'Avril*, et un poème dont le seul titre : *la Revanche*, parle clairement, et sans qu'il faille de commentaire;

A M. Taphanel, une petite comédie intitulée : *Doralice,* œuvre juvénile, et qui porte la trace de l'inexpérience, mais pleine de promesses, et qu'il a traitée avec une sévérité que vous n'avez point partagée;

A M. Jouenne, une pièce intitulée : *la Falaise du Tréport*, et une autre intitulée : *le Lac*, souvenir et reflet de la belle méditation de Lamartine;

A M. le comte de Loinville, diverses pièces intitulées : *la Prière;* épître à un ami qui s'étonnait de quelques mauvais vers qu'il lui avait adressés; *un Rêve*, à Lesbie, imitation de Catulle; épître à M. Em. Deschamps à propos du conseil que quelques amis lui donnaient de poser sa candidature à l'Académie française; *les Animaux,* au même; allocution à ses confrères : *Vos travaux*, etc.; les *Gaîtés de ma plume* : Je te salue, ô Mort, libérateur céleste stances; *les deux Tabernacles*, quatrains; enfin *Récit d'un prisonnier de guerre*, dont vous entendrez tout à l'heure une seconde lecture.

M. Anquetil a terminé la lecture de sa traduction en vers français de la seconde partie des *Œuvres d'Horace*,

et à cette lecture il a joint la traduction d'un assez grand nombre d'odes totalement refondues et destinées à une seconde édition qui est sous presse et qui doit paraître dans quelques mois.

Un dernier mot, Messieurs, pour terminer ce long rapport. Veut-on savoir pourquoi nul poète n'est plus sympathique et plus aimé qu'Horace? C'est qu'il ne rougit jamais de l'humilité de sa naissance, que jamais il ne renia son père, et que,

Satisfait de son lot, le fils de l'affranchi
Ne désira jamais être.... mamamouchi.

La séance a été terminée par les lectures suivantes :

La Réforme de Saint-Cyr après les représentations d'Esther, par M. Achille Taphanel (extrait de l'histoire du *Théâtre de Saint-Cyr,* 1689-1792, aujourd'hui publiée).

Le Prisonnier de Guerre, poésie, par M. le comte de Loinville.

SÉANCE ORDINAIRE

DU 4 DÉCEMBRE 1874

Allocution du M. Ad. FONTAINE, Président.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

En m'appelant pour la deuxième fois à l'honneur de présider vos travaux, vous avez voulu donner une nouvelle preuve de votre bienveillance à mon égard ; permettez-moi avant toute chose de vous dire que j'en suis d'autant plus touché que mes titres à cette faveur sont bien légers, si je considère ceux de la plupart de mes collègues. L'attrait de vos séances, il est vrai, a fait de moi un auditeur assidu, mais mes occupations journalières m'ont trop souvent, et je le regrette, empêché d'être un membre assez actif. Quoi qu'il en soit, en acceptant ces fonctions, j'espère avec votre concours pouvoir suffire à la tâche qui m'est imposée. Cette tâche sera surtout rendue facile par l'esprit de confraternité qui règne parmi vous, et dont la tradition, remontant à la fondation de la Société, s'est conservée intacte jusqu'à nous.

Une autre tradition aussi précieuse, et qui fait la force même de votre Société en assurant sa durée, est le but utile que les membres fondateurs se sont proposé en s'associant pour travailler en commun et propager le goût des sciences morales, des lettres et des arts : « Cultiver le beau, le bien, élever l'âme, l'intelligence et

seconder le jugement en parlant au cœur et à l'esprit. »
Avec ce programme, et grâce à un sage règlement encore en vigueur aujourd'hui, malgré quelques modifications de détail qui ne pouvaient en changer l'esprit, la Société a pu être éprouvée, elle a traversé depuis quarante années des temps difficiles, mais enfin elle a vécu et bien vécu. Son histoire, les preuves de son existence, sont dans les dix volumes de mémoires imprimés qui témoignent de travaux variés, consciencieux, solides et intéressants; je puis ajouter qu'un grand nombre de publications qui font grand honneur à la Société n'auraient pas pris naissance sans elle; je n'ai besoin de citer personne, les noms étant dans toutes les bouches. Ces volumes sont notre richesse, essayons de l'augmenter encore.

Nous avons éprouvé des pertes qui ne peuvent se réparer, ni s'oublier; il y a peu de temps encore nous avions parmi nous et presque jusqu'à leurs derniers moments des collègues bien-aimés; deux étaient de ces fondateurs dont le nombre est aujourd'hui si restreint, comment réparer ces pertes? En travaillant, en nous inspirant des mêmes sentiments pour continuer leur œuvre et les égaler si nous ne pouvons faire mieux.

Essayons aussi d'accroître notre publicité en appelant à nous de nouveaux membres dont l'adjonction, augmentant les ressources financières de la Société, rendrait possible de hâter l'impression d'un nouveau volume de mémoires; j'insiste sur ce point, Messieurs, car là est le plus naturel et votre plus sûr moyen d'expansion.

Je ne crains pas d'être désavoué par vous en vous demandant de voter des remerciements au président que des circonstances douloureuses ont appelé à diriger vos travaux pendant deux années, et qui m'a tracé la voie où je m'efforcerai de marcher.

SÉANCE SOLENNELLE

DU 17 DÉCEMBRE 1875

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BARUÉ-PERRAULT,

Maire de Versailles, Président d'honneur.

Discours de M. Ad. FONTAINE,

Président titulaire.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le dessin que beaucoup regardent comme un art d'agrément, joint à ce mérite celui d'être une langue universelle, que l'enfant comprend et pratique sans qu'on la lui ait apprise; quelques lignes tracées rapidement donneront la forme d'un objet, la sensation pittoresque d'un site, beaucoup mieux que ne pourrait le faire une longue description; n'est-ce pas le langage des yeux intelligible à tous? Le dessin n'est-il pas encore la base indispensable de toute œuvre d'art et un élément de perfectionnement pour l'industrie?

Je me hâte d'abandonner ces généralités dont le développement nous mènerait trop loin, pour arriver à mon sujet : les écoles de dessin dans leur origine et leurs développements en France et en Angleterre. La question emprunte son importance aux efforts combinés de nos

voisins pour l'extension de leurs écoles nouvellement fondées et l'accroissement de leur galerie nationale aussi de récente création. Les économistes de notre pays en ont été vivement préoccupés; car la création de ces écoles rivales des nôtres a pour objet, chacun le sait, une concurrence commerciale très-légitime d'ailleurs; elles sont entretenues à grands frais par l'Etat, et, dans un pays où tout est dû à l'initiative privée, leur institution prend par ce fait même une signification particulière.

Je me propose, n'insistant sur l'art en lui-même que dans ses rapports avec l'industrie, d'examiner les efforts incessants accomplis par nos voisins, et ceux qu'il nous importe de faire, si nous voulons, dans cette lutte toute pacifique, conserver le rang que nul n'a contesté jusqu'ici à nos productions d'art industriel.

L'application de la vapeur aux voies ferrées, en rendant les communications plus faciles, a rapproché les nations et augmenté considérablement les relations commerciales; de ces relations est née l'idée des grandes expositions universelles. La première, due à l'initiative de l'Angleterre, fut organisée à Londres en 1851, la deuxième quatre ans plus tard à Paris; la troisième à Londres en 1862, et la quatrième à Paris en 1867. La date, le lieu de ces expositions et surtout l'immense retentissement de celle du Champ-de-Mars, la plus universelle sans contredit et la plus française, indique, malgré le concours des autres nations, que la lutte est surtout engagée entre les deux pays.

Ceux qui ont suivi avec attention ces expositions ont pu voir quelle large place y était accordée non-seulement aux arts industriels en général, mais encore à l'art proprement dit.

En 1851, il y eut un concert unanime d'éloges flatteurs

pour notre amour-propre national; la supériorité de nos produits dans les industries qui s'alimentent des arts du dessin était tellement marquée, que nos rivaux mêmes n'ont pu s'empêcher de la reconnaître.

A chacune des expositions qui ont suivi la première, cette supériorité, malgré tous nos progrès, a été moins marquée; l'écart entre nos produits et les produits similaires étrangers a diminué d'une manière sensible; ainsi en 1851 chaque pays conservait son caractère, sa marque originale industrielle; en 1855 ces différences sont atténuées sensiblement; en 1862 elles s'effacent encore davantage.

Le résultat était facile à prévoir; par la force des choses, ce grand concours des produits de toutes les nations devait provoquer chez les producteurs l'émulation, la comparaison dont ils ont tiré profit, enfin l'imitation qui a servi à améliorer et à multiplier la production générale.

Nos produits industriels en tout genre empruntent aux arts du dessin un goût, une perfection de formes qui leur impriment un cachet tout français et les font rechercher de préférence sur tous les marchés; la valeur de la matière employée s'efface devant celle de la main-d'œuvre; dans ces conditions ils deviennent une source de richesse pour le pays.

Il serait trop long d'énumérer toutes les industries florissantes, surtout à Paris, où d'ailleurs s'accumulent les produits de nos grands centres industriels; en même temps que les objets de luxe, elles fournissent pour les besoins matériels des objets auxquels l'art imprime son cachet; ne pénètre-t-il pas même jusque dans la poterie destinée aux usages les plus communs?

Cet état de choses n'est pas seulement dû à nos dispo-

sitions naturelles, mais encore à un ensemble d'institutions et de sages encouragements, qui, remontant très-loin dans le passé et grandissant de plus en plus, ont pris une forme définitive sous le règne de Louis XIV, et grâce à l'inspiration de Colbert, et ont aidé dans une large mesure à répandre dans notre pays le goût des arts.

La France est richement dotée en merveilles artistiques de tout genre, amassées dans nos musées et dans nos monuments ; l'Ecole française y est largement représentée par la quantité et la valeur de ses chefs-d'œuvre.

Si la vue de toutes ces richesses a contribué à entretenir ce goût, les institutions l'ont développé et perfectionné ; en indiquant seulement les principales il sera juste de nommer d'abord la plus importante et la plus féconde en résultats.

On trouve déjà ces institutions en germe sous Charles VI qui fonda une corporation sous le titre modeste de Communauté des peintres, lui fit une dotation et lui accorda des priviléges; cette association, devenue plus tard l'Académie de Saint-Luc, dura jusqu'en 1776.

C'est à François Ier qu'il faut faire remonter l'origine des collections rassemblées maintenant au Louvre, collections qui eurent pour premiers joyaux des peintures italiennes rassemblées au palais de Fontainebleau. Partout le monarque fait recueillir et acheter des objets d'art à grands frais : antiquités, médailles, camées, orfèvrerie, bijoux, peinture, sculpture, tout ce qui porte l'empreinte d'un beau style.

Henri IV disait qu'il tenait à honneur de s'entourer des hommes qui se rendaient utiles à leur pays par l'industrie ; outre les encouragements de toute sorte et les grands travaux qu'il fait exécuter au Louvre, il continue ces acquisitions ; enfin, sous Louis XIV, les acquisitions

pour les peintures seulement, de 200 montent à 2,000 (1).

L'Académie des Beaux-Arts est fondée en 1648. Louis XIV par lettres-patentes, en janvier 1655, lui accorde un logement, une pension annuelle et différentes exemptions ou priviléges, entre autres « celui de donner « leçon en public sur le fait de peinture et de sculpture, « et l'exercice du modèle. »

Parmi les premiers membres au nombre de 12, tant peintres que sculpteurs, figurent : Lesueur, Lebrun, Sébastien Bourdon, Corneille, Laurent de Lahire. L'Ecole des Beaux-Arts prend ainsi naissance et les cours de dessin sont inaugurés par Lesueur.

Jusqu'à ce moment la plupart des artistes, désireux d'augmenter la somme de leurs connaissances, étaient réduits à demander à l'Italie et à ses écoles un enseignement et des modèles que la France ne leur donnait pas encore; le plus célèbre d'entre eux, Poussin, dont la vie presque tout entière s'est passée loin de la France, fut l'instigateur de la création de l'Ecole de Rome.

Après l'Académie et l'École des Beaux-Arts, Louis XIV, en 1665, fonda à Rome une Ecole pour les peintres et les sculpteurs français; elle fut composée de douze pensionnaires choisis parmi les artistes qui remportaient les grands prix de peinture et de sculpture.

En 1666, Colbert fonda la Manufacture des Gobelins, appelée Hôtel des manufactures royales. Indépendamment de la fabrication des tapisseries de haute lisse, il y

(1) Sous Louis XVIII, la collection s'accroît de 111 tableaux; sous Charles X, de 24; sous Louis-Philippe, de 33; de 1848 à 1853, de 29. — Louis-Philippe a dépensé onze millions pour la création des galeries de Versailles. — Le Louvre ne disposait d'abord que de 50,000 francs pour acheter des objets d'art; cette somme a été doublée.

avait aussi des ateliers d'orfévrerie en repoussé, de bijouterie, de marqueterie, de gravure, de mosaïques en pierres dures; outre les ouvriers, soixante élèves y étaient entretenus aux frais de l'Etat. C'est là que s'inaugura officiellement la fusion de l'art et de l'industrie; le premier directeur fut Lebrun, auquel succéda Mignard.

Sous Louis XV, la Manufacture de Sèvres devient manufacture royale. En 1753, la direction des travaux y est confiée au célèbre statuaire Falconnet. On conviendra que ce sont là d'assez glorieux parrains.

L'excellence de ces institutions n'a pas besoin d'être démontrée. Tout le monde sait que l'Institut se recrute lui-même parmi ce qu'il y a de plus illustre dans les arts; ses membres sont les professeurs de l'Ecole des Beaux-Arts, dont la direction leur a été dévolue dans l'origine, comme celle de l'Ecole de Rome.

Les Gobelins et la Manufacture de Sèvres sont des institutions que l'étranger a copiées, mais qui nulle part n'ont été égalées.

Après cette rapide esquisse et avant de parler des écoles, il est utile de jeter un coup d'œil sur l'état des arts en Angleterre; on appréciera mieux ainsi comment les voies étaient préparées pour leur établissement.

La culture des arts, négligée, limitée à un petit nombre d'élus, n'était pas entrée dans les habitudes du pays; il semblait que les Anglais l'eussent considérée au moins comme étrangère à leurs aptitudes; il y avait bien de précieuses collections chez les riches particuliers, dans les grandes familles, mais elles n'étaient accessibles, la vue n'en était permise qu'à une élite peu nombreuse, et, avant 1824, Londres ne possédait pas de musée national.

On prête au roi Georges IV l'idée première de l'établissement longtemps désiré d'une galerie nationale à

Londres par l'acquisition de la collection Angerstein.

Le catalogue très-bien fait en est à sa 67e édition; il fournit des détails intéressants sur la naissance de cette collection, son accroissement rapide dû à l'initiative privée se manifestant par le don d'un nombre considérable de tableaux précieux légués par testament, les uns offerts par les plus grands noms de l'Angleterre, les autres offerts après avoir été acquis avec le produit de souscriptions privées.

Plusieurs lords, véritables promoteurs de cette fondation, sir Georges Beaumont, entre autres, offrirent même à la nation leurs collections particulières aussitôt qu'un local pourrait leur être assigné.

La collection Angerstein, se composant seulement de 38 tableaux, fut assurée à la nation, et une somme de 60,000 livres sterling (1 million 500,000 francs) votée par le Parlement sur la proposition du gouvernement pour couvrir les frais d'acquisition montant à 57,000 livres, les 3,000 restant pour le local d'exposition et les dépenses accessoires.

Cet accroissement de la galerie nationale et la fondation des écoles de dessin ont une commune origine.

Avant de fonder des écoles de dessin, il a fallu d'abord penser à former des professeurs; en facilitant, par l'accroissement du musée national, la vue des chefs-d'œuvre de toutes les écoles, on espérait faire naître le goût de la pratique des arts négligée jusque-là; aussi les agents répandus partout avaient pour mission de disputer à prix d'or l'acquisition des œuvres d'art d'une authenticité et d'un mérite reconnus; il fallait rendre le musée digne d'une grande nation, on n'y a rien épargné, aussi se compose-t-il aujourd'hui de 916 tableaux d'origine certaine et dont beaucoup sont de premier ordre.

Quelques chiffres donnant le prix d'acquisition auront leur éloquence.

En 1856.	*Perugin*, Vierge adorant Jésus,	89,300 fr.
En 1857.	*Pollajuolo*, Martyre de saint Sébastien,	78,900
En 1857.	*P. Veronèse*, famille de Darius,	331,250
En 1859.	*Fra Angelico*, Christ entouré d'anges,	87,500
En 1865.	*Raphaël*, Vierge, Jésus, saint Jean,	225,000
En 1865.	*Carpaccio*, Vierge et Jésus,	87,000

On a dépensé en acquisitions de tableaux, de 1824 à 1871, 8,429,886 fr. 85 c.

L'Etat avait très-peu acheté pendant les premières années qui ont suivi la fondation du musée, le progrès ne venait guère encore que des dons particuliers.

Lors de l'exposition du palais de cristal, 27 ans après, le musée comptait seulement 199 tableaux : 38 de la collection Angerstein, 29 achetés après vote du Parlement, 132 présentés ou légués par testament. En 1862, on en compte 407; 206 achetés après vote du Parlement, 201 offerts; en 1875, il se compose de 916 tableaux : 718 achetés par l'Etat, 198 offerts.

Ainsi on voit que pendant 27 années et avant la première exposition la moyenne d'acquisition par l'Etat est d'un tableau par année. De 1851 à 1862 elle est de 12; de 1862 à 1875 elle est de 43.

La moyenne augmente dans une proportion considérable à la suite de chaque exposition.

Pour l'année 1871 seulement on a acheté 68 tableaux. En 1847, la galerie nationale moderne (correspondant à notre galerie du Luxembourg) comptait seulement 41 tableaux de l'Ecole anglaise; elle s'augmenta alors, par une donation de sir Robert Vernon, de 157 tableaux dont 155 de peintres anglais; puis fut complétée par un don testamentaire de W. Turner, consistant en 100 ta-

bleaux terminés faisant partie de son œuvre et plusieurs mille croquis, dessins, aquarelles, etc.

La galerie moderne compte aujourd'hui 397 peintures par 93 artistes anglais : 27 seulement acquises par l'Etat. 370 données par les particuliers. Ces tableaux sont aujourd'hui en grande partie exposés au musée de South-Kensington.

On évalue à un million par année le nombre de visiteurs pour chacune de ces collections dont, par exception, l'entrée est gratuite.

L'Ecole anglaise, malgré son peu d'ancienneté, a montré assez de talents pour mériter un sérieux examen. Jusqu'à Hogarth, de grands peintres connus, de nationalités étrangères, italiens, flamands, français, étaient appelés par les souverains pour décorer leurs palais (1).

En 1769, Georges III fonda une Académie sur le modèle de l'Académie de Paris, et fit venir un grand nombre d'artistes français qui jouirent en Angleterre d'une grande réputation.

Ces artistes pendant leur séjour en Angleterre ont bien formé quelques élèves, mais ne leur apprenant de l'art que ce qui peut se transmettre, c'est-à-dire le métier.

Hogarth est le premier connu pour avoir exercé une influence sur l'art dans son pays, encore son œuvre est plutôt d'un moraliste que d'un peintre ; l'exécution faible, négligée, de ses tableaux devient cependant presque suffisante par l'idée morale qui domine dans ses compositions et en assure la durée : Hogarth a tracé la voie de

(1) *Italie.* Canaletti, Pellegrini, Ricci, Gentileschi ; — *Flandre.* Holbein, Rubens, Van Dyck ; — *France* . Coldoré, Le Vouet, Jean Warin, Lesueur, Bruand, Le Nôtre, François Anguier, Largillière, Claude Lefebvre, Delafosse, Monnoyer, etc.

la plupart de ceux qui l'ont suivi, et a fait école parmi les littérateurs et surtout les romanciers.

Après lui, les artistes les plus éminents qui ont laissé des œuvres durables dans des genres différents sont Reynolds, Gainsboroug, Lawrence, Flaxmann, Benjamin West, Turner, Wilkie, Martin, Landseer; au-dessous de ces sommités, Calcott, Eastlake, Mulready, Stanfield, Roberts, puis une moyenne inférieure.

L'Ecole anglaise de gravure dérive en entier de l'Ecole française, elle a été fondée par des graveurs français appelés en Angleterre, Dorigny, Bacon, Lempereur, Vivarès. Les grands graveurs anglais du XVIII[e] siècle, sont tous venus apprendre les principes de l'art à Paris, notamment Thomas Major, Ingram, Ryland, Robert Strange, qui furent élèves de Lebas, le graveur le plus renommé du temps.

L'Ecole anglaise, qui compte un siècle d'existence, n'était pas connue en Europe jusqu'en 1855. Alors seulement les artistes anglais se sont décidés à exposer leurs œuvres à Paris.

Peu de ces œuvres visent à l'art élevé; dans la peinture de genre, elles montrent de l'habileté, de la finesse d'observation, quelquefois des idées un peu cherchées, souvent un coloris heurté, papillotant, peu harmonieux.

Dans un genre secondaire, l'aquarelle et le paysage, les Anglais se montrent très-supérieurs, tout en conservant un mélange de qualités et de défauts.

Par ce que l'on connaît de ses œuvres, l'Ecole anglaise peut se résumer ainsi : talent, originalité, absence de génie, manque de racines dans le pays.

Après avoir parlé de l'art pur, abordons les applications de l'art à l'industrie.

L'enseignement du dessin nouvellement fondé en An-

gleterre forme un vaste réseau, dont tous les fils viennent aboutir à un musée et à une école normale modèle au palais de South-Kensington.

Pour venir en aide aux diverses études de l'enseignement spécial, le musée réunit tous les objets relatifs à l'histoire, à la théorie, à la pratique de l'art décoratif.

Les cours, suivant le programme, y ont pour but de « donner aux professeurs des deux sexes des connaissances qui leur servent à développer l'application de l'art aux usages communs de la vie, aux besoins des manufactures et du commerce.

Elever le niveau de l'enseignement pour les artisans, aider les classes industrielles à s'instruire dans les branches de sciences et d'art qui touchent directement à leurs occupations. »

Des cours particuliers tendent même à donner aux maîtres d'école de paroisse et d'autres établissements correspondant à nos écoles primaires, le moyen d'enseigner le dessin élémentaire comme une portion de l'enseignement général concurremment avec l'écriture.

Pour remplir ce programme si nettement formulé, l'Etat a nommé un ensemble de fonctionnaires dont le détail fera ressortir l'intérêt attaché à la réussite de cette fondation : ministère de sciences et d'art. — Administration publique des arts du dessin. — Comité de conseil pour l'éducation. — Inspecteurs généraux officiels sédentaires ou ambulants. — Examinateurs de différents grades. — Conservateurs de collections. — Professeurs des deux sexes pour enseigner le dessin d'architecture et de mécanique, la perspective, le dessin de la figure, l'anatomie et le modelage. — Des agents pour la vente des modèles. — Les professeurs femmes ont une surintendante. — On a nommé récemment un directeur des écoles du gouver-

nement, qui remplit aussi les fonctions d'inspecteur général des beaux-arts.

Le comité de S.-Kensington a en outre cherché les moyens pratiques d'installer des expositions dans les villes et jusque dans les villages : aujourd'hui des expositions spéciales très-abondamment pourvues d'objets d'art peuvent être organisées partout; ces expositions ambulantes sont préparées avec soin et modifiées en raison des tendances et des aptitudes très-diverses des pays auxquels elles sont destinées.

Le comité a de plus organisé pour ses écoles d'art un service de bibliothèques roulantes.

Les commencements de S.-Kensington ont été très-laborieux ; il s'agissait, sans pouvoir compter sur le passé, de préparer des professeurs en assez grand nombre pour répondre à tous les besoins ; on a d'abord formé des élèves destinés à devenir professeurs, des encouragements de toute sorte leur ont été prodigués ; on ne s'était pas contenté de donner l'enseignement gratuit, on avait payé ces premiers élèves ; à la suite d'examens on délivrait des prix, des récompenses, des diplômes auxquels sont attachées des dotations.

Les élèves devenus assez forts sont reçus élèves-maîtres, aspirants professeurs, enfin les dessins mentionnés honorablement leur sont payés jusqu'à 18 francs.

On assure à ceux qui se sont distingués une subvention mensuelle suffisante pour leur permettre de suivre librement leurs études, après leur avoir fait prendre l'engagement d'accepter la position qui leur sera offerte à la sortie de l'école.

Les étudiants des écoles d'art entrent quelquefois à l'Ecole normale, avec une subvention qui s'élève jusqu'à cinquante francs par semaine ; ce sont en général ceux

qui se destinent à être dessinateurs de fabrique ou artistes industriels.

Il y a là, de la part des Anglais, un effort bien dirigé, qui a été récompensé autant qu'il pouvait l'être ; si nos voisins n'ont pas pour eux la tradition, ils ont la ténacité et la persévérance.

Tandis qu'en France nous cherchons à bouleverser sous le nom de réforme, au lieu d'améliorer graduellement l'enseignement du dessin, l'Angleterre prend pour modèle un passé qui nous a faits ce que nous sommes. Là, l'initiative privée cède la place dans la question des écoles à l'Etat qui en fait une question nationale, et, chose remarquable, le contraire se produit actuellement et avec succès dans notre pays.

Les écrivains spéciaux qui se sont occupés de ce mouvement, Mérimée en tête, ont tous jeté des cris d'alarme ; que ces avertissements soient plus ou moins fondés, ils nous auront au moins rendu ce service de nous mettre sur nos gardes ; aussi, depuis quelques années, y a-t-il chez nous un redoublement d'activité.

Nous possédons une organisation éprouvée par le temps, consacrée par ses résultats, respectée par nos révolutions, et assez forte pour avoir résisté en grande partie à des réformes que la véritable opinion publique ne demandait pas.

Pour répondre aux efforts des Anglais, nous n'avions rien à créer; changer seulement, peut être, pour les améliorer, quelques points de détail, augmenter le nombre des écoles, en les rendant accessibles à un plus grand nombre d'ouvriers.

Tout cela est déjà fait ou sur le point de l'être. Ainsi dans son budget des écoles, la ville de Paris, en 1846, accordait aux écoles de dessin une subvention de

30,000 francs, aujourd'hui elle consacre annuellement 300,000 francs à l'enseignement seul du dessin; en 1862, on comptait 1,300 élèves seulement, aujourd'hui on a dépassé le chiffre de 10,000. Chaque arrondissement a ses écoles municipales spéciales; on a créé aussi des écoles pour les jeunes filles, les mettant à même de trouver dans les arts industriels une carrière honorable; dans une de ces écoles, l'élève, en même temps qu'elle reçoit une sorte d'éducation classique, apprend un art utile, tel que l'ornementation, la tapisserie, la peinture céramique sur porcelaine, sur émail, sur faïence, la gravure sur bois et sur métaux, la fabrication des fleurs artificielles, etc.

La chambre syndicale de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfévrerie, a fondé et entretient aux Arts-et-Métiers une école de dessin pour les ouvriers et apprentis; cette école, fréquentée avec empressement et dirigée par des professeurs capables, est aujourd'hui un modèle pour la bonne tenue, le travail et les progrès.

On doit encore à l'association d'hommes intelligents et dévoués une institution présentant un ensemble très-complet, l'Union des beaux-arts appliqués à l'industrie; elle possède un musée, une bibliothèque, des écoles fréquentées assidûment par les ouvriers, et que complètent des conférences variées.

Elle organise des expositions auxquelles l'Etat s'associe en y faisant figurer les produits de nos grandes manufactures nationales à côté des travaux plus modestes, mais non moins intéressants des écoles industrielles de dessin; l'empressement du public à ces expositions a confirmé le succès de cette fondation fraternelle et patriotique.

La fréquentation de ces écoles est devenue pour l'ouvrier une source de bien-être; car, à mesure qu'il se

perfectionne, son travail est plus rémunéré; puis elle le moralise en lui faisant comprendre qu'aujourd'hui la culture de l'intelligence est de nécessité absolue dans les professions créant, sous les yeux de l'ouvrier même, une sorte d'aristocratie de talent dont il connaît l'origine et accepte la légitimité.

Enfin, les grands centres manufacturiers, les villes importantes de province ont des écoles de dessin, dont toutes, il faut bien le reconnaître, ne sont malheureusement pas pourvues du matériel indispensable.

Dans ces modestes écoles, les élèves qui se distinguent particulièrement sont, à l'honneur des municipalités, subventionnés pour venir compléter leurs études à Paris, où se trouvent seulement tous les éléments réunis; beaucoup d'entre eux sont devenus illustres; parmi les derniers, on peut citer Simart, Flandrin, Rude, etc., et parmi eux, notre ville ne laisse pas d'avoir fourni son contingent; il suffit de rappeler les noms de Lanoue, Lambinet, Noël.

Il est d'usage, dans les expositions industrielles, de faire figurer les travaux des écoles de dessin. Cela fait naître l'émulation des élèves et des professeurs; beaucoup de ces travaux sont remarquables par les aptitudes qu'ils dénotent chez des sujets très-jeunes encore, mais, il faut ici reconnaître l'insuffisance de quelques-uns des modèles sans caractère, d'un dessin incorrect et d'un modelé douteux; ces modèles, dits élémentaires, sont souvent chargés de détails inutiles et de hachures, qui en rendent l'exécution assez longue et assez difficile, pour rebuter l'élève en exerçant sa patience, au lieu de son intelligence.

Il suffit, pour y porter remède, de simplifier les modèles en les graduant de manière à mettre plus tôt l'élève à même de dessiner le plâtre moulé, dont il cherchera

l'imitation directe, sans ces intermédiaires quelquefois nuls, et cela rentre dans les fonctions d'un comité de perfectionnement; quant à la question matérielle, en donnant plus d'extension aux ateliers de moulage du Louvre et de l'Ecole des beaux-arts, on aura un fonds inépuisable de modèles précieux en figures, ornements et objets de toute sorte, propres à élever le niveau de l'enseignement.

Une autre amélioration demandée par les besoins actuels serait d'étendre aux départements l'enseignement du dessin dans les Ecoles normales, comme on le fait déjà dans celles de Paris et de Versailles; on pourrait ainsi, pour les futurs instituteurs, rendre le dessin obligatoire et non pas facultatif, comme cela s'est pratiqué jusqu'à ce moment dans leurs examens.

Après l'enseignement primaire, si nous jetons un coup d'œil sur l'enseignement supérieur, nous le trouvons parfaitement organisé à Paris, mais en province il laisse beaucoup à désirer.

A Paris, la surabondance d'artistes de talent, formés à l'Ecole des Beaux-Arts, la notoriété attachée à leurs œuvres permettent de trouver, autant qu'il en est besoin, des professeurs capables; pour les lycées de province, il en est autrement : les places peu recherchées, en raison de leur éloignement de Paris, peu rétribuées, données sans concours, par conséquent sans garanties, sont le plus souvent occupées par des titulaires insuffisants et ne pouvant donner qu'un enseignement médiocre. On ne le sent que trop par la faiblesse des élèves des départements, qui viennent chaque année recruter les écoles du gouvernement.

On a bien essayé d'y porter remède en faisant depuis peu subir des examens à la suite desquels des diplômes sont accordés; ce n'est pas encore assez, et la difficulté

serait bien mieux aplanie, si en améliorant la position des maîtres, on exigeait d'eux des épreuves plus sérieuses, plus concluantes et qu'il est très-aisé d'imaginer.

Il n'a été jusqu'ici question que de nos qualités, mais sommes-nous sans défauts? Nous en avons un grand, et le plus grand peut-être, *l'inconstance.*

Nos écoles de France et de Rome ont servi de modèle aux écoles des autres pays.

Pendant le XVIIIe siècle, toutes les académies de peinture, de sculpture et d'architecture fondées en Europe, ont été créées et dirigées par des Français ; on peut citer celles de Vienne, de Berlin, de Dresde, de Copenhague, de Madrid, de Saint-Pétersbourg ; les souverains étrangers envoyaient des pensionnaires étudier à Paris, et appelaient comme premiers peintres, premiers sculpteurs, premiers architectes, des artistes français.

Le nombre des œuvres d'art exécutées par nos artistes à l'étranger est considérable, et la plupart sont des ouvrages de premier ordre, et dont le livre de M. Dussieux nous donne une large idée.

Au moment où pour lutter avec nous nos voisins empruntaient et copiaient ses règlements, en 1863, l'administration mal conseillée a tenté de les changer complétement; se mettant en désaccord avec l'Institut que l'on trouvait suranné après la mort d'artistes, tels que Delaroche et Vernet, et qui cependant comptait encore parmi ses membres : Ingres, Cogniet, Robert Fleury, Picot, Delacroix, Flandrin, Meissonnier, Guillaume, Jouffroy.

On a oublié tout d'un coup les services rendus, en lui retirant la direction de ces Ecoles d'où sont sortis tant d'artistes qui ont honoré la France ; le temps heureusement a déjà fait justice d'une partie des changements essayés ; on est revenu peu à peu à l'ancien état de choses,

mais une de ces malencontreuses créations a survécu, celle des ateliers de peinture, de sculpture et d'architecture au nombre de trois dans chaque section. Arrêtons-nous seulement à ceux de peinture : dans ces ateliers, on apprend à peindre, c'est-à-dire le métier, l'étude dessinée du modèle est négligée ; or l'Ecole, comme on l'a vu précédemment, a été instituée pour donner un enseignement complémentaire, supérieur, général, fondé sur les grandes traditions classiques. Les élèves n'étaient admis à profiter de cet enseignement qu'à la suite d'un concours ; ils se recrutaient parmi les élèves des ateliers d'artistes en renom, portant avec eux des caractères très-variés de tendance et de style, et venaient se fortifier et recevoir une heureuse influence de cet enseignement indépendant autant que libéral, et qui, quoi qu'on en ait dit, n'a jamais porté atteinte à l'originalité.

Il y avait donc deux phases bien distinctes, la première pour le métier, la seconde pour l'art; l'Ecole, en se substituant aux ateliers, est descendue à leur niveau et a cessé d'être une école spéciale de perfectionnement.

Une autre réforme tentée, mais qui heureusement n'a pas eu de durée, a été l'abaissement de 30 à 25 ans de la limite d'âge pour les grands prix. La conséquence naturelle de cette mesure était de réduire de cinq ans les études sérieuses, approfondies, continuées en vue de l'obtention du prix, et qui devenaient alors sans but direct et sans consécration. Une autre conséquence non moins funeste et à laquelle on n'avait même pas pensé, était l'impossibilité pour les futurs candidats de poursuivre leurs études littéraires classiques ; il n'est pas besoin d'insister sur ce point. La limite d'âge à 30 ans n'a jamais empêché les génies précoces de devancer l'époque, et elle a permis à d'autres plus lents d'atteindre le but.

Il faut avoir passé par l'Ecole pour connaître l'émulation, les efforts énergiques d'hommes faits retenus sur ses bancs jusqu'à 30 ans dans l'espoir d'obtenir le prix réservé à un seul d'entre eux; s'ils n'ont pas réussi dans le concours, il leur reste du moins pour les dédommager le talent; par leur travail persévérant ils ont acquis la science et perfectionné la pratique de leur art, et, s'ils sont heureusement doués, ils ont rendu complète leur éducation artistique.

J'ajouterai que l'Ecole des Beaux-Arts, tout en jouissant du précieux privilége de fournir des successeurs à ses maîtres pris eux-mêmes parmi les sommités de l'art, est toujours et malgré tout une pépinière inépuisable de sujets répondant à toutes les exigences de l'art et de l'industrie, et que, si les écoles de l'Europe cherchent à la suivre même de loin, elles sont toutes venues et elles viennent encore y puiser des leçons.

En résumé, mettant de côté l'art pur qui ne fait pas de conteste, nous avons par son influence sur l'industrie une situation enviée, acquise depuis longtemps et qu'on essaie de nous disputer. Nos voisins en quelques années, par des efforts très-grands et une volonté constante, ont réalisé des progrès très-réels; l'issue de la lutte ne peut pas être douteuse pour nous qui n'avons rien à créer; nous sommes préparés par nos instincts, par notre éducation, par le passé; le goût des arts est dans notre caractère, dans notre tempérament et nous les cultivons pour les jouissances qu'ils nous procurent.

Le mobile des Anglais est tout autre : leurs instincts nationaux sont tournés vers le commerce, ce que nous faisons par goût est entrepris par eux comme un besoin de l'époque, une nécessité pour leur industrie, mais avec leur esprit de suite éminemment pratique ils

sont devenus des adversaires qu'on ne peut dédaigner.

Cependant leurs progrès très-grands de 1851 à 1862, sont tout à coup devenus plus lents, moins sensibles; nos voisins paraissent avoir donné tout d'un coup ce qu'ils pouvaient espérer. Ils doivent en trouver la cause dans l'absence d'éducation première, dans le manque de traditions; on n'improvisera pas plus une armée de professeurs qu'on ne changera en un jour le génie d'un peuple; avec du travail, beaucoup de travail on peut acquérir du talent; le génie ne se commande pas.

Enfin chez nous l'industrie s'ennoblit en s'élevant au niveau de l'art; en Angleterre c'est l'art qui est réduit à se faire industriel.

Sans nous enorgueillir d'une supériorité que nous ne conserverons qu'à la condition de nous renouveler sans cesse, pensons que les professeurs de nos maîtres étaient David, Regnault, Gros, Guérin, Gérard, Girodet, et nos maîtres, Vernet, Delaroche, Picot, Ingres, Drolling, Schnetz, Scheffer, Flandrin, Delacroix, Pradier, Bozio, David d'Angers, Cortot, Lemaire, Rude; mais je dois m'arrêter, la liste serait trop longue; on voit assez qu'il n'y a ni proportion, ni comparaison possible; tous ces noms plus européens que français, et tant d'autres qui pourraient être cités, évoquent le souvenir de chefs-d'œuvre et appartiennent au XIXe siècle qui n'est pas fini. Nul ne sait ce qui nous est réservé, mais noblesse oblige, et si ce passé auquel on touche encore doit nous rassurer, l'union dans le travail et la constance dans les idées peuvent seules nous répondre de l'avenir.

RAPPORT du Secrétaire perpétuel sur les Travaux de l'année académique 1874-1875.

MESSIEURS,

Comme à l'ordinaire je passerai rapidement sur une portion de nos travaux qui n'est pas la moins intéressante à bien des titres, mais qui rentrerait difficilement dans le cadre restreint de ce rapport : je veux parler des comptes-rendus des volumes de Mémoires, que nous adressent régulièrement les sociétés correspondantes de la nôtre. Les envois de Lyon, d'Angers, de Lille, de Perpignan, de Pau, de Rouen, de Caen, etc., ont été étudiés cette année par MM. Chardon, Cougny, Courteville, Mercier, Ploix et Anquetil. Permettez-moi pourtant de signaler exceptionnellement le rapport de M. Ploix et la discussion qui s'est élevée sur une savante étude relative à un droit prétendu que je n'ai pas besoin de nommer, à un droit d'une odieuse immoralité qu'aucune législation, aucune coutume authentique écrite n'ont formulé, Dieu merci, et qui ne fut jamais que le fait d'une violence brutale dans ces siècles de ténèbres où nos conquérants barbares, dont il était de mode il y a cinquante ans (la mode se glisse jusque dans l'histoire) d'exalter les vertus, n'admettaient à l'égard des populations asservies qu'une morale et qu'une loi, celle du loup :

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Que l'institution du mariage soit conforme au droit naturel, il est malaisé de le contester, et les philosophes

les plus éminents de l'antiquité, malgré quelques divergences sur des points secondaires, se sont rencontrés avec tous les grands législateurs pour le reconnaître et le proclamer. Mais pour donner à cet acte fondamental de la vie les garanties dont il a besoin, il a fallu du temps, des essais multipliés. De ces garanties légales la plus efficace sans contredit, c'est la publicité qui l'accompagne et qui le précède, publicité qui fait la sécurité des contractants et des familles, et dont M. Digard vous a démontré que la société civile moderne est redevable aux prescriptions religieuses et aux sages mesures introduites de bonne heure par le christianisme et insérées presque textuellement dans nos Codes.

Il se produit des cas, encore trop communs, où le vice de la prodigalité atteint jusqu'aux proportions de la démence, et qui font que chez tous les peuples civilisés, pour sauvegarder l'intérêt des familles et de la société gravement atteint, pour sauvegarder les prodigues eux-mêmes, le législateur arma le juge du droit de tutelle ou même d'interdiction. Droit salutaire et légitime sans doute, mais qui risque d'ouvrir la porte à de criants abus. Et par suite que de procès! et parmi ces procès combien sont féconds en incidents dramatiques! L'un de ces procès, dont M. Digard vous a entretenus, et dont le comte de Brunoy fut le héros, n'a pas été le moins curieux de ceux qui ont occupé et passionné la société au XVIII[e] siècle.

M. l'abbé Chomet vous a entretenus d'une œuvre éminemment morale entre toutes, mais non certes la plus aisée : la réhabilitation des condamnés et les moyens de les faire rentrer utilement pour eux, utilement pour tous, dans la société avec laquelle ils ont rompu et qui les réprouve et les repousse avec une rigueur, souvent

avec une cruauté qui n'est pas sans imprudence. Après vous avoir rappelé les tentatives faites avec plus ou moins de succès sur plusieurs points de la France, dans l'Hérault, dans le Rhône, après vous avoir montré les résultats encourageants obtenus à Mettray, il vous a parlé d'une grande et vaste société de patronage organisée il y a cinq ans, qui, rayonnant de Paris sur tout le reste de la France, produirait cette unité d'efforts et de moyens dont l'absence a jusqu'ici singulièrement réduit ou du moins compromis les bons résultats péniblement obtenus. Tous les criminalistes savent que le condamné rendu à la liberté échappe difficilement au réseau dont il est bientôt entouré; à la vaste et redoutable organisation du mal, il faut opposer la vaste et tutélaire organisation du bien.

M. Léopold Cerf vous a entretenus d'un livre de M. Ch. Nisard, intitulé: *la Littérature populaire,* livre de statistique au premier coup d'œil, livre de morale au fond, et qui laisse dans l'âme du lecteur, après quelques impressions bien fugitives d'une passagère gaîté, un profond sentiment de honte et de tristesse. Que d'almanachs et quels almanachs! encore les plus sots, les plus liégeois sont-ils souvent les meilleurs. Quelles ignobles facéties! quels cantiques impies et scandaleux à force d'être stupides! Quelles abrutissantes légendes dont les moins pernicieuses pour le cœur et pour l'esprit sont celles qui ont le moins de sens et de raison! quelles chansons idiotes! quels dialogues grotesques! quels catéchismes indécents! Quelles immondes biographies! Et les livres de magie! et les secrétaires d'amour! Arrêtons-nous là, car la honte monte au front quand on songe que les écrivains abondent pour composer de tels écrits, et des éditeurs peu scrupuleux pour les répandre par millions.

Plaignons les lecteurs, qu'ils abrutissent, et puisque ceux-ci sont nos maîtres, essayons de les civiliser, ne fût-ce que par prudence.

Tout le monde a entendu parler des résultats extraordinaires qu'à force d'art et de patience on peut obtenir dans l'enseignement des sourds-muets de naissance. Les faire parler d'une façon intelligible pour les entendants, les faire chanter en s'accompagnant du piano, cela tient presque du prodige, et M. Courteville vous a vivement intéressés par le récit d'une séance de ce genre à laquelle il a assisté. Mais les résultats obtenus sont-ils de nature à encourager les efforts de ceux qui rêvent, dit-on, de mettre désormais à l'écart la mimique et le geste, si merveilleusement appliqués par l'abbé de l'Epée, par Sicard et leurs émules? Il est permis d'en douter, il est permis de croire qu'il appartient plutôt aux entendants d'étudier et d'apprendre la langue naturelle de ces déshérités, au lieu de condamner tous ceux-ci indistinctement à forcer la nature et à parler la langue des entendants, d'une façon tellement pénible et tellement imparfaite qu'au premier étonnement succède bientôt pour l'auditeur une sensation des plus douloureuses. Le geste leur est facile, le geste les anime, il éclaire toutes les physionomies, au lieu que l'exercice de la parole ne s'obtient guère qu'au moyen de contorsions attristantes qui les défigurent et qui éveillent notre pitié.

Savoir à fond l'art militaire n'appartient qu'aux chefs qui ont pour mission de conduire les opérations ou aux historiens qui entreprennent de les raconter. Mais il est des éléments et des généralités que nul ne peut ignorer sans s'exposer à trébucher à chaque pas et à débiter des âneries dignes des plus misérables folliculaires. Dans

quelques conférences trop vite interrompues, M. le capitaine Barthélemy vous a initiés à quelques-unes de ces connaissances générales. Je ne puis analyser ces conférences quelque peu techniques et je me borne à vous en rappeler les principaux traits. Dans l'une, il a traité des principes généraux de l'organisation d'une armée : personnel et matériel; cadres et soldats; états-majors et troupes; combattants et non combattants. Dans une autre, il a traité de la répartition des éléments qui doivent entrer dans une armée : armes, services, formation et groupement des unités, proportion et décomposition des corps. Enfin dans une troisième, il a traité de la stratégie, de la tactique et des plans de campagne, et des lignes d'opérations, expliquant particulièrement le plan suivi par Napoléon en 1805, et qui le conduisit par une marche irrésistible de Boulogne à Ulm et bientôt à Austerlitz.

M. Guégan vous a envoyé une Etude intitulée : *Essais préhistoriques — Epoque arché-celtique*. Dans la première partie de son travail votre correspondant a traité cette question : Y a-t-il eu des hommes de la pierre taillée et des hommes de la pierre polie? et il est arrivé à cette conclusion qu'il est fort difficile d'établir aujourd'hui, même avec le secours de l'archéologie, que telle race d'hommes a dû appartenir à la pierre polie, telle autre à la pierre taillée. La seconde partie de l'étude est consacrée aux monuments connus sous le nom de *dolmens*, monuments trop souvent confondus avec d'autres qui en diffèrent essentiellement, tels que les gambr'mens. M. Guégan ne voit dans les dolmens que des monuments exclusivement religieux, au lieu que les gambr'mens n'étaient que des sépultures; et les habitants actuels du Morbihan où les uns et les autres abondent ont fidè-

lement gardé la tradition de cette différence fondamentale.

Sur la gauche du chemin de Cergy-sur-Oise à Courdimanche se dresse, au-delà du hameau de Gency, une pierre levée semblable à un pan de mur, haute de 3 mètres et demi et large de 6 mètres sur une épaisseur de $0^m,40$. M. Guégan notre correspondant vous a fourni sur cette pierre quelques détails, mais jusqu'ici assez vagues et assez incomplets, aucune fouille n'ayant pu être pratiquée dans les environs. Le passant s'étonne que cette dalle de grès, appelée dans le pays le Palet de Gargantua, soit encore debout dans un champ bien cultivé et qu'elle n'ait pas depuis longtemps servi à l'empierrement de la route.

En outre, M. Guégan vous a aussi entretenus des découvertes archéologiques le plus récemment faites dans nos environs à Meulan, au Pecq, à Bougival et à Nanterre : silex taillés, ampoules de verre, vases gallo-romains, fers de lance oxydés, auges sépulcrales de l'époque mérovingienne; et comme en plus d'un point la géologie confine à l'archéologie, M. Guégan vous a également signalé la découverte faite le 6 mars dernier, dans la banquette de gravier de la sablière du Pecq, d'une fort belle molaire de l'éléphant appelé *Primigenius,* sablière de laquelle on a déjà extrait tant de débris fossiles, d'animaux aujourd'hui disparus, mais que tout prouve avoir été contemporains de l'homme durant la période quaternaire.

M. Adrien Maquet, de qui vous attendez de précieuses monographies sur plus d'une commune du canton de Marly, vous a lu une Notice historique et archéologique sur le domaine et sur le château de la Montjoie, commune de Chambourcy, château dont quelques vestiges à

peine subsistent aujourd'hui, mais qui, au moyen âge et spécialement durant la guerre de cent ans, souvent pris et repris, joua un rôle important qui mérite d'être consigné dans l'histoire et d'échapper à l'oubli.

Le Bambouk est peu connu, même de beaucoup de géographes, et son nom ne figure pas sur toutes les cartes des possessions françaises situées sur les deux rives du Sénégal et dont il forme la partie la plus orientale. M. le capitaine Barthélemy vous a lu la curieuse relation d'un séjour de quatre années, fait par M. Baur dans cette région tropicale que l'antiquité crut longtemps inhabitable et déserte : *deserta siti regio*, disait Virgile, *terra domibus negata*, disait le lyrique latin. Avant peu tout le centre de l'Afrique, d'où sortent le Nil, le Zambèse, le Congo, la Sénégambie, aura été pénétré par les pionniers européens et les sources de ces grands fleuves auront perdu leur mystérieuse horreur.

Il y a deux sortes de voyageurs qui se rendent à Bagnères-de-Luchon : les malades et ceux-là, quand ils reviennent guéris, se bornent à bénir et à glorifier ses eaux thermales; les touristes et les peintres, qui ne visitent guère les piscines, mais pour qui Luchon est le centre naturel et commode des plus ravissantes excursions. M. Chardon appartient heureusement à la seconde catégorie : les grands spectacles, et si variés, que la nature offre dans les montagnes l'attirent, le retiennent; et quand il lui faut les quitter, non sans regret, il s'en dédommage du moins en racontant son voyage qu'il refait une seconde fois et auquel il vous associe. Luchon, vous a-t-il dit, est vraiment beau, ne vous laisse jamais indifférent, et se revoit toujours avec un plaisir nouveau. La vallée du Lys et ses cascades, la vallée d'OO, l'Entecade, le port de Venasque, la Maladetta, etc., l'ont tour à tour

charmé, stupéfait, et il vous a raconté le plaisir de ses yeux, s'excusant toutefois de n'avoir pas fait la rencontre d'un seul animal féroce, de ne s'être cassé ni un bras ni une jambe, de n'avoir roulé dans aucun abîme, de ne pouvoir émailler son récit d'aucun épisode dramatique, ni dire : « J'étais là, telle chose m'avint. »

Le territoire des Etats-Unis, baigné par les deux Océans, est tellement immense qu'il renferme de vastes espaces encore complétement inexplorés. Tout récemment des voyageurs viennent de découvrir, dans une étroite vallée des montagnes Rocheuses, un des sites les plus étranges et les plus curieux du globe, resté jusqu'à ce jour tout à fait inconnu. C'est une région d'origine toute volcanique où l'on rencontre par centaines ces sources jaillissantes et intermittentes, que l'on appelle Geysers et dont l'Hécla seul dans notre Europe offrait jusqu'ici un échantillon digne de Lilliput. D'après les documents américains, analysés ou traduits par M. Delerot, rien de plus extraordinaire que ces rivières qui s'élancent jusqu'à cinq cents pieds de haut. Et il ne s'agit point d'un conte de fées, ni d'un récit des Mille et une Nuits : un bill des Chambres américaines a déclaré cette vallée Parc national des Etats-unis; le désert va se peupler, des chemins de fer vont y conduire les voyageurs de tous les points du territoire, et des trains de plaisir, moyennant quelques dollars, donneront à tous les Yankees la jouissance d'un spectacle que l'Européen demanderait en vain à Interlaken ou à Luchon.

On n'a point oublié que M. Guizot, alors qu'il était ministre de l'Instruction publique, traça le plan et inaugura la publication d'une collection de documents inédits relatifs à l'histoire de France. L'idée était si juste et tellement opportune, vous a dit M. Delerot, le plan était

si bien tracé, les fondements de l'œuvre tellement solides, que la publication s'est continuée régulièrement en dépit des révolutions, en dépit de plus de trente changements de ministère. M. Delerot vous a analysé, en lui décernant des éloges mérités, le remarquable rapport dans lequel M. le baron de Watteville a récemment résumé l'histoire de cette publication nationale, et il a étudié par occurrence quelques-uns des principaux ouvrages de cette collection dont les matériaux sont bien loin d'être épuisés.

Depuis longtemps M. Mercier s'est voué à la recherche de l'état dans lequel se trouvaient les anciennes organisations administratives de la France au moment où la révolution de 1789, à la distribution géographique des anciennes provinces, substitua l'organisation actuelle, bientôt séculaire déjà et qui a survécu à plus d'une révolution politique. Notre confrère nous a lu le premier fascicule de son travail, lequel se rapporte à notre département, et où il a traité des généralités subdivisées en élections. Dans un préambule il vous a fait connaître l'origine de l'organisation civile créée en 1625 par Richelieu, la division de la France en pays d'états ou en pays d'élections, et les attributions des magistrats chargés d'administrer hiérarchiquement les circonscriptions. Œuvre de patientes et laborieuses recherches, qui, poursuivie et embrassant la France entière, est appelée à rendre à l'historien, au légiste, à l'administrateur les plus grands services.

Vous devez à M. l'abbé Chevallier une courte esquisse sur Rollin envisagé comme historien, et sur l'usage qu'il a fait des livres saints dans la partie de son histoire ancienne, où il parle des Hébreux et de leurs relations avec les autres peuples.

On sait que la lecture d'*Ivanhoe* fut pour Augustin Thierry comme la révélation de son génie, et que l'auteur de ces romans que Villemain disait être plus vrais que l'histoire lui inspira la première idée de l'histoire de la *Conquête de l'Angleterre* par les Normands. La lecture de *Waverley* fit naître chez Manzoni la première idée des *Fiancés;* la lecture des *Fiancés* fit éclore à son tour chez M. César Cantu la pensée de son premier travail historique, son Commentaire touchant cette horrible peste de Milan qui dans cette ville seule fit périr plus de cent mille âmes, et dans l'espace de quatre ans enleva le tiers de la population de l'Italie. M. Digard vous a vivement intéressés en vous retraçant, d'après le romancier commenté par l'historien, quelques-uns des épisodes les plus dramatiques et les plus étranges et quelques-uns des actes d'héroïque dévouement attestés et perpétués par d'authentiques témoignages.

Vous devez à M. de Barghon Fort-Rion une Notice très-développée et d'un très-grand intérêt sur Anne ou Agnès de Russie (car le nom de cette princesse est contesté), femme du roi de France Henri Ier. Grâce aux pièces publiées en 1825 par le prince Labanof de Rostoff, et aux légendes populaires recueillies pendant son séjour en Russie, en 1864, votre confrère, dans cette monographie consacrée à une princesse fort peu connue en France, fort peu connue même des écrivains russes, est parvenu à éclaircir beaucoup d'obscurités et à réfuter de graves erreurs accueillies par les historiens les plus accrédités.

Saint-Simon mourant laissait non-seulement une riche bibliothèque, mais encore des manuscrits très-volumineux. L'autorité d'alors, se défiant, et non sans quelque raison, de l'héritage laissé par le satirique duc et pair,

le confisqua et l'enferma tout entier dans les archives du ministère des affaires étrangères. L'hôtel même où nous sommes leur servit longtemps de prison ou plutôt de sépulture. Je ne vous rappellerai point après combien de vicissitudes, combien de négociations l'un des descendants du duc obtint du roi Louis XVIII, et malgré ses ministres, la restitution d'une partie de ces précieux papiers jadis mis si brusquement sous le scellé administratif. Vous savez que cet acte de justice royale nous a donné une gloire littéraire de plus, en révélant au monde ce merveilleux écrivain qui, comme on l'a dit, « écrivait à la diable pour l'immortalité. » Mais ce qui ne se comprend pas, ce qui dépasse toute croyance, c'est qu'après une si longue captivité, après l'éclatant succès des Mémoires, le Ministère des affaires étrangères, aussi avare que nos Archives sont libérales, détienne inédits, inabordables, une grande partie des papiers du duc. N'est-ce pas là un fait étrange, inexplicable, et que M. Baschet a eu raison de signaler et de réprouver dans un livre fort curieux dont M. Delerot vous a rendu compte?

Quand la Bastille fut prise et envahie, tous les papiers que renfermait cette prison d'Etat furent jetés pêle-mêle au milieu des ruines, et le plus grand nombre furent perdus ou détruits. Quelques curieux cependant en ramassèrent une partie dans le sang et dans la boue, et ce sont ces débris sauvés de la destruction que M. Ravaisson publie aujourd'hui sous le titre d'*Archives de la Bastille*. M. Ploix a parcouru et analysé dans plusieurs séances les premiers volumes qui ne commencent qu'en 1659 et ne comprennent que quelques années du règne de Louis XIV. Cette publication, vous a dit M. Ploix, prouve ce qu'on savait déjà, que la Bastille fut le séjour

confus de tous les rangs, de toutes les classes et de tous les états. A côté d'accusés souvent criminels, il ne manquait ni d'innocents dénoncés par la haine, ni de pauvres fous; les duellistes et les gens suspects s'y trouvaient avec des maris qui n'avaient que le tort de gêner leurs femmes et de leur être odieux; l'arbitraire le plus absolu réglait la condition des détenus, les uns bien nourris et bien traités, les autres confinés dans d'obscurs cachots.

Dans ces archives, précieuses à tant de titres, les procès de deux grands criminels dominent tous les autres: ceux du surintendant Fouquet et de la marquise de Brinvilliers. On ne saurait prétendre que les archives nous révèlent beaucoup de faits nouveaux sur le surintendant, souvent elles se bornent à confirmer ceux qui n'étaient qu'incomplétement connus et démontrés; mais les pièces du second procès présentent le spectacle étrange et relativement consolant d'une femme distinguée par son éducation et rattachée par sa naissance à la plus haute magistrature, empoisonneuse de son père, de ses frères, de son mari, condamnée enfin malgré les plus opiniâtres dénégations, qui tout à coup et comme illuminée par la grâce, n'attend le ministre de la religion que pour lui faire-sur-le champ l'aveu de tous ses crimes, en demander pardon à Dieu, aux juges et aux témoins qu'elle avait insultés, et subir son supplice dans des sentiments tels qu'aux yeux d'une partie du peuple elle meurt non comme une héroïne, comme une sainte.

M. Ploix vous a encore entretenus de deux ouvrages importants qui touchent à la fois à l'histoire moderne et à la politique générale par des liens fort étroits : *l'Histoire de l'Europe pendant la Révolution française* par M. Sybel, un Prussien; *la Prusse et la France devant l'histoire* par M. Legrelle, un Français, l'un des plus bril-

lants élèves de notre Lycée. On conçoit aisément que les deux livres soient conçus dans un esprit bien différent. L'un des auteurs exècre la France, non pas seulement la France de l'ancien régime, mais la France de 89 et tous les gouvernements qui se sont succédé chez nous depuis bientôt cent ans. De tous les régimes celui de la Restauration n'est pas celui que sa perspicacité haineuse abhorre le moins; et lorsque, détournant les yeux de l'occident, il les tourne vers l'est et vers le nord, il semble qu'il ne se soit proposé qu'un but : glorifier l'attentat commis contre la Pologne. Il va sans dire qu'aux yeux de M. Sybel la France n'a eu de tout temps qu'un but : l'asservissement de l'Allemagne, comme si ce n'était pas l'ambition peu scrupuleuse de la Prusse (et M. Legrelle n'a pas de peine à le prouver, le traité de Bâle à la main) qui livra par un marché à la France républicaine toute la rive gauche du Rhin. Tout en nous abstenant de nous aventurer ici dans le domaine périlleux de la politique contemporaine qui ne nous appartient point, nous ne pouvons pas nous empêcher, vous a dit M. Ploix, de constater comme un fait indéniable que la Prusse s'était longuement et savamment préparée à la guerre, et à une guerre d'agression, s'il est permis de répéter le mot de Montesquieu, que le véritable auteur d'une guerre n'est pas celui qui la déclare, mais celui qui la rend nécessaire.

Possesseur de la volumineuse correspondance de Hoche, alors que notre illustre compatriote était occupé à pacifier la Vendée, M. Duchâtellier en a extrait et publié un fragment dont M. Fontaine vous a entretenus dans deux séances : la correspondance avec Francis Watrin, son adjudant général durant les derniers mois de 1795, et préposé dès le commencement de 1796, en

qualité de commandant militaire, au rétablissement de l'ordre et de la sécurité dans le département de la Sarthe. Rien de plus intéressant que de suivre les rapides progrès de cette pacification, rien de plus intéressant surtout que de constater, dans les écrits et dans les actes du jeune auxiliaire que Hoche s'était donné, l'ascendant irrésistible que le génie et le noble caractère du chef exerçait sur tous ceux qui l'approchaient.

Vous devez à M. de Barghon Fort-Rion une étude historique ou pour mieux dire un essai biographique sur Louis XVIII. L'auteur en effet n'a guère abordé les événements politiques accomplis tant en France qu'en Europe depuis l'émigration furtive du comte de Provence jusqu'à la mort et aux funérailles du roi de France et de Navarre, et il s'est attaché de préférence à peindre l'homme par les traits et les actes les plus saillants de sa vie privée. Le chapitre relatif au séjour du prince à Mittau, et à son départ de cette ville, et le chapitre qui traite du séjour du fugitif en Angleterre, offrent un intérêt tout particulier, grâce à des détails curieux et inédits que l'auteur a recueillis et contrôlés durant son séjour en Russie.

Enfin votre confrère vous a lu une Notice biographique, aujourd'hui publiée, concernant Jean-André Van der Mersch, qui fut généralissime des troupes belges pendant la révolution soulevée dans son pays par les réformes imprudentes et mal concertées de Joseph II.

Je voudrais vous parler d'une étude sur Meyerbeer et spécialement sur l'opéra des *Huguenots* par M. Marcel Rodouan, mais à notre grand regret M. Rodouan n'a point terminé sa lecture et je suis réduit à cette simple mention.

Disciple de Michel-Ange, Jean de Bologne fut sans

contredit l'un des plus illustres artistes sortis de sa grande école, et Bologne, Pise, Gênes, Lorette, Bolsène, Lucques, Florence surtout sont remplies de ses chefs-d'œuvre. M. Digard ne s'est pas borné à vous retracer la carrière de cet artiste, il a fait passer sous vos yeux de magnifiques photographies rapportées par lui d'Italie, et représentant un bon nombre de ses ouvrages, entre autres la célèbre statue de Mercure. Mais combien peu de gens savent aujourd'hui, même en Flandre peut-être, que ce nom tout italien de Jean de Bologne est le nom d'un artiste de Douai, d'un enfant de la Flandre française, de cette belle province qui appartenait depuis longtemps à la France par le cœur, que la violence et le mépris du droit put nous ravir un temps, jusqu'au jour où Louis XIV, accomplissant l'œuvre imparfaite de Henri IV, obtint par la force des armes ce que ses prédécesseurs avaient vainement demandé (ainsi va le monde) à l'autorité de la justice! Les artistes français, messieurs, ont semé leurs productions dans le monde entier, et le recueil si précieux de M. Dussieux, *les Artistes français à l'étranger,* incomplet peut-être, en est un témoignage éclatant. Que d'œuvres de Jean Houdon, par exemple, sont éparses en Saxe, en Italie, en Hollande, en Russie et jusque dans le Nouveau-Monde!

M. Chardon a consacré quelques pages, je ne dirai pas une notice, à la mémoire de Corot qui appartient jusqu'à un certain point à notre cité, par les souvenirs qu'il a laissés à Ville-d'Avray, où beaucoup de nous, vous a dit M. Chardon, ont connu et aimé l'homme et l'artiste. Il vous a fait remarquer que chez l'artiste le sentiment l'emportait sur la main et sur le procédé; qu'avant tout Corot cherchait les côtés poétiques de la nature, l'harmonie des lignes, le style en un mot; qu'il était

attiré par le mystère des bois et des ruisseaux cachés, qu'il aimait à pénétrer dans les forêts, et que s'il rencontrait une de ces retraites où l'on dit qu'autrefois les Nymphes aimaient à vivre, il s'y arrêtait volontiers, son pinceau s'en emparait et il savait en faire goûter le charme, faisant voir au-delà de ce qu'il avait mis sur la toile, et nous transportant dans un domaine à la fois réel et imaginaire, mais toujours un peu vaporeux, sans que nous distinguions bien nettement le chemin par lequel dirai-je le peintre? dirai-je le poète nous conduit.

Parlant de l'homme, M. Chardon vous a rappelé que Corot, durant toute sa vie, associa toujours le beau et le bon dans un même culte, que jamais l'envie n'altéra la sérénité de son âme bienveillante, qu'en tout temps sa libéralité, disons mieux, sa charité fut inépuisable, et qu'enfin l'homme égalait l'artiste.

M. Cougny s'est chargé, pour le grand Dictionnaire d'antiquités publié sous la direction de M. Saglio, de rédiger une histoire des horloges dans les temps anciens, et il vous en a lu la première partie, la seule qui soit actuellement terminée, et qui a pour objet les *Cadrans solaires*. M. Cougny a cru devoir remonter jusqu'à l'époque où l'homme, encore bien novice et bien dépourvu, était réduit à se servir de son ombre pour apprécier la hauteur du soleil sur l'horizon et pour supputer à peu près ce que nous appelons les *heures*. M. Cougny a fait de l'histoire même de ce mot la base de son travail, et il a commencé par en préciser les acceptions diverses, s'arrêtant de préférence sur celles qui touchent directement à son sujet, et s'éclairant des lumières que fournissent non-seulement les textes grecs et latins, mais encore les monuments assez nombreux de la gnomonique des anciens.

M. Cougny vous a entretenus d'une fort savante et fort belle édition des poèmes d'Homère, récemment publiée par M. Pierron, l'un de nos hellénistes les plus distingués, et vous a montré avec quelle conscience et quel succès l'éditeur s'est acquitté de sa tâche. En effet rien n'a été négligé : outre une histoire complète des poèmes d'Homère et de ce qu'on appelle la question homérique, il a joint à un texte excellent de tout point, tous les commentaires désirables sans noyer l'utile et le nécessaire dans le pédantesque fatras de l'érudition germanique. Grâce à M. Pierron, vous a dit notre confrère, nous possédons une édition définitive du grand poète, et l'Allemagne n'a dans ce genre rien qu'elle puisse opposer à la France.

A peine M. Cougny a-t-il eu à vous signaler l'omission de quelques minces documents secondaires, tables iliaques et odysséennes, utiles peut-être à l'intelligence plus nette et plus précise du texte, comme le sont les éditions illustrées qui commencent à pénétrer dans nos écoles. Il vous a donné aussi quelques textes anciens qui dans cette œuvre de longue haleine ont échappé au savant homérisant : *humana parum cavit natura.*

A l'occasion d'une traduction nouvelle des Lettres d'Alciphron, par M. de Rouville, M. Cougny vous a entretenus de ces curieuses études de mœurs. M. Cougny ne pense pas qu'Alciphron ait toujours simplement et fidèlement retracé des mœurs qu'il avait sous les yeux : Alciphron écrivait vers la fin du IIIe ou au commencement du IVe siècle de l'ère chrétienne, et les mœurs de ses personnages n'étaient sans doute plus les mêmes que du temps de Ménandre et des poètes de la Nouvelle-Comédie; néanmoins les petits tableaux de genre dessinés par le rhéteur ne laissent pas de nous intéresser. S'ils font

penser à certaines pièces de l'Anthologie, à certains dialogues peu classiques de Lucien, ils rappellent surtout les scènes familières de la Nouvelle-Comédie, et l'on peut dire avec M. Cougny qu'ils nous en donnent pour ainsi dire la menue monnaie.

M. Cougny a publié dans le dernier Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques, une curieuse correspondance inédite de Brunck avec M. de Foncemagne, membre de l'Académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres. Cette correspondance, dont il vous a été lu d'importants fragments accompagnés d'indispensables commentaires, se rapporte à la publication, sous le nom d'Analecta, d'une Anthologie grecque par laquelle Brunck a inauguré en 1775 ses travaux de critique et de philologue, et qui est demeurée l'un de ses meilleurs titres à l'estime de tous les érudits. Dans ces lettres, on le voit s'enquérant passionnément de tout ce qui peut rendre son travail plus complet, et n'épargnant ni peines ni sacrifices pour faire explorer les plus importantes bibliothèques de Paris et de toute l'Europe. Brunck tient au courant de ses travaux son savant correspondant, qui s'y intéresse d'autant plus vivement qu'il s'était occupé lui-même d'un pareil ouvrage, et que non content d'avoir mis toutes ses notes à la disposition de l'helléniste, il met celui-ci en rapport avec tous les savants français du temps, Cappronnier, Larcher, Barthelemy et autres, dont les secours et les conseils ne lui ont point été inutiles.

Il n'est qu'une opinion sur les Lettres de Mme de Sévigné : elles ont charmé, elles ont ravi les contemporains, elles nous charment aujourd'hui comme elles charmaient les contemporains de la gracieuse et spirituelle marquise. Suit-il de là cependant qu'on doive regarder sa

correspondance comme le type absolu, comme le modèle unique du genre épistolaire? Telle est la question qu'a brièvement débattue devant vous M. l'abbé Chevallier, et à l'occasion de laquelle s'est émue, je ne dirai pas une controverse, on était d'accord, mais une de ces conversations toujours intéressantes, toujours fécondes lorsque le sujet en vaut la peine. Quelques mots la résumeront. Ni Cicéron ni Voltaire n'auraient écrit les Lettres de Mme de Sévigné, mais qui oserait prétendre que celles-ci soient aucunement supérieures à celles de ces deux grands génies? n'est-il pas incontestable d'ailleurs que ce qui fait le charme et l'intérêt d'une vraie correspondance, c'est le naturel, c'est l'originalité qui s'enfuit et disparaît dès qu'on veut reproduire un modèle?

Plus d'une fois on a retracé la belle et pure existence de Ducis, mais il reste à faire un travail où l'on mettrait mieux à profit, je ne dirai pas ses mémoires, mais son journal, mais sa correspondance familière, aujourd'hui recueillie et vraisemblablement complète et classée. Sainte-Beuve qui n'en connaissait qu'une partie, n'a fait que formuler l'impression générale en disant que dans ces lettres Ducis a laissé un véritable trésor qui gardera mieux sa mémoire que ne le sauraient faire ses œuvres tragiques. Après avoir cherché et réuni un nombre considérable de pièces inédites, un honorable écrivain, M. de Pistoye, a écrit une nouvelle biographie du poète, dans laquelle il s'est efforcé d'enchâsser les fragments les plus précieux de la correspondance du poète avec sa famille, avec ses amis et avec un bon nombre des plus illustres contemporains de sa longue carrière. M. Delerot vous a lu au nom de l'auteur plusieurs chapitres de cet excellent travail qui, nous l'espérons bien, pourra être livré à la publicité. N'est-il pas permis de compter, et

surtout à Versailles, sur le concours de tous ceux qui tiendront à honorer dans Ducis :

L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

Le Théâtre des jeunes filles de la maison royale de Saint-Cyr (1689-1792) *d'après des documents inédits* : tel est le titre du livre dont M. Ach. Taphanel a terminé cette année la lecture. L'accueil fait au chapitre relatif à la représentation d'*Esther*, dans les lectures annuelles faites en Sorbonne, dans le Congrès de toutes les sociétés savantes des départements, permet de présager quel sera le succès de l'ouvrage auprès du public, lorsque sera terminée l'impression fatalement retardée par des causes indépendantes de la volonté de notre confrère. Encore quelques semaines et l'ouvrage dont vous aurez eu les prémices sera dans toutes les mains.

Que la médiocrité soit quelquefois un moyen de parvenir, Picard s'est attaché à le montrer dans une pièce en vers qui n'est pas la moins piquante de son répertoire. *Soyez médiocres* : tel est le mot attribué à Royer-Collard s'adressant à l'ambition peu scrupuleuse, dans un de ses accès assez communs d'humeur morose et chagrine. Tel est aussi le thème que M. Taphanel s'est plu à développer devant vous un certain soir, mais en badinant innocemment, mais sans affecter la rudesse stoïque d'un Caton, ni s'armer du fouet de Juvénal. On peut moraliser sans colère, on peut, comme l'a dit un poète latin de son plus illustre devancier, se jouer autour du cœur, et ce n'est pas la façon la moins adroite d'y trouver un facile accès.

Des débats judiciaires sur des questions de nue propriété et d'usufruit ou d'achat de combustible n'ont généralement que peu d'intérêt pour le public. Mais lors-

que ces débats, fort mesquins en eux-mêmes, s'agitent entre deux contestants de beaucoup d'esprit, il n'en est plus de même, et vous l'avez bien vu dans les deux séances où M. Ploix vous a entretenus de la correspondance de Voltaire et du président de Brosses récemment éditée par un magistrat de la Cour de Dijon, M. Foisset.

Acheteur à vie de la seigneurie de Tournay, Voltaire abat des arbres que le nu propriétaire entend que l'on respecte; de plus, il achète à un fermier quelques cordes de bois dont il veut ensuite absolument que son vendeur lui ait fait présent. Une discussion s'émeut; Voltaire rit d'abord et plaisante, avec quelle verve! sur quelques fagots, dit-il, qu'on lui conteste; le président aussi le prend d'abord sur le même ton et réplique en plaisantant, mais à la fin le ton devient sérieux, et il ne ménage pas à Voltaire d'assez dures vérités, justifiant ainsi le distique du poète : *Ludus genuit trepidum certamen, etc.*

Aussi bien de tels jeux engendrent le dépit.

Voltaire, qui ne laissait pas d'être hargneux et rancunier, se vengea en empêchant le président d'entrer à l'Académie française ; les héritiers du président se vengèrent plus tard sur ceux de Voltaire (les procès étaient longs) en les faisant condamner à 40,000 francs de dommages-intérêts.

On se plaint généralement de la décadence de notre théâtre et ce n'est pas sans raison : là, comme dans nos expositions annuelles au Salon, on peut dire que le grand art décline et qu'il se meurt. Quelle en est la cause? faut-il en accuser la fatalité? faut-il s'en prendre aux artistes et aux auteurs dramatiques? faut-il tout imputer au mauvais goût du public? Il est à craindre que le public ne soit moins coupable qu'on ne le dit, et je n'en veux

pour preuve que l'éclatant succès qui vient de récompenser l'auteur de *la Fille de Roland*, dont M. Taphanel vous a rendu compte. Les oreilles, Dieu merci, sont encore accessibles à la musique des beaux vers, et les cœurs peuvent s'émouvoir et tressaillir quand un poète sait faire appel aux plus nobles, aux plus purs sentiments de la morale et du patriotisme. Et les nouveaux *Chants du soldat*, par M. Paul Deroulède, dont M. Delerot vous a également entretenus et dont les éditions se succèdent et s'épuisent avec une prodigieuse rapidité, vous montrent que le réalisme qui durant vingt-cinq ans, *grande mortalis ævi spatium*, a desséché la source des nobles pensées et des mâles sentiments, ne prévaudra jamais parmi nous, lors même que, par surprise il aurait conquis une vogue éphémère :

Je n'ai fait que passer ; il n'était déjà plus.

M. de Barghon vous a lu un Essai critique et littéraire sur un poète assez oublié de nos jours, mais qui dans son temps jouit d'une véritable renommée, le toulousain Baour-Lormian, l'un des quarante immortels. A cet Essai notre confrère a fait succéder la lecture d'une pièce demeurée inédite, que l'auteur avait adressée à sa ville natale alors qu'il était déjà dans un âge très-avancé. Cette pièce, l'une des dernières du poète, a cela de remarquable que le poète qui durant toute sa vie avait guerroyé à outrance contre le romantisme, s'est laissé visiblement à son insu presque enrôler dans les rangs de l'école nouvelle.

M. de Barghon vous a lu une légende suisse du XIIe siècle, intitulée : *Ida de Toggenbourg* et la traduction d'une nouvelle russe de Pouskine, *le Chasse neige*, tra-

duction commencée par notre confrère durant son séjour à Taganrog, dans la Russie méridionale.

Enfin il vous a lu la traduction en vers d'un conte oriental intitulé : *le Derviche*, et une esquisse en vers intitulée *Pétrarque* et *Laure*, inspirée par l'annonce des solennités qui allaient célébrer en juillet 1874, sur les rives de la Sorgue et dans les murs d'Avignon, le centenaire du grand poète italien, cet élève de nos Universités qui devait tant à la France et ne fut point ingrat pour elle.

Vous devez à M. Courteville la traduction d'un conte hindou, intitulé : *le Nabad*, d'après une version anglaise du texte original.

Grâce au bienveillant concours qui lui a été prêté par de nombreux souscripteurs et dont il vous remercie, votre Secrétaire a pu éditer cette année la traduction complète d'Horace en vers français ; traduction totalement refondue des œuvres lyriques publiées il y a vingt-cinq ans, traduction nouvelle des Œuvres morales. Durant l'impression, il a soumis à votre jugement un bon nombre d'arguments et de dissertations qui, quoique sommaires, ne laissent pas de tenir une grande place parmi les abondantes notes philologiques, historiques et littéraires, jointes à la traduction.

Enfin, dans la séance du 12 février, sous ce titre : *Songe d'un vieux maître,* à la demande de plusieurs d'entre vous, votre Secrétaire vous a lu des couplets récités par lui quelques jours auparavant dans le banquet annuel de l'Association amicale des anciens élèves du Lycée de Versailles. Permettez-lui de vous en redire encore quelques-uns ce soir, assuré qu'ils expriment des sentiments vivaces et communs à tous les enfants de la France :

J'étais transformé, rajeuni,
Et d'une voix pleine et sonore
Il me semblait redire encore :
Οὐ μὰ τοὺς ἐν Μαραθῶνι !
O Marathon ! ô Salamine !
Beaux noms chers à la liberté,
Par qui Minerve et sa cité
Dans la nuit des temps s'illumine !

Non, non, vous n'avez point failli,
Vaincus d'une autre Chéronée !
Par la tempête déchaînée
En vain le chêne est assailli ;
Sous la hache qui le mutile
Il reverdit plus vigoureux,
Et des rejetons plus nombreux
S'élancent de son tronc fertile.

Non, non, vous n'avez point failli !
Tombés dans la sanglante arène,
Soldat obscur ou capitaine,
De tous le nom fut recueilli.
Sur les murs de notre chapelle
Par notre piété tracés,
Ces noms bénis disent assez
La route où l'honneur nous appelle.

Οὐ μὰ τοὺς ἐν Μαραθῶνι !...

. . . .

VOYAGE EN ESPAGNE

AU XVII[e] SIÈCLE

PAR M. PLOIX, MEMBRE TITULAIRE

Les voyages, dit-on, instruisent et forment la jeunesse, et leurs récits intéressent et charment tous les âges lorsqu'ils nous révèlent des mœurs étranges et des usages qui nous sont tout à fait inconnus. Mais aujourd'hui il faut pénétrer jusque dans les profondeurs de l'Afrique ou de l'Australie pour y trouver quelque chose de nouveau, n'en fût-il plus au monde; au XVII[e] siècle, on le trouvait aux portes mêmes de la France.

Au moment le plus brillant du règne de Louis XIV, lorsqu'il allait signer le traité de Nimègue et marier sa nièce à ce malheureux roi d'Espagne qui passa trente ans de sa vie à faire son testament, une dame noble, riche, reçue à la cour, contemporaine et digne d'être l'amie des Lafayette et des Sévigné, M[me] la comtesse d'Aulnoy, est appelée en Espagne, s'y transporte avec une suite assez nombreuse et transmet à l'une de ses amies ses impressions. Ses premières nouvelles sont datées de Bayonne, et si elle se trouve encore en France,

elle y entend déjà une langue étrangère et y rencontre des usages plus que singuliers. Un seigneur du pays veut faire connaître une Parisienne de distinction à ses compatriotes et donner une fête en son honneur. C'était alors, paraît-il, la coutume pour les dames de la cour de porter sous leurs bras des petits chiens. Les dames de Bayonne n'en étaient point encore là. Elles arrivent au bal portant, disons simplement le mot, et du reste nous ne faisons que copier, des petits cochons, mais ne méritant guère ce nom, car ils étaient pomponnés, ornés de colliers, de rubans de toutes couleurs, comme des moutons de Florian. Peut-être ailleurs Mme d'Aulnoy leur eût-elle pardonné, mais elle les traite de vilains animaux, lorsqu'au moment du bal leurs maîtresses sont obligées de les déposer à terre, et que comme de petits lutins ils viennent en grognant se jeter dans les jambes des danseuses.

Passons avec elle la Bidassoa, entrons en Espagne et apprenons par son exemple qu'avant de pénétrer dans un pays il est bon d'en connaître les usages. Elle avait rendez-vous à Irun avec un banquier pour qui elle portait des lettres de crédit et qui devait lui fournir une grosse somme pour son voyage. L'heure de la conférence était celle où elle avait l'habitude de monter sa montre, montre d'Angleterre qui lui avait coûté 50 louis. Le banquier se met à l'admirer ; elle la lui donne pour la voir avec la civilité que l'on a d'ordinaire lorsque l'on présente ces sortes de choses. « C'en fut assez, dit-elle; mon homme se lève, me fait une profonde révérence et me dit qu'il ne méritait pas un présent si considérable, mais qu'une dame comme moi n'en pouvait faire d'autre, qu'il m'engageait sa foi et sa parole qu'il garderait ma montre toute sa vie et qu'il m'en avait la

dernière obligation. Il la baisa en achevant ce beau compliment et l'enfonça dans une poche plus creuse qu'une besace. » Confondue de surprise, pendant quelques instants elle resta muette, mais il y avait là des témoins ; la montre avait déjà disparu ; elle pense qu'en cas de discussion avec cet homme, il va peut-être lui refuser les sommes dont elle a besoin. « Enfin, dit-elle, je la lui laissai et j'essayai de me faire honneur d'une chose qui me faisait grand dépit. »

Vous vous étonnez sans doute avec elle et vous soupçonnez peut-être le banquier de ne pas être aussi simple et aussi naïf qu'il en avait l'air; mais, disons-le à son honneur, il ne faisait que se conformer à l'usage en se permettant d'accepter définitivement ce qu'on lui présentait, et si ce jour-là Mme d'Aulnoy y perdit sa montre, plus tard à Madrid il ne tint qu'à elle d'y gagner bien davantage. Se promenant un jour en voiture au Prado, elle voit passer le fils du duc d'Albe, don Frédéric de Tolède, qui fait arrêter son carrosse pour s'entretenir avec elle. Six beaux chevaux Isabelle composaient son équipage, et elle a l'imprudence de lui en faire compliment. Ce jeune seigneur lui dit qu'il les mettait à ses pieds. Elle l'avait oublié, lorsque le soir un gentilhomme se présente de la part du duc pour lui annoncer que les chevaux sont dans son écurie. Elle a beau les refuser et les renvoyer, les chevaux lui reviennent et font plusieurs fois l'aller et le retour. La nuit se serait passée dans ces allées et venues si en femme qui, grâce à Dieu, sait très-bien comment on refuse ce qu'elle ne veut pas donner ou recevoir, elle n'eût pris le parti de se fâcher et d'écrire. Elle reste donc victorieuse, et elle est assez modeste pour n'attribuer qu'à l'usage le présent que ce jeune et galant cavalier voulait lui faire.

Poursuivant son voyage, elle arrive à Vittoria, et c'est là que pour la première fois elle voit des dames espagnoles, des dames comme il faut. C'était au spectacle, et ce qui la frappe d'abord en entrant dans la salle, c'est l'énorme quantité de rouge dont ces dames sont couvertes, non-seulement sur les joues, ce qui n'est pas tout à fait sans exemple en France, mais sur les yeux, les oreilles, les épaules et jusqu'au bout des ongles, en sorte qu'elles lui paraissent comme autant d'écrevisses cuites de la plus belle couleur. Le spectacle représentait la vie de saint Antoine. Saint Antoine paraissait sur la scène et plusieurs fois dans le cours de la pièce, soit pour mieux résister aux tentations, soit pour demander pardon à Dieu de ses fautes, il se jetait à genoux pour réciter dévotement et tout au long son *Confiteor*. A sa voix, les spectateurs se prosternent comme lui, joignent avec ferveur leurs prières aux siennes, et Mme d'Aulnoy est effrayée de l'énergie des coups de poing qu'au *mea culpa* ils se donnent tous dans l'estomac; cela du reste n'empêchait pas la pièce d'être passablement bouffonne, et elle envie peut-être la toilette de ces dames qui leur permet de voir et d'entendre beaucoup de choses sans avoir à en rougir.

Elle passe ensuite à Burgos, et là, dans l'hôtellerie où elle s'arrête, elle ne trouve pour coucher, avec les femmes qui l'accompagnent, qu'une espèce de grand dortoir où gisaient une vingtaine de lits qu'ailleurs on eût traités de grabats. On s'y accommode pourtant le mieux que l'on peut; mais à peine goûte-t-on les douceurs d'un premier sommeil qu'on frappe à la porte. Les femmes se lèvent et trouvent une douzaine de gens déguenillés que l'hôtesse leur présente comme d'honnêtes voyageurs qui viennent d'arriver et qui demandent

leur part du dortoir commun. Grande est la surprise et l'indignation de la comtesse, mais que faire? Il y a un moyen que l'hôtesse insinue, c'est de prendre et payer tous les lits; ils seront tous occupés et les nouveaux venus seront bien obligés d'aller chercher fortune ailleurs. Elle paie donc ces misérables lits aussi cher, dit-elle, qu'elle les aurait payés à Fontainebleau au moment du séjour de la cour, et les nouveaux venus, prenant la chose de bonne grâce, se retirent avec force révérences. On passe tant bien que mal le reste de la nuit. Mais le lendemain, lorsqu'elle va partir et que la carte est payée, qu'est-ce qu'elle apprend? C'est que ces honnêtes voyageurs sont d'honnêtes voisins qui sont dans l'habitude de rendre à l'hôtesse ce petit service lorsqu'il lui arrive de nobles étrangers. Ira-t-elle porter sa plainte à M. l'Alcade ou à M. le Corregidor? Ce serait sans doute peine perdue, et en bonne personne elle finit par prendre le parti d'en rire.

Gardons-nous de la suivre dans les autres hôtelleries où elle s'arrête; il nous faudrait, comme l'ont fait encore quelques voyageurs modernes, passer d'abord dans l'écurie où couchent les mulets et leurs conducteurs, grimper à une méchante échelle qu'on appelle l'escalier, et admis dans l'intérieur, ne pas même trouver une chandelle, n'avoir pour éclairage qu'une huile nauséabonde, boire dans l'unique tasse où les muletiers ont trempé leurs lèvres et ne goûter que des mets empoisonnés d'ail, de poivre et de safran. Arrivons, au bout de plus de quinze jours de voyage depuis la frontière, au séjour de la cour et de la noblesse, à la capitale de toutes les Espagnes.

Vous n'attendez pas que je vous redise ici ce que l'on lit partout, que je vous fasse la description de Madrid,

que je vous parle des combats de taureaux et de l'inquisition. Mais il faut pardonner à Mme d'Aulnoy si elle s'occupe d'abord et bien au long des modes des dames espagnoles. Le sujet est vaste et je ne saurais l'y suivre; les ridicules sont de tous les pays, et nous ne pourrions peut-être le faire sans quelquefois un léger retour sur nous-mêmes. N'en citons que deux exemples, et il en est au moins un qui occupe peut-être encore quelque place dans vos souvenirs. Lorsque nous pouvions parcourir dans toutes ses parties notre pauvre Musée, n'avez-vous pas remarqué dans la galerie de Louis XIII le tableau représentant l'entrevue de Louis XIV et de Philippe IV dans l'île des Faisans? N'avez-vous pas contemplé avec surprise cette vaste robe de la jeune fiancée de Louis XIV, robe serrée à la taille, puis s'élargissant jusqu'aux pieds de cerceaux en cerceaux, dont les derniers sont d'une ampleur prodigieuse, formidable appareil qui avait pris le nom de Garde Infante, objet de terreur pour nos ambassadrices et pour les dames françaises qui, comme notre voyageuse, se faisaient présenter à la cour, étrange machine dans laquelle, comme un Chinois dans sa cangue, elles ne savaient que devenir, parce qu'elles ne pouvaient qu'avec une peine extrême marcher, se remuer ou s'asseoir. Cette mode ne pouvait s'étendre hors de la cour, car il n'y avait nulle part, même chez les grands, de portes assez larges pour laisser passer les dames ainsi parées qui avaient, elles, adopté un costume du même genre, mais un peu moins ample, qui perdait alors le titre belliqueux de Garde Infante pour prendre, je ne sais pourquoi, le nom plus pacifique de sacristain.

Une autre mode était celle des lunettes. « La gravité, disait Montesquieu quarante ans plus tard, est le carac-

tère brillant de l'Espagnol ; il se manifeste principalement de deux manières, par les lunettes et par la moustache. Les lunettes font voir démonstrativement que celui qui les porte est un homme consommé dans les sciences et enseveli dans de profondes lectures, à un tel point que sa vue en est affaiblie, et tout nez qui en est orné ou chargé peut passer sans contredit pour le nez d'un savant. » Ne parlons pas de la moustache, mais pour la lunette, il paraît que du temps de Montesquieu elle avait déjà perdu de son crédit, car au moment de notre voyage elle n'était pas seulement un brevet de capacité, c'était un insigne de dignité et d'honneur. Il y avait des différences dans les lunettes comme dans les rangs ; le petit fonctionnaire ne portait que de petits verres, mais à mesure qu'il montait en grade les verres s'agrandissaient, et dans les hauts fonctionnaires ils finissaient par devenir larges comme la main. Le moine qui avait bien mérité de son couvent, recevait de son supérieur le droit de porter lunettes ; c'était une décoration qui attestait ses services. Les dames aussi voulaient partager cet honneur, et lorsque Mme d'Aulnoy voit avec étonnement et inquiétude de jeunes et jolies femmes cacher leurs beaux yeux sous ce bizarre ornement, on lui explique que c'est pour se donner un air de gravité et s'attirer du respect, car il n'était pas de bon ton de rire en Espagne. Ne fût-ce que pour ce motif, tâchons que ce bon ton ne fasse pas fortune en France.

Mais suivons-la dans une réunion solennelle du grand monde. La princesse de Monteleone se marie à l'âge de treize ans, et à cette occasion son aïeule, la duchesse de Terranueva, une des plus grandes dames de l'Espagne, qui doit être bientôt la *camerera major* de la nouvelle reine, reçoit les dames qui viennent lui offrir leurs féli-

citations. Notre voyageuse, en qualité d'observatrice, arrive une des premières. Tapis, rideaux, meubles, tout est magnifique, mais pas de siége pour s'asseoir. Cela n'embarrassait guère les dames espagnoles qui, dans les salons comme à l'église, s'asseyaient les genoux en croix sur leurs talons. Il y avait heureusement par terre quelques carreaux sur l'un desquels elle s'étend, mais elle est bientôt obligée de se relever. L'étiquette voulait que les nouvelles arrivantes fussent reçues à la porte non-seulement par la maîtresse de la maison, mais encore par les premières arrivées qui se rendaient en procession au-devant d'elles; et, pour une Française, obligée de se recoucher et de se relever à chaque instant, l'exercice lui paraît un peu fatigant et finit par la mettre de mauvaise humeur. Cependant les invitées (et les dames l'étaient seules) viennent toutes couvertes d'or et de pierreries, et forment plusieurs groupes. Les unes causent autour d'un petit brasero d'argent où brûlent des noyaux d'olive. On y parle de toutes les nouvelles de la cour et de la ville; la conversation est libre et enjouée, d'une vivacité inconnue en France. D'autres jouent assez gros jeu avec des cartes auxquelles notre comtesse ne comprend rien, car elles sont aussi minces que du papier et peintes autrement que les nôtres. Dix-huit femmes offrent du chocolat et des glaces, passent de grands bassins d'argent remplis de confitures sèches, toutes enveloppées de papier doré et que l'on peut prendre sans salir ses mains ni sa poche. On peut aussi les emporter, car elle voit de vieilles dames qui, après s'en être bien régalées, en remplissent cinq ou six mouchoirs qu'elles ont apportés exprès qu'elles attachent avec des cordons tout autour de leur sacristain, qui ressemble alors au crochet d'un garde-manger où

l'on pend du gibier. Notre auteur en fait la remarque avec quelque malignité, comme si ces vénérables dames ne pouvaient pas avoir quelques petits enfants qu'elles voudraient faire participer au régal de la fête. On cause, on joue, on consomme; au fond, c'est à peu près ce que l'on fait dans nos soirées, mais ce que l'on n'y voit pas, et quelques esprits austères pourront dire que ce n'est pas à notre honneur, c'est qu'enfin entre, suivi de vingt-quatre pages, un petit homme tout blanc et à médaille d'or. C'est leur gouverneur qui met avec eux genou en terre et dit avec solennité : *Loué soit le très-saint Sacrement*, et toute l'assistance répond : Ainsi soit-il, et la compagnie se retire.

Au reste, en Espagne, ces témoignages de dévotion étaient partout. Les dames portaient habituellement des ceintures entières de médailles et de reliquaires, avec le cordon de saint François ou de quelque autre saint, avec des chapelets qui traînaient jusqu'à terre et qu'elles récitaient sans fin dans les rues comme dans les maisons, en jouant, en causant, souvent même dans les occupations les plus mondaines. « Je vous laisse à penser, dit-elle, comme il est dévotement dit, mais l'habitude a beaucoup de force dans ce pays. »

Les hommes, sous le rapport de la dévotion, ne leur cédaient en rien, mais leurs manifestations étaient d'un autre genre.

L'Espagnol de cette époque était doué de fortes qualités; il avait, comme on l'a dit de notre Henri IV, un triple talent, mais ces talents n'étaient pas tout à fait les mêmes. D'une sobriété extrême, il ne buvait pas; il savait se battre, quelquefois même d'une manière bien étrange, mais il se piquait surtout d'une extrême galanterie. Il était tout à la fois fier, dévot et galant. Excellentes qua-

lités sans doute, mais qu'il poussait à l'excès : fierté jusqu'à la violence, dévotion jusqu'au fanatisme, galanterie jusqu'à la licence. Leur réunion offrait quelquefois le spectacle le plus étrange et le plus inattendu.

Les saints les plus vénérés de l'Espagne étaient ceux qui, pour sauver leur âme, avaient exercé sur leurs corps les rigueurs les plus extrêmes, et on croyait ne rien mieux faire que de les imiter. Aussi l'on voyait dans les chaires des prédicateurs interrompre leurs sermons pour s'appliquer sur les joues des soufflets violents que s'infligeaient de suite, à leur exemple, leurs fervents auditeurs. Dans les jours surtout de la Passion, les rues de Madrid étaient parcourues par des pénitents, les uns portant de lourdes croix, d'autres armés d'une forte discipline armée de gros nœuds, se frappant à coups redoublés et faisant jaillir de leurs épaules nues leur sang que les passants recueillaient avec respect comme celui d'un martyr. Mais la mode aussi était mêlée à ces pieux exercices. Les vrais pénitents se voilaient pour que personne ne fût témoin de leur expiation, mais de jeunes seigneurs voulaient montrer qu'ils savaient souffrir avec grâce, ils avaient des maîtres de discipline comme de danse ou d'escrime, et venaient se fustiger sous les fenêtres de leurs belles qui, entr'ouvrant la jalousie, les animaient de leurs regards. Ils leur prouvaient ainsi qu'ils étaient prêts pour elles à braver la mort et les plus affreux supplices, et qu'ils versaient déjà le plus pur de leur sang.

« Mais voici bien, dit notre voyageuse, une autre chose. Un grand d'Espagne, le duc de Villa Hermosa, veut faire cette pieuse promenade. Il sort de son hôtel à neuf heures du soir, faisant porter devant lui cent flambeaux, et escorté de soixante de ses amis, suivis de leurs

pages et de leurs laquais. Le public est prévenu : toutes les dames sont aux fenêtres avec des tapis sur leurs balcons et des flambeaux allumés pour mieux voir et mieux être vues. Le chevalier de la discipline passe avec son escorte et salue la bonne compagnie. Mais en même temps sortait aussi de son hôtel le duc de Vejar, et pour la même cérémonie ; on se rencontre ; chacun veut garder le haut du pavé et aucun ne veut céder. Les valets qui tenaient les flambeaux se les portent au visage et se grillent la barbe et les cheveux ; les amis de l'un tirent l'épée contre ceux de l'autre ; nos deux héros, qui n'avaient d'autres armes que leurs instruments de pénitence, se cherchent, et s'étant trouvés, commencent entre eux un combat doublement singulier. Après avoir usé leur discipline sur les oreilles l'un de l'autre, et couvert la terre des bouts de cordes dont elles étaient faites, ils s'entre-donnent des coups de poing comme auraient pu faire des crocheteurs ; enfin le duc de Vejar cède le pas ; on ramasse les disciplines rompues, on emporte les blessés, la procession recommence à marcher plus gravement que jamais et parcourt la moitié de la ville. L'affaire n'en serait pas restée là, si le lendemain le roi n'eût mis aux arrêts les deux champions. « Ne croyez pas, écrit Mme d'Aulnoy à son amie, que je m'amuse à embellir l'histoire pour vous réjouir; tout cela est vrai à la lettre, et je ne vous mande rien que vous ne puissiez vérifier par toutes les personnes qui ont été à Madrid.

Madrid n'est plus témoin de pareils spectacles. Vingt ans après, une dynastie nouvelle apportait en Espagne des mœurs plus françaises et plus douces. Les femmes surtout en acceptaient avec empressement l'influence ; déjà même, et bien avant, les princesses qui s'alliaient à nos rois s'assimilaient bien vite nos idées et nos usages,

et l'on n'a pas oublié les noms des Blanche de Castille, des Anne d'Autriche et des Marie-Thérèse, aussi françaises par leurs toilettes que par le cœur, et si dans la péninsule les hommes tiennent encore aujourd'hui de leur climat et de leurs montagnes un caractère toujours vivace d'âpreté et de tenacité que nos mœurs trop amollies peut-être ne connaissent plus, on peut dire maintenant que pour les dames, qu'elles aient ou non franchi notre frontière, il n'y a plus de Pyrénées.

M. Achille Taphanel donne lecture d'un *Dialogue entre Louis XIV et Molière*, poésie inédite d'Emile Deschamps, composée en 1846 pour une fête que donnait l'Association des artistes lyonnais au profit de sa caisse de secours.

BALLADE

DES

PAUVRES RIMEURS

Par M. Achille TAPHANEL

Membre titulaire

Ah! comme avant ces temps calamiteux
On rimait bien dans notre bonne France!
Sous des pourpoints délabrés et piteux
Qu'un vent cruel fouette jusqu'à l'outrance,
Ivres d'amour et narguant la souffrance,
Tous ces beaux fils, gais comme des pinsons,
Etourdissaient l'écho de leurs chansons!
Nul ne songeait à leur en faire un crime,
Et maint seigneur prenait d'eux des leçons
En ces beaux jours où florissait la Rime!

Insouciants, ils allaient devant eux
Le front levé, le cœur plein d'espérance;
Las de chercher un toit rare et douteux,
La Belle Étoile avait leur préférence.
Paris, alors, était une Florence!
On écoutait la lyre aux divins sons;

La Muse avait de charmantes façons
Pour ces Héros qu'un sort contraire opprime;
Et les Rimeurs étaient ses nourrissons
En ces beaux jours où florissait la Rime!

Toujours errants, toujours nécessiteux,
Nous traversons un siècle d'ignorance;
Mais que nous fait, peuple vil et honteux,
Ta haine aveugle ou ton indifférence?
Vois, nous rimons avec persévérance!
Les grands chemins où, joyeux, nous passons,
Pour y dormir ont encor des buissons :
Nous nous croirons, jusqu'à ce qu'on supprime
Le doux soleil, l'air libre et les moissons, —
En ces beaux jours où florissait la Rime!

ENVOI

Pauvres Rimeurs, la fièvre aux longs frissons,
Le froid, la faim vous navrent, chers garçons,
Malgré vos vers qu'aucun Dentu n'imprime :
Vous auriez eu des rois pour échansons
En ces beaux jours où florissait la Rime!

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

DU 9 JUIN 1876

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE CRISENOY,

Préfet de Seine-et-Oise, Président d'honneur.

ALLOCUTION DE M. ANICET DIGARD

Président titulaire.

De l'influence réciproque des Lettres et des Sciences morales.

MONSIEUR LE PRÉFET, MESDAMES ET MESSIEURS,

Pour définir le sujet que je voudrais esquisser, pour caractériser les réunions littéraires, ces fêtes de l'esprit et du cœur, et pour faire comprendre l'influence qu'elles peuvent exercer de notre temps parmi nous, il est une vive image qui vaut mieux que mes paroles, je n'ai qu'à regarder autour de moi et à montrer cette assemblée. Qui sommes-nous pour mériter tant de bienveillance et d'honneur et pour obtenir un si gracieux concours?

La Société des Sciences morales de Versailles se recrute elle-même, et ses membres appelés par l'estime

sont retenus par l'affection. Ils pratiquent le culte désintéressé des lettres et étudient les sciences morales dans la région sereine de la théorie. Voilà ce que nous sommes ; oserais-je, dans cette occasion solennelle, parlant au nom de mes collègues, vous dire ce que nous rêvons? Aujourd'hui, quel bon citoyen pourrait se résigner au rôle passif de spectateur et s'oublier dans de poétiques loisirs ? Il faut s'unir et faire la chaîne, les uns pour éclairer, les autres pour résoudre des questions redoutables, tenir la truelle et l'épée.

Nous voudrions dans cette chère cité, où plus qu'ailleurs le siècle de Louis XIV a laissé son empreinte, entretenir la lumière et la flamme d'un foyer illustre qui, pour nous comme pour vous, est en quelque sorte un foyer domestique, et, continuant la tradition littéraire, cette gloire impérissable, incontestée de notre France, rapprocher les travaux, les inspirations du passé, des nécessités, des ardeurs du présent pour en démontrer la succession naturelle, la conciliation possible, l'enseignement nécessaire : voilà notre lot dans la tâche commune.

La moisson est abondante et les ouvriers rares. Cette année, notre Société a décidé qu'elle aurait deux séances publiques par an au lieu d'une. Nous sentions le besoin de retremper notre courage dans le précieux encouragement que nous apporte, Mesdames, le témoignage de votre fidèle sympathie, et de vous provoquer, Messieurs, vous déjà nos associés par le cœur, à un concours plus direct. Puissions-nous recruter parmi vous un nombre croissant de collègues !

Aujourd'hui je choisis mon sujet comme on lève un drapeau. L'influence salutaire et réciproque des études littéraires et des études sociales est évidente, mais pour tirer de cette vérité toutes les conséquences, pour préci-

ser les conseils qu'elle doit suggérer, il faudrait une voix plus autorisée que la mienne. Heureusement on peut toujours, à l'appui d'une thèse opportune, citer quelques exemples éclatants. Feuilletons ensemble, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, le livre de l'histoire qui sincèrement interrogé, quelle que soit la main qui le tienne ouvert, peut et doit être pour des yeux clairvoyants le miroir de la vérité.

ORIGINE DES ACADÉMIES.

Il est un mot, désignation générique, que les fondateurs n'ont point appliqué à notre Société, que nous ne revendiquons point et que cependant il faut placer ici, parce qu'il rappelle l'origine antique et glorieuse des sociétés littéraires et savantes, le mot *Académie*.

Platon, quittant le promontoire de Sunium où son génie s'inspirait et prenait son essor, mais où le spectacle de la mer et les feux du soleil pouvaient distraire et fatiguer son auditoire, vint méditer et répandre ses enseignements sur la route d'Athènes à Eleusis, dans le jardin d'Académus, mythique compagnon de Castor et Pollux. Là, sur les bords du Céphise, semés de lauriers-roses, à l'ombre d'arbres toujours verts, parmi les myrtes en fleurs, il appliquait la méthode de son maître, Socrate, l'*art d'accoucher les esprits*, en improvisant avec ses disciples ces dialogues qui, fixés ensuite par sa plume, sont peut-être de tous les monuments de l'antiquité celui où la pensée humaine s'est élevée le plus haut en-deçà de la sphère lumineuse que lui ouvrit le christianisme.

Mais il n'échappa point au péril de l'illusion et du vertige; on peut dire qu'il s'est rendu à lui-même

justice, puisqu'il a recommandé de mettre le poète hors de la république de ses rêves, après l'avoir, il est vrai, couronné de fleurs.

Parmi ceux qui le suivent, nous voyons Aristote, à qui rien n'a manqué, pas même le don des vers (1), qui quitta à son tour ce théâtre encore trop enivrant et ne voulut pas entrer dans le temple d'Apollon, autour des murs duquel il promena ses disciples sous les ombrages du Lycée. Dans ce bois sacré, la raison humaine condensa ses forces et trouva ses règles, et le Stagyrite, qui venait de diriger la jeune âme d'Alexandre le Grand, se révéla le maître par excellence On donna au cortége de ses disciples le nom d'Ecole d'Aristote. Le mot d'Ecole, considéré à cette hauteur, a une portée particulière qui en fait, à vrai dire, le synonyme du mot *Académie*. Raphaël l'immortalisa dans cette admirable composition où, rapprochant tous les maîtres de la pensée en Grèce, il a mis à juste titre sur le même plan au point culminant Aristote et Platon. A-t-il assez fait pour Socrate en l'y montrant en conversation avec Alcibiade?

Quoi qu'il en soit, nous devons au peintre de l'*Ecole d'Athènes* le tableau idéal de l'influence des sciences et des lettres en Grèce, et dans le paganisme cette influence s'exerçait alors sur une élite, et la vérité incomplète ne se dégageait que pour un petit nombre d'initiés. Aristote lui-même écrit dans sa *Politique* : « *Quelques êtres, du moment même qu'ils naissent, sont destinés, les uns à obéir, les autres à commander.* » Ce qui voulait dire, on le sait; les uns à être esclaves, à vivre courbés vers la terre et sur l'outil; les autres, les citoyens, les ingénus, à développer leur intelligence et à manier le glaive.

(1) On connaît le beau péan qu'il composa pour les funérailles de son ami Hermias.

Entre ces deux conditions il y avait un abîme, il allait être comblé.

Le christianisme, en émancipant les âmes, en leur donnant le sentiment de l'égalité possible, de la liberté vraie et de la fraternité surnaturelle, a produit une légion innombrable, qui se recrute sans cesse d'hommes voués à ce qu'il a appelé excellemment *la vie spirituelle* et qui mettent en commun leurs efforts pour le service de la vérité. Une foule immense écoutait le sermon sur la montagne; le don des langues au Cénacle en fit un foyer universel de lumières; l'enseignement divin, fixé dans les Evangiles et les Epîtres, se répandit comme le feu, et la parole de saint Paul, dont l'emblème mystique est un glaive, commença cette suite de triomphes inouïs où les confesseurs sont les héros, où les martyrs sont les vainqueurs. L'Ecole se tient, pendant les persécutions, dans les déserts de la Thébaïde ou dans les profondeurs des catacombes.

Après le triomphe, et même avant, elle a son éclat suprême dans les conciles. Elle reçoit l'hospitalité dans le palais même de Charlemagne. Plus tard, les moines dans l'île de Lérins, à Soubiaque, au Mont-Cassin, à Cluny, à Saint-Germain-des-Prés, défendent, comme une sorte de phalange pacifique, de bataillon sacré, comme un chœur de lévites, les lettres antiques avec les enseignements divins. Ils sauvent dans une sorte d'arche la civilisation au milieu des ténèbres du moyen âge, contre le déluge des barbares : *Les sept arts libéraux* surnagent.

Avant comme depuis ce qu'on a appelé la Renaissance, *les clercs*, les savants, les docteurs, les professeurs, dans les couvents, dans les écoles épiscopales, dans les séminaires comme dans les universités et dans

les colléges, groupes fraternels ou rivaux, quelquefois ennemis hélas! entretiennent le foyer des lumières, le sanctuaire impérissable particulièrement aux yeux des catholiques, puisqu'il participe à l'éternité promise suivant leur foi à l'Eglise.

Raphaël, en face de l'Ecole d'Athènes, aux chambres du Vatican a fixé pour nous, a rendu sensible pour nos yeux l'idéal de toutes les gloires de l'enseignement de cette Eglise, dans la Dispute du Saint-Sacrement, et notre Ingres, héritier, vrai disciple du peintre d'Urbin, dans son apothéose d'Homère, a montré la chaîne d'or des lettres et des arts depuis l'antiquité jusqu'au règne de Louis XIV. C'est en face de tels chefs-d'œuvre qu'on se rappelle le mieux la parole : *Ut pictura poesis.*

Peut-être, Messieurs, vous vous plaignez tout bas que nous allons chercher bien loin et bien haut nos modèles et nos ancêtres. Et cependant, Mesdames, comment ne point rappeler encore les cours d'amour, les colléges de la gaie science, les tournois des jeux floraux où la grâce de votre sexe, personnifiée dans Clémence Isaure (quelques esprits chagrins veulent en vain y voir une figure légendaire), ouvrit une lice à la poésie, et où notre Languedoc donna aux lettres une riante hospitalité.

Toulouse et *ses mainteneurs* ont conservé cette tradition. Ils ont des fleurs d'or et d'argent à donner, et ils trouvent chaque année l'occasion de les distribuer à des poètes qui chantent la beauté, à des écrivains qui louent la vertu.

Et nous aussi, grâce à l'un de nos fondateurs, le pieux abbé Caron, plus d'une fois nous avons pu vous convier, Mesdames, vous qui représentez la première, à voir couronner la seconde; et quand la charité fidèle aux œuvres de Versailles permet à ses témoins de nous ré-

véler une personne coutumière de bonnes actions, nous lui donnons quelques pièces d'or qui lui permettent d'en faire une de plus ou de continuer un bon exemple. C'est ainsi que nous comprenons le prix Caron, que d'autres appellent notre prix de vertu.

Les jeux floraux sont devenus une docte Académie, et Toulouse, comme Versailles, associe le culte des lettres à celui des sciences morales; seulement notre sœur du Languedoc n'a pris cette forme et ce nom d'académie qu'en 1694, en vertu de lettres patentes données par Louis XIV. Si donc par leur origine les jeux floraux se perdent dans le moyen âge (on place la première convocation des jeux floraux en 1323), Clémence Isaure n'y paraît, pour leur donner une sorte de charité, qu'en 1484 à la veille de la Renaissance, au moment même où l'Italie inaugurait les véritables académies.

Sous ce ciel d'azur, au milieu d'une nature riante que le soleil illumine, deux aimables fées, le Caprice et la Fantaisie s'inclinèrent sur le berceau des modernes sociétés littéraires.

La première qui se fit remarquer fut fondée en 1450, à Sienne, sous le titre d'Académie des *intronati*, traduisez littéralement, des hébétés. Il fallait avoir, n'est-il pas vrai? beaucoup d'esprit pour s'appeler ainsi soi-même, fût-ce par ironie.

A Pérouse, celle des Ecossés (*Scossi*) avec sa devise: *Excussa nitescit*, se réunit en 1561 aux *insensati* (enflammés), dont l'emblème était une volée de grues allant à tire-d'aile vers la mer avec une pierre à la patte, sous la devise : *Vel cum pondere.*

Ces noms prouvent que les Italiens ont la science gaie, et qu'ils veulent passer, comme certains académiciens de Rome, pour humoristes (*humoristi*).

Mais que dire de l'Académie des Arcadiens, fondée dans la ville éternelle en 1690 seulement? Elle admettait dans son sein des princes, des cardinaux, *même des auteurs de profession,* et de grandes dames... Ses membres siégeaient en costume de bergers et de bergères d'Arcadie. *Arcades ambo.*

Réformée heureusement à la fin du siècle dernier, cette société exceptionnelle est devenue la docte et grave *Académie des Arcades.* Les fondateurs ne la reconnaîtraient même plus, mais on peut aujourd'hui l'appeler la digne sœur de la grande Académie florentine *della Crusca* (1), célèbre dans le monde entier, et qui a droit à la reconnaissance de tous ceux qui étudient, qui aiment la langue du *si.*

Outre le bluttoir, armes parlantes sur son cachet, elle a pour devise ces mots : *Il pin bel fior ne coglie* (2), rappelant ainsi qu'elle passe au van du goût et de l'expérience les mots que le caprice improvise et ceux que l'usage consacre pour rédiger le dictionnaire classique de l'Italie.

LES ACADÉMIES EN FRANCE.

Richelieu, en créant l'Académie française, lui donna officiellement dans notre pays cette mission d'arbitre du langage que la *Crusca* tient en Italie de l'opinion, et son Dictionnaire renouvelé, rajeuni deux ou trois fois par siècle, se complète en ce moment par un recueil étymologique et historique.

Ces titres ne suffiraient pas toutefois à justifier la devise qui décore le frontispice de ses publications : *l'immortalité;* mais la gloire littéraire qu'elle doit à ses illus-

(1) Du bluttoir.

(2) Je ne garde que la fleur.

tres membres, surtout à ceux du siècle de Louis XIV, ne permet à personne d'y voir une fastueuse hyperbole. Les étrangers eux-mêmes ne lui refuseraient pas le droit de réclamer, si elle la voulait, une devise qui ne peut tomber en déshérence : *Nec pluribus impar*.

Louis, son troisième protecteur, si nous pouvions l'interroger, la lui laisserait volontiers, car de son vivant il fit tout pour l'élever à une hauteur que depuis elle n'a pas dépassée.

Le monarque encouragea par des pensions la plupart de ses membres, mais il n'assura point de revenus à l'être collectif, à la personne morale, et pour tout don royal il lui offrit avec l'hospitalité du Louvre les quarante fauteuils de la salle d'Assemblée. Il semble qu'il ait voulu faire savoir à tous que l'aristocratie des lettres comme l'aristocratie de l'armée devait servir surtout pour l'honneur et pour le bien de la patrie, et par une exception significative il lui laissa en principe et même en fait plus d'indépendance que l'académie elle-même n'en réclamait.

Quelques courtisans avaient voulu faire décerner au Benjamin illégitime, au duc du Maine, à peine âgé de quinze ans, le titre d'Académicien. Louis refusa.

Il conspira, il est vrai, avec quelques complaisants pour s'amuser de la réception ironique du vaniteux évêque de Noyon, Clermont-Tonnerre; mais quand cet évêque de cour, se vengeant à sa manière, eut fondé de ses deniers dans la compagnie un prix annuel pour une pièce de poésie célébrant la gloire du grand roi, et dont le corps tout entier se réservait de préciser le thème, Louis qui pouvait, enivré d'encens, laisser dépasser toute mesure, rejeta cependant parmi les formules qui lui furent soumises, la première, à savoir : — « *Que le roi pos-*

sède dans un degré si éminent toutes les vertus qu'il est impossible de juger quelle est celle qui fait son principal caractère. »

Peut-être se souvint-il à cette occasion des vers de *Phèdre :*

> Détestables flatteurs, présent le plus funeste
> Que puisse faire aux rois la colère céleste.

Il se respecta lui-même en respectant l'Académie qui semblait les avoir oubliés.

Trois fois seulement il exerça une véritable pression sur les votes. La Fontaine, lors de sa première candidature, venait de publier ses *Contes.* Louis le fit écarter *jusqu'à ce qu'il fût devenu sage,* mais sans le faire attendre jusqu'à sa conversion.

Il fit appliquer l'exclusion absolue à Chaulieu, l'épicurien athée.

Il intervint au contraire pour faire recevoir Boileau qui aurait pu attendre longtemps, car parmi les votants il comptait des victimes de ses satires.

Si l'Académie l'avait trop loué pendant sa vie, elle le défendit encore, et du moins spontanément, après sa mort, et se laissa même emporter par gratitude à un excès de zèle. Il semblait que la tradition l'autorisât à exercer une sorte de juridiction sur ses membres, puisque Richelieu lui avait imposé à l'origine la critique du *Cid* à propos de laquelle, malgré ses liens de sujétion, elle garda le respect au *grand Corneille.* Sous la régence, au lendemain du jour où le Parlement avait brisé le testament de Louis XIV, l'Académie se constitua d'elle-même gardienne de sa mémoire.

L'un des quarante, l'abbé de Saint-Pierre, dans son livre de la *Polysynodie*, avait attaqué cette mémoire avec une vivacité extrême ; on ne lit plus guère ce factum dif-

fus et lourd ; rappelons ce qu'on y trouve. On était en 1718, et, en proposant au régent l'établissement de plusieurs conseils de gouvernement, l'abbé compara Louis XIV au grand Turc, parla du vizirat de Mazarin, du demi-vizirat de Colbert et de Louvois. Il chiffra à trois milliards les dépenses faites à la guerre, et parlant des faiblesses royales, prétendit que Louis s'était laissé guider par ses maîtresses pour le choix de ses ministres. L'histoire, sévère pour une gloire trop adulée, n'a pas sanctionné ce dernier reproche. Le livre parut sans nom d'auteur ni d'imprimeur; il n'obtint pas, bien entendu, de privilége, mais personne ne fut inquiété à son occasion, et il ne fut pas supprimé. Cette tolérance, qui paraîtrait naturelle aujourd'hui, était inouïe dans ce temps de censure et de lettres de cachet. Le régent, à qui le livre était adressé, le connut, le lut sans doute, et il n'exprima pas même son déplaisir... L'Académie prit feu, elle traduisit à sa barre l'auteur qui ne se défendit pas, et ses collègues à l'unanimité, moins une voix, celle de Fontenelle, ami intime de l'abbé, prononcèrent l'expulsion sans exécuter toutefois cette sentence *ab irato*, puisqu'ils ne donnèrent pas de successeur à l'abbé... Son fauteuil resta vide jusqu'à sa mort.

L'abbé de Saint-Pierre était un homme d'honneur, un homme de bien qui a enrichi notre langue d'un mot, la *bienfaisance*, suivi bientôt après d'un autre, *philanthropie*. On a beaucoup usé, abusé de tous deux sans parvenir à leur donner l'énergie du mot charité! Mais après cet hommage rendu au caractère, aux inventions de l'abbé, il faut dire qu'il fut un très-pauvre écrivain. Ses visées étaient hautes. Il fut le précurseur de ces théoriciens contents d'eux-mêmes qui, sans souci de l'expérience, se donnent à eux-mêmes la mission de régenter l'Etat avec

leur plume. *Utopiste* terre à terre, il nous donne ses rêves (il les appelle ainsi) en toute bonne foi, en toute naïveté. Il laisse aller sa plume en regardant en l'air comme l'astrologue de La Fontaine et tombe dans le puits. Le style, le goût, les étincelles de l'esprit qui font survivre aux circonstances de semblables ébauches, lui manquent absolument. Incapable du sel attique, se respectant assez pour n'employer point le gros sel, il délaie sa pensée dans une sorte de salure vulgaire. Il y a quelques rares épices que pouvaient accepter les passions échauffées, mais qui rebutent aujourd'hui le lecteur de sang-froid. La Polisynodie est un document à consulter comme on consulte un journal vieux d'une semaine, une revue vieille d'un an. On en peut tirer quelque profit, on n'y trouve plus de plaisir.

Quoi qu'il en soit, plus d'un historien pamphlétaire a pillé de nos jours ce factum suranné sans le dire, et la manière de l'abbé nous indique l'écueil où peuvent échouer, même avec de bonnes intentions, les écrivains qui traitent des sciences morales sans études et sans méditations suffisantes. Pour tous ces motifs nous avons cru pouvoir tirer de l'oubli la Polisynodie, suivant en cela la recommandation d'un critique célèbre, M. Sainte-Beuve qui, à propos de la publication du *Journal de la Santé du roi*, a dit que la mission de notre société était surtout d'éclairer l'histoire de Louis XIV.

Mais il faut se borner, car cette histoire ne touche pas seulement aux annales de l'Académie française ; elle comprendrait directement celle de l'Académie des inscriptions, création de Colbert... Nous relevons de la première pour les lettres, nous relevons de la seconde pour l'archéologie et l'histoire... Enfin l'Académie des sciences morales, la dernière venue dans notre Institut national,

étant notre marraine, aurait à réclamer la plus large part... si nous tentions plus qu'une esquisse, une échappée, sur l'influence réciproque des lettres et des sciences politiques. Que serait-ce, si nous quittions Paris pour faire une excursion eu France? Avant 1789, on comptait environ quarante académies de province. La *Terreur* les fit disparaître avec celles de la capitale comme entachées de privilége. Mais l'éclipse dura peu. Aujourd'hui, à côté de l'Institut national, se développe l'Institut des provinces dont nous demandons la permission de vous parler tout à l'heure. Non-seulement les chefs-lieux de nos départements, mais presque toutes nos villes ont une Société d'agriculture, de sciences, de lettres et de beaux-arts; Versailles en possède plusieurs sous ces titres divers. On peut dire que la multiplication des lumières nuit à l'intensité de chacune d'elles prise à part; que pour tant de sociétés le recrutement devient difficile, que la curiosité s'émousse ou hésite devant cette corne d'abondance. Mais il faut être de son temps et reconnaître en ceci une nouvelle conséquence du mouvement démocratique qui nous emporte. Gardons-nous seulement de l'ostracisme pour les uns, du dédain pour les autres, et cherchons à réaliser l'union qui fait la force.

Notre Société n'est qu'une petite maison, puisse-t-elle rappeler celle qui suffisait à Socrate, mais qu'il voulait remplir d'amis! Pour attirer de nouveaux collègues, montrons du doigt nos archives.

Nos dix volumes de Mémoires reproduisent avant tout les comptes-rendus que vous venez entendre, Mesdames et Messieurs. Pour les analyser, les caractériser, il faudrait l'expérience et l'art de notre cher secrétaire perpétuel qui les rédige depuis plus de trente ans, mais il est un devoir que j'ai essayé de remplir dans une pre-

mière présidence, celui de vous parler des collègues enlevés par la mort. Combien nous ont quittés depuis ! Je reprends la tâche au point où je l'ai laissée, il y aura bientôt trente-un ans.

Cette revue nous autorise à rappeler, outre la part donnée à nos Mémoires par nos collègues, les fleurs de leur jeunesse, les fruits de leur maturité et les épis de leur dernière gerbe.

EMILE DESCHAMPS. — MONTALANT-BOUGLEUX. — J.-A. LE ROI. ONÉSIME LEROY.

Emile Deschamps, dont la chère image et le suprême enseignement sont vivants pour vos cœurs comme pour les nôtres, a toujours dans notre Société un fauteuil d'honneur.... qui reste vide.

Sa biographie que j'improvisai ici même quelques mois après sa mort a été écrite par la plume de son jeune disciple... Elle pourrait être refaite et définitivement fixée aujourd'hui que, grâce à l'amitié reconnaissante et fidèle nous possédons toutes ses œuvres. Cher maître, ami vénéré, notre Société demande acte de son désir, de son espérance, de te consacrer quelques pages qu'elle n'a retardées que pour les rendre plus dignes de toi.

Montalant-Bougleux (1), ami du poète aveugle, son commensal aux jours de tristesse, avait à 17 ans combattu pour le pays menacé, il avait connu les douleurs de la captivité après la bataille. Rentré en France en 1815, il devint le soldat-imprimeur, ou, si vous aimez mieux l'imprimeur-poète. Il fut le citoyen ami de l'ordre et de la vraie liberté et leur champion, la plume à la main comme avec sa presse. Nous n'avons pas à parler de ses services politiques. Mais nous avons entendu les *Chants*

(1) Voir *Mémoires* t. X, page 8.

de la Berceuse et ceux de la *Retraite*. Nous en avons inséré plusieurs dans nos Mémoires, à côté des pages de prose correcte et élégante où il donnait le précepte comme il donnait dans sa vie l'exemple *de l'urbanité*. Son livre sur Santeul a sa place marquée dans toutes les bibliothèques. Ne pouvant énumérer tous ses travaux, rappelons du moins ses *Etudes littéraires et morales* sur les relations des poètes avec les cours, enfin sa *Notice sur les couleurs nationales, sur les drapeaux et les emblèmes de la France*. Le dernier chant de sa muse fut une protestation indignée contre le nouvel Attila : déposons cette fleur d'un deuil patriotique sur la tombe du poète dont les vers furent si souvent et si longtemps le charme de nos séances solennelles.

Le Roi (Joseph-Adrien) (1) qui fut pour la cité un bibliothécaire modèle, un historiographe aussi consciencieux qu'infatigable, était l'un de nos fondateurs; il accepta plusieurs fois d'être notre président et pendant quarante ans il alimenta nos séances par ses communications. Il a fait passer sous nos yeux le panorama des rues de Versailles, nous avons eu les prémices de ces précieux volumes qui sont arrivés déjà à leur troisième édition. On ne retrouve plus, il faudrait réimprimer ses *Curiosités historiques*, le substantiel opuscule imprimé en 1871 sur l'*Etat de Versailles avant* 1789, et son essai antérieur *sur les eaux de notre parc*.

Outre ses œuvres originales, il a donné, comme éditeur, le *Journal de la Santé du roi*, et le *Journal de Narbonne*, et commencé cette série de publications qui ajoutera à nos Mémoires de précieux documents historiques. Historien, il a dit la vérité sur les journées des 5 et 6 oc-

(1) Voir *Mémoires* t. X, p. 14.

tobre et sur le serrurier Gamain qui avait travaillé avec Louis XVI à l'armoire de fer; et à côté de ces pièces capitales, ornements de nos Mémoires, on peut lire encore des feuilles légères sur le vin de Suresnes au temps d'Henri IV, et sur Madame Du Barry. Homme de bien par-dessus tout, homme d'esprit, il avait quelque penchant pour la raillerie courtoise et le cœur le plus tendre pour sa famille et ses amis; ses dernières années l'ont révélé croyant.

Le dernier parti parmi les collègues que nous pleurons était presque un homonyme. Onésime Leroy est mort cette année même, à l'âge de 88 ans, à Raismes, loin de nous et près de son berceau, Valenciennes ; mais il avait passé le temps de sa pleine maturité et les années fécondes de sa vieillesse à Versailles. Il a pris une large part à nos travaux. Ses *Etudes sur Ducis* sont précieuses à citer ici, en face de l'image (1) et dans la ville natale de ce vrai poète, qui fut aussi un vrai citoyen, un vrai chrétien. Mais la carrière littéraire de notre collègue remonte beaucoup plus haut et se continue plus tard. Quelques jours avant sa mort, il m'écrivait d'une main tremblante : « Informez-vous pourquoi la Comédie-Française ne joue pas mon *Caton le Censeur*, reçu depuis plus de trente ans. » Admirons cet amour fidèle, cette confiance dans l'avenir du théâtre classique, tel que le public l'avait applaudi aux jours de sa jeunesse.

Dès 1813, à vingt-cinq ans, il avait fait jouer à l'Odéon *le Méfiant,* imité de *l'Aululaire* de Plaute ; en 1817, en collaboration avec Bert, *l'Esprit de parti*, où les auteurs s'étaient si bien escrimés contre cet ennemi du vrai patriotisme, que la provocation, l'attaque, leur valut non-

(1) La grande salle de la Mairie est ornée du portrait de Ducis.

seulement une riposte, mais un coup de Jarnac. De l'horizon orageux, les vents se déchaînèrent en sifflets; notre ami eut ainsi l'honneur de précéder Casimir Delavigne, l'auteur de *la Popularité*, dans la tentative périlleuse de faire la leçon à tout le monde... *politique*.

Autre malheur. *Les deux Candidats*, donnés en 1821, avaient réussi, mais à la vingt-septième représentation un acteur revint grimé avec des ailes de pigeon. On crut reconnaître la caricature vivante d'*un haut personnage*. La pièce fut interdite, et quand le directeur, se croyant responsable de l'escapade d'un interprète trop comique, offrit une indemnité à notre auteur, il refusa en disant : « Il n'y a dans cette affaire qu'une maladresse de coiffeur et quelques coups de peigne impolitiquement donnés. » Le royaliste d'ailleurs n'aurait pas voulu servir *l'Esprit de parti* et gagner quelque chose au mauvais bruit que cet *esprit* avait fait.

L'œuvre maîtresse de notre ami, à notre gré, est la petite comédie de *l'Irrésolu*, où, pour la peinture du caractère et la grâce des vers, il se montre l'émule de Collin d'Harleville. Puisse le théâtre de Versailles la faire revivre pour nous quelque jour !

Le talent d'Onésime Leroy avait été si bien goûté de MM. de la Comédie-Française, qu'ils lui suggérèrent peut-être, mais acceptèrent certainement très-volontiers de sa main, le rajeunissement d'une pièce de Monfleury, la *Femme juge* et *partie*, qui dans ce nouvel état est restée au répertoire; mais la pièce de *Caton le Censeur* aux prises avec les matrones de Rome sur la *question du luxe*, bien que reçue, attend encore le tour de faveur qui nous la ferait connaître. Notre ami a écrit en prose *l'Histoire comparée du théâtre et des mœurs en France* (1), *dès la*

(1) Hachette et Amyot, Paris, 1843, in-8°.

formation du langage. Ce livre est le développememt *des Etudes sur les mystères*, publiées en l'année 1838.

La découverte d'un manuscrit de *l'Internelle consolation* mêlé à des sermons de Gerson, que son frère cadet Aimé Leroy, bibliothécaire de la ville de Valenciennes, avait faite dans le dépôt confié à ses soins, inspira à notre ami son livre sur *Corneille et Gerson dans l'Imitation de Jésus-Christ* (Valenciennes et Paris, in-8°, 1841).

A la frontière, près de la patrie de A-Kempis, il revendiqua une fois de plus, avec des arguments nouveaux pour le chancelier de l'Université de Paris, la paternité toujours contestée de ce *chef-d'œuvre* du génie de l'humilité, et rappela qu'en le traduisant, l'auteur du *Cid* et de *Polyeucte*, comme l'auteur d'*Athalie* et d'*Esther*, parvenu à cet âge avancé que son émule n'atteignit pas, retrouva l'inspiration en la cherchant à une source inépuisable. Comme ces maîtres illustres, Leroy était un catholique convaincu, sincère, conséquent, et je l'ai vu pousser le scrupule jusqu'à se demander quelquefois s'il avait bien fait de poursuivre le succès au théâtre. En écrivant sur les mystères, il avait, je pense, voulu rappeler pour l'apaisement de sa conscience que la comédie nous était revenue dans les temps modernes par le porche des églises. Heureux d'ailleurs était-il de pouvoir se rendre la justice d'avoir toujours respecté l'honnêteté, et de n'avoir aucune page, aucun vers à désavouer.

LE CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

En rappelant ces chères mémoires, en les étudiant même par les côtés où ils vivent encore pour tous, je pourrais m'attendrir, et je ne veux pas étendre sur cette assemblée un crêpe de deuil.

Heureusement, j'ai mission spéciale de vous donner

une bonne nouvelle : la quarante-troisième session des congrès scientifiques de l'Institut des provinces doit se tenir à Versailles l'an prochain, et je dois, par quelques détails, justifier l'adhésion cordiale que la Société des sciences morales donne à cette visite heureuse et honorable pour notre ville.

L'Institut des provinces, comme son nom l'indique, offre à toutes les sociétés littéraires et scientifiques de France, Paris excepté, un trait d'union, et pour remplir sa tâche il se déplace. Depuis plus de quarante ans il a tenu successivement, pour ainsi dire, des grands jours, des assises scientifiques et littéraires.

L'Institut convoque déjà pour 1878, année de l'Exposition universelle, toutes les sociétés scientifiques d'Europe à un congrès international qui groupera les hommes, les initiateurs, les producteurs à côté même du palais où seront exposés les produits des arts et de l'industrie.

Le congrès scientifique de Versailles, en 1877, devra préparer les éléments et, en quelque sorte, donner les prémices de cette fête exceptionnelle.

Aujourd'hui, qu'avons nous à faire? organiser à titre d'hôtes futurs dans notre ville un comité provisoire qui servira d'intermédiaire pour les renseignements et facilitera une installation fort simple, mais indispensable, et susciter la formation de groupes divers qui seront comme les noyaux de l'assemblée de 1877.

Chaque congrès, en effet, se compose d'ordinaire de cinq sections : 1° sciences mathématiques, physiques, naturelles; 2° agriculture, industrie, commerce; 3° anthropologie et sciences chimiques, médicales; 4° histoire et archéologie; 5° philosophie, littérature, économie sociale, jurisprudence et beaux-arts.

Le cadre des travaux est vaste, on le voit, et dans son

élasticité il se prête à toutes les additions, sauf à celles qui sont interdites par les statuts, je veux dire les *questions politiques et les controverses religieuses.* Les sections peuvent se subdiviser; en un mot, ces grandes assises sont ce que leurs adhérents, leurs membres actifs veulent les faire, et l'expérience démontre que le milieu où elles se tiennent exerce sur elles une influence variée et décisive. Là est le côté original, utile et fécond de ce que j'appellerais volontiers *la nouvelle école péripatéticienne.*

Les diverses sociétés de notre ville semblent tout naturellement désignées à l'opinion comme noyaux du futur congrès, et elles sont sollicitées par les représentants de l'Institut à favoriser le recrutement des sections.

Il ne m'appartient pas de parler au nom de toutes nos sociétés, je ne puis, comme délégué de l'Institut des provinces dans Seine-et-Oise, que leur adresser une prière et vous exprimer l'espérance de leur concours.

La Société des sciences morales, dont les travaux rentrent dans le domaine des deux dernières parmi les sections indiquées, a déjà fait et fera de son mieux pour préparer la voie, c'est-à-dire pour contribuer à dresser la liste des questions que l'Institut pose à l'avance dans un programme publié vers le mois de janvier. C'est vous dire que les questions d'intérêt local ont fixé son attention et qu'elle vous sera profondément reconnaissante pour les lumières et les renseignements, mesdames et messieurs, que vous voudrez bien lui fournir. Du reste, ce programme est susceptible d'additions jusqu'à la réunion de l'assemblée qui aura lieu au printemps prochain, probablement aux petites vacances de la Pentecôte. L'époque précise vous sera annoncée le plus tôt possible.

Pour bien comprendre le mécanisme de cet échange

fécond entre nos pensées et les pensées de nos futurs collègues, entre nos travaux, nos projets, nos espérances et le tribut qu'on nous apportera dans le même domaine de toutes les parties de la France, il faudrait vous faire connaître en détail le passé de l'Institut et analyser les annales des congrès (1).

Cette histoire dépasse mes forces et le temps qui me reste; d'ailleurs, M. Druilhet-Lafargue, secrétaire général de l'Institut, dans une récente visite, nous a exprimé publiquement l'espérance qu'il donnerait prochainement cette histoire en ce moment sous presse.

Au nom de la Société des sciences morales, je puis esquisser notre part possible dans le programme.

L'archéologie, si chère à M. de Caumont, aura pour jalons les tours de Montlhéry et de Montfort, les Vaux-de-Cernay et Chevreuse.

L'histoire, après avoir cherché aux confins du département le théâtre de la bataille entre Labiénus et Camulogène, ira étudier les annales gauloises au musée de Saint-Germain. De l'admirable terrasse de cette ville, les visiteurs pourront voir les tours de Saint-Denis, le Westminster de l'ancienne France, et Poissy où sont les fonts baptismaux de saint Louis; Mantes et Montmorency n'en sont pas loin, et dans un autre rayon se placent Rambouillet où mourut François Ier, Port-Royal auquel se rattachent les annales du jansénisme, et Saint-Cyr, glorieux pour ses souvenirs et si plein d'espérances.

Qui ne sait, d'ailleurs, que tous les drames de l'histoire de Paris ont eu leur écho, et quelquefois, hélas! un contre-coup douloureux à Versailles? Qui pourra

(1) 72 Volumes de comptes-rendus des Congrès et 28 volumes d'Annuaires.

enfin lui disputer l'honneur d'avoir été le berceau et d'être, plus que toute autre ville, resté le miroir du grand siècle? Sur toutes les parties du territoire, j'ai entendu dire de Versailles que, si cette ville n'était plus la capitale, elle n'était pas encore la province. On s'explique que le regretté M. de Caumont, fondateur de cet Institut, ait d'abord couru aux extrémités de la France pour y promener la lumière et la flamme de ces congrès, et qu'il se soit insensiblement replié par une sorte de mouvement convergent vers la capitale. Son Institut, dirigé aujourd'hui par ses confidents et ses émules, par ses dignes successeurs, arrive dans notre département qui est comme l'anneau du centre lumineux de Paris. Déjà l'année dernière, à l'exposition des beaux-arts, vous avez pu voir la statue en marbre de M. de Caumont, destinée à Bayeux, sa ville natale, et qu'on y va bientôt élever près du berceau de son institut, près de sa tombe à peine fermée. Paris, s'il plaît à Dieu, le verra, l'honorera mieux encore en 1878... en accueillant son œuvre.

Voilà ce que nous pouvons rappeler et offrir à nos hôtes. Que pouvons-nous attendre de leur visite?

Le congrès, dans les différentes stations qu'il a faites, a inspiré, encouragé, fondé bien des institutions *locales* qui lui ont survécu.

Dans presque toutes les provinces, il compte des représentants isolés ou des groupes de délégués, sorte d'éclaireurs, colonies scientifiques, gardiens des traditions, sentinelles pour les monuments découverts, pionniers pour les monuments à découvrir. Que de trésors d'art, et de monuments historiques leur doivent leur conservation !

L'Institut a quelquefois suscité, inauguré des créations d'un intérêt général. Je n'en citerai qu'une seule bien

connue à Versailles, aimée dans Seine-et-Oise, les comices agricoles.

Enfin, il est une influence plus bienfaisante encore dont l'Institut peut revendiquer l'honneur.

Il n'est pas une œuvre de charité, un essai de philanthropie, une entreprise d'intérêt social qui n'ait trouvé dans les congrès et dans la publicité qui les suit une occasion de propagande et de progrès. M. de Lesseps, dans un congrès dont il fut l'un des vice-présidents généraux, produisit aux jours de lutte son admirable projet. Le regretté M. de Metz, qui m'honora de sa bienveillance, m'a souvent répété ce que la colonie de Mettray a dû à l'appui de ses collègues de l'Institut des provinces. Tous ces précédents nous donnent le droit d'espérer que, dans notre département, pour ne citer que ceux-là, l'orphelinat d'Elancourt, dont le fondateur a promis de venir au congrès, et la colonie horticole d'Igny, profiteront de l'affluence des hommes de bonne volonté appelés, s'il plaît à Dieu, à bien faire comme à bien dire.

Mais aux fêtes du travail et de la charité peuvent et doivent se joindre les délassements nécessaires, les distractions aimables, les excursions riantes que nous devons à nos hôtes, et dont vous leur ferez les honneurs en les partageant.

M. le président des Fêtes versaillaises, sollicité par nous au nom de l'Institut, nous a promis son concours, et vous savez ce qu'il peut faire.

Les expositions de la Société d'horticulture et de notre Société des Amis des Arts pourraient coïncider avec la tenue du congrès.

Tous les efforts communs tendent à réaliser des surprises, je ne puis dire tout ce qui sera tenté, et, si vous le voulez bien, réalisé.

Le congrès a des ressources propres ; il espère voir s'accroître le nombre de ses bienfaiteurs ; aussi ne demande-t-il à ses adhérents, à qui il annonce, sous les auspices de notre ville, de belles fêtes et donnera un *volume de compte-rendu,* qu'une cotisation de dix francs. C'est tout ce que j'ai à vous dire sur la question, essentielle cependant, des finances.

Ce qui est d'un excellent augure pour l'assemblée prochaine, c'est le patronage de ceux-là mêmes qui représentent dans cette assemblée les pouvoirs publics et la magistrature municipale. Suivant une tradition chère à l'Institut des provinces et non interrompue sous tous les régimes, ces autorités tutélaires ont été priées d'accepter la présidence d'honneur; et premier gage de bienveillance et premier titre à notre respectueuse gratitude, l'hospitalité de notre palais municipal a été accordée pour les séances de l'assemblée prochaine.

Puisse le congrès de 1877 continuer l'utile mission des congrès précédents dans la ville où régna, où mourut Louis XIV, où siégent nos deux grandes assemblées nationales, où réside le Président de la République, près de Paris notre capitale, qui, grâce au voisinage, doit plus que jamais nous envoyer quelques-uns des représentants les plus illustres des sciences, des lettres et des arts ! Bien souvent, depuis quarante ans, ils ont répondu à l'appel d'une province chère ou de leur ville natale. Versailles aurait le droit d'en revendiquer plusieurs comme ses fils ou ses hôtes ordinaires. Espérons ce précieux concours.

Je n'ai pu, je n'ai dû que vous annoncer le congrès de 1877. Des voix plus autorisées par leurs pressantes invitations en assureront le recrutement. Aidez-nous, aidez-les, Messieurs.

Revenez, Mesdames, plus nombreuses encore, s'il est possible, toujours fidèles à cette fête extraordinaire. Les hérauts criaient, dans les anciens tournois, aux champions : *De beaux yeux vous regardent.* Quel orateur, quel lecteur ne rêve pas aux tournois où Clémence Isaure présidait! Quelle assemblée peut réussir sans le pouvoir et le charme de votre présence !

Et vous, Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, à qui la Société des sciences morales doit tant de gratitude, comblez votre bienveillance en ajoutant au suffrage de votre présidence d'honneur, comme vous le faites aujourd'hui, la bonne grâce de votre présence.

Unissons nos efforts pour ajouter un exemple nouveau à ceux que je viens de rappeler et pour démontrer une fois de plus à Versailles *l'influence des lettres, des sciences et des arts pour le service et l'honneur de notre chère patrie.*

CORRESPONDANCE

D'ALEXIS DE TOCQUEVILLE [1]

PAR M. E. DELEROT, MEMBRE TITULAIRE.

En 1827, le tribunal de Versailles comptait parmi ses juges suppléants (juges-auditeurs, comme on disait alors), un magistrat qui se faisait remarquer entre ses collègues par le ton sérieux de ses idées, par la maturité de son jugement et la supériorité de son esprit. Il était bien jeune encore : il venait d'avoir vingt et un ans, c'est-à-dire l'âge légalement requis pourr emplir le poste qui lui avait été confié. Mais, malgré cette jeunesse, il était déjà hors ligne, et plus d'un président d'assises, après avoir écouté cette parole si grave, servant une pensée si pénétrante, si judicieuse, s'était plu à prophétiser au débutant les plus hautes destinées dans la magistrature. On se risquait d'autant plus volontiers à ces prophéties que ce jeune homme représentait une race illustre entre toutes; il descendait de Malesherbes, il était allié aux Molé, il touchait aux Châteaubriand; de toutes parts il était entouré dans le passé des gloires

(1) Cette causerie, faite d'abondance, n'ayant pas été écrite, nous ne pouvons en donner qu'un compte-rendu très-sommaire.

les plus pures, les plus éclatantes. Dans le présent même, il était aussi favorisé par la parenté; car ce jeune juge du tribunal de Versailles était le fils du Préfet de Seine-et-Oise, M. le comte de Tocqueville, homme très-distingué, très-instruit, qui, par son libéralisme sincère, a laissé dans l'histoire administrative du département des souvenirs dignes de son nom.

La vie s'ouvrait donc bien souriante et bien facile pour le jeune auditeur. Il n'avait qu'à laisser couler les jours et, pour ainsi dire, d'un mouvement involontaire, sans fatigue, il se serait élevé peu à peu dans l'ordre judiciaire à ces charges suprêmes et sereines où l'on trouve, avec la plus utile application des facultés de l'intelligence, une considération sans égale peut-être dans notre société.

Mais cette tranquillité même de la destinée qui lui était prédite alors était justement ce qui pouvait le plus effrayer l'âme passionnément ardente de ce jeune homme aux yeux noirs, au regard perçant, qui, sous sa frêle et paisible apparence, était possédé intérieurement des plus nobles, mais des plus hautes ambitions. Un tribunal, de quelque ordre qu'il fût, ne pouvait suffire à une activité d'âme qui aspirait à se déployer dans un monde d'idées nouveau, original et créateur. Aussi bientôt, profitant du premier prétexte honorable qui s'offrit, Alexis de Tocqueville, laissant la robe du juge, prenait comme son cousin Châteaubriand le bâton du voyageur, et allait au-delà de l'Océan explorer dans tous les sens, comme l'avait fait aussi Châteaubriand, le Nouveau Monde, l'Amérique du Nord, ce champ d'expériences illimité où l'on peut se donner le spectacle de vingt sociétés à l'état naissant.

Ce n'était pas en poète qu'il y allait, c'était en philo-

11

sophe, en politique; et, après un séjour d'un an, il en rapportait des notes, des vues, des observations, d'où il tirait l'ouvrage capital qui a fait sa gloire, qui a si hautement honoré à l'étranger notre littérature politique, et qui encore aujourd'hui est étudié avec un respect presque religieux par tous les esprits qui ont le culte sincère et intelligent de la liberté.

Ce n'est pas de cet ouvrage, a dit M. Delerot, que j'ai l'intention de vous entretenir ce soir, c'est de son auteur. Je voudrais, par des citations choisies dans les correspondances familières publiées récemment, pénétrer avec vous dans cette âme exquise, et la surprendre dans toute sa délicate pureté, dans toute sa noblesse si séduisante, telle qu'elle s'est involontairement trahie par des lettres intimes écrites pendant vingt ans à des parents, à des amis, sans aucun soupçon, sans aucune arrière-pensée de publicité possible. Il y a, ce me semble, une joie extrême à constater par des documents irrécusables que, conformément à la maxime de Vauvenargues, les grandes pensées d'un illustre écrivain sont sorties du plus profond de son cœur. Le livre qu'on avait déjà admiré prend alors une solidité plus certaine; son autorité s'accroît à mesure qu'on en constate avec plus de certitude l'absolue sincérité. A ce point de vue, aucun écrivain ne peut l'emporter sur Tocqueville. Il est aujourd'hui facile de soulever les derniers replis de ses pensées les plus secrètes, et toujours et partout on le trouve conforme à lui-même. A regarder son âme et sa vie, on jouit de la beauté morale dans toute sa plénitude : donnons-nous donc ce spectacle tout à notre aise.

Feuilletant alors la correspondance de Tocqueville, M. Delerot a suivi l'auteur de la *Démocratie en Amérique* depuis ses années de Versailles jusqu'à sa mort. Il s'est

attaché à bien montrer pour quelles idées il avait vécu, et quelle harmonie parfaite avait régné entre ses actes privés et publics et les théories défendues dans ses livres.

En tout temps on trouve Tocqueville fidèle au témoignage qu'il se rendait à lui-même lorsque, déclarant qu'il n'avait jamais été l'esclave d'un parti, il disait : « Je n'ai qu'une passion : c'est l'amour de la dignité humaine. »

En terminant, M. Delerot a rappelé les principes qui peuvent être considérés comme le testament légué par Tocqueville à nos générations contemporaines, principes qui se résument dans cette pensée, dont l'oubli ou le dédain nous serait si douloureusement fatal : « Un peuple sans moralité et sans religion ne sera jamais libre. »

LA VISITE DU PRINTEMPS

PAR M. Ed. COURTEVILLE, MEMBRE TITULAIRE

A L. B.

Je suis le frais Printemps, recevez ma visite.
Je viens combler vos vœux avec célérité.
Dans ses palais glacés que, morose, il habite,
J'ai relégué l'Hiver, ce vieillard entêté.

J'ai toujours à ma suite une attrayante escorte,
Qui chante les beaux jours, la nature au réveil;
Concert harmonieux que le zéphyr emporte
Et qui part des grands bois pour monter au soleil.

Robustes sont mes fils et d'humeur différente :
L'aîné, Mars, est bruyant, fantasque et querelleur;
Avril est jovial, a la verve plaisante,
Et Mai, leur jeune frère, est poëte et rêveur.

D'un beau vert céladon j'ai chargé ma palette ;
Chacun en a sa part, l'orme et le liseron.
Je garde mes parfums pour l'humble violette,
Et je fleuris la treille, espoir du vigneron.

La séve, à mon appel, escalade les cimes
Du cèdre gigantesque et des sapins ombreux ;
Un verdoyant tapis recouvre les abîmes ;
Les sentiers émaillés s'ouvrent aux amoureux.

Le bourgeon fait craquer sa robe trop étroite ;
La frêle libellule a quitté ses roseaux,
Et les blancs nénuphars que la terre convoite
Dérobent à mes yeux le cristal des ruisseaux.

Les grappes du lilas sur les hautes murailles
Ont recouvert les trous du boulet meurtrier;
Sublime pansement de ces vieilles entrailles
Que déchire le temps, ce cruel ouvrier.

Puis on voit les grands lis, à la taille élégante,
Sous la brise incliner leurs fleurons odorants,
Et, joignant la pudeur à la grâce imposante,
Echanger chastement leurs baisers enivrants.

Tout se meut, tout fermente et tout se régénère ;
Les nids, les nids féconds, espoir de ma saison,
Cachent leur doux trésor de calme et de mystère
Sous les rameaux touffus et sur le vert gazon.

Qui donc voudra vanter les mines de Golconde,
S'il a vu ma rosée et ses brillants fleurons ?
Des perles ? Je pourrais en consteller le monde ;
Vos sultanes n'ont rien près de mes moucherons.

Je ne suis pas méchant, mais je suis fantaisiste,
Et comme bien des gens n'aimant pas à vieillir.
Grêle et vent, à mon gré, frappent à l'improviste
Le fruit que sous mes fleurs l'été viendra cueillir.

Oh ! que je suis heureux lorsque sous ma ramée
J'entends les gros soupirs et les serments d'un jour !
Quand du premier aveu la parole embaumée
Fredonne ce vieil air qui s'appelle : l'amour !

Je répète aux échos : je suis la Poésie ;
N'ai-je pas la jeunesse et ses séductions,
Le soleil, l'espérance avec la fantaisie,
Des bruits d'ailes, des fleurs et des éclosions ?

Mais, tout finit, et moi, la saison sans pareille,
Je succède à l'Hiver et me rends à l'Été,
L'Été qui m'a vaincue et me dit à l'oreille :
Il faut courber le front sous mon autorité !

Vous, mortels fortunés, qui vous voyez revivre
Dans vos enfants nombreux, dans vos petits-enfants,
N'enviez pas mon sort... je ne dois pas vous suivre,
Mais je vous garde au cœur un éternel printemps.

UNE JOURNÉE DE LOUIS XIV

PAR M. A. TAPHANEL, MEMBRE TITULAIRE

MESDAMES, MESSIEURS,

Il est de mode aujourd'hui, dans un certain monde, de parler légèrement et avec impertinence de Louis XIV, du *Roi-Soleil*, comme on affecte de l'appeler, de ce prince intelligent, qui n'avait pas lu Voltaire sans doute, mais avec qui Boileau pouvait discuter des goûts, avec qui le Parlement au besoin eût pu discuter des couleurs. Sa supériorité un peu hautaine lui a valu, par manière de représailles, les dédains du vulgaire et la haine des infiniments petits. Mais la France ne saurait perdre entièrement le souvenir de celui qui lui avait donné l'Alsace; et Versailles ne peut pas oublier son fondateur : ce serait faire acte de maladresse, plus encore que d'ingratitude.

Lorsqu'on a de telles obligations à un homme (et je ne rappelle ici qu'une faible partie de ses services), il est au moins de bon goût de ne le point insulter, de ne pas dire, par exemple, comme Michelet, *qu'il avait une tête de porc,* ou, comme tel autre écrivain dont je tairai le nom, par égard pour son talent et pour l'emploi qu'il occupe : « C'était un pître couronné. »

Cela dit, vous comprendrez, Messieurs, avec quel empressement j'ai obéi à notre honorable président,

lorsqu'il m'a invité à venir vous parler ce soir de Louis XIV. C'était une occasion pour moi de faire entendre une protestation qui ne saurait manquer d'être bien accueillie ici, et qui, je l'espère, en appellera d'autres.

Le siècle de Louis XIV est si loin de nous déjà, et si différent du nôtre qu'on a bien de la peine aujourd'hui à se faire quelque idée des habitudes et des mœurs françaises à cette époque. Nous allons voir comment vivait le souverain. Le temps présent n'offre pas d'exemple d'une existence aussi brillante, aussi fastueuse, et cependant mieux remplie.

Les princes aujourd'hui sont confondus parmi la foule ; ils ont à peu près les mêmes droits et les mêmes devoirs que les simples particuliers ; on les coudoie dans la rue sans les reconnaître. Autrefois, ils vivaient dans une sphère supérieure, inaccessible aux autres mortels ; on ne les apercevait guère qu'à travers les glaces de leurs carrosses ; et la distance qui les séparait du peuple augmentait singulièrement leur prestige : c'étaient des demi-dieux. — Quant au Roi, il était, lui, un dieu tout à fait. Le Jupiter de la mythologie antique ne supporte même pas la comparaison; il n'a ni dignité, ni tenue, à côté de Louis XIV; il est loin surtout d'être aussi fidèlement servi, aussi ingénieusement adoré dans sa cour céleste que le Roi de France ne l'est du matin au soir dans son Olympe de Versailles. Tout un monde de valets l'entoure, le suit, prévient ses désirs, épie ses regards, lui épargne les plus légères peines, se dispute, auprès de lui, les plus bas offices ; et ces valets sont des gentilshommes qui tirent vanité de leur servitude volontaire.

Bien avant le lever du Roi, chaque matin, tout le

palais est en rumeur. Les vestibules de son appartement s'emplissent d'une foule dorée et bariolée, dans laquelle chacun a son rang, sa place marquée par l'étiquette et correspondant à la fonction qu'il remplit; cette fonction le plus souvent consiste à tirer un rideau, à ouvrir une porte, à prononcer une parole convenue, à faire une révérence. Nous avons la liste complète de cet innombrable personnel. Voici tout d'abord le grand chambellan, suivi des premiers gentilshommes de la chambre, des pages de la chambre, des gouverneurs et des précepteurs; voici les huissiers de l'antichambre, les quatre premiers valets de chambre ordinaires, les valets de chambre par quartier, les porte-manteaux ordinaires et par quartier, accompagnés de quelques domestiques subalternes, barbiers, tapissiers, horlogers, garçons et porteurs; — d'un autre côté, voici le grand-maître de la garde-robe, avec les maîtres de la garde-robe, les valets de la garde-robe ordinaires et par quartier, les gentilshommes ordinaires, les huissiers et les secrétaires de cabinet, en tout 198 personnes, chargées du service intime seulement. « Il y en a, nous dit l'historien à qui j'emprunte ces détails, il y en a pour aller chercher le mail et les boules, pour tenir le manteau et la canne, peigner le Roi et l'essuyer au bain, pour commander les mulets qui transportent son lit, pour gouverner les levrettes de sa chambre, pour lui plier, passer et nouer sa cravate, pour enlever et rapporter sa chaise percée. »

L'heure du lever, fixée la veille par le Roi, sonne enfin. Cinq séries de personnes entrent tour à tour dans sa chambre. — D'abord, on introduit *l'entrée familière*, enfants de France, princes et princesses du sang; — puis la *grande entrée*, le grand chambellan, les premiers gentilshommes de la chambre, le médecin de

quartier; et, c'est devant ceux-ci que commence la cérémonie du lever. On verse au Roi quelques gouttes d'esprit de vin sur les mains, dans une assiette de vermeil; puis on lui présente le bénitier. Le grand chambellan lui fait choisir la perruque du jour qu'il est allé chercher dans le cabinet des perruques; puis, aidé du premier gentilhomme, il lui fait endosser une robe de chambre, et lui avance un fauteuil. Pendant ce temps, la troisième entrée, *l'entrée des brevets*, arrive et défile; puis vient la quatrième entrée dite *de la chambre*, comprenant la plupart des grands officiers, le grand aumônier, les aumôniers de quartier, le maître de chapelle, le maître de l'oratoire, et plus de cinquante autres personnes.

« Cependant, le Roi se lave les mains et commence sa toilette. Deux pages lui ôtent ses pantoufles; le grand-maître de la garde-robe lui tire sa camisole de nuit par la manche droite, le premier valet de garde-robe par la manche gauche, et tous deux la remettent à un officier de garde-robe, pendant qu'un valet de garde-robe apporte la chemise dans un surtout de taffetas blanc. » — C'était une grave affaire dans les anciens usages de la cour que la présentation de cette chemise. L'honneur en appartenait aux fils et aux petits-fils de France, à leur défaut aux princes légitimés, au défaut de ceux-ci au grand-chambellan ou au premier gentilhomme. Il y a, au sujet de la chemise et des querelles de préséance qu'elle soulevait des anecdotes trop connues pour que j'aie besoin de les rappeler ici. — Enfin, la chemise est donnée, la toilette du Roi s'achève, il dit sa prière dans la ruelle de son lit; la cinquième entrée qui a fait son apparition à la suite des autres, se retire : le roi est levé,

On a beaucoup ri de toutes ces minutieuses et singu-

lières pratiques du lever royal. Cependant, elles avaient, en y regardant bien, leur raison d'être. Quel moyen d'occuper autrement et de retenir à Versailles toute cette aristocratie naguère si turbulente, et que le Roi, pour vivre tranquille, doit surveiller sans cesse?

Lui-même, durant cette longue cérémonie, est loin de perdre son temps, et c'est une des heures les plus importantes et les mieux employées de sa journée.

C'est en effet pendant son lever qu'il donne ses ordres, fait connaître ses résolutions, distribue les faveurs et les emplois, accorde des grades dans l'armée, pourvoit aux abbayes vacantes. Il a tout son programme dans la tête, il sait ce qu'il doit dire et quelles gens il doit arrêter au passage :

Il annonce à M. d'Urfé que la marquise, sa femme, est nommée dame d'honneur de la princesse de Conty, avec dégrèvement du prix de cette charge; à M. de Dromenil qu'il est autorisé, en considération de ses bons services, à acheter le régiment du Roi-Cavalerie et à payer au titulaire la somme de 80,000 francs. (C'est à ce prix qu'on devenait alors colonel; encore fallait-il solliciter et mériter l'agrément du Roi.) Il établit un beau matin des contrôleurs pour les actes que passeront tous les notaires du royaume, et cette décision, prise au saut du lit, rapporte un million par an à l'Etat.

C'est encore à son lever que le Roi, sur le point d'entrer en campagne, fait connaître la distribution des grands commandements et l'itinéraire des armées. Le 3 mai 1693, il prévient Monseigneur (le grand Dauphin) « que des forces considérables vont être envoyées sur les côtes pour s'opposer aux descentes dont le prince d'Orange nous menace. *Cet emploi est si grand*, lui dit-il, *que j'ai résolu de ne le donner qu'à vous ou à Monsieur*. —

Je vous laisse le choix de l'accepter ou de m'accompagner en Flandre; vous avez un quart d'heure pour vous déterminer. — Monseigneur, après y avoir un peu pensé, dit au Roi qu'il était prêt de marcher partout où il lui ordonnerait, mais que, puisqu'il lui permettait de choisir, il aimait mieux aller en Flandre. Là-dessus, le Roi se tournant vers Monsieur, le chargea du commandement de toutes les troupes depuis Dunkerque jusqu'à Bayonne, ajoutant que si M. le prince d'Orange voulait tenter quelque descente, il ne doutait point qu'il ne le battît comme il l'avait battu à Cassel. » Et il pourvut ensuite séance tenante à tous les emplois secondaires de la campagne. Chacun se tint pour averti et se prépara à partir, car toutes ces résolutions qui semblaient improvisées avaient été mûrement délibérées dans le conseil; on les savait définitives, et, en ce temps-là, un ordre donné n'était pas inévitablement suivi d'un contre-ordre.

Après son lever, Louis XIV allait à la messe et au conseil : — selon l'importance des affaires courantes le conseil précédait ou suivait la messe. — Il écoutait attentivement ses ministres, les interrogeait, faisait discuter ses propres avis, s'attachait à démêler les questions douteuses et ne se décidait jamais que par des raisons claires et concluantes. Aussi recommandait-il à ses ministres une grande netteté dans leurs explications. C'est par là surtout qu'on lui plaisait, et c'est cette qualité qui valut à Lamoignon d'être nommé président du parlement de Paris. « Je n'entends bien, disait le Roi, que les affaires qu'il rapporte. » Et, en lui annonçant le choix qu'il avait fait de lui pour cet emploi, il ajouta, avec cette courtoisie charmante qui donnait tant de prix à ses moindres faveurs : « Si j'en avais connu un plus capable, je l'aurais choisi. »

Aussitôt après le conseil, vers une heure de l'après-midi, deux officiers de service apportaient dans la chambre du Roi une table toute dressée. Le Roi mangeait seul, et pendant le repas qui ne durait jamais plus de trois quarts d'heure, une personne désignée pour cela lui faisait une lecture. Racine, historiographe de France, eut souvent cet honneur. Après le dîner, le Roi se promenait dans ses jardins, se faisait conduire à Trianon ou à Marly, ou plus souvent encore allait à la chasse. Il ne se passe presque point de jours, c'est Dangeau qui l'atteste, sans que le Roi *coure, tire* ou *vole*. Le samedi, il n'y avait ni chasse ni promenade; c'était le jour réservé à l'examen des placets. Louis XIV s'imposait à lui seul cette ingrate besogne et y apportait un grand soin. Nous en avons la preuve dans une curieuse anecdote racontée par le baron de Beusval :

« Un jour, dit-il, qu'un officier présentait au Roi un placet pour avoir la croix de Saint-Louis, le roi lui répondit qu'il lui donnait une pension. L'officier répliqua qu'il aimait mieux la croix. « Vraiment, je le crois bien, » dit le Roi en passant son chemin. — Le duc d'Orléans, depuis régent, entendant le mot du Roi, se mit à rire. Louis XIV, rentré dans son cabinet, l'appela et lui dit : « Mon neveu, quand je dis de ces choses-là, je vous prie de ne pas rire. » — Un trait de ce genre perdrait à être commenté.

Chaque jour, vers trois heures, Louis XIV avait une nouvelle conférence, plus ou moins longue, avec ses ministres. — Dès les premiers temps de son règne, il s'était imposé comme une règle invariable de travailler ainsi matin et soir à l'expédition des affaires. — Il a écrit à ce propos, dans ses mémoires pour l'éducation du Dauphin, de belles paroles qu'on ne saurait trop citer :

« C'est par le travail, dit-il, que l'on règne; c'est pour cela que l'on règne; et il y a de l'ingratitude à l'égard de Dieu, de l'injustice et de la tyrannie à l'égard des hommes, de vouloir l'un sans l'autre... Je ne puis vous dire quel fruit je recueillis du jour où je pris sérieusement la résolution de travailler par moi-même. — Je me sentis comme élever l'esprit et le courage, je me trouvai tout autre, je découvris en moi ce que je n'y connaissais pas, et je me reprochai avec joie de l'avoir si longtemps ignoré. *Il me sembla alors que j'étais Roi et né pour l'être.* »

Tout en se reconnaissant, avec cette naïve grandeur de langage, le mérite du devoir accompli, Louis XIV, d'autre part, ne se dissimulait pas ses faiblesses. « Je vous avouerai bien franchement, disait-il à Colbert, que j'ai un fort grand penchant pour les plaisirs; mais si vous vous apercevez qu'ils me fassent négliger mes affaires, je vous ordonne de m'en avertir. » On peut regretter que Colbert n'ait pas usé plus souvent de cette permission du Roi; mais c'est déjà beaucoup qu'elle ait été donnée, et il ne manque pas de souverains, moins fiers que Louis XIV, de qui on ne pourra jamais citer un aussi beau trait de modestie.

Lorsque la seconde séance du conseil était terminée, le roi changeait de toilette, avec un cérémonial moins compliqué que celui du matin, et la réception du soir commençait. Dangeau mentionne les grandes réceptions par cette phrase qui revient souvent dans son journal: « Il y eut ce soir appartement chez le Roi. » Mme de Sévigné nous a laissé une piquante et vivante description de ces fêtes. « Le Roi, dit-elle, la Reine, Monsieur, Madame, Mademoiselle, tout ce qu'il y a de princes et de princesses, Mme de Montespan, toute sa suite, tous les cour-

tisans, toutes les dames, enfin ce qui s'appelle la cour de France, se trouve dans ce bel appartement du Roi que vous connaissez. Tout est meublé divinement, tout est magnifique. On ne sait ce que c'est que d'y avoir chaud; on passe d'un lieu à l'autre sans faire presse nulle part. Un jeu de reversi donne la forme et fixe tout... Je saluai le Roi ainsi que vous me l'avez appris; il me rendit mon salut, comme si j'avais été jeune et belle. La Reine me parla aussi longtemps de ma maladie que si c'eût été une couche... M. le duc me fit mille de ces caresses à quoi il ne pense pas; le maréchal de Lorges m'attaqua sous le nom du chevalier de Grignan, enfin *tutti quanti*, vous savez ce que c'est que de recevoir un mot de tout ce que l'on trouve sur son chemin... »

J'abrége, Messieurs, ce récit qui nous mènerait trop loin. Vers dix heures le Roi soupait, à son grand couvert les jours d'appartement, à son petit couvert les jours ordinaires; puis il parcourait de nouveau la galerie et les salons, jouait quelquefois au *portique* ou au *reversi*, et rentrait chez lui vers minuit pour se mettre au lit devant un public privilégié. On avait apporté dans sa chambre une collation qu'il appelait son *en-cas de nuit;* le barbier avait préparé la toilette et les peignes; deux carreaux étaient placés dans la ruelle, et le bougeoir de vermeil à deux bougies brûlait sur une table près d'un fauteuil. Le Roi étant déshabillé, ayant fait sa prière, ayant dit à chacun ce qu'il pouvait avoir à dire, la cour se retirait et le laissait enfin seul jusqu'au lendemain.

Je viens de vous montrer, Messieurs, ce qu'était en temps de paix et à Versailles l'existence ordinaire de Louis XIV. Ce n'est qu'un côté très-incomplet de sa biographie; mais même dans le peu que j'en ai dit nous le retrouvons tel qu'il a été en toute circonstance : hon-

nête, laborieux, pénétré de ses devoirs de Roi; ayant de grands défauts, parce qu'après tout il n'était qu'un homme, mais les rachetant par les plus éminentes qualités; souverain beaucoup trop absolu au gré de l'esprit moderne, mais nullement en retard sur la civilisation du siècle où il a vécu; incapable de ces vues profondes et philosophiques sur la destinée des Etats qui ont fait de son aïeul Henri IV une sorte de précurseur; mais ayant su tout au moins être de son temps, et l'un des premiers de son temps.

Si un tel homme, au lieu de vivre au XVIIe siècle et d'être roi de France, eût été citoyen d'Athènes, même après Périclès, nul doute que la Grèce ne lui eût élevé des statues, peut-être même des autels. Les statues, à vrai dire, ne lui manquent pas (c'est généralement ce qui manque le moins en France), mais je voudrais pour sa mémoire un culte pieux et fidèle; et ce culte, Versailles, mieux qu'aucune autre ville, peut et doit le lui rendre.

Imitons, puisqu'on le veut, la république athénienne; honorons nos grands hommes comme elle honorait les siens; protégeons leur gloire qui est la nôtre, faisons-les connaître et aimer; ne permettons pas qu'on les insulte. Dans les jours de révolution, lorsqu'on veut empêcher le peuple de piller ou d'incendier les édifices publics, on a soin de l'avertir que ces édifices sont à lui : faisons de même pour les grands noms de notre histoire; ils appartiennent au peuple tout aussi réellement que les châteaux et les palais, et ils constituent une part mille fois plus précieuse encore de la propriété nationale.

UNE VISITE AU COUVENT

Par M. Ernest CHATONET, membre titulaire

A demi caché par les branches
Des grands arbres de l'arsenal,
Près d'une église et d'un canal
Est le couvent des Dames-Blanches.

Au fond de mon cœur assombri
Souvent s'en reflète l'image,
Et ma pensée, aux jours d'orage,
Y vient demander un abri.

Je me livre alors sans défense
A des souvenirs déjà vieux,
Et vois accourir radieux
Le fantôme de mon enfance.

Il me semble encor me revoir
A la porte, chaque dimanche,
Tenant ma mère par la manche,
Demander la clef du parloir.

Comme on commence une prière
Et les yeux fixés sur le sol :
« Je voudrais voir tante Saint-Paul, »
Dis-je en tremblant à la tourière.

Tout en me souriant, la sœur
Prend les clefs dont elle a la garde,
En choisit une, me regarde
Et me la tend avec douceur.

Quand nous entrons, une odeur fade
Nous saisit: puis à petits pas
Je m'avance, et nous parlons bas
Comme auprès du lit d'un malade.

J'ouvre l'oreille au moindre bruit.
Ma mère me dit : « C'est ta tante ! »
Et, pendant ces moments d'attente,
J'observe avec soin le réduit :

C'est une chambre étroite et sombre
Que partage un grillage noir
A travers lequel on peut voir
Un christ, le long du mur, dans l'ombre.

Auprès du grillage est un tour
De forme massive et pesante,
C'est la seule chose amusante :
On le tournerait tout un jour.

Malgré ce jeu le temps me dure,
Quand la porte s'ouvre soudain,
Et j'entrevois un beau jardin
Tout éblouissant de verdure.

Des arbres, taillés en arceaux,
Forment, autour, de verts portiques
Et le chant lointain des cantiques
Se marie aux chants des oiseaux.

Le soleil rit dans le feuillage.....
— Mais la vision disparaît,
Et ma tante alors m'apparaît
Assise auprès du noir grillage.

Je la suis de l'œil en songeant.
— Elle écarte à demi son voile,
Sur sa guimpe de fine toile
Brille un grand crucifix d'argent.

Une robe de grosse bure
L'enveloppe et, comme un fardeau,
Pèse à son corps maigre ; — un bandeau
Encadre sa pâle figure.

Elle sourit en nous voyant.
— Oh ! le triste et le bon sourire
Et que de choses il sait dire
A mon cœur déjà clairvoyant !

Son regard, brillant de tendresse,
Sur moi vient alors se poser
Comme un muet et long baiser,
Et du geste elle me caresse

Tout en m'interrogeant ; sa voix
Est douce, musicale et tendre,
— Si douce qu'on croirait entendre
Un soupir d'oiseau dans les bois.

Regardant de côté la porte,
Elle s'enquiert de tous les siens,
Et prompte vers les jours anciens
L'aile du souvenir l'emporte.

Des noms aimés, essaim joyeux,
Sur ses lèvres volent en foule;
— Mais le temps rapide s'écoule,
Et sonne l'heure des adieux.

Je monte debout dans ma chaise
Et passe, en serrant bien les doigts,
A travers les barreaux étroits
Ma petite main qu'elle baise.

J'ai comme le pressentiment
De son cruel et long martyre,
Et, dans ses yeux cherchant à lire,
Je la regarde fixement.

Mon regard d'enfant la désarme,
Et dans la peur de succomber
Elle part, — et je vois tomber
Sur sa croix d'argent une larme.

BERCEUSE

PAR LE MÊME

La nuit vient endormir la terre,
Les brises chantent à mi-voix
Sur un rhythme plein de mystère
Leur berceuse au fond des grands bois;
Tout dort, le chien noir dans la grange,
L'hirondelle en son nid soyeux.
Comme eux il faut faire, cher ange,
Il faut dormir, ferme tes yeux.

Tandis que près de toi je veille,
Si tu dors d'un sommeil bien doux,
A l'heure où la terre s'éveille
Tu viendras jouer avec nous.
Nous prendrons dans le pêle-mêle,
Pour les étaler sur les draps,
Tes soldats, ton mouton qui bêle,
Ton pantin qui n'a plus qu'un bras.

Combien, à l'heure où je te berce,
D'enfants pauvres sur les chemins!
Le brouillard de la nuit transperce
Leurs vêtements, bleuit leurs mains.
Pauvres petits! Dieu les protége!
Ils ont grand'faim, ils sont bien las,
Et l'hiver, quand tombe la neige,
Ils vont demi-nus et sans bas.

Quand l'âge t'aura fait comprendre
Ces lamentables vérités,
Selon ton pouvoir, cherche à rendre
Le bonheur aux déshérités;
Donne-leur ton cœur en partage
Et large place à ton foyer;
Ne t'inquiète davantage :
Dieu se chargera du loyer.

Il dort, et sa tête repose
Sur sa main fermée à demi;
L'autre main sur le drap se pose :
On dirait un ange endormi.
La mère, calme dans sa joie,
Serre les vêtements du jour.
Sous le bonheur mon âme ploie.....
— La douce chose que l'amour!

SÉANCE SOLENNELLE

DU 15 DÉCEMBRE 1876

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE CRISENOY

Préfet de Seine-et-Oise, Président d'honneur.

DISCOURS DE M. DE CRISENOY.

Messieurs,

Avant de commencer l'ordre du jour fixé pour cette séance solennelle, permettez-moi de vous dire combien j'attache de prix au titre de président d'honneur qui m'est attribué par les statuts de la Société, combien je suis heureux d'assister à ces réunions et de participer ainsi à vos travaux. Je serais fier, Messieurs, d'y apporter aussi mon contingent d'études, mais les occupations d'un administrateur dans ce département laissent peu de loisirs, et je dois me borner à écouter, en félicitant et en remerciant ceux d'entre vous qui nous communiquent si généreusement le fruit de leurs utiles et intéressantes recherches.

Quant à la tâche d'auditeur, je puis me rendre cette justice que je l'accomplis en conscience, car j'ai passé rarement des heures aussi agréables que celles de la dernière réunion de votre Société; elles m'ont paru bien courtes. Vous vous souvenez, Messieurs, de ce ré-

sumé de l'histoire des Académies dans lequel votre savant président, après nous avoir fait respirer les parfums des jardins d'Académus, nous a conduits rapidement à travers les siècles passés, pour établir la généalogie de la Société des Sciences morales de Versailles. Je me souviens encore du plaisir que j'ai éprouvé en l'entendant parler avec une émotion et une piété toutes filiales de Clémence Isaure, dont à ma honte j'avais toujours eu le tort de considérer l'existence comme un peu légendaire.

Puis M. Delerot a fait l'analyse de la correspondance d'Alexis de Tocqueville, cet observateur si fin et si délicat, cet esprit si profond et en même temps si séduisant. M. Delerot était tellement pénétré de son sujet qu'on sentait revivre dans sa parole l'âme de son héros, et l'on aurait voulu pouvoir se fixer dans la mémoire toutes les citations qu'il faisait, tant elles étaient justes et vraies, tant elles semblaient s'appliquer aux événements qui se déroulent de nos jours.

Enfin, M. Taphanel nous a parlé de Louis XIV dont il a raconté l'une des journées, et en l'entendant je n'ai regretté qu'une chose, c'est que son récit fût si court.

Lorsqu'on habite Versailles, entouré des monuments, des souvenirs du grand règne, il est impossible de ne pas y songer sans cesse, et je vous avouerai que c'est pour moi un grand charme, un charme toujours nouveau que de vivre au milieu de ces souvenirs. Louis XIV a été l'objet des jugements les plus opposés, et il faut avouer qu'à de certains égards son règne offre des périodes que l'histoire a le droit de juger sévèrement; mais ce qui est sa véritable gloire, sa gloire indiscutable, c'est l'œuvre administrative qu'il a laissée après lui. Louis XIV a été l'un des plus grands administrateurs qui aient existé.

Il y a bien des années déjà, à une époque où je ne songeais guère à entrer dans la vie publique, je me suis occupé de rassembler les éléments d'une histoire concernant certaines branches de l'administration de la marine. J'ai dans ce but feuilleté et parcouru, en en copiant de nombreux extraits, toute la correspondance de Colbert et de ses successeurs contenue dans d'énormes in-folio déposés dans les archives du ministère de la marine. Je passais toutes mes journées absorbé dans la lecture de ces précieux documents. M. Pierre Clément réunissait alors les matériaux de la *Correspondance de Colbert*, publiée par le ministère des finances. J'ai eu la bonne fortune de l'aider dans certaines parties de ce travail, et j'ai retrouvé dans M. Vernier, percepteur à Ermont, le jeune et intelligent secrétaire qui a longtemps travaillé à côté de moi, chargé par M. Pierre Clément de copier sur les manuscrits des archives les lettres de l'illustre ministre de Louis XIV.

Vous connaissez, Messieurs, l'intérêt, le charme de ces recherches dans les archives. Vous savez comme on finit par s'identifier aux hommes et aux choses des temps passés, au point qu'après une journée consacrée à la lecture de ces correspondances, il faut un certain temps pour retrouver le présent et se convaincre que les personnages dont on lisait les lettres, sont séparés de nous par des siècles. Il semble qu'on les connaît, qu'on s'est entretenu avec eux, qu'on va les rencontrer en sortant, au détour d'une rue.

J'ai vécu, en quelque sorte, pendant quatre années, avec les collaborateurs intimes de Louis XIV, et je puis vous affirmer que rien n'est plus instructif que leurs correspondances ; on y trouve à la fois la grandeur dans la conception, la précision dans l'étude des détails, la

prévoyance, la fermeté et la persévérance dans l'exécution, et, il faut bien le reconnaître, si Colbert, si Louvois ont une grande part dans l'œuvre administrative de cette époque, Louis XIV en est l'inspirateur. Il était un travailleur infatigable et on retrouve à chaque page, dans les dépêches de ses ministres, la trace, le cachet de sa personnalité.

Et cependant, il a manqué quelque chose à cette œuvre, et ce défaut se révèle précisément dans la correspondance des secrétaires d'Etat. A cette époque, il n'existait pas en France de corps administratifs élus ; l'administration concentrée en elle-même, inspirée uniquement par ses bureaux, ses fonctionnaires et ses agents, se trouvait isolée. Les renseignements qui lui parvenaient, les enquêtes auxquelles elle se livrait étaient nécessairement incomplets.

Des agents en sous-ordre sont toujours fatalement portés à dire, à exagérer ce qui peut plaire à leurs chefs, à déguiser ce qui peut leur être à eux-mêmes désavantageux. Ceux qui ne sont pas consciencieux le font audacieusement, ceux qui sont honnêtes le font involontairement ; voilà toute la différence. La nature humaine est ainsi faite et elle se venge toujours des contre-sens qu'on lui impose.

Une administration qui n'est pas entourée de corps élus et indépendants, qui ne s'appuie pas sur eux, qui ne vit pas de leur vie, est une administration sans contrôle, sans lumière, sans vérité. Elle peut être brillante au début, mais elle est fatalement condamnée à la décadence.

Tel fut le sort de l'administration de Louis XIV. Colbert et Louvois représentent ce point de départ brillant, leur œil sévère, investigateur, savait démêler la vérité ;

leur intelligence active, leur jugement droit suffisaient au début pour donner l'impulsion aux rouages administratifs et les dominer ; et encore ! Vous avez lu sans doute ces pages admirables de M. Camille Rousset, dans lesquelles il suit pas à pas le développement des grands travaux de Louvois. Vous vous souvenez du chapitre où l'éminent historien raconte comment la révocation de l'édit de Nantes a eu pour cause déterminante le zèle exagéré des intendants qui, dans le but de faire valoir leurs services et leur habileté, adressaient au roi des listes de conversions et finissaient par déclarer qu'il n'existait plus de protestants dans leurs provinces.

Louvois a opéré la réforme de l'armée. Colbert nous a laissé ces grandes ordonnances qui ont constitué, organisé les services publics, et jeté les fondements de nos industries; mais ces deux génies disparus, les vices de cette administration sans contre-poids, sans contrôle, la seule peut-être qui fût possible à cette époque, en raison de l'organisation politique de la France, se sont manifestés rapidement, et il est lamentable de suivre d'année en année les progrès rapides de cette décadence qui aboutit au désordre, à la stérilité et aux désastres de toute sorte.

Les souvenirs des impressions que m'ont laissées ces années de recherches dans les archives de la marine, me sont encore si présents, j'ai eu si souvent l'occasion d'y réfléchir depuis que je suis en situation de voir de près l'administration et de pratiquer moi-même les sujets que j'étudiais alors théoriquement, qu'il s'est formé dans mon esprit une conviction inébranlable et je n'ai pu résister au désir de vous la faire partager.

Je termine, Messieurs, en vous demandant la permission de faire hommage à la Société des Sciences morales

de Versailles, de deux Mémoires où se trouvent résumés très-curieusement quelques fragments de mes études historiques. Ces opuscules sont à peine dignes de vous être offerts, mais ils ont, à défaut d'autre mérite, celui de ne pas renfermer un fait, une assertion qui ne soient appuyés sur des documents copiés de ma main dans les manuscrits originaux.

Le premier est un Mémoire que j'ai présenté en 1870 à la Commission d'enquête sur la marine marchande. Il renferme l'histoire de l'institution des *classes maritimes,* créée par Colbert et transformée par la loi du 3 brumaire an IV en celle de l'inscription maritime qui existe encore aujourd'hui. Cette dernière institution avait toujours été considérée comme l'œuvre de Colbert et comme le palladium de notre puissance navale. C'était là, selon moi, une double erreur. Je crois avoir démontré que le régime conçu et organisé par Colbert n'a pas été compris par des successeurs qui l'ont transformé en un instrument d'oppression pour les marins, de ruine pour la marine marchande, d'affaiblissement pour la marine militaire; que l'inscription maritime est la contre-partie de l'idée de Colbert. Je montre les maux qu'elle a produits de nos jours toutes les fois qu'on a voulu armer des flottes considérables.

Aujourd'hui que le service militaire est obligatoire pour tous les Français, l'inscription maritime est moins pesante pour les marins. Mais elle est inutile à la marine militaire, et elle demeure un obstacle insurmontable au développement de la marine marchande.

Le second Mémoire que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau a pour titre : *La Campagne maritime de* 1692. En recherchant des documents sur les classes maritimes, j'ai trouvé une série de correspondances et de rapports

de nature à jeter un jour nouveau sur cette campagne qui s'est terminée par le désastre de la Hougue.

Tous les historiens attribuaient ce désastre à la fatalité, aux vents contraires, tandis qu'il a eu pour véritable cause l'imprévoyance et le désordre de l'administration.

Colbert était mort en 1683, son fils le marquis de Seignelay qui lui avait succédé dans le département de la marine avait succombé lui-même en 1690. Le fardeau de cette succession si lourde à porter avait été imposé à Louis Phelypeaux, comte de Pontchartrain, chargé déjà depuis l'année précédente du contrôle général des finances. Ce fut le commencement de la désorganisation. Ignorant complétement, ainsi qu'il l'avait déclaré lui-même, le nouveau service qu'il devait diriger, il n'essaya même pas de l'apprendre, et s'abandonna entièrement aux influences de cour et à celles de ses travaux.

Déjà en 1691, le plan de campagne primitivement adopté avait manqué par suite du retard des armements; l'administration s'en prit à Tourville. Dès les premiers mois de 1692, on put s'apercevoir que la situation serait pire encore; les levées de matelots ne se faisaient pas; les approvisionnements manquaient dans les ports; un esprit de mesquine jalousie avait fait reléguer à l'écart les hommes de confiance de Colbert et de Seignelay. Si un intendant écrit de Brest qu'il n'a ni ouvriers, ni hommes, ni vivres, on lui répond simplement de Versailles que s'il ne remplit pas mieux son emploi, on mettra un autre à sa place. Si plus tard Tourville fait des observations sur le plan de campagne qu'on lui envoie des bureaux du ministère, sans même avoir pris son avis, un M. de La Touche, premier commis, qui n'avait jamais

mis le pied sur un navire, lui demande en termes peu couverts, sous la signature de Pontchartrain, s'il a peur d'aller au-devant de l'ennemi. Et les mois se passent sans qu'à la Cour on semble se douter qu'on marche vers un désastre inévitable. Le lecteur moderne qui parcourt cette correspondance journalière, voit cependant grandir à chaque page ce danger; par moments le frisson le saisit, il aurait envie de faire comme les enfants assistant pour la première fois au théâtre à un drame émouvant, et que l'on ne peut qu'à grand'peine empêcher de crier à la victime que l'on trame un complot contre elle. On aurait envie de dire au roi, au ministre : « Mais vous ne voyez donc pas que rien ne se fait, que vos ordres ne s'exécutent pas et sont inexécutables, que vos dépêches sont vides de sens, que vos calculs sont faux, que vos flottes ne seront jamais prêtes, et que si vous les faites sortir malgré tout, elles seront écrasées. » Il y avait pourtant des hommes sages, expérimentés qui jetaient ce cri d'alarme; mais on ne les écoutait pas, on attribuait leurs paroles au dépit, à leur peu de zèle pour le service du roi.

Le 28 mai les flottes se rencontrèrent au large de Barfleur. Après une journée de lutte acharnée, Tourville resta maître du champ de bataille, mais le lendemain la réserve de la flotte anglaise, qui n'avait pas encore combattu, entrait en ligne contre nos vaisseaux désemparés. Il fallut se retirer. Cherbourg n'existait pas encore. La côte n'offrait pas d'abris; treize vaisseaux furent brûlés par l'ennemi, les autres réussirent à grand'peine à gagner Saint-Malo. La flotte française était anéantie, moralement surtout, et ne se reconstitua pas de longtemps. Ce fut le commencement des revers de Louis XIV, et dix ans plus tard, les vaisseaux qui nous restaient en-

core coulaient bas un à un dans le port de Toulon, faute d'argent pour les tenir à flot.

C'est en 1865, Messieurs, que j'écrivais l'histoire de cette campagne, je ne me doutais pas alors que mon récit deviendrait bientôt, hélas ! de l'histoire contemporaine. Mais j'ai hâte d'ajouter que si, à deux cents ans de distance, les fautes ont été les mêmes, si ces fautes ont entraîné fatalement les mêmes malheurs, les conséquences finales en sont bien différentes.

Louis XIV disait : « La France, c'est moi. » Lorsqu'il perdit en vieillissant les facultés, l'ardeur, la force de la jeunesse, la France s'affaiblit en même temps.

Une nation qui s'appartient à elle-même, qui se gouverne elle-même, ne vieillit pas, et le malheur, lorsqu'il vient la frapper, a pour effet de ranimer son énergie, de grandir son courage et de relever sa fortune. C'est le spectacle consolant, Messieurs, dont, plus heureux que nos aïeux, nous sommes aujourd'hui témoins.

DISCOURS DE M. ANICET DIGARD

PRÉSIDENT TITULAIRE

MONSIEUR LE PRÉFET, MESDAMES ET MESSIEURS,

Appelé par les règles de notre Société à vous adresser mes adieux au terme de ma présidence annuelle, je ne crois pouvoir mieux faire que d'échanger nos sentiments les plus vifs et nos meilleurs souvenirs en cherchant avec vous ce que pourrait être *un Guide historique à Versailles*. L'histoire de notre ville est encore à faire, a dit

notre tant regretté collègue J.-A. Le Roi... Il oubliait dans sa modestie qu'il avait fait déjà celle de ses rues, et raconté les visites de Louis XIII. Mais cette parole qu'il a écrite au premier feuillet du Catalogue de notre Bibliothèque municipale, était bonne à rappeler au moment où nous allons donner l'hospitalité au Congrès scientifique dont je vous ai annoncé la première session aujourd'hui fixée; elle doit durer du 17 au 27 mai. Je fais ce que je puis pour susciter des historiens, je voudrais donner l'exemple en ébauchant ce *Guide* à offrir à vos hôtes, mais la tâche est si vaste que je me bornerai aujourd'hui à raconter les origines de Versailles en résumant le plus souvent les travaux de mes devanciers.

ORIGINES.

Au cœur de l'Ile-de-France, dans la région boisée qui s'étend de Saint-Cloud à Rambouillet et de Chevreuse à Saint-Germain, en resserrant le cercle, on trouve le pays dit *le Pincerais* dont le point central est un bassin formé par une suite de collines circulaires; on appelait ce bassin le *Val de Galie*.

Remarquons, sans y attacher plus d'importance qu'il ne faut, le rapprochement possible entre le mot latin des vieilles chartes, *Vallum Galiæ* ou *Galliæ,* et le nom de Gaule comme aussi avec le nom générique de la contrée au moyen âge, l'*Ile-de-France*. L'auteur de *Versailles seigneurie, château et ville*, qui dans sa modestie a gardé l'anonyme, mais dont nous devons révéler le nom qui est celui d'un collègue, M. Saint-James de Gaucourt (1), nous

(1) Nous devons beaucoup à son consciencieux et utile travail dont la plus grande partie est malheureusement restée manuscrite; la partie relative aux origines a été imprimée, mais c'est une brochure aujourd'hui épuisée et introuvable.

apprend qu'en 1836, des ouvriers, en abattant un tronc d'arbre à l'extrémité du canal près du bassin d'Apollon, trouvèrent des pièces gallo-romaines, dont l'une en or de 0 m. 22 de diamètre sur 0 m. 02 d'épaisseur représentant d'un côté une tête d'homme et de l'autre un cheval (1). Nos premiers ancêtres avaient-ils dans la profondeur de nos bois une station militaire, un pagum ou un sanctuaire druidique comme aux environs de Chartres? La conjecture est permise.

Et à côté de cette conjecture se place pour les temps carlovingiens une légende. Ce n'est qu'une fable, mais ces fables conservées dans la mémoire des peuples, expression de leurs premiers rêves poétiques, surtout quand elles se rattachent au cycle des paladins, peuvent et doivent être rappelées.

Sur une vieille carte du seizième siècle qu'on peut voir à notre Bibliothèque municipale, entre l'emplacement de Saint-Germain et celui de Versailles, est marqué un bois assez étendu, avec cette légende : *bois de la trahison*, or voici ce que je trouve dans l'un des plus vieux guides de France (2) :

« Chose admirable à voir à une lieue de Saint-Germain-en-Laye ou environ; c'est qu'il y a un bois taillis, presque tout de chesnes qu'on appelle le *bois de la trahison;* duquel si on prend quelque rameau ou branche et

(1) Elle fut achetée, dit M. de Gaucourt, par M. Boisselier, peintre paysagiste, ancien Président de notre Société, décédé il y a vingt ans. Qu'est-elle devenue?

(2) Description contenant les antiquitez, fondations et singularitez des plus célèbres villes, châteaux et places remarquables du royaume de France, par Desrues, avec les choses les plus remarquables advenues en icelui à Coustances. MDC VIII, 1 vol. petit in-12, chapitre des villes et places voisines de Paris, Saint-Germain-en-Laye, page 95.

qu'on le jette en la rivière de Seine, voisine de là, il va tout droit au fond, ainsi qu'une pierre.

« Quelques-uns tiennent qu'en ce bois fut brassé le monopole (*sic*) de ceux qui, avec Gannelon, sieur de Hautefeuille, trahirent la maison des Ardennes et les pairs de France et plus braves capitaines de la suite de Charles le Grand (laquelle histoire est très-véritable), et qu'en horreur d'une si maudite menée Dieu a voulu montrer combien elle luy fut desplaisante : ce bois n'ayant depuis porté aucun fruict; et à mesure qu'on le coupe, il demeure sans germes ni produire, quoyque le chesne peuple assez de son naturel la terre ou il est enraciné. »

Desrues, resté un écrivain obscur, n'était pas loin du temps où le grave Pasquier, qu'on a appelé quelquefois le père de notre histoire, donnait pour fondateur au royaume de France *Francus*, fils de Priam, et il est curieux de retrouver ici la trace du roman carolingien (inventé de l'an 1100 à 1200). La Légende montre aux Pyrénées la marque de Durandal, dite la brèche de Roland, le fer du cheval du même Roland à la Sainte-Baume; et son image avec celle d'Olivier se dresse au porche de la cathédrale de Vérone.

Mais il est temps d'entrer dans l'histoire certaine et même de faire un peu de topographie

Au défaut du toit de notre château qui serait le meilleur des observatoires, plaçons-nous sur les hauteurs de Satory. De là on peut embrasser du regard le val de Galie tout entier et désigner du doigt Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr, Rocquencourt, le Chesnay, Glatigny, Chaville et Viroflay. Ces anciens fiefs, avec d'autres agglomérations qui sont aujourd'hui confondues dans la ville et le parc, mais qui ont conservé un nom distinct et ancien, par exemple, Montreuil, Clagny, Saint-

Antoine (du Buisson), Trianon, formaient les jalons de cette espèce de cirque naturel ouvert au milieu d'une forêt.

Sur la pente du mamelon central, du côté de la rue qu'on nomme encore du *Vieux-Versailles*, s'espaçaient avant le dix-septième siècle, entre les lignes actuelles des rues de Saint Julien et de Satory, et de celle de l'Orangerie. des habitations rares et humbles ; un château seigneurial les dominait, mais ni ses constructions ni le fief qui en dépendait ne paraissent avoir eu une grande importance. Au point culminant, probablement là où s'élève aujourd'hui la statue de Louis XIV, une tradition certaine place un moulin (1).

Pour résumer cette description, il suffit de rappeler l'étymologie heureuse, bien trouvée si elle n'est pas certaine, que M. Eckart a donnée au nom de notre ville.

L'abbé Lebœuf (2) avait déjà pensé qu'il fallait la chercher dans la langue des Germains. Or, M. Eckart (3) y a relevé deux mots *Warze* ou *Wärschen*, petite élévation, et *Allein* (isolée), qui, avec de légères contractions, ont pu composer le mot *Versailles*. On a donné d'autres étymologies dont quelques-unes véritablement puériles ne méritent pas d'être rappelées.

M. de Gaucourt compte dans le val de Galie, aux temps féodaux, cinq villages et dix-sept hôtels ou hameaux.

Si maintenant à l'heure de l'*Angelus* on descend pour suivre les allées qui entourent Trianon, on pourra faci-

---

(1) Voir pour cette description, à la Bibliothèque, les cartes du gouvernement de l'Ile-de-France indiquées à la première page du catalogue de M. Le Roi.

(2) *Histoire du diocèse de Paris*, tome VII.

(3) *Recherches historiques et critiques sur Versailles* (p. 10), par M. Eckart. Versailles, 1834, in-8°.

lement, au bruit de la cloche des Capucins, répondant à celle de nos paroisses, rêver au temps où la cloche de la petite chapelle de Saint-Julien (située à peu près sur l'emplacement de la Bibliothèque de la ville), à la fois paroisse du hameau et prieuré dépendant d'abord de l'abbaye de Marmoutiers, en Bretagne, plus tard de Saint-Magloire de Paris, répondait à la cloche de la chapelle de Saint-Antoine-du-Buisson (près de la porte Saint-Antoine actuelle).

Au retour de la promenade, on pourra, à la clarté de la lampe, revoir les pages de l'abbé Lebœuf, érudit consciencieux et sûr, et celles de notre collègue, M. de Gaucourt, qui a glané derrière le savant abbé avec l'amour sincère de son sujet.

Lebœuf avait donné l'indication précise des documents où il a trouvé quatorze noms de seigneurs de Versailles, le premier, Hugues de Versailles, pouvant être contemporain de Hugues Capet, puisque le document où il signe comme témoin, date de 1037.

Le dernier, J.-F. de Gondy (1602-1632), fut le vendeur du manoir à Louis XIII.

M. de Gaucourt ajoute cinq noms retrouvés à bonne source, entre autres celui de Robert ou Robinet de Versailles (1402), écuyer, échanson du roi, récompensé par lettres patentes du 20 mai 1400, pour les services rendus au roi Charles VI (1), et dont le sceau nous a conservé les armes de nos seigneurs (2).

---

(1) Manuscrit de la Bibliothèque nationale, pièces scellées, vol. 112, pièce 8741, et dans Gaucourt, p. 55.

(2) M. de Gaucourt a donné ce sceau et un tableau synoptique que nous reproduisons à la fin de notre essai, contenant, outre les noms des seigneurs de Versailles retrouvés jusqu'ici, ceux des seigneurs voisins, de Rocquencourt, Montreuil et Porchéfontaine, Viroflay et Châville, Clagny, Glatigny, Trianon et Saint-Cyr.

Mais le premier Versaillais dont l'histoire ait signalé le nom est Pierre de Versailles, contemporain de ce Robert (peut-être un parent), qu'on peut appeler un véritable grand homme. D'abord moine de Saint-Denis, professeur de théologie, docteur de Sorbonne *in utroque jure*, il fut l'ami de Gerson et assista l'illustre chancelier de l'Université de Paris, auteur probable de l'*Imitation de Jésus-Christ*, dans sa réplique à l'apologie que le cordelier Jean Petit tenta du meurtre du duc d'Orléans par le duc de Bourgogne.

Dom Martène nous a conservé, dans son *Thesaurus anecdotorum*, une lettre latine adressée par Pierre à un autre ami, le fameux Jean Juvénal des Ursins, chancelier du Dauphin. Il y attaque le goût effréné de ses contemporains pour le jeu et la débauche, il qualifie les impôts d'*oppression* du peuple, il accuse les grands du péché de *tyrannie,* il reproche aux clercs leur ignorance et l'adultère qu'ils ne se refusent pas plus que les gens du peuple, enfin il *prédit la destruction imminente du royaume de France après les désordres de Paris, les assassinats incroyables commis par le peuple en fureur et dont on n'avait pas d'exemple dans les temps passés.*

Le contemporain de Jean-sans-Peur, d'Isabeau de Bavière et du boucher Caboche devait penser ainsi. Son style est un peu déclamatoire, mais il a le cœur d'un bon citoyen. Heureusement les peuples sont guérissables, et Dieu prouva dès lors qu'il protége la France. Pierre, ambassadeur de France au concile de Constance en 1414 et 1415, membre du concile de Basle en 1431 comme abbé de Saint-Martial de Limoges, membre du concile de Florence où l'on crut réaliser la réconciliation avec les Grecs en 1439, mourut évêque de Meaux en 1446. Il put voir la mission de Jeanne et le relèvement de sa patrie.

Si, comme l'érudition l'a prouvé, quelques-uns de ses enfants avaient déjà joué un rôle, l'humble hameau, avant le règne des Bourbons, n'eut véritablement pas d'histoire. Les chartes font allusion à des querelles entre le curé et le prieur de l'église de Saint-Julien pour leurs droits respectifs, et l'un de ses seigneurs, Philippe (1100), au moment de la grande terreur de la fin du monde, prit, du consentement de sa femme Héloïse, l'habit religieux à l'abbaye de Marmoutiers, après avoir donné au prieuré de Versailles la part qu'il possédait dans la chapelle de Saint-Julien et un labourage à Fontenay (1), mais pour trouver en dehors des légendes quelque événement, il faut citer un passage des registres du parlement de Paris (2).

La reine régente, par une lettre datée du 11 juin, venait d'annoncer le désastre de Pavie. Il y eut à Paris un effarement général dont on peut voir les curieux détails dans Félibien; et chose triste à dire qui ne s'est renouvelée, hélas! que trop souvent depuis, de misérables auxiliaires étrangers, et même des Français, virent là une occasion de brigandage :

« Du vendredi, 23ᵉ jour de juin 1535. Ce jour, le comte de Brayne, le prévost des marchands et Jehan Lecler, eschevin de cette ville, sont venus à la cour de céans; et a dict le dict comte de Brayne que, en ensuivant ce que la cour lui avait ordonné, il fut mercredi dernier, en la compagnie desdicts prévosts des marchands et Lecler, voir les gens de guerre qui sont all' entour de cette ville, *et furent à un village nommé Versailles, où ils trouvèrent les Italiens qui deslogeaient sans trompettes, et y en eust*

---

(1) Voir Lebœuf et Gaucourt.

(2) Félibien et Lobineau, *Histoire de la ville de Paris*, p. 667.

aucuns prins, dont ils en ont fait exécuter trois, et sont à cette heure les dicts Italiens hors la prévosté et vicomté de Paris.

A quoi M. Charles Guillard, président, lui a faict response qu'il a faict chose honneste et agréable à Dieu, et que c'est un bon commencement, et fault qu'il continue pour le soulagement du peuple; car la justice fera crainte aux pillars, et se contenteront les subjects; qui sera un grand bien pour le roi et le royaume. Et sur ce a dict le dict prévost des marchands que ledict comte de Brayne y a besongné vertueusement; et que au partir de cette ville ils voulurent sçavoir où estaient lesdicts voleurs italiens; et pour ce qu'il estait bruist qu'ils estaient à Saint Cloud. ils y allèrent, et delà à Villepreux, à Sancy (Choisy) aux Bœufs, à Triant (Trianon) et à *Versailles;* et trouvèrent qu'ils s'estaient retirés à Giencourt (Guyancourt); se informèrent sur les champs, comme ils avaient vescu; trouvèrent un homme pendu qui se cuida estrangler; que une femme, nommée la comtesse de Villepreux, avait été prise à force, et lui avait-on desrobé deux cents escus, et un homme, qui fut mardy bruslé et flamboyé, lequel ils ont veu, et est en si piteux estat, qu'il semble qu'il soit lépreux. et que les dicts Italiens ont faicts des maulx infinis; et si en trouvèrent qui sont chargés de *peccato Sodomiæ*, et on a oy dire des choses qu'il n'oserait dire ni escripre et s'esbahit comme la terre les peut porter. Trouvèrent aussi que les paysans et gens de village se mettent en armes, après que les dicts Italiens sont passez, qui les contrefont, et y a des bandes adventurières avec eux qui font beaucoup de maulx; en prindrent trois, et trouvèrent qu'ils avaient desrobé des brebis, et leur fit on leur procez; et pour ce qu'ils estaient domiciliaires, ils les rendirent à la justice or-

dinaire. Et quand ils furent à *Versailles*, ils advisèrent que ledict comte de Brayne escriprait au prévost des dicts Italiens, qu'il avait esté en cette ville présenter quelque requeste en cette cour, qu'il estait venu pour leur dire plus amplement ce que la dicte cour leur avait ordonné, afin que le dict prévost et ceux de sa bande ne s'apperceussent de ce qu'ils voulaient faire, en envoyaient vers le dict prévost à Giencourt (Guyancourt) le seigneur de Quincy, commissaire de l'artillerie, et le capitaine des arbalestriers de cette ville; mais les dicts Italiens ne les voulurent attendre et deslogèrent; toutefois ils trouvèrent le commissaire et le dict prévost des dictes bandes; et quand le dict comte de Brayne et lui avec ses gens arrivèrent au dict Giencourt, le commissaire deslogea dez une heure après minuit, et laissa ses chevaux et tout son bagage. »

En ces jours malheureux, le château et le fief de Versailles appartenaient à une famille Colas, dont deux représentants, Pierre (1519) et Philippe (1559), sont connus.



Ce dernier les vendit en 1560 ou 1561 à Martial de Loménie qui obtint du roi Charles IX des lettres patentes établissant à Versailles un marché tous les jeudis et quatre foires par an; la première le 25 janvier, la seconde le jeudi de la mi-carême, la troisième le mercredi d'après la Pentecôte et la quatrième le 28 août, fête de saint Julien, qui fut le patron de Versailles jusqu'en 1687.

Martial était l'ami de Henri de Navarre qui vint avec le marquis d'Elbeuf et quelques amis *courre le cerf à Versailles*, notamment en 1570, après la paix boiteuse et mal assise. Il avait alors 17 ans.

Martial fut, comme huguenot, l'une des victimes à

Paris de la Saint-Barthélemy, mais on ne peut dire avec le commissaire Narbonne, M. Fortoul et autres, que le maréchal de Retz, déjà seigneur de Bailly et de Noisy, qui fut, il est vrai, l'un des massacreurs, ait fait tuer Martial pour le dépouiller de sa terre. Car Albert de Gondy *acheta,* l'année suivante seulement, le fief de Versailles avec celui de Lagrange-Lessart par un acte du 27 juin (1573) cité par Blondel (1), des tuteurs et curateurs des enfants dudit Martial de Loménie.

En 1580 au procès-verbal de la rédaction de la Coutume de Paris, comparaissent Dubreuil, lieutenant du bailli de Versailles, et Pierre Gilbert, seigneur du fief Michel Lebœuf assis audit Versailles.

C'est vers cette époque que se place l'histoire de *l'enfant ingrat* du val de Galie, sujet d'une vieille chanson et racontée au XVII[e] siècle seulement dans *le Mercure galant.* Il s'agit d'un fils qui arrive avec de jeunes compagnons de Paris et qui, s'étant donné pour le seigneur du pays, veut faire passer les bons villageois, ses vieux parents, pour ses fermiers. Ceux-ci en meurent de chagrin.

VERSAILLES SOUS LOUIS XIII.

Les Gondy restèrent seigneurs de Versailles jusqu'au 18 avril 1632, jour où, suivant un acte cité encore par Blondel, ils vendirent à Louis XIII la terre et seigneurie de Versailles, consistant en un vieil château en ruines et une ferme de plusieurs édifices, avec l'annexe de Lagrange Lessart moyennant 16,000 livres (au taux actuel, 160,000 liv.)

Déjà le roi avait acquis, sur le plateau de Versailles en 1624, un premier terrain sur lequel il bâtit un rendez-

(1) Architecture française, in-folio, tome IV, page 92.

vous de chasse que Bassompierre appelle *un château de cartes*, tout près du vieil château, et non pas dans une autre partie de la ville actuelle, comme l'a démontré M. Le Roi.

On avait longtemps présenté une construction plus récente (1), située presque en face du lycée et nommée *le Pavillon royal,* comme étant ce rendez-vous.

Après une nouvelle acquisition faite de Jean de Soisy, Louis fit bâtir par l'architecte Lemercier le petit château dont nous pouvons facilement nous faire une idée, puisqu'il est aujourd'hui enchâssé dans les constructions de Louis XIV (2).

En voici, du reste, la description d'après M. Le Roi :

« C'était un quadrilatère dont chaque face, tournée vers un des points cardinaux avait 22 toises (42 m. 878 c.) de longueur. Chaque angle était flanqué d'un pavillon carré. Le bâtiment présentait un rez-de-chaussée et un premier étage entouré d'une galerie découverte ornée d'une balustre, laquelle établissait une communication extérieure entre les appartements dont les fenêtres s'ouvraient dessus. Le toit était percé d'œils-de-bœuf, et des chambres y étaient ménagées. La quatrième face, celle tournée vers l'est, qui du reste paraît n'avoir subsisté que peu de temps, servait d'entrée; elle ne fut jamais pareille au reste du bâtiment et ne se composa que d'arcades surmontées d'une terrasse de

---

(1) Le pavillon royal ne remontait qu'à 1676.

(2) La notice publiée en 1836 par l'administrateur du domaine de la couronne, page 2, dit que Louis XIII le fit construire dans l'emplacement et sur les ruines du vieux château de Martial de Loménie.

Nous ne connaissons ni vestiges ni documents qui appuient cette assertion, mais la situation topographique l'autorise. Le vieux comme le nouveau château devait être au milieu du plateau.

plain pied avec le premier étage. Neuf fenêtres éclairaient le premier étage sur le jardin à l'ouest et sept sur chacune des faces du nord et du sud. Sur la cour actuelle, celle de Marbre, qui, sauf l'abaissement qu'elle a subi lors de la création du musée, n'a pas changé, chaque étage est encore percé de dix-neuf fenêtres ouvertes à cette époque. Les assises et les cadres en pierre avec le reste du mur en briques offrent bien le caractère des constructions du temps.

Un fossé à sec, garni d'une fausse baie ou chemin couvert avec un pont-levis du côté de la cour fermait l'enceinte... En dehors du fossé et sur le prolongement de la ligne extérieure des ailes du château, on éleva plus tard deux bâtiments d'environ 48 mèt. 725 cent. de longueur, celui du sud pour servir d'écurie, celui du nord pour le logement de la suite.

A l'intérieur de ce petit château, il y avait au milieu de la façade un portique ouvert sur la cour et sur le jardin, et au rez de chaussée à gauche, sous la chambre du roi correspondante à une partie de celle de la salle de l'Œil-de-Bœuf d'aujourd'hui, le logement ordinaire de M. le comte de Soissons, grand maître de la maison du roi. C'est là que vint coucher Richelieu la veille de ce qu'on a appelé la *journée des Dupes*.

Il y avait eu ce jour-là au Luxembourg entre le roi et sa mère une chaude explication à la suite de laquelle le cardinal, qui, malgré la consigne donnée et grâce à ses intelligences avec les domestiques, avait pénétré jusque dans la chambre de la reine, parut perdu.

Il dit lui-même à Bassompierre qui le rencontra à la sortie : *je suis un défavorisé*... Or on peut croire que ce jour-là même le roi et lui se donnaient rendez-vous à Versailles, ou du moins le soir même ils s'y rejoignaient.

« Le cardinal fut logé dans le chasteau de Versailles sous la chambre du roy (dit Charles Bernard, *histoire de Louis XIII*) qui est celle où l'on avait coutume de loger M. le comte de Soissons (comme grand maître de la maison du roi), et dès le soir il entra en conseil avec Sa Majesté.

« Ce fut M. de Saint-Simon (le père de l'auteur des *Mémoires*), disent les anecdotes de Richelieu, qui lui rendit un service si important en ménageant cette secrète entrevue entre Sa Majesté et en le conduisant lui-même à l'insu de tout le monde par un escalier dérobé dans le cabinet du monarque. »

« Puis devant les courtisans qui étaient alors à Versailles il arriva que, comme le premier ministre prenait congé de lui en compagnie du cardinal de La Valette, Sa Majesté, au lieu de lui octroyer la permission qu'il lui demandait de se retirer, lui ordonna au contraire de demeurer et de continuer l'exercice de son emploi, lui disant de plus de ne point s'inquiéter, qu'il trouverait bien le moyen d'apaiser sa mère et de lui faire consentir à ce qu'il faisait en ôtant d'auprès d'elle les personnes qui lui donnaient de pernicieux conseils. »

L'ordonnance royale par laquelle Louis XIII ôta les sceaux à Marillac pour les donner à Charles de Laubépin, sieur de Châteauneuf, est datée de Versailles, au mois de novembre 1630, et l'on y voit que Chasteauneuf y prêta serment entre les mains du roy le 14 *du même mois*.

Telle fut la fameuse journée des Dupes, qui consacra le triomphe et assura la domination du cardinal. Marie de Médicis dut partir pour Cologne, où elle mourut dans la gêne; le garde des sceaux Marillac porta sa tête sur l'échafaud, et son frère le maréchal, le duc de Guise, la princesse de Conti et jusqu'au maréchal de

Bassompierre, perdirent leurs emplois; quelques-uns même furent emprisonnés sur l'ordre du ministre qui, la veille, *s'était dit* LE DÉFAVORISÉ.

L'appartement où l'on avait coutume de loger M. le comte de Soissons et où coucha Richelieu, était à l'endroit occupé aujourd'hui par la salle des portraits des rois de France, au dessous de ce qui est devenu depuis le salon de l'Œil-de-Bœuf. L'escalier qui existe encore, et qui plus tard fit communiquer l'appartement du Dauphin avec celui du roi, s'ouvrait dans l'angle sud-ouest de ce salon sous la fenêtre en œil-de-bœuf, à droite pour celui qui la regarde.

C'est de Versailles que le roi data, le 18 avril 1637, la lettre écrite sous la dictée de Richelieu au nonce du pape Bolognetti, « *pour témoigner*, dit-il, le déplaisir que j'ai de voir que les bonnes intentions de Sa Sainteté et les diligences que vous et tous ses ministres avez apportées pour les seconder, soient jusqu'à présent infructueuses pour l'avancement de la paix. »

Ce n'est plus seulement par les documents qui en portent la date, c'est aussi par les réceptions qui y sont faites que Versailles semble dès lors préluder à la qualité qu'elle va mériter d'une façon si éclatante de *cour de France*.

Louis XIII y avait reçu, le 20 février 1636, le duc souverain de Parme, Édouard Farnèse; il y fit, le 23 avril 1637, les honneurs d'une grande chasse au duc Bernard de Weymar, l'un des princes protestants alliés de la France. Une autre fois il y chassa le loup avec un ambassadeur d'Angleterre.

Mais M. Le Roi, dans son livre, a traité un point si délicat que nous devons le laisser parler lui-même :

« Le 5 décembre 1637, le roi, *étant parti de Versailles*

pour aller coucher à Saint-Maur, passa par Paris et s'arrêta au couvent de la Visitation de Sainte-Marie pour rendre visite à Mlle de Lafayette. Pendant qu'ils s'entretenaient, il survint un long et affreux orage qui ne permit au roi ni de retourner à Versailles, ni d'aller à Saint-Maur où déjà tout un monde l'attendait.

« Il parut embarrassé, ne sachant où se retirer. On lui proposa d'aller au Louvre, où, à défaut de son appartement qui n'était pas apprêté pour le recevoir, il trouverait celui de la reine qui y demeurait, un souper et un logement tout préparé. Après quelques difficultés, la proposition fut acceptée. Louis soupa, passa la nuit avec la reine et neuf mois après Anne d'Autriche mit au monde Louis XIV. »

Le détail qui rattacherait la naissance de Louis XIV aux suites d'une retraite que son père aurait faite à Versailles, est emprunté à l'*Histoire ecclésiastique de la cour d'Oroux*, t. II, p. 113. Mais on peut voir dans les Mémoires de Laporte un passage qui semble placer cette retraite préliminaire à Chantilly et non à Versailles. Le valet de chambre s'y attribue l'honneur de la réconciliation des époux. Les détails seraient ici longs et fastidieux, mais citons ses paroles impertinentes : « La reine devint grosse de Monsieur notre maître ; si bien qu'avec raison on le pouvait appeler *le fils de mon silence*, aussi bien que des prières de la reine et des vœux de toute la France. »

Les historiographes et les mémoires du temps, on le voit, ont commencé l'histoire du fondateur de Versailles avant sa naissance, et ce trait est l'un des signes caractéristiques de l'idolâtrie dont il fut l'objet ici.

La dernière apparition de Louis XIII à Versailles eut lieu en février 1643 : il y séjourna, dit M. Le Roi, du 8 au 18.

« Le 10, un conseil des ministres se tint dans le château, et à la suite de ce conseil le roi réunit à sa table le cardinal Mazarin, que Richelieu, à son lit de mort, lui avait représenté comme le personnage le plus capable de le remplacer, le ministre Chavigny recommandé aussi par Richelieu, l'évêque de Metz, le maréchal de Guiche et quatre autres grands seigneurs. Le dimanche suivant, 15 février, Louis XIII, après avoir entendu la messe et les vêpres dans *la petite chapelle* de Versailles, fit souper avec lui le maréchal de Schomberg, l'évêque de Metz et plusieurs seigneurs de sa suite, et Gaston (*Gazette de France*, 1643). » A peine de retour à Saint-Germain, le roi retomba dans l'état de faiblesse dont il paraissait être un instant sorti pendant son séjour à Versailles, et après avoir langui plus de deux mois, il mourut enfin le 14 mai 1643, dans sa 42e année.

Versailles qui, avant la construction du château royal, n'était qu'un humble village, comptait dé à à la mort de Louis XIII plus de 1.800 feux, ce qui, à quatre habitants par feu, en porterait le nombre à plus de 7,000. (M. Le Roi. page 154. Il cite le *royaume de France* en forme de dictionnaire, 1753, p. 1084.)

« La population ainsi agglomérée autour du château était particulièrement composée de petits marchands et d'aubergistes, attirés par l'établissement du marché et des foires, et surtout par le grand nombre des gens de suite qui accompagnaient nécessairement le roi et les seigneurs dans leurs visites et séjours; mais rien ne prouve, ainsi que l'avancent la plupart des écrivains qui ont parlé de cette époque, que plusieurs hôtels de grands seigneurs fussent déjà construits autour du château. » Et M. Le Roi réfute à ce propos l'abbé Lebœuf et M. de Gaucourt qui, de la simple mention d'une entrevue de

Gaston avec Cinq-Mars à Versailles, concluent avec une trop *grande bonne volonté que le grand écuyer* y avait dès lors un hôtel.

Tout en n'admettant pas l'existence de petits châteaux autour du grand dès cette époque, M. Le Roi, avec l'autorité qui lui appartient, n'en conclut pas moins que le grand roi eut dans son père un *précurseur* à Versailles.

« ..... On voit en effet que Louis XIV, attiré dans cette demeure par d'autres passions que celles de son père, prit insensiblement l'habitude d'y séjourner, parce qu'il rencontra dans la belle et agréable maison de Versailles un commode lieu de plaisance, et que d'embellissements en embellissements, il en fit peu à peu une des plus belles habitations de l'Europe. »

Après cet exposé des origines de notre ville, donnons pour son histoire proprement dite le plan à suivre.

SOMMAIRE D'UNE HISTOIRE DE VERSAILLES DEPUIS LOUIS XIV.

L'histoire de Louis XIV, à Versailles, peut se partager en trois périodes.

Pendant la première, de 1645 à 1661, il y vient comme son père en promeneur, en chasseur. La première visite dont on trouve la trace dans l'itinéraire des rois de France et dans la gazette de Loret, date d'avril 1651. Il y vient encore avec Marie-Thérèse pendant sa lune de miel en octobre 1660.

La seconde période (1661 à 1680), est l'une des plus éclatantes de sa gloire comme conquérant et comme souverain, et aussi celle où ses passions d'homme se déchaînent avec l'impudeur d'un immense orgueil et le scandale d'un pouvoir absolu, dont les plus grands

esprits deviennent les complices par leur idolâtrie. Nous avons raconté dans une autre circonstance les fêtes littéraires (1) dont Corneille, La Fontaine et surtout Molière firent les honneurs au théâtre, et les enseignements donnés par Bossuet, Bourdaloue et Massillon, aux deux chapelles. Le scandale de la vie privée s'y étale entre M[lle] de La Vallière et M[me] de Montespan et aboutit à la légitimation des bâtards.... C'est le temps de la construction du château : la période de création monumentale.

La troisième période, qui s'étend de la mort de la reine Marie-Thérèse à la mort du roi, est celle où commence l'expiation des fautes du souverain, où la réforme s'accomplit dans la vie privée : c'est le temps de M[me] de Maintenon. La gloire de Louis XIV n'est pas éclipsée; elle est moins éclatante, mais peut-être plus réelle.

Pour ces trois périodes, ce que le lecteur demande, c'est une sorte de carte pour se diriger à travers les mémoires du temps si nombreux et si intéressants, une étude topographique qui aidera à éclairer certains épisodes encore mystérieux, et certains détails contradictoires, par exemple, ce qui concerne les mariages de conscience vrais ou vraisemblables du roi lui-même avec M[me] de Maintenon, du Dauphin avec M[lle] Choin, de Lauzun avec la grande Demoiselle.

Il faut détruire les mensonges, les erreurs, les légendes malheureusement trop accueillies, en les saisissant sur place en flagrant délit. Mais une pareille tâche n'est ni plus ni moins que le tableau de la cour de Versailles, il faut pour l'ébaucher plus de temps et d'espace que nous n'en avons.

(1) V. *Mém.*, t. VIII, p. LXII.

En abordant l'histoire de Louis XV il faudra remarquer qu'elle ne commence à Versailles qu'en 1722, époque où le jeune roi quitta Paris pour y faire quelque séjour; on voit dès lors que la Régence n'y a guère laissé de trace. La cour ne s'y rétablit définitivement et d'une manière permanente que vers 1735. Bientôt après il faut pénétrer dans les tristesses d'une vie privée qui a tant contribué à perdre la monarchie en la déshonorant; mais il faut, comme notre cher guide ordinaire M. Le Roi, repousser les exagérations. La vérité, hélas! suffit.

Sous Louis XVI la vie intime de la cour est à Trianon, et M. Le Roi a dit le dernier mot sur les journées des 5 et 6 octobre, première station du calvaire pour la famille royale.

A dater de cette époque, le château devient une solitude que la Révolution, impuissante à le remplir, à l'utiliser, trouble trop souvent, mais où, Dieu merci pour l'art et pour l'histoire, son implacable niveau n'a fait que passer sans peser jusqu'à la destruction.

Napoléon y fit exécuter quelques travaux de nettoiement et d'entretien, et n'était pas éloigné d'y vouloir rétablir la tradition monarchique; Louis XVIII s'arrêta après quelques tentatives sérieuses de restauration; mais à Louis-Philippe appartient l'honneur d'avoir sauvé le monument en lui donnant une destination conforme à l'esprit nouveau. Il ouvrit un grand et beau Musée à toutes les gloires de la France, en y dépensant, on l'a su depuis sa chute, même au-delà de ses ressources; mais il est permis d'ajouter qu'il aurait pu mieux faire pour la restauration du palais de Louis XIV. Sa pensée personnelle, qui inspira tous les travaux, ne fut pas en harmonie avec celle du grand Roi.

Les révolutions nouvelles, en donnant à notre ville

l'honneur insigne d'être le séjour du parlement national, menacent de transformation et d'une demi-clôture ce musée lui-même.

L'heure semble venue de rechercher sur le théâtre des événements d'un grand passé les vestiges qui s'effacent.

Vous comprenez, mesdames et messieurs, que c'est le devoir de notre Société d'apporter à cette tâche le tribut de ses efforts ; et le congrès qui va s'ouvrir nous fournira l'occasion de nous montrer fidèles à l'accomplissement de ce devoir.

Nota. — Nous croyons devoir reproduire ici, comme annexe de notre travail, l'excellent *tableau synchronique des anciens Seigneurs au Val-de-Galie* de M. Saint-James de Gaucourt, qui termine l'ouvrage auquel nous avons fait tant d'emprunts.

Les lettres italiques indiquent les personnages qui n'ont pas possédé la seigneurie mais des fiefs, ou qui ont été seulement membres de la famille seigneuriale.

Les noms qui n'avaient été cités par aucun auteur avant M. de Gaucourt, sont marqués d'un astérisque (*).

ROCQUENCOURT	VERSAILLES	MONTREUIL ET PORCHEFONTAINE	VIROFLAY ET CHAVILLE
677. Roccon.			Les Evêques de Paris.
	1037. Hugues.		
	1100. Philippe.		
1120. Geoffroy.			1129. Raoul de Chav.
		Froger.	
	1189. Jean I.	1183. Jean.	
1194. Garnier.	1194. Gilles.		
		1201. Et. Glade.	
	1212. Guy.		
	1216. Milon *.		1218. N. de Châville.
1230. { Raoul. Hervé.	1230. *Gacon-Dubois.*		
	1230. *Simon de St.-Marz.*		
1248. Henry.	1246. Jean II, *Gilles.*	Roger de V.-d'Avray *.	Yves.
	1253. Jean III.		Jean.
1260. Philippe.	1266. Jean IV.		T. de Châville *.
	1270. Pierre.		
	1327. Jean V.		Guillaume.
		1350. Et. Porcher.	
	1364. Jean VI *.	1364. Le Roi Charles VII.	
		1366. P. de Craon.	
1387. N. de Rocquencourt.		1395. duc d'Orléans.	
	1402. Robert *.	1402. Les Célestins.	
	1413. *Michel Lebœuf.*	*Et. Boileau.*	
	Pierre.	*Boisginol.*	
	Guy.	*Gerbaud.*	
		Les Célestins.	
	1453. Jean VII *.		1475. F. Hallé.
1509. T. de la Cloche.	1510. Jean Colas.		
			1517. J. Aymery.
P. de la Cloche.			
			1540. C. Aymery.
1542. Taumery.			1546. J. Aymery.
1550. A. Blondet.	1559. Phil. Colas *.		
	1561. M. de Loménie.		
	1572. *A. de Loménie.*		
1570. J. Sanguin.			
	1573. A. de Gondy.		1580. A. Aymery.
1580. Ph. Sanguin.			1597. M. II, le Tellier.
	1600. *J. de Soisy.*		
	1602. J. F. de Gondy.		
			1610. Aimery.
			1617. M. III, le Tellier.
1630. Ph. Sanguin.	1632. Louis XIII.		
			N. Aymery.
	1643. Louis XIV.		
		1677. Louis XIV.	1677. Louis XIV.
15 Seigneurs.	19 Seigneurs.	8 Seigneurs.	14 Seigneurs.

78 Seigneurs . . . . }
44 Possesseurs d'anciens fiefs. . . . . } 95 Personnages.
3 Parents des Seigneurs . . . . }

	CLAGNY	GLATIGNY	TRIANON ET MUSSELOUE	SAINT-CYR
			L'abbaye de Ste-Geneviève.	Saint-Cyr a des Seigneurs particuliers relevant des barons de Chevreuse. Une abbaye y possède le reste du territoire sous le même relief.
		Pétronille.		
		La famil. des Essards.		
		1393. Philippe II.		
		1413. Antoine I.		
	Bureau Boudrac.			
	Jean Dauvet *.	1463. Philippe III.	1475. Du Valangelier *.	
1460.	Guil. Dauvet *.	1478. Antoine II.		
		La famille Briçonnet.		
	P. Lescot *.	Guillaume. 1534. J. Briçonnet.	*Fortin* *.	
	P. Lescot.		*Dubreuil* *.	
			J. de Montholon	1568. N. Séguier. Pre Séguier.
	L'hospice de la Rochefoucault	F. Briçonnet.		
			1612. *Lemaire.*	1611. P. II Séguier.
		A. Briçonnet.		Frères { Nicolas II Séguier *. Pierre II*. Jme Séguier *. J. B. Séguier.
			1650. *Lemaire et demoiselle.*	
1665.	Louis XIV.	1675. Louis XIV.	1663. Louis XIV.	1663. 1692. } Louis XIV.
	5 Seigneurs.	9 Seigneurs.	1 Seigneur.	8 Seigneurs.

…rmi lesquels 16 n'ont été encore cités dans aucuns actes.

RAPPORT du Secrétaire perpétuel sur les Travaux de l'année académique 1876-1877.

Messieurs,

Si le droit est fondé sur des principes naturels et par conséquent immuables, l'application de ces principes rentre dans l'ordre des faits contingents, et il n'est pas un de nos codes qui n'ait son histoire. Le droit commercial n'est pas celui qui offre aux investigations de l'historien le champ le moins vaste. Sans vouloir remonter jusqu'aux temps anciens, ni même jusqu'au moyen âge, M. Rodouan a commencé l'étude analytique de l'ordonnance de 1673, et déterminé la place qu'elle occupait dans l'ensemble de la législation. Après avoir esquissé les divers monuments législatifs et juridiques les plus célèbres, le *Consulat de la mer*, le *Rôle d'Oléron*, la *Table d'Amalfi*, le *Droit maritime de Wisby*, les *Règlements de la digue hanséatique*, le *Guidon de la mer*, et les édits de 1549 et de 1568, il vous a dit quelle part revenait à Colbert et quelle part à Savary dans l'élaboration du nouveau Code, en ajoutant quelques mots sur l'ordonnance de 1681 touchant le droit maritime.

Ensuite notre confrère, après avoir analysé le titre premier de l'ordonnance, a été amené à vous retracer l'histoire des jurandes et des maîtrises; divers articles lui ont fourni l'occasion de montrer où en était ce système sous le règne de Louis XIV, et il en a suivi le dé-

clin jusqu'à la Révolution. Il a également étudié les dispositions qui réglaient l'aptitude du mineur et de la femme mariée à faire le commerce, et les a rapprochées des dispositions correspondantes du Code actuel, comparant de même la prescription annale admise par l'ordonnance deux fois séculaire et la prescription admise par l'article 2272 du Code civil. Enfin M. Rodouan vous a dit quels livres l'ordonnance astreignait les commerçants à tenir, et quelle valeur probante elle leur attribuait, faisant toujours ressortir les frappantes analogies du passé avec le présent.

Cette étude n'est encore que commencée, et M. Rodouan ne l'a interrompue un moment que pour la reprendre bientôt sans doute et la mener à bonne fin.

Que n'a-t-on pas dit et écrit sur la légitimité de la guerre? Grave sujet dont l'antiquité profane s'est de bonne heure occupée et qui tient une large place dans le plus beau livre de morale qu'elle nous ait légué, le *Traité des devoirs de Cicéron.* Cette thèse qui se présente à l'étude sous tant d'aspects divers et souvent inconciliables, M. de Reffenberg l'a devant vous abordée; a-t-il résolu le problème? La controverse provoquée par son argumentation nous permet d'en douter. Un poète a dit :

Est-ce donc une loi sur notre pauvre terre
Que toujours deux voisins auront entre eux la guerre?

L'histoire de tous les siècles et de tous les peuples enregistre, il est vrai, de plus longues périodes de guerre que de paix, mais les temps où le temple de Janus a été fermé n'ont-ils pas toujours été glorifiés et bénis? Et ne répète-t-on pas sur tous les tons qu'on ne se bat que pour assurer la paix du monde et la sienne?

Sous ce titre : les *Carabiniers*, M. de Reffenberg vous a retracé l'origine et l'histoire des régiments de ce nom, au milieu desquels il a vécu, et son travail fait suite à d'autres travaux du même genre antérieurement publiés par lui sur les Dragons, les Lanciers et les régiments de fer.

M. Guégan, notre correspondant à Saint-Germain, vous a transmis le résumé succinct des découvertes géologiques et archéologiques faites en 1875 dans les environs et notamment dans les sablières du Vésinet, de Poissy, d'Achères, d'Eragny, de Nanterre et de Billancourt. Il vous a fait connaître aussi le résultat des draguages exécutés dans le lit de la Seine, ou dans des tranchées parallèles au fleuve, au Pecq et à Conflans, et vous a énuméré les objets trouvés, dont plusieurs ont accru les collections du Musée celtique et gallo-romain.

Invité par vous à vouloir bien vous présenter un rapport sur l'exposition organisée l'an dernier à Paris par le Congrès international des sciences géographiques, M. Mercier s'est acquitté de sa tâche avec un soin scrupuleux qui ne vous a point surpris, mais dont vous n'avez pas moins tenu à le remercier. Borné par le temps, à peine puis-je vous dire quelques mots de ce substantiel rapport; comment ne pas rappeler cependant avec le rapporteur que dans ce grand concours de tous les peuples, où le Japon même figurait, la France (il est vrai qu'elle était chez elle) tenait le premier rang, et cela de l'aveu de tous? Comment ne pas rappeler qu'au-dessous et bien loin, non-seulement de l'Autriche, de la Russie et des Etats scandinaves, mais encore de l'Angleterre, de l'Italie, de la Belgique et des Etats-Unis, se traînait peu glorieusement une nation qui se targue de connaître seule et à fond la géographie, et

surtout celle des pays voisins, une nation dont les géographes officiels reculent à l'envi sur leurs cartes les frontières de leur pays, prenant à cœur d'y tracer à l'avance de l'est à l'ouest et du nord au midi de futures annexions?

M. Mercier vous a communiqué les deux premiers chapitres d'une histoire inédite de la ville de Fismes, le premier embrassant la période gauloise, le second la période gallo-romaine. Dans le premier, notre confrère a été naturellement amené à parler de la conquête du pays par César, à déterminer son itinéraire et à chercher quel était l'emplacement si controversé de l'oppidum de Bibrax. Je regrette de ne pouvoir indiquer les raisons que l'auteur a tirées de la topographie, aussi bien que du texte des *Commentaires*, pour fixer cet emplacement non à Pontavert, mais plus bas et près de Pont-Arsy. Dans le second chapitre, M. Mercier a raconté le martyre de sainte Macre, patronne de Fismes, d'après les Actes des Bollandistes, légende naïve sans contredit et suspecte dans plus d'un détail merveilleux, légende dont la date a donné lieu à plus d'une erreur, mais qui repose sur un fond historiquement solide,

Vous devez à M. l'abbé Chaudé une notice détaillée sur l'histoire de Fontenay-le-Fleury; mais les savantes monographies de notre confrère de Marly-le-Roi, M. Adrien Maquet, sur Louveciennes et sur Voisins, sur l'abbaye de Joyenval et sur ses abbés depuis sa fondation jusqu'à la fin du siècle dernier, occupent le premier rang dans cet ordre de travaux qui exigent, outre de minutieuses recherches, une sorte de divination que la pratique éclaire, mais ne donne pas. Ces notices, beaucoup trop longues pour figurer *in extenso* dans nos Mémoires, y ont toutefois leur place marquée, et l'auteur

saura leur donner à cet effet la forme et la mesure que cette insertion comporte.

Vous devez à M. de Barghon une biographie, assez légendaire assurément, du roi de Danemark Kanut II, ou plus vulgairement de Saint-Kanut. Dans ce travail, vous avez remarqué des détails intéressants et tout à fait neufs sur la marine et sur l'art militaire chez les Danois au XIe siècle, ainsi que des données complétement inédites sur leur architecture sacrée, au temps de la dynastie Skyoldingienne.

Que les plus faibles se coalisent pour résister à l'oppression d'un plus fort, rien de plus naturel, rien de plus facile en apparence, rien de plus difficile en réalité. De toutes les ligues dont l'histoire a gardé le souvenir, il n'en est peut-être pas qui mette mieux cette vérité en évidence que la célèbre ligue de Smalkade formée par les Etats protestants d'Allemagne contre Charles V, ligue encore plus politique que religieuse, un moment dissoute par la victoire éclatante de l'empereur à Mulberg, et qui n'aboutit pas moins à la convention de Passau et à la paix de religion d'Augsbourg. M. de Barghon vous a longuement retracé toutes les intrigues et toutes les phases de cette ligue, et vous me permettrez de me borner à cette mention.

Qui ne connaît ce dicton sarcastique : « En sa qualité de gentilhomme, a déclaré ne savoir signer ? » Le dicton court le monde, accepté comme un oracle, et un beau soir il s'est même produit devant nous comme authentique. Mais M. de Reffenberg ne l'a point révéré comme un article de foi, il lui a demandé ses titres et son passeport qui ne se sont point trouvés en règle, et l'a bel et bien relégué parmi les mensonges historiques. Qu'un fanfaron insolent ait pu se targuer de son igno-

rance, cela n'est pas improbable; le Régent, si riche en vices de tout genre, se plaisait à en étaler qu'il n'avait pas. Que notre noblesse française n'ait jamais su être une aristocratie, à l'encontre de la noblesse anglaise qui a su demeurer la classe dirigeante, cela est malheureusement vrai, et la France l'a cruellement éprouvé; mais qu'à aucune époque de notre histoire l'ignorance ait été préconisée comme un privilége du sang, c'est une assertion insoutenable, contraire à la nature des choses et démentie par tous les monuments de l'histoire.

Notre président vous a, dans plusieurs séances, entretenus du bel ouvrage auquel l'Académie française vient pour la seconde fois de décerner le grand prix Gobert : *l'Histoire de Louis XIV*, par M. Gaillardin. Il me serait impossible de suivre M. Digard dans cet examen, et je dois me borner aux deux périodes qui ont particulièrement appelé son attention : la Fronde d'abord et ses héros que l'historien, moins indulgent que M. de Saint-Aulaire, juge avec une sévérité méritée, période d'anarchie qui devait aboutir, comme toujours, au despotisme et le faire bénir pour un temps par les populations; la Fronde qui faillit ruiner l'œuvre de Henri IV et de Richelieu, et dont le ridicule ne saurait faire oublier les côtés odieux et l'influence néfaste. La seconde période est celle des splendeurs, des fêtes, des constructions fastueuses, des prodigalités de tout genre auxquelles on ne peut dénier un cachet de noblesse et de grandeur, mais qui, mises au service d'un orgueil naturel accru par l'adulation, ajoutées à des guerres parfois impolitiques et toujours coûteuses, exagérées et précipitées sans mesure et sans prudence, alarmaient la prévoyance de Colbert impuissant à retenir son souverain sur une pente fatale.

M. Feugère a exhumé de la Bibliothèque de La Haye et publié la relation d'un voyage fait à Paris par deux gentilshommes hollandais, voyageant pour leur éducation, en 1657 et en 1658, relation dont M. Ploix vous a rendu compte. Que nos jeunes voyageurs, vous a dit M. Ploix, sortant de leurs marais, et traversant la Picardie à cheval en plein décembre, trouvent que la France est un paradis terrestre, qu'ils admirent le Palais-Royal, le Louvre, la place Royale et jusqu'à l'île Saint-Louis, et qu'ils déclarent Paris la plus belle ville du monde, cela ne doit point nous surprendre; mais ce qu'on veut constater avant tout, c'est l'impression morale qu'ils éprouvent, en présence d'une société dont leurs hautes relations leur permettent d'observer les étranges disparates.

D'un côté, des duels furieux à pied ou à cheval et pour les causes les plus frivoles, des vols audacieux et des attaques à main armée jusque dans les rues les plus fréquentées, des exécutions quotidiennes à la Croix du Trahoir, une police si mal faite qu'on avait besoin le soir d'une escorte armée pour rentrer chez soi; de l'autre des divertissements de tout genre à la cour, d'opulents financiers étalant jusqu'à deux cent cinquante aunes de rubans sur leurs habits, des milliers de carrosses encombrant la porte Saint-Antoine au temps du carnaval, des milliers de masques dans des voitures dont plusieurs sont englouties une belle nuit dans la Seine avec le pont Marie, qu'une subite inondation emporte avec les maisons qui l'obstruent : tel est le tableau d'une ville qui est déjà la capitale de la mode, dont les écrivains dramatiques voient leurs pièces jouées en français sur les théâtres de la Hollande et des Pays-Bas, et où les étrangers, les souverains même qui nous font la

guerre, viennent se fournir de ces mille objets de luxe et de fantaisie dont Paris a gardé le monopole. Etrange mélange de bien et de mal, mais dont avec l'ordre, avec la discipline va sortir tout à coup le siècle de Louis XIV.

Je ne dois pas oublier de rappeler que M. Ploix a complété, dans une autre séance, le piquant voyage que, dans notre dernière séance solennelle, il vous faisait faire en Espagne à la suite de Mme d'Auxois.

Les papiers jetés à tous les vents par les envahisseurs de la Bastille, ont presque tous péri; quelques-uns pourtant ont été ramassés pêle-mêle et entassés dans des greniers d'où M. Ravaisson a eu l'heureuse idée de les exhumer pour les publier sous le titre de *Mémoires de la Bastille*. Ces papiers ont fourni cette année encore à M. Ploix le sujet de plusieurs communications aussi curieuses que les précédentes. Je ne puis suivre notre confrère à travers cette foule de personnages obscurs ou célèbres qui au XVIIe siècle, les uns pour quelques jours, les autres pour toute la vie, ont été renfermés dans les murs de la forteresse, ni vous parler après lui de l'étrangeté des procédures, ni des tortures effroyables infligées aux détenus sous le nom de question préalable ou préparatoire ordinaire ou extraordinaire, ni des supplices qui souvent les suivaient, et cela sans nul souci des formes tutélaires de la justice. Mais votre attention a été principalement appelée sur les empoisonnements dont la multiplicité, l'audace et la longue impunité jettent une ombre sinistre jusque sur les plus belles années du grand règne, sur ces centaines d'accusés qui, depuis le maréchal de Luxembourg et les nièces de Mazarin, ces folâtres compagnes de la jeunesse du roi, jusqu'au rebut le plus abject de la lie parisienne, furent arrêtés, interrogés, soumis à la question et jugés par le Parlement, sans

compter les innocents qui, comme Racine, ne furent que soupçonnés, et les complices qui, comme quelques grandes dames de la cour, échappèrent par ordre à toutes les poursuites.

Le nom de deux femmes, de deux marquises, y domine entre tous, celui de la Brinvilliers d'abord, dont M. Ploix vous avait retracé l'an dernier les crimes, le procès et le supplice. Mais à côté de ce nom en apparaît un autre qui étonne, celui de Mme de Montespan, contre laquelle s'élèvent les accusations les plus terribles d'impiétés sacriléges et de crimes abominables, pour capter ou conserver la faveur du roi et pour supplanter ou supprimer ses rivales. Des pages trop authentiques, vous a dit M. Ploix, attestent la surprise et l'effroi du monarque, ses conférences secrètes avec le magistrat instructeur, son désir d'approfondir ce mystère et sa crainte de connaître lui-même et de révéler à d'autres la vérité sur une femmc qu'il avait aimée, et dont il avait osé légitimer les enfants. Au milieu d'horreurs que l'imagination se refuse à concevoir, la plume à retracer, au milieu des interrogatoires, des confrontations, des rapports qui se succèdent, on est heureux de voir se dessiner la figure grave et impassible du lieutenant de police La Reynie, s'efforçant de concilier son respect et son dévouement pour le roi avec les nécessités supérieures de la justice, jusqu'à ce qu'enfin la crainte l'emporte dans l'âme de Louis XIV. Des scélérats convaincus par de libres aveux, échapperont donc à la peine capitale, le cours de la justice sera interrompu pour eux, on les dispersera dans des forteresses éloignées, Louvois enjoindra qu'ils soient rigoureusement châtiés s'ils osent médire de la favorite, et le silence le plus absolu règnera sur toute cette période de sa vie jusqu'au moment

où deux siècles plus tard des papiers ramassés dans le sang et dans la boue flétriront sa mémoire en révélant des faits désormais trop avérés.

L'histoire de la Révolution française présente aux esprits curieux un vaste problème qui depuis le commencement du siècle a été successivement résolu dans les sens les plus divers par les publicistes de toutes les écoles entre lesquelles se partage notre société si complexe et si mêlée. M. Taine, après de nombreux devanciers, a voulu à son tour aborder ce problème capital, et il a formé le projet d'appliquer à la solution ses puissantes, j'oserais dire ses excessives facultés d'analyse. Avant d'entrer dans l'étude de la Révolution même, armé du scalpel de Stendhal et maniant avec dextérité les procédés de Th. Gauthier, il a cru nécessaire, et non sans raison, de bien se figurer l'état de la société qui allait être si radicalement transformée. A cette enquête sur le XVIIIe siècle qui lui servira d'introduction, il a consacré tout un volume dont M. Delerot, dans une rapide analyse, vous a indiqué les grandes lignes et fait ressortir l'esprit général. L'analyse à outrance n'éclaire pas tout, parfois même elle obscurcit plus qu'elle n'éclaire; mais si le nouvel historien ne semble pas appelé à dire le dernier mot, il ne laissera pas de contribuer largement par sa méthode à la solution du problème.

A la biographie privée de Louis XVIII qu'il vous avait lue l'année dernière, M. de Barghon a joint cette année la relation écrite par Louis XVIII lui-même de son voyage de Paris à Bruxelles, alors qu'il lui fallut, sous peine d'être ou renégat ou martyr, quitter un sol devenu inhospitalier pour le sang de ses rois. Le livre, imprimé dans l'origine à un nombre d'exemplaires très-restreint, est aujourd'hui à peu près introuvable, et notre con-

frère en prépare une nouvelle édition, accompagnée de notes que le temps a rendues nécessaires, et augmentée de documents demeurés inédits.

M. Digard vous a lu la traduction d'un fragment de l'histoire dans laquelle M. César Cantû, notre correspondant, raconte l'un des épisodes les plus dramatiques, les plus douloureux, mais aussi les plus instructifs de la lutte si disproportionnée qu'en 1848 l'Italie soutint contre l'Autriche, et qui, après un début qui semblait mieux promettre, aboutit au désastre de Novarre et à l'abdication de Charles-Albert. Dans ce chapitre, l'historien italien raconte avec de grands détails les scènes dont il fut acteur et témoin, lorsqu'après une première défaite le roi de Sardaigne rentra fugitif, le 5 août, dans Milan, qui naguère lui dressait des arcs de triomphe, et se vit abreuvé d'humiliation par les fous dont les lâchetés et les fanfaronades allaient achever sa ruine.

Un voyageur anglais, d'un esprit original et brillant, M. Hepworth Dixon, a tout récemment, dans un livre dont le titre ne laisse pas d'être assez bizarre, décrit avec talent la situation actuelle des Etats-Unis. M. Delerot vous a entretenus de cet ouvrage très-riche en aperçus, sinon toujours incontestables, au moins toujours dignes d'être connus et examinés, même quand il émet sur le compte des Mormons, par exemple, des opinions bien téméraires et bien hasardées. M. Dixon, vous a dit M. Delerot, témoigne à l'occasion une admiration très-vive sur les Etats-Unis; mais comme il les a vus, et que son admiration repose sur une étude directe et non sur des hypothèses et sur des témoignages suspects et recueillis de loin, elle est loin d'être sans réserves. Peu d'écrivains ont signalé avec une sincérité plus clairvoyante les vices dont souffre actuellement la société

américaine, et qui parfois peuvent donner de graves inquiétudes sur son avenir ; mais comme plusieurs fois déjà les Etats-Unis ont su traverser heureusement des crises bien périlleuses, grâce à l'esprit de modération qui a prévalu dans leurs conseils, il n'est pas défendu de présumer que cet esprit de modération, qui est la sauvegarde et le palladium de tout gouvernement, à plus forte raison du gouvernement démocratique, pourra les inspirer et les préserver encore dans l'avenir.

L'*Ennemi héréditaire*, tel est le titre d'un excellent livre d'histoire, dont M. Anquetil vous a rendu compte, et dont l'auteur, M. de Saint-Genis, lauréat de l'Institut, ancien élève distingué de notre Lycée, s'est attaché à réfuter une calomnie démentie par les faits, mais propagée, *per fas et nefas*, dans toutes les écoles d'outre-Rhin. L'histoire a enregistré vingt-huit grandes invasions germaniques en France depuis Marius, sans compter les invasions moins importantes ; mais notre confrère M. Ploix vous a montré plus d'une fois combien les historiens allemands, les Sybel, les Mommsen, excellent à falsifier et à germaniser l'histoire, comme ils savent germaniser la géographie. Mais j'en ai trop dit peut-être ; qu'il me suffise de rappeler les livres et les cartes où la patrie des Teutons, méchamment confisquée et détenue par des voisins peu délicats, s'épanouit dans sa plénitude. Si par la force des choses l'histoire, sous la plume de M. de Saint-Genis, devient quasi militante, c'est un accident, et le patriotisme de l'écrivain ne lui enlève rien de son calme et de sa sérénité.

Tout autre est le caractère et l'allure d'un livre qui a fait et qui fait encore beaucoup de bruit non-seulement en France, mais encore dans toute l'Europe, et dont M. G. Haussman vous a entretenus dans quelques séan-

ces : le *Voyage au pays des milliards*, par un Genevois, M. Tissot. Notre confrère a dû, sans qu'il me faille expliquer pourquoi, apporter la plus grande réserve dans l'examen de ce pamphlet que beaucoup de Français n'ont point lu sans un certain plaisir bien légitime. L'analyse des chapitres consacrés à Berlin, à son arsenal, à ses écoles et à son Université, au grand état-major et à son chef justement renommé, à la maison du chancelier et à ses habitudes de vivre, aux sentiments peu amicaux pour nous qui s'affichent et s'étalent partout, à la licence et au dévergondage d'une race qui fait sonner si haut sa moralité et prétend réaliser l'idéal de toutes les vertus, à l'appauvrissement visible et à la misère croissante d'une partie de la population, cette analyse, dis-je, malgré de grandes et inévitables lacunes, ne pouvait qu'exciter le plus vif intérêt.

Un autre livre du même auteur, conçu dans le même esprit, mais plus réservé peut-être dans la forme, et pour cela même appelé vraisemblablement à un plus grand succès auprès de lecteurs plus sévères et plus exigeants, les *Prussiens en Allemagne*, vous a été analysé par M. Digard. Je me borne à cette mention, m'en référant à vos souvenirs. « Qu'on m'abhorre, pourvu qu'on me craigne, » disait un personnage de je ne sais quelle tragédie antique. Il y a encore aujourd'hui des gens qui semblent avoir adopté cette devise; qu'ils la gardent; nous ne la revendiquerons pas.

M. Georges Digard qui, durant le cours de l'année dernière, a séjourné plusieurs mois à Inspruck et suivi les cours de sa célèbre Université, vous a donné, dans une correspondance que son père a bien voulu vous communiquer, d'intéressants détails non-seulement sur les sites les plus pittoresques du pays, mais sur les

mœurs de ses habitants, et spécialement celles des étudiants qui fréquentent les différents cours dont il esquissait l'esprit et la direction. Ce qu'il a fait pour Inspruck et son Université, M. G. Digard l'a fait aussi pour Munich où il est resté assez longtemps pour voir, comparer et je ne dirai pas pour peindre, mais du moins pour esquisser à grands traits la physionomie morale, artistique et scholaire de la capitale de la Bavière. Notre président, qui avait accompagné son fils jusque dans le Tyrol, complétait cette correspondance, et en doublait l'intérêt par la production de superbes photographies parmi lesquelles vous avez admiré celles qui représentent le tombeau monumental de Maximilien, dont il n'a pas omis de vous retracer la vie aventureuse et les fantaisies romanesques qui gâtaient ses grandes et belles parties.

M. l'abbé Chevallier vous a fait la relation d'un voyage en Italie exécuté par lui durant les derniers mois de l'année dernière. Je ne vous les analyserai pas ; notre confrère n'a point eu la prétention de rien découvrir; il vous a dit bonnement et simplement ce qui l'a le plus intéressé; je me bornerai moi-même à vous rappeler deux points qui vous ont particulièrement frappés : les précautions à prendre pour se garantir de la rapacité des guides qui exploitent le Vésuve et les ruines des cités ensevelies sous les cendres du volcan; le fléau de la mendicité dégradante qui s'étale à chaque pas qu'on fait dans la ville éternelle. Vous le savez, Messieurs, ce fléau n'est pas né d'hier ; la Rome des Césars l'a connu tout aussi florissant qu'aujourd'hui; le satirique latin, après nous avoir montré les vieux patriciens confondus à la porte du riche avec les plébéiens, ne nous montre-t-il pas aussi le patron présidant à la distribution :

Qu'on serve, en se réglant sur le rang de chacun,
Le prêteur avant tous, après lui le tribun.

Si les institutions ont changé, les mœurs sont restées et resteront.

Vous devez encore à M. Digard quelques communications, que lui-même appellerait plutôt des causeries, sur une relation de voyage exécuté récemment par un touriste anglais dans l'Egypte, où il assistait à la représentation d'*Aïda*, et dans l'Inde où la domination anglaise n'est point encore parvenue à abolir les *sutties*; sur un curieux psautier manuscrit de l'abbaye de Marchiennes; sur les trouvères de la Flandre, et particulièrement sur Gandor, auteur d'un long poème manuscrit et curieusement illustré, conservé dans la bibliothèque de Douai, et sur Durand, auteur du célèbre fabliau satirique les *Trois Bossus*. Rappelons encore quelques autres causeries sur quelques personnages récemment décédés et célèbres dans leur temps à des titres fort divers, Cornudet et Frédérick-Lemaître, Firmin Didot et Mlle Déjazet : rappelons enfin deux raretés bibliographiques nouvellement rééditées, que notre confrère a fait passer sous vos yeux : deux portraits de Louis XV et de Mme de Pompadour qui méritent d'être conservés et que l'auteur, un certain Le Roi, capitaine des chasses, a burinés avec un rare bonheur de vérité et d'expression.

M. Cougny vous a fait connaître de nouveaux extraits de la correspondance inédite de Brunck avec M. Hennin, correspondance où se trouve exposé le plan d'une vaste Bibliothèque grecque analogue à la belle collection que termine actuellement la librairie Didot. Certes, au prix des Scioppius et des Scaliger, on peut dire que l'illustre érudit de Strasbourg est presque poli; mais notre con-

frère est pourtant forcé de reconnaître que son caractère est assez âpre et que son humeur est rarement aimable. Ne nous en étonnons pas trop cependant : il n'y avait pas encore un siècle que Mme Dacier était morte, et l'on sait qu'elle ne brillait pas par l'urbanité. Nos philologues d'aujourd'hui n'ont pas moins de science, et ils sont polis, au moins en France.

On sait que l'inscription placée sur la croix du Sauveur était rédigée en trois langues, c'est-à-dire en hébreu, en grec et en latin. M. l'abbé Chevallier, s'étayant de l'autorité de M. Rohault de Fleury, vous a expliqué pourquoi il était naturel de rédiger l'inscription en hébreu, puisque, si le peuple ne parlait plus que le dialecte araméen, l'hébreu n'en demeurait pas moins la langue sacrée du pays; en grec, puisque depuis la conquête d'Alexandre et la fondation d'Alexandrie, le grec était devenu la langue commune de l'Orient; en latin, puisque c'était la langue des maîtres de la Judée et du monde entier.

Dans une autre séance notre confrère nous a entretenus de la grécité de la célèbre version des Septante; vous ne serez point surpris que je m'abstienne d'entrer ici dans aucun détail sur cette étude essentiellement philologique.

M. de Reffenberg vous a lu, sous le titre de *Promenade au Salon*, une revue de l'Exposition de 1851, œuvre de jeunesse, vous a-t-il rappelé (l'auteur n'avait alors que vingt ans), mais dans laquelle, étranger à toute coterie et indépendant de toute école, assez peu compétent, mais en revanche très-net et très-sincère, nourri de la doctrine classique la plus pure, et dans les arts aussi bien que dans les lettres, il comparait les écoles française, belge, hollandaise, allemande, espagnole,

sans autre préoccupation que l'amour du vrai qui pour lui est le beau, et traitait avec une légitime sévérité le réalisme que Courbet et ses adeptes exagéraient à l'envi.

Sous ce titre : *la Littérature en Belgique il y a trente ans*, M. de Reffenberg a passé en revue les poètes, les historiens, les romanciers et les auteurs dramatiques contemporains de ce petit pays dont on peut dire, sans manquer à aucun des égards qui lui sont dus, qu'il n'est littérairement qu'une province de la France, comme aimait à le répéter l'un de ses plus aimables poètes, M. de Stassart, que nous avons eu l'honneur de compter parmi nos correspondants. A cette revue, M. de Reffenberg a joint des souvenirs personnels de jeunesse, des extraits inédits de correspondances littéraires, enfin de curieuses anecdotes sur quelques personnages dont les noms sont mêlés désormais à l'histoire de leur pays et du nôtre.

M. de Barghon vous a entretenus de la vie et des œuvres de Chevreau, un auteur du XVIIe siècle, aujourd'hui fort peu connu, bien qu'il y eût encore souvent plaisir et profit à le relire, un polygraphe dont la vie fut assez tourmentée, et qui a laissé une foule de tragédies, d'épîtres, d'idylles, de madrigaux, d'histoires, de dissertations, de lettres sur presque tous les objets des connaissances humaines, et des reliques duquel on pourrait extraire une très-succincte mais très-intéressante anthologie.

Notre confrère vous a entretenus également des œuvres d'une femme très-célèbre en son temps, dont on se rappelle à peine aujourd'hui quelques vers faciles et gracieux, Mme Deshoulières, qui eut le malheur d'admirer Pradon et de dénigrer Racine, Mme Deshoulières,

qui pourrait bien s'être parée des plumes du paon et avoir dérobé, M. Anquetil vous l'a montré, à un poète blaisois, la meilleure de toutes les idylles de son recueil. A son étude, M. de Barghon a joint quelques mots sur les œuvres de la fille qui ne s'élèvent guère au-dessus d'une assez vulgaire médiocrité et auxquelles le fond fait défaut aussi complétement que la forme.

M. Delerot vous a lu un nouveau chapitre de l'ouvrage de M. de Pistoye, l'un de nos confrères : *Ducis d'après sa correspondance.* Ce chapitre se rapporte spécialement à l'intervention de Ducis pour faire rendre au culte l'église de Notre-Dame de Versailles, à ses relations avec La Reveillère Lepaux et au travail que le poète s'était imposé pour ramener à trois actes la pièce d'*Œdipe à Colonne* qui primitivement, sous le titre d'*Œdipe chez Admète*, en contenait cinq, surchargée d'un drame épisodique qui en affaiblissait l'intérêt en le partageant.

Un homme à peu près inconnu il y a deux ans du grand public lettré, M. Doudan, vient de conquérir tout à coup une célébrité que les juges les plus compétents ont à l'envi proclamée légitime, et de recevoir, sous la coupole même de l'Institut, l'un de ces éloges que les nouveaux venus parmi les immortels ne décernent pas toujours à leurs devanciers. L'analyse de la correspondance qui a popularisé son nom, faite par M. Delerot, vous a permis de juger par vous-mêmes combien était fin, combien pénétrant l'esprit de cet émule de Joubert. Comme l'ami de Fontanes et de Châteaubriand, l'ami du duc de Broglie et de Cousin n'aura eu qu'une gloire posthume, mais cette gloire pourrait, vous a dit notre confrère, faire envie aux écrivains vivants les plus vantés. La monarchie de Juillet a trouvé dans ce penseur indépendant, qui fut l'ami et le confident des croyants

les plus fermes et les plus sincères, un peintre au trait incisif dont l'avenir aimera certainement à consulter les portraits; dans cette correspondance aisée et familière, où ne manque pas toutefois une coquetterie discrète, revit tout un coin de notre société contemporaine, et le charme d'une diction vraiment attique s'unit à l'intérêt de révélations piquantes. En un mot, c'est un « régal de délicats. »

M. l'abbé Chevallier vous a entretenus d'un poème héroïque intitulé : *la Conversion de Constantin*, publié il y a une quinzaine d'années par un curé du diocèse d'Évreux. L'analyse de la fable et les citations qu'il vous a extraites du livre, ont fait craindre à notre confrère que l'auteur ne se soit trop astreint à l'imitation des épopées antiques, et ne se soit pas suffisamment rendu compte des difficultés d'une œuvre pareille en un temps où tant de lecteurs semblent ne tolérer l'épopée que dans la mesure où elle peut suppléer à l'absence de l'histoire.

M. Digard vous a présenté quelques considérations touchant une pièce jouée non sans succès sur le second théâtre français, *les Danicheff*, et à propos de laquelle il a constaté que nos auteurs dramatiques, s'ils voulaient bien sortir de l'ornière et répudier des traditions malsaines, pourraient, sans mettre le public en fuite, sans convertir la scène en prêche ni en sermon, mêler l'utile et l'agréable, et rouvrir à la morale, à la raison, un domaine qui leur appartient de droit, et d'où il semble qu'on s'obstine à les tenir exilées.

Sous ce titre : *la Fin de l'histoire*, M. Courteville vous a lu une courte nouvelle dont l'auteur s'est attaché à rendre sensibles pour les classes populaires, qui les apprécient encore si peu, les avantages des institutions bienfaisantes qu'on appelle *Assurances sur la vie*.

Notre confrère vous a lu en outre deux pièces de vers intitulées : l'une, l'*Inondation*, inspirée par les désastres terribles qui l'an dernier ont frappé le midi de la France; l'autre, *la Visite du printemps*, lue dans la séance publique du 9 juin dernier.

Vous devez à M. de Barghon une ballade intitulée : *la Ballade du Chevalier noir;*

A M. Taphanel *la Ballade des Pauvres rimeurs*, lue à notre dernière séance solennelle;

A M. Paul Mulot une pièce intitulée : *Sous les tilleuls;*

A M. de Reffenberg trois pièces de vers intitulées : 1° *le Droit public*, appel à l'équité et à la justice, même dans le monde politique, qui trop souvent en fait litière et les subordonne à la force;

2° *Turba*, contre-partie d'une pièce célèbre de l'auteur des *Iambes*. Pour Barbier, vous a-t-il dit, le peuple c'est « la fille des tavernes, la fille qui *s'enivre de vin bleu*, » pour notre confrère, le peuple est autre et vaut mieux; c'est la foi, l'honneur et le travail, mais il ne le confond point avec la tourbe, avec la vile multitude, avec la masse sauvage des gens sans aveu que Barbier ose appeler la « sainte canaille. » A cette tourbe il dit :

Toi qui te dis le peuple et qui traces la route
A ce siècle perdu pour qui rien n'est sacré,
Il me plait aujourd'hui de te parler : écoute!
De mon mépris pour toi je me suis inspiré.

3° *Épître à mes collègues*, datée de Milon-la-Chapelle et qui débute par :

Je vous écris de Milon-la-Chapelle
Où pour trois mois je me suis retiré.
Mon ermitage est bien simple; on l'appelle
Le presbytère ou maison du curé.

Mais cet ermitage, tout simple qu'il est, ce presbytère a son histoire, et M. de Reffenberg ne tardera pas à la publier;

A M. Chatounet, outre un conte en prose intitulé : *Une Victime* ou *la Mort d'André*, plusieurs pièces de vers intitulées : *Rencontre*. — *La Fleur d'amour*. — *Le Rêve*. — *L'Organiste*. — *La Visite au couvent*. — *La Grand'-Mère*. — *Saint Maurice*. — *La place Santa-Maria*. — *Le Renouveau*. — *La Beauce*. — *La Flotte*. — *Paysages*. Quelques-unes vous ont été lues ici dans la séance extraordinaire du 9 juin, d'autres vous seront relues ce soir, sans préjudice d'une nouvelle dont vous aurez tout à l'heure la surprise;

A M. Anquetil des stances intitulées : *Apologie de la Prose*, et un long apologue intitulé : *les Écoles de Sybaris*, et terminé par ce quatrain :

Qu'ai-je besoin de démontrer
Que Sybaris n'est point la France,
Qu'un étranger rapace un jour put démembrer,
Mais à qui Dieu laissa *Souvenir, Espérance ?*

MONTESQUIEU

ET

MADAME DE LAMBERT

PETITE QUESTION DE PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

PAR M. E. COUGNY, MEMBRE TITULAIRE.

L'objet de ce litige est en soi bien peu de chose : le nom des parties qui, du reste, n'ont jamais songé à le débattre, en fait le principal intérêt : il s'agit de Mme la marquise de Lambert et de Montesquieu.

On sait que cette noble dame, née en 1647, resta veuve après vingt ans de mariage, en 1686 (elle avait trente-neuf ans), et qu'elle se consacra tout entière à l'éducation de ses enfants, un fils et une fille, âgés, l'un de neuf ans, l'autre de sept. Ce qu'on sait moins communément, c'est que la mère de Mme de Lambert avait épousé en secondes noces M. de Bachaumont, qui non-seulement était un poète aimable, spirituel, ainsi que le prouve l'agréable récit de voyage qu'il composa, dit-on, en commun avec Chapelle (1), mais qui était en même

(1) Malgré la déclaration des deux auteurs, au commencement de ce petit ouvrage, Ménage l'attribuait à Bachaumont seul. *Remarques sur les Poésies de Malherbe*, p. 575, 1re édition.

temps un homme de grand sens et d'excellente compagnie. Bachaumont prit en affection sa belle-fille, encore presque enfant, et s'appliqua à cultiver les heureuses dispositions qui l'avaient charmé en elle. Il recevait chez lui une société de beaux esprits et d'*honnêtes gens*. Mme de Lambert, alors Mlle de Courcelles, trouva dans ce monde d'élite d'excellentes leçons fort appropriées à la nature de son esprit. On dit qu'elle avait la passion de la lecture, et, — détail à noter, — qu'*elle avait coutume de faire des extraits des livres qu'elle lisait, des résumés des conversations qu'elle entendait, d'écrire même quelquefois ses propres pensées*. C'étaient surtout des « réflexions fines sur le cœur humain, » d'ingénieuses descriptions des sentiments qui tiennent une grande place dans la vie intime, et plus ordinairement encore de ceux qui servent de fondement et de règle aux relations de société.

Ces écrits n'étaient nullement destinés au public : même dans son âge mûr et dans sa vieillesse, Mme de Lambert ne communiqua ses ouvrages qu'à de rares amis et se montra vivement contrariée lorsqu'une admiration indiscrète en livra quelques-uns à l'impression. Il est aussi à propos de rappeler que de bonne heure elle eut, comme cela était de mode alors, un salon où elle reçut la meilleure compagnie, des gens du monde et des gens de lettres, des gens d'esprit surtout. Chez elle, point de jeu : elle l'avait en horreur, comme le contraire de l'ordre, sa passion dominante. « Pour le jeu, disait-elle, c'est un renversement de toutes les bienséances. » Cette proscription d'un divertissement des plus goûtés alors faisait de sa maison une exception presque unique, une singularité fort remarquée. En revanche, beaucoup de conversation, beaucoup de tenue,

un grand respect pour tout ce qu'il y a de respectable parmi les hommes. Par une hyperbole mythologique tout à fait dans le goût de l'époque, on faisait de Mme de Lambert une Minerve entourée d'esprits divins dont elle était adorée (1).

Montesquieu devait se plaire dans ces réunions. Parmi les salons si fameux du XVIIIe siècle, c'est celui de Mme de Lambert qu'il fréquenta de préférence, surtout lorsque ayant vendu sa charge de président à mortier au parlement de Bordeaux, il put se donner librement à ses études de prédilection et venir plus souvent à Paris. Ceci se passait en 1726. Mais on a tout lieu de croire que depuis plusieurs années il était un des habitués de cette maison estimable entre toutes. Usbek, c'est lui-même qu'il peint sous ce nom dans les *Lettres persanes*, cet *oisif* « désireux de s'instruire, » et ainsi « dans une occupation continuelle; » Usbek, si « difficile dans les Sociétés, » qui « choisissait peu de personnes, » était comme chez lui parmi ce monde d'où l'honnêteté n'excluait ni la grâce ni l'enjouement et où l'esprit faisait bon ménage avec la morale. Il avait alors trente-huit ans, et, pour parler son langage, il avait depuis quelque temps cessé d'*aimer;* Mme de Lambert en avait près de quatre-vingts. Mais chez elle, au rebours de ce que Montaigne dit des ravages du temps, « la vieillesse avait attaché moins de rides à l'esprit qu'au visage; » et, suivant le conseil qu'elle donne à sa fille en vue d'un avenir encore éloigné, elle savait mettre à profit « pour sa perfection

(1) Mme Vatry. Epître « à Mme la marquise de Lambert qui prenoit le parti des modernes. » — *Œuvres de Mme la marquise de Lambert*, p. 376 et suiv. Edition de Paris, 1774, in-12. Pour toutes les citations qui suivent, on s'est servi de cette édition.

et son bonheur, » ces dernières années toujours un peu sombres. Les bienséances, la constante préoccupation de toute sa vie, en réglaient l'emploi : elle les exigeait en toutes choses; elle en faisait la loi essentielle de toutes choses, même de la religion. « C'est un sentiment *décent*, disait-elle de la dévotion, pour les vieillards, et le seul nécessaire. » S'observant sur tout, elle s'était appliquée *à se donner une forme de vie convenable*, que rien ne devait troubler. Ainsi les idées fausses, les prétentions outrées, les sentiments hors de saison, tels que l'amour et la coquetterie, les caprices, les joyeuses sorties de la jeunesse, les illusions, les erreurs aisément pardonnables aux grâces de l'ingénuité, tous les airs, toutes les façons d'un autre âge, elle se les interdisait comme des excès ou des oublis par où se pouvait altérer l'harmonie nécessaire à la vieillesse qui ne veut être à charge ni à soi-même ni aux autres. Elle avait à ce sujet des mots charmants et aussi des maximes bien faites, d'un tour très-original : « Une vieillesse avouée est moins vieille. » — « Il faut vivre respectueusement avec soi-même. » — « Il faut se prêter aux usages de la vie, mais il ne faut pas y engager son opinion ni sa liberté. » — « La place du cœur de l'homme est le cœur de Dieu. »

Mais qu'on ne croie pas que ces règles posées et pratiquées par la vieille marquise fissent de sa maison un lieu de tristesse et d'ennui. On s'y permettait des amusements : lesquels? Elle répond : « Tout ce qui s'appelle plaisir honnête n'est point interdit. » Et parmi ces plaisirs figuraient en première ligne les pures jouissances du beau. Mme de Lambert pensait que la vieillesse est l'âge où on les apprécie le mieux. « Alors, dit-elle, le goût devient plus délicat sur ce qui blesse, et plus exquis sur ce qui plaît. » Montesquieu n'aurait pas désavoué

cette observation si judicieuse et si heureusement rendue. Ses *Réflexions* sur cette matière si complexe datent peut-être de cette époque.

Tel était l'esprit de la maison où il fut admis : il y rencontra, entre autres personnages célèbres, Fontenelle à qui la vieillesse — il avait près de soixante-dix ans, — n'avait rien ôté de la vivacité de son esprit, de la netteté de son jugement, de l'originalité de ses idées en littérature, de la clarté et de la précision de sa parole; Fontenelle, « autant *au-dessus* des autres hommes par son cœur qu'au-dessus des hommes de lettres par son esprit. » C'est Montesquieu qui en fait ce jugement, étonnant si l'on s'en rapporte à la réputation du vieux philosophe. Mais ne changeons rien, ne mettons pas dans la première partie *au-dessous* pour *au-dessus*. Fontenelle avait du cœur parce qu'il avait de la tête, une sensibilité raisonnée. Il a dit de lui-même : — « J'ai toujours tâché de m'entendre. » Excellent moyen pour éviter, aussi bien que les extravagances de la pensée, les méprises du sentiment. Montesquieu trouvait encore là Louis de Sacy dont il a pu dire à ceux qui l'avaient connu : « Fait pour la société, il y était aimable, il y était utile; il mettait la douceur dans les manières et la sévérité dans les mœurs... Tout respire dans ses ouvrages la candeur et la probité; le bon naturel s'y fait sentir... »

Si notre sujet comportait de pareils détails, il ne serait pas impossible de reconstituer tout à fait *cette cour d'esprits divins que Minerve s'était faite*, et dans laquelle elle tenait le sceptre, « *avec une aimable*, une exquise sagesse (1); » on peut s'en faire une idée par les noms

(1) Mme Vatry, *l. c.* Ces derniers mots se rapportent dans les vers de Mme Vatry, à la fille de Mme de Lambert, Mme de Saint-Aulaire, un des ornements du salon de sa mère.

que nous avons cités et par les principes de Mme de Lambert en matière d'amitié. Si, d'une part, elle proclamait « l'amitié un bien sans lequel la vie est sans charme ; » de l'autre, elle déclarait que, comme tous les vrais biens, l'amitié ne se peut concevoir sans la vertu : c'est le premier mérite qu'il y faut chercher. A cette condition l'amitié lui paraît pouvoir subsister entre personnes d'un sexe différent : c'est même, dit-elle, celle qui a le plus de charme, mais c'est aussi la plus difficile, « parce qu'il faut plus de vertu et de retenue. » Ces idées sur la nature et les lois de l'amitié avaient valu à Mme de Lambert celle de Fénelon. Celle de Fontenelle, d'un caractère bien différent, n'était pas non plus pour lui déplaire. Elle n'avait pas à craindre d'être avec lui comme elle se plaint de l'avoir été avec d'autres, dupe de sa naïveté. Ajoutons que ces maximes de la marquise, on les retrouvait chez tous ceux qui étaient admis dans sa maison. Montesquieu, par la modération de ses sentiments, par la sincérité de ses opinions, par beaucoup d'autres excellentes qualités de l'esprit et du cœur s'y était fait de bonne heure une place considérable. En 1727, il y était si fort goûté que Louis de Sacy, un des plus anciens amis de Mme de Lambert, étant mort, Montesquieu fut proposé pour le remplacer à l'Académie française : il n'est pas téméraire de croire que cette candidature se produisît sous le patronage de l'aimable et savante marquise.

Or, au mois d'août 1725, Montesquieu avait envoyé de Paris à l'Académie de Bordeaux, pour y être lu en son nom, un discours *Sur la Considération*. C'était une de ces analyses morales où se complaisait, — je l'ai rappelé, — l'esprit sérieux et un peu subtil de Mme de Lambert. C'était d'ailleurs un genre de recherches à la mode.

On ne se préoccupait pas alors outre mesure des origines; on prenait les choses comme on les trouvait, et l'on cherchait à s'en rendre compte. On ne s'inquiétait pas de savoir si l'homme descendait du singe et s'il n'avait été dans le principe qu'une vésicule germinative; on l'examinait tel que l'ont fait tant de causes diverses, on l'étudiait surtout dans la société, dans ses rapports avec ses semblables, et le but de ces intéressantes recherches était de donner des règles du bien-vivre et du savoir-vivre.

Comme tous les écrivains de son temps, Montesquieu montra toujours une propension singulière, une aptitude remarquable pour ce genre d'études. La *Bibliothèque françoise* ou *Histoire littéraire de la France*, publiée en Hollande par Camuset, donna en 1726 un résumé, avec de nombreux extraits, du traité de Montesquieu, lu à l'Académie de Bordeaux, dans la séance publique du 25 août 1725. Ce résumé intéressant, jusqu'à présent aucun des éditeurs du philosophe ne l'a connu ou n'en a tenu compte. Mais il aura la place qu'il mérite dans la belle et savante édition publiée en ce moment par M. Laboulaye. Eh bien ! il se trouve parmi les œuvres de Mme de Lambert quelques pages sur le même sujet : elles sont intitulées : *Discours sur la différence qu'il y a de la Considération à la Réputation.* Ce parallèle existe également dans l'opuscule de Montesquieu. Nous verrons que les ressemblances vont plus loin.

En 1728, Montesquieu se mit à voyager : il alla d'abord à Vienne où il vit le prince Eugène. Un passage d'une de ses lettres constate, sans l'expliquer, le bon accueil qu'il en reçut. Ainsi en 1752, il écrit à son ami l'abbé de Guasco : « Vous allez à Vienne : je crois que j'y ai perdu, depuis vingt-deux ans, toutes

mes connaissances. Le prince Eugène vivoit alors, et ce grand homme me fit passer des moments délicieux (1). » Une note du premier éditeur des *Lettres* de Montesquieu, note reproduite dans toutes les éditions suivantes (2), explique cette faveur extraordinaire. On y lit : « Dans un petit écrit, que Montesquieu avoit fait sur la Considération, en parlant du prince Eugène, il avait dit *qu'on n'est pas plus jaloux des grandes richesses de ce prince qu'on ne l'est de celles qui brillent dans les temples des dieux.* »

Cette phrase dont le héros fut si flatté, se lit en effet à peu près textuellement dans l'un des morceaux cités par la *Bibliothèque françoise*. Elle se retrouve aussi dans le discours de Mme de Lambert, mais de telle façon que le sens, un peu différent, ne peut plus se rapporter directement au prince Eugène.

N'oublions pas que les *Œuvres complètes* de la marquise de Lambert ne furent publiées pour la première fois qu'en 1748, quinze ans après sa mort; le prince Eugène était mort lui-même en 1736. Voici la fameuse phrase d'abord dans l'extrait de Montesquieu, puis dans l'écrit de la marquise :

« Les richesses contribuent aussi quelquefois à nous ôter l'estime publique, à moins que l'on n'ait acquis auparavant tant d'honneurs et tant de gloire, que les richesses soient, pour ainsi dire, venues d'elles-mêmes comme un accessoire qui en est presque inséparable; pour lors, on en jouit comme d'un vil prix de sa vertu. Qui est-ce qui a jamais été choqué des grands biens du prince Eugène? Ils ne sont pas plus enviés que l'or que l'on voit dans les temples des dieux. »

(1) De La Brède, 4 octobre 1752.

(2) V. notamment édition Lefèvre, 1839, in-8°, t. II, p. 557.

Mme de Lambert nomme d'abord dans une autre phrase le prince Eugène, elle parle ensuite de Turenne; enfin elle écrit la pensée sur les richesses :

« Le prince Eugène a fait de grands généraux en Europe. L'envie vous sert quelquefois et vous illustre au-dessus de vos qualités propres. Il y a aussi des mérites supérieurs, que la malignité laisse passer sans rien dire : tel était celui de M. de Turenne... Il est difficile d'acquérir de grandes richesses sans qu'il en coûte à la réputation, à moins qu'on n'ait fait provision de beaucoup de mérite, d'honneurs et de dignités, et que les richesses ne viennent d'elles-mêmes, comme inséparables des grandes places : *on n'envie alors les richesses des grands hommes pas plus que l'or que l'on voit dans les temples des dieux.* »

Les mêmes idées et souvent des expressions identiques se trouvent ainsi dans les deux discours : le plan seul est différent. Si l'on s'en rapporte au compte-rendu de Bordeaux, l'ouvrage de Montesquieu fut présenté à l'Académie sous le titre de *Réflexions sur la Considération et la Réputation*. Celui de Mme de Lambert, nous l'avons vu, porte à peu près le même titre. Une analyse détaillée prouverait que l'un des deux n'est qu'une sorte de reflet de l'autre. Mais pour celui de Montesquieu, je ne pourrais offrir que l'analyse d'une analyse, de la sécheresse à deux degrés : quelques rapprochements seront moins dénués d'intérêt. La parole sera tour à tour à ces deux rares esprits.

Le premier débute par une description des agréments, des pures jouissances que donne la considération : l'auteur ne craint pas de dire qu'elle contribue plus à notre bonheur que les richesses, les emplois, les honneurs. Mais la politesse qui est un devoir dans le monde, « un

de *ces dehors civils que l'usage demande,* » comme dit Philinte, ne détruit-elle pas la considération, en accordant les mêmes égards à ceux qui en sont les plus dignes, et à ceux qui la méritent le moins? Il est impossible de confondre la politesse et la considération : la première est tout ce qu'on accorde à certaines personnes, c'est une sorte de tromperie dont nul n'est dupe. La considération, qui est presque du respect, est sincère et ne s'adresse qu'au mérite reconnu.

Pourquoi si peu de gens obtiennent-ils la considération? Il y a plusieurs raisons : une des principales est l'envie démesurée que nous avons de l'acquérir; nous voulons à tout prix attirer l'attention, nous distinguer, et les moyens que nous employons à cette fin sont souvent compromettants. Les ridicules plus que les vices ôtent la considération. Il y a entre la considération et la réputation plusieurs différences essentielles : la première est le résultat de toute une vie, au lieu qu'il ne faut souvent qu'une sottise pour nous donner la seconde.

Définition de la réputation; agréments qu'elle procure; moyens par lesquels on l'obtient. « De toutes les vertus, celle qui contribue le plus à nous faire une réputation invariable, c'est l'amour de nos concitoyens. » — Il est bien plus facile d'acquérir de la réputation que de la conserver. Quelquefois on y réussit par la modestie; d'autres fois on se soutient par son audace. Le meilleur moyen pour conserver la réputation est encore la modestie, car elle ne blesse personne. — « Rien ne la conserve et ne la fixe mieux que la disgrâce; » on prête toutes sortes de vertus à ceux qu'on plaint ou qu'on regrette.

On soutient encore sa réputation en se conformant au génie de son siècle, en se prêtant même aux préjugés

dominants. Mais on a contre soi diverses influences, celle de l'amour-propre des autres, par exemple : « S'il se satisfait quelquefois en nous donnant de la réputation, souvent il se plaît encore plus à détruire son propre ouvrage. »

Une ressource pour celui qui a perdu sa réputation, c'est de pouvoir en accuser l'amour-propre des autres : pour l'ordinaire cependant, c'est le nôtre seul qui en est la cause.

Quelquefois on trouve qu'on ne va pas assez vite à la réputation; de là des imprudences et la perte des honneurs où l'on aspirait. Quelquefois on veut franchir les bornes de la réputation qu'on a obtenue et qui est dans la mesure de notre mérite; on n'acquiert rien et l'on perd ce qu'on avait acquis.

Souvent encore on veut trop jouir d'une réputation acquise à grand'peine; on blesse les autres et ils nous remettent à leur niveau.

Enfin nous avons souvent la manie de ne pas nous contenter de l'espèce de réputation qui nous convient, et nous nous perdons faute d'être demeurés à notre place.

Montesquieu développe avec finesse et souvent en allant au fond du cœur humain, toutes les causes qui agissent sur la réputation. Les richesses, selon lui, nous font perdre quelquefois l'estime publique, à moins qu'elles ne soient comme un accessoire de la gloire et de la vertu.

Tel est, d'après le compte-rendu de l'Académie de Bordeaux, l'ordre suivi par Montesquieu dans sa dissertation. On nous pardonnera la sécheresse de ce résumé : c'est l'analyse d'une analyse. Mais, pour l'instruction du petit procès que nous voulons juger, il était nécessaire, sinon de lire en entier les deux ouvrages, du

moins d'en donner une idée aussi complète, aussi exacte que possible. Pour cela, nous avons essayé de laisser le plus que nous avons pu de leur forme originale à ces observations ingénieuses, à ces réflexions marquées au coin de l'esprit français.

Mme de Lambert commence par déterminer avec soin la nature propre et la source de la considération; puis elle la distingue de la réputation. Elle trouve avec raison la jouissance de la considération supérieure à celle de la réputation : « L'une est plus près de nous, dit-elle, l'autre s'en éloigne. » Si la première est moins étendue, elle est plus solide, et n'a pas besoin, comme la seconde, d'être renouvelée. « Ce qui donne le plus de considération, c'est l'amour de nos concitoyens; elle ne s'acquiert ainsi que par les qualités du cœur. » — « La politesse, dit-elle ensuite, et sans transition, est une qualité aimable qui contribue le plus à nous donner de la considération (1); » elle ménage l'amour-propre d'autrui; « elle bannit de la société ce *moi* si blessant. » La modestie met la considération en sûreté. Dans ses *Avis à sa fille*, elle avait mieux lié ses idées; sur ce sujet elle avait dit, avant de parler de la modestie : « La vraie politesse est modeste, » marquant ainsi le rapport qui unit cette vertu avec l'aimable qualité, sa parure naturelle.

On voit que Mme de Lambert confond la considération et la réputation qu'elle s'est d'abord appliquée à distinguer si bien l'une de l'autre. Dès lors, de même que celle-là disparaît bien vite du *Discours* de Montesquieu, celle-ci ne tarde guère à s'effacer des *Réflexions* de la

(1) Elle a dit ailleurs (*Avis à sa fille*. — *Œuvres*, p. 99) plus finement : « La politesse est une envie de plaire : c'est un supplément de la vertu. »

judicieuse et discrète marquise : ce qui semble indiquer de quel côté étaient ses préférences, ce qui prouve aussi, je crois, que les différences entre ces deux états de l'opinion relativement à une même personne, sont pour la plupart plus apparentes que réelles.

Il faut avoir soin de sa considération et « se bien placer dans l'imagination des hommes. » — Le ridicule s'attache à la considération parce qu'il en veut aux qualités personnelles : de là la nécessité de ne pas mécontenter son siècle, et, pour parler le langage d'un personnage encore plus accommodant que Mme de Lambert, « de fléchir au temps sans obstination. » Tout cela est à peu près vrai de la réputation, mais non pas de l'estime publique, et Montesquieu ne s'y était pas trompé. L'intelligente marquise est mieux servie par sa mémoire et par son jugement, quand elle place vers le milieu de son discours ce que le philosophe a mis au début du sien : un éloge de la considération dont les jouissances sont au-dessus des avantages les plus enviés.

Ici se trouve le passage relatif au prince Eugène, et elle continue de vanter le bonheur que donne l'estime du monde fondée sur le vrai mérite.

Elle termine par quelques réflexions détachées : un mot sur la *faveur* qui assure ou détruit la réputation; sur le désir de s'élever sans autre mérite que ce désir même; sur la part à faire dans la popularité de certains hommes aux disgrâces qui les parent et les rehaussent. Il en est de même de la retraite : elle fait le même effet que la disgrâce à l'égard de ceux « qui ne sont pas assez élevés pour être outragés de la fortune. » Mais quelle est l'heure de la retraite? Le temps de la vieillesse. « Tous les goûts sont usés; il n'y a plus qu'à perdre, à faire voir sa décadence. » Ici, comme partout, il faut

avoir le courage de nous rendre heureux par nous-mêmes et ne pas toujours *vivre d'opinion*. « Rien de si difficile que de bien entrer dans le monde et d'en bien sortir. »

Toute cette dernière page sur l'*à-propos* est bien de la prudente marquise, de cette veuve qui, au milieu de redoutables dangers, avait montré tant d'esprit pratique dans la conduite des affaires de sa famille. On y reconnaît aussi la mère attentive, inquiète, qui écrivit assurément de bonnes leçons pour son fils et sa fille, mais sans s'élever beaucoup au-dessus de la morale de l'intérêt bien entendu. Cette direction habile de la vie, elle en avait étudié la science dans Baltazar Gracian : elle cite l'*Homme de cour*. J'aime mieux, je l'avoue, lui voir choisir d'autres autorités.

Le plan de cette dissertation — si l'auteur s'est fait un plan — est assez différent, on le voit, de celui qu'avait adopté Montesquieu. Mais les idées sont en général les mêmes et souvent aussi les expressions. Quelques rapprochements sont encore nécessaires.

Montesquieu peint le bonheur de l'honnête homme entouré de l'estime publique : « Son âme, dit-il, est délicieusement entretenue dans cette satisfaction qui fait sentir les satisfactions et dans ce plaisir qui égaie les plaisirs. » Mme de Lambert traduit : « Tous ces égards (qu'on a pour l'honnête homme), tous ces riens sont relevés par là : son bonheur double par le contentement intérieur, et les autres plaisirs même en sont plus riants. »

Montesquieu continue : « La considération contribue bien plus à notre bonheur que la naissance, les richesses, les emplois, les honneurs. Je ne sache pas dans le monde de rôle plus triste que celui d'un grand seigneur sans mérite, qui n'est jamais traité qu'avec des expressions

frappées de respect, au lieu de ces traits naïfs et délicats qui font sentir la considération. » Mme de Lambert ne fait guère que copier : « La considération personnelle nous fournit plus d'agrément que la naissance, que les richesses, que les places, même sans mérite : rien de si triste au fond qu'un grand seigneur sans vertus, accablé d'honneurs et de respects, etc. »

Selon Montesquieu, la principale différence entre la considération et la réputation, c'est que « la considération est le résultat de toute une vie, au lieu qu'il ne faut souvent qu'une sottise pour nous donner de la réputation. »

Ici Mme de Lambert est assez bien servie par ses souvenirs : « La considération, dit-elle, est le revenu du mérite de toute une vie, et la réputation est souvent donnée à une action faite au hasard : elle est plus dépendante de la fortune. » — « Nous voulons nous distinguer, dit le philosophe; mais il ne nous suffit pas de le faire en général ; nous voulons encore nous distinguer à chaque moment et pour ainsi dire en détail. » Même idée chez Mme de Lambert : « Ce qui nuit le plus à la considération, c'est de vouloir l'avoir trop en détail, etc. »

Montesquieu : « Le meilleur des moyens que l'on puisse employer pour conserver la réputation, c'est celui de la modestie qui empêche les hommes de se repentir de leurs suffrages, en leur faisant voir que l'on ne s'en sert pas contre eux. »

Mme de Lambert : « La modestie met la considération que le monde nous donne en sûreté ; elle fait taire l'envie, et l'on ne se repent point des suffrages qu'on a donnés, quand on voit qu'ils ne tournent point contre nous. »

Montesquieu : « Il n'y a rien qui conserve et qui fixe mieux la réputation que la disgrâce; il n'y a point de vertus que le peuple n'imagine en faveur de celui qu'il plaint ou qu'il regrette; mais comme la plupart des hommes ne sont pas dans un état assez élevé pour être outragés de la fortune, ils ont la retraite qui souvent fait en eux l'effet de la disgrâce. »

Mme de Lambert : « Les disgrâces parent les grands hommes;... il n'y a point de vertus que le peuple n'accorde à ceux qu'il plaint ou qu'il regrette.... Mais comme la plupart des hommes ne sont pas assez élevés pour être outragés de la fortune, une sage retraite fait en leur faveur le même effet que la disgrâce.... »

Il serait facile de multiplier ces citations et ces rapprochements : nous en avons fait assez pour montrer qu'au fond ces deux ouvrages n'en font qu'un. Dans son livre *Sur les mœurs*, Duclos a consacré à la réputation et à la considération un chapitre qui a mérité d'être inséré dans l'Encyclopédie. On y trouve beaucoup d'idées qui sont, au fond, les mêmes que celles de Montesquieu et de Mme de Lambert; mais personne songera-t-il jamais à se faire une question telle que celle qui s'impose ici à l'esprit du lecteur? Comment expliquer ces ressemblances souvent textuelles? Doit-on voir dans le *Discours* attribué à Mme de Lambert une autre rédaction des *Réflexions* de Montesquieu, qui se serait trouvée dans les papiers de la marquise recueillis par Fontenelle à la demande d'un libraire, qu'il aurait crue l'œuvre de sa vieille amie et livrée comme telle à l'éditeur? Supposition invraisemblable. Fontenelle, précisément parce qu'il avait été l'ami de Mme de Lambert et l'un de ses hôtes les plus fidèles, ne pouvait guère commettre une pareille erreur. Mme de Lambert a-t-elle cru elle-même, de bonne

foi, avoir tiré de son propre fonds ces *Remarques sur la Réputation et la Considération?* Ce petit écrit était-il à ses yeux son œuvre personnelle? Etait-il désigné comme tel dans ses papiers? Cette hypothèse est encore moins admissible. Ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est que Montesquieu avait lu son *Discours* — plusieurs fois peut-être — chez Mme de Lambert; que cette dame, frappée de la justesse, de la finesse de ces observations, et plus encore de leur utilité pour la conduite de la vie, les avait résumées de mémoire, comme c'était son habitude, en y mêlant, sans s'en douter peut-être, quelques pensées, des développements, des commentaires de sa façon. Nous aurions donc là non pas, comme on pourrait le croire, une copie du traité de Montesquieu à l'état d'ébauche, ou revu et plus ou moins corrigé par lui-même; mais simplement des notes, des souvenirs plus ou moins fidèles, comme l'esprit sérieux et curieux de la marquise aimait à en garder de toutes les choses, conversations, lectures ou autres, qui l'avaient intéressée. Ainsi s'expliquent d'une façon satisfaisante et les réminiscences textuelles et les différences dans l'ordre et le développement des idées, et enfin certaines additions qui ne rappellent pas plus l'esprit de Montesquieu que certaines expressions ne portent la marque de son style.

L'article de la *Bibliothèque françoise*, probablement rédigé par le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux, M. de Sarrau, qui avait donné lecture à cette compagnie du petit traité de Montesquieu, nous en donne une idée probablement très-exacte : le *Discours* de Mme de Lambert n'est qu'un écho de ce traité, écho parfois fidèle, le plus souvent incertain, et un peu confus : il a pourtant son prix; il complète sur certains points l'œuvre du maître

mutilée ou affaiblie par l'analyse. Nous ajouterons que Montesquieu peut bien, dans la société de Mme de Lambert, avoir subi l'influence des idées qui y régnaient et qui étaient au plus haut degré celles de la maîtresse de la maison, la sagesse en personne; mais que, dès cette époque, le génie du philosophe était de force à rendre avec usure ce que par hasard il avait emprunté. Les esprits de cette trempe sont les créanciers de tout le monde; ils ne restent les débiteurs de personne.

UN CAS RÉDHIBITOIRE

PAR M. E. COURTEVILLE, MEMBRE TITULAIRE

C'était un brave, un digne, un loyal serviteur,
Antoine; — on racontait qu'à la dernière guerre,
Au péril de ses jours, il ravit au vainqueur
La fortune du maître, — et, ce que l'on révère :
Travail et probité, dévouement absolu,
Etaient son apanage. — Or, il faut bien le dire,
Pour servir un banquier, ce n'est pas superflu.
Antoine était de ceux qu'on ne saurait proscrire.
Les caves et l'office, à sa garde laissés,
Témoignaient de ses soins, de son économie.
Il était matinal, calmant les gens pressés
Par ses attentions et par sa bonhomie.
On peut donc affirmer, sans être contredit,
Qu'on trouve rarement semblable domestique.
Peut-être est-ce une erreur, en tout cas on le dit,
C'est, de la ville aux champs, la commune critique.
Antoine était garçon, mais il advint qu'un jour
D'une haute cliente il vit la chambrière.
On en disait grand bien, ce qui fit que l'amour,
Par l'estime étayé, sut ce qu'il devait faire.
L'union fut joyeuse. — Au contrat nuptial
On comptait mille écus; — le banquier de sa caisse
En avait tiré cent ajoutés au total.
Cela dura dix mois; car la hausse ou la baisse

Avait peu d'action sur notre financier.
C'était un esprit ferme, un père de famille
Egoïste à coup sûr, mais non pas tracassier.
Il avait quatre enfants : trois garçons, une fille,
Dans les langes encore, — et même l'on m'a dit
Qu'un cinquième attendu le mettait en liesse
Quand surgit l'incident dont parle ce récit.
  Hélas! qui parmi nous est exempt de faiblesse?
L'un est minutieux, du bruit l'autre aura peur,
Tel est impatient, tel autre insupportable.
Ce n'est pas tout profit que d'être serviteur!...
  Mais arrivons au fait. Eh! qui donc sert à table
Aujourd'hui? Moi, qui suis accablé de travaux,
Je ne puis aux repas dépenser plus d'une heure.
Antoine est donc sorti!... Les pires animaux
Sont ces valets maudits!... Quelque affaire majeure
Retient Monsieur sans doute... enfin!... ah! le voici.
Eh bien! qu'est-ce que c'est, vous oubliez donc l'heure,
Antoine, dit notre homme aussitôt radouci.
— Oh! si Monsieur savait... que Monsieur me pardonne.
De mon retard forcé j'avais très-grand souci.
Je suis père, Monsieur, oui, le bon Dieu me donne
Un de ses chérubins, un bel et gros garçon.
Je veux, bien entendu, que ma femme l'élève;
Qui ne se gênerait pour un tel rejeton?
Car le lait maternel de l'enfance est la séve.
— Oui dà, seigneur Antoine, ici, dans mon hôtel?...
— Nous y sommes tous deux, Monsieur, c'est notre place.
— Votre place est partout, partout à mon appel.
Quant à votre projet, à vrai dire, il m'agace.
Est-il rien d'ennuyeux, rien de plus échauffant
Que d'entendre un marmot crier, pleurer sans cesse!...
Je vous l'ai dit : *Chez moi je ne veux pas d'enfant!!!*
Cela me rend malade et m'obsède et m'oppresse.
— Pourtant, mon bon Monsieur, vous êtes père aussi;

Quand la petite crie, êtes-vous plus morose !
—C'est trop m'importuner; suis-je à votre merci ?
Je ne l'entends jamais... et puis, c'est autre chose,
Sans enfant, dans la vie, il n'est pas de bonheur...
Pas de réplique... assez... finissons-en de grâce.
Vous êtes entêté, monsieur le raisonneur !...
Que veut dire ceci, suis-je de votre classe ?
Finalement, Antoine a reçu son congé.
Ce zélé serviteur, on l'a mis à la porte ;
D'un souci capital le maître est allégé.
Il en a déjà tant et de toute autre sorte.
Eh bien ! non, cent fois non, l'impitoyable sort
Ou plutôt, croyons-le, la divine justice,
Qui relève le faible et qui courbe le fort,
A rendu son arrêt : — notre homme est au supplice !
Lui qui n'avait jamais de l'aube jusqu'au soir
(Du beau titre de père est-ce un doux privilége)
Entendu son enfant pleurer, ô désespoir !
Son tympan est brisé, la fatigue l'assiége,
Pour un calculateur, châtiment sans pareil.
Comme avant tout pourtant c'est un homme pratique
Et que son horizon est loin d'être vermeil,
Il va chasser bientôt le démon qui le pique.
Homme discret et sûr, confident obligé,
La perle des caissiers, son commis Belavoine,
Sans esclandre, à tout prix, au logis est chargé
De ramener la paix, sous la forme d'Antoine.

VOISENON A CAUTERETS

PAR M. Achille TAPHANEL, MEMBRE TITULAIRE.

Dans la matinée du 3 juin 1761, plusieurs carrosses de voyage, à caisses jaunes ou dorées, doublés de velours rouge, et attelés chacun de quatre chevaux, quittaient les Grandes Ecuries de Versailles, et allaient prendre, à son hôtel, Mme la duchesse de Choiseul avec une vingtaine d'autres personnes.

Tout ce beau monde en habit de gala, qui semblait se rendre à une noce ou à un baptême de la cour, partait pour les Pyrénées.

Les principaux voyageurs étaient, parmi les dames, Mme de Périgord et Mme de Mazarin, et parmi les hommes, MM. les archevêques de Soissons et d'Albi. Puis, les familiers de l'hôtel de Choiseul : le médecin, le confesseur, quelques gens de lettres, notamment l'illustre auteur du voyage d'Anacharsis, Barthélemy. — Mais entre tous on remarquait un joli petit personnage, en bas violets, en manteau de soie, poudré et musqué, sémillant et frétillant, portant, comme un page, les éventails et les parasols, animant tout de sa gaieté et de ses saillies.

C'était l'ancien grand-vicaire de l'évêché de Boulogne, le camarade, en même temps, du comédien Favart, et son collaborateur de bien des façons, l'ami du

duc de La Vallière et du duc d'Aiguillon, le successeur de Crébillon à l'Académie française, l'habitué des soupers philosophiques de Mlle Quinault, le conseiller intime et ministre plénipotentiaire du prince-évêque de Spire, l'auteur de la *Coquette fixée*, du *Réveil de Thalie*, de *Zélénide* et de cent autres comédies, parodies, tragédies saintes, bluettes, ariettes, pastorales héroïques, opéras bouffons, féeries, ballets, épithalames, chansons, cantates et cantiques. — Henri-Claude-Fusée de Voisenon était tout cela, avait fait tout cela.... et beaucoup d'autres choses encore.

J'achèverai de le peindre au moral en disant qu'il unissait à un prodigieux esprit une très-grande sensibilité de cœur, et que son défaut capital était la gourmandise, mais une gourmandise toute particulière, à la fois délicate et gloutonne, et qui se compliquait d'un goût bizarre et très-prononcé pour les médicaments et les drogues. Voici quel était le régime ordinaire de l'abbé :

Il se levait à sept heures et demie du matin, et prenait aussitôt trois tasses de petite sauge de Provence; à dix heures, une tasse de chocolat; à onze heures, une tasse de café; il dînait à une heure et se faisait servir les ragoûts les plus piquants; buvait un demi-verre de scubac et prenait du café pour la seconde fois; à cinq heures, trois tasses de véronique et un verre d'eau de six graines; à neuf heures, des œufs frais, des anchois ou de petites huîtres vertes, du chocolat parfumé, des pâtisseries, du vin de Chypre, du ratafia et des fruits à l'eau-de-vie; à onze heures, du café encore, quelquefois du kermès, du soufre lavé ou différents opiats, et quelquefois du lilium. Il se couchait là-dessus pour recommencer le lendemain.

La capacité de son estomac l'émerveillait toujours; il avait peine à y croire; car toute sa personne, suivant lui, ne devait pas tenir une chopine.

Maintenant que notre héros est présenté, nous lui laisserons souvent la parole, et c'est lui-même qui va raconter son voyage. Mme de Choiseul et sa compagnie arrivèrent à Chatellerault le 8 juin. C'est de là qu'est datée la première lettre de Voisenon à son ami Favart :

« Nous passâmes hier à Tours, dit-il, où Mme la duchesse de Choiseul reçut tous les honneurs dus à la gouvernante de la province : nous entrâmes par le mail qui est planté d'arbres aussi beaux que ceux du boulevard; il était bordé des deux côtés par dix-sept compagnies de cinquante hommes chacune; Messieurs de la ville avaient fait dresser un café très-orné au milieu de l'allée; les dames y descendirent et y trouvèrent des rafraîchissements de toute espèce. Je mangeai gaillardement, et je remontai en chaise, aidé par le bras de M. de Sainfrais que je fus fort étonné de trouver dans ce pays-là. Il y eut un maire qui vint haranguer Mme la duchesse; M. de Sainfrais, pendant la harangue, s'était posté précisément derrière, de sorte que son cheval donnait des coups de tête dans le dos de l'orateur, ce qui coupait les phrases en deux, parce que l'orateur se retournait; après il reprenait le fil de son discours; nouveaux coups de tête du cheval; et moi de pâmer de rire. A deux lieues d'ici, nous avons eu une autre scène : un ecclésiastique a fait arrêter le carrosse, et prononcé un discours pompeux adressé à M. Poissonnier en l'appelant mon Prince; — M. Poissonnier a répondu qu'il était mieux que cela, que tous les princes dépendaient de lui; qu'il était médecin. — Comment! vous n'êtes pas monsieur le prince de Talmont? — Il est mort depuis

deux ans, a répondu Mme la duchesse. — Mais, qui est donc dans ce carrosse ? — C'est Mme la duchesse de Choiseul. — Aussitôt il a commencé par la louer sur l'éducation qu'elle donnait à son fils. — Je n'en ai point, monsieur. — Ah ! vous n'en avez point, j'en suis fâché. Eh ! bien, si j'avais su que ce fût vous, je vous aurais préparé une harangue exprès. Ce sera pour une autre fois. Ensuite, il a tiré sa révérence. Le bon Dieu le conduise. »

C'est sur ce ton que le joyeux abbé rendait compte à son ami des incidents du voyage ; les lettres étaient montrées le soir même de leur arrivée à Mme Doublet et à son cercle, et on les insérait toujours dans le fameux recueil des *Nouvelles à la main* qui courait alors de salon en salon, et auquel toutes les belles compagnies de Paris étaient abonnées.

Le 11 juin, les voyageurs arrivèrent à Bordeaux et furent reçus magnifiquement par le maréchal de Richelieu qui leur offrit à souper et les conduisit au théâtre. Voisenon fut plus content du repas que de la comédie, et le spectacle lui déplut moins encore que les spectateurs. « La troupe est indigne, écrit-il à Favart, les femmes surtout.... L'acteur le moins mauvais est le valet. Il copie Préville, et lui ressemble comme s'il avait été peint par un barbouilleur d'enseignes à bière ; mais le tout est beaucoup trop bon pour le public d'ici ; je n'en ai jamais vu un aussi dur : ce n'est point par défaut de discernement, c'est par impuissance de juger. Ils chuchotent éternellement pendant le spectacle, ils n'applaudissent pas une seule fois. Cela ressemble à ces essaims d'insectes bourdonnants et incommodes dont on est assailli pendant l'été. Ah ! quel vilain peuple ! J'en

ai dit mon sentiment à M. le maréchal; il m'a répondu : Vous avez raison; vous les connaissez bien; c'est une sotte espèce. »

Quoique Voisenon ne se plût guère à Bordeaux, on y passa une semaine entière, et l'on n'arriva à Cauterets, terme du voyage, que le 18 juin.

Cauterets est aujourd'hui encore ce qu'il était autrefois. M. Taine, qui y est allé et qui n'a pas lu Voisenon, se rencontre avec lui sur bien des points dans la description qu'il nous en donne. Il n'y a entre les deux relations que des différences de style et de goût, et ces différences ne sont pas toutes au désavantage de l'abbé.

« Cauterets, nous dit M. Taine, est un bourg au fond d'une vallée; assez triste, pavé, muni d'un octroi. Hôteliers, guides, tout un peuple affamé vous investit.... on vous offre des cartes, on vous vante l'emplacement, la cuisine, on vous accompagne casquette en main jusqu'au bout du village; en même temps on écarte à coups de coude les compétiteurs : « C'est mon voyageur; je te rosse si tu approches. » Chaque hôtel a ses recruteurs à l'affût; ils chassent l'hiver à l'isard, l'été au voyageur. »

Mme de Choiseul et sa suite n'eurent pas à subir l'empressement des aubergistes et des commissionnaires, parce que des fourriers arrivés la veille avaient retenu et préparé les logements; mais ils furent la proie des porteurs de chaises qui se les disputèrent avec une avidité d'autant plus grande que l'occasion était plus magnifique et plus rare. — « Nous laissâmes, dit Voisenon, nos équipages à trois lieues d'ici, et des baragouineurs à la mine démoniaque nous portèrent sur des chaises de paille. Comme les miens allaient très-vite à cause de la légèreté de ma personne, je me trouvai seul au milieu d'eux; j'eus grand'peur qu'ils ne me dévalisassent et ne

me jetassent comme une plume dans le torrent; je leur disais qu'il fallait attendre Mme la duchesse; mais ils me répondaient que je n'avais encore rien à craindre. A une demi-lieue de là, ils me posèrent à terre et me dirent qu'ils allaient me demander quelque chose; je leur promis de leur accorder tout ce qu'ils voudraient; c'était la préférence de me porter pendant tout le temps que je resterais ici. Je leur donnai bien vite ma parole, et de plus un écu de gratification outre leur paiement. Aussitôt, ces drôles-là dansèrent en me portant, de façon que j'avais toutes les peines du monde à me tenir sur ma pauvre petite chaise; ils chantaient : *Io bibero, io cantero, io saltero.* Ils veulent me porter un jour sur le haut d'une montagne, pour me faire tuer un ours ou une biche. Ce sera la première fois que l'on aura couru une biche en chaise à porteur. »

M. Taine nous donne en quelques vigoureux coups de crayon le portrait de ces paysans des Pyrénées, maigres et hâves, déformés et comme rabougris par un travail incessant sur un sol ingrat et pauvre; il nous montre les femmes avec leur costume pittoresque, et coiffées du même capuchon écarlate qu'elles portaient il y a cent quinze ans; les jeunes filles lui ont paru charmantes sous ce costume, mais les vieilles femmes, avec leur face noirâtre, leurs yeux de louve enfoncés et féroces, leurs lèvres marmottantes qui semblent dire le grimoire, lui rappelaient involontairement les sorcières de Macbeth. Voisenon, lui, qui avait peu fréquenté Shakespeare, s'est servi pourtant à leur endroit d'une comparaison analogue :

« Les montagnards, dit-il, sont vêtus d'un habit couleur de suie, ont, au lieu de chapeau, une grosse toque de la même étoffe que l'habit; leur visage paraît brûlé;

en croit réellement être avec les sujets de M. Belzébuth. Les femmes y ont des coqueluchons rouges qui ressemblent à ceux des moines, avec de petits rubans cousus tout du long.... Cet ajustement sied assez bien à celles qui sont jeunes et jolies; mais les vieilles ont l'air des trois parques, d'autant plus qu'elles ont toujours le fuseau à la main. »

L'impression, ici encore, est la même, et rendue presque dans les mêmes termes. Quant à la majestueuse beauté du paysage, à l'éclat merveilleux des cimes couvertes de neige, à la limpidité des eaux et du ciel, et à toute cette sauvage et sublime nature pour laquelle nous professons aujourd'hui une admiration un peu trop convenue, il est évident que Voisenon et M. Taine ne l'ont pas regardée avec les mêmes yeux. Cela d'ailleurs n'empêche point qu'ils ne l'aient bien vue l'un et l'autre.

M. Taine est allé là en amateur, en homme de lettres, en artiste, pour respirer un air nouveau et plus pur, pour oublier Paris et chasser un instant les soucis dont on est constamment assiégé dans l'ordinaire et dans la routine de la vie. « En changeant d'habitudes, dit-il, on change de pensées. » C'est très-vrai, et le tort précisément de l'abbé de Voisenon et de la duchesse de Choiseul fut de n'avoir pas changé d'habitudes; ils avaient apporté avec eux à Cauterets leur salon au grand complet, et, sauf la prise des eaux qui avait lieu chaque matin avant le premier repas, l'emploi de la journée était resté exactement le même au fond des Pyrénées qu'à Versailles. On avait déballé en arrivant le clavecin, les tables de piquet, de quadrille et de tri, et les décors du théâtre. Dès lors, le bruit du vent dans la montagne, la mine farouche des paysans, le peu de ressources du pauvre village devenaient des sujets intarissables de

contrariété et de doléances. Laissons parler l'abbé :

« Mon cher neveu Fumichon » (c'est ainsi qu'il appelait Favart dans l'intimité, parce que Favart était grand fumeur; le titre de neveu n'indique qu'une parenté adoptive et de pure fantaisie),

« Mon cher neveu Fumichon, je suis arrivé hier en bonne santé; j'ai mal dormi, parce que la maison où je loge est sur un torrent qui fait un bruit affreux; j'espère que je m'y accoutumerai. Ce pays-ci ressemble à l'enfer comme si on y était, excepté pourtant que l'on y meurt de froid; mais c'est une horreur à la glace, comme était la tragédie de *Térée*. On y est écrasé par des montagnes qui se confondent avec le ciel; on y voit de la neige sur la cime; plus bas sont des fumées qui ressemblent aux fours à plâtre de Belleville. De tous côtés se trouvent des pans de rochers énormes qui ne tiennent à rien : les uns sont de marbre et les autres d'ardoises; presque tous sont fendus par des laves d'eau qui s'échappent avec force et viennent tomber dans le torrent continuel qui est à côté du chemin. »

Le lendemain, il écrit encore :

« Il n'est pas possible de tenir au temps qu'il fait en ce pays-ci. Nous périssions, nous pâmions de chaud avant hier; dès que je fus couché il vint un tonnerre qui fit retentir toutes les montagnes pendant toute la nuit; une espèce de tremblement de terre s'y joignit avec un ouragan si violent que je crus que la pauvre petite maison où je suis allait être tortillée comme un mouchoir. J'étais blotti dans mon lit comme un lièvre au gîte. Ce matin en me levant, j'ai vu tous nos monts sourcilleux couverts de neige. »

Quelques jours après, il se décide à explorer les environs : « Ma santé est assez bonne, dit-il, pour que j'aie

pu monter aujourd'hui sur une montagne à perte de vue. J'ai vu les nuages sous mes pieds, et je sentais le soufre comme si le tonnerre avait été prêt à sortir de mon nez. Je craignais en vérité son voisinage, et, toutes réflexions faites, je me suis laissé dégringoler bien vite. »

Je vous fais grâce d'une description du lac de Gaube, qui vaut bien celle qu'en a donnée aussi M. Taine, et où l'on est surpris de rencontrer une petite pointe de mélancolie, très-sincère et nullement cherchée. On pense bien que notre homme était par sa nature aussi peu *lakiste* que possible; et il va sans dire que la méditation à laquelle il se laissa aller un moment, sous le charme pénétrant de ce beau site, n'eût pas rendu Lamartine jaloux.

Il y avait à Cauterets un excellent pâtissier dont la boutique semblait à Voisenon mille fois plus intéressante que le lac de Gaube : il y passait des après-midi entières. Ce pâtissier faisait, paraît-il, des tartelettes admirables, des petits gâteaux d'une légèreté singulière, et des tourtes composées de crême et de farine de millet qu'on appelait des *millassons*. La gourmandise de l'abbé fit événement dans le pays, et un second pâtissier, sur sa réputation, vint s'établir à Cauterets. « Il y a, dit-il, une émulation et un combat entre ces deux artistes. Je mange et je juge; c'est mon estomac qui en paie les dépens. Le lendemain, mes eaux le nettoient. Je vais aux bains et je reviens au four. Malgré toutes mes extravagances, je me flatte que je partirai d'ici dans le même état que celui où j'étais quand je suis venu. Ces eaux-ci sont merveilleuses, miraculeuses, pour les personnes qui se conduisent bien. Il n'y a pas jusqu'à deux bossus qui sont arrivés depuis quinze jours pour aplanir leur bosse. Je les examine toutes les après-midi; je crois

réellement qu'ils acquerront l'égalité des épaules : celle qui était plate devient aussi grosse que l'autre. »

Voisenon nous donne d'amusants détails sur toutes les personnes de la société de Cauterets, sur cette charmante marquise de Pontac, qui chantait si bien et disait si finement les vers; sur ce vilain M. de Sourdis qui brouillait entre elles, par de méchants propos rapportés, les trois quarts des dames, et qu'on finit par mettre à la porte; sur un conseiller au parlement de Paris, homme de beaucoup d'esprit, qui criblait Voisenon de chansons et d'épigrammes, et qui acceptait de très-bonne grâce la riposte; sur Jéliotte, le divin Jéliotte, à qui l'on faisait improviser chaque soir une foule de jolis airs; enfin sur ce pauvre commissaire des guerres qui battait tout le monde au piquet, et qui ne se nourrissait que de vieille merluche au beurre : « Il y ressemble singulièrement, disait l'abbé, et je crois toujours qu'il mange son portrait. »

Quelques visites, quelques excursions en commun dans la journée, la musique, le jeu ou la comédie tous les soirs, tels étaient les plaisirs des hôtes de Cauterets. Voisenon en était l'ordonnateur et l'intendant, et il lui fallait de grandes ressources d'imagination pour suffire à un tel emploi.

Mme de Choiseul et Mme de Stainville, sa belle-sœur, eurent chacune l'idée un jour de se faire une surprise, et cette surprise devait être une pièce de circonstance, composée, apprise et représentée en moins d'une semaine. — Voisenon, pris des deux côtés pour confident, improvisa *à la boule-vue*, c'est son mot, deux comédies, la *Diseuse de bonne aventure*, qui fut jouée par Mme de Choiseul sur son théâtre ordinaire, et la *Tante supposée*, que Mme de Stainville, à la tête d'une troupe nouvelle, donna sur un autre théâtre, construit tout exprès dans la salle des bains.

Cela réussit à merveille; Jéliotte servait de compère à l'abbé et avait un rôle dans chaque pièce. Il chanta admirablement en s'accompagnant lui-même au clavecin ou sur la guitare; il eut un prodigieux succès.

Le temps passait très-vite ainsi, grâce à l'esprit de Voisenon, qui savait se multiplier, qui était tout à tous, et qui justifiait par son extraordinaire vivacité la définition qu'avait donnée de lui le marquis de Polignac : « Une petite poignée de puces. »

Enfin, Cauterets était sur le point de devenir un séjour délicieux; on s'y était habitué, acclimaté, lorsque M. Poissonnier, médecin de la duchesse, lui prescrivit un changement d'eaux et l'emmena à Baréges. Voisenon l'y suivit et s'y ennuya mortellement. « Je ne vous fais point la description de ce pays-ci, écrit-il à Favart, c'est une laideur commune et manquée; elle n'a pas, comme Cauterets, le mérite d'être une effrayante horreur. »

On passa très-peu de temps à Baréges, et l'on se remit en route vers la fin de septembre.

Voisenon retrouva à Paris ses amis, ses habitudes, et ne voyagea plus. Il souffrait depuis sa naissance d'une infirmité de poitrine qu'on croyait être un asthme, et qui l'emporta bien avant le temps. Dans les dernières années de sa vie, il s'était remis à dire régulièrement chaque jour son bréviaire, et, en tout, il s'observa davantage. Ses biographes disent qu'il est mort chrétiennement, réconcilié avec Dieu et avec l'Eglise : je veux le croire; mais on n'est jamais bien sûr de ces choses-là. Il sera plus exact de dire de lui ce qu'on a dit de l'auteur des *Maximes*, ce qu'on a répété plus tard de la philosophique Mme d'Houdetot : il est mort avec bienséance.

POÉSIES

PAR M. CHATONET, MEMBRE TITULAIRE

I. Le Rêve.

Au fond des bois sur les étangs,
A l'heure où la forêt sommeille,
Par les nuits tièdes de printemps,
Un murmure confus s'éveille ;

Autour des touffes de roseaux,
Dans la brume, des formes vagues
Passent en effleurant les eaux,
On entend chuchoter les vagues,

Un chant plaintif monte dans l'air,
Et, donnant le branle à leurs rondes,
Cheveux au vent, sous le ciel clair,
Tourbillonnent les Elfes blondes ;

Quand tout à coup dans le lointain
Le son d'un cor tremble et s'élève....
Alerte ! voici le matin,
Et tout s'efface comme un rêve....

Ainsi l'un à l'autre enlacés,
Et formant des groupes sans nombre,
Les souvenirs des jours passés
Montent des profondeurs de l'ombre,

Et souriante je te vois,
Ma main vers la tienne se lève;
Il me semble entendre ta voix....
— Mais tout s'efface comme un rêve...

II. Le Pardon.

La voix de Dieu parlait dans le bruit du tonnerre,
Le glaive flamboyait au seuil du paradis,
Tout pliait sous le poids d'une lourde colère,
Et deux êtres fuyaient atterrés et maudits.

Adam sentit alors croître sa force; et sombre
Il marchait. Il avait le monde pour prison,
L'inconnu sous ses pas s'ouvrait béant dans l'ombre,
Mais lui marchait toujours, les yeux vers l'horizon,

Tandis que le suivant à travers les broussailles
Ève tout éplorée, et les cheveux au vent,
Entrevoyait déjà le jour des représailles
Et vers l'Éden perdu se retournait souvent;

Puis se couvrant les yeux : « Dieu fort, viens à mon aide!
« Ne laisse pas sur moi s'appesantir ta main!
« Les maux que j'ai causés sont-ils donc sans remède?
« Doit-il durer toujours ce pénible chemin? »

Pendant qu'elle parlait, sur la face du monde,
Comme un baiser joyeux, un vent plus doux chanta,
La terre sous ses yeux se fit verte et féconde
Et, le cœur plein d'amour, l'homme errant s'arrêta.

« Viens avec moi, dit-il, ne crains pas que le blâme
« Rappelle, un jour, ta faute à ton esprit peureux;
« Le Père nous a faits d'un même sang, ton âme
« A pris souffle en la mienne en des temps plus heureux.

« Nous sommes fiancés : je serai sur la route
« Ton guide et tu seras la fête de mes yeux,
« Et quand je faiblirai, tu mettras en déroute
« Tous mes rêves mauvais par ton rire joyeux. »

Il dit, et s'approchant, Ève chaste et sans voiles
Sur l'épaule d'Adam posa son front soumis,
Et lorsque la nuit vint, les premières étoiles
Les virent dans les bras l'un de l'autre endormis.

III. Saint Maurice.

Du chemin qui longe la plage,
Tout au bout des champs onduleux,
On distingue un petit village
Qui de loin fait face aux flots bleus.

Des murs formant de blanches lignes,
Des toits rouges sur le ciel clair,
Quelques bois, des vergers, des vignes,
Et des vols de pigeons dans l'air;

Des bœufs marchant d'un pas tranquille,
Des troupes de pêcheurs devant,
Au loin, les cloches de la ville
Dans le bruit des flots et du vent...

Cet ensemble est d'un charme extrême,
D'une inexprimable douceur,
Et cette bourgade, je l'aime
Des forces vives de mon cœur.

C'est là qu'habite ma famille :
Est-il besoin d'autre raison ?
Là-bas au bout d'une charmille,
Se voit notre blanche maison ;

Et, livrant son feuillage sombre
Aux caprices de l'air, un bois
S'étend sur la droite, plein d'ombre,
De bourdonnements et de voix.

C'est Saint-Maurice, un nom vulgaire,
Que l'absence a rendu bien doux !
C'est là que j'ai grandi naguère....
Vieux arbres, vous souvenez-vous ?

SÉANCE SOLENNELLE

DU 21 DÉCEMBRE 1877

GALERIE DE L'HOTEL-DE-VILLE

Discours de M. Émile DELEROT

Président titulaire.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'an dernier, dans une séance où, comme ce soir, la Société des sciences morales sort de la « vie cachée, » la vie des sages, qui lui est habituelle, et où, devant une assemblée amie, nous causons des choses littéraires ou historiques qui sont l'objet ordinaire de nos conversations du vendredi, j'ai eu l'occasion de vous entretenir de la correspondance de M. le comte de Tocqueville. Laissant de côté ses œuvres, j'ai cherché à vous faire pénétrer dans son âme, dans le détail de ses pensées intimes et à vous inspirer pour l'homme l'admiration que tous les esprits amis des institutions libres ont vouée depuis longtemps à l'écrivain. Nous avons reconnu en-

semble que par sa noblesse morale, par le soin constant de la vérité dite toujours à tous, amis comme ennemis, par le culte du devoir, suivi avec une inébranlable fermeté dans la vie privée comme dans la vie publique, cette existence était bien celle qui appartenait à l'homme qui, avec le plus d'autorité et de clairvoyance, a tracé à la démocratie moderne le chemin qu'elle doit suivre pour échapper au double danger, toujours menaçant, de l'anarchie ou de la dictature. Ce soir, c'est encore un recueil de lettres intimes que je voudrais un instant feuilleter avec vous, pour y chercher de nouveau les secrets d'une âme illustre et chère entre toutes. Je veux parler de la correspondance de Lamartine, publiée tout récemment avec un soin pieux par sa nièce bien aimée et par deux amis fidèles : MM. Dumesnil et Ronchaud.

C'est selon moi un document d'une inappréciable valeur et qui, au milieu de nos douloureuses préoccupations, n'a pas attiré assez vivement l'attention publique. Dans un temps calme où les esprits auraient pu se consacrer avec plus de loisir aux questions littéraires ou philosophiques, cette publication aurait été un grand événement, et ces lettres, qui touchent, parfois si hardiment, à tous les sujets qui peuvent nous intéresser, seraient devenues l'objet de discussions passionnées. Il n'en a rien été et ces six volumes, si pleins de pensées, d'émotions, semblent n'avoir trouvé que trop peu de lecteurs. Je voudrais très-simplement, très-brièvement surtout, par un certain nombre de citations, vous faire sentir le prix de cette nouvelle série de *Confidences*. Elle a sur les premières la supériorité d'une absolue sincérité. Non pas que je sois de ceux qui pensent que dans les récits qu'il a faits de sa vie, Lamartine ait sciemment altéré les faits, mais son imagination était

trop puissante et trop active pour qu'elle n'ait pas involontairement suppléé bien des fois aux lacunes inévitables de ses souvenirs. Quand on retrace, vers cinquante ans, les années de son enfance ou de sa jeunesse, suivant le tour de sa pensée, suivant l'influence sous laquelle on écrit, on idéalise le passé dans un sens ou dans un autre. On associe confusément ses pensées actuelles aux pensées d'autrefois, et le tableau qu'on trace est toujours mêlé de couleurs un peu disparates, un peu fausses. Aussi une correspondance constitue la seule biographie authentique. Des lettres écrites au jour le jour sont des témoins naïfs qui viennent déposer tour à tour, sans se soucier d'adoucir mutuellement leurs contradictions et de rétablir une certaine harmonie entre leurs affirmations successives.

Grâce à une très-heureuse fortune, nous pouvons, pour Lamartine plus peut-être que pour tout autre grand génie, pénétrer au cœur même de ses pensées les plus intimes, et cela pendant la période la plus intéressante de la vie, celle qui s'étend de la vingtième à la quarantième année. On peut dire que, pendant ce long espace de temps, Lamartine n'a pas de secrets pour nous. Nous le suivons, nous le connaissons aussi bien que le suivait et le connaissait un ami pour lequel il avait une véritable passion, et à qui il avait besoin d'ouvrir sans cesse les derniers replis de son cœur. Cet ami, destiné à être pour Lamartine, dans l'histoire littéraire, ce qu'Atticus fut pour Cicéron, ce que La Boëtie fut pour Montaigne, c'est Aymon de Virieu. Les deux jeunes gens s'étaient liés au collége, tous deux avaient reçu les dons d'esprit et d'âme les plus rares, ils se sentirent frères, et le restèrent toute leur vie. Dans ces lettres à Virieu, on trouve avec un plaisir inexprimable

un Lamartine non pas nouveau, non pas précisément inconnu, mais un Lamartine tout simple, tout familier et qui a dépouillé complétement les parures parfois exubérantes de ce style qui est merveilleux, mais qui a pour caractère de déborder continuellement. Il n'y a plus rien de l'auteur, c'est un camarade qui cause rapidement avec son confident habituel, qui lui dit tout ce qu'il pense, tout ce qu'il rêve, et qui se livre naïvement à tous nos sourires, car il ne nous voit pas. Mais en même temps qu'il trahit les très-pardonnables faiblesses, inséparables de l'humaine nature, il révèle aussi tous les trésors d'une âme admirable de générosité, d'élans vers le beau, de tendresse ardente, de pures aspirations ; la jeunesse de ce poète lyrique est vraiment digne de la poésie immortelle qu'il a créée. Rien n'était plus dangereux que de trahir la vie cachée du poète qui a donné une voix pour ainsi dire céleste aux émotions les plus idéales. Lamartine a subi victorieusement la redoutable épreuve, et, après avoir vécu avec lui ses années d'adolescence et de jeunesse, on retrouve un charme encore plus pénétrant aux poèmes de cette même époque : on est convaincu par un témoignage incontestable qu'ils sont la traduction, étonnamment belle, mais absolument sincère, de douleurs et de joies qui ont été ressenties avec plus de profondeur encore qu'elles n'ont été exprimées.

C'est de l'âge de dix-huit ans que datent les premières lettres conservées par ses amis. Il vient de terminer ses études. Il a passé son enfance à la campagne, dans sa famille, élevé par cette mère si remarquable qui adorait tant le fils unique pour lequel elle faisait des rêves d'avenir qui ont été dépassés, s'il est possible d'aller

plus loin que les espérances d'une mère. Après quelques années au collége de Belley, il rentre au foyer paternel, chargé de couronnes, ayant appris des pères Jésuites, ses maîtres, à faire des vers latins parfaits et même des vers français très-agréables. On est en 1808. C'est le moment où triomphent Fontanes, Bertin et Parny ; le jeune Lamartine les imite de son mieux, et dans la plupart des lettres à ses camarades, il glisse quelques rimes fugitives auxquelles parfois La Harpe applaudirait. La Harpe est l'oracle et le guide considéré comme infaillible du jeune rhétoricien. Sur sa table, il le place à côté de Boileau et d'Horace. Ce sont là, dit-il, ses « dieux lares. » Desmahis, Chaulieu, Pompignan, Bachaumont ont aussi beaucoup d'influence sur ses inspirations, et il leur doit d'écrire de temps en temps des romances d'une fadeur parfaite. Il a en un mot acquis dès lors toutes les qualités d'élégance un peu étriquée, de correction sèche et banale que les émules du P. Porée excellaient à donner à leurs bons élèves, et dont Voltaire est le plus brillant exemple. Déjà cependant, çà et là, perce un certain accent de mélancolie, note encore presque indécise, qui un jour résonnera avec une si large et si éclatante harmonie.

Il a, du reste, dès le début de sa vie, de vrais sujets de tristesse, car, fait assez rare, tandis qu'il voudrait prendre une profession, sa famille exige qu'il ne fasse rien et qu'il reste simple gentilhomme campagnard, vivant obscurément de ses revenus, faisant ses récoltes de vin, chassant le jour, et pour le soir prenant peu à peu l'habitude et le goût de la partie de cartes sans cesse recommençante. C'est ainsi qu'un fils de famille royaliste doit vivre sous la tyrannie de Buonaparte. En vain le jeune homme demande successivement à être

diplomate, avocat, militaire : il faut qu'il reste oisif. Ainsi l'avaient décidé de grands parents fort riches, qui avaient tout pouvoir sur lui, car il était leur unique héritier et il leur devait l'obéissance. Le jeune Lamartine se courbait devant ces volontés, mais en frémissant et en gémissant. Déjà il avait en lui cette activité qui devait emporter sa vie à travers tant de destinées diverses, et il fallait qu'il restât inerte au fond d'une vallée inconnue de la Bourgogne. Écarté de la vie active, il est comme condamné au travail littéraire, ce qui le conduit forcément à rêver la gloire de grand écrivain. Ces premières années, par suite des loisirs qui lui sont faits, deviennent un prolongement passionné de ses études de collége, dans l'espérance vague de devenir peut-être un poète, puisqu'il ne peut pas être autre chose. On a dit et répété que le génie de Lamartine avait été pur instinct, qu'il était né poète comme le rossignol naît chanteur, qu'il n'avait jamais connu ni l'étude ni la réflexion. Ses *Méditations* auraient jailli en 1820 de son âme, pour ainsi dire, sans qu'il en eût conscience. Sa correspondance fait tomber toute cette création factice d'une critique superficielle. Ce personnage imaginaire et incompréhensible disparaît; on rentre dans la nature humaine telle que nous la connaissons, avec ses tâtonnements forcés, ses études patientes, ses efforts successifs. Lamartine reste à coup sûr un génie merveilleusement facile, mais en même temps on constate que cet improvisateur apparent a été dès le premier jour un travailleur acharné. La loi suprême du travail garde ici comme partout sa puissance. Mieux on connaît l'histoire littéraire, plus on se convainc que les hommes qui ont montré dans leurs créations le plus de génie, sont aussi ceux qui ont dépensé le plus d'énergie dans leur labeur. Il

n'y a pas de grande œuvre qui n'ait coûté des veilles et des efforts sans nombre, même aux intelligences le plus admirablement douées. Le génie, à bien l'étudier, ne semble être souvent qu'une puissance et une passion plus grandes de travail. Les faits mieux connus démontrent que la légende du paresseux créant des chefs-d'œuvre est tout à fait fausse, et, du reste, le bon sens dit *à priori* qu'elle est psychologiquement inacceptable. L'esprit le mieux doué, sans travail, reste stérile ou ne produit que des fruits plus ou moins avortés. De 1808 à 1820, le jeune Lamartine, à travers bien des dissipations, a constamment, par des essais sans cesse renouvelés, cherché la poésie nouvelle dont il n'avait d'abord que le pressentiment très-incertain. C'est parce qu'il l'a cherchée avec une invincible persistance qu'il l'a enfin découverte. Et quand il l'a découverte, il était digne de sa gloire, non pas seulement par son génie même, mais par la persévérance obstinée de la recherche.

Quand il voit que sa destinée de jeune homme est décidément de rester sans profession à la campagne, que dit-il à son ami? « Je vais vivre seul, retiré, et travaillant sérieusement. Je veux profiter de l'ennui que j'éprouve, sans connaissances et sans amis, et mettre à profit ma jeunesse et ma solitude... Je sens un redoublement d'amour pour l'étude, pour la littérature, pour la poésie. » Il étudie le grec, l'italien, l'anglais, se livre à de vastes lectures, traduit et compose sans cesse. Les morceaux poétiques qu'il a terminés, il les expédie de tous côtés à ceux de ses amis qu'il croit capables de les juger, leur demandant de lui donner leurs avis, de le critiquer sans pitié, les suppliant de lui indiquer les idées oubliées ou communes. « Que faut-il que j'entreprenne? Poésies, traductions, prose, histoire, tout

cela demande la préférence... Travaillons, travaillons, nous n'avons que cela à faire de cinq à six ans! »

S'il est arraché un instant par des obligations de famille à sa cellule d'étudiant, il perd toute joie intérieure. « J'ai mené une vraie vie de fainéant, d'insouciant, une vie commune et banale comme celle de tous les désœuvrés, de tous les imbéciles du monde : visites, dîners, soupers, promenades et je ne sais quoi... » Et après ces corvées passagères, il revient à sa chère solitude, c'est-à-dire à ses études : « Donnons-nous de la peine, ne nous rebutons pas, » et il ajoute, en versifiant pour s'exercer, selon son habitude :

Nous ne sommes plus au bon temps
Où, suivant leur humeur légère,
Deux agréables ignorants
S'immortalisaient sans rien faire.
Chapelle partit un matin
Pour un très-court pèlerinage;
Qu'il fut heureux dans son voyage!
Il trouva la gloire en chemin.

Les aspirations juvéniles à la gloire, à l'immortalité, il ne pouvait, dans le commerce quotidien qu'il entretenait avec les génies littéraires de tous les temps, s'empêcher de les ressentir avec force : René, Corinne, paraissaient alors. Il les lisait ou plutôt s'en enivrait : Jamais je n'ai pu lire René sans pleurer. Je m'en donnai à cœur joie. « J'ai lu Corinne en deux jours. Je me croyais transporté dans un autre monde, idéal, naturel, poétique, opposé en tout à cette aride et froide société, à ce monde si ridicule et si fier dans ses idées, si despotique et si hautain dans ses opinions, à ces complots de coteries qui sont mes peines et mes obstacles. Je retrouvais

là ces pensées si pures et si nobles auxquelles je ne pouvais presque plus croire sans me regarder comme un *fou*, un *original*, un *homme d'un autre monde !* »

Fou, original, homme d'un autre monde, telles étaient en effet les appellations prodiguées par les grands parents raisonnables à ce jeune mélancolique qui était assez singulier pour ne pas mettre le bonheur suprême à être un jour gros propriétaire et administrateur de vastes biens ruraux. Il avait, entre autres, un oncle terrible qui avait comme idée fixe de faire de son neveu un calculateur accompli, en le forçant, bon gré, mal gré, à prendre des leçons de mathémathiqnes, ce qui faisait écrire à Lamartine furieux :

« Ma haine contre Bezout et toute sa clique ne peut plus croître. On a beau faire, le diable m'emporte si jamais j'en sais un mot ! — Ces mathématiques, — c'est une mode, une rage, une tyrannie ! On veut que tout le monde n'ait qu'un esprit machine ! »

Nous reconnaissons là, dans cette lettre de 1809, presque mot pour mot, le cri fameux qu'il devait lancer vingt-cinq ans plus tard dans son morceau sur les *Destinées de la Poésie* : « Les mathématiques étaient les chaînes de la pensée, je respire, elles sont brisées ! »

Il se réfugiait loin de ces tyrannies domestiques auprès de la grande consolatrice des rêveurs, l'imagination, et il lui adressait ces vers :

Vieille nourrice de mon cœur,
Imagination chérie,
Source de paix ou de douleur,
De joie ou de mélancolie,
Viens à mon aide, je te prie,
Et remplace par une erreur,
Le bonheur qui manque à ma vie !...

Entre autres ennuis qui le tourmentaient, il avait aussi à souffrir déjà de cette maladie qui s'appelle le manque d'argent et qui devait devenir chronique chez lui. On lui avait accordé une pension de 1,200 francs, elle était toujours mangée d'avance. Il recevait bien de temps en temps quelques louis de sa mère ou d'une vieille tante, et alors il chantait avec enthousiasme : « Domine salvam fac ma tante ! » Mais, en général, sa situation financière se résumait dans ce bilan qu'il établissait ainsi un jour : « J'ai 4 fr. 10 sous dans ma bourse et 12 francs de dettes ! »

Cette détresse, hélas! se prolongea toute sa vie, en prenant des proportions toujours de plus en plus considérables; aussi la question d'argent occupe-t-elle une large place dans cette correspondance. — Il l'avouait lui-même : « Je dépense sans rime ni raison, pour des sottises, comme un parfait imbécile ! » Mais tout en avouant ce défaut, il ne s'en corrigeait pas. Il faut dire que ce défaut était et resta associé à une incurable générosité et à un désintéressement absolu. En dépit des leçons de calcul et d'économie qui lui avaient été données avec tant de soin et de persévérance, il disait : « Les artistes, voilà ce que j'aime ! Ces gens qui ne sont pas sûrs de dîner demain, mais qui ne troqueraient pas leur taudis philosophique, leur pinceau ou leur plume pour des monceaux d'or !... »

Les années s'écoulaient pour le jeune Lamartine, et cette vie idéale qu'il rêvait semblait chaque jour s'éloigner davantage. De là des souffrances, des agitations, des désespoirs, qu'il ne réussit pas à tromper par les plaisirs vulgaires auxquels il se laissa un instant entraîner, mais qu'il ne fit que traverser. Comme il l'a dit : « Mes dangers étaient en haut et non en bas ! » Tou-

jours il revenait de préférence à ces vagues et nobles désirs dont ses lettres tracent si souvent l'éloquente et douloureuse peinture : « Hélas ! que ferons-nous ?... Pourquoi avons-nous ce je ne sais quoi dans l'âme qui ne nous laissera jamais un instant de repos avant que nous ne l'ayons satisfait ou étouffé !... Est-ce un besoin d'amour ? Non. J'ai été amoureux comme un fou et ce cri de ma conscience ne s'est pas tu ! J'ai toujours vu quelque chose avant et au-dessus de toutes les jouissances d'une passion, même vraie et pure... Il n'est qu'un vrai malheur, c'est de ne pas satisfaire tous les besoins de notre âme et de notre esprit !... Travaillons donc, pour nous dire au dernier moment : J'ai vécu peu, mais j'ai vécu assez pour observer et connaître tout ce que ce petit globe contient. J'ai sacrifié à ce désir de m'instruire une fortune précaire, quelques jouissances des sens, quelque chose dans la sotte opinion d'un certain monde... et je rendrai à Celui qui sans doute a fait mon esprit et mon âme un ouvrage perfectionné de mon mieux... Réfléchis, mon ami, à tout ceci. — Penses-tu comme moi ?... Prends une vigoureuse résolution !... Nous vivrons comme deux ermites !... Dis à ta mère que je suis mourant, et qu'il faut que tu viennes me fermer les yeux !... »

Voilà le Lamartine de dix-neuf ans pris sur le fait. Il faut avouer que peu de jeunes gens de cet âge ont ces élans, et il y a un vrai plaisir à saisir à leur origine première les sources de cette mélancolie profonde, de ce mépris amer du monde, qui devaient plus tard trouver leur expression définitive dans ces poésies qui s'appellent l'*Isolement*, le *Désespoir*, le *Vallon*, etc.

A force de se nourrir de rêveries dans la solitude, le jeune Lamartine était arrivé à un état d'ébranlement

nerveux qui devenait une véritable maladie: « Je ne peux lire ni Chateaubriand ni rien de ce qui touche trop vivement l'âme, je ne peux pas même traduire les touchantes tragédies d'Otway, le Racine anglais, sans mouiller le papier de mes larmes et laisser là ma plume... »

Il fallait une secousse violente pour le tirer de cet abattement qui mit à plusieurs reprises sa vie en danger. Ses parents, désireux du reste de le distraire d'un projet de fiançailles qu'ils n'approuvaient pas et qu'ils voulaient arrêter à son début, l'envoyèrent en Italie. C'était combler les vœux les plus ardents du jeune aspirant poète. Depuis plusieurs années, il brûlait de voyager au loin. Ses lettres débordent alors de bonheur. « Je vais amasser des trésors d'instruction et de souvenirs ! Je reviendrai chargé de notes !... Je reviendrai parlant l'italien le plus pur. Je prendrai là des maîtres de dessin et pendant deux mois un Grec pour maître de grec !... »

Une fois en Italie, on le sait, il oublia les « maîtres de grec » pour Graziella, qui, avec le golfe de Naples, lui donna deux leçons de poésie qui lui manquaient encore. Il revint enivré de soleil, l'imagination en feu, hantée par cent projets de poèmes, d'épopées, de drames, d'élégies. La petite ville où il est condamné à vivre lui paraît alors plus odieuse que jamais : « Il n'y a qu'un moyen, écrit-il à Virieu, de faire quelque chose de bon et de nous tirer de notre perte entière ; retirons-nous ensemble pour cinq ou six mois dans une petite cabane auprès de Chambéry, nous n'y verrons personne, nous y travaillerons toute la journée; sans cela je suis perdu à jamais !... Je sens ma tête pleine d'idées et de verve, j'ai des plans superbes, mais dès qu'il faut les mettre à exécution, le froid me prend et je me sauve avec un

Alfieri sous le bras... le feu sacré s'éteint au milieu de ces connaissances si plates dont on s'environne. Tout s'affaiblit, jusqu'aux plus nobles dispositions de l'âme, jusqu'aux goûts les plus ardents de l'esprit. La dissipation efface tout. Il nous faut de la *solitude* et de *l'amitié chaude et vraie pour nous retremper un peu!* »

Bien des lettres à Virieu, dans ces années de 1813 à 1817, sont comme des esquisses en prose, des ébauches sans cesse recommencées des futures *Méditations*. Il retourne alors avec angoisse, sous toutes ses faces, le problème de la vie et de la mort. Vivant seul, dans une oisiveté contrainte, à l'âge où l'âme est le plus active, il jette toutes les forces de son être dans l'étude de la destinée humaine. Il a déjà beaucoup réfléchi, il a aimé, il a connu les déceptions de la pensée et du cœur; dans sa solitude prolongée, il a senti déjà le creux de bien des dogmatismes, la vanité de bien des certitudes et il épanche dans l'âme de Virieu tout ce que la sienne renferme de doutes, de désirs, de vœux contradictoires : « Je suis la nuit et le jour enfoncé dans mes lugubres rêveries, et mes pensées sur l'avenir et sur tout ce qu'il nous importerait tant de mieux connaître!... Quelle épouvantable obscurité! Que bienheureux sont les insouciants qui prétendent s'endormir sur tout cela! Pourquoi le ciel nous voile-t-il si bien ce qui est, ou, puisqu'il a voulu que nous fussions d'éternels ignorants, à quoi bon l'insatiable curiosité qui nous dévore?... »

Et un peu plus loin :

« Clarisse (Harlowe) a redoublé mes bonnes dispositions à la vertu, qui sont violentes et permanentes dans ce moment-ci. Vivent la solitude et la tristesse et la maladie pour nous montrer enfin la vraie lumière et nous conduire au bien!...

A force de prières, il obtint enfin de sortir de sa province et de venir passer quelque temps à Paris, qu'il avait soif de connaître, qui l'intéressa quelques jours et qui bien vite le fatigua comme anti-poétique :

A Paris, dit-il,

Tout fait horreur à nos sens révoltés
Et cette joie inspire la tristesse.
O paix des champs, tranquilles voluptés,
Pourquoi, grands dieux ! vous avons-nous quittés ?...
Où respirer dans cet air infecté ?...

« Je sens que si je deviens un homme, je ne ferai jamais rien de bon qu'à la campagne !... »

Tandis que ce jeune rêveur inconnu se désolait ainsi et rêvait la vertu dans un village obscur de province, l'empire napoléonien s'écroulait. Le retour des Bourbons allait ouvrir une carrière aux enfants de familles nobles. Lamartine immédiatement devient garde du corps, et pour son début dans la vie militaire, il est envoyé à Beauvais, c'est-à-dire dans « une espèce d'entonnoir où les hommes ont élevé une espèce de ville. » Il loge chez une vieille épicière ; il faut, pour aller à sa chambre, passer par une échelle ! La vie militaire ainsi entendue lui parut naturellement plus intolérable encore que sa vie passée. Le retour de l'île d'Elbe le débarrasse de ce séjour fastidieux. Il retourne à Milly, ce paisible nid dont il n'avait pas encore senti si bien tous les charmes. Jamais il n'a si profondément goûté les délices de la solitude, et il les décrit à Virieu dans une page qui fait oublier Rousseau :

« Oh ! combien l'on vaut mieux dans la retraite des champs, ne fût-ce qu'au bout de trois jours, que partout

ailleurs ! combien l'on retrouve de sentiments que l'on croyait à jamais perdus ! Combien l'âme reprend de ton et le cœur de puissance ! Combien l'imagination s'agrandit et s'échauffe ! J'en suis plein, je viens de retrouver tout cela !... Si du fond de l'infâme cloaque (Paris), que tu habites pour ton malheur, tu conserves assez de vigueur pour t'élever à une certaine hauteur, prends ton vol, et viens, du moins en idée, partager les voluptés de ma solitude. Tout ce que nous avons senti si fort dans notre bon temps, je le sens depuis trois jours... Je me reconnais, et je retrouve autour de moi mille sensations oubliées. Je n'essaierai pas de te les peindre ; elles sont trop vives, trop rapides, trop insaisissables ! Mais sais-tu ce que c'est que des jours pluvieux, nébuleux, orageux d'automne sur nos coteaux ? Comprends-tu le charme de ces vents qui ébranlent nos fenêtres et font crier ou siffler nos arbres déjà défeuillés ?... Je suis redevenu, au milieu de tout cela, tout ce que j'étais, tout ce que nous étions en sortant des mains de l'admirable, de l'adorable nature ! Je sens mon cœur aussi plein de *sentiments délicieux et tristes* que dans les premiers accès de fièvre de ma jeunesse. Je ne sais quelles *idées vagues et sublimes et infinies* me passent au travers de la tête à chaque instant, le soir surtout, quand je suis comme à présent enfermé dans ma cellule et que je n'entends d'autres bruits que la pluie et les vents... Mon cœur bondit dans ma poitrine, je le sens, je l'entends, Dieu sait tout ce qu'il contient, tout ce qu'il désire ! Oui, si cela durait, il faudrait sans doute mourir, mais je mourrais du moins avec quelques sentiments nobles et vertueux dans l'âme... Je te vois sourire d'une exaltation qui te paraîtra sans doute ridicule. Tu es au milieu des morts et tu deviendras froid comme

eux. Hélas! on se glace, en voulant les réchauffer. Pourquoi la nécessité cruelle me force-t-elle ainsi à aller me mêler parmi eux !... »

Il avait 23 ans quand il écrivait cette page. Une pareille lettre fait pressentir que les *Méditations* ne sont pas loin. Cependant, ces effusions à Virieu, il ne les considérait que comme des péchés poétiques dont il lui fallait demander pour ainsi dire pardon. Louis XVIII étant revenu pour la seconde fois, Lamartine était aussitôt reparti pour Paris afin de solliciter une « place, » et l'ambition suprême de celui qui allait être le chantre d'Elvire était alors d'être nommé « sous-préfet! » Le gouvernement venait de changer, le moment était favorable pour obtenir un poste de ce genre, mais malgré tous ses efforts, il échoua complétement. Il ne fut pas jugé digne de l'emploi et il écrit: « Toute espérance s'étant évanouie entre mes mains malhabiles, je me suis rejeté avec une fureur nouvelle dans le sein des Muses; ces divinités douces et consolantes m'ont mieux traité, je l'espère. »

Et en effet, ce que « les Muses » dictaient alors tout bas à cet aspirant sous-préfet, repoussé par le ministre comme incapable c'était une grande partie du divin petit volume des *Méditations*.

A force d'études et d'essais successivement jetés au feu, il avait enfin conquis ce que Virieu appelait « l'instrument du poète, » c'est-à-dire le vers. Il commençait à ne plus « faire de vers pour apprendre à en faire; » depuis quelque temps il en écrivait parfois quelques-uns qui le satisfaisaient davantage, parce que « ils ne ressemblaient plus à rien, » selon l'expression célèbre du bon M. Didot. La solitude prolongée, un état maladif presque perpétuel, la lutte des sentiments religieux et sceptiques, la contemplation du ciel et du golfe de Naples, de longs

désirs d'activité inassouvis, tout cela avait éveillé en lui une foule d'émotions confuses et tristes qui cherchaient à s'exhaler. Tout à coup l'ardente passion pour la jeune femme qu'il appela Elvire vint les exalter en s'y mêlant, et, de l'union de tous ces sentiments vagues et passionnés naquit cette poésie si originale et si pénétrante qui surprit délicieusement le siècle littéraire à son aurore.

Cependant ce n'était pas à ces courtes élégies qu'il attachait le plus d'importance littéraire. Il comptait sur tout autre chose pour mériter la gloire et y trouver sinon les consolations, du moins l'oubli passager de ses deuils de cœur.

C'est à la fin de 1817 que meurt Elvire. En janvier 1818 Lamartine écrit : « Ce n'est que dans une complète solitude et un isolement total que je puis supporter une vie qui m'est à charge... Je me suis remis à travailler malgré les douleurs physiques qui s'ensuivent. Elles valent encore mieux que les idées fixes et sans fond où le cerveau se brise ! » Cet important travail où il s'enfonçait ainsi, c'était un immense poème épique sur *Clovis*, poème qu'il appelait « le grand ouvrage de sa vie, » épopée aux vastes perspectives, où l'on aurait vu « l'ensemble et l'infini du monde et les rapports des deux mondes »... « Si je réussis, je serai un grand homme, sinon la France aura un Cotin et un Chapelain de plus. »

En même temps que son poème épique, il écrivait quatre tragédies, un *Saül*, une *Zénaïde*, une *Médée* et un *César*, et suivant l'état du ciel et le souffle qui passait, il souhaitait tour à tour et avec la même ardeur ou mourir et disparaître oublié de tous — ou être joué par Talma, et avoir en un jour la gloire et la fortune. Rien n'est plus curieux que d'assister pour ainsi dire jour par jour aux chutes désespérées et aux relèvements subits de

cette âme si mobile et douée avant tout d'une activité prodigieuse. Il l'a dit plus tard : « L'âme est un ressort qu'il suffit de presser pour qu'il reprenne élasticité et vigueur. La mienne est prête à toute action et à toute pensée qui lui donnent l'exercice et le sentiment d'elle-même. Elle est morte un millier de fois et ressuscite toujours le troisième jour ! »

Sa tragédie de *Saül* fut encore pour lui une cause d'amers chagrins. Le candidat dramatique échoua auprès de Talma comme le candidat à la sous-préfecture de Meaux avait échoué auprès du ministre de l'intérieur. Son drame, dont on loua d'ailleurs le beau style, fut jugé trop lyrique pour la scène. Il ne fut pas joué et l'auteur ne trouva pas dans un succès de théâtre l'indépendance de la fortune qu'il désirait tant. Tout lui manquait à la fois, et c'est alors qu'on le voit écrire l'*Ode au désespoir*, c'est-à-dire la plus splendide malédiction de l'univers qui ait jamais été écrite dans notre langue.

Ses souffrances continuelles s'aggravent et il tombe tout à fait malade. « Personne, écrit-il à Virieu, ne peut imaginer une continuité de souffrances aussi aiguës... cela ressemble à deux ou trois agonies par jour et par nuit. »

A travers ses douleurs, interrompues par des élans toujours renaissants d'espérance, il commence pourtant à soupçonner que si la fortune lui échappe, du moins la gloire littéraire brillera peut-être sur son nom. Admis à Paris dans les cercles les plus choisis de la haute aristocratie, il y a lu quelques-unes de ses *Méditations;* elles ont étonné et charmé les meilleurs juges; de toutes parts on le salue poète, on le recherche, on le caresse; on comble d'éloges enthousiastes ce beau jeune homme

à l'œil noir si étincelant, qui paraît avoir déjà tant souffert et qui lit avec tant de grâce et de feu des élégies « douces comme du velours. » Le 13 avril 1819, il écrit : « Je suis vraiment ici dans un assez joli moment pour l'amour-propre, si j'en avais. C'est une petite vogue, mais cela ne durera pas. Mon âme reste très-dépouillée et très-saine. »

Quoi qu'on en ait dit, en effet, personne n'a jamais eu moins de vanité que Lamartine. Toute sa vie il s'est jugé lui-même avec un bon sens parfait, seulement il avait une sincérité d'enfant, et il disait le bien qu'il pensait de lui comme le mal. Il y a là de la naïveté et non de la vanité, car jamais il ne s'est surfait, et toutes les fois qu'on voudra avoir des appréciations justes et profondes sur son caractère et son génie, c'est à lui-même qu'il faudra surtout les emprunter, et en particulier à sa correspondance avec Virieu. Là il parle à un camarade de collége, c'est-à-dire à quelqu'un devant lequel il n'y a pas moyen de se farder. Quand on est ami d'enfance, on se connaît à fond, dans les origines les plus lointaines, et ces amitiés sont justement sans prix, parce qu'elles sont inséparables d'une sincérité et d'une simplicité parfaites. Ce sont ces qualités qu'on trouve à chaque pas dans les lettres à Virieu.

Les *Méditations* paraissent le 13 mars 1820. Voici une lettre qui prouve à merveille combien il reste alors maître de lui-même : « Elles ont eu un succès inouï et universel pour des vers de ce temps-ci. Le roi en a fait des compliments. Tous les plus anti-poètes, MM. de Talleyrand, Molé, Pasquier, les lisent, les récitent, enfin on en parle au milieu de ce brouhaha révolutionnaire du moment... Je ne sais à qui je suis redevable de cet engouement auquel j'étais si loin de m'attendre

pour si peu de chose... Je te dis tout cela pour te tranquilliser et te rendre la justice que tu as été bon prophète. Mais tout cela ne me fait pas tant qu'une goutte de rosée sur un roc. Je ne me sens plus de ce monde que par mes souffrances et mon amitié pour toi et pas d'autres. Nous nous retrouverons, mon ami, ici et ailleurs, mais plus certainement ailleurs. Je me prépare comme toi à comparaître et je dirai : Seigneur, me voici ! J'ai souffert, j'ai aimé, j'ai péché ; j'étais un homme, c'est-à-dire *peu de chose,* j'ai désiré le bien, pardonnez-moi !... »

Il faut avouer que si c'est là un homme très-vain, il a, au milieu de ses triomphes, des accès de vanité qui lui sont tout à fait particuliers.

A ce petit volume des *Méditations,* il doit coup sur coup et à la fois la gloire, le poste diplomatique qu'il implorait depuis quatre ans, et la conclusion de son mariage avec une jeune Anglaise pour laquelle il ressentait une sympathie réfléchie et sérieuse.

Ce mariage, tout de raison et d'amitié vraie, est encore une preuve de ce bon sens qui était une des qualités essentielles de l'homme qu'on a si souvent, parce qu'il était très-grand poète, voulu absolument représenter dans ses actes comme un incurable rêveur de chimères, agissant au gré d'une imagination dont il était l'humble esclave. Il n'y a pas de portrait plus répandu, et cependant il n'en est pas de plus faux, et cette Correspondance servira, je l'espère, à reléguer cette image de convention parmi les fables vulgaires.

Transporté en Italie, Lamartine y passa plusieurs années qui sont pour lui les plus sereines de son existence et, de cette sérénité, il tira ses *Harmonies,* recueil où en effet il n'y a plus, comme dans les *Méditations,* ni scep-

ticisme ni désespoir. Il était heureux : sa poésie, qui n'a jamais été que le reflet sincère des états successifs de son âme, fut paisible et confiante. C'est d'Italie qu'il écrit : « Sans mes maux (qui le torturaient sans cesse), je chanterais la félicité de l'homme, mieux que je n'ai chanté son malheur. Le bonheur, quoi qu'on en dise, est poétique quand il est bien entendu; il serait même intéressant, mais le foie ! le cœur ! l'estomac ! Chante qui pourra ! Je me contente de vivre le plus doucement possible... »

Bien des fois il croit ainsi qu'il va être obligé, tant il souffre, de renoncer à écrire, mais, avec cette élasticité merveilleuse qui le caractérisait, à peine était-il rétabli, qu'il cédait de nouveau à son penchant créateur : « Le monde serait désert, disait-il, qu'il faudrait que je produisisse encore. N'as-tu pas quelquefois chanté pour toi seul dans ta chambre ou dans les bois... C'est le même sentiment involontaire qui me force à composer. Composons donc !... »

Mais pour composer, il faut du loisir. Les dépêches diplomatiques lui prenaient souvent plus de temps qu'il ne l'avait supposé ; ce métier qu'il avait tant désiré lui pesa bientôt lourdement. Dès la fin de l'année 1820, il s'écrie :

« Des vers, je n'en peux plus faire... Oh ! qui me portera sur les bords de la mer de Naples, sous les orangers de Sorrente !... Qui m'y laissera rêver à loisir et rendre sans travail les immenses impressions du pays du génie ! Les années de verve s'enfuient. Je sens l'évaporation insensible de l'esprit poétique. Je le pleure, je l'invoque. — Je viens même de lui faire mes adieux !... » Adieux heureusement sans conséquence, car à peine a-t-on tourné quelques pages qu'on retrouve le jeune homme

de dix-huit ans : « Mon ami, en sortant de Naples, le samedi 20 janvier, un rayon descendu d'en haut m'a illuminé !... J'ai conçu l'œuvre de ma vie, si j'ai une vie : un poème immense comme la nature, intéressant comme le cœur humain, élevé comme le ciel... Je vous raconterai cela !... »

Ce poème, ce n'était plus *Clovis*, oublié depuis longtemps, c'était cette épopée des *Visions*, cette création indoustanique comme il l'appelait, dont *Jocelyn* et la *Chute d'un ange* ne sont que des chants séparés, et qui devait être l'histoire de l'humanité par tableaux épiques, sujet qui semble s'imposer à toutes les grandes imaginations de notre siècle, car il a été repris sans cesse sous des formes diverses, et Victor Hugo, à son tour, l'a abordé dans la *Légende des siècles*, poème destiné à rester aussi à l'état de fragment, comme *les Visions* de Lamartine.

Malgré son enthousiasme pour sa nouvelle et grandiose conception, il trouve peu de temps alors pour travailler à ce poème qui le séduisait tant. Les exigences de la vie diplomatique, un état maladif presque perpétuel, les embarras d'argent dont il ne sortait guère, et aussi le bonheur même de la vie de famille sont autant de causes diverses qu'on voit agir sur lui pour le séparer de son poème. Il se laisse aller alors à être tout simplement heureux, et dit des injures à la gloire :

« Qu'est-ce que la gloire ?... Une bonne heure passée au soleil, à la campagne, près de ce qu'on aime, vaut mieux que ces siècles d'un froid avenir qu'on ne sentira pas... Tout est vain, excepté de vivre avec sa femme et d'aimer ses amis... Je ne suis plus rien qu'un bon mari rendant sa femme heureuse... Le premier devoir, c'est de vivre et de faire vivre le plus heureux pos-

sible ce qui nous entoure... Je voudrais une petite pension pour m'aider à vivre, et je me retirerais à jamais de la vie active... Il nous faut un repos occupé; pour cela, il n'y a qu'un séjour à la campagne, en la cultivant un peu soi-même (il arrangeait alors son cher Saint-Point). Je ne songe plus à rien de poétique, excepté à la mort et à Dieu... Tout le reste s'évanouit pour moi, excepté le tout de ce monde : l'amour et l'amitié. Tous les deux sont bien placés : l'un en ma femme, l'autre en toi (Virieu). Mort ou vivant, je ne les déplacerai pas !... »

En dépit de ces aspirations passagères pour la vie cachée, son nom grandissait peu à peu et devenait européen. Par une fortune singulière, il échappait comme écrivain aux luttes si vives alors entre les romantiques et les classiques. Sa poésie semblait, pour ainsi dire, planer au-dessus du débat. Il jugea du reste tout de suite tout ce qu'il y avait de creux dans cette querelle. « Je ne suis ni classique, ni romantique, je suis ce que je peux être. Heureux ceux qui sont ce qu'ils sont et qui ne se font pas les parodies des autres !... En fait de drame j'ai ton système : grâce, beauté, pureté et pathétique, au lieu de *tout ce qu'ils brassent !* » Allusion évidente à ce désordre prétentieux qu'on cherchait alors à porter sur la scène, sous prétexte d'imiter Shakespeare, sans se douter que ce n'était pas le désordre de sa composition ou les bizarreries de son style qui avaient rendu Shakespeare immortel, mais uniquement sa connaissance prodigieuse du cœur humain. Là, comme partout, Lamartine juge la question avec la clairvoyance la plus pénétrante et se montre ce qu'il était dans toutes les circonstances décisives : admirablement judicieux.

La Révolution de 1830, en éclatant, lui donna un rôle

politique où je ne veux pas le suivre. Je ne trace pas une biographie, je relève simplement dans ses lettres les plus intimes quelques traits de caractère exprimés avec vivacité. Appelé à la Chambre des députés, il lui fallait devenir orateur. On assiste jour par jour, grâce encore à sa correspondance, à cette éducation inattendue, à ses débuts, bientôt à ses succès. C'est comme un nouvel être qui apparaît avec une seconde jeunesse, aussi ardente, aussi enthousiaste que la jeunesse du poète. Du reste, sauf pendant ses dernières années, si dévastées et si mornes, Lamartine ignora l'affaiblissement moral amené par les années. En 1847, à cinquante-six ans, il écrivait : « Si l'on n'avait pas inventé les chiffres, je me croirais adolescent ! » Aussi, en 1834, il se fait étudiant orateur avec une verve de jeune homme : « Je veux m'exercer tant que je pourrai à parler hardiment et souvent sur toute chose pour vaincre la difficulté extrême de tribune et conquérir l'improvisation... Je commence à espérer que j'y parviendrai en six mois de temps, au lieu de trois ans que je croyais nécessaires... Je travaille à me former à force de chutes et d'audace à la tribune... Je suis écrasé d'injures et de calomnies. J'y ai le cœur impassible. Ces coups ne laissent pas de cicatrices ou n'en laissent que d'honorables... »

C'est ainsi que dix ans avant, il avait dit, lors d'un autre début dans les lettres : « Je ne crains pas une chute... Le ciel qui, pour mon malheur, m'a forcé d'être poète, m'a donné le courage d'esprit nécessaire pour braver les revers et les sifflets littéraires avec un cœur d'airain. Si je les craignais, je ressemblerais à un général qui voudrait gagner des batailles sans entendre le bruit des canons ennemis et sans vouloir être blessé ou tué même au besoin. »

C'est avec la même bravoure qu'il entre dans la mêlée politique. Comme dans la mêlée littéraire, il se plaça tout de suite en dehors et au-dessus des partis. On connaît sa réponse si spirituelle à la question :

— Où irez-vous vous placer à la Chambre ?

— Au plafond !

Ce qu'il traduit ainsi plus explicitement dans ses lettres : « Je ne resterai à la Chambre que le temps strictement nécessaire pour ouvrir le premier sillon, formuler un symbole de bonne foi, d'indépendance des partis et de *progrès moral,* après quoi, je rentrerai dans mon nuage. »

Pour fonder ce parti si nouveau du progrès moral, indépendant des dynasties et des partis, Lamartine dépensa pendant quinze ans une activité dont on ne peut se rendre compte que dans cette correspondance, qui devient dès lors haletante, précipitée.

En entrant dans le monde politique, Lamartine avait dit forcément adieu à toute sérénité intérieure. De même qu'après quelques mois de vie diplomatique, il avait maudit ces dépêches si souvent insignifiantes qu'il lui fallait rédiger, de même, après quelques mois de députation, il exprimait avec la même franchise son dégoût des banalités de la vie parlementaire : « Je ne resterai certainement pas longtemps à la Chambre. C'est un métier odieux. Six heures par jour à ne rien faire dans cet air brûlant et méphitique, c'est trop pour ma santé, et cela m'empêche trop de travailler à la partie poétique de ma destinée !... » Et ailleurs : « Quel métier ! soixante lettres par jour ! On sort chaque jour de la Chambre la tête brûlante et vide et résonnante... »

Heureusement que ses succès rapides d'orateur venaient compenser ces aridités si pénibles. Par sa gran-

diose éloquence, la plus extraordinaire peut-être qui ait illustré la tribune française, il enthousiasma bientôt le monde politique comme il avait enthousiasmé le monde poétique en 1820. M. Royer-Collard, de sa voix d'oracle, s'était avancé gravement vers lui et lui avait dit : « *Monsieur, vous avez de bien grandes destinées, les plus grandes, entendez-vous, Monsieur : vous êtes le seul homme public et honnête de l'avenir !...* » Malgré ces solennelles prophéties de l'illustre doctrinaire, il se heurtait dans les rangs vulgaires de la Chambre à bien des railleurs de bas étage qui le renvoyaient sans cesse à ses vers et lui refusaient le droit de comprendre ce qu'ils croyaient comprendre eux-mêmes. Ils niaient même son éloquence, dont ils étaient incapables d'apprécier le haut vol, et à ce propos il écrit avec une spirituelle gaieté à son vieil ami : « Te souviens-tu du temps où j'étais écrasé par la poésie de l'Empire, où Luce de Lancival, Legouvé et Baour étaient des géants dont l'ombre m'étouffait. Eh bien ! c'est la même chose sous tous ces Baour de tribune. Hier, j'ai improvisé admirablement. Ils sont convaincus que je débitais des sornettes... Parce que j'ai rimaillé quelques vers plus ou moins bons, on est étonné que je puisse m'élever jusqu'à comprendre que 2 et 2 ne font pas 6. Plaisante race que la race médiocre : elle se croit inaccessible !... »

Les Baour, peu à peu, durent se taire ou même applaudir malgré eux. Le 22 septembre 1835, Lamartine pouvait écrire : « J'ai conquis mes éperons oratoires hier et ce matin. J'ai fait pleurer tout le conseil général dans un discours et trois répliques !... C'était sur la barbarie administrative des exportations d'*enfants trouvés*... Je vois se réaliser ce que j'avais toujours senti, que l'éloquence était en moi plus que la poésie, qui n'est qu'une de ses

formes, et qu'elle finirait par se faire jour, s'il n'était pas trop tard. Dieu m'assiste !... J'ai du mal à fonder notre religion nouvelle, mais cette fois je les ai, sinon convaincus, du moins réduits à l'enthousiasme... » « Arrivent les affaires et un parti derrière moi, et je puis affronter qui que ce soit à la tribune... Il m'a fallu deux ans. »

Cette organisation était si merveilleusement riche que, comme entr'actes à ses études oratoires, Lamartine trouvait le temps d'écrire et de publier *Jocelyn* d'abord, puis *la Chute d'un Ange*. C'était dans ses vacances de député que, pour se reposer un peu, il composait ces poèmes. Par exemple, en octobre 1834, réfugié quelques semaines à Saint-Point, il écrit : « Levé à cinq heures du matin, le poêle allumé, je reste jusqu'au jour dans mon repaire (la tour de Saint-Point) et j'y trouve les seules délices qui me restent, celles de la pensée et de l'imagination solitaires. Ce que j'écris me plaît infiniment pendant que je l'écris. Cela suffit. Après, tout me dégoûte, mais c'est égal... Je t'enverrai huit mille vers dans un an. J'en ferai ensuite soixante mille autres, si Dieu me laisse vie, et nous aurons ainsi nos poèmes indiens, infinis comme la nature dont tout poème doit être la vaste et profonde et vivante réflexion. Nous n'avons jusqu'ici que des chambres obscures en fait de poésie... »

Et en 1835 :

« Je laisse là toute politique pendant six mois et je vais tailler des crayons sous les chênes de Saint-Point... Paris m'obsède et m'ennuie... Je n'ai plus de séve que pour la nature et Dieu. Leur langue est la poésie. »

En 1837 :

« Je fais en secret des vers par milliers depuis six

semaines, entre quatre heures du matin et le jour. Si les électeurs le savaient ! »

Un de ces poèmes, écrits ainsi le matin, à l'insu des électeurs, dans la tour solitaire de Saint-Point, c'était ce *Jocelyn*, qui, comme les *Méditations*, créait un genre nouveau de poésie. Le succès, on se le rappelle encore, en fut immense. Lamartine redevint le favori de l'opinion, et il passait alors aux yeux de la foule pour le plus enviable des mortels ; voici pourtant, à ce moment même, le fond de son âme, confessé avec une éloquence et une élévation admirables :

« Mon cher ami, ma situation politique est de premier ordre à présent, ma situation au Parlement très-importante aussi, ma situation d'orateur presque unique, ma situation de poète ce que tu sais, ma situation d'honnête homme avérée, et au milieu de tous ces rayonnements de gloriole et de force imaginaire, je suis le point noir et triste où tout s'éteint en convergeant. *Tristis est anima mea usque ad mortem*. La vie est courte, vide, n'a pas de lendemain, peu d'intérêt. On voudrait ce qu'on n'a pas, on sent le poids de ce qu'on a ramassé par terre ! Je ne me console qu'en priant Dieu souvent et toujours, mais la langue directe me manque. Je le prie dans la langue mystérieuse et indirecte qui s'adresse partout et à tout, mais qui ne regarde aucun point, comme un aveugle qui parle à quelqu'un qu'il ne voit pas...

« Les cheveux blanchissants m'avertissent que mes tristesses sont sans consolation future dans ce misérable monde mal éclairé par la lune et mal chauffé par le soleil... Voulez-vous savoir mon opinion : C'est qu'un quart d'heure d'amour vaut mieux que dix siècles de gloire, et qu'une minute de vertu, de prière, de sacrifice, d'élan enthousiaste de l'âme à Dieu, vaut mieux même

qu'un siècle d'amour. — Je ne suis pas toujours mes opinions, mais les voilà!... »

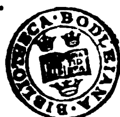
Une troisième destinée allait encore naître pour lui. Après le poète, après l'orateur, c'était l'historien qui allait à son tour apparaître et remuer encore une fois tous les cœurs. En octobre 1843, il écrit : « Je travaille ferme; tous les matins l'*Angelus* de cinq heures me trouve debout... » Et le 17 mars 1847, sont publiés les premiers volumes de l'*Histoire des Girondins*, qui fut comme un coup de clairon annonçant les événements qui devaient marquer l'année 1848.

Rien ne serait plus curieux que de suivre dans sa correspondance le reflet de cette avant-dernière période de sa vie, mais j'ai déjà dépassé les limites qui m'étaient assignées et il est temps de m'arrêter. Je crois d'ailleurs avoir suffisamment indiqué la richesse de ce trésor de confidences dont nous ne saurions trop remercier Mme Valentine de Lamartine. J'ai dû, pour ne pas sortir des traditions de notre Société, me borner à un petit nombre de citations qui se rattachent uniquement à quelques épisodes de la vie littéraire de Lamartine. Mais on pourrait étudier sous bien d'autres aspects cette existence si complète, et à quelque point de vue qu'on voulût se placer, on trouverait toujours dans ces lettres des lumières inattendues. C'est ainsi qu'on peut reconnaître là, d'une façon exacte, le tracé de la courbe décrite par son esprit dans les choses religieuses. On le voit partir de la foi naïve, apprise sur les genoux de sa mère, traverser de dix-huit à trente ans l'incrédulité douloureuse, revenir pendant près de dix ans à la pratique réfléchie de son ancien culte, puis s'éloigner en-

core une fois et définitivement, pour se reposer dans ce qu'il appelle la religion rationnelle, c'est-à-dire dans un spiritualisme résigné et confiant quand même. Il n'est pas de question grave de notre temps qui ne soit abordée par lui dans ces conversations à cœur ouvert avec Virieu, et vous avez vu avec quelle franchise il a l'habitude de s'exprimer. Parcourir ces lettres, c'est pour ainsi dire causer librement avec l'un des plus beaux génies de notre âge qui aujourd'hui, il faut le reconnaître, est un peu délaissé. Cet abandon momentané s'explique par bien des causes diverses, et, au premier rang de ces causes, je crois qu'il faut mettre le caractère politique que prit pendant longtemps l'existence de Lamartine. Il avait blessé, comme homme d'État et comme philosophe, ces classes élégantes et délicates qui semblent être les plus aptes à le comprendre et qui, en effet, avaient été autrefois le plus amoureuses de lui. Il expia auprès d'elles, comme poète, les hardiesses de sa vie publique et les infidélités hautement déclarées de sa pensée religieuse. D'ailleurs il avait lui-même témoigné un certain dédain pour ses œuvres purement littéraires: il avait mis l'action bien au-dessus de la poésie. On l'a pris volontiers au mot, et d'autant plus facilement que sa poésie habite de hautes régions dont pendant près de quinze ans l'esprit de la France, sous une influence néfaste, s'est malheureusement détourné. Ces tiédeurs passagères de la faveur publique n'ont rien qui doive inquiéter sur la renommée de Lamartine : elle est de celles qui peuvent attendre, qui peuvent même sembler disparaître un moment; elles sont sûres de revivre, et, comme le disait Malherbe, de « durer éternellement. » La lecture de ce millier de lettres témoigne une fois de plus des titres qu'une pareille intelligence avait à l'immortalité.

En détachant çà et là un feuillet de ce vaste recueil, j'ai cherché à vous faire, pour ainsi dire, passer une partie de votre soirée avec un admirable et bienfaisant génie. Il m'a semblé que c'était là une distraction élevée qui devait plaire à une société polie comme celle qui a bien voulu venir parmi nous, et à laquelle nous devons nous efforcer de faire un accueil qui soit digne d'elle.

RAPPORT du Secrétaire perpétuel sur les travaux de l'année académique 1876-1877.



MESSIEURS,

Nul n'est censé ignorer la loi; en d'autres termes, et peut-être plus justes, l'ignorance de la loi n'est point une excuse *légale*. Cela est vrai, et pour le législateur il n'en saurait être autrement. Mais il faut confesser aussi que dans une foule de cas, si l'excuse légale fait défaut, le délinquant par ignorance peut alléguer une excuse morale qui ne laisse pas d'avoir sa valeur. C'est par dizaine de mille que se comptent les articles de lois qui régissent la société française, et il n'est pas de mémoire, si vaste et si sûre qu'elle soit, qui puisse les retenir et les embrasser tous. Hâtons-nous de dire que dans le nombre il en est, et par milliers, qui n'intéressent guère que certaines catégories de personnes et de professions,

et que le vulgaire n'a pas grand besoin de connaître. Ainsi les lois dont se compose l'ensemble qu'on appelle le Code de commerce intéressent presque uniquement les négociants; d'autres lois n'intéressent guère que les membres des tribunaux, les avocats et les diverses catégories d'officiers ministériels : je vous laisse le soin de poursuivre l'énumération. Mais le malheur est que, sauf quelques matières privilégiées, et le privilége se justifie par la plus impérieuse nécessité, nos lois ne sont point codifiées, et les recherches en pareil cas non-seulement sont longues et difficiles, mais encore risquent parfois de demeurer infructueuses. Les lois en effet se succèdent et depuis de longues années se modifient, sans que le législateur prenne soin d'indiquer ordinairement quels sont les articles ou les paragraphes changés ou abrogés : une formule banale suffit pour ces lois trop souvent improvisées et incohérentes : Sont abrogés tous les textes contraires à la présente loi. Sans doute, c'est surtout dans les matières spéciales et d'un intérêt moins constant, moins universel, que cette formule est prodiguée par des législateurs d'un jour travaillant pour une semaine, mais elle est si commode à l'ignorance, à la paresse, à la précipitation passionnée, elle est si commode dans ce que Platon appelait des lois non de gouvernement, mais de parti, qu'elle a fini par envahir jusqu'à nos codes fondamentaux. Le mal frappe les meilleurs esprits, mais il faut bien reconnaître qu'il est plus facile de le signaler que d'y remédier. Notre confrère, M. Rudelle, en vous exposant ce qui existe, vous a dit ce qui devrait, ce qui pourrait être; il a passé en revue les Codes déjà faits et qui aujourd'hui n'exigeraient pas encore un trop grand remaniement; les codes que le législateur ébauche, élabore, mais avec une telle lenteur

et un tel défaut de suite dans les idées et dans les plans qu'on n'a pas l'air de tenir à leur achèvement; ceux enfin qui ne sont qu'indiqués ou même entrevus, et qu'on ne songe peut-être pas même à aborder, tant l'exemple du passé est peu encourageant. M. Rudelle ne s'est pas borné à vous faire connaître les fâcheuses conséquences de cet état confus de la législation; il vous a dit quels étaient les moyens les plus prompts, les plus simples et les plus sûrs d'y remédier; chose plus facile, qu'il ne semble au premier coup d'œil, pourvu qu'on le veuille sérieusement. Il est vrai que ces utiles travaux ne font point de bruit, ne provoquent point de scandale, sont à peine indiqués dédaigneusement dans quelque coin obscur de nos feuilles périodiques; ce ne sont que des travaux utiles, auxquels manque par conséquent ce qu'on appelle de l'autre côté du détroit la *grande attraction*. Notre confrère n'a terminé que depuis peu les considérations qu'il vous a soumises sur cette matière dans de nombreuses séances, considérations qui l'ont amené à traiter incidemment quelques points particuliers que les bornes de ce rapport m'obligent de négliger.

M. Digard vous a entretenus des tentatives plus ou moins hardies faites sous Louis XIV pour remédier aux abus de la législation presque barbare encore, à laquelle les citoyens étaient soumis dans leurs personnes et dans leurs biens. On sait trop que ces tentatives, faites principalement par Lamoignon et Pussort, énergiquement soutenues par le roi et par Colbert, restèrent néanmoins souvent à l'état de lettre morte; tant il est vrai de dire avec le poète : *Quid leges, sine moribus?*

M. Digard vous a également entretenus du célèbre Code noir, dont certains détails nous révoltent à bon droit comme certaines peintures de la *Case de l'Oncle*

Tom, mais qui fut en son temps, M. Digard vous l'a montré, un progrès et un bienfait d'où devaient sortir avec le temps d'autres progrès et d'autres bienfaits, en attendant le bienfait suprême de l'émancipation. Tout monstrueux qu'il nous semble, le Code noir fut en son temps une œuvre hardie d'humanité, et un acte vigoureux du pouvoir qui, froissant bien des intérêts, ne laissa pas de susciter de violentes protestations.

A cet ordre de travaux se rattache le travail de M. de Reiffenberg, intitulé : *la Peine de mort*, sujet lugubre sur lequel vous me reprocheriez de m'appesantir ce soir. Je ne saurais pourtant négliger de vous rappeler que, tout poète qu'il est, notre confrère n'a nul goût pour l'utopie des *abolitionistes*, et que dans un duel à mort entre les malfaiteurs et la société, il ne paraît pas disposé à prescrire à celle-ci de désarmer la première.

Vous devez à M. de Barghon Fort-Rion une *Histoire du notariat en France,* dans laquelle notre confrère a fait entrer sommairement l'histoire de quelques autres offices qui ressemblaient au notariat par certains côtés, mais qui à d'autres égards ne laissaient pas d'en être sensiblement différents.

Vous devez encore à M. de Barghon une étude sur une question qui figurait dans le Questionnaire rédigé pour la tenue du dernier Congrès scientifique à Versailles, question d'administration et de droit féodal, touchant les priviléges et les attributions des baillis-châtelains. Notre confrère a essayé d'éclaircir, à l'aide de textes et de faits authentiques, une situation doublement complexe, qui a causé souvent des méprises et motivé des controverses assez confuses.

L'économie politique, qui aspire aujourd'hui, non sans droit, au titre de science, ne date point d'hier, si l'on

songe aux objets qu'elle embrasse : la richesse publique, les moyens de la produire, de la conserver et de l'accroître, voilà une nécessité qui de bonne heure s'est imposée à tous les conducteurs des peuples, à quelque titre qu'ils aient exercé, ceux-ci leur ascendant moral, ceux-là leur autorité effective. La Bible et les grandes œuvres d'Aristote, de Platon, de Xénophon, de Cicéron et de bien d'autres, abondent en théories et en préceptes que l'économie politique a droit de revendiquer comme siens. Sully, Vauban et bien d'autres chez nous pourraient être à bon droit rangés parmi les économistes et ne seraient pas certes les moins éminents ; toutefois ce n'est qu'au XVIIIe siècle, et encore dans la seconde moitié seulemeni, qu'on a songé à réunir en un même faisceau et à grouper sous un titre commun les lois, les principes, les applications dont la réunion méthodique et raisonnée peut seule constituer une science. C'est dans un humble entresol du Palais de Versailles que la science est née, c'est le chirurgien François Quesnay, un enfant de Mantes, qui eut l'honneur de la fonder. Le nom quelque peu barbare de physiocrates, que les premiers adeptes se donnaient, est presque oublié depuis longtemps, mais grâce à l'analyse des œuvres de Quesnay, à laquelle M. Gazo a consacré six séances, vous avez pu constater que les bases sur lesquelles leur système reposait étaient larges, et que les assises de l'édifice étaient assez solides pour résister au temps et aux révolutions.

Vous devez à M. Mercier une notice qui a pour objet de déterminer l'emplacement, jusqu'ici controversé, d'un lieu appelé Petromantalum dans l'Itinéraire d'Antonin et situé sur la voie romaine de Lutetia à Rotomagus. A Petromantalum, dans l'opinion de notre confrère, doit correspondre le village actuel de Saint-Gervais, sis à

2 kilomètres de Magny-en-Vexin. La notice de M. Mercier trouvera sa place dans nos Mémoires.

M. Mercier vous a raconté, comme témoin, la cérémonie dont le diocèse de Reims a été le théâtre en septembre 1876, à l'occasion de la restauration de la célèbre abbaye d'Igny, redevenue, par suite d'un rachat avantageux pour tous, la propriété de la célèbre congrégation de Citeaux. Historien de l'abbaye, sur laquelle son travail avait eu la bonne fortune de rappeler l'attention distraite, nul plus que notre confrère n'avait droit à figurer parmi les invités à l'inauguration.

Il existait autrefois à Noisy-en-Cruyie, dans le grand Parc de Versailles, un vaste et beau château qui abrita durant quelques années les jeunes filles que Mme de Maintenon installa bientôt dans les nouvelles constructions de Saint-Cyr. Ce château fut démoli environ cinquante ans plus tard, en 1732, et il serait impossible de s'en faire une idée si M. Boulin, conseiller au Parlement de Paris et seigneur de Bailly, n'en avait laissé manuscrite une description très-détaillée que notre confrère, M. Adr. Maquet, nous a communiquée. Sur notre demande, M. Maquet a complété cette notice par l'histoire aussi complète que possible du château, depuis sa fondation en 1589 par le maréchal de Retz, Albert de Gondi, jusqu'à sa ruine si précoce.

La notice de M. Maquet est accompagnée d'une autre qui a pour objet le couvent des Cordeliers, sis au même endroit, couvent devenu, à l'heure qu'il est, une charmante habitation bourgeoise, *et habent sua fata... cœnobitarum ædes*. Cette notice de M. Maquet trouvera naturellement sa place dans nos Mémoires à la suite de la précédente.

M. l'abbé Corblet vous a lu presque tout entier, du-

rant cinq séances, un travail considérable dont il va tout à l'heure vous lire quelques fragments sous ce titre : *De l'origine et du choix des prénoms chrétiens*. Cette lecture, mieux qu'aucune analyse, vous fera connaître toute la valeur du travail de notre confrère.

Huit autres séances ont été consacrées par lui à la lecture de nombreux extraits d'un grand ouvrage sur l'histoire de l'administration du sacrement de baptême. J'ai dit l'histoire et je répète le mot : les questions relatives au dogme ne sauraient à aucun titre être abordées dans nos séances. M. l'abbé Corblet vous a dit sous quelles formes liturgiques le baptême a été successivement administré depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours, et combien de modifications ces formes ont subies, depuis l'immersion plus ou moins complète jusqu'à la forme rituelle adoptée aujourd'hui. Il vous a entretenus de la forme primitive des piscines, des matériaux employés à leur construction, des règles artistiques et architecturales introduites à diverses époques et en divers pays par des convenances multiples que je n'ai point à énumérer ; mais ce qui vous a le plus vivement intéressés, c'est l'histoire et la description des nombreux édifices affectés dans l'origine exclusivement à la collation du baptême, édifices dont il ne subsiste plus que quelques spécimens d'un prix inestimable aujourd'hui pour l'historien et pour l'archéologue.

Les deux monographies dont notre confrère nous a donné les prémices seront, nous l'espérons, suivies d'autres travaux du même genre : le champ de l'histoire et de l'archéologie chrétienne est vaste, et M. l'abbé Corblet a montré dès longtemps comment il sait l'explorer.

M. A. Digard, au moment où l'on préparait l'organisation des séances que le Congrès scientifique de

France a tenues dans notre ville, avait conçu le projet et esquissé le plan d'un véritable guide historique à Versailles. Le temps a manqué pour l'achèvement de ce travail, toutefois notre confrère en a pu détacher un chapitre intitulé : *le Val de Galie* à la fin du XVIe siècle, chapitre dont le texte est commenté par une curieuse représentation héliographique empruntée à un livre devenu fort rare : singularités des principales villes de France en 1638, description à laquelle se rattache la vieille tradition légendaire du *Bois de la Trahison*.

Dans une autre séance, à laquelle assistaient plusieurs membres du Congrès, M. Delerot vous a esquissé à grands traits quelques-unes des visites faites par Louis XIV à Versailles pendant que Mansart bâtissait le Palais et que Le Nôtre en dessinait les jardins. Cette évocation d'un passé qui ne date que de deux siècles, et qui revêt parfois comme une apparence légendaire et mythologique, est un des plus grands charmes que l'on puisse goûter à Versailles; charme tel que, pour qui sait s'y abandonner sans réserve, il devient une source de mélancoliques rêveries et un préservatif infaillible contre l'ennui que la légèreté ou la malveillance se plaît à représenter comme un mauvais génie qui hante notre ville. Pour s'ennuyer à Versailles, il faudrait ressembler à ce jeune Arcadien dont un poète a dit que jamais rien ne palpita sous son sein gauche; il faudrait n'avoir jamais lu, n'avoir jamais senti les admirables vers d'André Chénier :

O Versaille ! ô bois ! ô portiques !
Marbres vivants ! berceaux antiques !
Par les Dieux, par les rois Elysée embelli !
A ton aspect, dans ma pensée,
Comme sur l'herbe aride une fraîche rosée,
Coule un peu de calme et d'oubli !

Les visiteurs qui parcourent les salles du Palais consacrées aux portraits des maréchaux de France, s'arrêtent tous dans une pièce assez petite dont le fond est occupé par le portrait équestre d'un guerrier mutilé, au-dessous duquel se lisent ces vers souvent cités :

Il dispersa partout, etc.

C'est le portrait du maréchal de Rantzau, dont le nom est aujourd'hui plus connu que la vie. Aussi, pour la raconter, notre confrère, M. .de Barghon Fort-Rion, a-t-il eu de longues recherches à faire en France et surtout hors de France, et jusque dans le Holstein, d'où la famille du maréchal était originaire, et où elle compte encore de nombreux représentants. La lecture de cette notice, qu'on peut sans exagération regarder comme complète et définitive, n'a pas demandé moins de quatre séances. Le héros intéresse par son courage à toute épreuve, il n'intéresse pas moins par sa physionomie originale, et il est dans l'histoire militaire peu de types aussi curieux; car s'il avait, pour employer les termes de la chanson, le talent de battre, il avait aussi, et à un degré peu commun, le talent... qui précède. Je ne dois pas oublier que, pour écrire cette biographie, M. de Barghon avait un titre unique : c'est qu'il possède le bras artificiel qui remplaçait celui que le vaillant guerrier avait perdu en 1640 au siége d'Arras.

M. l'abbé Chevallier vous a sommairement retracé la vie et les travaux de sir Thomas Brounton, un étranger qui a longtemps habité notre département et qui a laissé dans la vallée de Chevreuse les plus honorables souvenirs. Notre confrère a consacré quelques séances à l'examen d'un travail de Th. Brounton, intitulé : *Chronologie*

universelle depuis la création jusqu'à l'ère vulgaire, et il vous a fait connaître aussi quelques digressions épisodiques qui jettent de la variété et de l'agrément sur une matière assez aride, notamment celles qui se rattachent à l'histoire de Joseph, à l'Exode, à la légende des Argonautes et de la Toison d'or. Mais l'auteur, vous a dit notre confrère, n'était pas seulement un érudit passionné, c'était aussi un poète qui maniait fort bien notre langue, comme l'attestent d'importantes citations de poèmes, les uns imprimés mais à peu d'exemplaires, les autres demeurés manuscrits, et qui n'ont point franchi le cercle de la famille et de la plus étroite intimité. M. l'abbé Chevallier vous a exposé les recherches faites par ce même savant pour arriver à se prononcer sur le nom du grand mystique auquel nous devons l'*Imitation de Jésus-Christ*. Thomas Brounton a-t-il mieux réussi que cent autres, mieux qu'Onésime Le Roi, mieux que M. Renan, à soulever le voile et à lever tous les doutes? Nous ne le croyons pas : l'auteur a voulu demeurer inconnu, c'était visiblement le plus cher de ses vœux, et peut-être ferait-on bien de s'abstenir d'une indiscrète curiosité. L'humilité chrétienne n'est-elle pas une sorte de tombe qu'il serait bienséant de ne point violer?

Au moment où les Barbares dévastaient toutes les provinces de l'empire romain, lorsque Rome, assiégée deux fois, était prise et saccagée par Alaric, les païens rendaient le culte nouveau responsable de tous les malheurs publics. Augustin s'indignait d'entendre ces stupides accusations; il montrait les vrais chrétiens fidèles à tous leurs devoirs de citoyens; et, se retournant contre leurs accusateurs, il imputait aux iniquités païennes les châtiments qu'infligeait au monde romain la colère céleste. Il faisait ressortir le respect que les Barbares eux-

mêmes, durant le sac de Rome, avaient manifesté pour les tombeaux et pour les temples des chrétiens. Il établissait, par l'histoire, que la religion des païens ne leur avait inspiré que des vices et des crimes et ne leur avait attiré que des malheurs : foudroyante réponse à ceux qui, comme Zozime, par exemple, n'attribuaient le sac de Rome qu'à l'abandon des Dieux de la patrie. Distinguant deux cités, celle du démon, toute remplie des passions terrestres, et celle de Dieu, toute parfumée des vertus du ciel, Augustin donnait à l'un de ses livres les plus éloquents le titre de la plus pure, mais il peignait avec une égale inspiration, avec une égale poésie, l'une et l'autre cité. Tel est l'ouvrage dont M. l'abbé Chevallier vous a entretenus durant plusieurs séances, ouvrage admiré de tous les penseurs, souvent commenté, souvent traduit et qu'on ne peut relire sans y découvrir chaque fois des aperçus nouveaux; véritable utopie sans doute, qui fait souvent penser à celles de Platon et de Cicéron, mais qui au défaut de la supériorité du génie, a pour elle la supériorité de la doctrine et la pureté d'un idéal que les plus glorieux de ses devanciers ne pouvaient qu'à peine entrevoir.

M. Taphanel vous a entretenus d'un recueil destiné, sans nul doute, à un durable succès auprès des lecteurs qui aiment l'esprit, la grâce et l'entrain, unis souvent à la solidité et à la profondeur; je veux parler du recueil des *Lettres privées de Henri IV*. Ces lettres, éparses dans la volumineuse correspondance du plus grand et du plus Français de nos rois, ont été réunies par notre concitoyen, M. Dussieux, et l'examen qu'en a fait notre confrère vous a montré qu'elles n'ont rien perdu, même après bientôt trois siècles, de leur fraîcheur native, et qu'en les lisant il est impossible de ne pas évoquer aus-

sitôt la sympathique image des Béarnais : on le voit, on l'entend, on l'aime.

M. Taphanel vous a fait connaître aussi quelques lettres inédites de Mme de Maintenon. Il est juste de reconnaître qu'en général elles se recommandent plutôt par le nom de leur auteur que par leur intérêt réel; les unes se rapportent à l'établissement de Saint-Cyr, mais ne roulent, comme les réponses de Chamillart, que sur des détails assez minces; les autres concernent les affaires fort embrouillées de son frère; mais n'oublions pas que l'une d'elles contient un bref curieux de Clément XI, dont la publication aurait de l'intérêt.

Ce serait certes une ridicule exagération de prétendre que Montesquieu ait voulu cacher sa vie, et qu'il aurait volontiers pris pour devise : *Da mihi nesciri;* mais il est certain aussi que par tempérament, et par suite des habitudes de discrétion que lui imposaient la toge et le mortier du magistrat, il ne cherchait ni le bruit ni l'éclat. Il aimait son repos et se gardait scrupuleusement de tout ce qui en aurait pu troubler la sécurité. De là vient qu'il est resté beaucoup de points mal connus, beaucoup de faits et d'appréciations contestés et très-contestables dans sa biographie. C'est ce que vous a montré M. Vian qui a consacré de longues et patientes recherches à combler les lacunes et à éclaircir ces obscurités. Il y a peu d'obscurités dans la vie de Voltaire, grâce surtout à cette immense correspondance que l'on commença de publier de fort bonne heure et qui suffirait presque seule à l'écrivain qui voudrait raconter sa longue et militante carrière. Une ressource du même genre manque aux chercheurs qui s'occupent de Montesquieu. L'auteur de l'*Esprit des Lois* a écrit, a reçu bien des lettres, et le peu que nous en connaissons montre quel

serait le prix de cette correspondance qui existe au château de la Brède, mais aussi qu'on y garde avec un soin jaloux qui fait songer aux pommes d'or et au jardin des Hespérides. Notre confrère a dû recourir à d'autres sources dans ses investigations, et ses recherches n'ont point été stériles. Le travail qu'il vous a lu, et dont la lecture n'a pas demandé moins de six séances, va être publié dans quelques jours, accompagné d'une introduction de M. Ed. Laboulaye : c'est dire assez le prix que le savant éditeur de Montesquieu attache au travail de notre confrère. Un chapitre de ce travail, la condamnation de l'*Esprit des Lois* par la Sorbonne et la Congrégation de l'index, figure parmi les lectures faites cette année même devant les délégués des sociétés savantes à la Sorbonne, et l'accueil que ce fragment a reçu d'un public choisi présage assez le succès qui attend le livre tout entier.

Je ne dois pas oublier de vous rappeler ici une dissertation lue par M. Cougny, dans notre dernière séance solennelle, et qui avait pour titre : *Montesquieu et Mme de Lambert, petite question de propriété littéraire*. Il est permis de supposer que le problème résolu par notre confrère d'une façon définitive, ne se serait pas même posé, si la correspondance dont je parlais tout à l'heure avait pu être consultée; un mot de Montesquieu aurait suffi.

Plusieurs fois déjà M. Legrelle, notre correspondant, vous a communiqué par l'organe de M. Delerot quelques fragments de ses intéressants voyages dans le Nord et dans l'Est de l'Europe, et vous avez regretté qu'il fût quelque peu avare de ce genre de communications. Cette année il vous a fait connaître l'histoire de l'Université de Casan et vous a exposé dans les plus grands détails l'organisation de ce grand Institut dont la Russie est

fière, et dont la physionomie diffère si complétement de tout ce qui se voit ailleurs.

Vous devez à M. Anquetil une notice nécrologique sur la vie et sur les ouvrages de notre ancien confrère Ch. Mallet, professeur de philosophie dans notre lycée, et que vous vous apprêtiez à investir des fonctions de président, lorsqu'il fut appelé à Paris il y a trente-cinq ans.

M. de Reiffenberg vous a lu un court essai historique sur le jour de l'an chez les différents peuples et aux différents âges de l'humanité, essai auquel il a ajouté quelques détails sur l'usage fort ancien des étrennes et sur la mode assez nouvelle des cartes de visite.

M. Courteville a consacré deux séances à l'examen de la traduction de l'ouvrage de M. Layard : *la 1re Campagne de Crimée*. Le nom de la France revient assez souvent sous la plume de l'auteur anglais, et notre armée s'y montre sous un jour assez glorieux, pour qu'on aime à se reporter sur des souvenirs qui peuvent tempérer l'amertume du présent par la perspective d'un avenir meilleur.

Notre confrère vous a fait connaître une pièce inédite qui tire son intérêt du nom de son auteur et des circonstances qui l'expliquent. Il s'agit d'un discours prononcé à Laon le 17 mai 1792, à l'occasion de la plantation solennelle d'un arbre de la liberté, discours singulièrement modéré si on le compare à d'autres de la même époque, mais qui ne laisse pas d'étonner pourtant, quand on sait que l'orateur, le citoyen Marie-Maurice Rivoire est l'auteur d'une Notice fort intéressante sur la cathédrale d'Amiens, notice qui n'a certes ni dans le fond ni dans la forme rien de révolutionnaire.

Corneille inconnu, tel est le titre d'un livre auquel

l'Académie française décernait le 16 novembre 1876 la première moitié du prix Bordin, titre piquant, disait le secrétaire perpétuel, et qui tout d'abord fait dresser l'oreille. C'est qu'en effet, si tout le monde connaît et relit les chefs-d'œuvre de Corneille, c'est une opinion généralement admise que son génie ne s'est révélé qu'à partir du *Cid* et l'a complétement délaissé depuis *Nicomède*. Et pourtant aux yeux de l'auteur couronné (et n'oublions pas que M. Levallois a eu des devanciers éminents), Corneille est déjà lui-même dans ses premiers ouvrages, depuis *Mélite* jusqu'à *Médée* ; il sera encore entièrement lui-même dans ses dernières œuvres, il le sera dans plusieurs de ses tragédies presque ignorées de nos jours, dans ses poésies lyriques et dans sa traduction en vers français de l'*Imitation de Jésus-Christ*.

Ce que M. Anquetil avait fait il y a vingt-cinq ans pour ce dernier ouvrage, il l'a entrepris, avant la date que je rappelais tout à l'heure, pour chacune des œuvres dramatiques aujourd'hui oubliées du plus grand nombre, même des lettrés de profession. Et pourtant n'est-il pas intéressant de suivre la marche du génie de Corneille et de constater quels progrès l'ont conduit de *Mélite* au *Menteur* et de *Clitandre* au *Cid*, et n'y a-t-il pas dans la *Galerie du Palais*, par exemple, telles scènes que Molière n'aurait pas désavouées? N'est-il pas intéressant d'étudier avec quelle fécondité il se renouvelle en créant sans relâche des situations et des caractères non encore essayés sur la scène? Et si l'on est parfois, souvent même désorienté par la confusion de l'intrigue, par la dureté et l'obscurité de la langue et du style, irrité même par moments par l'abus de la dissertation et de la polémique qui n'ont pas toujours pour justification les situations dramatiques de *Cinna*, on est souvent dédommagé par la rencontre

de belles tirades, même dans les pièces qui attestent trop le déclin. Certes il serait ridicule et puéril de vouloir réhabiliter *Agésilas*, malgré quelques beaux passages admirés par Voltaire, qui n'est pas suspect, et le triple mariage qui termine la pièce suffisait à faire crier hélas! Il ne le serait pas moins de vouloir ressusciter *Attila*, « si méchamment mis à mort par Boileau. » M. Anquetil n'a pas encore terminé l'examen qu'il a entrepris : il lui reste à vous parler de *Pulchérie*, de *Tite* et *Bérénice*, d'*Attila* et de *Suréna* et des œuvres lyriques; il n'a point oublié son engagement, et très-prochainement il se mettra en devoir de le tenir.

Mais votre secrétaire croit devoir vous rappeler ici la promesse faite par l'un de nos confrères, de consacrer quelques séances à l'étude de notre théâtre avant le XVIe siècle : j'espère que je pourrai constater l'an prochain à pareil jour que la promesse faite le 3 août dernier n'est pas seulement une de ces bonnes intentions dont le proverbe italien prétend que l'enfer est pavé.

Vous devez à M. Courteville une analyse critique de la tragédie de M. Parodi, jouée l'an dernier sur la scène du Théâtre-Français, mais qui a promptement disparu de l'affiche. C'est qu'en effet quelques belles scènes, mais que rien n'explique, que rien n'amène, que rien ne justifie, et toujours mal encadrées, ne suffisent pas pour racheter les nombreuses faiblesses du style et le vice radical de la composition. Il y a des lambeaux de pourpre, soit, mais ils n'y sont pas à leur place.

M. Courteville vous a également entretenus pendant deux séances d'un recueil périodique nouveau, intitulé: *la Chanson française*. Tout en souhaitant longue vie et prospérité à ce recueil consacré à un genre de littérature très-riche, très-français et que nous n'avons garde de

répudier, il est difficile de ne pas craindre que pour le moment les nouveaux bardes du nouveau Caveau ne soient pas aussi bien servis que leurs devanciers, sinon par le talent, du moins par les circonstances qui peuvent sembler assez peu propices à une pareille résurrection.

Il est vrai que la chanson est un Protée qui a déjà pris et qui peut prendre encore beaucoup de formes et ne pas déchoir en se renouvelant. Espérons-le et ne préjugeons rien.

M. Courteville vous a lu une esquisse bibliographique et littéraire de la vie et des œuvres de P. Ch. Asbjrnsen, traduite du suédois par M. Victor Molard, notre correspondant. Le manque de temps et d'espace me réduit à cette simple mention et je le regrette, car l'auteur est un des écrivains les plus populaires de la Norwége ; il est peu de sujets qu'il n'ait abordés, peu de genres littéraires dans lesquels il n'ait réussi au gré de ses compatriotes, et l'on sait que les peuples de la presqu'île scandinave sont peut-être en Europe, et depuis de longs siècles déjà, ceux dont l'esprit, le goût, les tendances, la façon de juger et de sentir, se rapprochent le plus des nôtres, et à qui nous inspirons nous-mêmes le plus de sympathies.

Outre un apologue en prose, intitulé : *le Portier du Paradis*, apologue qui se refuse naturellement à toute analyse, vous devez à M. Courteville quelques pièces de vers dont je ne puis que vous rappeler les titres : *Un cas rédhibitoire*, conte anecdotique lu dans notre dernière séance solennelle et que vous retrouverez dans le onzième volume de nos Mémoires, et une épigramme, intitulée *les Cloches du matin;*

A M. de Barghon une pièce de vers intitulée *le Roi de la mer*, et une autre intitulée *la Femme adultère*, pièce

détachée d'un Recueil de petits poèmes empruntés à l'Evangile;

A M. Chatonnet, outre les pièces lues par lui dans notre dernière séance solennelle, d'autres poésies, intitulées : *l'Invasion*, *le Sauvetage*, *le Righi*, *Printemps*, *Songe à l'Amour*, *la Danseuse de corde*, *la Place Sainte-Honoria à Venise*, *Sonnet;*

A M. Digard quelques vers contenus dans une lettre adressée de Villers-sur-Mer à votre secrétaire perpétuel, vers dont le dernier est la traduction d'un proverbe espagnol:

Pour apprendre à prier, mortel, va sur la mer;

A M. de Reiffenberg deux pièces intitulées, l'une: *M. Prud'homme,* c'est le nom d'un type très-vivant, très-vivace, et ce titre dit assez ce qu'est la satire qu'il annonce; l'autre, de *Mon presbytère*, souvenir de Milon-la-Chapelle, épître à vous adressée et dont je regrette de ne pouvoir citer que la fin; ici, dit notre confrère:

Je songe quelquefois à ce que j'ai quitté
Et je conserve intacts tous mes droits de cité.
Lorsque le froid viendra, quand les roses flétries
Me diront leur adieu, quand les vertes prairies
Auront perdu leurs fleurs qu'habille le printemps,
Quand l'hirondelle au loin cherchera le beau temps,
Nous nous retrouverons, Messieurs, dans nos soirées,
Nous parlerons des champs, de leurs moissons dorées,
De mon jardin tout fier de sa fécondité,
Et nous ferons l'hiver l'histoire de l'été.

L'hiver est venu toutefois, l'histoire n'est pas encore commencée, l'hirondelle n'a pas encore reparu, mais nous savons attendre et les frimas ne touchent pas à leur fin.

Vous devez à M. Anquetil : 1° une anecdote intitulée:

le Prix du savoir, anecdote empruntée à la biographie d'Aristippe et naturellement commentée par le mot si connu de Bias : *Je porte tout avec moi;* 2° des stances qu'on pourrait intituler : *Pourquoi je tiens à vivre,* et dont à la veille du grand tournoi qui doit s'ouvrir dans quelques mois, je vous demande la permission de citer ce court fragment en finissant : Je voudrais, dit l'auteur, vivre assez pour

Voir l'an prochain, dans une arène
Par elle ouverte à l'univers,
La France, après d'affreux revers,
Toujours vaillante, toujours reine,
Resplendir d'un plus vif éclat,
Quand le rapace qui la guette
Ne se dérobe à la défaite
Qu'en se dérobant au combat ;

Voir ainsi « la noble blessée »
A de sympathiques rivaux
Montrer que sous le faix des maux
Sa vertu n'est point terrassée,
Et sans morgue et sans vanité
D'une pacifique victoire
Se faire pardonner la gloire
Par sa franche hospitalité.

RAPPORT SUR LE PRIX CARON

Par M. Théodore RUDELLE.

Je me souviens que notre professeur d'arithmétique nous disait que la vertu, de même que le courage, l'intelligence, les facultés de l'âme, échappait aux formules mathématiques, ne pouvait être soumise à aucun calcul et n'était pas susceptible d'une évaluation précise. C'est là, Messieurs, que gît la difficulté de votre appréciation, quand parmi les actes qui vous sont signalés vous avez à choisir le plus digne de votre récompense. Il nous est interdit en effet de dire d'une manière absolue « voici l'acte le plus grand, voici celui qui émane de la vertu la plus haute », les éléments nous manquent pour établir entre les faits moraux d'exacts rapports de comparaison. Sans doute la justice divine a voulu se les réserver comme un attribut exclusif de sa balance suprême.

Pourtant, Messieurs, à défaut de ces évaluations précises interdites dans le domaine moral aux jugements humains, vous vous êtes toujours laissé guider dans ce doux labeur de votre bienfaisante justice, par une lumière qui ne saurait être trompeuse. Vous avez assis vos décisions sur la base d'un criterium infaillible, en récompensant les actes qui vous apparaissent comme le plus profondément empreints du caractère de l'abnégation.

C'est dans cet esprit que, cette année, vous avez

choisi Fanny Thouvenin pour l'honorer de vos suffrages.

Fanny Thouvenin est née en 1824. Ses parents, pauvres journaliers, habitaient le village de Lenoncourt dans le département de la Meurthe. Peu après la naissance de cette enfant, la femme Thouvenin devenait veuve et se remariait avec un sieur Aubert.

Fanny avait sept ans lorsqu'une grave maladie nerveuse lui ôtait à jamais l'usage presque complet de ses membres; ses bras seuls conservent quelque vitalité, mais ses mains sont impropres à tout service.

En 1839, Fanny Thouvenin vient habiter Ville-d'Avray d'abord, Marnes ensuite, avec ses parents. Ceux-ci commencent à travailler avec peine, la maladie les visite et la misère apparaît dans cette pauvre famille.

C'est Fanny qui, tout estropiée qu'elle est, soigne les jeunes enfants que sa mère prend en garde pour se procurer quelques ressources. Le cœur excellent de cette honnête fille la porte instinctivement vers ces petits êtres, heureuse de trouver quelqu'un de plus faible qu'elle à protéger et à servir.

En 1864, sa mère meurt après de longues et cruelles souffrances, et Fanny reste seule avec son beau-père vieux et infirme. Pendant douze ans elle le soigne et l'entretient en grande partie avec le faible salaire que lui procure la garde des enfants qui lui sont confiés.

Vers la fin de 1864, une femme, domestique dans les environs de Marnes, vient prier Fanny de se charger de sa fille alors âgée de cinq ans, lui promettant de lui envoyer chaque mois une petite somme pour prix de la pension de cette enfant. Elle laisse l'enfant et ne reparaît plus. Les recherches pour la découvrir sont inutiles.

On conseillait à Fanny Thouvenin de placer la petite fille à l'hospice des Enfants-Trouvés, mais elle n'y voulut

pas consentir : « Puisque sa mère l'abandonne, c'est moi qui lui servirai de mère, dit-elle, » et elle a tenu parole.

Bien souvent la misère a failli l'accabler. Elle a tout supporté avec courage, et, seule entre son beau-père et son enfant d'adoption, elle ne s'est pas laissé abattre par l'adversité. Son courage semblait s'exalter dans les positions les plus difficiles et elle trouvait dans son affection pour deux êtres si faibles, la force nécessaire pour ne pas succomber.

Aujourd'hui Fanny Thouvenin a cinquante-trois ans et la petite fille recueillie et secourue par elle est devenue une jeune fille dont l'excellente tenue et la bonne conduite prouvent que Fanny Thouvenin ne lui a pas prodigué seulement les soins physiques, mais a su aussi élever son cœur et lui faire aimer l'honnêteté.

Elle est bien humble, Messieurs, cette vie que j'ai essayé de retracer, mais chacune de ses heures s'est écoulée dans l'accomplissement d'un devoir, chacun de ses instants a été marqué par une bonne action, et elle se présente à vous sous la recommandation si puissante à vos yeux de ces modestes vertus dont le moindre souci est d'attirer les regards, et qui semblent s'ignorer elles-mêmes. Aussi n'avez-vous pas hésité à décerner aujourd'hui votre prix de vertu à Fanny Thouvenin.

Je vous remercie, Messieurs, de m'avoir chargé de formuler ce réquisitoire devant votre juridiction toute de bienfaisance et de m'avoir ainsi permis de reposer sur cette vie si pleine de vertueuse abnégation mes yeux trop souvent blessés de l'aspect des plaies que, par état, je suis chaque jour obligé de sonder !

DE L'ORIGINE ET DU CHOIX

DES

PRÉNOMS CHRÉTIENS

Par M. l'abbé J. CORBLET.

L'érudition moderne s'est beaucoup occupée de l'origine des noms de famille, mais très-peu des noms propres viagers, empruntés ordinairement au calendrier des saints, destinés à précéder le nom transmissible de famille et qu'on impose au baptisé dans le sacrement de la régénération spirituelle. Nous avons abordé cette question dans une série de lectures faites à la *Société des Sciences morales*, et nous venons ici, dans les étroites limites que le temps nous prescrit, grouper quelques rapides extraits de ce travail, en le dépouillant surtout des citations latines, des longs développements et des arides discussions. Nous devons nous rappeler que, dans une séance publique, l'érudition doit tempérer son austérité et faire preuve de courtoisie en mettant une sourdine à sa loquacité coutumière.

Un certain nombre d'écrivains font remonter aux temps apostoliques l'institution des noms de baptême et prétendent qu'elle a dû succéder immédiatement à

l'usage d'imposer un nom au nouveau-né dans la cérémonie de la circoncision. On sait qu'en prescrivant ce rite religieux à Abraham et à toute sa race, Dieu ordonna au patriarche de changer son nom d'*Abram* en celui d'*Abraham*, qui signifie *père des croyants*, et celui de sa femme *Saraï*, en *Sarah*. De là s'est propagé chez les Israélites l'usage d'imposer un nom à l'enfant qu'on circoncisait le huitième jour de sa naissance. Si le baptême n'avait pas été autre chose que la réalisation du rite figuratif de la circoncision, si on l'avait administré aux enfants à la même époque, on devrait nécessairement rattacher l'imposition du nom de baptême à l'antique cérémonie juive; mais comme les enfants des chrétiens étaient assez tardivement régénérés, et qu'on leur donnait un nom fort longtemps auparavant, c'est-à-dire le huitième jour de leur naissance, c'est à cette dernière cérémonie de famille et non pas au rite religieux du baptême qu'on peut rattacher l'ancienne prescription mosaïque. S'il en avait été autrement, les Saints Pères, en faisant ressortir les analogies du baptême et de la circoncision, n'auraient pas manqué d'y faire figurer l'imposition du nom; l'usage de mettre les nouveaux baptisés sous l'invocation d'un saint se serait ainsi promptement propagé, au lieu de rester à l'état d'exception pendant les premiers âges de l'Église. Au XIe siècle, alors qu'on commença à baptiser les enfants aussitôt après leur naissance, les liturgistes, en assimilant, plus que ne l'avaient fait les Saints Pères, le sacrement de la nouvelle Loi à celui de l'ancienne, ne manquèrent pas en même temps d'identifier les deux impositions de nom, qui, des deux côtés, sont un signe de l'alliance solennelle contractée avec Dieu. Mais ces comparaisons, tout ingénieuses et même toutes vraies qu'elles soient

au point de vue dogmatique, ne peuvent rien changer aux données que nous fournit l'histoire, et, sur cette question d'origine, comme sur beaucoup d'autres, nous sommes obligé de rejeter l'opinion communément adoptée.

Les marbres des catacombes, aussi bien que les écrits des premiers siècles, nous prouvent que la plupart des premiers chrétiens, vivant au milieu des gentils, conservaient les usages nationaux qui ne leur paraissaient point violer la foi qu'ils avaient embrassée. Ceux de l'empire romain continuèrent, comme leurs ancêtres, à porter trois ou quatre dénominations : un prénom ou nom personnel de l'individu, un nom proprement dit, c'est-à-dire le nom de la race ; un surnom servant à distinguer les diverses branches d'une même race, et souvent un second surnom qui désigne une qualité physique ou morale, une circonstance particulière de la naissance ou de la vie. S'il est facile de comprendre que les premiers chrétiens aient usé de ces diverses sortes de vocables, indifférents en eux-mêmes, il l'est peut-être moins de leur voir porter les noms mêmes de ces divinités abhorrées que Tertullien défendait de prononcer dans l'assemblée des fidèles. Or ces appellations mythologiques de *Mars* et d'*Apollon*, d'*Hercule* et de *Mercure*, de *Vénus* et de *Pallas* sont très-fréquentes dans les quatre premiers siècles. Nous devons en conclure que nos ancêtres dans la foi les crurent sans importance, dès lors qu'ils n'y attachaient point un culte de vénération ; ils ne songèrent pas plus à les changer, que leurs arrière-neveux, quand ils seront en possession du pouvoir, ne penseront à modifier les noms mythologiques des jours et des mois. Justement fiers de leur titre de chrétien, ils se contentaient de cette appellation générale, en esti-

mant que leur nom de naissance païen se trouvait purifié par leur nouveau culte. On ne saurait qu'approuver l'esprit libéral de la liturgie primitive, s'abstenant de prescrire des changements de noms qui auraient apporté le trouble et la confusion dans les relations de la vie civile, et qui, dans les temps de persécution, auraient fourni de faciles indices aux dénonciateurs.

Si cette conservation des noms païens fut d'un usage presque général pendant les premiers âges du Christianisme, il n'en est pas moins vrai qu'elle a subi un certain nombre d'exceptions, surtout à partir du IIIe siècle, de la part de fervents chrétiens, animés d'une dévotion spéciale et agissant ainsi dans la plénitude de leur liberté individuelle.

Les chrétiens d'Égypte paraissent avoir été les premiers à emprunter des noms de l'ancienne Loi, parce qu'étant devenus citoyens de la Jérusalem céleste, ils portaient une vénération spéciale à ceux qui en avaient figuré et prédit le triomphe. Les Grecs entrèrent bientôt dans cette voie, mais en portant leurs prédilections sur le Nouveau-Testament et sur les annales hagiographiques. Saint Jean-Chrysostome félicite les chrétiens qui donnent à leurs enfants, non pas le nom de leurs aïeux, mais celui des saints qui se sont illustrés par leurs vertus ; et Théodoret nous apprend que les fidèles de son temps aimaient à donner à leurs nouveau-nés des noms de martyrs, pour leur assurer dans le ciel une puissante protection.

La liberté liturgique du prénom régna en Occident jusqu'au XIIe siècle, avec cette différence toutefois que l'imposition d'un nom chrétien, d'abord exceptionnelle, le devint beaucoup moins au Ve siècle et qu'elle se propagea à partir du VIIIe siècle. C'est de la fin du

XI[e] jusqu'au commencement du XIII[e] que s'universalise l'usage des vocables de baptême, se confondant naturellement avec ceux de naissance, puisqu'on commence alors à conférer le sacrement de la régénération aussitôt après l'entrée dans la vie; d'ailleurs, à cette époque, le nom de famille vient de se constituer, et on éprouve le besoin, surtout dans les classes nobiliaires, de distinguer soigneusement entre eux les divers membres de la même famille.

Si nous jetions un coup d'œil d'ensemble sur les prénoms chrétiens depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours, nous verrions que leurs principales sources sont l'Écriture-Sainte; les croyances et les fêtes de l'Église; les vertus et les sentiments de piété; l'hagiographie; la mythologie et l'histoire profane; l'histoire naturelle; la littérature, la fantaisie et les opinions politiques; enfin, certaines circonstances de la vie et du baptême. Le temps ne nous permet point d'examiner toutes ces catégories, ni même d'en approfondir une seule. Qu'on nous permette donc de nous borner ici à un petit nombre d'observations rapides et à l'indication de quelques-uns de ces faits qui rentrent plus spécialement dans ce qu'on est convenu d'appeler *les curiosités de l'histoire*.

Certains noms propres de l'Ancien-Testament sont restés la propriété presque exclusive des juifs; mais il en est beaucoup d'autres qui sont communs aux juifs, aux musulmans et aux chrétiens, surtout dans l'Orient dont le culte traditionnel est resté très-fervent pour les saints de l'ancienne Loi. Ces prénoms bibliques ne s'introduisirent qu'assez tard dans le nord de l'Europe. Le premier qui se propage en Occident est celui de *Salomon;* mais ce n'est qu'à partir du X[e] siècle qu'il devient fréquent dans le sud de la Gaule.

Les protestants, par là même qu'ils blâment le culte que nous rendons aux saints, ont rejeté la plupart des noms de l'hagiographie catholique, surtout ceux des siècles modernes.

Le Nouveau-Testament ne leur fournissant qu'un nombre fort restreint de dénominations, ils ont dû faire de fréquents emprunts à l'ancienne Loi. Cette prédilection religieuse entraîna contre eux la réaction des catholiques, et nous voyons un certain nombre de théologiens, de synodes et de rituels des XVIe et XVIIe siècles désapprouver l'emploi de ces prénoms, comme pouvant faire confondre les catholiques avec les protestants et les juifs. Quelques-uns de ces rituels, dans l'énumération des noms juifs qu'ils déconseillent, oublient que plusieurs d'entre eux appartiennent également à l'hagiographie catholique, qu'il y a eu, dans le Christianisme, des saints nommés *Aaron*, *Abel*, *Abraham*, *Adam*, *Ananie*, *Benjamin*, *Daniel*, *David*, *Isaac*, *Jacob*, *Jérémie*, *Jonas*, *Samuel*, *Susanne*, etc., et que ceux-là du moins doivent rester à l'abri des proscriptions liturgiques. C'est là une observation qu'aurait pu faire le poète Isaac Benserade, alors que son évêque, en le confirmant, voulut lui changer son prénom qu'il trouvait malséant; mais le naïf enfant s'avisa seulement de demander ce qu'on lui donnerait en retour; l'évêque rit de cette saillie et lui laissa son prénom.

Tandis que les protestants empruntaient leurs prénoms aux personnages de l'Ancien et du Nouveau-Testament, les puritains d'Angleterre se montraient plus exclusifs. Les noms d'apôtres, aussi bien que ceux des autres saints, leur paraissant respirer le *papisme*, ils empruntaient à l'Écriture-Sainte, comme désignations nominales, des mots et même des phrases entières expri-

mant des vertus, des conseils, des sentences, des adages, des exemples à suivre. Du temps de Cromwel, on s'appelait : *Tue le péché*, *Sois ferme, Ne pleure pas*, *Dieu récompense*, *Combats pour la bonne cause de la foi*, *Christ est venu dans le monde pour nous sauver, Le Seigneur approche, Probation nouvelle, Réformation, Don gratuit, In excelsis,* etc. En 1653, un membre fanatique du Parlement s'appelait : *Loue Dieu*, *Barebone;* son frère se nommait : *Si Christ n'était pas mort pour toi, tu aurais été damné, Barebone.* Le populaire, trouvant que c'était par trop long à prononcer, ne retenait que les deux derniers mots et l'appelait ironiquement *Damné Barebone.*

Dans les contrées catholiques, l'hagiographie est la source principale des noms de baptême, du moins dans les temps modernes. C'est à la théologie qu'il appartient de montrer la convenance de ces emprunts; mais, sans sortir du domaine historique, qu'il nous soit permis de faire remarquer combien grande a toujours été, dans l'Église, la liberté de choisir tel ou tel patron. Tandis que les lois de Manou, par l'imposition de diverses catégories de noms, perpétuent dans l'Inde la division des castes, le Christianisme rapproche les distances sociales pour la libre communauté des vocables. En donnant à tous les hommes, au baron comme au pauvre serf, les mêmes patrons, les mêmes intercesseurs, l'Église a créé, sinon une égalité qui n'était pas dans les mœurs du moyen âge, du moins une sorte de fraternité religieuse qui devait rapprocher dans un même sentiment de piété les rangs et les conditions. Il y eut, il est vrai, quelques atteintes portées à cette liberté de choix : ainsi, les lois de la république de Raguse défendaient aux femmes de la bourgeoisie de prendre certains noms de baptême, réputés distingués et réservés exclusivement aux patri-

ciennes; mais ce sont là des prescriptions purement civiles qui n'ont jamais été sanctionnées par l'autorité religieuse.

Celle-ci s'est uniquement préoccupée de faire prévaloir l'adoption des noms de saints, à l'exclusion des noms profanes et de réglementer cet usage dans le sens des convenances liturgiques. Mais il faut avouer que ses conseils sont souvent méconnus. Tantôt on féminise des noms de saints pour les filles, comme s'il y avait pénurie de saintes dans les 50,000 noms que contiennent les martyrologes; tantôt on choisit ceux de personnages fictifs qui peuvent être inscrits dans les calendriers d'almanachs, mais jamais dans les annales hagiographiques, ce dont ne se doutent pas ceux qui s'appellent *Arthur*, *Gustave*, *Horace*, *Oscar*, *Coralie*, *Estelle*, *Irma*, *Palmyre*, *Zélanie*, etc.; très-souvent d'ailleurs on s'inquiète peu de l'existence réelle et des vertus du patron qu'on adopte. On se préoccupe avant tout de choisir des noms courts, faciles à prononcer, qui puissent s'allier agréablement avec le nom de famille et former avec lui un tout harmonieux. La mère rêve longtemps au nom chéri qu'elle donnera à l'enfant qui va naître, et, surtout si ce doit être une fille, elle veut que son nom soit imprégné d'une certaine poésie, qu'il soit comme un passe-port d'heureux augure dans les relations de la vie. Ne dirait-on pas que beaucoup de mères chrétiennes subissent encore les prescriptions des antiques lois des Hindous : « Que le nom de la femme, y est-il dit, soit facile à prononcer, doux, clair, agréable et propice; qu'il finisse en voyelles longues et qu'il soit comme une parole de bénédiction. »

Il n'y aurait rien à redire si l'on tâchait de combiner l'élément phonétique avec l'élément religieux; mais ce

dernier est souvent sacrifié. Combien d'enfants chrétiens dont l'existence semble être mise sous la protection d'un dieu de la Fable ou d'un héros de l'antiquité. Parcourez la Grèce : vous serez à coup sûr rasé par un *Miltiade* ou un *Épaminondas;* votre guide s'appellera *Thémistocle;* votre cocher *Léonidas;* votre garçon d'hôtel, *Périclès;* et vous ferez sans doute l'aumône à plus d'un *Crésus*. En Italie, du moins, vous trouverez un certain partage entre les souvenirs classiques et ceux de la foi, car vous rencontrerez fréquemment ces vocables bizarrement accouplés : *Casimir-Romulus, Charles-Scipion, Étienne-Hercule, Grégoire-Annibal, Jean-Télémaque, Marie-Pénélope, Pétronille-Uranie*, etc.

En France, on est plus séduit par la nouveauté du jour que par les souvenirs historiques. L'admiration légitime ou non pour telle ou telle œuvre littéraire y a toujours déterminé le choix d'un certain nombre de prénoms. A l'époque de la Renaissance, on emprunte les noms des héros et des héroïnes du Dante, du Tasse et de l'Arioste. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, le théâtre multiplie les noms d'*Alzire*, *Arabelle*, *Ariste, Églé*, *Mérope*, *Nanine*, *Philis*, *Roxane*, etc. Le roman propage ceux de *Clarisse*, *Chloris, Chloé*, *Émile*, *Julie, Héloïse*. De nos jours, surtout dans les classes inférieures, combien ne compte-t-on pas d'*Atala*, de *Corinne*, d'*Indiana*, de *Lélia*, de *Malvina*, d'*Ophélie*, de *Paméla* et de *Zulma?*

Les circonstances et les opinions politiques ont également mis quelques noms à la mode. Quand Henri IV fut assassiné, une immense douleur s'empara des populations, et beaucoup de familles du peuple et de la bourgeoisie, pour exprimer leurs regrets, donnèrent à leurs enfants le prénom de *Henri* qui, jusque-là, n'était guère sorti des rangs de la noblesse. Un

Écossais, partisan enthousiaste des Stuarts donna à chacun de ses quatorze fils les noms de *Charles-Édouard*, en l'honneur du prétendant.

En 1778, au tir de Meaux, le conseil général permanent décida que quatre couples seraient dotés au frais du corps des arquebusiers et que chaque enfant premier-né de ces mariages s'appellerait *Louis-Auguste*, si c'était un garçon, ou *Marie-Antoinette*, si c'était une fille.

Pendant la période révolutionnaire on donna à beaucoup d'enfants les prénoms de *Danton, Saint-Just, Fouquier-Tinville, Robespierre*, *Marat,* etc. Sous le premier et le second empire, le nom de *Napoléon* était fort à la mode; sous la Restauration, c'étaient ceux de *Louis* et de *Charles;* sous la monarchie de 1830, ceux de *Louis-Philippe,* d'*Amélie* et de *Lafayette.*

Cette manie politique a causé parfois bien des embarras aux ambitions serviles. On nous a cité un conventionnel, devenu préfet de l'empire, qui se hâta de donner le nom de *Jérôme-Napoléon* à un fils qu'il avait jadis appelé *Brutus;* mais ce dernier, à l'avénement de la Restauration, s'empressa de signer *Louis-Charles;* pendant les Cent Jours, ne sachant trop ce qui allait arriver, et voulant prudemment réserver l'avenir, il ne signait plus que de son nom de famille.

Les pays étrangers ont aussi payé leur tribut à ces prédilections politiques. Plus d'un enfant en Allemagne est baptisé sous le nom de *Bismark,* comme en Italie sous celui de *Garibaldi.* Dans cette dernière contrée, on en est venu jusqu'à forger des noms avec un assemblage de mots exprimant une idée particulière. En 1861, l'*Armonia* de Turin annonçait qu'on venait de baptiser à Brescia une petite fille sous le nom d'*Italia libera.* On

peut se demander comment le prêtre a pu s'empêcher de sourire lorsque, dans la cérémonie du sel, il dut dire à cette enfant : « *Italie libre*, reçois le sel de la sagesse ! »

Les faits que nous venons de rappeler sont restés exceptionnels; mais, pendant la période révolutionnaire, les prénoms chrétiens se virent menacés d'une perturbation beaucoup plus générale. Les jacobins, entraînés par leur hostilité religieuse, répudièrent leurs prénoms catholiques pour prendre ceux des héros de Rome et d'Athènes. On vit les grands pontifes de la Montagne conférer des baptêmes civiques à ceux qui sollicitaient le changement officiel de leur état civil. Hébert imposa solennellement le nom de *Raison* à une femme nommée Louise Bazincourt. Le député Couturier, en mission à Étampes, décréta que tous les individus nommés *Louis* s'appelleraient *Sincère*. Un vicaire de Notre-Dame-de-Lorette, Léonard Sauvage, déclara à la Commune de Paris qu'il voulait désormais s'appeler *Physitrophime*, c'est-à-dire *élève de la nature*. Jean-Baptiste Clootz, qui se proclamait l'*orateur du genre humain*, prit le nom d'*Anacharsis;* d'autres révolutionnaires échangèrent leur nom de baptême pour celui d'*Aristide*, *Timoléon*, *Curtius*, *Mucius Scévola*, *Gracchus*, *Régulus*, *Égalité, Sans-culotte*, *Carmagnole*, etc., et donnèrent à leurs enfants les noms d'animaux, de végétaux et d'instruments agricoles inscrits dans le calendrier républicain.

Tout le monde sait que la Convention nationale, par les décrets du 14 vendémiaire, des 3 et 9 brumaire de l'an II, remplaça le calendrier grégorien par le calendrier républicain composé par Romme, député du Puy-de-Dôme, et amendé par Fabre d'Églantine qui fut le rapporteur de cette loi.

Le principal but de cette réforme chronométrique fut d'imposer à la France une étude élémentaire d'économie rurale. On a donc eu tort de dire que la Convention avait voulu par là substituer des noms agronomiques aux noms de baptême. Rien ne trahit cette pensée, ni dans les termes du rapport, ni dans les décrets de l'Assemblée. Ce ne fut là qu'une conséquence tirée par le populaire. Habitué à choisir un nom dans l'almanach, il consulta naturellement le *Calendrier républicain*, et put croire que ces vocables étaient prescrits comme noms de naissance ou de baptême; mais ce ne fut qu'à Paris et dans les grands centres révolutionnaires qu'on recourut à ces stupides appellations, peut-être pour se délivrer un brevet de civisme et conquérir les sympathies des clubs populaires. Toutefois, même dans les cités qui subissaient la domination des Jacobins, la plupart des citoyens répugnaient à affubler leurs enfants des sobriquets de *Taupe* ou de *Dindon*, de *Carotte* ou de *Navet*. En général, le parrain présentait à la municipalité un nom de grand homme ou de saint, et ce n'était que les fonctionnaires ministériels les plus *patriotes*, comme on disait alors, qui s'ingéraient d'ajouter dans l'acte de l'état civil le nom d'animal, de légume ou d'instrument aratoire, correspondant à la date de la naissance; mais dans la plupart des familles, l'enfant ne portait point ce sobriquet, ou du moins, il l'abandonna dès que fut passée la Terreur, alors que l'autorité civile réagit contre ces ridicules aberrations.

Il en est d'autres écloses dans des cerveaux détraqués, qui restèrent toujours à l'état de projet individuel. Un républicain de Montpellier, nommé Carney, voulant élaguer tous les vocables relatifs au culte, proposa de les remplacer par la désignation des inventions célè-

bres, des lois utiles et des grands faits politiques, correspondant, par leur date, à la naissance de l'enfant, comme *Télescope*, *Invention de l'Imprimerie*, *Baromètre*, *Liberté des Suisses*, *Tiers-État devenu Assemblée nationale*, etc. Les journaux charivariques du temps plaisantèrent beaucoup sur cet étrange projet, et, entre autres facéties, prétendirent qu'il entraverait trop les unions conjugales, parce que Mlle *Montgolfière* ne se résoudrait jamais à épouser M. *Machine pneumatique*, que Mlle *Porcelaine de Sèvres* ne s'exposerait pas à s'unir à M. *Machine à battre*, et que le mariage de M. *Pile de Volta* avec Mlle *Poudre à canon* serait quelque peu dangereux pour leur voisinage.

Si nous n'avions craint de dépasser les limites qui nous sont imposées, nous vous aurions entretenus des prédilections qu'ont eues, pour certains noms de baptême et certains prénoms, les nations, les provinces, les cités et même de grandes familles nobiliaires. Permettez-moi seulement, en terminant cette étude écourtée, de vous dire un mot sur la croyance superstitieuse aux noms fatidiques, qu'on s'imagine devoir influer mystérieusement sur notre destinée. Ce fut là l'objet de l'onomatomancie, prétendue science cabalistique dont les rabbins font remonter l'origine jusqu'à Enoch. Ce qui est autrement certain, c'est qu'elle fut pratiquée, dans une certaine mesure, par l'antiquité païenne. Les Grecs rejetaient un certain nombre de noms comme de mauvais augure ; les Romains demandaient aux oracles la révélation d'appellations favorables. Au moyen âge, le maire de Bavai attribuait toutes les infortunes de Marguerite d'Autriche à la seule lettre M, initiale de son nom et aussi de bien des choses funestes, comme *mal*, *malheur*, *maladie*, *malédiction*, *méchanceté*, *misère*, *morta-*

lité, etc. A Padoue, on considérait comme de mauvais augure tous les noms commençant par un A. En Écosse, le prénom de *Jacques* était réputé fatal, à cause du triste sort des rois qui le portèrent. Malgré l'introduction du Christianisme, les Anglo-Saxons n'en continuèrent pas moins à donner parfois à leurs enfants des prénoms qui devaient, selon eux, leur infuser les qualités de bravoure, d'honneur et de loyauté qu'estimaient tant leurs ancêtres.

Sans remonter si loin, et sans quitter la France, ne rencontre-t-on pas encore au fond de nos provinces, certaines gens qui, comme le père d'un héros de Sterne, s'imaginent que les noms, par une espèce de biais magique, ont sur notre conduite, sur notre caractère, sur notre bonheur, une secrète influence qu'on ne saurait éviter. Si les graves enseignements du Christianisme sur la liberté de l'âme ne peuvent les détourner de leurs étranges préjugés, ils devraient tout au moins s'en rapporter aux conclusions de la morale philosophique et méditer ce vieux proverbe d'un poète persan :

Ce n'est pas le nom qui fait l'homme,
C'est l'homme qui fait son nom.

FABLES

PAR FEU **Ch. LAFOSSE**, CORRESPONDANT.

La Taupe.

L'ambition n'est pas l'exclusif apanage
Des puissants et des forts; les plus petits parfois
Ont la soif des grandeurs. Qui nous dit qu'à ses lois
Le ciron n'entend pas plier son entourage?
Une taupe dans l'ombre aspirait à régner;
Rien de mieux, mais comment gagner
Ce gros lot du destin? La chétive commère
Chez ses concitoyens obtus
Comptait des partisans; on citait ses vertus,
Son esprit, sa conduite austère.
Elle-même d'un don qu'elle tenait des dieux
Parlait d'un air mystérieux :
Il n'en fallut pas plus, et dame Renommée
D'emboucher la trompette et taupes d'accourir,
Désireuses de s'enquérir
Du talisman sacré de la sœur bien-aimée.
Fière d'un si nombreux concours,
L'intrigante à la foule adressa ce discours :
« Les dieux me sont témoins que depuis mon enfance
Dans la retraite et le silence
J'ai recherché l'oubli; je veux bien toutefois
Vous dire mon secret... Oui, votre humble servante
A reçu la faveur la plus éblouissante
Qu'une taupe de bien puisse envier... Je vois!
Oui, je vois le ciel et la terre,
Mes yeux embrassent l'univers,
Je vois l'immensité des mers,
De milliers d'astres d'or je vois briller la sphère. »

« Certes, si vous voyez tous ces objets divers,
S'écria l'assemblée au comble de la joie,
C'est Jupiter qui vous envoie.
De nos souterraines tribus
Soyez reine : avec vous elles ne craindront plus
Ces deux mortels fléaux de l'époque où nous sommes,
La dent des carnassiers et les piéges des hommes. »
Ainsi dans un soudain transport
La foule proclama cette honnête personne;
Mais tout l'éclat d'une couronne
Ne saurait conjurer la malice du sort.
Ce fut vers le déclin de la même semaine
Que son règne finit. La noire souveraine,
A la tête du peuple et des grands de sa cour,
Parcourait les champs d'alentour,
Lorsque Sa Majesté, qui marchait la première,
Arriva sur le bord d'une large rivière.
N'était-ce pas le cas d'y voir,
Ou, si vous l'aimez mieux, de mettre ses lunettes?
Car les eaux cheminaient complétement muettes.
Mais dans ce limpide miroir
Elle n'aperçut rien, et son ombre royale
Descendit brusquement sur la rive infernale.
De ses pauvres sujets les mémoires du temps
Disent qu'il se noya les trois quarts avec elle.
Le peuple n'est-il pas la victime éternelle
De ses aveugles charlatans?

L'Emigration du gibier.

« Savez-vous la grande nouvelle?
Disait un épagneul à ses bruyants voisins;
La trêve, si commode aux lièvres, aux lapins,
Grâce aux Dieux n'est pas éternelle;
Elle expire ce soir. Demain chiens et chasseurs

De ces heureux loisirs vont troubler les douceurs.
Ainsi tenez-vous prêts. » Un lièvre, de son gîte
Entendant cette voix maudite,
Courut donner l'éveil. On s'assembla sans bruit,
Et sous les voiles de la nuit
Le conseil des anciens, dans sa haute prudence,
Décida qu'il fallait décamper en silence.
A cent familles de proscrits
Une cime escarpée offrit ses noirs abris.
Il était temps, car dès l'aurore
Les aboîments des chiens, la fanfare sonore
Retentirent au loin; mais à ce gai concert
Succéda le silence; on eût dit le désert.
Partout la solitude, et les chiens hors d'haleine
A tous les échos de la plaine
Demandèrent en vain ses hôtes innocents
Absents.
Toutefois, bientôt las de la terre étrangère,
Un lapin à tête légère
Regagna ses foyers, et d'un lieu souterrain
Entendit deux renards causant d'un air chagrin :
« Hélas! disait l'un d'eux, je n'y saurais survivre.
Lièvres, perdreaux, lapins, que j'aimais tant à voir,
Qu'êtes-vous devenus? Quel affreux désespoir
Vous laissez après vous! » « Il nous reste à les suivre,
Dit l'autre, jusqu'aux sombres lieux.
Ce sont là de vos tours, ô destins envieux! »
« Voilà deux honnêtes personnes,
Et l'on peut se fier à des âmes si bonnes,
Se dit l'écervelé. Seigneurs, ces pauvres gens
Pour qui vos regrets obligeants
Sont à bon droit dignes d'envie,
Vous les aimiez donc bien! » « Autant que notre vie »
Dit le couple hypocrite. « Alors consolez-vous,
Reprit gaîment Jeannot; vous les reverrez tous. »

Et le pauvret de leur apprendre
De sa triste tribu le lugubre départ,
Le lieu de son exil, enfin l'heureux hasard
Qui lui vaut la faveur d'un entretien si tendre.
« Surtout soyez discrets, dit-il en finissant;
De mille embûches ténébreuses
Le monde est plein, dit-on; des langues venimeuses
Nous pourraient attirer quelque ennemi puissant. »
N'est-il pas vrai que ce langage
Etait un peu naïf? Vous devinez la fin.
Les petits ont beau fuir; l'œil méchant du Destin
Les suit de rivage en rivage.
Les renards affamés gravissent la hauteur.
Tout y fut mis à sac, et, faute bien minime
Pour de tels appétits, l'innocent délateur
Fut de ses doux amis la première victime.

Les deux Mulots.

Certain mulot de Beauce, aveugle de naissance,
Apprit qu'un vieux parent, son arrière-cousin,
L'un des plus gros bonnets d'un bailliage voisin,
Venait de lui léguer une fortune immense :
Fortune de mulot, mais n'importe le cas.
Voilà mon héritier dans un grand embarras.
Comment affronter seul les dangers d'un voyage,
Et démêler des lois les dédales obscurs?
Les grands chemins n'étaient pas sûrs,
Et le Palais, dit-on, ne l'est pas davantage.
Un voisin expert et discret
Fut par lui rencontré : « Soyez, dit le pauvret,
Mon guide et mon conseil; si le bonheur vient luire
A mon humble foyer, nous y vivrons à deux. »
« C'est Minerve qui vous inspire,
Répliqua le voisin d'un air avantageux;

J'irais sans tâtonner jusqu'au Céleste Empire;
Quant aux secrets des lois, à bon nombre de clercs
Je puis rendre des points; j'aurai les yeux ouverts. »
Aux premières clartés de l'aube matinale,
Ils firent leurs adieux à la terre natale.
Je ne vous dirai point leurs pénibles travaux;
Ils n'ont peut-être de rivaux
Que les exploits d'Hercule. Aux profondes vallées
Succédaient des coteaux, puis des plaines brûlées
Par les feux du soleil. Notre aveugle aux abois
Maudissait de grand cœur son fâcheux héritage,
Quand le voisin lui dit : « Mon frère, ayez courage;
Je vois là-bas fumer les toits
Du pays où s'étend votre nouveau domaine,
Un doux et vert tapis à la porte nous mène. »
Il ne se doutait pas que sous ces beaux dehors
Sommeillait une onde perfide.
Elle engloutit le pauvre guide
Qui mena son compère hériter chez les morts.

Un Donneur de conseils.

Au décès du lion, la soif d'indépendance
Porta le peuple en masse à se proclamer roi,
Tant il est vrai que pour l'emploi
Il est plus d'aspirants qu'on ne le croit en France!
Ces nouveaux affranchis, devenus citoyens,
De l'antique âge d'or allaient goûter les biens;
On le disait du moins. Bientôt la Renommée,
Jusqu'aux extrémités des plus lointains cantons
Faisant sa ronde accoutumée,
Publia ce grand fait. Là béliers et moutons,
Boucs, volailles, baudets, bonnes gens de province,
Politiques d'esprit fort mince,
De chiens amis de l'ordre écoutaient les avis :

Heureux, s'ils les avaient suivis !
Mais les vagues sont moins mobiles
Que l'instinct populaire. Un cauteleux tribun,
N'ayant aux discordes civiles
Rien à perdre, jugea le moment opportun.
« Citoyens, leur dit-il, l'affreuse tyrannie
Sur vous pesait de tout son poids ;
Avec le dernier de nos rois
L'ère du despotisme est à jamais finie ;
Jugez si cet instant m'est doux.
J'ai tant versé de pleurs ! j'ai tant prié pour vous !
Aujourd'hui le faible respire ;
Après un cruel abandon
La liberté vient vous sourire,
Elle vous tend la main. » « Bravo ! dit un dindon. »
« Soyons, dit l'orateur, un grand peuple de frères.
Plus de secrets abus, de pouvoirs arbitraires !
Les dieux, protecteurs des petits,
Ont jugé vos tyrans ; ils sont anéantis !
Mais aussi plus de défiance ;
Chassez, chassez les chiens ; leur âpre surveillance
Blesse autant votre dignité
Qu'elle outrage la liberté. »
« Oui, oui, chassons les chiens ! » murmura l'assemblée ;
Ce sont des gens hargneux et de fâcheuse humeur.
Plus de chiens ! » Vainement, nonobstant la clameur,
Un sage à la foule aveuglée
Parla raison ; ce cri retentit prolongé :
« Plus de chiens ! plus de chiens ! nous leur donnons congé. »
Or sachez quel était ce patriote insigne.
Pour ses nobles exploits il est cité partout ;
Son nom brille en première ligne
Parmi les noms des purs... c'était compère loup.

N. B. — La séance a été terminée par la lecture d'un travail de M. L. Vian, touchant *la particule nobiliaire*. Ce travail étant l'analyse d'un ouvrage plus étendu, déjà parvenu à sa 3e édition, M. Vian n'a pas cru qu'il y eût lieu de l'insérer ici.

PETROMANTALUM

NOTICE

Sur l'emplacement de Petromantalum indiqué dans l'itinéraire d'Antonin, de Lutetia à Rotomagus (de Paris à Rouen).

PAR M. **MERCIER**, MEMBRE TITULAIRE

On sait avec quelle précision, et souvent avec quelle exactitude, l'Itinéraire connu sous le nom d'*Itinéraire d'Antonin* désigne les villes et les stations principales échelonnées sur les grandes voies stratégiques qui unissaient les cités de la Gaule romaine.

La plupart de ces points, mentionnés dans ce précieux document, ont été retrouvés de nos jours : les uns sont devenus des villes populeuses et prospères, les autres sont descendus au rang de villages obscurs ou même de simples hameaux; d'autres enfin, plus maltraités par le temps et par les événements, ne témoignent plus de leur ancienne importance que par les ruines et les vestiges exhumés par l'archéologue.

L'Itinéraire d'Antonin indique, sur la grande voie de *Lutetia* à *Rotomagus* (de Paris à Rouen), une station qu'il désigne sous le nom de *Petromantalum*, et qu'il

place à un point situé à 28 lieues gauloises ou 42 milles romains de Lutetia, et à 30 lieues gauloises ou 45 milles romains de Rotomagus (soit, en mesures modernes, à 62 kilomètres de Paris et 66 kilomètres de Rouen (1).

Il semble qu'avec des renseignements aussi précis que ceux que nous recueillons dans l'Itinéraire d'Antonin, l'archéologie doive sans peine retrouver l'emplacement de *Petromantalum*; cependant jusqu'à présent l'incertitude a toujours existé, et les historiens qui ont traité cette question ont émis les opinions les plus diverses.

Aux environs du point assigné pour l'emplacement de Petromantalum, se trouvent aujourd'hui plusieurs bourgs et villages : Magny-en-Vexin, Etrées, Banthelu et Saint-Gervais; chacun d'eux revendique l'honneur d'avoir succédé à la station romaine.

Nous allons examiner leurs titres.

Commençons par Magny :

Sa distance à la voie romaine est d'un kilomètre. La fondation de Magny, ainsi que le prouve son nom d'origine normande, et ainsi qu'il résulte de recherches savantes entreprises par plusieurs historiens, ne remonte pas au-delà du VIe siècle.

Vient ensuite Etrées :

Etrées a une origine romaine, c'est incontestable; son nom lui vient précisément de sa situation sur la voie

(1) Il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler ici le rapport de ces différentes mesures entre elles :

La lieue gauloise équivalait à 2,221 mètres 1/2, et le mille romain (mille pas) à 1,481 mètres. La lieue gauloise équivalait donc à 1,500 pas romains. On sait que le pas romain valait deux de nos pas; il mesurait l'intervalle compris entre le point où le pied se lève et le point où le même pied se pose de nouveau sur le sol, soit 1 mèt. 481. (Walckenaer, *Géog. des Gaules*, t. III.)

même (*strata*); mais sa position ne se rapporte nullement aux indications de l'Itinéraire, il s'en faut de 2 kilomètres. La fondation d'Etrées est postérieure à la construction de la voie romaine, puisque c'est à cette voie que le hameau a emprunté son nom (faute d'autre assurément) (1).

Passons à Banthelu :

L'origine gauloise de Banthelu est hors de conteste; nous retrouvons là un de ces noms caractéristiques assez nombreux dans la contrée et qui ont conservé presque sans altération leur forme primitive.

Changez la lettre B en M ou la lettre M en B (ce qu'un défaut de prononciation, ou même un simple embarras nasal suffit à produire), et vous reconnaîtrez qu'il n'y a pas grande différence entre Banthelu et Manthelu.

Si l'on s'en rapportait à cette similitude de nom : *Banthelu*, *Manthelu* (prononcez à la manière romaine *Manthelou*) et Mantalum, la question serait tranchée et l'emplacement de Petromantalum serait retrouvé.

Mais ici se présente une difficulté :

Le village moderne de Banthelu n'est pas situé sur la voie romaine, il en est éloigné de 4 kilomètres au sud.

L'archéologue, sur ce point, paraîtrait faire fausse route; cependant on va voir qu'il touche à la solution de la question.

Si nous décomposons le mot Petromantalum, nous y trouvons une partie latine évidemment d'origine ro-

(1) Il est presque inutile de réfuter ici l'erreur qui, sans autre motif qu'une vague assonance, veut reconnaître dans Mantes l'ancien Petromantalum. Mantes-sur-Seine, qui se traduit en latin par *Meduntæ*, est située à 24 kilomètres au sud de la voie et du point indiqué dans l'Itinéraire d'Antonin.

maine : *Petro;* et un nom d'origine gauloise : *Mantalum.*

Nous ne nous occuperons pas ici de l'étymologie du mot Mantalum ; ceci intéresse moins notre question, et nous estimons qu'en torturant ce mot et en recherchant les syllabes analogues du vocabulaire celtique, un étymologiste convaincu lui trouverait dix significations différentes parfaitement admissibles, et non moins parfaitement authentiques.

Quant à l'étymologie du mot *Petro*, il n'est pas besoin d'être fort latiniste pour la trouver.

Traduisons donc Petromantalum par *Mantalum aux pierres.*

Justement, au point précis, indiqué par l'Itinéraire d'Antonin, la voie longe une colline de roches qui expliquent le terme que les Romains ont ajouté au nom de leur station. Or, s'ils ont ajouté ce qualificatif à leur Mantalum, ce devait être pour le distinguer d'un autre point du même nom, situé à peu de distance.

Ce point, c'est notre Banthelu moderne.

Quand les Romains établirent sur toute la Gaule le gigantesque réseau de leurs routes stratégiques, ils paraissaient s'être beaucoup moins préoccupés de desservir les villages peu importants que d'abréger les distances d'une cité à une autre par une rectitude de direction aussi absolue que possible.

D'un autre côté, les villages gaulois étaient plus clairsemés que nos communes actuelles, et leurs territoires étaient par conséquent plus étendus ; lorsque la route traversait les parties désertes d'un de ces territoires et que les Romains se trouvaient dans la nécessité d'y élever un *castellum* destiné à surveiller la contrée, ou d'y construire une station ou poste servant d'étape, il

leur fallait désigner ce point, soit par une appellation absolument latine, soit par un nom tiré de la localité la plus voisine, ou bien de la configuration géologique ou topographique de l'endroit.

De nos jours, quelque chose de semblable a lieu, lorsque le tracé d'une ligne de chemin de fer fait passer la voie à une distance assez considérable d'un village, et que les besoins du service nécessitent un arrêt, la station ainsi isolée porte le nom de la commune la plus voisine ou les noms combinés des communes les plus rapprochées.

Des deux Mantalum de l'époque romaine, l'un a conservé son nom presque sans modifications : *Banthelu*; l'autre a changé sa dénomination et cache aujourd'hui son origine gallo-romaine sous le nom moderne de *Saint-Gervais*.

La commune de Saint-Gervais que traverse la voie romaine, est située sur le penchant d'une colline rocheuse de 160 mètres d'altitude; les massifs de pierres qui bordent la route, s'étendent sur une longueur d'environ 300 mètres.

La situation de Saint-Gervais coïncide exactement avec les indications si précises de l'Itinéraire d'Antonin, et la configuration du pays justifie pleinement le surnom que les Romains avaient appliqué à leur station.

Petromantalum ne fut en effet, ni une ville, ni un village, mais un simple poste qui n'avait d'importance que comme point stratégique. Les Romains durent y élever un petit sanctuaire consacré à l'un de leurs dieux protecteurs des voyageurs ou des soldats; plus tard, lorsque, sous le règne de Constantin, le christianisme devint la religion officielle de l'empire, les temples et les sanctuaires établis dans les villes et dans les cam-

pagnes furent ou détruits ou transformés en chapelles placées sous le vocable des premiers martyrs chrétiens.

Le culte de saint Gervais prit naissance dans le v[e] siècle, plus de deux cents ans après son martyre. Un grand nombre d'églises nouvelles furent, à cette époque, placées sous son invocation.

La chapelle de Petromantalum, comme il arriva souvent en pareil cas, devint, en raison de sa situation sur la grande route de Paris à Rouen, le centre d'un groupe d'habitations, et la nouvelle circonscription paroissiale fut désignée par l'autorité ecclésiastique sous cette dénomination fort usitée dans les dix premiers siècles pour les localités peu importantes : *Apud Sanctum Gervasium*. Le village a conservé jusqu'à nos jours et conserve encore le nom de Saint-Gervais ; le vieux nom gallo-romain tomba dans l'oubli au moyen âge avec le souvenir même de ceux qui le lui avaient imposé.

Il serait peut-être intéressant, croyons-nous, que des fouilles intelligentes fussent pratiquées dans ce village, surtout dans le voisinage de l'église ; elles mettraient assurément au jour les substructions du sanctuaire primitif et peut-être celles du castellum romain.

NOTICE
SUR LE CHATEAU ET SUR LE COUVENT
DES CORDELIERS DE NOISY-LE-ROI;

Par M. Adrien MAQUET, correspondant.

I. — Histoire du Château.

Les vieux châteaux disparaissent chaque jour et, pour beaucoup, c'est à peine si l'on trouve la trace de leurs ruines et de leurs fondations.

Quelques-uns même ont totalement disparu.

Celui de Noisy est de ce nombre; tout au plus découvre-t-on sous les hautes herbes et les bouquets d'arbres qui ont poussé sur ses ruines, les fondations de deux des pavillons des angles du bâtiment au fond de ce qui fut les fossés du château, et quelques caves à demi écroulées ou effondrées entièrement. Le fer à cheval ou du moins ses fondations sont traversées par le chemin dit « du Fer à Cheval, » et ce qui reste de ce château démoli est tellement caché dans les ravins et le bois, qu'il faut toute l'ardeur de l'archéologue pour retrouver ces débris d'un manoir que la famille de Gondi avait élevé à grands frais, vers la fin du seizième siècle.

Dès 1589, le maréchal de Retz, Albert de Gondi, qui l'avait fait bâtir, put y habiter avec toute sa famille. Le cardinal de Gondi y résidait aussi assez souvent, et vers la fin de l'année 1589, M. de Villeroy, secrétaire d'Etat, accompagné de MM. de Videville et Zamet, alla trouver le cardinal à Noisy. M. de Bellièvre s'y rendit aussi à la prière de M. de Villeroy, au sujet de la paix que l'on s'efforçait de conclure avec le duc de Mayenne, chef de la Ligue, et pour assister au conseil réuni, à cet effet, par le cardinal Cajetan, envoyé et légat du pape Sixte-Quint. L'archevêque de Lyon, arrêté à Blois, au moment de l'assassinat des Guises, et sorti de prison à cette époque, s'y trouva aussi.

Le cardinal de Gondi se rendit ensuite à Paris, après l'arrivée du légat, qui y fut reçu, malgré l'absence du duc de Mayenne, occupé au siége de Pontoise.

Mais le cardinal Cajetan ne tint guère compte des bons conseils du cardinal, des misères de la France, ni des remontrances des gens de bien; au lieu de l'office de père commun, comme l'on espérait et croyait que c'était l'intention du pape qu'il fît, il embrassa et favorisa ouvertement le parti des turbulents, et sous main les desseins des Espagnols, au grand préjudice de la religion et de la France (1).

En 1590, après que ces négociations eurent échoué, le cardinal de Gondi partit de Paris, très-mal édifié du légat, et se retira de nouveau à Noisy. Vers la fin du mois de mars de la même année, le cardinal de Gondi envoyait à M. de Villeroy un passe-port du Roi pour aller à Noisy et à Mantes, où était Sa Majesté, les habitants lui ayant rendu la ville après la bataille d'Ivry.

(1) *Mémoires d'Etat* de M. de Villeroy.

M. de Villeroy s'étant rendu à Noisy, y vit le cardinal qui lui dit qu'après ce coup, il était encore plus nécessaire que devant de bâtir un bon accord pour sauver la religion et garantir la ville de Paris, laquelle courait grande fortune, et qu'il était d'avis qu'il allât à Mantes trouver le Roi, et lui faire ouverture de la paix. M. de Villeroy, arrivé près de Mantes, y trouva, non Sa Majesté, mais M. Du Plessis-Mornay, et s'en revint assez mécontent de ce dernier. De retour à Noisy, il y trouva, avec le cardinal, le légat Cajetan et M. de Bellièvre, conférant pour le bien du royaume et de la paix. Mais le légat tendait plutôt à diviser les catholiques d'avec Sa Majesté, et à les exciter, solliciter et presser de renvoyer à l'Eglise, qu'à faciliter un bon accord, tant il désirait complaire au roi d'Espagne et le servir.

Enfin, au mois de janvier 1592, M. de Villeroy vint encore une fois à Noisy trouver le cardinal; là il apprit la charge que Sa Majesté avait donnée au sieur de La Verrière (1), et le fondement d'icelle. Sur quoi ils convinrent de faire proposer au Roi qu'il devait assurer son intention de revenir à la religion catholique dans un temps fixé, afin de lever l'opinion que plusieurs avaient qu'il ne la mettait en avant que pour amuser le monde; et qu'il déclarât aussi son intention être de se réunir à l'église catholique et de s'instruire pour cela (2).

Par suite du séjour du cardinal de Gondi au château de Noisy, l'on peut dire que cet humble village vit se réunir à plusieurs reprises dans ses murs les hommes de bien et de grand talent que la France avait produits

(1) Pierre Séguier, président à mortier au Parlement de Paris, puis chancelier de France, mort en 1606.

(2) *Mémoires d'Etat* de M. de Villeroy, années 1589 et suivantes.

à cette époque, et que la paix, signée en 1593, y fut discutée, recherchée et proposée pour le bien de tous.

Au commencement du dix-septième siècle, le château de Noisy était déjà, pour ainsi dire, abandonné par les descendants de ceux qui l'avaient construit. L'on voit dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux que le feu cardinal de Retz (1) tint trois ans tous ses grands chevaux et tous ses coureurs à Noisy, près Versailles, disant tous les jours : J'y irai demain. Ses gens, pour les tenir en haleine, passaient au Pré-aux-Clercs, qui était alors la Voirie, et relançaient quelques chiens qui couraient jusquà Meudon. Le cardinal y voulut aller une fois. Le chien courut jusqu'à mi-chemin de Noisy, mais le cardinal n'y alla pas pour cela. Et Tallemant continue, en disant : J'ai ouï raconter de lui une chose assez raisonnable. A Clairac, il racheta pour six pistoles une belle fille, que les soldats emmenaient; puis, comme elle eut témoigné qu'elle serait bien aise d'être religieuse, il lui donna mille écus pour se mettre en religion à Toulouse, et ne lui toucha pas le bout du doigt (2). Cette anecdote fait l'éloge du Cardinal qui en avait d'autant plus de mérite, que la licence des mœurs de l'époque n'avait pas envahi seulement les classes les plus élevées de la société, mais que quelques membres du clergé en donnaient aussi le triste exemple.

Le cardinal de Retz ne posséda le château de Noisy que pendant la tutelle de son neveu, de 1604 à 1615, et ce dernier, nommé aussi Henri, devenu majeur en 1615, se mit en possession de la seigneurie et du château.

(1) Henri de Gondi, évêque de Paris, président du Conseil du roi.

(2) Tallemant des Réaux, *Historiettes*. Voir Henri de Gondi.

Nous ne voyons pas qu'il ait fait grand séjour à Noisy. Il joignait au titre de seigneur justicier de Noisy et Bailly ceux de duc de Retz et de Beaupréau, pair de France, marquis de Belle-Ile et des Iles d'Yères, comte de Chemillé, baron Du Plessis-le-Chastel et de Marly-le-Chastel et de Beaumanoir, etc. La multitude de ses grandes propriétés, fut encore, sans doute, une cause d'abandon pour le château de Noisy, qui souvent inhabité, quoiqu'il fût solidement bâti, ne pouvait que se ruiner, faute d'être entretenu et réparé.

Henri de Gondi mourut à Prinçay, en Bretagne, le 12 août 1659.

Il avait vendu, dès l'an 1619, le château de Noisy à ses oncles Henri et Jean-François de Gondi. Le premier étant mort à Béziers, le 3 août 1622, Jean-François de Gondi fut sacré premier archevêque de Paris, et, lui ayant succédé dans tous ses biens, devint seigneur du château de Noisy, de Bailly et autres lieux. La part active qu'il prit à la guerre de la Fronde, et les voyages qu'il fit à l'étranger, ne lui laissèrent pas beaucoup de loisirs pour s'occuper de ses biens, et étant mort en 1654, ses biens ayant passé à Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, son frère, et à Henri de Gondi, duc de Retz, son neveu, ceux-ci les vendirent notamment : Noisy, Bailly, Marly-le-Chastel et les Essarts, par contrat passé le 28 juin 1656, à François Bossuet, secrétaire du Conseil d'Etat du Roi, pour la direction des finances.

François Bossuet, le dernier seigneur de Noisy, en fut aussi le bienfaiteur. Ses grandes libéralités l'ayant ruiné, il se vit obligé de vendre le château de Noisy, qui fut acheté par le roi Louis XIV, en vertu d'une sentence de décret et adjudication, le 20 mai 1676. Tous ses biens

ayant été vendus, François Bossuet se retira d'abord près de Notre-Dame de Bon-Repos, entre Noisy et Bailly, dans une petite maison qu'il avait fait bâtir. Retiré ensuite au couvent des Grands-Augustins, place des Victoires, il y mourut en 1675.

Devenu la propriété du Roi, le château de Noisy reçut un certain nombre de gardes, sous le commandement d'un capitaine, et lorsque madame de Maintenon eut, de concert avec mesdames de Brinon et de Saint-Pierre, formé un pensionnat de jeunes filles nobles et pauvres, pour les soustraire aux influences licencieuses de ce temps, elle demanda au Roi le château de Noisy. pour ces demoiselles, qui d'abord réunies à Montmorency, puis à Rueil, où elles étaient trop à l'étroit, furent enfin installées au château de Noisy, pendant que l'on construisait pour elles les bâtiments de Saint-Cyr.

Les réparations nécessaires ayant été faites à la charge du Roi, le lendemain de la Purification de l'an 1684, on commença à déménager de Rueil pour venir à Noisy. Madame de Maintenon s'y rendait presque tous les jours, et elle était si contente de la bonne éducation de ses pensionnaires, qu'elle en faisait souvent le récit au Roi. Ces conversations firent impression sur le cœur du Roi, et lui inspirèrent le dessein d'augmenter le nombre de ses pensionnaires, afin d'avoir part à cette bonne œuvre. Il régla pour cela un fonds à prendre sur les aumônes, et madame de Maintenon se vit bientôt entourée de tous côtés de jeunes filles nobles qu'on lui présentait et qu'elle préférait parce que, disait-elle, ces jeunes personnes se trouvaient plus à plaindre que les autres, se voyant sans bien et sans éducation.

En peu de temps le nombre de cent élèves auquel ce pensionnat était fixé, fut rempli, et madame De Main-

tenon, première supérieure de la communauté, leur donna un costume et des règlements qui firent apprécier la haute sagesse et la bonté de la directrice.

Enfin les dames de la cour en vinrent à dire tant de bien au Roi de cette communauté, et de la bonne éducation qu'on y recevait, qu'il résolut de voir par lui-même ce qui en était. Il alla donc à Noisy, au retour d'une chasse, lorsqu'on s'y attendait le moins. Madame de Brinon le reçut, le mena aux classes et dans la chapelle et l'instruisit de tout. Le Roi fut très-content de cette visite, et se sentit inspiré du désir de faire quelque chose de plus grand et de plus solide.

Madame De Maintenon, ayant saisi cette occasion, lui représenta le pitoyable état où étaient réduites la plupart des familles nobles, par les dépenses que les chefs avaient été obligés de faire à son service; les besoins que les enfants avaient d'être soutenus pour ne pas tomber dans l'abaissement, et que ce serait une œuvre digne de sa piété et de sa grandeur, de faire un établissement stable, qui fût l'asile de ces pauvres demoiselles du royaume, où elles fussent élevées dans la piété et dans tous les devoirs des filles de leur condition.

Le père La Chaise la seconda aussi. Le Roi forma alors le dessein de fonder une maison plus vaste, et porta à 250 le nombre des demoiselles qui devaient y être gratuitement reçues, élevées, nourries et entretenues jusqu'à vingt ans, aux dépens de la fondation et sans qu'il en coûtât rien aux parents. Dès lors, le château de Noisy, où l'eau manquait (ce qui empêchait l'établissement définitif des demoiselles de la communauté), fut encore une fois abandonné. Les nouveaux bâtiments, commencés le 1er mai 1685, furent achevés en juillet de la même année. Deux mille cinq cents hommes y avaient

travaillé, et ces bâtiments coûtèrent au roi un million quatre cent mille livres. Le déménagement commença le 26 juillet 1685, et finit le 1er août suivant (1).

Comme pour faire contraste avec l'œuvre bienfaisante, conçue à Noisy, l'on a écrit que madame de Maintenon, étant au château de Noisy, y forma le projet de la révocation de l'édit de Nantes, qui fut si funeste à la prospérité de la France (2). Les mémoires du temps ne font pas mention de ce fait, et l'on peut croire que les occupations multiples de cette dame, dans la communauté qu'elle avait réunie, ne lui auraient guère laissé le loisir d'y songer.

Le roi Louis XIV allait encore quelquefois à Noisy, qui se trouvait enclavé dans son grand parc. Le Journal du marquis de Dangeau nous donne le récit sommaire de ces excursions ou promenades du Roi à Noisy, que Mgr le duc de Bourgogne avait pris en affection et où il venait assez souvent. Le 5 juillet 1691, le Roi se promena toute la journée dans ses jardins de Marly; le soir, il monta en carrosse et alla joindre les dames qui étaient allées à Noisy entendre le salut, et puis revint voir Monseigneur qui était à l'escarpolette.

Le 8 juillet 1693, la petite vérole ayant paru à Madame (3) la veille, le Roi dissémina toute la cour de Versailles; Mgrs les ducs de Bourgogne et d'Anjou furent envoyés à Noisy. Le lendemain le Roi alla à Marly et les ministres aussi, excepté M. de Beauvilliers, qui de Noisy revint à Marly. Le jour suivant le Roi, se promenant dans la forêt devant Noisy, fit venir à la

(1) *Dictionnaire historique* de Hustaut et Magny, t. II, p. 619.

(2) *Annuaire de Seine-et-Oise,* 1864.

(3) Madame, belle-sœur du roi.

porte Mgrs de Bourgogne et d'Anjou, qui lui firent leur cour, et pendant qu'il était dans la forêt, il leur manda qu'il y avait des gens de qualité qui les attendaient, et ils s'y rendirent aussitôt. Le 24 août suivant, le Roi alla se promener l'après-midi à Noisy, où l'on faisait alors accommoder beaucoup de choses dans le parc et les jardins; il paraît que Mgr le duc de Bourgogne aimait fort ce lieu-là.

Le 14 janvier 1694, le Roi alla l'après-dînée se promener à Noisy, où il faisait accommoder une garenne pour le duc de Bourgogne. Le 18 mai suivant, le Roi allait se promener avec les dames à Noisy, où il faisait faire une garenne pour le duc de Bourgogne. Un mois après le Roi alla le soir à la chasse, d'où il entendit tirer un petit feu d'artifice que l'on avait préparé quelques jours auparavant à Noisy, où les princes passèrent la journée. Le 17 novembre de la même année, le Roi allant se promener l'après-dînée à Noisy, vit tirer les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, dans la garenne forcée qu'il y avait fait faire. Le 3 juin 1696, le Roi alla l'après-dinée à Noisy, où il fit collation; le Dauphin y était et ses enfants y vinrent de Versailles.

La princesse de Savoie vint, le 23 mai 1697, se promener à Noisy avec madame de Maintenon et ses dames, et le 3 août suivant, elle renouvela cette promenade étant en calèche avec le Roi.

Mgr le duc de Bourgogne allait souvent à cheval de Versailles à Noisy, ce qui fut cause que le jeune marquis de Bissy, qui suivait le duc, le 1er août 1699, en revenant de Noisy à Versailles, fit une cruelle chute de cheval, qui exigea l'opération du trépan.

Vers la fin de sa vie, Louis XIV avait réuni à Noisy une partie de sa vénerie, et le 30 août 1700, il alla, avec

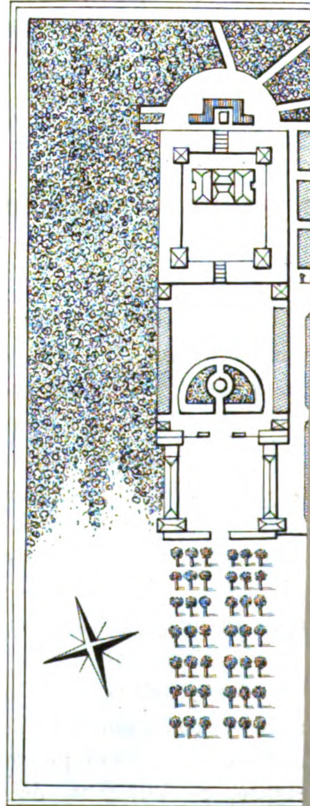
madame la duchesse de Bourgogne, voir la nouvelle meute qu'il avait rassemblée pour le cerf et qui était de chiens beaucoup moins vites que ceux de sa meute ordinaire, qui subsistait toujours sous les ordres de M. de La Rochefoucauld.

Enfin, le 21 février 1708, le Roi donna à M. de Chamillart quarante mille francs d'augmentation sur les appointements de la charge de secrétaire d'Etat de la guerre, et lui donna de plus le château de Noisy, avec cinquante mille francs pour le faire accommoder, et la permission de chasser dans le parc de Marly et dans celui de Versailles. Madame de Chamillart, ayant été trois jours après voir ce château, trouva qu'il faudrait trop d'argent pour le rendre logeable et se décida à garder sa propriété de Villeneuve-l'Etang, qu'elle était sur le point de vendre pour venir habiter Noisy (1).

Vingt-quatre ans plus tard le château de Noisy n'existait plus. Abandonné par les princes du sang qui y étaient venus dans leur jeunesse et que la mort avait atteints, notamment le duc de Bourgogne qui montrait beaucoup d'affection pour ce lieu, le château des Gondi, devenu château royal, fut donné par Louis XV à l'un de ses lieutenants de vénerie pour le démolir.

Peu de temps auparavant, M. Boulin, conseiller au parlement de Paris et seigneur de Bailly, fit une description du château, insérée à la fin de son manuscrit intitulé : Suite des seigneurs de Noisy et Bailly (1), et que nous avons transcrite textuellement. Ce qui subsiste des ruines est si peu de chose, qu'à part deux ou trois caves voûtées en cul-de-four et très-solidement construites, le reste des matériaux des fondations ayant été

(1) *Journal* de Dangeau, aux dates citées.



emporté aux environs, il est difficile de rétablir par la pensée l'emplacement des bâtiments et des jardins.

Du passage de la famille de Gondi à Noisy, il reste encore l'église et le couvent des Cordeliers. Cet ancien couvent, aujourd'hui maison bourgeoise, a perdu beaucoup de son caractère monastique, et l'on y chercherait en vain le cloître des religieux et leurs cellules.

II. — Description du Château avant 1732

(Manuscrit de M. Boulin).

On arrivait dans ce château, qui avait fait pendant près de cent cinquante ans l'ornement du pays, par une avenue de six rangées d'ormes, large de vingt toises, au bout de laquelle on trouvait un fossé large de douze pieds, bien revêtu, qui formait l'entrée de l'avant-cour qui avait trente-deux toises de long sur trente-trois de large; il y avait des deux côtés de cette cour deux grands corps de bâtiments assez bas, qui servaient anciennement d'écuries.

Ces deux ailes étaient terminées en entrant par deux pavillons couverts d'ardoises. Deux autres pavillons plus gros terminaient les deux autres bouts.

Dans le fond de la cour, une muraille de moellons et de briques, avec des chaînes de pierre de taille de distance en distance, régnait d'un de ces pavillons à l'autre, et séparait cette première cour de la seconde.

Le pavillon joignant l'église des révérends pères Cordeliers a été conservé et donné à ces religieux, pour augmenter leur logement.

Cette muraille était couverte d'une tablette de pierre

de taille, sur laquelle il y avait de distance en distance des piédestaux de pierre, qui portaient des vases et d'autres ornements.

La principale porte d'entrée de ce château, que l'on a laissée subsister jusqu'à présent, se trouvait placée dans le milieu du mur, dont je viens de parler. C'est une espèce de portail assez élevé, de pierre de taille, dont toute la façade est ornée de refends depuis le bas jusqu'au haut, avec deux pilastres formant par-dessus un avant-corps qui porte un fronton fort large, avec sa corniche, dans le milieu duquel on voit encore en bas-relief les armes de M. Bossuet, secrétaire du Conseil d'Etat du roi, direction des finances, dernier seigneur de ce château, avant que le roi s'en fût rendu adjudicataire, en 1676, avec celles de Marguerite Beveran, sa femme, qu'il avait substituées à la place de celles de M. le maréchal de Retz, qui avait fait bâtir cette belle maison et dont on voit encore dans la frise les chiffres composés de doubles A et de doubles G entrelacés qui sont les premières lettres du nom d'Albert de Gondi, qui se trouvaient pareillement dans des ornements de fer à jour qui étaient dans l'imposte de la porte de bois que l'on a ôtée.

On entrait par cette porte dans la seconde cour qui avait quarante-neuf toises de long, sur quarante de large, et que l'on nommait la cour du Fer à Cheval, à cause d'un magnifique fer à cheval qui en occupait presque toute l'étendue, et au-dessus duquel on montait par deux grandes rampes bien pavées, et néanmoins fort raides; elles formaient par leur enfoncement un demi-cercle qui contenait dans sa circonférence neuf portiques en forme de niches plus au moins larges, et élevées à proportion de la pente des rampes; ils étaient

tous de pierre de taille, et ornés, depuis le bas jusqu'au haut, de bandeaux larges d'un pied, qui régnaient tout autour, et qui étaient chargés d'ornements rustiques, aussi bien que les voussures.

Entre ces portiques, il y avait de grands cadres à oreilles de pierre de taille, qui renfermaient des tables de rocaille avec des renfoncements de briques à l'entour.

Tout l'ouvrage était couronné d'un gros cordon de pierre de taille, sur lequel était posé un rang de balustres de briques avec des pilastres de pierre de distance en distance, pour soutenir une belle tablette de pierre de liais qui régnait tout autour.

Ce fer à cheval avait vingt-cinq pieds de haut dans sa plus grande élévation, et son ouverture par en bas était de vingt-neuf toises.

Il y avait dans cet espace un parterre de buis en broderie, au milieu duquel on voyait un bassin de marbre blanc de figure octogone élevé de trois pieds du rez-de-chaussée, au milieu duquel il y avait une girandole de pareil marbre qui portait un bassin rond d'un seul morceau de marbre blanc de six pieds, quatre pouces de diamètre, du milieu duquel sortait autrefois un jet d'eau qui retombait en nappe dans le bassin de marbre au dessous.

Les deux côtés de cette cour étaient fermés par une arge muraille qui régnait le long des rampes du fer à cheval, depuis les deux gros pavillons de l'entrée jusqu'aux fossés de la cour du château.

Cette muraille était ornée de distance en distance de chaînes de pierre de taille, entre lesquelles il y avait des niches de pierre de taille et de briques dans lesquelles on dit y avoir eu autrefois des statues. Ces deux murailles dont le dessus finissait par en haut, de niveau

avec l'esplanade qui était au-dessus du fer à cheval, formaient, par leur épaisseur de neuf à dix pieds, une longue terrasse de chaque côté, pavée de petits carreaux de grès et bordée d'une balustrade, avec des tablettes de pierre, toute pareille à celle du fer à cheval.

Ces terrasses conduisaient à l'étage d'en haut des deux gros pavillons de l'entrée sans qu'on fût obligé de descendre les rampes du fer à cheval, pour y aller. Le dessus de ce fer à cheval formait une assez grande esplanade d'où la vue était magnifique. Il fallait ensuite monter un perron de huit ou dix grandes marches faites de petits pavés et bordées de tablettes de pierre, pour arriver sur le pont-levis de la cour du château, sur lequel jamais carrosse n'avait passé, pour entrer dans cette troisième cour.

La porte de l'entrée était de pierre de taille, et d'un goût d'architecture plus léger que celle d'en bas. Plusieurs pilastres soutenaient en dehors un attique, et six colonnes du côté de la cour portaient une plate-forme faite de grandes dalles de pierre de liais ce qui formait une terrasse au-dessus de cette porte, large de huit pieds, avec des balustres et des tablettes de pierre de liais qui régnaient tout autour.

Sur les deux angles de devant de ces tablettes on avait posé deux fort gros chiens de pierre, avec des colliers au bas desquels pendaient par devant les armes de M. le maréchal de Retz.

On montait sur cette terrasse par un petit escalier de pierre que l'on trouvait à gauche sous l'entrée de cette porte; il y en avait un autre à droite qui descendait dans les fossés.

Cette dernière cour qui dominait par son élévation au-dessus des deux autres, avait trente-cinq toises de

long sur vingt-huit de large. Elle était entourée de magnifiques fossés larges de cinquante pieds par le haut, et profonds de vingt. Ils étaient revêtus de murailles épaisses de six pieds par en bas, faites de pierre de meulière avec des chaînes de pierre de taille de distance en distance, et un gros cordon de pierre de taille qui régnait tout autour à la hauteur du rez-de-chaussée de la cour.

Les quatre angles de cette cour étaient flanqués de quatre pavillons de pierre de taille et de briques, couverts d'ardoises; ils saillaient dans les fossés de plus de la moitié de leur épaisseur, ce qui leur donnait par le pied la figure de quatre bastions; il y avait, dans deux de ces pavillons, des puits d'une profondeur extraordinaire avec des pompes pour tirer plus facilement de l'eau.

Cette cour était entourée, de trois côtés, de portiques de pierre de taille de six pieds d'ouverture chacun, avec des appuis au devant. Les entre-deux de ces portiques étaient de briques; un rang de balustres de pierre avec une tablette pareille régnait au-dessus de ces portiques, qui se rejoignaient de chaque côté à la porte d'entrée.

Quelque agréable que fût à la vue ce grand nombre de portiques, rien n'égalait l'effet charmant que faisait la variété des paysages qu'il représentait comme autant de tableaux du milieu de cette cour, d'où la vue était magnifique, tant par la situation du lieu que par les différents objets qui s'offraient de tous côtés, excepté néanmoins la face qui était derrière le château, qui n'avait d'autre vue que le bois de haute futaie qui en était même trop proche, ce qui faisait qu'il n'y avait point de portiques sur le bord du fossé de ce côté-là.

A vingt toises de la porte d'entrée, était bâti le

château : c'était un gros corps de logis double qui avait dix-neuf toises de face, y compris deux pavillons qui l'accompagnaient par les bouts et qui saillaient de six pieds le corps de logis; ils avaient dix toises de face sur les côtés. Tout le corps de ce bâtiment était construit de pierre de taille et de briques; il y avait à tous les angles, des pilastres de pierre de taille avec leurs chapiteaux d'ordre corinthien posés sur une triple assise de pierre de taille qui régnait tout autour du bâtiment. Ces pilastres portaient une belle corniche de pierre de taille qui séparait l'étage du rez-de-chaussée d'avec celui de dessus.

D'autres pilastres de pareille architecture étaient posés sur cette corniche et soutenaient un entablement de pierre de taille.

Toutes les croisées étaient entourées de tableaux de pierre de taille avec des mignots de pierre dans le milieu; tous les trumeaux étaient de briques. Il n'y avait que quatre croisées de face à chaque étage du corps de logis, et deux à chaque pavillon, ce qui faisait huit en tout.

Les pavillons avaient quatre croisées en retour sur les faces des côtés. Il y avait au-dessus de l'entablement de grandes lucarnes de pierre qui répondaient au-dessus de chaque croisée, les deux du milieu que l'on avait fermées en plein et réunies ensemble, formaient une éspèce de fronton fort large de pierre de taille, et mal proportionné, dans lequel M. Bossuet avait fait mettre ses armes, avec celles de sa femme, dans un grand cartouche accompagné de supports et d'autres ornements; cet ouvrage paraissait avoir été fait après coup.

Le rez-de-chaussée de ce bâtiment était élevé au-dessus de la cour de cinq pieds, et l'on y montait par

un perron de belles pierres de liais, fait en fer à cheval avec une balustrade de fer. On trouvait sur le palier de ce perron, qui était fort long et fort large, deux grandes portes qui servaient d'entrée à un grand vestibule, à gauche duquel était un assez grand escalier qui montait depuis les offices sous terre jusqu'aux greniers, fait dans le goût de ces temps-là, avec des voûtes cintrées de briques et de pierre de taille et un mur d'eschif au milieu.

De très-grandes salles occupaient tout le corps de logis, tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage au dessus.

Les pavillons étaient mieux distribués, et contenaient à chaque étage plusieurs chambres avec de petits cabinets servant de garde-robes.

Il y avait sous tout ce bâtiment des offices, des cuisines voûtées et autres souterrains qui donnaient beaucoup de commodités et qui tiraient leur jour du dedans des fossés du côté du bois de haute futaie, qui faisait un des plus beaux ornements de ce château, et qui contenait un parc de cent arpents fermé de murailles qui furent abattues en 1701, lorsque le roi Louis XIV fit enclore de murailles la forêt de Marly, dont cette futaye fait encore aujourd'hui partie.

Enfin, les jardins répondaient en tout à la magnificence de cette maison; ils étaient en terrasse dans le haut et ces terrasses étaient paralèlles au bois de haute futaie qui les dominait, étant sur un terrain beaucoup plus élevé, ce qui faisait qu'après avoir traversé les fossés du château sur un pont-levis, il fallait encore monter un perron à plusieurs paliers pour y arriver.

Ces terrasses s'étendaient également à la droite et à la gauche du château; elles avaient cent dix toises de long chacune, et étaient toutes revêtues de fortes murailles épaisses de cinq pieds par le bas.

Il y avait au-dessous de ces terrasses de vastes boulingrins qui étaient de même longueur, et qui se terminaient en pente d'un côté, jusqu'aux murs d'un grand clos appelé le Vaucheron dépendant de cette maison, et de l'autre côté jusqu'au couvent des pères Cordeliers, à qui le roi a donné un de ces boulingrins joignant leur maison, pour augmenter leur enclos.

Il y avait au milieu de ces jardins bas, de grands bassins de pierre de taille, dans lesquels il y avait eu autrefois des eaux jaillissantes.

Mais rien n'était comparable à la grotte qui était placée sur la première terrasse d'en bas, à la gauche du château, du côté de Vaucheron; elle répondait au milieu du boulingrin qui était au-dessous de cette terrasse sur laquelle on montait par un grand perron rond, de dix-huit marches de pierre de taille qui était au-devant de cette grotte, dont la façade avait trente pieds de long.

Quatre belles colonnes de pierre, d'ordre composite, de quinze pieds de haut chacune, y compris les piédestaux, soutenaient une frise avec un fronton. Il y avait dans la frise des faisceaux d'armes dans lesquels on voyait des boucliers chargés des armes des Gondi, et dans le fronton deux figures en bas-relief à demi couchées, représentant l'une Neptune, et l'autre la déesse Thétis.

Toute cette façade était terminée par le haut d'un rang de balustres de pierre avec une tablette qui servait d'appui à une terrasse qui était au dessus.

La porte de l'entrée de cette grotte était ornée de refends, et fermée d'une grille de fer.

Sa profondeur depuis l'entrée jusqu'au fond était de huit toises, et la croisée qui la traversait en avait neuf et demie, à chaque bout de laquelle on trouvait un

petit cabinet éclairé par un portique grillé qui donnait sur la terrasse.

Au milieu de cette croisée était un salon octogone de vingt pieds de diamètre, qui était voûté en dôme et qui avait dix-sept à dix-huit pieds de haut; on entrait dans ce salon par quatre portiques de onze pieds de haut.

Tout le dedans de ce souterrain était incrusté de rocailles et de coquillages variés en cent façons différentes, formant des compartiments et des mosaïques charmantes. Il y avait dans les quatre pans coupés de ce salon des niches de rocailles et de coquilles dans lesquels on voyait des figures de Tritons et de Sirènes faites de petits coquillages qui imitaient parfaitement le naturel.

Le plafond du dôme était divisé en huit parties égales par des arcs surbaissés qui naissaient de chaque angle du salon et qui venaient se réunir au centre, d'où pendait un gros cul-de-lampe travaillé à jour, d'un goût très-recherché; tous ces ornements étaient faits de coquilles et de rocailles.

Le pavé de ce salon et de toute la grotte était de pierres de liais ciselées par compartiments qui répondaient aux dessins du plafond, et l'on avait incrusté dans la pierre des millions de petites pierres noires rondes et grosses au plus comme des noix muscades, qui faisaient le fond de cette mosaïque, et qui étaient tellement unies et attachées ensemble par un mastic si solide qu'on n'en pouvait arracher une.

Les deux croisées des côtés et des deux petits cabinets des bouts étaient incrustés de pareils ornements que le salon. On avait appliqué contre les murailles, dans des cadres de rocailles et de coquillages, divers monstres marins avec des oiseaux aquatiques en bas-relief, faits de coquillages imitant la couleur de leurs écailles et de

leur plumage. Il y avait dans le fond de cette grotte une espèce de buffet de rocaille et de coquilles, avec deux dauphins sur les côtés qui jetaient de l'eau dans une grande coquille de pierre, qui retombait ensuite en nappe dans un bassin au dessous. On avait pratiqué en cet endroit une ouverture ronde à la voûte qui donnait au milieu d'un grand salon au dessus.

Cette ouverture était entourée d'une balustrade de fer par le dedans de ce salon, qui était fait à l'italienne et dont les murailles ainsi que les plafonds étaient peints à fresque, et sur lesquels on avait représenté des chasses d'animaux. Il était beaucoup plus long que large et percé de croisées de tous côtés dont trois, en forme de portique, étaient placées dans le bout et servaient d'entrée à la terrasse qui faisait le dessus du frontispice de la grotte.

En un mot, tout faisait assez connaître en cet endroit la magnificence du maître qui l'avait fait construire et qui avait fait venir d'Italie les plus habiles maîtres dans ce genre, n'ayant rien épargné pour la dépense de cette grotte qui était unique en son espèce et qu'on dit avoir coûté cinquante mille écus, et avoir été plusieurs années à mettre dans sa perfection.

Cependant, malgré tous ces agréments, cette belle maison fut longtemps négligée. Depuis que le roi s'en fut rendu adjudicataire, en 1676, le nouvel établissement des demoiselles de Saint-Cyr, fut cause qu'elle fut réparée dans les dedans. Le roi, leur avait d'abord choisi cette demeure, qu'elles occupèrent l'espace de trois ans, pendant qu'on leur bâtissait à Saint-Cyr la magnifique maison qu'elles habitent aujourd'hui.

Le roi donna ensuite ce château à Mgr le duc de Bourgogne qui venait s'y amuser de temps en temps avec

Mgrs les ducs d'Anjou et de Berry, ses frères; mais ces princes étant devenus plus grands et ayant cessé d'y aller, il fut totalement négligé, et même abandonné au point qu'on ne tenait compte d'entretenir les couvertures, en sorte qu'il y pleuvait de tous côtés, ce qui avança beaucoup sa ruine.

Presque tous les balustres de pierre des cours et du fer à cheval tombèrent, avec les tablettes, en partie dans les fossés, aussi bien que beaucoup de lucarnes de pierre, tant du château que des pavillons, dont la chute acheva d'enfoncer les couvertures d'ardoises et la charpente.

Enfin, comme la dépense eût été trop grande pour rétablir cette maison de la façon qu'il convenait, on se détermina à la détruire entièrement avec tous ses dehors.

Sa Majesté en gratifia auparavant M. Le Roy, lieutenant de ses gardes-chasse du parc de Versailles, à condition qu'il la ferait démolir à ses frais et dépens, ce qui fut exécuté en l'année 1732.

M. Le Roy, pour en conserver la mémoire, après avoir vendu une partie des matériaux, fit construire du reste des démolitions une fort belle maison dans le bas de l'avenue, sur le bord du grand chemin qui conduit à Villepreux; elle est toute bâtie de pierre de taille, et d'un goût moderne, et les dedans sont ornés d'une noble simplicité à laquelle se trouvent jointes toutes sortes de commodités.

En 1749, elle fut vendue à M. Bachelier, conseiller et premier valet de chambre ordinaire du roi, gouverneur de son Louvre, qui a beaucoup agrandi et parfaitement décoré les jardins, et traité les dedans de cette maison avec tant de goût, qu'elle forme aujourd'hui un séjour des plus agréables.

III. — Le Couvent des Cordeliers.

Le maréchal de Retz ayant fait bâtir le château de Noisy, fit aussi construire dans le même temps une église pour servir de paroisse, à la place de l'ancienne qui était située tout auprès du château et dont il fit la chapelle de sa nouvelle demeure (1).

Cette chapelle fut d'abord desservie par des religieux minimes qu'il avait fait venir exprès de Paris, et qui furent renvoyés quelques années après par l'indiscrétion d'un de ces moines, qui, un jour, refusa d'achever la messe qu'il disait, parce qu'il aperçut le cardinal de Gondi, frère du maréchal, qui l'entendait dans la tribune, et qui, voyant qu'il discontinuait le service divin, lui envoya demander si c'était qu'il se trouvait mal, à quoi ce moine répondit que non, mais qu'il ne pouvait dire la messe en présence d'un excommunié (2). Le maréchal de Retz fut si piqué de ce discours qui n'avait d'autre motif que la mauvaise humeur de ce moine, ou

(1) L'église de Saint-Lubin de Noisy n'est nullement remarquable. Entourée de murs presque de tous côtés, elle est sombre, triste et peu décorée. La tour carrée de son clocher est percée de petites baies cintrées et surmontée d'un toit en batière dans le style du XIe siècle. Elle vient d'être dotée d'une nouvelle cloche donnée par souscription.

(2) Loin d'être un excommunié, le cardinal de Gondi était un prélat distingué par ses rares qualités, et dont le mérite avait été récompensé de plusieurs grandes dignités : ayant été évêque de Langres, puis de Paris, en 1570, fait commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1579, ambassadeur du roi à Rome, en 1587, où le pape Sixte V lui donna le chapeau de cardinal. Il fit quantité de legs pieux, entre autres, par son testament du 11 novembre 1615, il laissa 2,000 livres pour marier vingt pauvres filles de Noisy et de Villepreux.

peut-être un reste de levain de la Ligue, qu'il chassa tous les Minimes qui étaient à Noisy, et fit venir des Cordeliers qu'il dota et établit à leur place.

L'acte de fondation du couvent des Cordeliers est du samedi, deuxième jour d'octobre 1599, et pour douze religieux.

Le fondateur fut Albert de Gondi, pair de France, général des galères, premier maréchal de France, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses Conseils d'Etat et privé, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, duc de Retz, marquis de Belle-Isle et des îles d'Hyères, baron de Dampierre, de Saint-Seine, d'Ecouis, de Marly-le-Chastel (1), de Noisy-en-Cruye, et seigneur de Villepreux, de Versailles et autres lieux; et dame Catherine de Clermont, baronne de Retz, sa femme, fut la fondatrice de cette maison religieuse (2).

Henri de Gondi, évêque de Paris, fils du fondateur, fit dresser l'acte de fondation et en régla lui-même les dispositions au nom de ses père et mère, par procuration passée au château de Noësy (*sic*), le 21 septembre 1599, en présence de maître Jean Constant, secrétaire du seigneur de Noisy, et de François Girard, concierge du château, témoins.

Par ledit contrat de fondation, il est dit que le fondateur délaisse à perpétuité et à toujours auxdits religieux

(1) Aujourd'hui Marly-le-Roi.

(2) Albert de Gondy avait été revêtu précédemment des titres et dignités suivants : grand-maître et général réformateur des orêts de tout le royaume de France, capitaine de l'ancienne bande de deux cents gentilshommes de la maison du roi, maître de la garde-robe et premier gentilhomme de la chambre des rois Charles IX et Henri III, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Provence, à Metz et pays messin, et de capitaine gouverneur pour le roi des ville et château de Nantes, et du pays d'outre-Loire en Bretagne.

et au couvent de Noisy, ladite maison du couvent, ainsi qu'elle sera cy après déclarée à la réserve des exceptions y contenues. A savoir : par lesdits seigneur et dame, duc et duchesse, et de tous leurs successeurs, de tout le corps de logis par le dessus qui regarde sur le cimetière, avec les chambres du logis, que ledit sieur duc a fait bâtir, réservé et retenu pour ses greniers et retraites de lui et de ses successeurs pour leur commodité, conjointement avec la galerie qui regarde sur le jardin dudit seigneur duc et par le bout des jardins dudit couvent.

Consistant, ce qui est pour lesdits religieux, en plusieurs bâtiments et édifices, notamment d'une église, sacristie et cloître par bas seulement où sont les chapelles et réfectoires, quatre chambres basses pour les étrangers ou officiers, cuisine avec la dépense et caveau dessous et au dessus dans le corps de logis seulement, où sont par bas lesdites chapelles, réfectoire et cuisine; le dortoir, et hors du corps de logis, tirant du côté des jardins dudit monastère, la boulangerie et panneterie, cours, jardins et quelques masures où se peut bâtir, dans le clos du grand jardin dudit couvent, sans qu'il soit loisible aux religieux de faire aucunes ouvertures de portes, fenêtres et autres vues de nouveau du côté dudit seigneur duc et ses successeurs, que ceux qui y sont, sans l'exprès consentement par écrit desdits seigneurs. Tous lesquels lieux sont rendus en bon état et meublés pour une fois seulement pour les pouvoir habiter, à savoir : pour ladite église, d'ornements, calices, parements, nappes, aubes, surplis et encensoirs, ainsi qu'il plaira au seigneur duc, pour faire lesdits douze religieux ainsi qu'ils ont accoutumé faire aux autres couvents de leur ordre, et dire et célébrer au point du jour en l'église dudit couvent, à l'intention desdits seigneurs duc et duchesse et de

leurs successeurs, une messe basse de la Vierge Marie, où sera fait mémoire du feu roi Charles neuvième, desdits seigneur et dame, duc et duchesse de Retz, de leurs défunts pères et mères et autres parents et de leurs successeurs.

Après ladite première messe et à l'heure la plus commode se dira la grande messe ordinaire; après ces messes, en sera dite une autre en la chapelle de Saint-Pierre, fondée par mondit seigneur le cardinal de Gondi; en outre, se dira une autre messe qui sera la quatrième, laquelle sera réservée pour les seigneur et dame, duc et duchesse de Retz et pour leurs successeurs, seigneurs de Noësy, pour être dite à l'heure et commodité desdits seigneurs; toutefois et quand il leur plaira, soit en l'église dudit couvent ou en la chapelle du château dudit Noësy. Et au cas que lesdits seigneur et dame ne soient sur les lieux et château, lesdits religieux ne seront tenus célébrer ladite quatrième messe. Et en fin de chacune desdites messes sera dite l'oraison *Pietate tua, quæsumus, Domine*, laquelle oraison, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance par oubli ou autrement, sera écrite en chacun missel dudit couvent, pour être à toujours continuée selon l'intention desdits seigneur et dame, duc et duchesse et leurs dits successeurs, leurs parents et amis. Et en la fin de Complies sera dit chacun jour les litanies de la Vierge ou des Saints, avec *De profundis* et trois *Pater noster* et *Ave Maria* au son de la cloche, tintée par trois fois, afin d'inviter le peuple à faire prières pour les trépassés.

Suit dans ledit acte la donation par ledit seigneur, de 2,000 fagots et 2,000 coterets par an; dDe 4 muids de blé méteil à la mesure de Paris, par an; de 266 écus 2/3 de rente annuelle (800 livres), perpétuelle et non rache-

table, sur la terre et seigneurie de Noësy et ses appartenances, chargés et hypothéqués sur cette terre.

Les religieux s'obligeant par ledit contrat à entretenir en bon état les bâtiments et dépendances, de plus à entretenir douze religieux au prorata, et, sans cette assurance, le contrat demeurant nul pour l'avenir, faute d'exécution, etc. (1).

Lorsqu'en 1657, les terres de Noisy et de Bailly furent saisies sur François Bossuet, les religieux de Noisy, ainsi que d'autres personnes notables possédant des biens en ce lieu, formèrent une opposition à la criée des ventes desdites terres. Et dans l'acte qui s'attribue au successeur de Bossuet, comme seigneur de Noisy, il est dit de fournir de trois mois en trois mois (2), au prorata des douze religieux qui sont tenus être entretenus au couvent de Noisy, savoir : six prêtres moines et six novices frères, dont l'un d'eux, prêtre, docteur et bachelier en théologie, pour faire la leçon auxdits religieux, tant en philosophie qu'en théologie pour lesdits douze religieux ; faire le service divin tant le jour que la nuit, ainsi qu'il est accoutumé faire aux autres couvents de tout ordre, et dire et célébrer au point du jour une messe basse de la Vierge Marie, et, après ladite première messe à l'heure la plus commode, dire la grande messe ordinaire; outre lesdites deux messes sont tenus lesdits religieux dire une messe en la chapelle de Saint-Pierre, fondée par les principaux fermiers, et encore de dire une autre messe qui fera la qua-

(1) Archives de Seine-et-Oise. Fonds des Cordeliers de Noisy-le-Roi. Cet acte est original, nous avons dû abréger cette citation déjà un peu longue et fort détaillée, et réformer l'orthographe de cette pièce du XVIe siècle.

(2) C'est-à-dire de payer par quarts la rente annuelle et les autres donations du seigneur de Noisy.

trième, aux intentions et clauses contenues dans l'acte de fondation. De plus, lesdits religieux sont tenus d'entretenir les bâtiments, l'infirmerie, de secourir les religieux malades, et les vêtir et chausser selon leur nécessité (1).

Le roi Louis XIV s'étant rendu adjudicataire de la terre de Noisy, devint débiteur de cette rente seigneuriale envers les Cordeliers. Le roi faisait payer en nature les quatre muids de blé par an, par le fermier de Noisy, sur la présentation d'un billet du fermier du roi.

Suivant une opposition formée par les religieux de Noisy en 1666, la terre et seigneurie de Noisy ne fut adjugée qu'à la condition, par l'acquéreur, de payer les rentes des Cordeliers. Cette adjudication au profit du roi eut lieu le 20 mai 1676, et l'on voit, par ce qui précède, que le roi faisait acquitter la fondation des seigneurs de Gondi.

Les religieux Cordeliers de Noisy furent l'objet de donations successives, et se rendirent souvent très-utiles dans la vacation des desservants des paroisses voisines, soit par décès, voyages ou autres causes, où ils les remplaçaient dans leur ministère (2).

(1) (Archives de Seine-et-Oise. Fonds des Cordeliers de Noisy.) Acte du mercredi, 21me febvrier 1657, signé : Mabille. L'on voit par cet acte que les intentions du fondateur étaient religieusement observées. Quant aux leçons de théologie et de philosophie, les seigneurs de Noisy, et notamment François Bossuet, y faisaient assister des laïques. Ces cours ayant été changés en noviciat, les choses changèrent de face, et la philosophie et la théologie n'étaient plus enseignées en 1659, au couvent de Noisy.

(2) Le 16 avril 1697, par contrat, Gilles Robert avait donné à ces religieux 100 livres de rentes évaluées 2,000 livres. Le 7 mai de la même année, Adam Chéret, portier de la porte de Paris à Villepreux, par son testament, légua aux religieux de Noisy 500 livres pour être employées en achat d'héritages, et 100 livres pour être employées en nature de propre. (Archives de Seine-et-Oise. Fonds des Cordeliers de Noisy.)

En 1703, ces religieux reçurent quittance d'une somme de 30 livres pour les 2 sols d'impôts par livre pour droits d'amortissement des nouveaux acquêts et donations faits aux révérends pères Cordeliers de Noisy au val de Galie.

Messire Pierre de Paris, chevalier, conseiller du roi en sa cour, département et grande chambre d'icelle, propriétaire de la terre de Beauregard, paroisse de la Celle-lès-Saint-Cloud, avait fondé à perpétuité, dans la chapelle du château de Beauregard, trente messes basses qui devaient être dites par les révérends pères Cordeliers de Noisy, pendant les vacances seulement, savoir : depuis le 15 septembre chaque année jusqu'au 15 novembre suivant, non-seulement tant que ledit sieur de Paris serait propriétaire de la terre de Beauregard, mais à perpétuité pour ses successeurs, moyennant une rente de quarante-cinq livres par an, payables à la Saint-André (1). Entre autres fondations pieuses en faveur des Cordeliers de Noisy, nous citerons les suivantes. C'est ainsi qu'en 1730 la veuve Tavernier donna, le 20 décembre, la somme de onze cent huit livres pour la célébration d'une messe basse de *Requiem* tous les vendredis. Par contrat du 10 août 1731, madame Antoinette de Larmoy, épouse de M. Claude Le Couturier Du Mesnil, capitaine au régiment de Poitou, avait donné aux Cordeliers de Noisy cent livres de rente au principal de 2,000 livres, ce qui donna lieu en 1788 à des contestations entre madame la marquise des Prez, fille de la donatrice, et les religieux.

En 1750, des lettres patentes du roi Louis XV assu-

(1) Cette rente avait été donnée par contrat passé devant Duport et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, le 22 octobre 1716.

Pierre de Paris était fils d'Anne de Paris, conseiller du roi en sa cour de Parlement, et de Nicolle du Val, son épouse.

rèrent aux religieux du couvent de Noisy une somme de 600 livres par an, pour la desserte de la chapelle du château de Marly.

Voici la teneur de ces lettres : Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à nos amès et féaux, conseillers, les gens tenant notre chambre des Comptes à Paris, salut. Nous avons jugé à propos d'accorder, au mois de janvier mil sept cent cinquante, aux pères religieux Cordeliers du couvent de Noisy, une somme de six cents livres par an, à prendre sur les revenus de notre domaine de Versailles, pour en être payés par le receveur général de notre dit domaine, annuellement, à condition, par eux, de desservir la chapelle de notre château de Marly, où ils feront exactement l'office les dimanches et fêtes, et le jeudy de chaque semaine, soit pendant les voyages que nous voudrons y faire, soit dans les temps que nous n'y ferons point notre résidence, de laquelle somme de six cents livres ils ont été payés jusqu'à présent, à commencer du premier janvier mil sept cent cinquante. Mais comme vous pourriez faire difficulté d'allouer cette somme dans la dépense des comptes à rendre par le receveur général de notre dit domaine sans notre lettre sur ce nécessaire duement par vous registrée, a ces causes, de l'avis de notre conseil nous avons, de notre grace spéciale, pleine puissance et autorité royale, donné et octroyé, et par ces présentes signées de notre main, donnons et octroyons auxdits religieux Cordeliers du couvent de Noisy la somme de six cents livres à prendre sur les revenus de notre domaine de Versailles, dont ils seront payés annuellement, à commencer du premier janvier mil sept cent cinquante, par le receveur général de notre dit domaine, sous les conditions présentes par nos présentes lettres. Laquelle somme de six cents livres nous

voulons être par vous passée et allouée en la dépense de vos comptes. Si nous mandons que ces présentes vous ayès à faire registrer, et le contenu en icelles exécuté selon leur forme et teneur. Car tel est notre plaisir. Donné à Versailles, le huitième jour de juin mil sept cent cinquante cinq, et de notre règne, le quarante unième. Signé : Louis, et par le roi, signé : Phelippeaux. Registrées en la chambre des Comptes, le 30 mars 1756, signé : Gougeuil.

Julien-Pierre de La Faye, écuyer, seigneur de Rocquencourt, conseiller du roi, trésorier général des gratifications des officiers des troupes, et contrôleur ordinaire des guerres, avait épousé dame Adélaïde-Eléonore-Françoise Colin de Murcie. Ladite dame, en son testament du 14 avril 1773, fonda une messe en la paroisse de Rocquencourt, tous les dimanches et fêtes, à l'heure de midi, à perpétuité, pour le repos de son âme, laquelle heure pourrait être changée à la volonté du seigneur de Rocquencourt, pour laquelle fondation ladite dame avait ordonné qu'il serait fourni cent cinquante livres de rentes sur les aides et gabelles au principal de trois mille livres. Le curé de Rocquencourt ne pouvant acquitter cette fondation, les religieux de Noisy auxquels on s'adressa, répondirent qu'ils ne pouvaient l'acquitter, à cause de l'éloignement, à moins de deux cents livres. Le sieur de La Faye ajouta cent cinquante livres à celles déjà fournies, ce qui porta à trois cents livres de rentes cette fondation. Cette messe était dite en la chapelle du château de Rocquencourt, avec permission, ou à Noisy en l'absence du seigneur de Rocquencourt. M. de La Faye, par ce don fait aussi pour avoir part aux prières de la communauté de Noisy, avait réglé ainsi sa donation; les moines de Noisy devaient recevoir par an, de son vivant,

deux cents livres et trois cents livres après sa mort.

Par une lettre de Richard, intendant et gouverneur des bâtiments et jardins de Madame, en date du 15 septembre 1780, les révérends pères Cordeliers de Noisy étaient prévenus qu'ils étaient employés dessus l'état arrêté par Madame, pour cent cinquante livres, que cette princesse leur a accordé sur l'état ordinaire de sa maison de Rocquencourt, pour gratification et augmentation à la fondation, ci-devant contractée par le couvent avec M. de La Faye, qui en fait cession à Madame dans son acquisition.

En 1787, messire Charles-François-Louis-Antoine Geneviève, marquis de Montagu, mestre de camp de cavalerie, ancien officier supérieur de gendarmerie, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Beauregard (paroisse de la Celle-lès-Saint-Cloud), s'obligea à payer aux religieux de Noisy la fondation de quarante-cinq livres de rentes faite par M. de Paris.

Le 22 septembre 1790 fut fait un titre nouveau de la fondation de Pierre Boulogne, laboureur à Launay, près Arpajon, qui avait donné aux religieux de Noisy cent cinquante livres de rente annuelle.

Ce fut peut-être la dernière fondation dont il fut question au couvent. On touchait à la Révolution, et le père Jean de La Place, gardien du couvent des Cordeliers de Noisy, ainsi que les autres frères de la maison furent dispersés peu après. C'est en 1790 qu'il est encore une fois fait mention de ces religieux, dans les titres de Noisy.

Aujourd'hui, le couvent de Noisy est une fort jolie maison bourgeoise. Inutile de dire que le cloître et les chapelles ont disparu. Il reste encore, dit-on, des caveaux ou souterrains. Je crois malgré cela que l'aspect

extérieur de la maison n'a pas dû changer beaucoup, car elle a encore un aspect assez monacal. M. Renaud, numismate distingué et amateur archéologue, avait acquis cette propriété, qui, depuis son décès, est restée jusqu'ici à sa veuve et à ses enfants.

LETTRES DE DUCIS

A Madame Verdier, sa nièce (1).

Versailles, le 29 juin 1806.

Ma chère nièce, je devais t'écrire depuis ta dernière lettre et te remercier de ce que tu t'y es si bien prise pour procurer à ta sœur et à toi deux bonnes places d'orchestre pour bien voir et bien entendre ma tragédie d'*Hamlet*. J'ai écrit à Talma il y a quelques jours, ainsi qu'à ton cousin G. D., mon agent dramatique à Paris; je n'ai pas encore reçu de nouvelles. On donne demain, m'a-t-on dit, la sixième représentation de mon *Hamlet*, que je ne tarderai pas à faire réimprimer avec une épître dédicatoire à la mémoire du bon, rare et vénérable père que Dieu m'avait donné et qui a versé de si douces larmes à la première représentation de cet ouvrage, en y voyant la peinture de la piété filiale; j'ai laissé tout naturellement sortir cette épître de mon cœur. C'est un juste hommage que je rends à ton aïeul maternel, qui certes, et j'ai été à portée de l'observer de près, n'avait pas une âme et une tête médiocres dans une condition médiocre. J'admire ses mœurs et ses vertus antiques dans le Caton et le vieux Brutus de mon gros volume que j'avais gagné en prix à mon collége à Versailles, encore bien jeune, et sur lequel je l'ai vu cent fois courbé avec la plus profonde application. C'était le paysan du Danube pour sa simple et mâle éloquence; l'homme des montagnes par son cœur fier, généreux et par sa vigueur; l'homme de la nature

(1) Ces pièces ont été communiquées à la Société par M. Delerot, conservateur de la Bibliothèque de Versailles.

par sa tendresse extrême pour ses enfants, et surtout l'homme de la religion par sa patience et sa soumission inaltérables dans le martyre et sous la dent cruelle d'un chancre qui a mis dix ans à lui dévorer le cou, le menton et le visage de manière à ne pas laisser une place où ma bouche puisse imprimer un tendre baiser. Quand je songe que, couché auprès de lui dans ma première jeunesse et me croyant en rêve attaqué dans une forêt par des assassins, dont je voyais les couteaux, je l'ai traîné dans les ténèbres hors de son lit; que j'ai lutté avec lui au milieu de la chambre, longtemps tous deux sur nos genoux; tous deux avec la plus grande force, lui me criant dans son trouble : Mon fils ! mon fils ! moi, dans un affreux silence et dans un redoublement d'effort n'aspirant qu'à l'étrangler ! Quand je songe au moment où la chandelle allumée de la servante vint éclairer le visage pâle et le cou sanglant de mon père, devant qui je tombai de douleur et d'épouvante, je frémis encore d'horreur et je lève mes mains au ciel, en m'écriant : Mon Dieu ! tu m'as préservé d'étrangler de mes mains le plus vertueux des hommes et le plus tendre et le plus vénérable des pères ! Moi parricide ! Non, je n'aurais pas pu lui survivre, et tu n'irais pas aujourd'hui, ma chère nièce, voir l'*Hamlet* de ton pauvre et malheureux oncle Ducis.

Je me suis laissé aller à te conter ce fait dont j'ai souvent parlé en frémissant à ma mère frémissante, ainsi qu'à la famille; conçois-tu, chère nièce, quelle eût été mon épouvantable destinée ?

Sortons de ces horribles souvenirs. Talma m'a promis depuis longtemps et en termes positifs qu'il donnerait une représentation d'*Hamlet* à Versailles; ma femme, ta mère, beaucoup de ses amis et des miens viendront à Versailles et y assisteront, ainsi que ma petite gouvernante Julienne, bien arrangée. Talma, si mon espérance se réalise, mangera un chapon, en silence, chez ma sœur, ta mère, afin d'être Hamlet dans l'âme, et depuis les pieds jusqu'à la tête et les cheveux et dans la moelle des os; nous autres profanes, nous irons gaiement dîner chez un bon restaurateur voisin du théâtre. Et

après la pièce, quand Talma aura fait transir tout son monde, nous irons avec lui, tranquille et délivré de son spectre, de la coupe et de l'urne, nous réjouir et nous donner nous-mêmes la petite pièce chez le même restaurateur. Si tu pouvais, ma chère Fortunée, être assez heureuse pour être de cette jolie partie avec toute la famille, cela me ferait un grand plaisir.

Mon ami La Révellière Lépaux vient d'inviter, avec beaucoup d'instance, ta mère et moi à aller passer cet été un mois et demi dans ses déserts de la Sologne. Ta mère et moi y sommes décidés ; nous ne partirons qu'après avoir su à quoi nous en tenir sur notre représentation d'*Hamlet* à Versailles. Nous passerons par Paris, pour aller dans notre Thébaïde solonaise ; ta mère te demandera l'hospitalité au passage et nous dînerons avec toi. Je compte voir mon frère Georges, notre grave et taciturne magistrat, qui a la taille, les manières, les attitudes, la force, la méditation, toute l'*intériorité* d'âme et de caractère et d'esprit de notre père, qui nous aimait infiniment tous deux, ainsi que ta mère, son dernier enfant. Il a pris de mon père la magistrature et moi la tragédie.

Versailles, le 11 juillet 1806.

Talma n'a pu me tenir la parole qu'il m'avait donnée de jouer mon *Hamlet* à Versailles, cela m'a fait quelque peine; mais sa santé ne lui a pas permis ; il m'a écrit, avant de partir, une très-aimable lettre, où il m'assure qu'il viendra en donner une représentation à son retour des eaux de Cotterets, où il va éteindre les ardeurs et les agitations de sa Melpomène. Qui sait s'il lui sera possible à son retour de me donner cette satisfaction ? Il ne faut compter sur rien pour n'avoir pas à décompter. Ma solitude m'est devenue plus chère que jamais, je

n'en sors guère actuellement que pour aller voir ta mère ; je ne sais ce que je deviendrais sans elle ; tu en peins bien tous les charmes ; tu as de quoi les apprécier par ton talent précoce de trop bien analyser les vices du monde ; mais, ma chère nièce, toutes ces tristes réflexions seraient dangereuses portées trop loin ; tu es mère, tu as un joli petit garçon, voilà de l'aliment pour ton âme. Les bonnes mœurs, la paix d'un bon ménage, le bon esprit et surtout l'espérance d'un bonheur solide et permanent dans une autre vie, sont de douces et véritables consolations dans nos peines ; elles nous délivrent des faux désirs, des agitations et des inquiétudes ; elles nous accoutument à sentir le besoin perpétuel que nous avons de la raison et d'être bien avec nous-mêmes ; tout le reste n'est que chimère et misère.

Il faut tirer parti de son bon esprit contre son imagination, quand elle est mobile et ardente, pour conserver l'équilibre moral qui fait la santé de l'âme. Ma femme jouit d'un grand calme qui ne lui coûte rien ; elle n'a qu'à laisser faire la nature, elle coule tout doux, tout doux ; son sang ne s'enflamme et ne se précipite jamais, aussi se porte-t-elle à merveille. Elle avait peur de se trouver la nuit dans les vastes bruyères de la Sologne. Cette peur s'est calmée par ses réflexions ; elle est actuellement bien aise d'y accompagner ta mère et son mari : elle jouit avec moi de toute sa liberté, maîtresse qu'elle est d'aller voir à Paris et à la campagne ses enfants et ses amis. Elle vient quelquefois le matin dans mon grand et long cabinet lire sur ma longue table les fables charmantes de Lafontaine, dans ma belle édition in-folio, en quatre volumes, sans oublier de bien regarder les gravures, car c'est un doux enfant qui aime les images. Son calme me fait du bien, il passe dans mon cœur, contre lequel je dois toujours être en garde, car il a bien de la peine à vieillir, et moi, je mets un peu de mouvement dans sa vie. Ma solitude se peuple aisément d'idées, de goûts, d'affections, de souvenirs aimables, (il y en a qui me feraient bien souffrir !) et par ce moyen j'achève en paix le voyage de la vie.

Versailles, le 13 décembre 1806.

Actuellement, ma chère nièce, je ne te parle plus ni de Talma, ni de ma tragédie, je vais t'entretenir de tourne-broche et de lèche-frite. Le tourne-broche que je désire est d'une nouvelle invention; il n'a ni corde, ni poids; il ne faut pas le monter et le remonter; il ne faut pas le clouer, l'attacher, le sceller au haut d'une muraille auprès de la cheminée; c'est un tourne-broche portatif, facile à déplacer, qu'on met dans un coin de sa cuisine, lorsqu'on n'en a plus besoin, on le couvre alors de son surtout de fer-blanc, qui le défend de la poussière; ce tourne-broche ne tient pas de place, il va sans qu'on y touche, le plus joliment du monde; il y en a qui tournent 40 livres; c'est assez que le mien en tourne 25; mais pas moins. Le marchand qui vend ces tourne-broches demeure tout près de toi, dans la rue qui touche à la tienne, sa boutique est à gauche, à peu près à la moitié de la rue; on voit ces heureux tourne-broches sur les rebords de sa boutique; je te prie donc, ma chère nièce, de m'en acheter un qui, comme je l'ai dit, tourne 25 ou même 30 livres, avec son couvercle ou surtout, et avec une bonne lèche-frite convenable et proportionnée. Julienne en a vu de ce genre au Pecq, elle en raffole, elle soupire après un tourne-broche semblable. Et moi, après *Hamlet*, je ne sais pas trop si ce n'est pas la chose qui m'occupe le plus; pauvres malades, vous faites pitié! Tu auras soin de demander au marchand ce qu'il faut faire pour transporter, sans péril, cette machine précieuse, escortée de sa *grasse* compagne la lèche-frite.

Versailles, le 17 décembre 1806.

Que veux-tu, ma chère nièce, il faut bien que je supporte ma fièvre, puisqu'elle diffère encore à me quitter. Nous avons besoin de l'utile et courageuse patience dans tous les instants de notre vie. Je suis malade de la fièvre et du temps, et non pas, grâce à Dieu, du médecin, car M. Voisin est plein de talents et de lumières, de soins et d'amitié pour moi.

Tu me feras grand plaisir, ma chère nièce, de te trouver à la première représentation de la reprise de mon *Hamlet*. Ce nouveau cinquième acte doit être battu chaud, et la vigueur de l'exécution est bien importante pour une conception nouvelle, car son succès en dépend. Je compte sur toi et ton attention à tout observer.

Passons au rôti ou à l'article de notre tourne-broche. Tu as fait à merveille de m'écrire pour que je fisse un choix. Le tourne-broche qui tourne modestement 16 livres me convient, et je crois même qu'il n'aura pas souvent besoin d'employer toutes ses forces au service de son maître; je crois qu'un dindon du mardi-gras ne sera pas trop lourd fardeau pour lui, la lèche-frite que tu dois acheter recevra son jus fidèlement; mais il faut y joindre la cuiller pour en arroser le susdit dindon; et il aura un bien bon goût pour moi, ma chère nièce, si tu viens en manger ta part.

Ainsi tu pourras m'envoyer aussitôt cette véritable parure d'une cuisine, après laquelle Julienne soupire. Je t'avouerai que j'en jouirai même comme un enfant. Hoguer m'a remis hier matin la *Cuisinière bourgeoise* en une brochure que je vais envoyer chez le relieur, pour que ce précieux ouvrage se conserve. Qui sait s'il ne m'inspirera pas quelque heureuse découverte, et si je n'aurai pas l'honneur d'avoir fait faire un pas à la cuisine française.

Ta tante est auprès de son feu, qui travaille toujours selon son usage avec son calme ordinaire; elle te dit bien des choses

d'amitié, ainsi qu'à ton mari, et moi je t'embrasse, ton oncle l'aîné.

Jean-François Ducis.

Le tourne-broche, la lèche-frite, la longue cuiller; voilà maintenant notre plus vive attente.

Versailles, le 27 décembre 1806.

Je te remercie, ma chère nièce, j'ai reçu le petit tourne-broche avec tout son cortége : c'est un vrai bijou; un magistrat, M. Leprêtre, voisin de ta mère, qui a été le voir à ma cuisine, son domicile, en a été enchanté; il veut en avoir un pareil; mais cette jolie machine ne se trouve qu'à Paris; on ne trouve aussi qu'à Paris une autre petite machine propre à cuire des pommes de terre à la vapeur. J'en ai mangé de cuites ainsi chez mon ami La Revellière Lépaux, à la Rousselière, en Sologne : la vapeur les pénètre doucement par degrés et jusqu'au centre; on leur ôte, quand on les sert, la petite peau très-fine qui les enveloppe; elles sont entières, blanches et fort tendres; on les écrase avec sa fourchette et on les mêle ensuite avec un excellent beurre frais; la pomme de terre cuite ainsi m'a paru délicieuse; ma femme les aime à la folie, et je serais enchanté de lui en faire manger comme celles dont mon vénérable ami m'a fait goûter dans ses déserts de la Sologne.

Tu pourras, ma chère nièce, t'informer où l'on vend cette machine, que je désire aussi avec impatience.

Ma femme est très-sensible à ton souvenir, elle te fait ses compliments, ainsi qu'à ton mari, et moi je vous embrasse tous deux.

A mon petit tourne-broche.

Mon petit tourne-broche, ah! tu viens d'arriver.
Quel bonheur pour ma Julienne!
Son cœur en bat de joie, elle va t'éprouver.
Ma joie et mon attente est égale à la sienne.
C'est être bien enfant, dira-t-on : je le suis.
C'est une enfance du vieil âge;
Mais être à tout moment et raisonnable et sage,
L'effort est trop grand, je ne puis.
Mon gentil tourne-broche, ah! vois-nous te sourire;
Tu n'es pas chez un grand qui va te surcharger;
Te voilà parmi nous, nous allons te loger
Près du gril, ton confrère, et de la poêle à frire.
L'Antoine de Boileau gouvernait son jardin,
Taillait son chèvrefeuil, veillait sur son jasmin.
Ma Julienne est là qui t'observe et t'admire;
Le sort t'a mis sous son empire,
Et la clef qui te monte est déjà dans sa main.
Viens donc, hôte nouveau de mon doux ermitage,
Chauffer les petits dieux de mon petit ménage.
Viens, par la flatteuse vapeur
Des fardeaux succulents qui vont te faire honneur,
Engraisser et noircir leur innocent visage.
Tu mettras fin à leur veuvage,
Consolant leur foyer, si longtemps orphelin.
Ah! que, pour ton début, nous allons avec joie
Te voir nous préparer notre premier festin,
Et devant le vieil âtre, où mon feu se déploye,
Tourner, tout ruisselant, le corps dodu d'une oie,
Dont ne tâtera pas l'avocat Patelin!
Ami, j'attends de toi la plus sûre besogne;
Non : mon pressentiment ne m'aura point menti;
Et si de tes destins je suis bien averti,

Tu passeras par ton rôti
Le rôti même de Valogne.
Tu me verras parfois, alléché par l'odeur
D'un levraut bien piqué, d'une finesse extrême,
L'arroser de son jus, comme un habile auteur
Sait nourrir son sujet avec son sujet même.
En te voyant tourner, je ne chercherai pas
Comme a pu du soleil se détacher la terre;
Tout cela ne m'importe guère;
Buffon l'a prétendu, qu'on discute le cas.
Mais cet excellent chapon gras,
Que du Mans nous envoie une jeune fermière,
Qui par degrés se dore, et te suit pas à pas
Dans ta marche insensible et douce et régulière,
Pour moi, pour mon ami, prépare un bon repas.
Or, ce chapon vraiment n'est pas une chimère.
De nos savants, entre eux, j'ai vu souvent la guerre,
Nos passions sans frein, un monde sans vertu,
Mes semblables partout, hélas! pour un fétu
S'égorgent sur leur fourmilière.
J'ai surtout déploré leurs funestes erreurs,
Leurs lâchetés et leurs fureurs.
Que d'esprits éclairés, avec des cœurs serviles,
Que de forfaits chéris sitôt qu'ils sont utiles!
Mes vœux ne pouvaient rien, j'ai caché mes douleurs
Parmi tous ces mortels qu'humains souvent on nomme;
Ces humains, où sont-ils? l'homme est un loup pour l'hom-
Lafontaine en son temps, qui clairement l'a dit, [me;
Ne calomniait point, hélas! il a médit.
De notre pauvre espèce il connaissait l'étoffe,
C'était sans y songer qu'il était philosophe.
En revue avec lui j'ai passé l'univers.
Oui, c'est lui le premier qui m'inspira des vers.
De ma rêveuse enfance il a fait les délices.
O poète enchanteur! en diffamant les vices,
Aux champs, à la candeur, que tu prêtes d'attraits!

Tes animaux parlants ne me quittaient jamais.
Tu couvais ma raison qui croissait sous tes ailes.
Combien tes deux pigeons, si tendres, si fidèles,
M'ont fait de l'amitié savourer la douceur!
Je ne t'apprenais pas, je te savais par cœur.
Mais si de l'âge d'or, dans des vertus modestes,
Ton siècle à tes regards vint offrir quelques restes,
Combien ce même siècle a-t-il mis sous tes yeux
D'avares, d'imposteurs, d'ingrats, d'ambitieux!
Eh! qu'aurait pu promettre à ta simple innocence
Ce monde si cruel, fourbe, lâche, en démence,
Où je vois tant d'agneaux garnir le croc des loups;
Tant de ratons mielleux, sous un manteau si doux,
Guettant, les yeux fermés, leur proie avec constance?
Que de chattes encor, calomnieuse engeance,
Au pied de l'arbre instruit de leur triste science,
Mangent, en les trouvant pleins d'un goût infini,
En bas les marcassins, les aiglons dans leur ni!
O de sire lion l'équitable partage!
Tant pour mon nom, ma dent, et tant pour mon courage.
Et ces pauvres pigeons par les vautours détruits,
En croyant aux traités, où se sont-ils réduits?
Contre le vrai serpent, contre l'homme en silence,
Méditant, ruminant, mettant tout en balance,
Pauvre et malheureux bœuf, d'un si bon sens muni,
Tu vas donc bonnement avec la vache uni,
D'un ingrat convaincu prononcer la sentence!
Va, tu seras bientôt puni;
La mort sera ta récompense.
Mais, ô tableau touchant de l'aimable innocence!
Les voilà ces deux rats, ces rats, mes bons amis,
Cachés sous leur montagne, heureux de son silence,
Allant, venant, trottant dans leur petit logis,
Y dormant avec confiance,
Y dînant avec assurance,
Sans soins, sans nappe et sans tapis!

Leur Mézerai, dit-on, les croit natifs de France;
D'autres disent que non. Mais c'était, on le pense,
Deux cousins germains très-unis,
Ne faisant qu'un dès leur enfance;
Ne disant jamais d'eux c'est lui,
Mais de nous; mot du cœur! laissant à la puissance
Les pauvretés de l'opulence
Et les richesses de l'ennui.
C'est en nous les peignant dans un plaisir extrême,
Que ce mortel si doux oublieux de soi-même,
Ennemi mortel du souci,
Tendre ami du sommeil, charmant sans qu'il y pense,
Des humains plaignant l'imprudence,
Se consolait sans doute et me console aussi.
J'ose au moins m'en flatter: ce grand homme eût peut-être
Honoré d'un souris ma retraite, et son maître.
Qui sait s'il n'eût pas vu, fumant pour son dîner,
Avec quelque plaisir, notre dindon tourner.
Après j'eusse à mon aise établi mon brave homme
Dans un large fauteuil, propre à faire un bon somme.
Dans la douceur d'un songe, il eût causé, je crois,
Avec son pauvre ermite, engagé chez les rois.
Moi, tout considéré, méditant sur ma chaise,
De mon dîner bourgeois, je rapproche ma braise.
De sa bonté, me dis-je, un cœur tendre est puni.
L'honneur par l'intérêt de ce monde est banni.
Qu'y faire? Sauvons-nous, cachons notre existence;
Ne nous reste-t-il pas la paix et l'innocence?
O Lafontaine! auteur par les Grâces béni;
Théâtre ouvert sans cesse, universel, immense,
A tous les âges cher, trésor d'expérience,
Où tout ce qui peut plaire à l'utile est uni;
Mon maître, mon mentor, tu charmas mon enfance;
Je t'aime en cheveux blancs, le port vers moi s'avance;
C'est par toi que j'aurai fini.

J.-F. Ducis.

Versailles, le 29 mars 1807.

Je suis fort aise, ma chère nièce, que tu aies repris l'usage de tes yeux en lisant mon épître à mon petit tourne-broche, que tu as essayé et que tu m'as envoyé avec tant de précaution. J'espère enfin, ma chère Fortunée, qu'il se mettra en mouvement pour toi et que nous mangerons ensemble de son rôti, que nous aurons arrosé tous les deux en faisant la causette, je jouis du plaisir que les vers que j'ai faits en son honneur et gloire ont pu te faire; ils sont, les enfants, peut-être bizarres, de ma fièvre; mais ils ont servi à dissiper ses dégoûts et ses ennuis. Ma guérison se soutient à merveille; je travaille, je jouis de ma solitude et de l'attente des douceurs prochaines du printemps.

Je te prierai, ma chère nièce, de me rendre un petit service, c'est d'acheter pour moi un ouvrage de Lebrun, mon ami et mon confrère à l'Institut; c'est un volume qui vient de paraître avec son portrait; il m'en a parlé quelquefois, il a pour titre : *Œuvres poétiques de Boileau Despréaux*, avec des notes de Ponce Denis Ecouchard Lebrun. Tu me le feras passer quand tu l'auras lu; c'est un ouvrage précieux, plein de goût et que lui seul était peut-être capable de faire.

Je vis comme une marmotte de notre pays dans les montagnes de la Tarentaise, où est né mon vénérable et tendre père; mon frère Georges a bien hérité aussi de sa mélancolie et de sa taciturne méditation. Dis-lui qu'il se baigne, qu'il se rafraîchisse; nous roulons dans nos veines, — c'est un mal de famille, — un sang trop fort et trop brûlant.

Mes compliments à ton mari, un baiser à ton petit Arthur.

Versailles, le 17 octobre 1807.

J'ai reçu, ma chère nièce, ta lettre en date du 15 et l'envoi que je t'avais prié de me faire; je t'en remercie, on ne peut pas mettre plus d'empressement à obliger. Viens donc sans faute voir ta bonne mère à la fin de la semaine prochaine; viens dîner avec elle et l'aîné de tes oncles. Tu es faite pour être très-aimable par l'esprit et par la raison, sans oublier ta personne, quand quelques nuages subits ne viennent pas obscurcir ton front. Je suis content de la paix que je vois dans ton âme, elle s'unit tout naturellement aux douces affections de l'amour conjugal. Ton petit Arthur croîtra pour ta consolation; avec la figure de son père et le caractère d'un honnête homme, il ne pourra qu'être un sujet intéressant; c'est à toi à cultiver cette jeune plante par une éducation virile qui rende son corps souple et vigoureux et son âme ferme, vertueuse et sensible sans affectation de sensiblerie. La nature t'a fort bien traitée, ma chère nièce; joins aux dons qu'elle t'a faits, la persévérance à en faire bon usage.

Le vieil oncle a fini, t'en voilà quitte; pardonne à mon âge et à mon amitié pour toi ce petit morceau de morale.

Je n'ai reçu aucune nouvelle de Talma depuis son retour des eaux de Baréges et des villes placées sur son passage, où il a répandu notre effroyable renommée.

Ma santé est très-bonne, mes compliments à ton mari; baise sur le front ton petit Arthur pour moi, je te remercie et t'embrasse de tout mon cœur, ma chère nièce, ton oncle,

Jean-François Ducis.

Versailles, le 4 janvier 1808.

Je te remercie, ma chère nièce, de ton attention à m'écrire sur la représentation de ma tragédie de *Macbeth*. Ton cousin G. m'avait assuré que Mlle Raucourt, dans sa longue robe blanche, avec ses cheveux noirs et épars, avec son œil dormant, immobile et fixé vers le ciel, marchant à pas très-lents était, comme tu le dis très-bien, superbement affreuse. Talma, ma chère Fortunée, a dû te faire, comme à ton cousin, grand plaisir, j'en goûte un fort doux en ce moment, c'est que dans une des pièces de vers de mon recueil, j'ai inséré un éloge pour lui que j'ai tâché de rendre digne de son merveilleux talent, de l'amitié tendre et presque filiale qu'il me porte et de toute celle que je lui rends; comme tu es en tête avec ma famille sur la liste de la distribution de mes exemplaires, tu le liras et m'en écriras ce que tu penses. Je souhaite que ce recueil plaise et que par des sentiments aimables et des images douces il calme les imaginations impérieuses et brûlantes de quelques-uns de ses lecteurs, et qu'il convertisse en douceur leur fougue, car les violentes passions creusent d'énormes abîmes dans les âmes; ce sont des liqueurs enflammées qui détruisent le goût et ne nous rendent plus sensibles qu'aux excès, besoin funeste, destructif du bonheur et quelquefois, pour ne pas dire presque toujours, de la vertu. Puisse ce besoin effrayer comme Frédégonde, c'est aussi un somnambule qui se promène la nuit avec un poignard. Marchons toujours, ma chère nièce, rondement avec la nature et songeons surtout qu'une condition honnête et médiocre est, définitivement et tout examiné, un des plus grands dons que Dieu nous puisse faire; suivons toujours pas à pas la raison et le devoir, leur charme tranquille s'accroît, nous soutient, nous console, et nous sentons qu'avec la vertu, il ne faut presque plus d'effort pour être heureux. Si je pouvais t'ôter la moitié de ton imagination et de la portion de l'esprit qui te vient d'elle, je le

ferais tout à l'heure, et je t'aurais, ma chère et pauvre enfant, rendu un grand service; mais tu peux puiser dans ta raison et tes principes le contre-poids dont tu as besoin pour conserver ton équilibre et le calme noble et courageux de la vertu.

Allons, je viens de moraliser, de parler de mon faible et ambitieux Macbeth et de l'exécrable Frédégonde; parlons actuellement de tourne-broche et de rôti, tu passeras, ma chère nièce, chez notre ouvrier et tu t'y prendras avec ton intelligence accoutumée, afin qu'il reprenne l'ancien tourne-broche et qu'un autre du second cran me revienne à meilleur marché : aussi tournera-t-il pour toi quelque jolie dinde ou lapereau fin bien piqué. J'ai acheté la *Cuisinière bourgeoise*; après ma longue et terrible fièvre, je ne rêvais plus que noces et festins, et cet article obscur de la table est encore pour ma femme et moi une partie assez notable de nos jouissances. Je ne compte guère aller à Paris qu'au commencement de février, quand le temps sera plus doux; les eaux de la Seine moins grosses, et le torrent des compliments du jour de l'an écoulé; mes amitiés et mes souhaits à ton mari et à toi, pour votre bonheur, bonne santé, bonnes affaires et surtout la santé de ton gentil et charmant Arthur.

Conserve-toi, ma chère nièce, et donne-nous de tes nouvelles. Je t'embrasse avec toute l'affection d'un oncle qui sera toujours charmé de te voir tranquille et heureuse.

Paris, le 22 juillet 1812.

Ma très-chère et très-aimable parente (1), vous le désirez, vous le voulez, je vous l'envoye en cette lettre, ce peu de cheveux blancs qui volait en petite flamme sur ma tête, et que Gérard a si bien rendu dans mon portrait, dont M[lle] Noguer vous a

(1) Cette dernière lettre n'est plus adressée à madame Verdier.

fait une fidèle copie et dont je vous ai fait parvenir une gravure. Je le sens très-bien, l'amitié a ses jouissances, ses délicatesses et ses reliques. Nous avons perdu un frère chéri l'un et l'autre (1). Ce dernier chagrin pour moi m'a renfoncé pour jamais dans mon désert religieux, dans ma dernière thébaïde. Aussi, ma tendre et vertueuse parente, je détache de mon front octogénaire une chétive boucle sur mon lit de mort pour vous l'envoyer à mon approche du tombeau, comme un frère à sa sœur, comme un solitaire à la plus sensible et la plus charmante des solitaires.

De toutes les impressions que je puis encore recevoir, vous m'avez fait éprouver la plus innocente et la plus vive, aussi je la goûte avec délices et je la porte dans mon cœur comme une partie de mon âme.

Je suis à Paris depuis le 7 de ce mois, j'y suis venu pour que Taunay donnât encore quelques touches délicates à mon buste qui sera exposé au prochain salon, et pour fixer avec Andrieux une seconde épître Gérard où je tâche d'acquitter la dette de ma reconnaissance envers Pradier qui m'a gravé si heureusement, et envers Taunay qui m'a aussi rendu vivant dans mon buste. Mais la preuve si précieuse et si rare de tendresse dont je vous remercie dans cette lettre n'est ni demandée, ni donnée, ni reçue sur la terre.

Noguer arrive dans l'instant, il est dans mon antre du sixième étage. Je resterai à Paris jusqu'à la fin de ce mois; je n'ai reçu votre touchante et admirable lettre que dimanche; elle est restée longtemps chez moi à Versailles.

Ma femme est tourmentée par sa goutte, et moi par mon rhumatisme. Nous voilà entrés conjugalement dans la région des douleurs, où l'on est soutenu par la plus douce et la plus réelle des espérances. Mais je finis en vous répétant, ma chère, que vous ne sortirez jamais du cœur de votre solitaire.

Jean-François Ducis.

S. S. T.

(1) Georges Ducis, Conseiller à la Cour d'appel de Paris.

TRADUCTION

DE LA

IIIE SATIRE DE JUVÉNAL

PAR A. ANQUETIL

Membre titulaire.

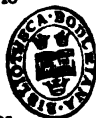
Adieux d'Umbritius à Rome.

Certes d'un vieil ami le départ me contriste;
Dans son dessein pourtant j'approuve qu'il persiste
Et qu'il veuille, dans Cume, un vrai désert, reclus,
Donner à sa Sibylle un citoyen de plus.
De Baïa c'est la porte et la rive discrète
Permet qu'on s'y ménage une douce retraite.
Je hais Subure et tiens que Prochyta vaut mieux.
Rien de si désolé, de si morne à mes yeux
Qu'une ville féconde en sombres tragédies,
Vastes écroulements de maisons, incendies,
Mille et mille dangers renaissants, et surtout
Ses poëtes hurlant leurs vers en plein mois d'août.
Devançant la charrette où son bien tient sans peine,
Nous partons pour l'attendre à la porte Capène,
Près du vieil aqueduc où Numa chaque soir
Adressait à sa nymphe un pieux « Au revoir! »
La fontaine aujourd'hui, le bosquet, la chapelle
S'afferment à des Juifs dont l'errante sequelle
N'a d'autre mobilier qu'une manne et du foin.
Il faut qu'au peuple roi tout arbre, tout recoin

Paie ici son tribut; la muse est exilée,
Et toute la forêt de mendiants peuplée.
De là nous descendons au fond d'un vallon frais
Qu'une grotte factice enlaidit à grands frais.
Combien nous semblerait plus visible et plus sainte
La déesse du lieu, si d'une verte enceinte
L'herbe entourait les eaux et qu'au tuf naturel
L'art n'eût point infligé son marbre solennel !
C'est là qu'Umbritius me dit : « Puisque la ville
Aux honnêtes métiers ne donne plus d'asile,
Qu'un labeur assidu ne m'y rapporte rien,
Et qu'aujourd'hui déjà moindre qu'hier, mon bien
Aura décru demain, je pars et je m'installe
Où, las d'un vol trop long, se reposa Dédale;
Je pars quand l'âge à peine a blanchi mes cheveux,
Que ma taille est bien droite et mes jarrets nerveux,
Que je marche tout seul et sans que ma vieillesse
Ait besoin d'un bâton pour aider sa faiblesse,
Bref qu'à la Parque il reste encor de quoi filer.
« Patrie, adieu ! De Rome il faut nous exiler.
Place aux Arturius, aux Catulus, aux drôles
De qui l'improbité se plie à tous les rôles,
Prête aux plus noirs forfaits l'éclat menteur du bien,
Se fait des monuments adjuger l'entretien,
Des rivières, des ports afferme le péage,
Des cloaques infects entreprend le curage,
Porte sur les bûchers les cadavres des morts,
Ou soi-même à l'encan se vient vendre âme et corps.
« Bateleurs ambulants, dans quelque arène obscure
Jadis ils paradaient, où, comme leur figure,
De leurs cuivres chacun reconnaissait le son;
Ils donnent aujourd'hui des fêtes en leur nom,
Où pour complaire au peuple, aussitôt que la foule
A renversé le pouce, à grands flots le sang coule.
Puis ils s'en vont de là disputer, pourquoi pas?
Les baux des lieux d'aisance. Et vraiment rien n'est ba

Pour des aventuriers que d'une classe infime,
Afin de les hisser sur la plus haute cime,
La Fortune s'amuse à tirer de ses mains,
Chaque fois qu'elle veut se railler des humains.
« Eh! que ferais-je à Rome? ai-je moyen d'y vivre?
Je ne sais point mentir, moi, ni prôner un livre
Et, si mauvais qu'il soit, le demander en don;
Des étoiles j'ignore et la marche et le nom;
Je ne veux, je ne puis deviner ni prédire
La prompte mort d'un père au fils qui la désire;
Des grenouilles jamais je n'inspectai les flancs.
A l'épouse infidèle apporter des galants
Les billets, les cadeaux! D'autres feront l'office;
L'adultère jamais ne m'aura pour complice.
Dans son cortége aussi nul patron ne m'admet,
Pauvre invalide à qui son bras mort ne permet
Aucun concours utile. Aujourd'hui pour intimes
Qui choisit-on, que ceux qui trempent dans nos crimes,
Et que rivent à nous d'effroyables secrets
Et des remords cuisants qu'il faut taire à jamais?
Quiconque t'a fait part d'un acte qui l'honore
Croit à son confident ne rien devoir encore;
De lui donc n'attends rien. Verrès t'aime aujourd'hui
Qu'à toute heure tu peux déposer contre lui;
Mais jusqu'à l'océan dût tout l'or que le Tage
Roule dans son limon devenir ton partage,
Au prix de ton sommeil garde-toi d'accepter
Des faveurs qu'un beau jour il te faudrait quitter;
Fuis les sombres ennuis, fuis la morne contrainte,
Et d'un ami puissant n'éveille point la crainte.
« Chez nos richards quels sont maintenant les intrus
Les mieux choyés, partant que j'abhorre le plus?
Disons-le vite et net et sans gêne inutile.
Romains, je ne saurais endurer une ville
Où la Grèce déborde; encore dans l'égout
La fange de la Grèce est la moindre après tout;

L'Oronte dès longtemps jusqu'au Tibre charrie
Le langage, les mœurs, les arts de la Syrie,
Fifres et flageolets, bouffons et baladins,
Harpes à corde oblique, odieux tambourins,
Courtisanes gueusant près du Cirque apostées.
Allez! ribauds épris de louves éhontées
Et d'un bonnet barbare aux criardes couleurs!
Vois donc, ô Quirinus, en vils écornifleurs
Tes pâtres travestis, de triomphes indignes
A leur cou frotté d'huile attacher les insignes!



« Cependant à l'envi les Grecs quittent Samos,
La haute Sicyone, Amydon, Tralle, Andros;
Celui-ci vient d'Aulon, celui-là d'Alabande;
Il en vient de partout et sans trêve, et la bande
Campe sur l'Esquilin, sur le mont des Osiers;
Puis, des grandes maisons assaillant les foyers,
Ils en deviennent l'âme et règnent dans la place.
Et quelle agilité! quel aplomb! quelle audace!
Quelle faconde! Isée est moins torrentueux.
Mais voyons-les à l'œuvre; interrogeons l'un d'eux,
Que penses-tu qu'il soit? tout ce qu'on peut promettre:
Grammairien, rhéteur, médecin, géomètre,
Peintre, augure, barbier, baigneur, magicien,
Funambule; affamé, le Grec sait tout et bien.
Veux-tu qu'il monte au ciel? Soit, rien ne l'embarrasse.
Bref, était-ce un Sarmate, était-ce un Maure, un Thrace,
Celui qui le premier dans l'azur a plané?
Non pas, au beau milieu d'Athène il était né.

« Et je ne fuirais pas leur pourpre haïssable!
Et je verrais trôner au haut bout de la table
Et signer avant moi tel intrigant retors
Que chez nous amena le vent qui dans nos ports
Des figues, des pruneaux seconde l'arrivage!
N'est-ce rien désormais que dès mon plus jeune âge
Avoir pu respirer l'air de notre Aventin
Et me nourrir des fruits d'un olivier sabin?

« Mais nul ne sait comme eux flagorner l'opulence :
D'un stupide ils sont prêts à vanter l'éloquence,
A faire d'un Thersite un type de beauté,
Et du maigre et long cou d'un gringalet voûté
L'encolure d'Hercule, alors que de la Terre
Son bras étreint le fils et l'arrache à sa mère ;
Ils se pâmeront d'aise aux accents de sa voix,
Plus grêle cependant et plus aigre cent fois
Que n'est celle du coq mordillant sa femelle.
« Nous pourrions pour flatter sur eux prendre modèle,
Mais on n'a foi qu'en eux. En fait d'illusion,
Ils en remontreraient même à cet histrion
Qui tour à tour paraît en matrone pudique,
En Thaïs effrontée, en Doris sans tunique.
Fut-il jamais pourtant un mime plus adroit?
Rien ne manque à la femme, on l'entend, on la voit ;
La plaine est rase, unie, et notre œil se figure
Discerner vers le bas une étroite fissure.
« Et ce don merveilleux, à leur Antiochus,
A leur Démétrius, à leur lascif Hémus,
A leur Stratoclès seuls crois-tu qu'il appartienne?
Non pas; la nation naquit comédienne.
Tu ris? le Grec repart et rit jusqu'aux éclats;
Tu pleures? Prompt à feindre un deuil qu'il ne sent pas,
Il pleure plus que toi ; par un jour de froidure
Demande un peu de feu, le Grec prend sa fourrure;
« J'ai chaud » dis-tu; voilà nos gens tout en sueur.
Oh ! que notre génie est faible au prix du leur !
Cédons à qui saura, selon la circonstance,
Nuit et jour à son gré changer de contenance,
Envoyer au patron les baisers qu'on lui doit
Quand il a bien roté, quand il a pissé droit,
L'applaudir quand dans l'or de la chaise percée
L'avalanche s'abîme à grand bruit dispersée.
« Poursuivons, de leurs mœurs je n'ai peint qu'un côté.
Rien de sacré pour eux : à leur lubricité

Tout d'avance appartient, la mère de famille,
Le fils de la maison resté pur, et la fille
Vierge et timide encore, et l'imberbe blondin
Son fiancé d'hier; faute de mieux enfin
Ils exploitent l'aïeule. Ils tiennent à connaître
Les secrets du logis pour être craints du maître.
« Mais il s'agit des Grecs, et c'est trop s'arrêter
A des tours d'écolier; laisse-moi raconter
Celui d'un philosophe à l'ample et grave abolle.
Ce vieux stoïcien, l'opprobre de l'École,
Ce dénonciateur qui tua Soranus,
Son disciple! un ami! ce lâche Egnatius,
Qui l'enfanta? dis-moi. La rive où l'on assure
Que de Bellérophon s'abattit la monture.
« Nulle place ne reste aux fils de Romulus
Où règne un Protogène, où règne un Diphilus;
Erimarque, en un lieu dès qu'il s'impatronise,
Accapare le maître et le mène à sa guise.
Tout pour eux, c'est la loi. De ce poison fatal
Dont le Grec s'abreuva dans son pays natal,
Quand d'un hôte abusé l'oreille trop facile
A bu la moindre goutte, aussitôt l'on m'exile;
Tout un siècle périt de services, de soins;
Nulle part un client ne se regrette moins;
Et l'on a bien raison. Car pourquoi nous surfaire?
Et quel mérite en somme est-ce à moi, pauvre hère,
Que d'endosser la toge et, pour faire ma cour,
Trotter la nuit? Voyons! Sans attendre le jour,
Aux vieilles sans enfants, que leur humeur chagrine
Réveille avant l'aurore, aux Modie, aux Albine,
Prévenant son collègue, un diligent préteur
Ne dépêche-t-il pas en hâte son licteur?
« Un riche esclave ici traîne dans son escorte
Jusqu'à des ingénus; mais à Calvine il porte
Ou chez Catiéna plus d'or que dans son camp
N'en reçoit un tribun pour sa solde d'un an;

A ce prix, il se pâme une ou deux fois sur elle ;
Mais toi, de Chioné sur sa haute escabelle
La figure et la mise ont beau te transporter ;
A descendre vers toi tu n'oses l'inviter.
« Produis comme témoin ce pieux, ce saint homme
Que pour hôte à Cybèle en son temps donna Rome ;
Produis Numa, produis ce héros dont le bras
Dans son temple éplorée au feu ravit Pallas :
Du revenu qu'il a tout d'abord on s'informe,
De ses mœurs à la fin l'on s'enquiert pour la forme.
Combien d'arpents a-t-il à cultiver ? combien
D'esclaves à nourrir ? Combien de plats son bien
Permet-il qu'à sa table on serve d'ordinaire ?
Au chiffre des écus que la cassette enserre
Le crédit se mesure. Atteste, si tu veux,
Samothraces, latins, tous les autels des Dieux ;
De leurs foudres on croit que le pauvre n'a cure,
Sans qu'ils daignent connaître et venger leur injure.
« C'est encore trop peu : mille et mille brocards
Sur le pauvre client pleuvent de toutes parts :
On rit de sa lacerne usée et déchirée,
De sa toge un peu sale, un peu trop délabrée,
De sa chaussure au cuir tout fendu, tout béant,
Ou dont, sans la masquer, un ligneul messéant
Tout récemment ferma plus d'une cicatrice.
Oui, la misère au pauvre inflige maint supplice,
Mais le plus dur de tous, c'est que l'infortuné
Au ridicule, hélas ! par elle est condamné.
« Hors d'ici, criera-t-on, l'impudent sacrilége
« Qui, dépourvu du cens fixé par la loi, siége
« Sur les moelleux coussins faits pour nos chevaliers ! »
Place aux entremetteurs, aux complaisants courtiers
Qu'une louve a mis bas n'importe en quel repaire !
Place au fils du crieur à qui l'or de son père
Donna droit d'applaudir parmi les rejetons
De nos maîtres d'escrime et de nos mirmillons !

Au vaniteux Othon, qui classa les Quirites,
Ainsi plut-il. Dans Rome, eût-il tous les mérites,
Quel gendre fut jamais par un père accepté,
Moins cossu que sa fille et d'écus moins lesté?
Voit-on le pauvre inscrit sur quelque codicille?
Est-il jamais admis aux conseils de l'édile?
Il eût fallu s'entendre et les petites gens
Auraient dû tous en masse émigrer dès longtemps.
« Le mérite en tous lieux ne perce qu'à grand'peine
Lorsqu'au logis l'étreint l'indigence et la gêne,
Mais à Rome surtout quels poignants embarras!
Il y faut payer cher un affreux galetas,
Payer cher aux valets de quoi remplir leur panse,
Payer cher pour soi-même une maigre pitance.
De l'argile on rougit; pourtant le citadin
Chez les Sabelliens, chez les Marses soudain
A leur table introduit, l'y trouve moins choquante,
Et d'un vert et grossier capuchon s'y contente.
« Du reste soyons vrais, en Italie encor
Presque partout la toge est un luxe, et la mort
Permet seule que l'homme une fois s'en revête.
Aussi qu'y voyons-nous lorsqu'aux grands jours de fête
S'élèvent le théâtre et ses bancs de gazon,
Lorsqu'à la scène on rend l'atellane en renom,
Lorsque revient le Spectre à la face olivâtre,
A la gueule béante, et que l'enfant du pâtre
Sur le sein maternel se rejette éperdu?
Le même habit : petits, grands, tout est confondu;
A l'édile, investi d'une charge publique,
Pour insigne il suffit d'une blanche tunique.
Mais ici pour le faste on aime à se gêner,
Au nécessaire aucun ne daigne se borner,
A la caisse d'autrui quelquefois même on puise.
C'est la mode, à tout prix il faut que l'on reluise.
Misère et vanité. J'abrége. Sais-tu bien
Que tout s'achète à Rome? Aux gens sais-tu combien

Chez Cossus il te faut donner, pour que peut-être
On t'admette parfois à saluer le maître ?
Chez Véienton, afin qu'un beau jour son orgueil
Sans mot dire en passant sur toi jette un coup d'œil ?
D'un mignon bien-aimé l'un fait-il d'aventure
Raser le poil follet, l'autre la chevelure ?
Le logis du patron s'encombre de gâteaux;
Et, des pauvres clients revendant les cadeaux,
Sur nos tributs forcés le favori spécule,
O rage! et de nos dons arrondit son pécule!
« Craint-on d'être écrasé sous un toit ruineux
Dans la fraîche Préneste ou sur les flancs ombreux
Des coteaux de Tibur? Dans la simple Gabies
Ou sur les monts boisés qui ceignent Volsinies ?
Ici que voyons-nous? De minces étançons
Soutiennent, frêle appui, la plupart des maisons;
D'une vieille crevasse on bouche l'orifice;
Et lorsque l'on a su du croulant édifice
Suspendre la ruine, on veut nous obliger
A dormir sur l'abîme, oublieux du danger.
Allons vivre où l'on peut défier l'incendie,
Les alertes de nuit. « Vite! au feu! de l'eau! » crie
Ucalégon, portant ses tessons dans ses bras.
Trois étages fumants! et tu ne le sais pas,
Et là haut, près du nid de la tendre colombe,
Sous la tuile abrité de l'averse qui tombe,
Tandis que tout s'agite au bas de l'escalier,
Tu risques bel et bien de rôtir le dernier.
« Codrus n'avait à lui qu'une pauvre couchette,
Moindre que Procula; puis sur une tablette
Six petits pots rangés, ornement du buffet;
Puis, sous le même marbre, un petit gobelet,
Et de Chiron couché la populaire image;
Puis quelques livres grecs, endommagés par l'âge,
Serrés dans un vieux coffre où les rats des voisins,
Rats opiques, rongeaient des poèmes divins.

Bref, Codrus n'avait rien, pas un qui le conteste,
Et de ce rien pourtant pas un débris ne reste,
Codrus l'a tout perdu; mais le pis du destin,
C'est que tout nu, réduit à mendier son pain,
Codrus ne trouve pas un ami dans la ville
Qui daigne le nourrir ou lui donner asile.
« Mais que d'Arturius s'effondre le palais,
Dames, grands sont en deuil, atterrés et défaits;
Le préteur s'est levé; sur le commun dommage
On gémit et du feu l'on exècre l'usage.
La maison brûle encore, et chacun d'accourir :
L'un fait présent du marbre, un autre vient offrir
Sa quote part des frais; tel de blanches statues
Et d'un Paros sans tache écloses toutes nues;
Tel un divin chef-d'œuvre, un merveilleux trésor,
Que sculpta Polyclète ou peignit Euphranor,
Antique hommage aux Dieux qu'on chaussa de phécases;
Tel autre apportera des livres dans leurs cases,
Un buste de Minerve, un boisseau plein d'écus.
Et c'est peu; Persicus recevrait mieux et plus,
Lui le plus opulent des vieillards sans famille
Et suspect à bon droit, légère peccadille!
D'avoir de sa maison fait jadis un bûcher.
« Aux jeux du Cirque un jour si tu sais t'arracher,
Tu pourras faire emplette à Frusinone, à Sore,
A Fabratéria, dans d'autres lieux encore,
D'une maison riante et convenable, au prix
Qu'à Rome pour un an te coûte un noir taudis.
On a son jardinet, son puits à fleur de terre,
D'où sans corde l'on peut puiser l'eau nécessaire
Et soi-même arroser ses légumes naissants.
Vas-y vivre, amoureux de la bêche et des champs,
Possesseur d'un enclos suffisant à repaître,
Avec cent écoliers, Pythagore leur maître.
C'est quelque chose, ami, que d'avoir quelque part,
N'importe où, son chez soi, fût-ce un trou de lézard.

« Qu'un malade est à plaindre ici! La veille y tue
Et souvent. On dira que la fièvre est venue
D'aliments trop peu sains et qui, mal préparés,
Dans l'estomac brûlant restent mal digérés;
D'accord, mais quels garnis du sommeil sont l'asile?
Il faut être opulent pour dormir à la ville.
Tout le mal vient de là : les heurts bruyants des chars,
Dans un étroit méandre accrochant leurs brancards,
Le vacarme qu'au loin l'encombrement suscite,
Réveilleraient Drusus et les veaux d'Amphitrite.
Pour un devoir pressant le riche est-il mandé?
De grands Liburniens, sur nos têtes guindé,
L'enlèvent; c'est à qui fera place à la chaise.
Il peut, chemin faisant, lire, écrire à son aise,
Dormir même au besoin; pour aider au sommeil,
A la litière close il n'est rien de pareil.
Mais il passe; poussés par le flot qui succède;
Nous restons attardés par le flot qui précède.
La foule cependant s'augmente et sur mon dos
Pèse de tout son poids : tel me froisse les os
De son coude pointu, tel d'une lourde barre;
Je reçois dans la tête une poutre, une jarre;
A mes jambes se colle un limon noir et gras;
A droite, à gauche enfin de grands pieds de soldats
Me plantent dans l'orteil les clous de leurs chaussures.
« Vois-tu cette cohue? entends-tu ces murmures?
Là fume une sportule : ils sont cent affamés,
D'ustensiles pesants tous vaillamment armés;
Corbulon fléchirait sous l'effroyable masse
De chaudrons et de plats que sur sa tête entasse
Ce chétif avorton qui marche le front haut,
Et ravive en courant le feu de son réchaud.
A ses hardes déjà maintes fois recousues
Que d'accrocs! Les haquets, les fardiers dans les rues
S'entrecroisent, ceux-ci roulant de longs sapins
Oscillants et branlants; ceux-là d'énormes pins

Qui, dans l'air balancés, menacent notre vie.
Et si du marbre extrait de l'âpre Ligurie
L'essieu chargé se rompt, et qu'en se renversant
La montagne ambulante écrase le passant,
D'un tas de morts sans nom que reste-t-il encore?
Et leurs membres, leurs os, où sont-ils? on l'ignore.
Du cadavre broyé de l'obscur plébéien,
Non plus que de son souffle, il ne subsiste rien.
Au logis sur l'absent nul n'a d'inquiétude;
On s'agite, on tracasse, et comme d'habitude
Les uns lavent les plats, d'autres tout haletants
Raniment le foyer; d'autres, sans perdre temps,
Apprêtent la burette, apprêtent la strigile
Et le linge du bain. Cependant immobile,
Frissonnant à l'aspect du sombre nautonnier,
Le nouvel arrivé pleure au bord du bourbier,
La bouche veuve, hélas! de l'obole fatale
Qui seule ouvre l'accès de la barque infernale.
« Envisage à présent les périls si nombreux,
Si divers de la nuit; mesure et, si tu peux,
Contemple sans effroi la hauteur de ces faîtes
D'où par chaque lucarne on lance sur nos têtes,
Fêlés, cassés, des pots dont les pesants débris
Entament les pavés par leur chute meurtris.
Contre ces coups soudains il faut être imbécile
Pour ne se point munir et s'en aller en ville
Souper sans avoir fait d'abord son testament.
Là haut toute fenêtre ouverte nuitamment
Est à bon droit suspecte et fait sur ton passage
D'un lumignon qui veille un sinistre présage.
Sois modeste et demande aux Dieux que sur ton dos
On se borne à verser le contenu des pots.
« Un ivrogne plus loin s'agite, se démène;
Il n'a rossé personne, il en porte la peine :
Du trépas de Patrocle Achille furieux
Passait ainsi les nuits, et sans fermer les yeux

Se couchait tour à tour sur le dos, sur la face.
Pour l'assoupir, il n'est qu'un remède efficace :
Se battre est pour aucuns la rançon du sommeil.
Et toutefois aux grands sa prudence en éveil
N'ose point s'attaquer. En vain de la jeunesse
L'ardeur en lui se mêle à celle de l'ivresse ;
Il fuit d'un sûr instinct la pourpre et les manteaux,
Les files de clients, les torches, les flambeaux,
Et la lampe d'airain. Moi, dont à l'ordinaire
La clarté de la lune est le seul luminaire,
Ou d'un peu de résine un bout de fil enduit
Qu'avec soin je ménage, il m'accoste et me suit.
Veux-tu savoir comment va s'engager la lutte,
S'il faut nommer ainsi l'attaque d'une brute
Où l'un est seul battant, où l'autre est seul battu ?
Se campant devant moi : « Halte-là! m'entends-tu ? »
Et je dois obéir. Aussi bien que peut faire
Contre un fou, contre un fort un chétif adversaire ?
« D'où viens-tu? poursuit-il ; de vinaigre ranci,
« De gourganes, de pois dis-moi qui t'a farci.
« Quel savetier daigna, pour faire chère lie,
« T'admettre à partager une tête bouillie
« De mouton dur, ou bien des filets de poireaux ?
« Quoi! tu ne réponds rien! Mais parle, ou dans le dos
« Reçois ce coup de pied, truand. Quel est ton siége?
« Dans quelle synagogue enfin te chercherai-je ? »
Essayer de répondre ou vouloir s'échapper
Sans rien dire est tout un ; il ne tient qu'à frapper;
Après quoi l'enragé nous assigne en justice.
La seule liberté dont le pauvre jouisse,
C'est, quand il est meurtri, qu'il est roué de coups,
D'implorer son bourreau, d'embrasser ses genoux,
Pour que d'une ou deux dents il lui fasse au moins grâce.
« Sont-ce les seuls dangers dont la nuit nous menace?
Non vraiment. Que de gens prêts à nous dépouiller
A l'heure où le marchand songe à se verrouiller,

Et qu'à l'envi chez soi chacun se barricade !
Parfois même un brigand fond de quelque embuscade
Et brandit le couteau. Quand les marais Pontins
Et la vieille forêt Gallinaire et ses pins
Sont gardés par le guet, refoulé dans la ville,
Un vrai parc, le bandit trouve un gibier facile.
Et pourtant quelle enclume aujourd'hui, quels fourneaux
Ne servent à forger des chaînes, des barreaux ?
Tout le fer s'y consume, et j'ai peur, je l'avoue,
Qu'il ne manque à la herse, à la bêche, à la houe.
Qui ne regretterait les siècles fortunés
Où nos simples aïeux, où leurs simples aînés
Voyaient Rome, à des rois, à des tribuns sujette,
D'une seule prison largement satisfaite ?
« Donc je fuis. J'en pourrais appuyer le conseil
Sur bien d'autres raisons ; mais déjà le soleil
Commence à décliner, l'attelage trépigne,
Le muletier s'ennuie et du fouet me fait signe
Qu'il faut partir... Adieu ! mais toujours pense à moi ;
Et quand tu reviendras te refaire chez toi,
Dans ton vieil Aquinum, sur ta froide colline,
Près de votre Diane et de Cérès Helvine
Donne-moi rendez-vous, et de Cume à l'instant
Tout botté je m'arrache et j'arrive apportant,
Si tu ne rougis point d'un trop débile athlète,
Mon aide fraternelle au guerroyant poète. »

LISTE

DES

MEMBRES RÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er JUIN 1878

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de Seine-et-Oise.

M. le Maire de Versailles.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

1836. Eugène DE BOUCHEMAN, ancien régisseur du Palais, fondateur (1834) (1).

1837. PLOIX, ancien maire de Versailles et ancien conseiller-général (1835).

— ANQUETIL, inspecteur honoraire de l'Académie de Paris (1836).

1842. V. LAMBINET, juge d'instruction (1841).

1849. Ad. FONTAINE, peintre d'histoire, ancien professeur de dessin à l'Ecole spéciale militaire (1847).

(1) La date qui suit le nom d'un membre titulaire ou associé indique l'année où il a commencé d'appartenir à la Société, mais à un autre titre.

MM.

1857. Léon Bougleux, ancien juge au Tribunal de commerce (1847).

1858. Jeandel, avocat, membre du Conseil municipal (1857).

1859. Cougny, professeur de rhétorique au lycée Saint-Louis (1858).

1860. Aug. Montalant, ancien chef du bureau de la comptabilité à la Mairie (1858).

— Auger, ancien agréé au Tribunal de commerce (1859).

1861. Anicet Digard, avocat à la Cour d'appel.

1863. Durand de Laur, ancien professeur de rhétorique au lycée de Versailles (1862).

— Edm. Chardon, sous-chef de bureau à la Direction générale de l'enregistrement (1861).

— Gueullette, attaché au Ministère des finances (1861).

— Théodore Rudelle, substitut du Procureur de la République à Versailles (1861).

— Courteville, ancien commissaire-priseur (1862).

1864. Noel, professeur de rhétorique au lycée de Versailles.

1866. Doublet, juge au Tribunal de 1re instance (1858).

1867. Thibierge, procureur de la République à Dreux.

1868. Hueber, chef d'institution à Versailles.

— Delerot, conservateur de la Bibliothèque de la Ville (1855).

1872. Mercier, vérificateur des poids et mesures (1870).

— G. Haussmann, avocat au Tribunal de Versailles (1870).

1874. Marcel Rodouan, avocat (1872).

— Ach. Taphanel, attaché à la Direction des études de l'Ecole spéciale militaire (1872).

— L'abbé Chevallier, ancien curé de Saint-Cyr-l'Ecole (1872).

1874. De Reiffenberg, membre de la Société des gens de lettres (1873).

— De Barghon Fort-Rion, homme de lettres (1873).

— Léopold Cerf, imprimeur (1873).

MM.

1877. Chatonet, juge de paix à Versailles (1876).
1878. L'abbé Corblet, dir. de *la Revue de l'art chrétien* (1877).
— Louis Vian, avocat, ancien référendaire au sceau (1877).
— Adr. Maquet, membre de plusieurs sociétés savantes, à Marly-le-Roi (1874).

MEMBRES ASSOCIÉS

1844. Finot, notaire.
1851. Marchand, ancien notaire.
1858. Henri Lambert, professeur de musique au Lycée.
1860. Lambert-Lassus, avocat.
1862. Barbu, avoué, conseiller général.
1867. Félix Letourneur.
1874. L'abbé Gauthier, curé de Saint-Cyr-l'École (1873).
1878. Jules Vasseur, organiste de Saint-Symphorien (1874).
— Victor Bart, conseiller municipal (1867).

MEMBRES ASSOCIÉS LIBRES

1867. Cicile, ancien professeur d'anglais au Lycée.
1872. Dutilleux, chef de division à la Préfecture.
1873. Blot, directeur du journal *l'Instruction publique.*
— Moussoir fils, avocat à Versailles.
1874. Stopler, capitaine d'artillerie, ancien professeur à l'Ecole spéciale militaire.
— Périnard, attaché à la Caisse des Dépôts et Consignations.
1875. L'abbé Chaudé, curé de Fontenay-le-Fleury.
— Catillon, trésorier de la succursale de la Banque de France à Versailles.
1876. Georges Digard, élève des Ecoles de Droit et des Chartes.
— Emile Réaux, à Mareil-sur-Mauldre.
1877. Vallée, conseiller général de Seine-et-Oise, canton d'Ecouen.

MM.
1877. Nansot, avoué près le Tribunal de Versailles.
— Louis Legrand, *Idem*.
— Bourotte, docteur-médecin.
1878. Charleville, grand rabbin, membre de la Société historique de l'Algérie.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Nommés depuis le 1er octobre 1874.

(Voir les listes précédentes.)

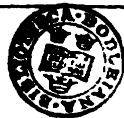
MM. Bérard-Varagnac, publiciste, ancien titulaire, à Paris.
Desjardins, ancien titulaire, à Paris.
Antoine, inspecteur d'Académie, île de la Réunion, ancien titulaire.
Simonet, ancien professeur, officier d'Académie, à Paris.
Léon Vaïsse, ancien directeur de l'Institut des Sourds-Muets, à Paris.

COMMISSION DES MÉMOIRES (T. XI)

MM. Fontaine; — Digard; — Delerot; — Taphanel; — Cougny; — Cerf; — Anquetil.

TABLE DES MATIÈRES

Versailles. — Imp. E. AUBERT.



Ouvrages des Membres de la Sociét[é]

A. ANQUETIL.

[Œu]vres complètes d'Horace, traduites en vers français, [par ...] regard, précédées d'une Etude sur Horace par Hipp. [...] et suivies d'un commentaire philologique, littéraire, e[t ...] forts vol. in-12. Hachette, 1875. Ouvrage couronné en [...] l'Académie française. (Prix Langlois.)

F. DE BARGHON FORT-RION.

Mémoires de la duchesse d'Angoulême. — Mémoires de [Éli]sabeth de France. 1858, Vaton.

EM. DELEROT.

Correspondance de Gœthe avec Eckermann. 2 vol. in-1[2. Char]pentier.

Fragments critiques sur Gœthe. In-8°

DURAND DE LAUR.

Erasme, précurseur et initiateur de l'Esprit moderne. [...] vol. in-8°. Didier et C[ie].

J.-A. LE ROI.

Histoire de Versailles. 2 vol. in-8°. Oswald.

Journal de la santé de Louis XIV. 1 vol. in-8°. Durand.

Manuscrit de Narbonne. 1 vol. in-8°. Durand.

N. B. Ces deux derniers ouvrages, annotés par M. Le Roi, [...] édités aux frais de la Société.

ACH. TAPHANEL.

Le Théâtre de Saint-Cyr (1689-1792) d'après des documents i[nédits ...] in-8°. Paris, 1876, Baudry. — Versailles, Cerf.

CH. VATEL.

Vergniaud : Ses manuscrits, sa correspondance, etc., etc. [...] grand in-8°. 1873, Dumoulin.

L. VIAN.

Histoire de Montesquieu, avec une préface par M. Labo[ulaye ...] Ouvrage couronné en 1878 par l'Académie française. [...] Guizot), 1877. Didier.

La particule nobiliaire (3e édition). 1878, Rouveyre.